This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6272.88

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

Digitized by Google

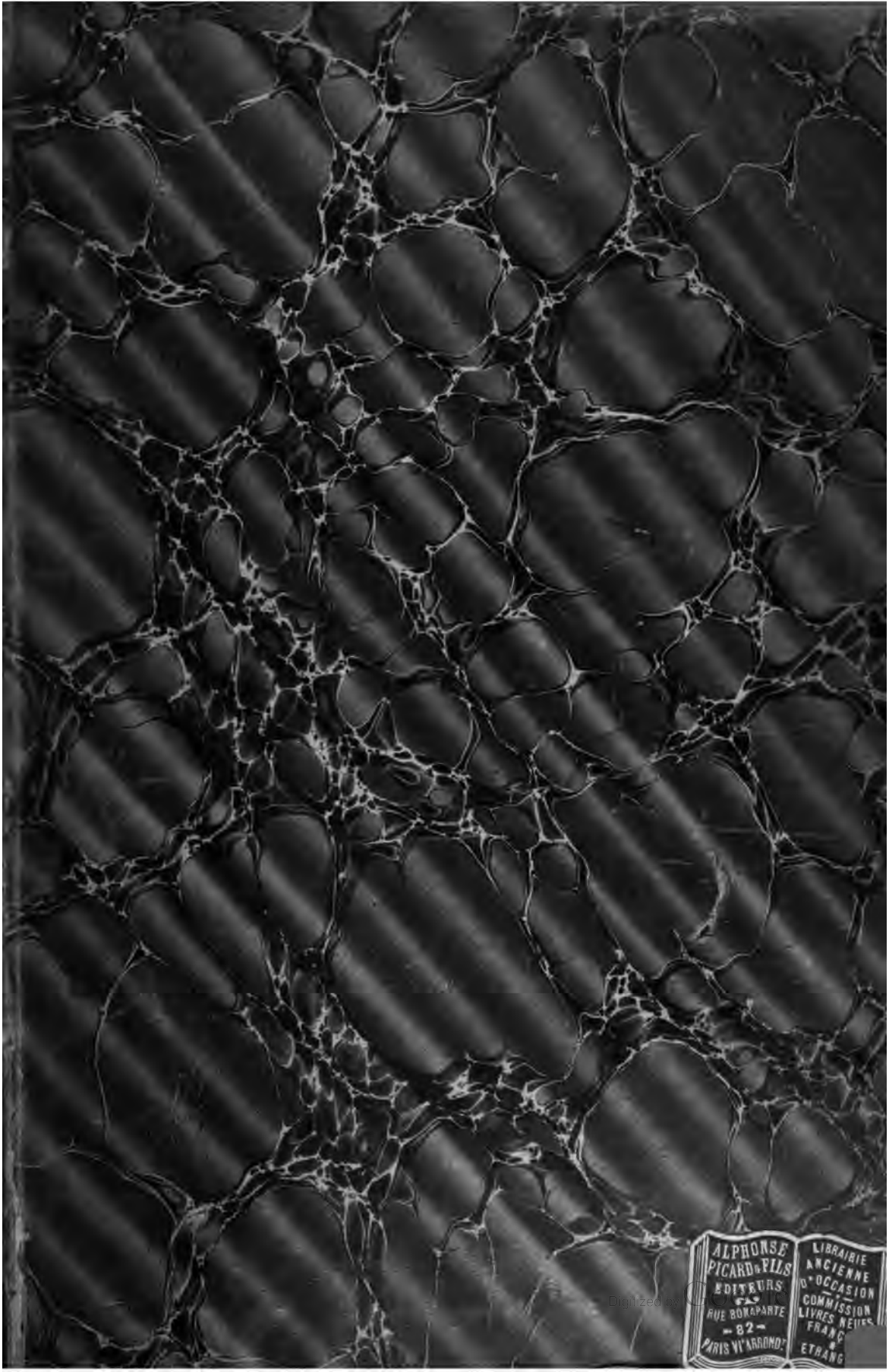

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

9662.

ÉTUDE

SUR LA

SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

PAR

ALFRED DUTENS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS

PARIS

F. R. DE RUDEVAL, ÉDITEUR

4, RUE ANTOINE DUBOIS (VI^e^)

—

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LA SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LA

SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

PAR

ALFRED DUTENS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS

PARIS

F. R. DE RUDEVAL, ÉDITEUR

4, RUE ANTOINE DUBOIS (VI')

—

1906

Digitized by Google

6272.88

HARVARD COLLEGE
MAY 21 1913
LIBRARY.
Minot fund

DU MÊME AUTEUR

Essai sur l'origine des Exposants casuels en sanscrit, ouvrage récompensé par l'Institut, 1884. Paris, H. Champion, 5, Quai Malaquais.

Digitized by Google

LISTE DES ABRÉVIATIONS

all. mod . . .	allemand moderne.	m. étym . . .	même étymologie.
a. *ou* anc . . .	ancien.	m. or	même origine.
a. h. a	ancien haut allemand.	m. s	même signification.
a. nord. . . .	ancien nordique.	minér	minéralogie.
angl	anglais.	m. h. a. . . .	moyen haut allemand.
anglo-sax. . .	anglo-saxon.	néerl.	néerlandais.
ar	arabe.	n.	note.
b. all.	bas allemand.	n. géog. . . .	nom géographique.
b. l. *ou* b. lat.	bas latin.	or. incert. . .	origine incertaine.
cf. *ou* cp. . .	comparer.	orth. réf . . .	orthographe réformée.
dimin	diminutif.	p.	pour.
eccl	(latin) ecclésiastique.	pers	persan.
esp	espagnol.	pl. *ou* plur. .	pluriel.
f. *ou* fém. .	féminin.	pol.	polonais.
flam	flamand.	pron	prononcé.
fr. mod . . .	français moderne.	prov	provençal.
géog	géographie.	scand	scandinave.
germ.	germanique.	s. f	substantif féminin.
goth	gothique.	sbst	substantif.
gr	grec.	sg	singulier.
holl	hollandais.	suéd	suédois.
hongr	hongrois.	technol. . . .	technologie.
i. e.	c'est-à-dire.	t. de bot . . .	terme de botanique.
instr.	instrument.	t. de géol. . .	terme de géologie.
isl	islandais.	t. de géom . .	terme de géométrie.
it.	italien.	t. de mar. . .	terme de marine.
lat. class. . .	latin classique.	t. de zool. . .	terme de zoologie.
lat. mér . . .	latin mérovingien.	var. dial . . .	variante dialectale.
* *ou* lat. pop. *	latin populaire (restitué ou non).	vb	verbe *ou* verbal.
		v°	sub verbo.
lat. scolast . .	latin scolastique.	vfr.	vieux français [1].
mal	malais.	v. bactr . . .	vieux bactrien.

[1] Voir p. 76, note 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

P. 1, n. 1, l. 21,	lire :	331	au lieu de :	334.
n. 2, l. 1,	—	séquelle	—	qséuelle.
P. 9, l. 10-11,	—	la consonne de la voyelle	—	*u* consonne de *u* voyelle.
P. 16, § 19, l. 3,	—	La plupart	—	Le plupart.
P. 28, l. 1,	—	passé	—	passe.
P. 36, § 49, l. 17,	—	**disligatum* et *delicatum*	—	**disligatum*, et *delicatum*.
P. 61, l. 27,	—	qui sont signalées	—	qui ont été signalées.
P. 72, l. 21,	—	*plena, serena, vena,*	—	*plenam, serenam, venam.*
P. 74, l. 4,	—	boiteuse	—	boiteuse.
P. 78, n. 2, l. 5,	—	la note 1 de la p. 411	—	la dernière note du § 546
P. 80, n. 3, l. 3,	—	(v. § 68 et p. 411, n. 3)	—	(v. § 68).
P. 83, l. 1,	—	*éiez*	—	*èiez.*
P. 91, § 114, l. 15,	—	*clos, trésor* (v.§ 110)	—	*clos* (v. § 110).
P. 102, l. 1,	—	**Exceptions et Homophones**	—	**Homophones.**
P. 126, § 166, l. 3,	—	verbe *avoir*	—	verbe avoir.
P. 127, l. 7,	—	(v. § 119)	—	(v. § 125).
P. 128, § 170, l. 13,	—	§ 574, dernière note	—	§ 547.
P. 129, l. 1,	—	le vb. *ouater*	—	*ouaté.*
P. 132, § 176, l. 16,	—	subsister	—	substituer.
P. 134, l. 10,	—	phrase	—	phase.
l. 20,	—	§ 179	—	1 79.
P. 139, § 192, l. 9,	—	*reqeuillemant*	—	*requeillemant.*
P. 143, n. 2, l. 3,	—	*Champ fleury*	—	*Champfleury.*
P. 149, l. 7,	—	*châtaignier*	—	*châtaigner.*
P. 150, § 207, l. 3,	—	l'*m* finale d'une voyelle nasale,	au lieu de :	l'*m* finale nasale.
P. 153, n. 2,	—	*planteüreux*	—	*planteureux.*
P. 154, n. 1, l. dern.,	—	en *-er*	—	en *-er.*
P. 173, n. 1,	—	tonneaux ; support	—	tonneaux support.
P. 180, l. 1,	—	à la fin	—	à a fin.
P. 184, l. 26,	—	*titre*	—	*titrer.*
P. 196, n. 1, l. 1,	—	médiale	—	médicale.
P. 209, § 266, l. 6,	—	criterium	—	critérium.
P. 219, l. 14,	—	Ce	—	Cé.
P. 233, l. 13,	—	*cha*	—	*châ.*
P. 248, § 321, l. 5,	—	*muet*	—	*guet.*
P. 52, l. 6,	—	(*ô*)	—	(*o*).

Digitized by Google

P. 252, § 326, l. 14,	lire :	*macouba*		
P. 267, § 348, l. 11,	—	*gn, gs, gt.* Ex. : *signet, legs, doigt*; au lieu de : *gs, gt.* Ex. : *legs, doigt;*		
P. 268, § 350, l. 14,	—	*psychiatrie*	au lieu de :	*psychiâtrie.*
P. 270, l. 1,	—	celui-ci	—	ce ci.
P. 276, n. 1, l. 8,	—	*ièble*	—	*ièbte.*
P. 281, l. av.-dern.,	—	[2] L'Académie	—	L'Académie
P. 285, n. 2,	—	langues	—	lanques.
P. 288, note, l. 2,	—	transformation	—	tranformation.
P. 291, l. 2,	—	*cha*	—	*châ.*
P. 301, n. 1,	—	fréquemment	—	frequemment.
P. 303, l. 15,	—	*sausice*	—	*sausisse.*
P. 305, n. 2,	—	[2] Type factice	—	Type actice.
P. 312, l. av.-dern.,	—	*hordeum* (§ 365)	—	*hordeum.*
P. 318, n. 1, l. 2,	—	conditionnel	—	conditionel.
P. 319, § 439, l. 3,	—	§§ 170-172	—	§§ 170-173.
P. 323, l. 24,	—	là même	—	là-même.
P. 325, l. 22,	—	*karwân*	—	*kârwân.*
P. 337, l. dern.,	—	est :	—	est.
P. 341, l. 1,	—	*quiétude*	—	*qiétude.*
P. 349, l. 7,	—	*res-*	—	*res.*
P. 351, l. 10,	—	*Shérif*	—	*Shefri.*
P. 359, l. 16.	après :	*sexagésime*, ajouter : (empruntés du lat. *sexagenarius, sexagesima*).		
P. 367. § 510, l. 14,	lire :	permettrai	au lieu de :	permetterai.
P. 369, l. 17,	après :	*quartier-maîtres*, ajouter : (i. e. *maitres*, v. p. 411, note 3).		
P. 371, l. 14,	—	un adverbe, ajouter : ou une préposition.		
PP. 373, 377, 400,	lire :	criterium	au lieu de :	critérium.
P. 374, l. 12,	après :	*presqu'île*, ajouter : (i. e. *île*, v. p. 411, note 3).		
P. 384, n. 1,	lire :	[1] L'édilité	au lieu de :	L'édilité.
P. 403, l. 14,	—	ou du pluriel	—	u dou pluriel.
l. 38,	—	*chèdeuvre*	—	*chédeuvre.*
P. 404, l. 3,	—	*chèdeuvre ...chèdeuvres*	—	*chédeuvre ...chédeuvres*
P. 405, l. 5,	—	*entrebaailler*	—	*entrebailler.*
P. 414, l. 15,	—	la supprimer	—	le supprimer.
P. 428, § 571, l. 15,	—	que nous faisons	—	que que nous faisons.
P. 431, § 574, l. 14,	—	*cha*	—	*châ.*
P. 448, l. dern.,	—	[2] Le vocabulaire	—	Le vocabulaire.
	—	une	—	uce.
P. 452, l. 6,	—	faire honneur		
P. 464, l. dern.,	—	tous	—	tou-.

Digitized by Google

INTRODUCTION[1].

§ 1. De toutes les orthographes européennes la pire est certainement l'anglaise, mais, après elle, c'est sans conteste à la française que revient la palme dans ce concours d'absurdités. Elle constitue un amas incohérent de menus faits particuliers, de petites règles de détail, que ne relient aucun rapport logique ni aucune loi générale; c'est un labyrinthe d'où le fil conducteur est absent. Surabondants sur plusieurs points, ses procédés sont insuffisants sur d'autres. On ne s'en rend maître qu'à grand renfort d'exercices et, là où la mémoire vient à faire défaut, c'est toujours au dictionnaire qu'on est contraint de recourir, car, pour se fier à l'analogie, il n'y faut pas compter, elle serait dans l'espèce le plus trompeur des guides [2].

§ 2. Il serait inutile et trop long de dresser à cette place le tableau

[1] Au moment où cette étude allait être livrée à l'impression, l'Académie française a fait paraître le *Rapport sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.*

Mélange de vérité et d'erreur, les conclusions en sont, comme on devait s'y attendre, timides et contradictoires. Elle a raison quand elle se montre, — au moins en théorie, — favorable à la suppression des lettres doublées; elle a raison quand elle repousse des changements orthographiques en désaccord avec la prononciation comme *alégresse* et *soliciter*; elle a raison enfin quand elle s'inquiète des confusions que pourrait faire naître l'application d'une orthographe phonétique aux homonymes. Mais elle a tort quand elle proteste de son attachement à l'écriture « étymologique », qui est un préjugé (v. § 17), et à la « physionomie des mots », qui est une pure illusion (v. § 21).

Les arguments invoqués par l'auteur du Rapport ne m'ayant pas semblé de nature à modifier mes points de vue, je n'ai introduit aucun changement dans l'économie de l'ouvrage et, sans toucher à l'exposé des motifs, qui est demeuré partout ce qu'il était, je me suis borné à mentionner en note, aux endroits voulus, le petit nombre d'innovations décidées par l'Académie, comme la suppression des accents grave et circonflexe dans divers mots, la transformation de *confidentiel, différend, dixième, sixième, échelle, emmitoufler, oignon, pied, bijoux,* etc., en *confidenciel, différent, dizième, sizième, échèle, enmitoufler, ognon, pié, bijous,* et quelques autres (voir ci-dessous §§ 181, 221, 250-252, 282, 291, 320, 334, 347, 382, 491, 501, 546, 591).

[2] Ex. : a*ll*er, pré*a*lable; qsé*ue*lle, loqu*èle*; ho*nn*eur, ho*n*orable; cano*nn*ier, timo*n*ier; canto*nn*er, canto*n*al; citro*nn*ier, limo*n*ier; patro*nn*er, patro*n*age; to*nn*ant, déto*n*ant; a*pp*araître, a*p*ercevoir; a*pp*laudir, a*p*lanir; cou*rr*ier, cou*r*ir; marmo*tt*er, sangloter; exar*ch*at, patriarcat; psy*ch*ologie, métempsycose; séditieux, vicieux; *th*ésauriser, *t*résor; catacly*s*me, anévri*s*me, etc.

Digitized by Google

complet de tant d'inconséquences. Bornons-nous à les résumer en disant qu'elles peuvent se grouper pour la plupart sous trois chefs principaux :

1° Notation par un même signe ou groupe de signes (digrammes et polygrammes) de plusieurs phonèmes différents;

2° Notation par plusieurs signes (ou groupes de signes) différents d'un seul et même phonème;

3° Notation de phonèmes qui ne sont pas articulés.

En voici quelques exemples choisis parmi les cas les plus fréquents :

I. Notation par un même signe (ou groupe de signes) de phonèmes différents [1].

VOYELLES ORALES.

§ 3.	**a**	se lit	*a, e, o : bac, square, yacht* (pron. *iot'*).
	ai	—	*a* + *yod* palatal [2], *e*, *e* muet, *e* + *yod : aïeul, aimé, faire, faisant, paie.*
	ay	—	*e, a* + *yod, e* + *yod, e* + *yod* + *i : Fontenay, bayadère, payer, pays* (pron. *pé-yi*).
	ao	—	*a, a-o, o : paonne, Craonne, Saône.*
	aou	—	*a-ou, ou : Raoul, août.*
	e	—	*a, e* (ouvert ou fermé), *e* muet : *solennité, dessin, dessaler, dessus.*
	ea [3]	—	*a, e, i : Jeanne, break, steamer.*
	ei	—	*e, e* + *yod : peine, planchéier.*
	eu	—	*eu* (ouvert ou fermé), *u : jeune, jeu, j'eus.*
	ey	—	*e, e* + *yod : jockey, grasseyer.*
	i	—	*a, i, yod, i* + *yod : poil, fil, pied, ouvrier.*
	o	—	*o, ou* consonne (*w* anglais) : *potier, moellon.*
	oa	—	*o-a, oua* (i. e. *wa*), *o : coasser, joaillier, coaltar.*
	œ	—	*e, eu* ouvert : *œcuménique, œil.*
	oi	—	*o, oua,* (i. e. *wa*) *: oignon, moignon.*

[1] Pour ne pas allonger inutilement ce tableau, j'y ai omis un certain nombre de polygrammes dans la composition desquels entrent des consonnes muettes et qu'on retrouvera aux §§ 7-9; v. à ce sujet la dernière note du § 9, p. 6.

[2] Ce terme est synonyme de *i* consonne. Dans ce cas, le digramme *ai* prend le tréma pour se distinguer du groupe *ai* prononcé *e* (v. § 97).

[3] Il ne s'agit ici, bien entendu, que du groupe *ea* (sans accent) et non du groupe *éa*, avec lequel il n'a aucun rapport, celui-ci ne possédant qu'une seule prononciation *é-a : péage.*

Digitized by Google

oo	se lit	*o-o, o, ou : coopérer, looch, sloop.*
ou	—	*ou* voyelle, *ou* consonne : *doux, gouache.*
u	—	*o, u* voyelle, *u* consonne, *ou* voyelle, *ou* consonne : *rhum, rhume, puis, yucca, iguane.*
ue	—	*eu* ouvert, *u-e : écueil, bluette.*
y	—	*a, i, yod, a + yod, i + yod : Fontenoy, lyre, yole, ployer, essuyer.*

Voyelles nasales.

§ 4.	**am**	se lit	*a* nasal, *a-m : dam, tamtam.*
	aon	—	*a-on, a* nasal, *o* nasal : *pharaon, paon, taon*[1].
	em	—	*a* nasal, *è* nasal, *e-m : empire, sempiternel, harem.*
	en	—	*a* nasal, *è* nasal, *e-n,* et la voyelle orale *e* muet : *mentir, examen, abdomen, ils chantent.*
	ing	—	*è* nasal, *in-g, ign : poing, lasting, meeting.*
	om	—	*o* nasal, *o-m : dom, Edom.*
	on	—	*o* nasal, et la voyelle orale *e* muet : *mon, monsieur.*
	um	—	*eu* nasal, *o* nasal, *o-m : humble, umble, album.*
	un	—	*eu* nasal, *o* nasal : *tribun, punch.*

Consonnes.

§ 5.	**b**	se lit	*b, p : abîme, abside.*
	c	—	*c* dur, *g* dur, *s* sourde : *car, second, ce.*
	ch	—	*ch* chuintant (chuintante sourde), *c* dur : *chose, choléra.*
	cht	—	*c-t, t : autochtone, yacht.*
	ct	—	*c* dur, *c-t, t : anspect, infect, succinctement.*
	d	—	*d, t* (en liaison) : *grande, grand homme.*
	f	—	*f, v* (en liaison) : *neuf, neuf heures.*
	g	—	*c* dur (en liaison), *g* dur, *g* doux (chuintante sonore) : *long espoir, longanimité, gêne.*
	gn	—	*g-n, n, n* mouillée : *agnat, signet, signature.*
	gu	—	*g* dur, *g-u, gou* (i. e. *gw*) : *guise, aiguiser, iguane.*

[1] Sur la double prononciation *ton, tan,* de ce mot, v. § 209.

Digitized by Google

h	est	tantôt aspirée[1], tantôt muette : *le héros, l'héroïne.*
il	se lit	*al, il, l* mouillée [2] : *poil, cil, bail.*
ill	—	*il, il-l, i* + *l* mouillée, *l* mouillée : *mille, millésime, millet, maille.*
mn	—	*m-n, n : automnal, automne.*
ni	—	*ni, n* mouillée : *indéniable, miniature.*
pl	—	*l, p-l : champlever, plèvre.*
ps	—	*p-s, z* (en liaison) : *relaps, le temps est beau.*
pt	—	*p-t, t : aptitude, promptitude.*
qu	—	*c* dur, *c-u, cou* (i. e. *kw*) *: séquestre, équestre, équateur.*
s	—	*s* sourde, *s* sonore (*z*) *: parasol, parasite.*
sch	—	*ch* chuintant, *sk* : *schisme, schismatobranche.*
st	—	*s-t, t : est* (point cardinal), *il est* (pron. *èt'* en liaison).
sth	—	*s* sourde, *s-t : asthme, asthénie.*
t	—	*s* sourde, *t : diplomatie, garantie.*
th	—	*s* sourde, *t* : *chrestomathie, apathie.*
v	—	*f, v : cheval* (articulé *ch' fal* dans la prononciation familière), *échevelé.*
w	—	*ou* consonne, *v : warie, wagon.*
x	—	*c* dur, *c-s, g-z, s* sourde, *s* sonore : *Xérès, axiome, exercice, soixante, sixième.*

§ 6. Ajoutez à cela les groupes de consonnes redoublées (*cc, dd, ff,* etc.), qui se prononcent tantôt doubles (*eccoprotique, addition, effusion, inflammation, innocuité, pérennité, appétitif, assimilable,* etc.), et tantôt simples (*ecclésiastique, additionnel* [3], *affaire, enflammé, innocent, solennité, appétit, assistance, etc.*) [4].

[1] Sur le sens de cette appellation, v. § 440.

[2] V. 1re note du § 9.

[3] Bien que *a-di-syo-nèl* soit la prononciation indiquée par Hatzfeld et Darmesteter (*Dictionnaire général de la langue française*), elle ne semble pas à recommander : à cause de *addition* (pron. *ad'-di-syon*) il vaudrait mieux dire *ad'-di-syo-nèl.*

[4] V. ci-dessous § 251.

Digitized by Google

II. Notation d'un même phonème par plusieurs signes (ou groupe de signes) différents.

Voyelles orales [1].

§ 7. **a** est rendu par *a, ao, e, ea, i, y : lame, paonne, moelle, Jeanne, moi, Fontenoy.*

e — *a, æ, ai, ay, e, ea, ei, ey, œ : square, cæcal, aimé, Fontenay, perte, break, peine, jockey, œcuménique.*

e muet [2] — *ai, e, en, on : faisant, pesant, ils chantent, monsieur.*

eu ouvert — *eu, œ, œu, ue : neuf, œil, bœuf, écueil.*

eu fermé — *eu, œu : jeu, vœu.*

i — *ea, ee, i, y : steamer, spleen, lire, lyre.*

o — *a, ao, au, eau, o, oa, oi, oo, u : yacht, Saône, saut, seau, sot, coaltar, oignon, looch, album.*

ou — *aou, oo, ou, u : août, sloop, cour, yucca.*

u — *eu, u : j'eus, jus.*

Voyelles nasales.

§ 8. **a** nasal est rendu par *aen, am, amp, an, anc, ang, ant, aon, ean, em, en, end : Caen, dam, camp, redan, banc, sang, gant, faon, Jean, empire, entre, différend.*

è nasal — *aim, ain, ainc, eim, ein, eing, em, en, im, in, ing, ym, yn : faim, pain, il vainc, Reims, sein, seing, sempiternel, examen, simple, pin, poing, thym, lynx.*

eu nasal — *eun, um, un : à jeun, parfum, commun.*

o nasal — *aon, om, omb, on, onc, ond, um, un : taon, dom, plomb, don, jonc, bond, umble, punch.*

Consonnes.

§ 9. **b** est rendu par *b, bb : abattre, abbatial.*

c dur — *c, cc, ch, ck, cqu, ct, k, kh, q, qu, x : acabit, accabler, choléra, bifteck, grecque, anspect, coke, khédive, coq, coque, Xérès.*

[1] Pour simplifier le résumé des voyelles, je n'ai fait figurer ni dans le tableau I, ni dans le tableau II, la distinction des sons ouverts ou fermés, longs ou brefs, sauf en ce qui concerne le phonème *eu* : si l'on désire plus de détails on les trouvera dans la *Grammaire historique* de Darmesteter.

[2] Cet *e* n'est autre chose qu'un *eu* mi-ouvert très bref (v. § 116).

Digitized by Google

ch chuintant	est rendu par	*ch, sch, sh : chemin, schème, shako.*
cs	—	*cc, cs, ct, x, xc, xs : accès, ecsarcome, action, axiome, excès, exsangue.*
d	—	*d, dd : adipeux, additionnel.*
f	—	*f, ff, ph, v : frénétique, affreux, néphrétique, cheval* (v. § 5).
g dur	—	*c, g, gg, gh, gu : second, fatigant* (adj.), *aggraver, Enghien, fatiguant* (part. prés.), *figuier.*
g doux	—	*g, ge, j : gêne, geai, geôle, jet, jais, enjôler.*
gz	—	*cz, x : eczéma, exercice.*
l	—	*l, ll, pl : file, ville, champlever.*
l mouillée [1]	—	*il, ill, ll : mail, maille, millet.*
m	—	*m, mm : lamé, enflammé.*
n	—	*gn, mn, n, nn : signet, automne, monotone, tonne.*
n mouillée	—	*gn, ni, ng : mignon, miniature* [2], *meeting.*
p	—	*b, p, pp : abside, apercevoir, apparaître.*
r	—	*r, rr, rh, rrh : are, arrêt, rhéteur, arrhes.*
s sourde	—	*c, ç, ce, s, ss, sc, sth, ls, t, x : céler, çà, douceâtre, seller, passion, sceller, isthme, fils, nation, soixante.*
s sonore (**z**)	—	*bs, cs, ds, fs, gs, ps, rs, ts, x, s, z, zz : plombs, lacs, fonds, œufs, legs, temps, messieurs, mets, jeux* (prononcés en liaison *plonz, lâz, fonz, euz, lèz, tanz, messieuz, mèz, jeuz), dixième, président, dizaine, lazzi* [3].

[1] En réalité, le son de l' *l* mouillée n'existe guère maintenant ; en dehors de quelques provinces, personne ne le prononce plus et il est officiellement remplacé par un *yod.* Ex. : *millet, pillard (mi-yè, pi-yar)* ; v. § 451.

[2] Au XVIIe siècle on écrivait souvent *mignature.* La prononciation *miniature* serait la seule vraiment correcte, mais *mignature* est la manière la plus courante d'articuler ce mot.

[3] Il ne faudrait pas se méprendre sur le vrai caractère de certaines graphies contenues dans les tableaux I et II et regarder indifféremment tous les polygrammes inscrits en face d'un phonème donné comme constituant autant de « notations » de ce phonème, au sens strict du mot. Dans *fils, isthme,* par exemple, les groupes *ls* et *sth* ne sont pas à proprement parler des notations de l' *s* sourde ; cette *s* y a pour notation véritable *s,* et les lettres *l, th,* y sont uniquement des consonnes muettes dont le rôle n'a rien à démêler avec l'expression graphique de la sifflante sourde. De même pour l' *s* sonore : dans les digrammes, *bs, cs, ds, fs, gs, ps, rs, ts,* de *plombs, lacs, fonds,* etc., les lettres *b, c, d, f,* etc., sont des muettes étrangères à la notation du phonème *s* sonore et cette notation n'y est réellement représentée que par la consonne *s.* De même encore pour l' *o* nasal : dans les graphies *omb, onc, ond,* ce sont les digrammes *om, on,* qui en forment la

Digitized by Google

t	est rendu par	*cht, ct, gt, pt, st, t, tt, th : yacht, succinctement, vingtaine, promptitude, il est, table, attitude, théâtre.*
v	—	*f, v, w : neuf heures, neuve, wagon.*
ou consonne	—	*eo, o, ou, u, w, wh : seoir, soir, gouache, iguane, warie, whist.*
yod	—	*i, y : pied, yole.*

III. Inconséquences de l'accentuation.

§ 10. Aux inconséquences du traitement des phonèmes vocaliques, telles qu'elles viennent d'être exposées dans les §§ 3-4, 7-8, il faut ajouter celles de l'accentuation. Ainsi :

é aigu se note par *ê* dans *vêtu, têtu,* qui se prononcent *vétu, tétu.*

è grave se note par *é* (au lieu de *è*) dans *j'étais, événement* (pron. *ètè, évèn'man*).

e muet et **è** grave se notent l'un et l'autre par le même *e* dépourvu d'accent dans *dessus, dessin* (pron. *de-su, dè-sin*).

o ouvert se note par *ô* dans *hôpital.*

o fermé se note par *o* dans *pot* (pron. *pô*) en regard de l'*ô* de *impôt.*

u long, noté par *û* dans *mûr,* se note par *u* dans *mur* qui se prononce de même.

eu fermé est distingué de **eu** ouvert dans *jeûne* par opposition à *jeune,* mais dans *nœud, bœufs, meule,* aucun signe ne le différencie de l'**eu** ouvert qui figure dans *sœur, bœuf, seule,* etc.

§ 11. IV. Notation de phonèmes qui ne sont pas articulés.

Nous avons vu, dans les exemples donnés aux §§ 6 et 9, des groupes de deux consonnes semblables (*bb, cc, dd, ff,* etc.) se prononcer comme des consonnes simples. Cette notation d'une articulation simple au moyen d'un double caractère constitue déjà un phénomène graphique suffisamment critiquable; mais, où ce défaut s'accentue d'une manière encore plus surprenante, c'est dans le luxe des consonnes muettes. Elles comprennent, en effet,

notation effective, les muettes *b, c, d,* n'y concourent en rien et leur présence n'est due qu'à des causes étymologiques. Et ainsi des autres. En faisant figurer tant de muettes parmi les polygrammes cités ici et dont la liste serait facile à étendre, je n'ai eu d'autre but que de donner au lecteur un aperçu préliminaire des complications qui abondent dans notre orthographe.

Digitized by Google

non seulement les muettes médiales que nous avons vues figurer dans les groupes *cs, ds, gs, ls, ps, ct, gt, pt,* etc., mentionnés au § 9, mais encore l'*h* muette initiale de *habit, héroïne, heureux, hièble, homme, huile, huître,* etc. ; médiale de *adhérer, envahir, bonheur, exhausser, exhorter, inhérent, inhibition, prohiber,* etc. ; finale des substantifs *fellah, surah,* etc., des interjections *euh ! eh ! pouah ! bah !* etc., ainsi que les muettes finales *b, c, d, f, g, l, n, p, r, s, t, z* (dans *plomb, banc, rond, clef, poing, baril, Béarn, coup, monsieur, taffetas, rat, riz,* etc.), dont une partie a été citée au § 8.

§ 12. De plus, ces consonnes finales ne sont pas toutes constamment muettes ; il en est, au contraire, plusieurs parmi elles qu'on doit articuler dans nombre de cas. Ex. : « il est *franc* (*fran*) et bon, c'est un *franc* (*frank*) étourneau ; se promener en *long* (*lon*) et en large, un *long* (*lonk*) espoir ; il est *grand* (*gran*) et fort, un *grand* (*grant'*) effort ; le *bœuf* (*beu*) gras ; un *bœuf* (*beuf'*) gras ; une *mort* (*mor*) imprévue, la *mort* (*mort'*) aux rats ; avoir le *pied* (*pié*) à terre, posséder un *pied* (*piét'*)-à-terre », etc. (v. § 291, 4°).

§ 13. L'énumération sommaire qui précède donne une idée approximative des tares de l'écriture officielle et de son ajustement plus qu'imparfait à la représentation de la langue parlée. Les causes qui l'ont graduellement conduite jusqu'à l'état presque anarchique où nous la voyons ont des origines très diverses :

1° Tout d'abord il faut noter des fantaisies graphiques tant anciennes que modernes et des contradictions arbitraires de l'usage sans explication plausible, jointes à un choix peu scientifique dans l'adoption des signes destinés à exprimer certains sons, d'où la notation inexacte de nombreux phonèmes.

2° Le moyen âge pratiquait une orthographe beaucoup plus simple que la nôtre; mais, bien qu'assez franchement orientée dans le sens phonétique, elle ne procédait pas sans quelque hésitation dans les choix des signes. Ses incertitudes se sont traduites par des notations multiples d'un phonème unique et plusieurs de ces imperfections ont persisté jusqu'à nos jours. Tel est le cas, entre autres, pour la quadruple graphie *eu, œ, œu, ue,* par laquelle nous rendrons le son *eu* ouvert : *neuf, œil, œuf, cueillir.*

3° Nous avons conservé à tort d'anciennes conventions qui n'ont plus d'utilité en présence d'un système de notation différent. C'est de là que proviennent un grand nombre de nos lettres doubles. Avant l'invention des accents, qui eut lieu au XVI^e^ siècle, ou, pour

Digitized by Google

mieux dire, avant l'application au français d'accents empruntés à l'écriture grecque [1], on s'est servi du doublement de la consonne pour indiquer la prononciation *è* de l'*e*, ainsi que l'articulation ouverte de l'*o*. Ex. : *belle, tutelle, botte, sotte*. Aujourd'hui que les trois formes de l'accent (´ ` ^) traduisent suffisamment les nuances principales du vocalisme, l'usage du redoublement a perdu sa raison d'être.

L'*h* muette initiale de *huile, huis,* etc., avait pour but d'empêcher la confusion de ces mots avec d'autres commençant par le phonème *v* (*vile, vis*), à une époque où l'écriture, ne distinguant pas *u* consonne de *u* voyelle, se servait d'un seul et même caractère pour exprimer tout à la fois *u* et *v* (§ 364, 2°).

Même observation pour l'*y* de *yeux* (vfr. *ueilz, uelz, ielz, ieus*), d'origine dialectale [2]. Sans son intrusion, *ieus* (*yeux*) risquait de faire équivoque avec *ieus* (*jeux*), la voyelle *i* et la chuintante *j* étant restées confondues jusqu'au XVII^e^ siècle. Maintenant que, grâce à Corneille, introducteur de cette innovation dans l'orthographe française, nous faisons la distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*, l'*h* de *huile* et l'*y* de *yeux* ne sont plus que des conventions inutiles et bonnes à supprimer.

4° Des symboles scripturaux remontant à une époque reculée et dont le sens s'était plus tard obscurci ont reçu une interprétation erronée et l'action d'une fausse analogie en a ensuite étendu l'usage à des régions de la langue où ils n'avaient que faire. Ainsi un caractère ressemblant à l'*x* fut employé par le moyen âge à la fin des mots comme notation abréviative du groupe *us : dex, chevax,* servirent à représenter *deus, chevaus*. Avec le temps la valeur de cette graphie ne fut plus comprise ; on crut voir dans le signe *x* un *x* véritable et devant cet *x*, considéré comme un simple équivalent de l'*s* normale du pluriel, on rétablit l'*u* (*deux, chevaux*) : ce fut le point de départ de l'*x* final qui constitue une des plus remarquables aberrations de l'orthographe moderne et que nous voyons figurer non seulement dans les pluriels comme *cheveux, chevaux, joyaux,* etc., mais encore s'étendre aux singuliers en *-eux* et en *-oux* comme *heureux, pieux, doux, jaloux,* etc.

5° Des graphies parfaitement motivées à l'origine et qui représentaient d'une manière correcte la prononciation d'une époque

[1] Les grammairiens de cette époque empruntèrent l'idée des accents aux Grecs, dans l'écriture desquels ils avaient été introduits par Aristophane de Byzance, directeur de la bibliothèque d'Alexandrie sous Ptolémée III.

[2] V. Clédat, *Grammaire historique du français*, p. 208.

Digitized by Google

ont persisté dans les siècles ultérieurs, malgré les changements apportés à cette prononciation : c'est ce qu'on appelle l' « archaïsme ». Tel est le cas pour *s* de *il est,* pour *ng, mm, nn,* de *coing, pomme, constamment, bonne,* etc. L'*s* placée devant le *t* s'est prononcée jusqu'au XIIIe siècle; *ng* indiquait la prononciation mouillée de l'*n; pomme, constamment, bonne,* se prononçaient *pon-me, constan-man, bon-ne* (v. § 245, 3°).

6° Enfin, de toutes les causes qui ont concouru à gâter l'orthographe, la plus funeste a été sans contredit la manie étymologique du XVIe siècle. Le pédantisme de ce temps avait cru faire merveille en encombrant les mots français de consonnes muettes empruntées aux mots latins ou grecs dont on les supposait issus. L'écriture de Rabelais, avec ses hérissements rébarbatifs, est un modèle achevé des résultats baroques auxquels devait conduire cette étrange conception. Pour comble de malchance, la science étymologique de nos ancêtres brillait plus par le zèle et l'audace que par la sûreté de l'information et elle nous a intrépidement dotés d'un certain nombre de bévues que nous avons eu soin de conserver avec une piété plus filiale qu'intelligente. Ex. : *heur, legs,* faussement rapportés à *hora, legatum,* tandis qu'ils viennent de *augurium* et du verbe *laisser* (lat. *laxare*). Rabelais va même jusqu'à écrire *dipner* pour *dîner* (lat. pop.* *disjunare*), le croyant dérivé du gr. *deipnon; casemate* (de l'it. *casamatta*) rapporté par lui au gr. *khasma, -atos,* devient sous sa plume *chasmate,* et ainsi de bien d'autres mots. Parmi les erreurs de ce genre, on peut citer aussi celle que certains auteurs du XVIe siècle ont commise à l'égard de *talent* (de lat. *talentum*); comme il avait signifié durant tout le moyen âge « volonté », ils se sont imaginé que ce terme était issu du gr. *thélô* « je veux » et ils en ont profité pour le doter d'un *th : thalent.*

Outre la restitution de lettres disparues depuis longtemps [1], c'est encore à l'étymologisme qu'est dû le rétablissement de diverses consonnes sous une forme différente de celle que leur donne le langage parlé [2].

Je n'entrerai pas dans plus de détails sur cette question d'ailleurs fort intéressante, mais déjà traitée de main de maître par

1 Ex. : *ni, pié* (graphie du moyen âge), récrits plus tard sous la forme *nid, pied,* à cause de lat. *nidum, pedem.*

2 Ex. : *grant, sanc, lonc* (graphie du moyen âge), encore prononcés aujourd'hui de cette manière dans les liaisons (« *grant* homme, suer *sanc* et eau, un *lonc* ennui »), mais récrits sous la forme *grand, sang, long,* (lat. *grandem,* **sanguem, longum*).

Digitized by Google

L. Clédat, A. Darmesteter, Littré, etc. Le lecteur curieux de s'en instruire trouvera dans leurs excellents ouvrages, dictionnaires et grammaires historiques, tous les éclaircissements dont il pourra avoir besoin. Ce qui vient d'être dit doit suffire à faire comprendre par quelle voie l'orthographe a pu arriver à l'état d'illogisme et de complication qui la caractérise.

§ 14. Nous en savons les conséquences : elles sont déplorables. A l'extérieur, cette complication d'écriture met un grand obstacle à la diffusion de notre idiome chez les autres peuples, et l'extension de notre influence par la propagation de nos idées en reçoit un fâcheux contre-coup. A l'intérieur, c'est pis encore. Pour arriver à posséder cette orthographe il faut donner à son étude non des mois, mais des années, et consacrer un temps démesuré à s'assimiler de rebutantes niaiseries. Or, rien de plus précieux que le temps des enfants : leur âge est par excellence l'âge de la mémoire, l'âge où il importe avant tout d'imprimer dans le cerveau les notions les plus immédiatement utiles, celles qui accompagneront l'homme durant le reste de son existence. Il y a mieux à faire qu'à le dépenser au profit de ce que, par une heureuse et forte expression, l'académicien Domergue appelait en 1803 « le mensonge abécédaire », et l'on peut dire sans exagération que ce gaspillage misérable est un véritable crime de lèse-enfance.

§ 15. Les inconvénients de notre système graphique sautent aux yeux. On s'en est aperçu de bonne heure et ce n'est pas de nos jours qu'on a commencé à signaler le mal et à proposer les remèdes. Dès le temps de la Pléiade, poètes, prosateurs, savants et grammairiens s'insurgèrent à l'envi contre les abus de l'étymologisme. De tous côtés s'élevèrent les protestations, chacun demandant à simplifier, chacun proposant sa méthode. Ouverte par Ronsard et Du Bartas, la liste des réformateurs s'allongea de siècle en siècle pour se continuer jusqu'à nous et elle n'est pas encore près d'être close.

§ 16. Ces plaintes finirent par être entendues. Dans la première édition de son Dictionnaire (1694) l'Académie française s'était rangée sans hésiter sous la bannière de l'étymologisme; en 1740, elle opéra une volte-face significative, simplifiant d'un seul coup plus de 5,000 mots, presque le tiers du vocabulaire contenu dans cette troisième édition. Mais depuis ce trait d'audace, dont le succès eût dû l'encourager, son ardeur, peu à peu refroidie, semble aujourd'hui presque éteinte. Chaque fois qu'il est question de toucher à l'orthographe pour en émonder si légèrement que ce soit les

Digitized by Google

broussailles, elle se montre de plus en plus timorée et les rares changements qu'elle se permet ne brillent pas toujours par la logique ni par l'à-propos. Aussi les réclamations se font-elles plus nombreuses et plus vives que jamais. La révolte contre des usages surannés s'accentue de jour en jour et, fait capital, c'est par les savants les plus compétents, par les linguistes les plus autorisés, que la campagne se trouve menée.

Il faut bien reconnaître que pour nous, hommes mûrs, une réforme serait de minime importance. Dressés dès le jeune âge à la pratique de l'orthographe officielle, nous la mettons sans y réfléchir, tant nous l'avons dans l'œil et dans la main. Elle nous est devenue un geste familier, involontaire, presque inconscient; nous ne sentons guère le besoin de la quitter pour une autre, même plus logique et plus simple et, s'il fallait rompre tout à coup avec une si vieille habitude, plus d'un parmi nous s'en trouverait étrangement désorienté. Mais il n'en est pas de même des jeunes générations. Pour elles il s'agit d'apprendre désormais en quelques mois ce qui nous a coûté à nous de longues et pénibles années d'étude. Avouons de bonne grâce que le problème, si insignifiant au premier aspect, mérite au contraire un examen sérieux.

§ 17. Les esprits qu'il intéresse peuvent se diviser en deux catégories bien tranchées : les phonétistes, promoteurs de la réforme; les étymologistes, partisans du statu quo.

Commençons par les *étymologistes*. Par ce terme il faut entendre les tenants de l'orthographe dite étymologique. Qu'est-ce qu'une orthographe étymologique appliquée à notre langue? C'est une écriture destinée à reproduire autant que possible les éléments constitutifs du mot latin ou grec dont dérive le mot français. Je dis « latin ou grec », parce que c'est sur ce fonds classique qu'a spécialement sévi l'étymologisme; pour les termes empruntés aux langues germaniques, slaves, etc., on s'en est généralement tenu à une notation beaucoup plus rapprochée du phonétisme (v. § 18).

Cette écriture a quatre défauts dont le moindre suffit à la condamner, elle est inutile, absurde, nuisible et impossible à réaliser intégralement :

1° Elle est inutile [1], car elle n'apprend rien à celui qui ignore les langues classiques. Si, par exemple, au lieu de le laisser écrire *oméopate*, comme le lui suggère son oreille, on l'oblige à écrire

[1] Nous verrons plus bas (§ 69) qu'il ne faut pas donner à cette épithète un sens trop absolu et que l'étymologisme peut — exceptionnellement et faute de mieux — rendre encore quelques services en matière d'orthographe.

Digitized by Google

homœopathe, quel avantage en retire-t-il? Cette forme savante, dont la raison lui demeure cachée, ne lui apporte qu'une complication graphique, une surcharge de la mémoire : c'est le plus clair de son bénéfice. Elle ne rend pas plus de services à celui qui les sait. Connaît-il la source du terme dont il se sert, il n'a que faire d'une orthographe étymologique; s'il l'ignore et qu'il désire s'en instruire, les dictionnaires spéciaux sont là pour l'éclairer. En définitive, pas plus que nous n'avons coutume de sortir avec notre arbre généalogique épinglé au chapeau, un mot n'a besoin de se présenter dans la phrase muni de son certificat d'origine.

2° Elle est absurde, puisque logiquement elle impliquerait pour l'enfant la nécessité de posséder deux langues mortes et plusieurs langues vivantes avant de commencer à écrire sa langue maternelle. Encore cette connaissance risquerait-elle de lui devenir parfois un guide infidèle. Qu'il ait l'imprudence de se régler sur le lat. *character, charta, cholera, chorda, stomachalis, metempsychosis, thronus, quadratus, phreneticus, phlegmaticus, aneurysma, catechizare, anathematizare, phantasma, currere,* etc., cela le conduira à écrire *charactère, charte, cholère, chorde, stomachal, métempsychose, thrône, quarré, phrénétique, phlegmatique, anévrysme, catéchizer, anathématizer, phantôme, courrir,* c'est-à-dire à passer précisément pour ignorer l'orthographe.

3° Elle est nuisible par l'énorme perte de temps que sa complication, ses inconséquences et ce caractère énigmatique dont je viens de parler imposent à l'écolier contraint d'user plusieurs années dans un travail ingrat et stérile.

4° Elle est impossible à réaliser d'une manière intégrale. En effet, qu'est-ce qu'un mot français? Si nous faisons abstraction des éléments germaniques, slaves, etc., relativement peu nombreux, ainsi que des termes de création dite « savante », pour n'envisager dans la langue que le fonds vraiment national et d'origine populaire, nous pouvons répondre à cette question en définissant le mot français : « Un mot latin dont la prononciation a été peu à peu défigurée au cours des siècles par une suite d'altérations et de suppressions infligées tant à ses voyelles qu'à ses consonnes » [1].

Prenons pour exemples *carême* et *même,* dont la graphie est devenue franchement phonétique.

[1] « Considéré dans sa forme par rapport au latin et dans son origine, je définirais le français une langue qui conserve la syllabe accentuée, supprime d'ordinaire la consonne médiane et la voyelle brève ; puis, cela fait, reconstruit le mot suivant l'euphonie exigée par l'oreille entre les éléments littéraux qui restent.» Littré, préface du *Dictionnaire de la langue française,* p. xxxvi.

Digitized by Google

a) *Carême* (vfr. *caresme, quaresme,* de lat. pop.**quaresima*) a son origine dans le latin *quadragesima*, dont la prononciation à l'époque classique peut se représenter à peu près de cette manière : *couadraghéçima.* Voici brièvement son histoire : *qua-* s'est réduit à *ca-* ; *-dr-* s'est assimilé en *rr,* puis réduit à *r* simple ; le *-g-* intervocalique de *-age-* est tombé et le groupe *ae-* restant s'est réduit à *e*; l'*-i-* de *-sim-* est tombé, donnant *sm* dont l'*s* a disparu plus tard [1]; l'*-a* final s'est affaibli en *e* muet; et c'est ainsi que *quadragesima* a fini par aboutir à *carême.* Quand nous disons : «*carême* vient de *quadragesima*», cela signifie donc simplement: «*carême* est la prononciation actuelle d'un mot que le latin classique écrivait *quadragesima* ».

Tous ces changements ne s'étant pas opérés en une fois, à quel stade de son évolution faudrait-il le prendre pour l'orthographier d'une façon conforme à la théorie étymologique ? Si nous l'écrivons *quarresme* par *qu-* (comme dans *quatre,* de lat. *quattuor*), par *-rr-* (comme dans *carré,* de lat. *quadratum*) et par *-s-* (comme dans *il est,* de lat. *est*), nous aurons été aussi loin que nous le pouvons, étant données nos habitudes en pareille circonstance : en serons-nous beaucoup plus avancés ? Evidemment non. Nous n'aurons restitué ni le *d,* ni le *g,* ni l'*i,* ni les deux *a,* et cependant ces cinq lettres y ont autant de droits que les autres. Pourquoi cette exclusion arbitraire ? Quelle raison objecter à leur rétablissement ? Dira-t-on qu'elles ne se prononcent pas ? Mais l'*a* de *Saône* et l'*i* de *veine,* d'*oignon,* ne se prononcent pas davantage et pourtant nous les écrivons ; et les autres lettres que nous venons de restituer, ne sont-elles pas également muettes ? La double *rr* de *quarresme* ne sonne-t-elle pas comme une *r* simple ? Entend-on l'*u* de *qua* et l'*s* de *-sme* ? Cet argument tiré de la prononciation est d'ordre phonétique et par suite perd toute valeur en matière d'étymologisme, puisque le principe sur lequel s'appuie cette méthode est, au contraire, de rétablir dans l'écriture les signes de sons que la langue parlée n'articule plus. La règle une fois posée, on est tenu de l'accepter dans son entier ; il faut s'y soumettre, malgré qu'on en ait, et rétablir dans la graphie des mots toutes les lettres sans exception qu'ils possédaient à l'origine, car, encore une fois, rien n'autorise à faire un choix entre elles et à rétablir les unes de préférence aux autres. Dans ce système, si l'on était conséquent, *carême* devrait

[1] Cette chute de l'*s* devant une consonne à l'intérieur des mots a commencé au XI[e] siècle et s'est achevée au XIII[e]. Sa conservation dans l'écriture des siècles suivants n'est qu'un fait d'archaïsme ; Rabelais, qui écrivait *escholier,* prononçait *écolier* comme nous (v. § 13, 5°).

Digitized by Google

être inscrit au dictionnaire sous cette rubrique : « *Quadragesima*, prononcez *carême* ».

b) *Même* (vfr. *mesme, meïsme ;* prov. *medesme,* it. *medesimo*) est la reproduction correcte de la prononciation que nous donnons aujourd'hui à son ancêtre latin **metipsimum*. Si nous l'orthographions *meisme* (moy. âge *meïsme*), serons-nous quittes envers l'étymologie? Non, car pourquoi expulser le *p* du groupe *-ps-*, quand nous le conservons dans *corps, temps, tu romps,* etc. ? Et la finale *um,* les deux *i* et l'*s* de *ipsimum,* le *t* de *meti-,* qu'en ferons-nous? De quel droit les passer sous silence et comment justifier leur omission ? Les arguments sont pareils à ceux que nous venons de voir à propos de *carême* et la conclusion identique. Sous peine de faillir aux lois les plus élémentaires du raisonnement, se contenter de *meipsme* serait insuffisant ; on est condamné à la restitution intégrale du mot et on doit l'inscrire ainsi dans le dictionnaire : « *Metipsimum,* prononcez *même* ».

L'absurdité de la conséquence fait toucher du doigt la fausseté du principe.

En fait, l'écriture prétendue étymologique ne reproduit exactement ni la forme primitive des mots, ni leur prononciation actuelle ; elle n'est et ne peut être qu'un compromis arbitraire et bâtard entre les deux, dont le seul effet est d'augmenter les difficultés de l'orthographe. Les fidèles de l'étymologie semblent en avoir eux-mêmes vaguement conscience, car un fait est à remarquer : les plus convaincus d'entre eux se bornent à exiger le maintien de l'état présent, sans aller jusqu'à vouloir rectifier les mots auxquels l'usage a imprimé l'allure phonétique. Pas un ne demande qu'au lieu d'écrire *on, a, aujourd'hui, ancien, ennemi, il veut, puis, orfèvre,* etc., on écrive *hon, habt, aul jourd'huid, antiain, enemic, il veult, puists, aurfebvre,* d'après les originaux latins *homo, habet, ad illum diurnum de hodie, *anteianum, inimicum, vult, *posteis, auri fabrum.* Ce serait un énorme recul, qui, s'appliquant à plusieurs milliers de mots, bouleverserait toutes nos habitudes. Rien de moins soutenable évidemment et pourtant rien de plus rationnel, étant admis le point de départ dont l'école étymologique se réclame : elle est prise ici en flagrant délit d'illogisme.

§ 18. Il faut noter à ce propos une inconséquence assez bizarre du clan étymologique. Les membres de cette école, qui se préoccupent tant de parler grec et latin en français, font très bon marché de l'étymologie quand il s'agit de mots qui, au lieu de provenir de l'une

Digitized by Google

de ces deux langues, prennent leur source dans d'autres idiomes; on les voit alors s'accommoder sans la moindre répugnance d'une graphie très voisine du simple phonétisme (§ 17). D'où vient cette préférence et pourquoi ce qui leur semble légitime en pareil cas cesse-t-il de l'être dès que le latin et le grec sont en jeu? Peut-être, sans chercher très loin, trouverait-on la clef du mystère dans ce fait qu'en dehors du monde scientifique, la connaissance des langues modernes est en général beaucoup moins répandue chez nous parmi les hommes que celle des langues classiques. Quoi qu'il en puisse être et que ce soit pour cette cause ou pour une autre, bornons-nous à constater le phénomène sans nous attarder à en chercher l'explication, d'autant plus que là encore nous nous heurterions aux contradictions les moins justifiables.

§ 19. Du reste, en dépit de ses prétentions, la graphie officielle en prend depuis longtemps fort à son aise avec l'étymologie gréco-latine. Le plupart des gens du monde qui poussent des cris d'alarme à la seule annonce d'un projet de réforme seraient bien étonnés d'apprendre à quel point ils pèchent journellement contre les préceptes les plus formels de leur culte. Ils écrivent par exemple sans sourciller, comme nous venons de le voir (§ 17), *on, a, aujourd'hui, ancien, ennemi, veut, puis, orfèvre,* etc., et l'on risquerait de les scandaliser très fort à vouloir les contraindre d'appliquer les soi-disant règles pour la conservation desquelles ils mènent si grand bruit. Leur foi dans la valeur de l'orthographe étymologique ne repose que sur une illusion inculquée à leur esprit dès l'enfance. Ils ne peuvent même pas essayer d'invoquer à son profit le prestige de la tradition, puisqu'elle est moderne. En effet, nous savons (§ 13, 2° et 6°) que son fatras de lettres muettes, amèrement critiqué dès son apparition, ne date guère que du XVI^e^ siècle.

§ 20. Inutile, irrationnelle, nuisible et d'ailleurs impossible à réaliser d'une façon à peu près satisfaisante, telle nous apparaît donc en résumé la graphie « étymologique », d'après le bilan qui vient d'être dressé de ses vices rédhibitoires. C'est plus qu'il n'en faut pour la repousser définitivement et l'on estimera tout naturel après cela qu'elle ait vu se liguer contre elle la majorité des linguistes. Un d'eux, et non des moindres, M. L. Havet, n'a même pas hésité a déclarer que le seul fait de vouloir la défendre était « un brevet d'ignorance » *(La simplification de l'orthographe,* p. 2). Aussi ses partisans se recrutent-ils non dans le cercle des savants, sauf

Digitized by Google

quelques rares exceptions, mais surtout chez les personnes les plus étrangères à l'étude de la philologie : orateurs, écrivains, gens du monde.

§ 21. On s'étonnera sans doute que je fasse figurer les écrivains de profession sur la liste des incompétents en matière de réforme orthographique. Rien de plus légitime cependant. Ils n'ont pas à faire œuvre de philologues et d'érudits : leur métier est tout différent. Savoir à fond le vocabulaire de la langue et sa syntaxe, s'en assimiler les plus subtiles ressources pour conquérir la maîtrise dans l'art si difficile de manier un instrument capricieux et souvent rebelle, voilà leur objectif véritable. Mais autre chose est posséder un idiome, même avec toutes ses richesses, autre chose le connaître, au sens purement scientifique du mot, c'est-à-dire s'être initié aux secrets de son évolution : ceci n'est plus de leur ressort. Sur ce terrain, ils sont hors de leur domaine et les plus illustres parmi les princes de la plume peuvent y commettre à l'occasion de surprenantes bévues.

Que mes lecteurs, en effet, se reportent à quelques années en arrière et qu'ils se rappellent ce qui s'est passé quand M. Gréard, en compagnie d'autres érudits, tenta de provoquer un mouvement en faveur de la réforme orthographique. Les journalistes se mirent en campagne pour interroger les écrivains et les orateurs les plus en vue, académiciens ou non, et en obtenir un avis motivé sur la question en litige. On vit alors se manifester des opinions vraiment inattendues et d'étranges oracles tombèrent de ces lèvres augustes. Il en est qui se montrèrent littéralement indignés qu'on osât substituer une *f* vulgaire à l'antique *ph*, un *t* au *th*, un *i* à l'*y*. On sentit que ces signes ont à leurs yeux quelque chose de sacré. Pour eux c'est un dogme, et d'autant plus vénéré qu'il est moins explicable. Il semble que, suivant la parole du poète,

«..... un suprême mystère
Vit en eux! »

(V. Hugo, *Hernani*, acte IV, sc. 2.)

D'autres allèrent plus loin; leur patriotisme s'émut et trouva des accents alarmés: « Toucher à l'orthographe, c'est toucher à la France! » s'écria pathétiquement un orateur religieux. Les poètes surtout firent montre d'intransigeance. Accoutumés à serrer le mot de plus près encore que les prosateurs, ils en viennent facilement à lui prêter une vie personnelle, un caractère et des propriétés qu'il n'a jamais eus. A les croire, il faut repousser la réforme parce

Digitized by Google

qu'elle altérerait la « physionomie des mots ». Qu'ils se rassurent. Cette « physionomie » ne court pas le moindre danger, et cela par la plus forte comme la plus naïve des raisons: elle n'existe pas [1]. Il n'y a point de lien secret entre la nature de l'idée et celle des lettres dont nous nous servons pour noter le terme qui la rend. Les mots peuvent être longs ou brefs, sourds ou sonores, d'une articulation commode ou malaisée, mais c'est tout. A dire vrai, ils ne possèdent aucune physionomie, encore moins dans la langue écrite que dans la langue parlée [2]. Ils y ont tout juste celle que nous voulons bien leur prêter, d'abord par l'habitude que nous avons de les voir écrits d'une certaine façon, ensuite — et surtout — par le sens que nous y attachons. Qu'un mot exprime une idée grande, noble, généreuse, nous sommes tout prêts à le trouver beau. *Patriote, patriotisme,* par exemple, sont-ils des termes d'une sonorité particulièrement agréable? Non certes. D'où vient donc l'impression qu'ils évoquent en nous? Du sentiment qui s'y trouve contenu et pas d'autre chose. C'est l'analogue de ce qui a lieu pour les noms propres appartenant à des personnes aimées; nous sommes enclins malgré nous à les parer d'un attrait imaginaire, simple reflet de notre affection pour les êtres qui les portent.

Leconte de Lisle obéissait à une fascination du même ordre, quand il formulait cette erreur: « Enlever aux mots leur orthographe étymologique, c'est leur ôter leurs titres de noblesse ». En réalité, les hommes qui parlent ainsi sont dupes d'une illusion et d'un préjugé d'accoutumance. Ils écrivent couramment, sans souci de l'étymologie, *fantasmagorie, métempsycose, orfèvre, trône, anévrisme,* etc. (v. § 17), parce qu'ils les ont toujours vus notés ainsi, mais ils s'indigneraient à la seule pensée d'écrire *iérofante, psicologue, ôréole, crisantème, cataclisme,* parce que cela déconcerterait leur œil et leur main. Les deux cas sont identiques cependant. Pourquoi donc tant de docilité quand il s'agit du premier, tant de révolte en face du second? Affaire de routine et défaut de réflexion, rien de plus. Il n'y a là qu'une superstition dont le caractère un

[1] V. ci-dessous § 27, note.

[2] Le *Rapport* sur la simplification de l'orthographe est ici d'une inconséquence dont l'Académie ne semble pas s'être rendu compte. D'une part, elle s'y proclame attachée à la physionomie des mots (v. ci-dessus p. 1, note); de l'autre, elle déclare accepter des modifications à l'orthographe de certains d'entre eux, comme elle l'a fait du reste dans chacune des éditions de son Dictionnaire. Or ces deux affirmations sont inconciliables. Si l'écriture d'un vocable lui confère vraiment une physionomie, c'est altérer celle-ci que d'y changer une seule lettre et l'Académie devrait y opposer une fin de non-recevoir absolue. Dès lors qu'elle y consent, elle reconnaît par là même que cette physionomie n'est qu'un mythe.

Digitized by Google

peu enfantin désarme la raillerie par l'excès même de sa candeur. Ne soyons donc pas trop sévères pour elle, elle peut s'expliquer dans une certaine mesure.

§ 22. Au premier abord, en effet, l'étymologisme ne manque pas d'offrir un côté spécieux, séduisant même, pour celui qui l'envisage d'une manière superficielle. Le mot français étant presque toujours un mot latin ou grec altéré dans sa forme (§ 17), il peut paraître assez logique à quelques égards de lui conserver dans l'écriture un reste de son apparence première. La pratique des langues classiques nous y porte presque involontairement, on ne saurait le nier. Les peuples qui les parlaient furent nos aïeux dans le monde intellectuel, aujourd'hui encore le meilleur de notre esprit est fait du leur et il nous semble retrouver dans l'étymologisme comme un écho de la parole antique. Cette association d'idées rappelle un peu, toutes proportions gardées, le respect dont nous entourons les objets provenant de morts que nous avons chéris. Démodés, vieux et laids, ils n'en demeurent pas moins précieux à nos cœurs par les souvenirs qu'ils y réveillent : défroque aux yeux des indifférents, ils sont pour nous des reliques.

Tout cela est fort respectable sans doute, mais l'humble domaine de l'orthographe ne comporte guère un tel déploiement de sentimentalisme. Il serait bon de savoir imposer un frein à nos tendresses étymologiques, car les jouissances que nous en pouvons retirer ne sont pas à mettre en balance avec l'étendue et la gravité de leurs inconvénients et elles restent impuissantes à faire casser une condamnation que tout concourt à rendre sans appel.

§ 23. En face du parti des étymologistes inféodés au statu quo se dresse celui des novateurs : les *phonétistes*. Le phonétisme, qui compte dans le passé d'illustres patrons, entre autres Appius Claudius l'Aveugle et l'empereur Auguste [1], part de ce principe en apparence indiscutable : le but de l'écriture est de représenter la parole le plus exactement possible. Dès lors, le remède au mal orthographique devient des plus simples à trouver et à appliquer: il n'y a qu'à le demander au phonétisme. Un corps savant chargé de la réforme dresse le tableau des sons de la langue, les classe méthodiquement d'après leurs caractères physiologiques et assigne à chacun d'eux une notation immuable consistant en un signe unique. Un

[1] Orthographiam, id est formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo custodiit; ac videtur eorum potius sequi opinionem, qui perinde scribendum, ac loquamur, existiment. — Suétone, *Vie d'Auguste*, LXXXVIII.

Digitized by Google

seul phonème, un seul signe, c'était déjà le desideratum de Port-Royal en 1660 [1]. Le problème de l'orthographe disparaît. Inutile désormais de lui consacrer plusieurs années d'un labeur écœurant pour arriver à en acquérir une connaissance imparfaite; quelques heures, quelques jours au plus, vont suffire pour que tous, étrangers et nationaux, puissent la posséder d'une façon imperturbable.

Par malheur il est des ombres à ce tableau plein de charmes. En théorie, rien de plus séduisant; en pratique, rien de moins réalisable. Les empêchements y surgissent à chaque pas, si nombreux et si graves, que force nous est d'envoyer le phonétisme *radical* rejoindre l'étymologisme au pays des chimères.

§ 24. Une première difficulté se présente. L'adoption du phonétisme radical nécessite une modification complète de l'alphabet. D'une part, la suppression des polygrammes exprimant des sons simples [2] et leur remplacement par des monogrammes, de l'autre, la traduction par des notations différentes de phonèmes distincts que notre écriture actuelle confond sous une notation unique (comme *ks* et *gz* rendus par *x : axiome, exagéré*), toutes ces transformations, si plausibles qu'elles soient, entraîneraient des changements dans les valeurs que nous avons coutume d'attribuer à nos signes alphabétiques [3] et obligeraient à créer des caractères nouveaux ou tout au moins à affecter de signes diacritiques les caractères usuels [4]. Or, ce bouleversement de notre écriture aurait des résultats désastreux. Pour les jeunes générations élevées dans la pratique exclusive de la nouvelle graphie les auteurs français antérieurs à notre époque seraient incompréhensibles. Leur langue ferait l'effet d'une langue morte, aussi difficile à la lecture que l'est celle de Rabelais pour la plupart de nos contemporains. Afin de les leur rendre accessibles il faudrait procéder à une réimpression des maîtres de la littérature qui se sont succédé depuis plus de deux siècles, entreprise dispendieuse et colossale jusqu'à l'invraisemblance, dont il suffit d'évoquer l'idée pour en faire saisir l'impossibilité.

[1] *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler, expliquez d'une manière claire et naturelle*, par MM. de Port-Royal.

[2] Ex. : *eu, ou; gn, ill, ss* (qui représentent respectivement *n* et *l* mouillées, *s* sourde intervocalique, comme dans *peigne, paille, assez*).

[3] Ex. : *u* pour indiquer la voyelle que nous notons par *ou* (*mu, vus, purtur, pusa*, etc., au lieu de *mou, vous, pourtour, poussa*); *w* pour indiquer le *ou* consonne de *oui, ouest, gouache*, etc. (*wi, west, gwache*).

[4] Ex. : l'*l* barrée, l'*n* affectée de la *tilde* espagnole, l'*o* surmonté du tréma, etc., pour représenter respectivement l'*l* et l'*n* mouillées et le phonème que nous notons actuellement par *eu*.

Digitized by Google

Tout au plus arriverait-on à rééditer un certain nombre de fragments empruntés à nos meilleurs écrivains, quelque chose comme un recueil de morceaux choisis, le *Selectæ* français! Par là se trouverait consommée la rupture de la chaîne qui relie les étapes de notre évolution intellectuelle; un abîme serait creusé entre notre époque et les âges précédents, et tout le passé littéraire du génie français sombrerait dans un oubli définitif, pour le plus grand dommage de l'éducation nationale [1].

A cet obstacle, dont l'importance n'échappera à personne, viennent s'en ajouter bien d'autres qui appartiennent au fonds même de la langue.

§ 25. Parmi ceux-ci il faut citer en première ligne les *liaisons* (v. § 12).

Une des caractéristiques de la prononciation française est, on le sait, de faire entendre la consonne finale des mots dans certaines circonstances et de la laisser muette dans d'autres. Ex: « un *savant'* illustre; un *savan(t)* modeste; un illustre *savan (t)* ».

L'application stricte du phonétisme aux liaisons donnera lieu à une bigarrure orthographique d'autant plus marquée que le français est extrêmement capricieux sur ce point. Rien de plus variable que les liaisons, rien de plus riche en illogismes. En voici quelques exemples :

« J'ai passé près de vous deux *heures* (*eur-z*) exquises; il est deux *heures (eur)* et demie. »

« *Cent* (*sant'*) hommes; *cent* (*san*) un hommes. »

« Il y a *neuf* (*neuv*) ans; le *neuf* (*neuf'*) janvier, le *neuf* (*neuf'*) avril; *neuf* (*neu*) chevaux. »

« Etre *franc* (*fran*) et juste; courir à *franc* (*frank*) étrier. »

« A *tous* (*touz*) égards; ils se sont *tous* (*tous'*) égarés; ils sont *tous* (*tous'*) fous; *tous* (*tou*) les délégués. »

« Armé de *pied* (*piét'*) en cap; avoir le *pied* (*pié*) endolori. »

« Faire un *grand* (*grant'*) effort; il est *grand* (*gran*) et fort. »

« Un *bœuf* (*beuf'*) gras; le *bœuf* (*beu*) gras. »

« Un *sot* (*sot'*) ami; il est *sot* (*só*) à vingt-trois carats. »

« En *sus* (*sus'*) de cela; courir *sus* (*suz*) à quelqu'un; on voulait lui courir *sus* (*su*). »

L'orthographe phonétique s'attachant à noter la prononciation avec une scrupuleuse exactitude en reproduira toutes les inconsé-

[1] « Les fonétistes sont des ingrats et des barbares qui, si on les écoutait, nous feraient perdre le fruit de vingt-cinq siècles de culture. » (Michel Bréal, *Causeries sur l'orthographe*, p. 33).

Digitized by Google

quences ; les mots *heures, cent, neuf, franc, tous, pied, grand, bœuf, sot, sus,* s'écriront donc suivant les circonstances : *eur, eurz ; san, sant ; neu, neuf, neuv ; fran, frank ; tou, tous, touz ; pié, piét ; gran, grant ; beu, beuf ; sò, sot ; su, sus, suz.*

Dans l'exemple cité plus haut, *savant* devra s'écrire avec un *t* dans le premier cas et sans *t* dans le second et le troisième. Ce *t* devra disparaître devant l'*s* finale du pluriel (« *savans* illustres ») et cette *s* elle-même s'évanouira devant un mot commençant par une consonne (« *savan* modestes »). Le même mot possédera donc à chaque nombre deux orthographes distinctes : 1° sg. *savant, savan ;* 2° plur. *savans, savan ;* et parmi ces orthographes il y en aura une (*savan*) qui sera commune à la fois au singulier et au pluriel. Il en sera ainsi de tous les cas analogues : partout où le même son s'articulera de deux ou trois façons diverses selon l'occurrence, il changera de forme deux ou trois fois dans l'écriture. Cette double ou triple orthographe nous donnera toujours malgré nous l'impression de plusieurs mots différents et pourtant cette impression sera fausse : ce ne sont point des mots différents, c'est le même mot affecté d'une double ou triple prononciation.

§ 26. Ces graphies multiples constituent-elles une simplification ? Il est permis d'en douter. Avec sa logique instinctive, l'écolier qui, dans l'exemple précité, devra écrire tour à tour *savan, savant* et *savans,* sera choqué tout d'abord d'avoir à noter le même mot de deux manières différentes à chaque nombre, et il le sera bien plus encore d'avoir tantôt à employer le signe du pluriel, tantôt à l'omettre, et d'être astreint à user de la même notation (*savan*), qu'il s'agisse d'un seul être ou de plusieurs.

Il est à craindre qu'il n'y trouve quelque peu de brouillamini et pas mal de tintamarre, pour parler comme M. Jourdain. Le règlement nouveau lui semblera sans doute inférieur en simplicité à la vieille méthode qui lui commandait d'écrire au sg. *savant* d'une manière uniforme, sans se mettre en peine de l'initiale du mot suivant (*illustre, modeste*), et qui se bornait à lui faire marquer dans tous les cas le pluriel par l'addition d'une *s* à la forme du singulier, sans souci de la liaison ou de son absence. L'ancien procédé, avec son allure claire et rationnelle, était beaucoup plus facile à comprendre et à retenir : l'intelligence y trouvant son compte, la mémoire en bénéficiait par ricochet (v. § 30).

§ 27. C'est qu'un mot n'est pas un simple groupe de sons : il a une valeur parfaitement définie, il sert à désigner un objet, il exprime

Digitized by Google

une idée. Par suite, le groupe de caractères qui le représente devient signe d'idée à son tour et passe très vite pour nous à l'état de symbole. Nous sommes ainsi amenés par un irrésistible instinct à introduire dans notre conception de l'écriture un sentiment d'idéographisme qui, pour être inconscient, n'en est pas moins réel [1]. Dès lors, notre besoin de logique se trouve également contrarié, soit par l'emploi de graphies multiples pour exprimer un seul et même objet (*savant, savan*), soit par l'usage d'une graphie unique et invariable, pour indiquer tantôt un objet isolé, tantôt plusieurs objets réunis (*savan,* pour *savant* et *savants*). Dans les deux cas notre intelligence se révolte et proteste, en vertu de cette double conception qui s'est spontanément imposée à elle :

1° Le *même mot* désignant le *même objet* doit toujours s'écrire *de même.*

2° La langue possédant un exposant du nombre (*-s*), cet exposant devra être joint au mot chaque fois qu'à l'idée de l'objet s'ajoutera la nuance de *pluralité.*

Chez un sujet donné, la force de ce penchant est proportionnelle à ses habitudes de lecture. Plus elles sont développées, plus l'œil a chez lui de propension à contrebalancer l'oreille, parfois même à l'emporter sur elle : aussi les gens très cultivés sont-ils beaucoup plus fréquemment des visuels que des auditifs.

§ 28. Ceci nous oblige à élargir la définition qui a été donnée précédemment (§ 23) de l'orthographe et de son but. Exacte en théorie, elle cesse de l'être et devient beaucoup trop étroite, quand on la met en présence des faits. L'écriture a bien pour destination première de noter les sons de la langue, mais nous venons de la voir s'élever plus haut. Le mot parlé étant le signe d'une idée, il en est forcément de même du mot écrit et nous sommes trop habitués à envisager les choses sous cet angle pour ne pas répugner invinciblement à toute graphie qui contrarierait sur ce point nos tendances les plus intimes.

Il y a là un fait de suggestion tout à la fois mentale et visuelle, impossible à contester, impossible à combattre, et sur lequel je

[1] Est-il besoin de faire observer que ceci n'est pas en contradiction avec l'opinion exprimée au § 21 sur l'erreur relative à la prétendue « physionomie des mots » ? De ce qu'un groupe de caractères symbolise pour notre intelligence une certaine « notion », il ne s'ensuit nullement qu'il revête par là une « physionomie » spéciale. Chacun peut en faire l'expérience sur soi-même. Qu'on écrive *pantère* au lieu de *panthère,* l'idée qu'éveille en nous ce mot n'en sera pas altérée ; l'italien *ninfa* et le français *nymphe* nous suggèrent tous les deux la pensée d'un être identique, et la graphie *fantôme* n'évoque pas à nos yeux une autre image que ne le faisait *phantosme* pour les lecteurs du XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

devais insister d'autant plus sérieusement que la plupart des apôtres du phonétisme ont eu le tort grave d'en méconnaître l'existence et la portée. Cette disposition de notre esprit est encore renforcée par la « loi du moindre effort », euphémisme scientifique dont on use pour désigner ce que le langage courant intitule moins poliment « paresse ». L'écolier qui aura appris une fois à écrire un mot d'une certaine manière trouvera infiniment plus commode de continuer à toujours l'écrire ainsi, au lieu d'avoir à s'occuper d'en faire varier l'orthographe suivant des conditions parfois un peu difficiles à saisir pour lui. Nous sommes en présence d'une association de facteurs physico-psychiques dont il faut tenir compte, sous peine de se heurter à ce résultat paradoxal de voir le phonétisme, par ses notations multiples d'un même vocable, en venir à rendre encore plus épineux le problème orthographique qu'il prétend résoudre. De même qu'à force de chercher la concision on tombe souvent dans l'obscurité, de même ici à vouloir trop simplifier on finirait par compliquer et le progrès apparent masquerait une régression véritable.

§ 29. Notons de plus qu'en français, comme dans bien d'autres idiomes, il existe deux prononciations : l'une qui est celle de la conversation ; l'autre, plus savante, plus raffinée, plus délicatement nuancée, qui est celle de l'art oratoire dans ses diverses manifestations, chaire, barreau, théâtre, la prononciation relevée, comme l'appelle Littré, la prononciation type, en un mot [1]. Le phonétiste sera contraint de se régler sur l'une des deux et sa notation, exacte pour celle-ci, ne le sera pas pour l'autre. Pas plus que l'étymologisme, elle ne pourra se soustraire au reproche d'être conventionnelle, tout au moins par certains côtés.

Faudra-t-il donc en venir à cet excès de logique d'avoir deux graphies adaptées aux deux prononciations et de les employer à tour de rôle, selon que les circonstances comporteront une élocution plus sévère ou plus relâchée? L'écriture d'une lettre différerait de celle d'un livre ; ce serait l'introduction de l'étiquette dans l'orthographe. Si bizarre que puisse paraître un tel procédé, il n'en est pas moins d'une légitimité absolue, étant donné le point de départ. Or, quel est le phonétiste qui aurait l'idée de le préco-

[1] C'est au XVI[e] siècle que l'on voit apparaître deux prononciations, l'une pour l'usage familier, l'autre pour la langue oratoire. La première, plus sommaire, vise surtout à la rapidité ; la deuxième, moins hâtée dans son allure, se préoccupe davantage de l'exactitude et de la précision. A dater de cette époque, l'influence de la Cour et du Parlement commence à devenir prépondérante en matière de beau langage.

Digitized by Google

niser? Et pourtant ce ne serait que la conséquence normale du système, aboutissant à l'absurde par le rationnel.

§ 30. J'ai fait allusion tout à l'heure (§§ 25-26) aux difficultés que soulève en écriture phonétique l'*s* du pluriel, tantôt muette, tantôt sentie en liaison. Il est nécessaire d'insister un peu sur ce point important.

Personne ne contestera que l'expression du *nombre* ne soit une nécessité de premier ordre. Or, en dehors des liaisons, les pluriels se prononcent comme des singuliers : *mont(s) sourcilleux, champ(s) fertile(s),* etc. Il y a donc là une indication, — celle du nombre, — indispensable à la netteté du discours, que la parole omet de faire sentir. C'est une cause d'amphibologie et une grosse infirmité du langage oral. Actuellement elle n'existe pas dans la langue écrite; mais, sous peine de manquer à son principe, le phonétisme sera tenu de la refléter fidèlement et alors c'en est fait de la clarté.

Comment y distinguer dorénavant « ils sont *neuf(s)* » de « ils sont *neuf* »? L'amphibologie sera complète.

De même pour le vocatif pluriel, dont la prononciation est semblable à celle du vocatif singulier : « *Enfant(s),* soyez *attentif(s)* » sonne comme « *Enfant,* soyez *attentif* ».

De même encore pour les locutions dans lesquelles l'article est supprimé : « *Femmes, moine, vieillards,* tout était descendu » (La Fontaine). Comment le lecteur saura-t-il s'il s'agit d'un singulier ou d'un pluriel (*femme* ou *femmes,* etc.)?

Ce n'est pas du tout la même chose de dire d'une personne qu'elle a « beaucoup de *talent* » ou de lui reconnaître « beaucoup de *talents* »; or les deux expressions sont phonétiquement pareilles et c'est l'écriture seule qui réussit à les différencier en distinguant le pluriel du singulier.

Louant chez un homme politique la stabilité de ses opinions, un historien dira de lui qu'il fut « un homme de beaucoup de *conviction* ». Ailleurs, parlant d'un autre qui s'est signalé par son aisance à professer successivement les opinions les plus disparates, il l'appellera ironiquement « un homme de beaucoup de *convictions* ». Dans la graphie actuelle rien de plus compréhensible que ces deux formules; dans la graphie phonétique la seconde, qui signifie le contraire de la première et qui se prononce de même, devra s'écrire exactement comme elle, c'est-à-dire sans *s* au mot *convictions (conrixion).* Le signe du pluriel disparaît, les deux formules opposées n'en font plus qu'une et la phrase devient inintel-

Digitized by Google

ligible. Voilà où l'on arrive avec un système d'écriture fondé sur la phonétique pure et n'inscrivant, comme le voudraient quelques réformateurs, que les sons articulés, sans s'occuper de noter les idées : dans plus de la moitié des cas l'expression du nombre ne serait plus perceptible. En définitive, écrire de même un pluriel et un singulier, c'est procéder comme si, en arithmétique, on prétendait indiquer par le même signe l'unité et une valeur plus grande que l'unité.

Comment dans un tel système rédigera-t-on des marques de fabrique telles que celles-ci, renfermant un pluriel qui s'y prononce forcément comme un singulier : « Dubois *frères;* Vincent *neveux* » ? Elles ne sonnent pas autrement que « Dubois *frère,* Vincent *neveu* » ; faudra-t-il donc les écrire de cette manière ? Evidemment non. L'emploi d'une orthographe phonétique y est de toute impossibilité. Le phonétiste le plus rigoureux sera bien forcé d'infliger un démenti à sa doctrine et d'inscrire une lettre qui n'est pas entendue, mais qui existe dans la pensée du rédacteur. Il ne peut se dérober à cette obligation, sinon il donnerait au lecteur une idée fausse, en lui laissant supposer l'existence d'un singulier là où se trouve en réalité un pluriel [1].

Les mots terminés par une *-s* ou un *-x* ont le pluriel identique au singulier, aussi peuvent-ils créer une amphibologie dans certaines locutions du même genre que celles que nous venons de citer. Ex. : « Vincent et Dubois *fils* ». Cette imperfection de notre langue ne trouve pas de remède dans l'écriture [2]; raison de plus pour ne pas l'aggraver en l'étendant aux cas ordinaires où l'orthographe officielle a réussi à la pallier jusqu'à présent.

§ 31. Ce que je viens de dire de l'*-s* finale du pluriel peut également s'appliquer à la finale *-ent* des verbes. Les pluriels « ils pensai*ent,* ils penserai*ent* », par exemple, sonnent partout de la même manière que les singuliers « il pens*ait,* il penser*ait* », et, en dehors des liaisons, l'oreille ne distingue pas « ils pens*ent* » de « il pense ». L'orthographe phonétique, qui écrirait indistinctement aux deux nombres « *il panse, il pansèt, il panserèt* », aurait l'inconvénient de

[1] Aussi les phonétistes les plus résolus ont-ils tous, à l'exception de Domergue et de Marle, reculé devant la suppression de la marque du pluriel quand elle ne se fait pas sentir à l'oreille (v. Didot, *Observations sur l'orthographe française,* p. 101).

[2] Didot avait cru devoir réclamer ici l'emploi d'un caractère spécial, c'est-à-dire le rétablissement de l'ancienne *s* longue, pour différencier la finale du pluriel de celle du singulier (*op. cit.,* p. 205, note).

Digitized by Google

reproduire cette équivoque de la parole, qui n'existe pas dans l'écriture actuelle (v. §§ 139-141).

§ 32. Ce double exemple de l'-*s* du pluriel et du *-ent* des verbes est au nombre des faits qui démontrent le mieux combien est étroite, incomplète et, par suite, erronée cette définition d'une rigueur en apparence incontestable : « Le but de l'orthographe est uniquement de transcrire les sons » (v. §§ 23, 28). S'en tenir à cette formule, c'est oublier que le son est souvent loin de rendre l'idée tout entière et que des nuances d'une importance capitale sont omises par la prononciation ; il est indispensable de les rétablir dans l'écriture pour ne pas être mal compris. Une finale qui contient l'exposant d'une fonction syntactique peut devenir muette en certaines circonstances, sans que la fonction ait cessé d'exister, et c'est pourquoi, tout en n'étant plus articulée, cette finale doit continuer à figurer dans la graphie. Ainsi, dans les exemples qui viennent d'être cités, à quoi reconnaît-on que le mot n'est pas au singulier? A l'*s* et à l'*n* de *-ent*. Prononcées ou non, il faut donc les écrire : le plus simple bon sens en fait une condition *sine qua non*. Ce n'est pas l'orthographe qui se met dans son tort en notant ce qui n'est pas articulé, c'est la prononciation qui est en faute de ne pas articuler ce qui devrait l'être pour l'expression complète de la pensée.

§ 33. La notation du *genre* court avec le phonétisme le même péril que celle du nombre. L'*e* muet du féminin est loin d'être toujours senti dans la prononciation, c'est même le contraire qui arrive le plus souvent [1]. Il faudra donc en pareille occurence écrire le féminin à l'instar du masculin et le lecteur aura parfois besoin d'un moment de réflexion pour se rendre un compte exact du genre. Ainsi « les immort*elles*, les convert*ies*, l'accus*ée*, son am*ie*, leurs am*ies* », ne se prononcent pas autrement que « les immort*els*, les convert*is*, l'accus*é*, son am*i*, leurs am*is* ». La théorie phonétique exige impérieusement que le féminin de consonance identique au masculin soit écrit comme lui ; comment les distinguera-t-on l'un de l'autre?

[1] Bien entendu il s'agit du langage de la conversation, car, au théâtre, dans la diction poétique, on fait sentir l'*e* muet et avec très grande raison. En voici deux exemples :

1° « Ariane, ma sœur, de quel amour *blessé-e*,
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes *laissé-e!* » (Racine.)
et non *blessé, laissé*, comme le fait la prononciation courante.

2° « Allez, *je* vous *refuse*..... » (Molière, *le Misanthrope*, acte V, sc. 7.)
Ici, dans le langage familier, nous articulons *j'vous r'fuse*. Comparez les deux prononciations et voyez quelle différence d'effet et combien le premier passage y gagne en poésie, le second en noblesse.

Digitized by Google

Prenons encore une phrase commençant par un participe passe, telle que celle-ci :

forc*é*
forc*ée*
forc*és*
forc*ées*
} de subir la loi du vainqueur....

ou cette autre :

priv*é*
priv*ée*
priv*és*
priv*ées*
} de sommeil et de nourriture et

plong*é*
plong*ée*
plong*és*
plong*ées*
} dans la détresse la plus affreuse.....

Avec les finales *ée, és, ées,* phonétiquement réduites à *é,* la confusion sera complète : on se demandera tout d'abord s'il s'agit d'un masculin ou d'un féminin, d'un singulier ou d'un pluriel, et l'incertitude subsistera jusqu'à ce que la suite du texte vienne la dissiper et faire voir quelle est la véritable intention de l'auteur.

Voilà donc deux nuances essentielles, la distinction du nombre et celle du genre qui, en mainte occasion, seront appelées à disparaître. Sera-ce au bénéfice de la clarté et peut-on invoquer ces faits comme des arguments favorables au phonétisme radical?

§ 34. Cette lacune dans l'expression des fonctions grammaticales peut même s'étendre plus loin encore, par suite de l'évanouissement de de la finale muette. Ainsi dans la conjugaison des verbes en *-er,* comme *chanter,* outre *chanté, chantée, chantés, chantées,* écrits *chanté,* nous aurons *chanter* et *chantez* qui s'écriront également *chanté,* toute distinction disparaissant entre ces six formes. Soit donc une exclamation telle que celle-ci :

1° « *Passés,* mes jours de deuil! »

2° « *Passez,* mes jours de deuil! »

Ecrivons-la phonétiquement : « *Passé.....!* », le lecteur sera hors d'état de distinguer si cette phrase veut dire: « *Passez...* »! ou si c'est une ellipse équivalant à : « Mes jours de deuil *sont passés* » [1]. Avec

[1] Nous aurions la même équivoque avec l'impératif et le participe passé de la 2e conjugaison. Ex. : 1° « *Fini,* cet ennuyeux travail! » 2° « *Finis* cet ennuyeux travail! » L'emploi de ce genre de locutions est particulièrement fertile en amphibologies.

Digitized by Google

l'orthographe actuelle, rien de pareil à redouter : le sens est limpide dès le début.

§ 35. Les consonnes finales appartenant à la catégorie dont je viens de parler, c'est-à-dire celles qui tantôt sont muettes et tantôt font liaison, ne sont pas les seules dont nous ayons à nous occuper ; nous devons également tenir compte de ce que deviendraient, avec le phonétisme pur, les consonnes finales qui sont constamment muettes dans certains mots. Sur ce terrain, il pourrait exercer une action nuisible à un triple point de vue : 1° formation des *féminins ;* 2° formation des *dérivés ;* 3° création d'amphibologies par *homographie.*

§ 36. On sait qu'une des règles générales de notre grammaire est de former les féminins par l'addition directe d'un *e* muet au masculin [1]. Or certains mots n'ont pas actuellement de féminin, mais il est possible qu'on leur en donne par la suite. Si ces mots, terminés par une consonne toujours muette, viennent à s'écrire phonétiquement, c'est-à-dire en supprimant cette finale muette, il est probable qu'au bout d'un temps plus ou moins long leur forme originelle sera oubliée. On ne saura plus qu'ils possédaient anciennement une consonne finale et, le jour où l'on voudra leur donner un féminin, on créera des barbarismes (v. § 76, note). C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour *apprentie,* jadis *apprentive, apprentisse,* du masc. *apprentif, apprentis ;* l'*f* et l'*s* finales étant tombées dans la prononciation, *apprentif* et *apprentis,* articulés *apprenti,* ont fini par s'écrire comme nous le faisons maintenant : d'où le féminin incorrect *apprentie* (v. § 264, 4°).

Il va de soi que ces observations ne concernent en rien la suppression de la finale muette dans les mots qui possèdent dès à présent des féminins tout formés. Qu'on écrive *blon, ron,* au lieu de *blond, rond,* il est clair que le féminin n'en restera pas moins

[1] A part quelques exceptions, comme les féminins en *-che, -ve, -elle, -eille,* etc., de masculins en *-c, -f, -eau, -eux : sèche, blanche, neuve, veuve, belle, vieille,* de *sec, blanc, neuf, veuf, beau, vieux.*

Cette règle de formation des féminins est d'origine relativement récente. Exacte en pratique, elle est l'inverse de la réalité au point de vue historique : c'est, au contraire, le féminin qui a réagi sur la structure moderne du masculin. Les adjectifs dont le féminin représente un masculin suivi de l'*e* muet sont peu nombreux dans le vieux français. Dans la majeure partie des cas, le masculin diffère plus ou moins profondément de l'autre genre, par l'effet de lois phonétiques qu'il serait trop long d'exposer ici. Ex. : masc. *fer, froit, larc, roit, vuit,* etc., en regard de fém. *ferme, froide, large, roide, vuide.* Plus tard ces masculins ont changé de forme en subissant l'influence analogique des féminins.

Digitized by Google

ce qu'il est, *blonde, ronde,* et que l'application du phonétisme sur ce point n'y peut entraîner aucune conséquence fâcheuse.

§ 37. Les mêmes remarques qui viennent d'être faites au sujet de la formation des féminins sont valables pour la dérivation et les troubles qu'y apporterait le phonétisme. En ce qui regarde les mots actuellement dotés de dérivés, la suppression de la finale muette du primitif ne peut exercer aucune action nuisible : *rond* s'écrira *ron* sans inconvénient, puisque nous avons déjà *rondeur, arrondir, rondement,* etc. Mais il n'en va pas de même pour les mots qui ne possèdent pas encore de dérivés. Pour ceux-là rien de plus nécessaire que la conservation de la finale muette dans l'écriture. C'est une pierre d'attente pour les dérivés de l'avenir. Elle indique de quelle manière il faudra s'y prendre si l'on veut les créer conformément aux origines et à l'esprit de la langue, sans risquer de tomber dans le barbarisme. Voici un exemple pris dans le passé et bien fait pour montrer l'importance du rôle que joue en pareil cas la consonne finale : il s'agit de *cadran.* Ce mot vient du lat. *quadrantem,* d'où le prov. *quadrant* et le vfr. *quadran* (XIII^e^ s.), par chute du *t* étymologique. Cette disparition de la consonne finale ayant fait oublier que *cadran* était pour **cadrant*, il en est sorti *cadranné, cadrannerie, cadrannure* [1], au lieu des formes correctes **cadranté,* **cadranterie,* **cadranture,* ce qui ne serait pas arrivé si *cadran* eût gardé le *t* primitif (v. § 264, 3°). Dans les cas analogues, quand il s'agira un jour de donner des dérivés à des mots qui en sont encore dépourvus, l'orthographe phonétique ne manquera pas de contribuer à enrichir le vocabulaire de nouveaux barbarismes, puisque la suppression de la consonne finale, effaçant le souvenir des formes originelles, privera de guide les créateurs de ces dérivés (v. § 76, note).

§ 38. Enfin cette suppression multipliera les homogrammes et par suite les amphibologies qui peuvent en résulter (v. §§ 49-50, 68, 73). Beaucoup d'homonymes, en effet, ne diffèrent entre eux que par la finale muette. Ex. : *ban, banc; bas* (sbst.), *bât; coin, coing; cou, coup, coût; mou* (sbst.), *moût; brocard, brocart; sein, seing;* etc. Sa présence dans l'écriture a jusqu'ici empêché de les confondre : ôtons-la, toute distinction disparaît et la porte est ouverte aux équivoques [2].

[1] Cette orthographe est celle de Hatzfeld et Darmesteter. Littré écrit *cadrané, cadranure.*

[2] Ces diverses faces de la question (féminins, dérivés, homogrammes), seulement esquissées ici, seront développées plus tard à leur vraie place, §§ 264, 267-270 et 273.

Digitized by Google

§ 39. Les réformateurs ont également proposé la suppression de l'accent qui distingue *à, où, là, dès, lès* [1], *çà*, etc., de *a, ou, la, des, les, ça;* cette suppression est à repousser par des raisons du même genre. Certes il n'y a pas à soutenir que les amphibologies causées par l'absence d'accent sur ces mots doivent nécessairement entraîner des conséquences sérieuses. Malgré tout l'esprit déployé par l'auteur du *Mariage de Figaro* dans la jolie scène xv[e] du 3[e] acte, il sera toujours difficile que la confusion de *ou* et de *où* aboutisse à produire une équivoque de quelque gravité. Néanmoins il pourra parfois arriver que, faute d'accent, une phrase construite sur ce patron : « J'irai à tel endroit *ou* je ferai telle chose » soulève de prime abord un doute, — indication de lieu (*où*) ou simple alternative (*ou*), — que seule la suite du contexte permettra de dissiper; or, toute diminution de la clarté est une mauvaise chose : quand l'écriture nous fournit un moyen si simple d'y porter remède, pourquoi le rejeter?

D'ailleurs, il est normal de distinguer par un signe des mots en réalité fort différents de sens et d'origine et de ne pas laisser pénétrer dans les jeunes intelligences la fausse conception que ce sont des mots identiques, employés avec des attributions distinctes. *A, ou, des, les,* représentent lat. *habet, aut, de illis, illos,* et *ça* est une abréviation de *cela,* tandis que *à, où, dès, lès, çà,* viennent de lat. *ad, ubi, *de ex, latus, *ecce-hac.* La différence vaut la peine d'être notée (v. § 547) et l'on ne saurait blâmer les grammairiens du xvi[e] siècle qui eurent les premiers l'idée de le faire au moyen de l'accent grave [2]. L'innovation avait son côté pratique. Ainsi une personne lisant à haute voix, si elle se trouve en face d'une phrase débutant, par exemple, de cette manière : « De *là* colère du plaideur débouté contre son juge..... », suivant qu'elle aura sous les yeux *de la* ou *de là,* saura tout de suite s'il s'agit ou non d'un génitif, le sens offrira une netteté immédiate à son esprit et elle réglera son intonation en conséquence, sans hésiter un seul instant.

§ 40. Si l'on veut appliquer jusque dans leur plus extrême rigueur les principes du phonétisme absolu, on arrivera à cette conclusion paradoxale que parfois deux phrases de sens opposé devront s'écrire de même. Ce sera le cas, entre autres, pour celles où figurent les expressions *on* et *on n'*. Ex. : « *On n'*a pu le rappeler à

[1] Mauvaise orthographe qui se rencontre assez fréquemment au lieu de *lez,* forme correcte d'un ancien substantif signifiant « côté » (de lat. *latus*) et employé comme préposition avec la valeur « près de » dans les noms de lieu.

[2] V. ci-dessus § 13, 3°, note.

Digitized by Google

la vie; *on n'*ose en douter; si l'*on n'*y prend garde.....; jamais *on n'*aurait osé agir de la sorte, si l'*on n'*eût prévu ce qui devait en résulter; dans la collision qui s'est produite entre les deux navires *on n'*a pu sauver les passagers. »

« On ne peut être juste si l'*on n'*est humain. » (Vauvenargues.)

« La possession ne peut plaire si l'*on n'*est résigné à la perte. » (Sénèque.)

Les locutions négatives « *on n'*a pu, *on n'*ose, si l'*on n'*y prend garde, si l'*on n'*eût prévu, si l'*on n'*est », sonnent exactement comme les locutions affirmatives « *on a pu, on ose,* si l'*on y prend* garde, si l'*on eût* prévu, si l'*on est* »; il n'y a pas de différence à l'audition entre *on* et *on n'*. Le phonétiste devra donc écrire dans chacun de ces cas les deux phrases de la même manière, la prononciation étant identique de part et d'autre. Il lui faudra donner la même notation à deux idées contradictoires, l'affirmative et la négative, au détriment du lecteur qui ne saura comment s'y reconnaître. Personne ne prétendra que ce soit acceptable et, du reste, je ne crois pas qu'aucun phonétiste ait songé à pousser jusque-là.

§ 41. *Qu'il* et *qui l'* donnent lieu à une observation analogue. Dans la traduction d'un roman de M^me^ Mathilde Serao, intitulé *Châtiment*, nous trouvons cette phrase : « Il ne parvint pas à découvrir la tombe de celle *qui l'avait aimé* et *qu'il avait aimée* en vain ». Il y a là deux propositions distinctes de sens et renfermant une double opposition de sujets et de régimes; parfaitement claires dans la graphie actuelle, elles se confondent en une seule pour l'oreille : *kil avèt émé*. S'il leur était appliqué, le phonétisme radical transporterait cette confusion dans l'écriture et le passage deviendrait incompréhensible.

Ces exemples nous fournissent encore un argument contre l'erreur sur laquelle s'appuie le phonétisme et une nouvelle preuve que l'écriture a pour mission de traduire non seulement des sons mais aussi des mots. Or, nous venons de le voir, sons et mots ne sont pas toujours choses équivalentes dans notre langue, grâce aux hasards de la prononciation : *on* et *on n'* ont le même son, mais ce ne sont pas les mêmes mots et nous en dirons autant de *qu'il* et *qui l'*. On ne saurait trop le répéter, un mot n'est pas seulement un groupe de sons, mais encore un signe d'idée, une sorte d'idéogramme (v. § 27), et ceci est tellement vrai que nous avons coutume de lire le mot d'emblée, d'un seul coup d'œil, sans en décomposer les syllabes et les caractères.

Digitized by Google

§ 42. Le phonétisme radical, s'il est conséquent avec lui-même, doit exiger encore d'autres suppressions, comme celle de l'apostrophe [1]. Elle est l'indice d'un *a*, d'un *e* muet ou d'un *i* élidés. Employer un signe pour noter une voyelle qui ne se prononce pas serait une hérésie en matière de graphie phonétique; c'est de l'étymologisme au premier chef. L'apostrophe sera donc tenue de disparaître et, au lieu d'écrire *l'évier, l'image, l'imitation, l'ivraie, l'hivernage,* on écrira *l évier, l image, l imitation,* etc [2]. Ce procédé paraît inoffensif; il ne l'est pas autant qu'on pourrait le croire. En voici l'inconvénient: l'article, qu'aucun signe visible ne séparera plus du substantif, aura tendance à se souder avec lui ; on en viendra vite à écrire *lévier, limage, limitation,* etc. ; l'origine de ces groupements s'oubliera, on finira par les interpréter comme des substantifs dépourvus d'article et l'on enrichira le langage d'autant de barbarismes qui seront *le lévier, la limage, la limitation* (exposée à se confondre avec *la limitation,* dérivé correct du verbe *limiter*), *la livraie, le livernage* [3]. Qu'on ne se récrie point en déclarant que c'est une hypothèse invraisemblable et puérile, uniquement inventée pour les besoins de la cause : l'histoire du français est là pour nous édifier. Les barbarismes *lierre, loriot, luette, lendemain, lendit, landier,* pour *l'ierre, l'oriot, l'uette, l'endemain, l'endit, l'andier,* n'ont pas d'autre source [4]. *Lors, lorsque, dont, dorénavant, alerte, alentour* (sbst.), etc., qui sont pour *l'ors* [5], *l'ors que, d'ont, d'or en avant, à l'erte, à l'entour,* sont dus à un phénomène du même genre.

§ 43. Dans les caprices de l'écriture cursive, les mots savants en *a*-privatif auraient particulièrement à souffrir de la suppression de

[1] L'apostrophe fut introduite dans notre orthographe par Geofroy Tory au début du XVI^e^ siècle.

[2] Ou, pour parler plus exactement, *l évié, l imaje, l imitasion, l ivrée, l ivernaje,* conformément à l'orthographe phonétique ; ces mots sont cités dans le texte sous leur forme actuelle par raison de clarté.

[3] C'est-à-dire *le lévié, la limaje, la limitasion,* etc., comme on l'a vu dans la note précédente.

[4] En voici brièvement l'historique :

Vfr. *l ierre* (lat. *hedera*); vers le XV^e^ siècle soudure de l'article : *lierre.* Néanmoins l'orthographe reste encore longtemps indécise : *l'hierre* (Ronsard); *lierre* (Du Bellay).

Vfr. *l oriol* (lat. pop. * *auriolum* pour *aureolum*), XII^e^ siècle ; puis *loriol* vers la fin du XIII^e^ s.

Vfr. *l uette* (lat. pop. * *uvitta*, diminutif de *uva*) ; XIV^e^ siècle *luete.*

Vfr. *l en demain*, puis *l endemain*, devient au XIV^e^ siècle *lendemain.*

Vfr. *l endit* (lat. *indictum*) devient au XIII^e^ siècle *lendit.*

Vfr. *l andier* devient au XVI^e^ siècle *landier.*

C'est par le même procédé que de l'angl. *ingot*, nous avons fait *lingot* p. *l'ingot.*

[5] *Lors* est un composé de l'art. *l'* et de l'adv. *or* suivi de l'*s* adverbiale.

Digitized by Google

l'apostrophe : *l acinésie, l adynamie, l agalactie, l apyrexie, l asthénie, l asymétrie,* devenant sous une plume rapide et d'une calligraphie négligée : *lacinésie, ladynamie, lagalactie, lapyréxie, lasthénie, lasymétrie* [1], il arrivera plus d'une fois que le lecteur se demandera s'il a affaire à *l'acinésie, l'adynamie,* etc., ou à *la cinésie, la dynamie,* etc.

§ 44. Ce n'est pas tout : en amenant la théorie jusqu'à ses dernières conséquences, on arrive à se rendre compte que la soudure de l'article élidé *l'* avec le nom suivant n'y devient pas seulement un accident éventuel, mais qu'il doit y constituer un phénomème normal. Reprenons un des exemples qui viennent d'être cités : puisque le phonétisme considère que le but de l'écriture est de fournir une représentation aussi fidèle que possible de la parole, il est évident que *la symétrie* et *l'asymétrie,* sonnant exactement de la même manière, sont tenus de s'écrire de même : *lasimétrie.* En effet, par suite de l'identité d'articulation, la seule méthode rationnelle est de donner à ces deux expressions une notation identique. Or, elles sont de sens diamétralement opposé : pour être d'une logique inattaquable, le procédé n'en sera pas moins absurde. Ce fait est un de ceux qui montrent le mieux comment, pas plus que l'étymologisme, le phonétisme ne peut être érigé en règle intangible.

§ 45. Une fois entrés dans cette voie, la même rigueur de logique nous empêche de nous arrêter et nous sommes contraints de supprimer encore beaucoup d'autres choses fort utiles, telles que les majuscules, les italiques, les guillemets, la ponctuation. Ce sont de simples signes scripturaux qui ne répondent à rien d'articulé. Les noms propres *Boulanger, Charbonnier, Serrurier, Marchand,* etc., avec leur majuscule initiale, ne sonnent pas autrement que les noms communs dont ils sont sortis, et il en est de même pour le premier mot de chaque phrase succédant à un point final. Rien n'est changé dans la façon de prononcer les uns ou les autres; la majuscule n'y intervient que par convention, pour rendre la lecture plus claire. Sa suppression ferait justement disparaître ce supplément de clarté. C'est également le cas pour les italiques et les guillemets.

§ 46. La ponctuation devrait aussi être supprimée, du moins en grande partie. Les points d'exclamation et d'interrogation répondent à des nuances d'intonation très appréciables. Le point simple est senti par l'oreille, puisque, même chez les gens doués de l'élocution la

[1] C'est-à-dire *lasinézie, ladinamie, lagalaxie, lapirexie, lasténie, lasimétrie* (v. 2e note du § 42).

Digitized by Google

plus rapide, il existe toujours un léger temps d'arrêt entre deux phrases consécutives. Ces signes seraient donc conservés; mais la virgule disparaîtrait presque toujours, car, dans la conversation, nous séparons nos membres de phrases et nos incises bien plus rarement que ce n'est marqué dans l'écriture. C'est même pour cela que les règles en sont parfois si difficiles à préciser. Les écoliers ont grand'peine à se les assimiler et l'on peut observer que les femmes s'y montrent tout particulièrement rebelles. Il en est fort peu qui soient capables de ponctuer avec correction la lettre la plus banale et, mieux encore que le caractère de l'écriture, la rareté des virgules, quelquefois même leur absence totale, suffit à y déceler une main féminine. Enfin, le point et virgule et les deux points, qui traduisent des nuances d'ordre intellectuel mais non de nature orale, seraient éliminés à leur tour, pour se fondre suivant les cas soit dans le point, soit dans la virgule.

§ 47. Il y a mieux, — ou pis : nous serions condamnés à supprimer le plus souvent la séparation des mots, car, en parlant, nous avons l'habitude de n'opérer cette séparation que de loin en loin, plutôt pour reprendre haleine que pour marquer la division des termes de la phrase. Une écriture qui prétend reproduire fidèlement la parole devrait rejeter cette séparation des mots, comme artificielle et incompatible avec une exacte transcription des sons. Il faudrait revenir au procédé des âges lointains où, juxtaposant leurs lettres sans solution de continuité, les scribes grecs et romains n'introduisaient de division entre les mots qu'à la fin des paragraphes. Certes il ne faut rien exagérer et l'on peut affirmer qu'une telle éventualité ne se présentera jamais, mais ce que j'en ai dit est pour rendre palpables les divers périls implicitement contenus dans le phonétisme, du moment qu'on veut l'élever au rang de principe absolu, comme le font encore de nos jours les phonétistes intransigeants.

§ 48. En fait, notre langue écrite possède déjà, dans ses expressions composées, un nombre suffisant de ces fâcheuses soudures. On y rencontre plus d'un précédent regrettable et il y aurait imprudence à se laisser glisser sans précaution sur la pente où les phonétistes nous poussent avec ardeur. Nous finirions par tomber dans des conglomérats graphiques pareils au peu enviable *conciofossecosachè*, si célèbre dans les grammaires italiennes, ou au *contuttociosiacosachè* de Boccace, mentionné par Didot (*op. cit.*, p. 35) [1].

[1] V. sur ce point les exemples des §§ 508, 529, 531, 537.

Digitized by Google

Une des grandes qualités du français, c'est précisément d'avoir des mots courts et simples qui rendent très nette à l'œil et, par suite, à l'esprit l'analyse des idées dont se compose la phrase et la nature des liens qui les unissent. Cette précieuse limpidité s'altère et finit par disparaître plus ou moins complètement à mesure qu'on soude ensemble un plus grand nombre de termes; cela peut être un bénéfice au point de vue spécial où se placent les phonétistes, mais à coup sûr ce n'en est pas un pour le lecteur [1]. Je me contente d'indiquer la question sans la développer; elle reviendra avec plus de détails au § 530.

§ 49. Il me reste à appeler en dernier lieu l'attention, d'une façon toute particulière, sur un des plus graves dommages que l'application du phonétisme radical causerait à l'ensemble de notre langue et dont j'ai déjà dit quelques mots à propos d'un point de détail (§ 38) : c'est la multiplication des *homogrammes* [2].

L'homogramme, on le sait, est la transcription de deux ou plusieurs homophones par une notation identique. Il constitue le gros obstacle où vient trébucher le phonétisme [3]. Nous avons vu (§ 17, 4°) en quoi consiste un mot français : c'est le plus souvent un mot latin défiguré, empâté et mutilé par la mollesse d'une articulation paresseuse et sommaire. La chute de la finale inaccentuée d'une part, l'altération et la réduction du radical de l'autre, ont entraîné la fâcheuse conséquence que voici : deux expressions primitivement distinctes de forme comme de sens ont fini par se prononcer de même, tout en gardant des valeurs différentes. Ainsi *délié, dé, charme, cousin, masse, rue, bière,* représentent à la fois lat. **disligatum,* et *delicatum, datum* et *digitale, carpinum* et *carmen,* **culicinum* et **cosinum, massam* et **matteam, rugam* et *rutam,* all. *bier* et germ. *bera* (all. mod. *bahre*).

On a souvent comparé cette altération des mots à celle des monnaies, qui en circulant finissent par perdre leur fleur de coin;

[1] Les Romains eux-mêmes avaient de bonne heure reconnu les inconvénients des composés trop complexes et ceux-ci leur étaient antipathiques, bien que leur langue possédât à un haut degré la faculté de composition. Quintilien (*Institution Oratoire*, liv. I, chap. V) déclare que le latin ne comporte pas de composés formés à l'aide de trois éléments et critique sévèrement à ce sujet le vers de Pacuvius :

.....Nerei
Repandirostrum incurvicervicum pecus.

[2] Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les manuscrits du moyen âge. Leur orthographe, orientée dans le sens du phonétisme, comme il a été dit plus haut (§ 13, 2°), abonde en homogrammes qui sont loin d'en faciliter l'intelligence.

[3] V. ci-dessous §§ 68 et suivants.

Digitized by Google

les contours s'effacent peu à peu et les figures, rendues incertaines par l'usure, tendent à se confondre les unes avec les autres, comme ici, par l'altération graduelle des anciennes sonorités, des termes autrefois différents sont devenus pareils et des idées qui n'ont rien de commun se trouvent aujourd'hui traduites par le même signe oral. Mais ces homophones n'en restent pas moins dissemblables par la signification : les écrire de la même manière, c'est donner à supposer qu'ils sont identiques, faire pénétrer dans l'esprit une notion fausse et créer des amphibologies (§ 39).

§ 50. Actuellement bon nombre d'entre elles sont évitées grâce à l'écriture. Tous nos homonymes ne sont pas devenus des homogrammes, fort heureusement: beaucoup sont, au contraire, demeurés des hétérogrammes [1]. Quant à ceux où l'homophonie s'accompagne d'homographie [2], on ne voit guère de remède aux confusions qu'ils peuvent occasionner. Il est presque impossible de rétablir maintenant dans leur écriture des différences qui en ont depuis longtemps disparu ou d'en introduire qui n'y ont jamais existé. Pour ceux-là rien à faire, je crois : le mieux est de continuer à s'y résigner. D'ailleurs, reconnaissons-le, ils ne sont pas tous de nature à entraîner des méprises sérieuses. Mais pour les autres l'adoption du phonétisme ouvrirait une voie funeste. L'inconvénient de l'homographie est, à la vérité, nul dans certains cas, lorsqu'il s'agit, par exemple, de termes qu'on n'a pas coutume d'employer à l'état isolé et qui ne figurent que dans des locutions toutes faites [3] ou qui remplissent dans le discours des fonctions syntactiques différentes [4]. Mais ces homonymes-là sont relativement peu nombreux :

[1] Ex. : *compte* et *conte*. C'est le même mot latin *computum*. *Conte* est la vraie forme française, *compte* une distinction graphique introduite au XIV^e^ siècle ; elle y est du reste fort utile, en prévenant une confusion dont n'est pas exempte la phrase orale. On se souvient, en effet, que cette homonymie servit de prétexte à la plaisanterie contenue dans le titre d'une brochure politique fameuse vers la fin du second empire : « Les Comptes fantastiques d'Haussmann ». L'hétérographie des deux homophones en faisait tout le sel ; l'homographie l'eût fait disparaître, en rendant le sens obscur et douteux.

Citons encore au hasard de la plume : *écho, égayer, étain, exaucer, facial, fret, gale, délacer, maux, ordinand*, et *écot, aiguayer, étaim, exhausser, fascial, frai, galle, délasser, mots, ordinant*. V. également ci-dessus § 38.

[2] Ex. : *dé* (à jouer, à coudre), *genêt* (arbrisseau, cheval), *son* (d'un instrument, résidu de mouture), *lice* (chienne, barrière), *mante* (vêtement, insecte), *marc* (monnaie, résidu), *pêche* (fruit, action de pêcher), *charme* (agrément, arbre); les pluriels tels que les *cours* (de la Bourse, de Justice, des Facultés, des édifices), les *faux* (lat. *falsa* et *falces*), les *bons* (ceux qui sont bons) et les *bons* (du Trésor), les *lais* (de mer) et les *lais* (chants), les *hardes* (vêtements, troupes d'animaux), les *papas* (pères, vautours d'Amérique, prêtres de l'Eglise grecque), etc.

[3-4] Pour les exemples voir ci-dessous § 73, *in fine*.

Digitized by Google

bien plus fréquente est la rencontre de ceux où, la fonction grammaticale étant pareille, l'équivoque peut se produire.

Souvenons-nous qu'une langue est avant tout un instrument de communication: qu'on parle ou qu'on écrive, c'est pour être compris. La perfection d'un idiome se mesure à la facilité qu'il procure à chacun de rendre nettement sa pensée. Son ennemi le plus redoutable est l'homonymie, source de perpétuelles équivoques. Certes, tout n'est pas matière à critique dans l'évolution d'où est sorti le français. Prendre le polysyllabe latin pour le réduire, en faire s'il se peut un dissyllabe, voire un monosyllabe, c'est excellent par certains côtés: ce que l'élocution y perd en beauté plastique, elle le regagne en rapidité. L'effort de l'expression, « le combat de la Pensée contre le Son », comme on disait jadis en Allemagne, s'en trouve diminué, celui de la compréhension également, double avantage pour la personne qui parle et pour celle qui l'écoute. Mais tout n'est pas non plus bénéfice dans cette œuvre de réduction Quand elle aboutit à l'homophonie, elle rend l'expression moins claire, la compréhension devient plus difficile et l'on recule pour avoir dépassé le but.

Nous voyons par là combien est nécessaire la distinction graphique des homonymes. L'écriture ignore ainsi les obscurités de la parole et, plus heureux que l'auditeur, le lecteur ne connaît ni l'erreur ni même le doute. Comment dès lors hésiter à maintenir, là où elles sont vraiment utiles, des nuances d'écriture capables de nous rendre un tel service? Si nous ne pouvons guère songer à supprimer les homogrammes qui déparent de longue date l'orthographe officielle, il dépend de nous de n'en pas accroître le nombre. N'augmentons pas le mal que nous sommes impuissants à guérir, ne transportons pas dans l'écriture les vices du langage oral: abréger n'est pas toujours faciliter et l'on complique souvent à vouloir trop simplifier. Sauvegardons la clarté de notre langue et proscrivons rigoureusement tout ce qui peut l'amoindrir (v. § 73).

§ 51. Il va de soi que les phonétistes n'acceptent guère les objections élevées contre la valeur de leur système. Voici le résumé de leur défense :

1° L'écriture phonétique n'est en définitive que l'exacte copie de la parole. Or, celle-ci prête-t-elle à l'amphibologie? La présence des homophones nous empêche-t-elle de comprendre aisément celui qui nous parle? Non. Donc ce qui n'est pas une gêne pour l'auditeur n'en saurait être une pour le lecteur.

2° Il existe déjà une écriture fondée sur la reproduction pure et

Digitized by Google

simple des sons du langage, c'est la sténographie. Crée-t-elle des équivoques ? Non. Pourquoi en serait-il autrement de l'orthographe phonétique, fondée sur le même principe et ne différant de la sténographie que par la forme des caractères ?

3° L'écriture de l'italien et celle de l'espagnol, — pour ne parler que de ces deux langues, parmi les idiomes romans, — sont strictement phonétiques depuis leur fixation définitive par l'Académie della Crusca pour le premier et par celle de Madrid pour le second. Ces deux orthographes jouissent d'une limpidité incomparable : pourquoi en serait-il autrement du français, s'il subissait la même réforme?

4° Les opposants semblent redouter les confusions qui résulteraient des homogrammes. Ils ont tort. D'abord ceux-ci seront en petit nombre : on peut les traiter sans crainte de quantité négligeable. Ensuite ces confusions, s'il vient à s'en produire, seront forcément éclaircies par le contexte. Il n'y a donc pas à s'en préoccuper.

5° Supposons que, malgré tout et en dépit du contexte, l'équivoque persiste, ce sera à l'écrivain de s'en apercevoir et d'y mettre bon ordre en changeant le tour de sa phrase. Dans ces conditions, si l'équivoque a lieu, elle sera de son fait : il ne devra s'en prendre qu'à lui-même et non au phonétisme.

§ 52. A première vue les assertions qu'on vient de lire peuvent paraître assez plausibles, mais, dès qu'on va au fond des choses, on s'aperçoit que ce sont de purs sophismes :

1° Il ne faut pas dire que la langue parlée n'est point amphibologique; on n'a pas le droit d'affirmer, comme on l'a fait souvent, que nous ne sommes jamais troublés par ses ambiguïtés et qu'elles ne sauraient nous induire en erreur. Tout autre est la réalité : nous en avons chaque jour la preuve. Demandez-le plutôt aux amateurs de calembours : c'est dans ces ambiguïtés mêmes de la parole qu'ils vont chercher les éléments de leur plaisir favori, car ce ne sont pas seulement des mots isolés, mais encore certains groupements de mots dans la phrase, qui engendrent des équivoques par homophonie. J'ai déjà cité (§§ 30-34, 38-41, 49-50) plusieurs exemples d'équivoques que nous offre le langage oral. En voici encore quelques autres pour compléter la démonstration :

a) Si je parle de *hérauts*, de *thermopiles* (t. de physique), d'un système *horographique* [1], mon interlocuteur ne peut discerner de

[1] Système relatif à la connaissance instantanée de l'heure locale dans tous les pays du monde par rapport à l'heure de Paris (v. *La Vie scientifique* du 9 mars 1901, p. 186).

Digitized by Google

prime abord s'il ne s'agit point de *héros*, des *Thermopyles*, d'un système *orographique*.

b) « *Sept heures* n'avaient pas encore sonné; j'ai vu *sept hommes;* j'ai parlé à *sept femmes; cent sept roses; fais-le bien; elle m'aime* », se confondent pour l'oreille avec: « *cette heure* n'avait pas encore sonné; j'ai vu *cet homme;* j'ai parlé à *ces femmes; sens ces roses; fais le bien; elle-même* ».

c) L'élision de l'article (*l'* pour *le, la*) expose l'auditeur à des erreurs du même genre : « *l'affiliation, l'appareil, l'attache, l'attente,* je voudrais *l'avoir, l'alène, l'arène, l'amer* », sonnent comme « *la filiation, la pareille, la tache, la tente,* je voudrais *la voir, la laine, la reine, la mer* ». Il est également impossible de distinguer *la servir* de *l'asservir* dans cet aphorisme d'un écrivain politique : « Imaginées dans l'intérêt de l'humanité, les institutions sont faites pour *la servir* et non pour *l'asservir.* »

d) De même pour la préposition *lez* « près de » et l'article pluriel *les,* dans les noms de lieu composés, tels que *Fontaine-les-Corps-Nuds, Fontaine-les-Croisilles, Nayemont-les-Fosses, Saint-Aignan-les-Marais, Saint-Cyr-les-Vignes* [1], etc. En entendant prononcer un de ces noms on est autorisé à se demander si l'on se trouve en présence de la prép. *lez* ou de l'art. *les.* Le second terme désigne-t-il une localité voisine de la première ou n'est-il qu'un substantif commun? Impossible d'en décider à priori. *Les* et *lez* sonnant tous les deux *lè*, la prononciation nous jette ici dans un embarras des plus justifiés, puisqu'il existe des localités qui s'appellent *Corps-Nuds, Croisilles, Fosses, Marais, Vignes.*

e) *Champs, verres, comptes,* peuvent occasionnellement se confondre avec *chants, vers, contes.* Ainsi Berlioz intitule un volume de critique musicale : *A travers chants;* d'Hervilly publie des poésies sous ce titre : *Vers de couleur;* une brochure politique du second empire (déjà citée § 50, 1re note) porte celui-ci : *Les Comptes fantastiques d'Haussmann.* S'il n'y a pas d'erreur possible pour les yeux, il n'en est pas de même pour l'oreille et plus d'un auditeur non prévenu croira entendre : *A travers champs, Verres de couleur, Contes fantastiques.*

f) Dans le *Journal du Maréchal de Castellane* (t. III, chap. VI, p. 86) se lit ceci : « Nous avions là (à Ancône) quatorze cents fantassins, cent canonniers, sans un canon, sans munitions. » Enoncée à haute

[1] Ces mots sont cités ici avec la graphie ambiguë *les* que leur donne le *Dictionnaire des Communes* de J. Meyrat, où la distinction de l'art. *les* et de la prép. *lez* n'est pas toujours faite.

Digitized by Google

voix, cette phrase renferme une amphibologie. L'auditeur est exposé à comprendre : « quatorze cents fantassins, *sans* canonniers, sans un canon, sans munitions. » Il lui faut prendre un instant de réflexion pour se rendre compte que l'auteur a voulu dire « *cent* canonniers »; encore, pour en être absolument certain, a-t-il besoin de lire lui-même le passage, où la forme écrite lève la difficulté créée par l'ambiguïté de la forme parlée. Que serait-ce si l'auteur, au lieu de mettre : « *sans un canon* », avait mis : « *sans canons* »? On se demanderait du coup s'il y a : « *cent canonniers, cent canons* », ou : « *cent canonniers sans canons* », ou enfin : « *sans canonniers, sans canons* ».

§ 53. Nous sentons si bien les imperfections du langage parlé, ses obscurités et leurs inconvénients, que nous tâchons d'y obvier par divers artifices tels que le geste, le ralentissement de la diction, la scansion des mots, avec des arrêts pour en faire sentir l'exacte division; nous appuyons plus vigoureusement sur certains d'entre eux, nous allons même jusqu'à doubler des lettres simples, afin de prévenir les confusions; bref, nous cherchons par tous les moyens possibles à empêcher que l'équivoque naisse dans l'esprit de l'auditeur par suite de la similitude des prononciations.

Ainsi, dans l'exemple cité plus haut (§ 39) : « De *là* colère du plaideur débouté.... », nous appuyons sur *là* et nous faisons une légère pause entre ce mot et le suivant. Cela suffit à faire comprendre qu'il n'y a pas ici un article *la*.

Si à *l'asymétrie* nous opposons *la symétrie* (§ 44), nous appuierons sur l'article et nous intercalerons un très léger temps d'arrêt entre *la* et *symétrie*.

Dans la conversation familière, lorsque se rencontre une expression de ce genre : « celui *qui l'*a vu, la femme *qui l'*aimait, l'homme *qui l'*avait frappé », nous prononçons, en général, de façon presque inconsciente : « celui *qui ll'*a vu, la femme *qui ll'*aimait, l'homme *qui ll'*avait frappé », en doublant l'*l* du pronom-régime pour éviter qu'elle ne soit confondue avec l'*l* du pronom-sujet *il* qui figure dans ces locutions : « celui *qu'il* a vu, la femme *qu'il* aimait, l'homme *qu'il* avait frappé ». Si, au contraire, nous articulons cette *l* correctement, c'est-à-dire simple, les deux locutions de sens opposé sonnent absolument de même et nous risquons de ne pas être compris, par suite de la confusion de l'actif et du passif.

§ 54. Par malheur, on n'a pas toujours la ressource de pallier ainsi l'ambiguïté à l'aide d'une pause, d'un redoublement de consonne

Digitized by Google

ou de quelque autre procédé : c'est l'exception. En général, l'équivoque ne comporte aucun remède, et cela est d'autant plus regrettable que bon nombre d'entre elles peuvent avoir parfois un rôle vraiment nuisible : telle est au premier chef la confusion de l'affirmatif et du négatif (*on, on n'*, § 40), du sujet et du régime (*qu'il, qui l'*, § 41), ainsi que celle des genres et des nombres, là où nos habitudes de langage, en nous empêchant de faire entendre l'*e* muet du féminin *(amie)*, l'*s* et l'*x* du pluriel des noms, adjectifs et participes, le *-nt* du pluriel des verbes (« ils sont *neufs*; Vincent *neveux; indignés* de leur ingratitude, *leurs protecteurs* les *avaient* abandonnés »), exposent l'auditeur à se méprendre sur notre pensée (*amie* ou *ami? neufs* ou *neuf? neveux* ou *neveu? indignés* ou *indigné? leurs protecteurs* ou *leur protecteur? les avaient* ou *les avait?* V. ci-dessus §§ 30-31 et 33).

Sans qu'il soit besoin d'insister davantage, nous voyons dans quelle erreur on tombe en soutenant que le langage parlé est toujours clair et que, pour être parfaite, une écriture doit se borner à le reproduire tel quel.

Actuellement dans le langage écrit ces inconvénients existent à peine, parce que l'orthographe est là pour signaler par ses nuances la divergence des significations et qu'elle y réussit presque toujours. Mais qu'arrivera-t-il si l'on supprime cet élément de précision? Rien ne nous avertira plus des intentions de l'auteur et la contamination de l'équivoque atteindra des régions de la langue qui jusqu'alors en étaient restées indemnes.

§ 55. 2° L'argument emprunté à la sténographie est sans valeur et ne peut être invoqué que par ceux qui n'ont jamais rien sténographié. Il suffit d'avoir fait quelque emploi de cette écriture pour savoir à quelles erreurs on est souvent exposé en la relisant. L'équivoque y règne en souveraine plus que partout ailleurs.

§ 56. 3° Celui qu'on prétend tirer de l'italien et de l'espagnol n'est pas meilleur que les précédents. Ces deux langues, notablement moins entamées que le français par les ravages de l'usure phonétique, sont demeurées plus proches de leurs origines. Les radicaux n'y présentent pas au même degré ces altérations, ces chutes de voyelles ou de consonnes, ces réductions de sons différents à un phonème unique, auxquelles notre idiome doit ses homonymes. Les désinences atones du latin, beaucoup mieux respectées, n'y ont pas disparu comme chez nous, phénomène d'une importance capitale, puisque dans la langue mère la finale est le lieu d'élection

Digitized by Google

où se cantonnent les exposants du genre et du nombre. De plus l'italien et l'espagnol ne connaissent pas la distinction des finales senties en liaison devant une voyelle et muettes soit à la pause, soit devant un mot commençant par une consonne. Ils les font toujours entendre et c'est une grande supériorité qu'ils ont sur le français où, dans la majorité des cas, la finale consonantique qui constitue si souvent l'unique signe propre à indiquer le nombre (*-s* du pluriel des noms et des pronoms, *-nt* des verbes) ou à différencier deux homonymes, est supprimée par la prononciation. Ex. *: ils meurent, fort, corps, bond, coing, bât,* qui sonnent comme *il meurt, for, cor, bon, coin, bas* (v. § 38). Chez nous encore l'*e* muet final disparaît de la prononciation courante dans la plupart des circonstances : *pore, maure, tore,* sonnent comme *port, porc, mort, tort,* et l'oreille ne distingue pas entre les masculins (sg. et plur.) *accusé, converti, élu, cruel, accusés, convertis, élus, cruels,* et les féminins *accusée, convertie, élue, cruelle, accusées, converties, élues, cruelles.* Rien de pareil dans le vocalisme des langues sœurs.

Aussi ont-elles pu, sans dommage pour la limpidité du sens, adopter une orthographe franchement phonétique, dont les mérites indéniables ne sont balancés par aucun inconvénient, sinon dans des cas fort rares. Notre prononciation, infiniment plus gâtée que la leur, a laissé tomber d'excellentes choses qui constituaient d'utiles moyens d'expression, et dans les mutilations que le parler populaire a infligées au français il s'en faut de beaucoup que tout soit à admirer (v. § 50).

On ne saurait donc, en matière orthographique, tirer valablement de l'italien et de l'espagnol des déductions applicables à notre langue. Tel procédé réussit pour le mieux au delà des Pyrénées et des Alpes, qui en deçà se montrerait beaucoup plus sujet à caution. Qu'on en juge par ces quelques exemples empruntés au domaine des homophones :

Fr.	It.	Esp.	Lat.
ceint	*cinto*	*ceñido*	*cinctum*
cinq [1]	*cinque*	*cinco*	*quinque*
sain	*sano*	*sano*	*sanum*
saint	*santo*	*santo*	*sanctum*
sein	*seno*	*seno*	*sinum*
seing	*segno*	*signo*	*signum*

[1] Devant un mot à initiale consonantique, comme dans « cinq (*sin*) chevaux, cinq (*sin*) soldats », etc.

Digitized by Google

A ces six mots français, qui à l'audition se confondent en un même monosyllabe *sin*, répondent six mots italiens et espagnols tout à fait distincts et impossibles à prendre l'un pour l'autre.

Aimé, aimée, aimés, aimées, vous *aimez* (indic.), *aimez,* (impér.), *aimer,* sonnent en français *émé* et telle doit être leur représentation uniforme dans une graphie phonétique. Dans les deux autres idiomes on a :

It. *amato, amata, amati, amate, amate* (indic. et impér.), *amare.*
Esp. *amado, amada, amados, amadas, amais, amad, amar.*

L'italien est ici moins parfait que l'espagnol, mais il reste encore bien supérieur au français.

Il y a mille occasions dans notre langue où l'exposant du nombre ne se fait pas entendre. Ex. :

« *Plaisirs, douleurs,* } tout s'use avec le temps ».
« *Plaisir, douleur,* }

Est-ce un pluriel, est-ce un singulier? L'oreille n'en sait rien. En espagnol (sg. *placer, dolor ;* plur. *placeres, dolores*), comme en italien (sg. *piacere, dolore;* plur. *piaceri, dolori*), les deux nombres ne sont pas possibles à confondre [1].

De même pour les verbes. Un sg. comme *il disait,* un plur. comme *ils disaient,* sonnent pour nous d'une seule manière : *il dizè.* Cette confusion n'existe pas dans les langues sœurs :

It. sg. *diceva,* plur. *dicevano.*
Esp. sg. *decia,* plur. *decian.*

Ce qui vient d'être dit du nombre doit l'être aussi du genre. On a vu en effet que si, d'une part, *aimé* sonne comme *aimée* et, de l'autre, *aimés* comme *aimées,* l'italien et l'espagnol distinguent nettement masc. *amato, amado,* de fém. *amata, amada,* et masc. *amati, amados,* de fém. *amate, amadas.* Toutes ces formes y étant demeurées distinctes dans la prononciation, l'orthographe phonétique, qui reproduit celle-ci, les a laissées également distinctes pour le regard et pour l'intelligence, mais on voit qu'il n'en serait pas de même chez nous.

De ces divers exemples, dont on pourrait grossir démesurément la liste, découle avec une évidence indiscutable la conséquence que voici : dans les questions qui intéressent l'orthographe, c'est une dangereuse erreur de conclure de ces langues à la nôtre. Les

[1] Voir également l'exemple cité ci-dessous dans la 2e note du § 57 à propos de « *Religions et Religion* ».

Digitized by Google

procédés dont elles s'accommodent ne sauraient nous convenir, si nous tenons à garder une écriture compréhensible. Entre le français et ses congénères, il existe des dissemblances trop profondes pour que son orthographe arrive à se modeler sur la leur. Jamais elle ne pourra être aussi simple : il faut en faire notre deuil.

§ 57. 4° Battus sur ces différents points, les phonétistes se réfugient dans un argument désespéré : « Soit », disent-ils, « il pourra se produire des équivoques à première vue, mais pourquoi nous en inquiéter? Le contexte est là pour les dissiper. » Ceci n'est pas admissible :

a) D'abord, là même où la suite du contexte est de nature à dissiper l'ambiguïté, il est déjà fâcheux qu'elle ait pu naître dans l'esprit du lecteur et s'y maintenir, ne fût-ce qu'un instant [1]. Si l'on était sans ressources pour l'empêcher, force serait évidemment de s'y résigner; mais, puisque l'écriture nous permet de l'éviter, en nous fournissant le moyen d'exprimer notre idée sous une forme précise et immédiatement intelligible, pourquoi nous en priver?

b) En outre, il n'est pas exact d'affirmer que le contexte suffira toujours à faire évanouir l'équivoque. Plus d'une fois c'est le contraire qui a lieu : après avoir lu, douté et réfléchi, le lecteur se trouve aussi peu avancé qu'auparavant. Pour en revenir aux exemples déjà cités, est-ce que la suppression du signe du pluriel dans la marque de fabrique *Vincent neveux* ou *Dubois frères* (écrite phonétiquement .... *neveu, frère*) n'engendre pas une obscurité que rien ne vient ensuite dissiper? Et pourtant il est indispensable que *neveux, frères,* soient distingués de *neveu, frère.* Seule une écriture moins strictement phonétique peut nous mettre à même de le faire, en prévenant ici l'apparition d'une équivoque pareille à celle que produit en certaines circonstances l'emploi de *fils,* car ce mot, comme tous ceux qui se terminent par une *s* au singulier, présente la même forme aux deux nombres et, dans les cas analogues à celui qui nous occupe (p. ex. *Vincent fils, Dubois fils*), il entraîne une incertitude à laquelle il n'y a pas de remède. Si, au lieu d'intituler un de ses livres *Religions et Religion*, il eût plu à V. Hugo de disposer ses mots dans un ordre différent, en donnant la seconde place au pluriel (*Religion et Religions*), l'*s* finale de *Religions,* ne faisant plus liaison, devrait être supprimée dans ce titre, qui, écrit suivant les

[1] Pour les homogrammes qui par eux-mêmes sont incapables d'entraîner la moindre équivoque, v. ci-dessous §§ 71 et 73.

Digitized by Google

principes du phonétisme radical *Relijion é Relijion*, deviendrait dès lors inintelligible. Peut-on dire qu'il s'expliquerait sur-le-champ par le contexte? Non, car il faudrait commencer par lire un assez grand nombre de vers avant d'arriver à saisir l'intention du poète [1].

Une assez pauvre plaisanterie du même écrivain serait également incompréhensible en écriture phonétique et le contexte ne l'éclaircirait pas. Il s'agit de l'écho de Saint-Goar (*Le Rhin,* Lettre XVII). V. Hugo commence par se mettre en frais de lyrisme sur ce thème, puis il termine son récit par ces mots : « Chacun se retire après avoir payé son écho », jouant ainsi sur l'homonymie *écho, écot*. Noté phonétiquement, ce très médiocre jeu de mots passerait inaperçu [2] ou bien le lecteur, s'il venait par aventure à en soupçonner la présence, serait forcé de demeurer dans l'incertitude à cet égard, faute de trouver dans le contexte une indication qui l'aide à sortir d'embarras.

Ouvrons la *Revue Scientifique* de 1895, nous y rencontrerons une recette contre le phylloxera, dont l'auteur conseille d'enterrer des *aulx* au pied de la vigne. Un phonétiste écrirait *os,* tout comme s'il s'agissait des *os* d'un animal. De là, chez le lecteur, une erreur probable ou, tout au moins, une réelle hésitation, s'il était d'esprit assez avisé pour supposer la possibilité de l'équivoque. Le contexte ne l'éclairant en aucune façon, il ne lui resterait plus qu'un moyen de se tirer d'affaire : écrire à l'auteur de la recette pour lui demander ce qu'il a voulu dire. Est-ce à ce brillant résultat que visent les phonétistes ?

Dans cette phrase : « la gueule de ce chien était *dégouttante* de bave », c'est l'écriture seule et non le contexte qui met obstacle à l'équivoque de *dégoûtante* et *dégouttante*. Les deux significations seraient plausibles, mais la présence du double *tt* dans un cas, celle de l'accent circonflexe dans l'autre, les différencient et empêchent une erreur que le phonétisme *(dégoutante)* rendrait inévitable.

Un prédicateur s'écrie : « O Babylone, vile esclave des passions les plus honteuses ! » En l'écoutant, nous nous demandons ce qu'il a voulu dire : a-t-il employé l'adj. *vile* ou le sbst. *ville* ? Les deux

[1] En espagnol et en italien cette obscurité n'existerait pas : *Religione e Religioni, Religion y Religiones*, y sont aussi clairs que la formule inverse. C'est un exemple de plus à ajouter à ceux du § 56 pour démontrer que le phonétisme pur a dans notre idiome des inconvénients qu'il ne présente pas dans les autres.

[2] En écriture phonétique *écho* et *écot* n'ont qu'une seule notation : *éco* (v. § 329, 4°, et § 353).

Digitized by Google

hypothèses sont également acceptables. En lisant le passage écrit suivant le mode actuel, nous sommes tout de suite fixés ; en graphie phonétique l'équivoque subsiste sans que le contexte soit capable de la détruire.

A propos de ces cas d'homonymie et des exemples plus ou moins bizarres et tirés aux cheveux qui fourmillent sous la plume des grammairiens, on a pu dire avec raison que « l'orthographe n'est pas faite pour donner la solution des devinettes ». Rien de plus juste, mais on peut riposter qu'elle n'est pas faite non plus pour créer des énigmes. Or, ce serait l'aboutissement infaillible de toute graphie cantonnée dans un phonétisme inexorable : défaut énorme et sans excuse, car un mot doit être clair pour l'esprit à l'instant même où il est lu par les yeux.

Prenant son parti des équivoques possibles, l'école phonétique déclare que, vu leur petit nombre, elles sont dénuées d'importance et qu'on peut s'y résigner sans inquiétude. Ceci est bien vite dit : « quantité négligeable » est un arrêt sommaire, mais non un argument sérieux, et de telles appréciations sont toujours périlleuses, quelle que soit la matière en litige. D'abord la liste des homophones se monte à un chiffre qui, sans être très considérable, mérite cependant qu'on en tienne compte ; ensuite ce n'est pas seulement à leur nombre qu'ils doivent leur importance, c'est surtout à la gravité des erreurs qu'ils risquent d'entraîner, car, selon les sujets à traiter, les idées à rendre et les termes dont il faut user dans ce but, il arrivera trop souvent que les équivoques causées par l'homographie pourront tirer à conséquence.

§ 58. 3° Obligés d'avouer que leur graphie pourra entraîner des erreurs graves dont la méthode actuelle est exempte, les phonétistes essayent de sortir d'embarras en déclarant qu'après tout c'est affaire à l'auteur et qu'il en sera quitte pour surveiller de plus près le choix de ses termes. A une locution amphibologique il en substituera une autre qui ne puisse donner prise à une double interprétation et la netteté du style n'aura rien à redouter du phonétisme. Cette affirmation est plus spécieuse qu'exacte. Il est facile de le démontrer :

a) Pénétré de l'idée qu'il veut rendre, l'écrivain n'a pas toujours conscience de s'être montré obscur en usant de termes qui prêtent à la confusion.

Un fait analogue se produit journellement dans la conversation. Combien de fois ne nous arrive-t-il pas d'employer des expressions

Digitized by Google

amphibologiques qui rendent imparfaitement nôtre pensée et font naître le doute? Ce qui nous en avertit alors, c'est la physionomie de l'auditeur, parfois un geste, un mot, une question qui, en nous arrêtant au passage, nous fait voir qu'il a mal compris et nous force à modifier l'énoncé de nos idées pour les lui rendre plus faciles à saisir. Mais pour l'écrivain rien de pareil. Il n'a pas de secours à attendre. Aucun indice ne venant lui signaler sa faute, il la commettra sans la remarquer, ne la corrigera pas et son lecteur en sera la victime.

b) Supposons, au contraire, qu'il s'en aperçoive de lui-même: il changera de formule, mais sera-ce au bénéfice de son style? Pas toujours. Plus d'une fois il se verra contraint de renoncer à l'expression première, qui était la meilleure, pour la remplacer par une autre beaucoup moins heureuse. Dans ces conditions, la langue écrite sera condamnée à laisser de côté plus d'un de ces tours légers et concis qui donnent tant de souplesse et de vivacité à la phrase; très nets jusqu'à présent, mais devenus incompréhensibles sous le régime du phonétisme absolu, ils seront tenus de disparaître au profit d'autres formes moins élégantes et plus lourdes. C'est un appauvrissement, ce n'est pas un progrès.

c) Enfin il est une dernière épreuve désastreuse pour le phonétisme. Qu'on essaye de l'appliquer à la langue scientifique, on verra d'emblée à combien d'ambiguïtés il ouvre la porte, sans que ni le contexte ni le choix des tournures puissent servir à les résoudre. Par exemple, les terminaisons *-phile, -phyle,* et *-phylle* (de gr. *philos* « ami », *phulè* « tribu », et *phullon* « feuille »), parfaitement distinctes aujourd'hui, s'y réuniraient en une seule de signification multiple et par conséquent équivoque: *-file*. Le radical *auto-* (de gr. *autos* « soi-même ») ne s'y distinguant plus de *oto-* (de gr. *ous*, gén. *ótos* « oreille »), *autoplastie, autotomie*, écrits *otoplastie, ototomie,* se confondraient respectivement avec *otoplastie, ototomie* (« restauration de l'oreille externe; dissection de l'oreille »). Même confusion entre les adj. *colique* « relatif au côlon » et *cholique* « relatif à la bile », le jour où tous les deux viendraient à s'écrire *colique*. Bref, ce système y est tout simplement inapplicable [1].

§ 59. Mes lecteurs trouveront sans doute que ce sont là des vérités évidentes par elles-mêmes et qu'elles ne méritaient pas d'être si longuement développées, mais je les prie de réfléchir que l'argument tiré du contexte, sur la réfutation duquel je viens d'insister

[1] V. ci-dessous § 391.

Digitized by Google

avec tant de détails, a su capter les bonnes grâces des spécialistes les plus distingués et que des savants célèbres n'ont pas dédaigné de lui prêter l'appui de leur nom. Pour ne pas être trop surpris de la faveur imméritée dont jouit un pareil sophisme, il faut se dire qu'il est précisément la pierre angulaire du système. En effet, l'avantage du phonétisme radical, c'est de reposer, nous le savons déjà (v. ci-dessus § 23), sur un principe en apparence indiscutable, — l'exacte représentation de la parole par l'écriture, — pour en déduire des règles absolues et par suite très simples à comprendre, retenir et mettre en pratique. Mais que ses partisans soient un jour réduits à en constater les lacunes et les périls, à confesser enfin qu'il menace des pires atteintes la clarté du style, alors tout l'échafaudage croule d'un coup : il faut reconnaître que le principe ne peut être absolu, entrer dans la voie des exceptions, des transactions de toute espèce, bref, avouer que, pour passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique, l'écriture phonétique doit se plier à une foule de compromis, et qu'en bien des endroits elle ne saurait échapper pour son compte à l'accusation d'inconséquence portée par les néo-grammairiens contre les procédés de la graphie officielle.

Un penchant inné chez l'homme est de prendre ses désirs pour des réalités, on aime à croire qu'une chose est parce qu'on veut qu'elle soit; donc rien de plus humain que la complaisance involontaire apportée par les réformateurs à fermer les yeux sur les vices de leur méthode. La haute situation de plusieurs d'entre eux dans le monde scientifique, la légitime autorité dont ils jouissent, en donnant plus de poids à leur opinion rendent leur erreur plus dangereuse, par cela même qu'elle risque de s'imposer plus aisément au public. Le mal serait grand, car on sait la toute-puissance du fait accompli : le pas fait en avant ne se refait plus en arrière. Voilà pourquoi j'ai dû, au risque de fatiguer l'attention, apporter une longue mais nécessaire insistance à mettre en relief certains points faibles du phonétisme, inconsciemment tenus dans l'ombre par ses partisans.

§ 60. Nous savons maintenant de quels désastres la théorie phonétique menace la netteté du langage écrit, si l'on s'obstine à l'appliquer dans toute sa rigueur. On ne saurait donc songer un seul instant à l'ériger en dogme inflexible : ce serait courir au-devant d'obstacles insurmontables. J'ai prouvé en commençant l'impossibilité de l'étymologisme; nous venons de constater celle du phonétisme pur. De cette double impossibilité se déduit la conclusion

Digitized by Google

suivante : la réforme orthographique ne peut s'opérer qu'à l'aide d'un *phonétisme mitigé* et prêt à admettre toutes les transactions nécessaires à la clarté de la langue écrite.

Pour qu'elle ait quelque chance de se faire accepter en totalité ou en partie, il lui importe avant tout de se garer des errements qui firent avorter à tour de rôle les diverses tentatives faites depuis trois siècles.

§ 61. Les unes échouèrent par suite de leur incohérence. Dépourvues de systématisation, elles corrigeaient au hasard des points isolés, sans formuler de règles générales, n'offrant ainsi ni satisfaction au raisonnement ni soulagement à la mémoire. Où cela pouvait-il conduire ? Il est aisé de le deviner et, sans prendre la peine de relire des ouvrages bien oubliés aujourd'hui, il suffit pour s'en convaincre de feuilleter le Dictionnaire de l'Académie française. Elle maintient côte à côte et pêle-mêle graphies étymologiques et graphies phonétiques, sans aucun respect des exigences de l'analogie [1], et, chaque fois que, dans ses éditions successives, il lui est arrivé d'introduire quelques simplifications, elle n'a eu garde de chercher à les harmoniser, mais elle a laissé tranquillement subsister entre des mots de même catégorie les contradictions les plus choquantes.

Ainsi elle écrit avec raison : fol*â*tre, client*è*le, loqu*è*le, préal*a*ble [2], bonh*o*mie, bon*i*fier, canton*a*l, conson*a*nce, démon*é*tiser, don*a*teur, dét*o*ner, hon*o*rable, patron*a*ge, ration*a*l, rés*o*nateur, timon*ie*r, b*a*ril, c*ou*rir, b*a*taille, sanglot*e*r, *c*arré, patriarc*a*t, métempsyc*o*se, anévr*i*sme, *o*rfèvre, etc., mais elle a le tort de nous montrer en regard : fol*l*et, tut*e*lle, séqu*e*lle, al*l*er, bonh*omm*e, abon*n*ir, canton*n*ier, conson*n*e, mon*n*aie, don*n*er, ton*n*er, hon*n*eur, patron*n*er, ration*n*el, rés*on*ner, cano*nn*ier, bar*r*ique, cou*rr*ier, ba*tt*re, marmo*tt*er, é*qu*arrir, exar*ch*at, psy*ch*ologie, cataclysme, *au*rifère, etc.

Elle écrit hémo*rr*agie, mais sans toucher à leuco*rrhée*; elle préfère *r*ythme à *rh*ythme, mais elle conserve l'*h* dans *rh*ume qui est de la même famille.

Mieux encore : quand, après avoir maintenu le *th* dans des mots comme *th*éorème, a*th*éisme, elle adopte pour le groupe *phth* du grec la transcription *pht* (*pht*isie, di*pht*ongue), elle crée un monstre qui n'est ni phonétique (*ft*), ni étymologique (*phth*); il fallait

[1] V. ci-dessous § 85, 4°.

[2] Pour l'étymologie de *préalable*, v. ci-dessous § 67, 1°.

Digitized by Google

en rester à *phth* ou pousser franchement jusqu'à *ft* (*ftisie*, *diftongue*).

Ses méfaits en ce genre sont d'autant plus regrettables que, par leur manque d'homogénéité, les rares améliorations auxquelles elle s'est résolue, loin de remédier au désarroi orthographique, ont plutôt servi à l'accroître en augmentant les disparates.

§ 62. Les autres systèmes, plus complets et mieux coordonnés, avaient le grave défaut d'imposer aux habitudes existantes une transformation trop radicale et trop brusque [1]. Quelques novateurs prétendirent même changer non seulement l'orthographe, mais encore la forme des caractères, introduire des signes nouveaux et bouleverser de fond en comble la constitution de notre alphabet. Telle fut entre autres la tentative de Domergue (1806).

§ 63. La nouvelle réforme aura donc à tenir soigneusement compte de ces précédents pour ne pas les imiter. Nous nous trouverons amenés de la sorte à formuler comme il suit les principes auxquels elle devra se soumettre pour satisfaire autant que possible à ces trois conditions : 1° simplicité ; 2° clarté ; 3° minimum de trouble apporté dans nos habitudes.

A. — **Simplicité.**

§ 64. 1° Elle obtiendra le degré de simplicité dont elle est capable (§ 68) en prenant pour base le phonétisme, par les raisons exposées ci-dessus (§ 60).

2° Au lieu de se perdre dans une série de petites modifications de détail, sans cohésion, sans lien appréciable, elle s'efforcera de substituer des *règles générales* au chaos actuel, elle s'attachera à les établir sur une base logique et à y faire rentrer les faits particuliers conformément à leurs affinités, de façon qu'elles deviennent légères à la mémoire de l'écolier et toujours faciles à retrouver, grâce aux points de repère fournis par l'analogie.

B. — **Clarté.**

§ 65. Elle obtiendra la clarté en introduisant dans la notation phonétique autant d'*exceptions* qu'il sera nécessaire pour éviter les équivoques causées par les *homogrammes*.

[1] Ce fut le cas de Meigret. Après avoir fait école pendant quelques années, il se vit forcé d'abandonner son système (v. Didot, *op. cit.*, p. 96).

Digitized by Google

C. — Minimum de trouble dans les habitudes.

§ 66. Enfin elle prendra soin de troubler le moins possible nos habitudes et pour cela elle s'abstiendra :

1° De créer des *caractères nouveaux*;

2° D'augmenter le nombre des *signes diacritiques*, au lieu de se borner à ceux que nous possédons déjà (accents, apostrophe, tréma);

3° De changer les conventions actuelles de lecture, en donnant des *valeurs nouvelles* aux caractères alphabétiques en usage;

4° Entre plusieurs notations déjà existantes d'un même phonème elle fera choix de celle qui est *le plus fréquemment employée* pour l'adopter à l'exclusion de toutes les autres;

5° Enfin elle ne visera pas à se faire accepter tout entière d'un seul coup, mais elle procédera graduellement, au moyen d'*étapes successives* et séparées, comme le conseillait Darmesteter, par une période de temps suffisante pour permettre à chacune des réformes partielles dont se compose la réforme totale de passer complètement dans l'usage.

Pour être bien comprise, cette énumération de principes exige quelques développements que je vais exposer en les faisant aussi sommaires que le sujet peut le comporter.

§ 67. I. *Règles générales.* — Je n'ai pas besoin de m'appesantir longuement sur l'avantage qu'offrent des règles générales substituées au désordre de la graphie officielle. En voici seulement quelques exemples :

1° Si l'on dit à un écolier d'écrire toujours simples les consonnes qui se prononcent simples, il est clair qu'il n'éprouvera aucun embarras à écrire *aler, folet, canonier* [1], *doner, résoner, toner, courier* [2], *batre,* comme on écrit *préalable* [3], *folâtre, timonier, donateur, résonateur, détoner, coureur, bataille.* Il n'aura pas à faire l'effort de caser dans sa mémoire deux orthographes contradictoires comme le sont actuellement celles de *aller, follet, canonnier, donner, résonner, tonner, courrier, battre,* et de leurs congénères *préalable, folâtre,* etc.

2° Sachant une fois pour toutes que les phonèmes *i, o,* actuellement écrits *i* et *y, o, au* et *eau,* doivent se noter désormais par *i* et

[1-2] Ou, pour parler plus exactement, *canonié, courié,* avec suppression de l'*r* finale muette, comme on le verra au § 306.

[3] Composé de lat. *præ* « devant » et *alable,* dérivé de vfr. *aler* (aujourd'hui *aller*), v. § 250.

Digitized by Google

par *o*, il ne trouvera pas plus difficile d'écrire cataclisme, orifier, orifère, oriste, etc., qu'anévrisme, orfèvre ou oreille (de lat. *aneurysma, *aurifabrum, auricula*).

3° Lorsqu'il aura appris que l'*a* nasal ne doit avoir qu'une notation *an*, il n'aura pas l'embarras de chercher si *déclenche, pervenche, penche*, etc., doivent prendre un *a* ou un *e*, et il écrira d'emblée *déclanche, pervanche, panche*, etc., comme *planche, revanche, épanche*.

4° Averti qu'au lieu de se former tantôt par *s*, tantôt par *x*, le pluriel recevra désormais comme signe unique *s*, il n'aura plus à se demander s'il doit ou non donner deux graphies différentes au substantif *numéros* et à l'adjectif *numéraux*, ni par quel mystère on n'écrit point *anneaux, tuyaux, tombeaux*, comme *pianos, trios, lavabos*.

Et ainsi de suite. Donc nulle inquiétude, nulle gêne possible, tandis qu'aujourd'hui, au milieu du dédale des notations contradictoires dont se compose l'orthographe telle qu'elle a été réglée par l'Académie, c'est-à-dire en dehors de toute analogie, si le souvenir exact d'une forme vient à lui faire défaut, rien ne peut lui procurer les repères indispensables pour le tirer d'embarras. De plus, ne l'oublions pas, l'écolier ne possède encore qu'un vocabulaire restreint. Bien des termes, même très simples, lui sont imparfaitement connus : il n'en acquerra que plus tard la pleine possession. Il en est de même, à plus forte raison, de l'étranger. Aussi les règles générales leur seront-elles d'une utilité majeure : l'un et l'autre y trouveront le guide dont ils ont besoin pour écrire sans hésitation des mots dont l'aspect graphique ne leur est pas familier, faute de s'être offert à leurs yeux dans le cours de leurs lectures un nombre de fois suffisant pour se graver solidement dans leur esprit.

§ 68. II. *Homogrammes.* — L'écriture, je l'ai déjà dit, ne peut se borner à être une simple image de la parole (§ 28). Son véritable but est de la traduire *sans obscurité possible* : on écrit pour être compris. Or, nous l'avons vu (§ 52, 1°), la parole ne possède pas toujours la limpidité désirable. C'est à la plume d'en dissiper les ambiguïtés, c'est à elle de nous fournir, par un supplément d'indications, cette parfaite netteté dont nous ne pouvons nous passer et qui doit être la loi suprême de toute graphie. Plus on approfondit l'étude de la prononciation française, plus on se sent enfermé dans ce dilemme : ou l'orthographe sera tout à fait simple et elle ne sera pas claire, ou elle sera claire et, dès lors, la simplicité n'en saurait être absolue (§ 64). Là où s'élève un conflit entre la simplicité et la clarté l'hésitation n'est pas permise : le bon sens ordonne de sacrifier la

Digitized by Google

première à la seconde. Si l'on tient à conserver au français sa clarté intégrale, il faut renoncer à donner pour base à la nouvelle orthographe des formules intransigeantes, accepter de bonne grâce les exceptions et leur ouvrir la porte aussi large que possible, dût-on pour cela commencer par en admettre un peu plus qu'il ne serait rigoureusement indispensable, car on se trouverait fort embarrassé pour revenir en arrière le jour où, s'apercevant qu'on a été trop vite en besogne, on sentirait la nécessité de rétablir dans l'écriture des distinctions utiles, effacées à la légère par l'ardeur irréfléchie des premières réformes.

Ce parti est celui auquel se rangera la nouvelle graphie, lorsqu'elle se trouvera en présence d'homonymes. Elle fera fléchir la règle du phonétisme pour accueillir les exceptions propres à empêcher l'*homophonie* de dégénérer en *homographie,* source de confusions, et à permettre à la langue écrite de rester plus compréhensible que le langage oral.

§ 69. C'est à l'*étymologie* que nous demanderons de nous venir en aide; aussi ces exceptions consisteront-elles le plus souvent à conserver des formes appartenant à l'orthographe actuelle et filles de l'étymologisme. Deux homonymes étant deux termes originairements distincts, le seul procédé rationnel pour les différencier dans l'écriture, c'est d'emprunter à cette origine même l'exposant de leur différence [1]. La distinction des homonymes par l'orthographe n'est qu'un médiocre expédient, mais c'est un expédient nécessaire. Voilà pourquoi, tout en faisant le procès du système étymologique, j'ai formulé une restriction et laissé pressentir le cas où nous aurions à réclamer de lui des services que seul il est en état de nous rendre (§ 17, 1°, note). A coup sûr ce n'est point par là que nous arriverons à guérir définitivement l'orthographe de l'infirmité des lettres muettes; mais on aurait tort de perdre de vue qu'elles y demeureront confinées dans un domaine assez restreint, ne figurant qu'aux places où le besoin de se faire comprendre sans équivoque en commandera l'emploi. S'il existait un meilleur moyen d'atteindre ce but, on devrait y recourir; mais cela

[1] On ne voit guère, en effet, à quel autre moyen on pourrait avoir recours. La méthode, imitée des mathématiciens, qui consisterait à inscrire un indice numérique à la droite des homonymes pour les distinguer entre eux (ex. : *cou* [1], *cou* [2], *cou* [3], représentant *cou, coup, coût*), est évidemment la plus simple, mais elle n'est pas pratique, ne s'imposant point à la mémoire avec la force et la précision d'une différence d'orthographe. L'écolier comme l'adulte retiendront bien plus aisément les significations respectives de *cou, coup* et *coût,* que celles de *cou* [1], *cou* [2], *cou* [3]. La question ne vaut même pas la peine d'être discutée.

Digitized by Google

n'est pas. Résignons-nous donc à user de l'unique ressource que l'évolution du français ait laissée à notre disposition.

D'ailleurs, ces hétérographies d'homophones ne seront pas de nature à causer aux écoliers un embarras sérieux, car le nombre n'en est pas énorme et, d'autre part, des différences scripturales répondant à des différences de signification ont une cause logique qui les rendra toujours faciles à retenir, à l'inverse de celles qui existent aujourd'hui et dont la majorité constitue pour eux une complication purement gratuite. Il en sera tout autrement le jour où l'on n'aura maintenu que des hétérographies dans lesquelles la variation de forme se légitimera par une divergence de sens et de fonctions.

§ 70. Lorsque, pour les besoins de la clarté, il y aura lieu d'orthographier différemment deux homonymes, c'est-à-dire de simplifier l'un en le dotant d'une graphie phonétique, mais de garder à l'autre sa graphie étymologique, l'orthographe réformée donnera *la graphie la plus simple* à celui dont l'emploi est *le plus courant;* l'écriture la plus compliquée (c'est-à-dire l'étymologique) sera réservée à celui qui est de l'usage le moins fréquent. Il en sera naturellement de même lorsque de deux homonymes l'un possédera plus de dérivés que l'autre et, par suite, étendra son action sur une région plus considérable du vocabulaire : c'est le premier qui devra être phonétisé de préférence au second.

L'utilité de cette distinction, tout entière d'intérêt pratique, se justifie suffisamment sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus longs développements à son égard. J'ajouterai seulement que, de son côté, la forme étymologique sera simplifiée dans la plus large mesure, à la condition de lui laisser au moins une lettre qui puisse servir à différencier les deux homonymes. Soient, par exemple, *sein* et *seing*: nous transformerons *sein* en *sin* et *seing* en *sing*, en respectant son *g* muet. La marche à suivre sera pareille lorsque de deux homonymes la langue écrite nous offrira l'un sous la forme étymologique et l'autre sous la forme phonétique, à laquelle par conséquent il n'y aura pas lieu de toucher. Ainsi, en face de *tin* (t. de marine) on a *thym* : nous écrirons celui-ci *thin*, en lui gardant son *h* (§ 73, note).

§ 71. Cette réglementation des hétérographies, c'est-à-dire de la différenciation des homonymes au moyen de distinctions graphiques, est sans contredit une des parties les plus délicates du travail de simplification qui incombera au corps savant chargé d'amender l'orthographe.

Digitized by Google

Selon toute apparence, il n'aura pas lieu de prendre en considération les homogrammes depuis longtemps consacrés par l'usage. Parmi ceux-ci il en est beaucoup qui sont inoffensifs et n'exposent à aucune confusion[1]. D'autres au contraire peuvent, le cas échéant, occasionner plus d'une équivoque [2]. Toutefois, malgré les inconvénients qu'ils sont susceptibles d'offrir, ils semblent trop profondément ancrés dans nos habitudes pour qu'on puisse songer à modifier désormais leur notation : le mieux est peut-être d'y renoncer et de continuer à supporter un état de choses dont jusqu'ici l'on s'est accommodé vaille que vaille (v. ci-dessus § 50).

§ 72. Mais la question demeure entière en ce qui concerne les *homogrammes nouveaux* que pourrait engendrer le remaniement de l'orthographe.

Le plus expéditif, ce serait de procéder radicalement et d'adopter pour règle générale la proscription de toute homographie nouvelle, quelle qu'elle soit. Mais à cela on ne manquerait pas d'objecter qu'une telle mesure aurait pour résultat inévitable de rendre les exceptions beaucoup trop nombreuses et qu'on s'expose à compromettre l'œuvre de la réforme orthographique en diminuant dans une si large part les bienfaits d'une simplification fondée sur le phonétisme.

A la vérité, l'objection n'a pas tout à fait autant de valeur que les phonétistes seraient intéressés à le prétendre, car, bien que les homonymes distingués par l'écriture puissent atteindre un total assez respectable, il n'est pas néanmoins d'une importance telle qu'on doive le regarder comme constituant un trop lourd fardeau pour la mémoire des écoliers (§ 57, *in fine,* et § 69).

[1] Tels sont entre autres : *casse* (bassin de métal, casier pour caractères d'imprimerie, fruit du cassier, action de casser, maladie du vin) ; *balle* (petite boule, paquet de marchandises, enveloppe du grain) ; *port* (action de porter, enfoncement de la mer dans les terres) ; *manne* (nourriture des Hébreux dans le désert, panier d'osier, substance purgative); *fonte* (action de fondre, étui à pistolet); *botte* (p. ex. d'asperges, chaussure, terme d'escrime, tonneau, insecte); *arche* (de pont, d'alliance); *louer* (donner des louanges, prendre en location). A propos de ce dernier mot, rappelons qu'un critique rendant compte, il y a quelques années, d'un vaudeville intitulé *Maison à vendre*, résumait son impression par cette plaisanterie : « Dans cette maison à vendre je ne trouve pas une pièce à louer »; personne, que je sache, n'a pu se méprendre un seul instant sur la valeur des expressions *louer* et *pièce*.

[2] On peut citer, par exemple, *masse*. Ainsi, dans un compte rendu relatif à une question d'archéologie, nous tombons sur cette phrase : « En fouillant les greniers du Musée, nous y découvrîmes une *masse* d'armes du XIII^e^ siècle. » De quoi s'agit-il ? D'une *masse* (lat. **mattea*), c'est-à-dire d'une espèce d'arme particulière, ou simplement d'une grande quantité (lat. *massa*) ? Rien ne l'indique au premier abord et il faut attendre que la suite du contexte vienne nous éclairer.

Digitized by Google

§ 73. Si cependant on juge à propos de faire aux partisans du phonétisme radical une concession sur ce point, voici les distinctions qu'il conviendrait d'y introduire afin de ramener les exceptions au minimum indispensable. On peut diviser les homogrammes en trois classes :

1° Ceux qui ne peuvent *jamais* entraîner d'équivoques ; tels sont, entre autres, les homonymes constitués par des mots appartenant à des catégories grammaticales différentes et ne jouant pas le même rôle syntactique dans la phrase, ceux qui entrent dans des locutions toutes faites, etc.

2° Ceux avec lesquels l'amphibologie est *possible* dans certaines circonstances, bien qu'elle demeure en général difficile et rare.

3° Ceux qui peuvent *toujours* et très facilement créer des équivoques.

Il y aura donc lieu d'examiner avec la plus grande sévérité les chances d'amphibologie qui pourraient résulter des homographies dues à la nouvelle orthographe, puis, ce premier travail exécuté, de proscrire rigoureusement celles des deuxième et troisième catégories. Sur ce point, l'impérieuse obligation de garder intacte la limpidité de la langue écrite oppose une barrière infranchissable au phonétisme pur et nous condamne au maintien des distinctions graphiques actuellement existantes (v. § 50, *in fine*). Elles pourront, d'ailleurs, être simplifiées et réduites au strict nécessaire, mais à la condition de laisser toujours subsister une différence, si faible qu'elle soit, entre les formes des deux homonymes [1].

On pourra concéder l'homographie *absolue* en ce qui concerne la première catégorie. Comme je viens de le dire, elle comprend surtout des mots où la différence des fonctions grammaticales met un obstacle certain à la possibilité de l'équivoque, en empêchant de confondre un adjectif avec un substantif, une préposition ou une forme verbale avec un substantif ou un adjectif, etc. (v. § 50). L'orthographe actuelle nous en offre un assez grand nombre. Ex :

1. Sbst. et adj. : *aimant, faux, feu, fin, frais, grêle, nue, pie, pieux, pis, prêt.*

2. Sbst. et adj. poss. : *son, ton.*

[1] Ex. : *tin, tain, teint, thym.* Par la nature même des sujets traités dans les phrases où ils peuvent figurer, *tain*, écrit *tin*, et *tin* (chantier, support de quille) ne risqueront jamais d'être confondus. Quant à *teint*, pour le distinguer de *tin* (remplaçant *tain*), nous lui garderons son *t* final tout en simplifiant le radical : *tint*. De même dans *thym* nous simplifierons *ym* en *in*, mais nous garderons le *th* : *thin*. On aura ainsi *tin, tint* et *thin*, qui ne pourront faire équivoque les uns avec les autres. V. § 229.

Digitized by Google

3. Sbst. et vb. : *bois, bouche, boucher, bouge, bout, brise, cloche, clocher, cocher, cours, empire, fond, frise, fronde, gazons, laxe, lie, lit, livre, mouche, part, pêche, pêcher, plie, porte, poissons, pus, redoute, ris, rognons, savons, salons, sort, sorte, tasse, tente, tombe, tonne, trompe, visions, voie.*

4. Sbst. et partic. : *chaussée, curée, marché, partie, tapis.*

5. Sbst. et adv. ou prép. : *autour, or, outre, pas, point, sous, vers.*

6. Adj. poss. et pron. : *leur.*

7. Adj. et n. de nomb. : *neuf.*

8. Adj. et vb. : *court, dure, grave, lâche, sombre, tendre.*

9. Pron. et partic. : *lui.*

10. Vb. et adv. : (je) *puis,* (je) *sus,* et *puis, sus.*

Tels sont encore ceux qui entrent dans des locutions toutes faites comme « porter une *botte,* un *port* d'armes, un *port* de tête, une bête de *somme,* se mettre en *grève,* un *rez*-de-chaussée » : si, au lieu de *rez,* la nouvelle orthographe écrit *ré,* il ne viendra à l'esprit de personne de supposer qu'il s'agit de *ré,* note de musique.

Il en est de même des homogrammes dont les significations sont tellement disparates qu'ils ne peuvent faire confusion, étant donnée la nature du sujet traité dans la phrase. Ex. : la *mine* (de charbon), la *cannelle* (d'un tonneau), la *pompe* (à incendie), la *bière* (boisson), l'*élan* (saut), et la *mine* (du visage), la *cannelle* (épice), la *pompe* (d'une cérémonie), la *bière* (cercueil), l'*élan* (cervidé), *détacher* (ôter une tache) et *détacher* (délier), etc. [1]

A cette première catégorie appartiennent également un certain nombre d'homonymes tels que ceux-ci, possédant la même orthographe mais différant par le genre : *crêpe, foudre, livre, manche, mort, moule, page, poêle, ponte, poste, souris, tour, vase, voile.* Au singulier la différence des genres permet de les distinguer grâce à l'article *le, la* (*le* ou *la crêpe, foudre, livre,* etc.) ; mais au pluriel ils demeurent ambigus, l'article *les* ne tranchant pas la question de genre. Heureusement la plupart de ces homonymes possèdent des valeurs tellement éloignées l'une de l'autre, tellement incompatibles entre elles, que leur emploi ne jette aucune obscurité sur le sens.

§ 74. Ce sont uniquement des raisons d'ordre pratique qui militent en faveur de cette concession, car, au point de vue purement rationnel, il vaudrait beaucoup mieux que tous les homophones sans

[1] Pour d'autres exemples, v. L. Havet (*op. cit.,* pp. 39-41) et ci-dessus §§ 50 (2e note) et 71 (1re note).

Digitized by Google

exception fussent distingués par l'écriture, même en dehors des chances d'équivoque. Pédantisme à part, il n'est guère satisfaisant de voir appliquer la même forme scripturale à deux mots totalement étrangers l'un à l'autre, tant par leur origine que par leur signification. De tels procédés risquent toujours de faire naître des idées erronées dues à une fausse analogie. Ceci se produit déjà en plus d'une rencontre, avec l'écriture actuelle, quand deux mots d'étymologie différente s'offrent à nous sous des graphies identiques ou tout au moins très voisines.

Prenons pour exemple le sbst. fém. *somme*. Nous avons : 1° *somme* signifiant « réunion de plusieurs quantités », de lat. *summa,* m. s. ; 2° *somme* qui signifie « charge, fardeau », dans la locution *bête de somme,* et qui vient de lat. *sagma,* m. s. (v. § 110, 2°) ; anciennement il signifiait « bât », puis il a passé, par extension, au sens qu'il possède aujourd'hui. Pour un esprit non averti de cette double étymologie il y a une tendance involontaire à identifier les deux mots et à supposer que, passant peu à peu de l'idée de « quantité, amas, masse » à celle de « poids », le premier est arrivé à signifier « fardeau », d'où l'expression « bête de somme ».

Mâchure, mâchurer, nous offrent un phénomène analogue. Il y a *mâchure,* dérivé du vb. *mâcher,* qui s'est confondu avec *machure,* dérivé du vb. dialectal *macher* « meurtrir », dont l'origine n'est pas connue [1]. Il y a également deux verbes *mâchurer,* dérivés l'un de *mâchure,* l'autre (anc[t] *maschurer*) du germ. *mask-*, dont le sens est « tacher » [2]. Or, beaucoup de personnes s'imaginent que *mâchurer* et *mâchure* (avec les deux sens) dérivent d'un verbe unique *mâcher,* lat. *masticare.*

Pareillement, la plupart de ceux qui se servent du mot *souffreteux* (anc[t] *soufraiteus*) le rapportent instinctivement, mais à tort, au vb. *souffrir*, tandis qu'il vient de l'ancien français *soufraite* « privation», dérivé du vb. *soufraindre* « manquer ».

§ 75. Les faits de ce genre se multiplieront lorsque la réforme imposera des graphies identiques à certains homonymes dans les cas auxquels le § 73, 1°, fait allusion. Cette orthographe est incapable, comme je l'ai dit, de créer aucune amphibologie sérieuse, elle ne jet-

[1] Telle est, du moins, l'opinion de Hatzfeld et Darmesteter dans leur *Dictionnaire,* p. 1437. Quant à moi, je serais d'avis de rapporter *macher* à *mache,* forme dialectale de *masse* (d'armes). Ex. : « Armé de toutes armeüres... excepté coutel à pointe et *mache* » (Beaum. LXI, 7) ; « ele a jà entesé sa *mache* » (Ruteb. 104). La filiation des sens serait celle-ci : « frapper à coups de masse, marteler, meurtrir ». V. Littré, *Dictionnaire,* V° *Masse.*

[2] Cf. a. h. a. *masca* et anc. flam. *masche*, qui signifient tous les deux « tache ».

Digitized by Google

tera aucune ombre sur la vraie signification du mot, pas plus que cela n'arrive aujourd'hui pour les verbes *louer* (§ 71, note), *détacher* (§ 73, *in fine*), etc. Seulement les personnes qui ne sont pas familiarisées avec la connaissance des origines pourront se trouver entraînées par la similitude d'écriture à supposer entre ces mots une parenté illusoire. C'est un inconvénient, on ne saurait le nier ; mais, tout compte fait, il semble qu'on aurait tort de s'en émouvoir outre mesure : l'importance en est surtout théorique. Il est facilement remédiable pour quiconque veut bien prendre la peine de recourir à un dictionnaire étymologique, les mots appartenant à la première classe ne sont pas nombreux, et la concession que nous ferons ici aux phonétistes purs est, par le fait, assez minime.

§ 76. Il a été annoncé au § 69 que nous serions amenés à maintenir un certain nombre de *lettres muettes,* — effroi et scandale du phonétiste, — tant pour éviter les homogrammes que pour subvenir à quelques autres nécessités.

Ces muettes sont de trois sortes : initiales (*h*abit, *h*ésiter, *h*istoire, *h*umide), médiales (ad*h*érer, ca*h*ier, pro*h*iber, ex*h*orter, in*h*umer, ving*t*, doi*g*t, autom*n*e, cor*p*s, scul*p*teur, dom*p*teur, che*p*tel, messieurs, is*th*me, as*th*me, jeu d'échecs), et finales (ron*d*, sentier, bâ*t*, avoca*t*, coin*g*, poin*g*, bari*l*).

1° En ce qui concerne les muettes *initiales* et *médiales,* nous ne respecterons parmi elles que celles dont la chute pourrait créer des amphibologies, comme le *d* fautif de *poids* (à cause de *pois,* v. § 359), l'*h* muette d'*horographie* (à cause d'*orographie*), le *p* de *corps* (à cause du plur. *cors* de *cor*), etc. Quant aux autres, nous les ferons disparaître et cette suppression atteindra en première ligne toutes celles qui ne sont pas étymologiques, comme l'*h* de *cahier, envahir, huile, posthume,* le *p* de *dompteur,* etc. Personne ne peut en prendre la défense, ni les étymologistes, puisqu'elles n'ont pas leur source dans l'étymologie, ni les phonétistes, puisqu'elles ne se prononcent pas.

2° Parmi les muettes *finales,* les unes ne sont jamais senties en liaison : en principe nous les supprimerons, sous la réserve d'exceptions qui seront spécifiées aux §§ 267, 268, 273 ; les autres s'y font sentir, ne fût-ce qu'accidentellement : nous les conserverons (ex. : *mort, pot,* à cause de la liaison dans *mort ou vif, mort aux rats, pot-au-feu*) [1].

[1] En résumé, les restrictions apportées à l'application des principes du phonétisme seront de deux sortes : 1° exceptions fondées sur la nécessité de mettre obstacle à tout ce qui peut altérer la clarté de l'expression ; 2° exceptions moti-

Digitized by Google

§ 77. Ce maintien de certaines muettes n'est pas sans avoir inspiré de sérieuses inquiétudes à quelques linguistes. Ils ont redouté une réaction fâcheuse de l'écriture sur la prononciation et supposé que, l'œil commandant au larynx, ces consonnes, demeurées silencieuses depuis si longtemps, viendraient tout à coup à se réveiller et que le jour n'était pas loin où nos oreilles auraient à souffrir de cacophonies dans ce goût : « Le *pou-l's'* de ce *malheureu-ks* donne *cen-t' vin-kt' se-p't' battemen-t's'* par minute ».

Il est difficile de partager ces terreurs. Elles sont singulièrement exagérées et les faits leur infligent un démenti quotidien. L'influence de l'écriture sur la prononciation est réelle, mais limitée. Elle se trouve contenue dans des bornes fort étroites par les tendances phonétiques du français. Notre langue n'aime pas les accumulations de consonnes et, pour en éviter les chocs, elle n'hésite point à les éliminer autant qu'elle le peut ; c'est une des lois fondamentales de son évolution [1]. Elle va même jusqu'à supprimer en liaison les finales les mieux justifiées. Ainsi l'*s* du pluriel n'y est articulée le plus souvent que par les gens soucieux d'une prononciation élégante. Encore cette élocution châtiée, qui est la caractéristique d'une bonne éducation, s'abstient-elle en diverses circonstances de faire sentir l'exposant du nombre. Ex. : « 1° les *heures (eurz)* exquises que j'ai passées près de vous ; 2° il est quatre *heures (eur)* et demie ». Si la langue parlée traite avec tant de sans-gêne une *s* pourtant si légitime, à plus forte raison en a-t-il été de même pour l'*x* illégitime qui défigure *chevaux, doux, bijoux,* etc.

vées par la crainte de frayer la voie aux formations vicieuses de féminins et de dérivés qui ont été signalées dans les §§ 36-37 et 264, 3° et 4°.

Les exceptions appartenant à cette deuxième classe sont beaucoup moins importantes que celles de la première. Le phénomène qu'elles visent ne possède qu'une gravité secondaire, car les malformations qu'il s'agit de prévenir ne menacent pas la clarté, mais intéressent uniquement ce qu'on est convenu d'appeler la « pureté de la langue ». Evidemment il ne faut pas se faire trop d'illusions sur ce dernier point. Tout idiome est le théâtre d'une évolution que rien n'arrête. Il se renouvelle sans cesse et, dans ce perpétuel devenir, sa pureté ne peut offrir qu'un caractère essentiellement relatif et transitoire ; aussi la réforme orthographique pourrait-elle, à la rigueur, n'en tenir aucun compte. Néanmoins, j'estime que ce serait un grand tort de ne pas s'en préoccuper. Dans la majorité des cas, en effet, cette pureté du langage n'est autre chose que le respect des lois de l'analogie. Or, celle-ci mérite d'être prise en sérieuse considération, sous un double rapport à la fois esthétique et pratique. Plus l'observation en est rigoureuse, plus la langue nous apparaît comme douée de ce genre de beauté qui caractérise un système harmonieusement coordonné, pendant que, d'autre part, les principes qui la régissent se font simples à saisir et faciles à appliquer.

[1] C'est ainsi, par exemple, que les groupes latins *dr, tr, rn, bj, ct, pt, ps,* etc., ont fini par se réduire respectivement à *rr, r, j, t, s,* dans « arrière, jour, sujet, recette, caisse », etc., de « ad-retro, diurnum, subjectum, recepta, capsa ».

Digitized by Google

Voilà plusieurs siècles qu'à l'ancienne graphie *chevaus* nous avons substitué *chevaux* : prononçons-nous *chevauks* ? La graphie de *doux, bijoux, jaloux, six, dix,* nous fait-elle articuler *douks, bijouks, jalouks, siks, diks* ? Dans les finales *-rs, -ts, -ps, -ds, -cs,* de *messieurs, enfants, champs, marchands, porcs,* etc., sommes-nous jamais tentés de faire sentir les muettes *r, t, p, d, c,* malgré le temps depuis lequel nous les voyons figurer dans l'écriture? Cette même écriture a eu beau conserver jusqu'ici les finales muettes *c, d, g, l, p, r, t,* de *banc, bond, faubourg, fusil, loup, métier, aspect,* etc., la prononciation ne témoigne pas pour cela la moindre velléité de les rétablir et nous continuons à dire : « un *ban* élevé, un *bon* impétueux, un *faubour* éloigné, ce *fusi* est chargé, un *lou* affamé, un *métié* infâme, un *aspec* odieux » [1].

Il en va de même pour les consonnes doubles. La tendance populaire est de les prononcer simples; elles ne sonnent doubles, en général, que dans les mots de formation dite « savante » et d'origine relativement moderne. Or, ceux-ci ont-ils réagi sur la prononciation populaire? En aucune façon. Loin de là, c'est le contraire qui doit arriver: dans un temps donné, — qu'il faut souhaiter lointain, — il n'est pas douteux que l'articulation redoublée ne soit appelée à disparaître. Ainsi, à côté d'*innocent, enflammé* (prononcés *i-no-san, an-fla-mé*), nous avons *innocuité, inflammation,* qui se prononcent *in'-no-cuité, inflam'-ma-sion;* il n'en est pas moins certain que ces mots subiront à leur tour l'influence populaire et qu'un jour viendra où, sans faire état de la conservation des digrammes *nn, mm,* par la graphie, on dira *i-no-cuité, infla-ma-sion.* En attendant, rien ne nous incite à dire *in'-no-san, anflam'-mé.* Au contraire, un penchant invincible nous pousse à faire entendre beaucoup moins de sons qu'il n'y en a de notés, à contracter les syllabes le plus possible, à substituer des lettres simples aux doubles et à changer en muettes des consonnes qui, naguère encore, étaient franchement émises. Il n'est donc pas à craindre que la prononciation rebrousse chemin pour s'abandonner à la tendance inverse, transformant les muettes en sons réels, accumulant les chocs de consonnes et encombrant notre idiome de phonèmes difficiles à articuler. C'est un péril imaginaire. Notre paresse phonétique nous en préservera toujours, comme elle l'a prouvé jusqu'ici en ne cessant de nous contenir dans les limites les plus modestes, chaque fois que la tentation nous est venue de recommencer à faire sentir des consonnes disparues autrefois et restituées depuis dans l'écriture. Par excep-

[1] V. ci-dessous §§ 277-278.

Digitized by Google

tion, l'orthographe d'un nombre infime de mots, tels que *cheptel, legs,* a pu suggérer à quelques personnes de dire à tort *chè-p-tel, le-g-s,* au lieu de *ch'tel* (i. e. *chetel*), *lè*, mais ce sont des cas tout à fait accidentels et auxquels remédiera efficacement la nouvelle orthographe.

§ 78. On peut se rassurer: là n'est pas le danger. Le français a bien plus à redouter de ce courant phonétique qui nous entraîne malgré nous à abréger les mots et à en émousser tous les jours davantage les arêtes. C'est précisément ici que la réaction de l'écriture sur la prononciation rend parfois de notables services, en dépit du champ limité dans lequel elle est forcée de se mouvoir, comme je l'ai dit tout à l'heure (§ 77). Elle conserve à l'élocution française un peu de cette souplesse et de cette légèreté dont jouit l'italien, moins altéré dans sa phonétique ; elle apporte un obstacle à l'empâtement de ce qu'on peut appeler le contour des mots, ou tout au moins elle le retarde ; elle fait contrepoids aux résultats fâcheux de la prononciation trop sommaire qui caractérise le langage courant. En contribuant à rétablir çà et là une articulation plus franche, plus détachée, plus nerveuse, elle ne travaille pas seulement au profit de l'oreille, mais encore à celui de l'esprit, car une des causes capitales de l'homophonie, c'est la chute des finales dans l'émission des vocables qui se ressemblent par leurs radicaux (§§ 38, 49). Lorsque, sous l'influence du graphisme, la prononciation vient à restituer ces finales, la distinction des termes se rétablit par cela même, l'homophonie disparaît et, avec elle, l'amphibologie [1]. L'avantage n'est pas de ceux qu'on soit en droit de dédaigner et l'on aurait mauvaise grâce à le faire.

Autrefois des pluriels tels que *arcs, sacs,* se sont prononcés *ar, sâ,* se confondant ainsi pour le son avec *arts, sas*. Aujourd'hui le rétablissement du *c* dans l'écriture nous a conduits à les prononcer *ark, sak,* et toute confusion entre des expressions si dissemblables s'est évanouie : qui soutiendra qu'on doive s'en plaindre? Quel mal y aurait-il à ce qu'il en advînt autant de *porc* (*por*) et qu'on arrivât à le différencier de *port* (également prononcé *por*), en le prononçant *pork*? Au théâtre, il arrive fréquemment qu'on articule à la

[1] C'est pour répondre à ce besoin de précision, en évitant les erreurs occasionnées par une articulation insuffisante ou une prononciation provinciale, que l'habitude s'est introduite dans les maisons de commerce et de banque de toujours faire sentir, même devant un mot à initiale consonantique, la consonne finale des noms de nombre *cinq, sept, neuf* (*sink'* francs, *sèt'* cents, *neuf'* mille). Dans certaines bouches méridionales, par exemple, « *cent* francs » et « *cinq* francs » auraient, sans cette précaution, un son presque identique.

Digitized by Google

pause « un *sot* » comme si ce mot était écrit *soît,* le distinguant ainsi de ses homophones *seau, saut, sceau.* Le jour où cette habitude deviendrait la règle on ne voit pas quel inconvénient pourrait en résulter: bien au contraire, et ainsi de tous les cas analogues qui peuvent se présenter à nous dans le domaine de l'homophonie. En définitive, là où la finale muette notée par l'orthographe est légitime et conforme aux origines, il y aura toujours profit à la faire sentir. Les chances de tomber dans la cacophonie sont nulles, je viens de le dire, et cette restitution de la finale par la prononciation, loin de défigurer la langue, ne fait que la rapprocher de sa source. On avive ainsi sur quelques points les traits un peu effacés de la médaille, le parler y gagne en finesse et la clarté s'en accroît d'autant.

§ 79. III. *Abstention de caractères nouveaux.* — Nous n'avons rien à gagner à la multiplicité des signes. En surchargeant l'alphabet, l'emploi de caractères nouveaux complique inutilement l'écriture et la lecture : la première en devient plus lente, la seconde plus laborieuse [1]. Ceux dont nous avons coutume de nous servir et les conventions qui président à leur lecture suffisent à exprimer les phonèmes de notre langue. On peut donc se tirer d'affaire sans l'intrusion de nouveaux éléments et la réforme orthographique s'efforcera d'utiliser de son mieux, pour les adapter à son but, les ressources que nous offre l'alphabet actuel.

§ 80. IV. *Abstention de nouveaux signes diacritiques.* — Les mêmes raisons doivent faire repousser la création de nouveaux signes diacritiques et nous ne pouvons que souscrire sans réserve à ce jugement de Didot *(op. cit,* p. 143) : « L'addition de traits diacritiques, usitée avec succès à l'époque où un peuple s'approprie l'alphabet d'un autre peuple sans oser le compléter, est trop scientifique pour être comprise des personnnes illettrées et retarde l'essor de l'écriture des personnes instruites, écriture qui doit toujours pouvoir être cursive pour satisfaire aux besoins qui lui ont donné naissance. » Si, par hasard, la graphie réformée se trouve dans l'obligation de recourir à ce moyen pour noter quelques nuances particulières de la prononciation, elle le fera avec la plus grande sobriété et se contentera d'employer à cet effet, —

[1] Sans compter les frais qu'entraîneraient, d'une part, la fonte de ces caractères en romain, italique, huit, douze, etc., et, de l'autre, le temps perdu par les typographes dans la composition et les coquilles rendues plus fréquentes par l'emploi d'un alphabet plus considérable.

Digitized by Google

quitte à les détourner un peu de leur signification habituelle, — les signes dont la vue nous est déjà familière : accents, apostrophe, tréma. Ceci du moins n'aura pas l'inconvénient d'imposer à l'œil une éducation nouvelle [1].

§ 81. V. *Abstention de valeurs nouvelles.* — La réforme se gardera d'attribuer aux caractères alphabétiques une valeur différente de celle que nous avons coutume de leur donner et n'hésitera pas à conserver des notations scientifiquement défectueuses, lorsque la convention sur laquelle elles reposent ne peut dans la pratique donner lieu à aucune équivoque de lecture.

Le digramme *ou*, par exemple, constitue une mauvaise graphie, contraire à toutes les données de la phonétique, parce qu'elle représente un son simple à l'aide de deux caractères et qu'elle fait figurer dans l'écriture un *o* qui n'existe pas dans la prononciation. Cette notation fut jadis exacte dans les cas où elle représentait une diphtongue que nous écririons maintenant *oou* (c'est-à-dire *o* + *ou*). La prononciation a changé, mais la graphie a persisté; aujourd'hui elle est vicieuse. La véritable forme à lui donner serait *u*; on attribuerait à ce caractère la valeur qu'il possède en allemand, en italien et en espagnol, tandis que l'*u* surmonté du tréma (*ü*) serait affecté, comme en allemand, à la représentation du son que nous notons par *u*. Ex. : *cutüre, mulüre,* au lieu de *couture, moulure.*

De même pour *oi*. La vraie notation serait *wa*, c'est-à-dire le signe de la consonne *w* (pron. *ou*, comme en anglais) suivi du signe de la voyelle *a*. Le digramme *oi* était exact à l'époque où l'on émettait sous la forme *oi* (*o* + *i*) le groupe sonore qui, à la fin du moyen âge, s'est transformé en *oè*, pour devenir ensuite *wè* et aboutir finalement à *wa* [2].

Au lieu de *fou, mou, roi, moi,* il serait donc rationnel d'écrire *fu, mu, rwa, mwa.* Pourtant nous n'en ferons rien. *Ou, oi,* sont des notations auxquelles nous sommes accoutumés et qui ne peuvent causer aucun embarras, chacune d'elles n'ayant qu'une façon de se

[1] Cette nécessité de ne pas introduire de nouveaux signes diacritiques oblige à écarter l'emploi de l'*n* tildée de l'espagnol comme substitut du digramme *gn* par lequel nous représentons l'*n* mouillée (pa*gn*e, co*gn*ée, vi*gn*e). Cette notation serait excellente et permettrait de réserver le groupe *gn* aux cas où, au lieu d'une *n* mouillée, la prononciation fait entendre un *g* suivi d'une *n* (*ag-nat, cog-nat, incog-noscible, ag-nosticisme*); mais nous obtiendrons le même résultat par un moyen indirect, en conservant le digramme *gn* sans modification pour exprimer l'*n* mouillée (*gagna, cogna*) et en l'affectant d'une apostrophe (*g'n*) là où il vaut *g-n* (*ag'nat, cog'nat*). V. § 432.

[2] V. ci-dessous § 180.

Digitized by Google

prononcer. Aussi les conserverons nous, malgré leur caractère fort peu scientifique, parce que nous visons non à faire œuvre de savants, mais à réaliser avant tout un progrès d'ordre pratique.

§ 82. VI. *Notations multiples d'un même phonème.* — Lorsqu'elle se trouvera en présence de plusieurs graphies différentes usitées concurremment pour la notation d'un seul phonème, la réforme choisira celle dont l'usage est le plus fréquent et l'adoptera à l'exclusion des autres. Ex. :

1. L'*s* sourde est traduite par les huit graphies que voici : *c, ç, ce, s, ss, sc, t, x* (précipité, menaça, douceâtre ; préséance, pressa ; scier ; nation ; soixante, six, dix). De toutes ces notations, la plus usitée consiste à se servir de *s* après consonne ou à la fin d'un mot (panser, jadis) et de *ss* entre deux voyelles (passion) [1] : nous adopterons *s, ss,* et nous en étendrons l'emploi à tous les cas où nous nous servons aujourd'hui de l'une des autres graphies (pressipité, menassa, doussâtre, etc.), réserve faite des homonymes qui pourront nécessiter le maintien de l'ancienne forme. Comme on le voit, ce procédé n'impose pas l'usage d'un caractère nouveau, il ne crée pas une nouvelle convention d'écriture ni de lecture, mais il se borne à généraliser une habitude déjà existante.

2. De même pour *c* dur. Ce phonème s'écrit *c, ch, k, q, qu, ck, cqu,* etc. (grec, archaïsme, kermesse, cinq, coq, quille, bifteck, grecque, etc., v. § 9). De ces diverses graphies quelle est la plus répandue ? *c* à la fin des mots et devant *a, o, ou, u* ; *qu* devant *e, i, eu.* Les autres sont beaucoup plus rares, quelques-unes même tout à fait sporadiques. Nous adopterons donc *c* et *qu*, et le seul changement à proposer sera de remplacer *qu* par *q (qel, qille, qeue,* etc.), simplification utile et légitime, parce que la présence de l'*u*, justifiée dans le latin où le digramme *qu* s'est prononcé *kw*, est superflue en français où il s'articule régulièrement *k* (v. § 468) [2].

3. De même encore pour *g* doux, rendu par *g* devant *e, i* (génisse, gibier), par *ge* devant *a, o, u* (rangea, geôle, gageure), et par *j* devant *a, e, o, u, eu, ou* (jalon, jeton, joli, jupon, jeu, joute). La plus fréquente de ces notations est *j* : c'est celle que nous choisirons pour

[1] V. § 484, note.

[2] La prononciation *kw* (quadrangulaire, aquatique, équateur) est exceptionnelle et n'appartient qu'à de rares mots d'origine savante. Il en est de même de la prononciation *ku* (équestre, équitation, Quintilien, Quinte-Curce). Pour leur notation dans la nouvelle orthographe, v. ci-dessous § 472, 3°, 5°.

Digitized by Google

traduire le *g* doux dans tous les mots où il figure et nous écrirons *jénisse, jibié* [1], *ranja, jôle, gajure*; et ainsi des autres.

§ 83. VII. *Étapes successives.* — On divisera les points à réformer en séries que l'on présentera une à une au public, en les séparant chaque fois par le laps de temps jugé nécessaire à leur acclimatation (§ 66, 5°) :

1. Ainsi l'on pourrait débuter par la réforme des digrammes *ph, th,* de l'*y* et de l'*x* final, qui seraient remplacés par *f, t, i, s.* Ex. : *fénomène, téâtre, cataclisme, deus,* au lieu de *phénomène, théâtre, cataclysme, deux.*

2. Ensuite viendraient les consonnes doubles prononcées simples : Ex. : *abé, acourir, afable, agraver, tutèle, alér, comission, aboné, apeler, arière, atirer, marmoter,* au lieu de *abbé, accourir, affable,* etc.

3. Puis on passerait aux phonèmes *eu* et *o,* actuellement représentés par *eu, œu, œ, ue,* d'un côté (§ 7), et par *o, au, eau, ao,* de l'autre (ibid.), qu'on doterait respectivement d'une notation unique *eu, o.* Ex : 1° *beuf, euil, orgueuil,* au lieu de *bœuf, œil, orgueil* ; 2° *ôrifère, bôcoup, Sône,* au lieu de *aurifère, beaucoup, Saône* ; et ainsi de suite.

Bien entendu, ce ne sont là que des indications données à titre d'exemples et pour mieux me faire comprendre, car il n'y a pas de marche qui s'impose par elle-même d'une manière absolue. Il est clair qu'on peut observer un ordre différent. Ce sera affaire au corps savant qui prendra en main la refonte de l'orthographe de tracer le plan suivant lequel s'exécuteront successivement les réformes partielles dont se compose la réforme totale et de fixer à cet effet telle progression qui lui paraîtra la meilleure. Qu'il doive entrer dans ce choix une assez grande somme d'arbitraire, c'est inévitable, mais peu nous importe. L'essentiel serait de déterminer sans retard les parties dont la modification semble être le plus vivement désirée du public. C'est par elles que devra commencer la destruction du vieux système.

§ 84. Une bonne méthode serait de recourir à une sorte de consultation par voie de plébiscite, à un referendum tel que la *Revue Scientifique* avait tenté de le provoquer en 1898. Tous les grands recueils périodiques qui s'adressent à une clientèle cultivée pourraient, sous la direction du corps savant dont je viens de parler, communiquer à leurs lecteurs une liste des changements à opérer, en les invitant

[1] Pour la suppression de l'*r* muette, v. ci-dessous § 306.

Digitized by Google

à désigner celui à l'adoption duquel ils donnent la priorité. Lorsque celui-ci, une fois décrété, aurait complètement pénétré dans les habitudes, on procéderait de même pour chacun des autres articles du programme et, selon toute vraisemblance, dans un délai peut-être beaucoup plus court qu'on ne se l'imagine, on arriverait à doter la France d'un système orthographique sinon parfait, — idéal irréalisable, — du moins infiniment supérieur à celui dont nous souffrons depuis tant d'années.

§ 85. Minimum. — Enfin si, malgré tout, la crainte d'effrayer trop vivement les esprits routiniers, qui sont légion, faisait décidément reculer l'autorité compétente devant une réforme générale comme constituant un coup trop hardi, les novateurs auraient tort de s'avouer vaincus. Il leur resterait un dernier effort à tenter : ce serait de réclamer un minimum de réforme, auquel on ne saurait à mon sens, opposer valablement aucune fin de non-recevoir. Il porte sur cinq points principaux :

1° *Rectification des lettres inétymologiques.* — Partout où la « phonétisation » de la graphie aura pour résultat de substituer une lettre étymologique à une lettre qui ne l'est pas, la substitution doit avoir lieu, puisqu'elle réunit forcément les suffrages des deux camps; ainsi il n'y a aucun motif pour ne pas écrire *j*énisse, *j*enièvre, *j*ésir, fofiler (lat. **junicia, juniperum, jacere,* vfr. *forfiler,* de *fors* et *fil*).

A cette mesure se rattacherait une amélioration des plus importantes, je veux dire l'emploi de *s* à la place de l'*x* final dans les singuliers et les pluriels en *aux, eux, oux*. Ex. : fau*s*, curieu*s*, épou*s*, jalou*s*, chevau*s*, jeu*s*, (lat. *falsum, curiosum, sponsum, *zelosum, caballos, jocos*). Cet *x* étant contraire à l'étymologie (§ 334, 3°), aucun argument plausible n'en saurait justifier le maintien. Au contraire, les partisans de l'étymologisme, s'ils se piquent d'être conséquents avec eux-mêmes, ne pourront qu'applaudir aux transformations réclamées ici, car elles rapprochent de leurs sources les mots auxquels elles s'appliquent.

2° *Suppression des lettres muettes inétymologiques.* — Tout le monde doit s'accorder à les condamner, étymologistes comme phonétistes, puisque ces lettres, qui ne se font pas entendre, sont en même temps contraires aux origines (§ 76, 1°). Ex. : l'*h* muette de *h*uile, enva*h*ir, le *p* de dom*p*ter, le *t* de loriot, etc.

3° *Simplification des lettres doubles.* — On peut très aisément en modifier la plus grande partie, je veux dire celles qui, émises

Digitized by Google

comme des *consonnes simples*, n'ont maintenant aucune chance de jamais changer de prononciation (§ 252). Ainsi, au lieu de a*bb*é, ac*cr*ocher, a*ff*ronter, a*ll*umer, a*nn*ée, a*pp*rocher, ar*r*êt, a*tt*raper, etc., on écrira *abé, acrocher, afronter, alumer, anée, aprocher, arêt, atraper*.

A plus forte raison simplifiera-t-on ces digrammes, lorsque la présence de deux lettres au lieu d'une y est inétymologique, comme dans gri*ff*e, coi*ff*e, don*n*er, to*nn*er, so*nn*er, ho*nn*eur, séque*ll*e, tute*ll*e, chande*ll*e, quere*ll*e, etc., qu'il faudrait noter d'après l'étymologie *grife, coife, doner, toner, soner, honeur, séquèle, tutèle, chandèle, querèle* (§ 255)[1].

4° *Unification analogique des radicaux.* — Voici ce qu'il faut entendre par cette expression : dans un certain nombre de mots le radical s'offre à nous sous un aspect conforme à l'orthographe phonétique; à côté d'eux d'autres mots de même origine et renfermant le même radical présentent celui-ci sous la forme dite « étymologique ». Ex. :

a) *au* latin est tantôt conservé, tantôt rendu par *o* ; ainsi nous avons *au*réole, c*au*se, cl*au*se, *au*riculaire, *au*rore, *au*toriser, *au*dace, thés*au*riser, l*au*datif, en regard de *or*, chose, close (adj. fém.), *o*reille, *o*rage, *o*ctroyer, *o*ser, trés*o*r, los (v. § 110, 2°).

b) *th* est resté dans apo*th*icaire, biblio*th*èque, hypo*th*èque (de lat. *apothecarium, bibliotheca, hypotheca*), à côté du *t* de *t*aie, bou*t*ique (lat. *theca, apotheca*).

c) *ph* devenu *f* dans oli*f*ant, *f*rénétique (lat. *elephantum, phreneticum*), est resté dans élé*ph*ant, *ph*rénologie.

d) *ch*, devenu *c* dans *c*olère, patriar*c*at, métempsy*c*ose, a persisté dans *ch*oléra, exar*ch*at, ar*ch*aïsme, ar*ch*ange, psy*ch*ologue, etc.

Ce sont là des contradictions qui, dérogeant à l'analogie, choquent le raisonnement et déroutent la mémoire. Nous aurions tout avantage à les faire cesser. Il est évident que la réduction de ces graphies dissemblables, l'une phonétique, l'autre étymologique, à une seule, la phonétique, s'impose sans discussion ; la logique veut qu'on écrive *orore, ógmenter, otoriser, lòdatif, apoticaire, bibliotèque, éléfant, exarcat, arcaïsme, psycologue*, etc.

5° *Unification des finales.* — C'est une simplication du même ordre que la précédente, mais encore plus utile, parce qu'elle porte sur un beaucoup plus grand nombre de mots. Des finales d'un emploi très fréquent et qui s'articulent d'une manière identique

[1] Pour la substitution de *oneur, séqèle, qerèle*, à *honeur, séquèle, querèle*, v. ci-dessous §§ 252, 365, 472.

Digitized by Google

possèdent une double graphie, comme *-èau* et *-au, -aire* et *-ère, -ant* et *-ent, -tion* et *-sion, -onier* et *-onnier,* etc. Ex. : châ*teau*, boy*au*; gramm*aire*, foug*ère* ; expédi*ant* (participe), expédi*ent* (substantif) ; conten*tion*, exten*sion* ; tim*onier*, can*onnier*, etc. Tantôt la double graphie s'explique par une différence d'origine, tantôt, au contraire, rien ne la motive. Ce serait faire d'excellente besogne que de réduire sans distinction ces doubles formes à une seule.

On ramènerait donc *-eau* à *-au, -aire* à *-ère, -ent* à *-ant, -tion* à *-sion, -onnier* à *-onier, -ard* et *-art* à *-ar* (v. §§ 92, 113, 216, 252, 291, 1°, et 490), et l'on écrirait :

a) *Bandau, crénau, fournau, chapau, troupau, résau, châtau, troussau,* etc., comme *fléau, préau, aloyau, bôyau, tuyau, gruau,* etc. ;

b) *Grammère, annulère, angulère, lombère, lampadère, agrère,* etc., comme *fougère, bouchère, boulangère, chambrière, torchère, portière,* etc. ;

c) Les substantifs *expédiant, présidant, résidant,* etc., comme les participes *expédiant, présidant, résidant,* etc. ;

d) *Nassion, sujession, définission, érupsion, désersion, porsion,* etc., comme *passion, profession, mission, concussion, avulsion, aversion, torsion,* etc. ;

e) *Vanier, canonier, chansonier, charbonier,* etc., comme *casanier, limonier, timonier, gonfalonier,* etc. [1]

f) *Brocar, jumar, essar, brasssar, cuissar, homar, canar, hasar, bavar,* etc., au lieu de *brocard, jumart, essart, brassard,* etc. (v. § 291, 1°, § 325, 6, et § 329, 4°).

Et ainsi de plusieurs autres finales.

Je ne fais que signaler en passant cette proposition d'un minimum ; mais, tout incomplètes qu'elles sont, les indications ci-dessus font suffisamment voir qu'à défaut d'une réforme totale il serait aisé d'améliorer l'orthographe dans de notables proportions, sans déranger pour cela trop sensiblement les habitudes reçues. En particulier, les changements indiqués aux nos 2° et 3° (*Suppression des lettres muettes inétymologiques* et *Simplification des lettres doubles*) seraient des plus faciles à faire accepter, puisqu'ils constituent de simples suppressions. La difficulté ne serait pas beaucoup plus grande pour ceux des nos 4° et 5° (*Unification analogique des radicaux* et *Unification des finales),* puisque, en substituant l'unité des formes à leur dualité, ils soulagent la mémoire et tranchent toute

[1] On remarquera que cette dernière simplification est également une conséquence de celle qui consiste à supprimer les muettes inétymologiques, *-onnier* représentant comme *-onier* le lat. *-onarium* (v. ci-dessous la 5e note du § 250).

Digitized by Google

incertitude. Que l'autorité compétente adopte ce minimum et l'on aura réalisé à peu de frais un progrès assez considérable pour pouvoir prendre patience en attendant mieux.

§ 86. J'ai parlé (§ 83) d'un corps savant auquel incomberait la mission d'opérer la réforme. En effet, il va de soi qu'elle ne saurait être abandonnée à l'arbitraire individuel. Si chacun, n'écoutant que son ignorance des premiers éléments de la question et se laissant guider uniquement par la prononciation en usage dans sa province natale, se mettait à modifier l'orthographe à son gré, on tomberait vite dans une anarchie graphique sur les inconvénients de laquelle il est superflu de s'étendre, car ils sautent aux yeux. Pour que la réforme atteigne son but de simplification, il est indispensable qu'elle représente une loi unique, absolue, imposée à tous, coupant court à toutes les hésitations, mettant obstacle à toutes les fantaisies. Qui dit orthographe dit règle commune. Son utilité réside dans son uniformité : c'est sa raison d'être. Or, ceci ne peut s'obtenir qu'au moyen d'un dictionnaire rédigé par l'assemblée la plus autorisée et constituant un code auquel chacun sera tenu de se conformer. L'Académie française ne possède aucune des qualités requises pour mener à bien un travail de ce genre, son Dictionnaire même en est la démonstration : « Ce serait lui rendre un vrai service que de la décharger d'un fardeau qu'elle n'a assumé que par hasard, qui pèse lourdement sur elle et qu'elle n'est pas faite pour porter. [1] » Qu'elle renonce donc à poursuivre cette tâche : l'exécution en revient de droit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, beaucoup plus apte qu'elle à l'accomplissement d'une œuvre d'érudition et dont les membres s'y trouvent tout naturellement préparés par leurs connaissances spéciales et le caractère de leurs travaux habituels.

§ 87. En résumé, la réforme telle que je la conçois a pour base un *phonétisme mitigé* par de larges exceptions, dont les plus importantes [2] prennent leur source dans la nécessité de garder à la langue écrite sa clarté intégrale et de ne pas y introduire les obscurités dont la langue parlée nous fournit trop d'exemples (§ 60). D'ailleurs, elle ne sera pas si révolutionnaire qu'on pourrait le supposer de prime

[1] Gaston Pâris, préface de la *Grammaire raisonnée de la langue française*, par Léon Clédat, p. XIII.

[2] Il en est d'autres, mais elles n'offrent qu'une importance beaucoup plus secondaire, comme on l'a vu au § 76, *in fine*. C'est pourquoi elle ne sont pas mentionnées à nouveau dans ce résumé.

Digitized by Google

abord, car, en plus d'un endroit, il lui arrivera de ne constituer qu'un retour à la simplicité de l'écriture employée par nos meilleurs auteurs du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, de Ronsard à Corneille, Racine, Voltaire. Les œuvres de ce dernier, pour n'en citer qu'un seul, s'impriment maintenant suivant une graphie beaucoup plus compliquée que n'était la sienne et il aurait peine à se reconnaître sous le déguisement dont l'affublent les éditeurs, lui qui, dans sa correspondance avec d'Alembert, écrivait sans broncher *apartenant, bibliotèque, crétien, cristianisme, entousiasme, filosofe, historiografe, métafisique, piramide, poura, pouront, téologie, tèse*, etc. [1]

De plus, si cela peut apporter quelque réconfort aux amis de l'étymologisme, disons que la nouvelle orthographe n'est pas sans leur ménager d'agréables surprises. A côté des sacrifices qu'elle leur imposera, elle leur offrira souvent en revanche le plaisir de rencontrer des mots écrits, grâce à leur simplification même, d'une manière qui en laissera mieux transparaître l'origine. Citons au hasard *sin, uitre, uile, ieuse, plène, serène, vène, pindre, astrindre, tindre, trèse, sèse, jenièvre, jénisse, faus, jalous, épous, verbeus, curieus*, etc., qui leur rappelleront le latin *sinum, ostreum, oleum, ilicem, plenam, serenam, venam, pingere, astringere, tingere, tredecim, sedecim, juniperum, *junicia, falsum, *zelosum, sponsum, verbosum, curiosum*, de plus près que ne le font aujourd'hui *sein, huître, huile, yeuse, pleine, sereine, veine, peindre, astreindre, teindre, treize, seize, genièvre, génisse, faux, jaloux, époux, verbeux, curieux*.

§ 88. Une dernière observation avant de finir. Dans tous les cas et quoi qu'il advienne de la réforme, quelle que soit l'étendue qu'on jugera à propos de lui assigner, quels que soient les points auxquels elle s'appliquera, il est certaines régions du vocabulaire qui devront être plus ou moins soustraites à son action et demeurer

[1] On a peine à s'expliquer l'erreur historique commise sur ce point par l'Académie à la page 11 du *Rapport* dont il a été question plus haut. Elle s'y exprime en ces termes : « ..... tenant compte des réclamations très légitimes des artistes littéraires concernant la physionomie des mots, quand cette physionomie a été *consacrée par la manière dont les grands écrivains les ont écrits.* » Or, cette manière est souvent fort différente de celle qui figure au Dictionnaire. On serait donc autorisé à lui demander, au nom de la logique, en vertu de quelles raisons elle s'y montre si peu respectueuse d'une « physionomie » tenue cependant par elle pour « consacrée » et pourquoi elle se refuse à écrire *avanture*, avec Fénelon, *vanger*, avec Racine, *atantat, cepandant*, avec Corneille, *atantif, assambler, pancher, je rons*, avec Bossuet, *sifler, soupante*, avec la Bruyère, *apas, carière, grote*, avec La Fontaine, *contante, pront, tandresse*, avec M^me^ de Sévigné ?

Digitized by Google

telles quelles, les unes en totalité, les autres pour partie : ce sont les termes spéciaux à la langue scientifique et les noms propres de personne et de lieu, français ou étrangers. Comme on le verra aux §§ 591-601, les mots scientifiques devront conserver une graphie strictement étymologique. Les noms de famille échapperont de même à la réforme (§ 580), mais les prénoms, comme les noms de lieu appartenant à la géographie de la France, auront à la subir (§§ 581-582), et les mots usuels d'origine étrangère, ainsi que les noms propres étrangers, seront phonétisés dans la mesure du possible (§§ 564-577). Je n'en parle ici que pour mémoire, leur examen détaillé devant prendre place à la fin de ce travail, où figureront également quelques remarques sur les rapports de la prosodie avec le remaniement de l'orthographe (§§ 586-590).

Le lecteur estimera sans doute ces préliminaires un peu plus longs qu'il ne conviendrait. Il les accusera de prolixité, se plaindra des nombreuses redites et jugera qu'il eût été préférable d'abréger. Je n'oserais soutenir qu'il soit tout à fait dans son tort, mais d'autre part ces défauts ne sont peut-être pas sans excuse : il m'a semblé indispensable de ne rien laisser dans l'ombre, d'insister sur les points qui pouvaient paraître douteux et d'y revenir à plusieurs reprises pour ne donner lieu à aucune équivoque. Entre les deux reproches de diffusion et d'obscurité, mieux valait encore risquer d'encourir le premier que le second. A qui blâmera mes redites je demanderai la permission d'invoquer pour ma défense l'argument du Pierrot de Molière : « Je dis toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose et, si ce n'était pas toujours la même chose, je ne dirais pas toujours la même chose. »

Ceci posé, je vais passer à une discussion minutieuse de toutes les parties de l'orthographe officielle qui appellent un changement, car, en de telles matières, se borner à formuler d'une plume hâtive quelques principes généraux constitue un procédé commode mais superficiel, beaucoup trop sommaire et trop vague pour offrir la moindre utilité. Si l'on veut aboutir à des conclusions pratiques, il faut aborder franchement les faits, les scruter avec rigueur et ne pas craindre de descendre jusqu'aux moindres détails. Quiconque aura la patience méritoire de me suivre dans cet examen, sans se laisser rebuter par ses côtés arides et fastidieux, se convaincra des difficultés inattendues qu'il soulève. Notre sujet fourmille de questions délicates auxquelles personne ne peut fournir de réponse complètement satisfaisante et les embûches s'y rencontrent à chaque pas. Une réforme est nécessaire, elle est possible,

Digitized by Google

mais il n'y a pas à se faire d'illusion sur son véritable caractère : elle ne sera jamais susceptible d'une rigueur mathématique. La nature même des choses la condamne à demeurer inconséquente et boiteuse en plus d'un endroit. Prenons-en notre parti et tenons-nous pour heureux si nous réussissons à obtenir une solution approchée : c'est la seule que comporte le problème.

Digitized by Google

CHAPITRE I

VOYELLES ORALES

§ 89. Il ne faudra pas s'étonner si, traitant des voyelles, j'omets de parler des diphtongues. Elles seront passées sous silence par l'excellente raison qu'elles n'existent pas, notre langue les ayant toutes perdues depuis longtemps. Ce qu'on appelle parfois encore de ce nom, mais à tort, ce sont uniquement des groupes de lettres exprimant soit un son vocalique simple (*ai, eu, ou*), soit une voyelle accompagnée d'une consonne que l'écriture note par un caractère vocalique; ainsi dans *roi, oui, puis, pied,* les groupes *oi, oui, ui, ie,* représentent respectivement *ou* consonne + *a*, *ou* consonne + *i*, *u* consonne + *i*, *i* consonne + *e*. En un mot, il n'y a plus chez nous de diphtongues que pour l'œil. Les polygrammes auxquels on a conservé cette désignation sont de simples survivances scripturales d'origine historique et remontant à une époque où la langue parlée possédait de véritables diphtongues, voire des triphtongues: ici, comme en maint autre endroit, la prononciation a changé, la graphie est restée.

AI. [1]

§ 90. Le digramme *ai,* possède quatre prononciations :
1° *é* (ou *è, ê,* suivant les cas) : *chantai, pair, laine, palais, gaine* ;
2° *e* labial (§ 116) : *faisons, faisant* ;
3° *a* + *i* consonne : *aïeul, baïonnette* ;
4° *è* + *i* consonne : *paie.*

[1] Pour la commodité du lecteur, j'examinerai les différentes graphies des voyelles en suivant le plus possible ce que V. Hugo a si justement appelé « le désordre alphabétique », au lieu d'adopter une classification plus rationnelle, sauf là où il y aura nécessité de grouper ensemble certaines d'entres elles que leurs analogies d'origine ou d'emploi obligent à rapprocher, comme *au* et *eau*, par exemple, *ain, cin, in* et *en*, etc.

Digitized by Google

AI prononcé é, è ê [1].

§ 91. Cet *ai* a les origines les plus diverses. En voici quelques-unes :

1° lat. *a* [2] : *aile, chair, clair, graine, laine, pair, palais*, etc., de *ala, carnem, clarum, *grana, lana, parem, palatum* ;

2° lat. *ae* : *air*, de *aer* ;

3° lat. *æ* : *airain*, de *æramen* [3] ;

4° lat. *a* + consonne + *e* : *chaine, chaire*, de *ca-t-ena, ca-th-edra* ;

5° lat. *a* + consonne + *i* : *chantai, gaine* (vfr. *gaïne* [4]), *traître* (vfr. *traïtre*), de *canta-v-i, va-g-ina, tra-d-itor* ;

6° lat. *a* + *j* : *maire*, de *major* ;

7° lat. *e* (le plus souvent par l'intermédiaire de vfr. *oi*) : *faible, disait, taie, craie, monnaie*, de *flebile, dicebat, theca, creta, moneta* [5] ;

8° lat. *en* (par l'intermédiaire de vfr. *oi*), dans le suffixe *-ais* de *anglais, français* ; le suffixe *-ensis*, réduit à **-esis* dans le latin populaire, est devenu en français *-eis*, puis *-ois* et finalement *-ais* ;

9° lat. *i* : *épais, domaine, raie, glaise*, de *spissum, dominium, riga, *glitia* ;

10° lat. *o* : *connaître* (vfr. *connoistre*), de *cognoscere* ;

11° lat. *œ* : *économe*, de *œconomum*.

On ne peut donc invoquer, pour la conservation de ce digramme, aucune raison sérieuse tirée de ses origines, et l'orthographe officielle elle-même, malgré sa prétention étymologique, n'hésite pas à écrire *e* en plus d'un endroit où « l'étymologisme » commanderait *ai*. Ex. : *é*glantier, *é*rable, am*e*r, *e*ssieu, lum*i*ère, foug*è*re, *é*vier, etc. (v. p. 78). La simplification de *ai* en *e* est d'ailleurs fort an-

[1] Avant le groupe *ai* l'ordre alphabétique appellerait l'examen d'un autre groupe, également prononcé *é* : c'est *æ*, qui figure dans *cæcum, cæcal* ; mais, ces mots appartenant à la langue scientifique bien plutôt qu'à la langue courante, il vaut mieux, je crois, les laisser en dehors de la réforme et leur conserver leur orthographe étymologique au lieu de les simplifier en *sécom, sécal* (v. ci-dessous §595).

[2] Pour passer au son *e*, représenté par *ai*, le *a* lat. a eu besoin de se trouver dans des conditions particulières d'accentuation et de voisinage médiat ou immédiat par rapport à certaines voyelles ou consonnes : de ces conditions je ne dirai rien, ayant à m'occuper ici non de l'histoire de la langue, mais seulement des réformes à introduire dans sa graphie.

[3] *airain* était en vfr. *arain*, de lat. pop. **aramen* ; *airain*, d'après le *æ* de *æramen*, est dû à une réaction étymologique du XVI^e^ s.

[4] Dans tous les exemples que renferme la présente étude, j'emploie l'abréviation *vfr.* dans un sens général, pour désigner le français antérieur à la période classique, sans faire de distinction entre l'ancien français proprement dit (XI^e^-XIV^e^ s.) et le moyen français (XIV-XVI^e^ s.).

[5] De même la désinence *-aie*, usitée pour désigner certains groupes d'arbres (*chên-aie, coudr-aie, châtaigner-aie*, etc.), dérive de lat. *-eta*, pluriel du neutre *-etum*, dont le rôle était pareil : *querc-etum, coryl-etum, castan-etum*.

Digitized by Google

cienne dans notre écriture [1] et bien souvent le *ai* actuel n'est qu'une réaction étymologique, due au désir de rappeler le mot latin : ainsi nous écrivons *chair, frais* (sbst.), *clair, pair, aile, épais,* là où le vfr. écrivait *cher, fres, cler, per, ele, espes* [2]. Ajoutons que cette réaction étymologique se montre parfois erronée, comme cela a lieu pour *épais, faible, parfait, frais* (sbst.), *frais* (adj.), etc., qui sont en désaccord avec leurs origines (lat. *spissum, flebile, perfectum,* a.h.a. *fridu, frisc*). C'est également ainsi qu'on a substitué sans motif *blaireau* à vfr. *blereau.* De ce mélange arbitraire des notations *e* et *ai* résulte un fouillis orthographique des plus gênants et dans les complications duquel aucun point de repère ne nous aide à nous débrouiller, parce que toutes les lois de l'analogie y sont violées. Ex. :

*ai*le (*ala*)	en regard de	bêler (*balare*)
*ai*rain (*æramen*)	—	ère (*æra*)
frai*r*ie (de *frère,* lat. *fratrem*)	—	confrérie (de *frère*)
va*ir* (*varium*)	—	vérole (b. lat. *variola*)
*ai*gle (*aquila*)	—	églantier (de vfr. *aiglent,* lat. pop. **aquilentum* p. **aculentum*)
*ai*guière (de vfr. *aigue,* lat. *aqua*)	—	évier, de *eau* (vfr. *aivier,* cp. *aquarium*)
ta*i*e (*theca*)	—	bibliothèque (*bibliotheca*)
p*ai*r (*parem*)	—	mer (*mare*)
cl*ai*r (*clarum*)	—	amer (*amarum*)
*ai*sselle (*axilla*)	—	essieu (* *axile*)

§ 92. **Réglementation.** — Ce qui ressort des exemples précédents, c'est qu'il faut opérer une simplification générale du groupe *ai* et le remplacer partout par *e.*

[1] Ex. : *frêle* (xv[e] s.), *grêle* (xvi[e] s.), *guaret* (xiii[e] s.), *serement* (xiii[e] s.), *lerme* (xii[e] s.), substitués à vfr. *fraile, graile, guarait, sairement, lairme* (lat. *fragilem, gracilem,* **caractum, sacramentum, lacrima*), et *mesnage, jéant,* qui remplacent *maisnage* et *jaiant* (de lat. pop. **mansionaticum,* **gagantem,*), l'un au xiii[e] s. l'autre au xii[e].

Avant de se noter par *e* et tout en continuant de s'écrire par *ai,* la prononciation de cette diphtongue avait évolué graduellement de *ai* à *aè* pour aboutir d'une façon définitive à *è.*

[2] De même *hait* a été substitué à vfr. *het* de *haïr* (**hatire,* latinisation de germ. *hatjan*).

Digitized by Google

Nous écrirons donc :	comme on écrit :
bè (p. b*ai*, lat. *badium*)	bouche b*é*e (de b*é*er, lat. pop.* *batare*)
*ê*le	b*ê*ler
*è*rin	*è*re
frèrie	confrérie
*è*gle	*é*glantier
*è*gre (lat. pop.* *acrum*, class. *acrem*) [1]	*é*rable (lat. pop. **acer-arborem*)
*è*guière	*é*vier
cl*e*r	am*e*r
p*e*r	m*e*r
t*è*e	bibliothèque
mon*è*e (p. monn*ai*e, lat. *moneta*)	monétaire
cr*è*e (p. cr*ai*e. lat. *creta*)	crétacé
*e*sselle	*e*ssieu (vfr. *aissieu*)
f*è*ble (p. f*ai*ble, lat. *flebile*)	hi*è*ble (lat. *ebulum*)
f*e*t (p. f*ai*t, lat. *factum*)	guér*e*t (lat. pop. **varactum*)
parf*e*t (p. parf*ai*t, lat. *perfectum*)	eff*e*t (lat. *effectum*)
fr*è*s (p. fr*ai*s, a.h.a. *frisc*) [2]	fr*e*sque (it. *fresco*, m. or.)
lampadère (b. lat. *lampadarium*) [3]	porchère (fém. de porcher, lat. *porcarium*)
bestière (b. lat. *bestiarium*)	première (lat. *primaria*)
vestière (lat. *vestiarium*)	fougère (lat. pop. **filicaria*)
nobilière (p. nobili*ai*re)	mobilière (doublet de mobili*ai*re)
luminère (lat. eccl. *luminare*)	lumière (lat. *luminaria*)
etc.	

[1] C'est ainsi que nous écrivons *allègre, guetter, héron*, là où le vfr. écrivait *alaigre* (lat. pop. **alacrum*, class. *alacrem*), *guaitier* (b. lat. *wactare*), *hairon* (* *hagironem*, latinisation de a.h.a. *heigir*).

[2] *Frais* « dépenses » (de *fridu*, § 91) s'écrira naturellement de même *frès*; l'amphibologie n'y est point à craindre. Sous leur forme actuelle les deux homogrammes *frais* « modérément froid » et *frais* « dépenses » n'entraînent jamais d'équivoque : il n'en sera pas autrement le jour où ils s'écriront l'un et l'autre *frès*.
Sur la simplification de *frès* en *fres*, v. ci-dessous la dernière note du § 546.

[3] Le suffixe *-aire* (*nobiliaire, bréviaire, dignitaire, missionnaire, formulaire*) n'est que la forme « savante » du suffixe *-ier*, fém. *-ière* (*encrier, mobilier, salière, aiguière*). L'un et l'autre sont pris du suffixe lat. *-arium*, à l'exception d'un petit nombre de cas où *-aire* vient du suffixe lat. *-arem* (v. Clédat, *Grammaire historique*, §§ 239-241).

Digitized by Google

Nous ferons de même pour le *ai* de *épais, daigner, blaireau, rais,* etc., que nous écrirons *épès, dégner, bléro, rès.* Bref, à part un petit nombre d'exceptions dont il va être parlé tout à l'heure (§ 95), *e* doit remplacer le digramme *ai* partout où celui-ci est prononcé *é, è, ê.*

§ 93. Au premier abord, on sera peut être choqué de voir écrits par un *e* final nombre de mots que nous sommes habitués à voir se terminer en *ai* (*bè, lè, mè, qé, brè, frè, étè, essè,* etc., pour *bai, lai, mai, quai, brai, frai, étai, essai*). Mais ceux que cela déconcerterait se rendront facilement compte, en y réfléchissant, que la présence de cet *e* final y est tout aussi naturelle que dans *blé, lé, dé* (b. lat. *bladum, latum, *datum*), *né, blâmé, braqué, dérobé, cabré, balafré, été, pressé,* et tant d'autres substantifs, adjectifs ou participes, où l'*a* du suffixe lat. *-atum* a fini par se transformer en un simple *-é* : en fait, « jument *bèe* » ne constitue pas une graphie plus étrange que « bouche *bée* », et il n'y a pas lieu de se scandaliser devant *épès* ou *rès,* lorsqu'on ne le fait pas devant *profès, excès* ou *progrès.*

Disons aussi, à l'intention des fidèles de l'étymologisme, que, dans les mots où le *ai* moderne représente un *e* primitif, la graphie réformée devra leur être plus agréable que l'autre. Ex. : *crèe, fèble, monèe* (§ 252), *tèe, parêtre, disès, diset* (lat. *creta, flebile, moneta, theca, *parescere, dicebas, dicebat*), etc.

§ 94. *Ai* des désinences verbales suivra naturellement la règle : *-ai, -ais, -ait, -aient,* du passé défini, du futur, de l'imparfait et du conditionnel deviendront *-é, -ès, -et, -èent* ; on vient de voir *disès, diset,* nous aurons de même *dirès, diret, disèent, dirèent,* et *chanté, chanteré, diré,* etc. (p. *chantai, chanterai, dirai*). Les graphies *disèent, dirèent,* n'ont rien de plus choquant que celles de *agréent, créent, suppléent, guéent,* etc., et, quant à l'*e* final du passé défini (*je chanté*), il n'est pas à craindre qu'il amène une confusion avec le participe passé (*chanté*) : les fonctions sont trop différentes et leur distinction se marque d'elle-même avec trop d'évidence dans la phrase pour que le lecteur puisse éprouver seulement un instant d'hésitation et que la moindre équivoque soit à redouter.

§ 95. **Exceptions (Homophones).** — Comme dans toutes les autres réformes que nous allons avoir à passer en revue, il est nécessaire d'admettre ici quelques dérogations à la règle, fondées sur les amphibologies auxquelles pourraient donner lieu les homophones, du moment que l'orthographe réformée en ferait des homogrammes. Il y a donc un certain nombre de mots qui devront

Digitized by Google

conserver leur graphie actuelle. Ainsi [1] nous maintiendrons *ai* dans :

aire	à cause de	*ère*
aître	—	*être*
chaine	—	*chêne*
saigneur	—	*sègneur* [2]
chaire	—	*chère,* sbst. (lat. pop. * *cara*)
maître [3]	—	*mètre*
maires (les) [4]	—	*mères* (les)
paires (les) [5]	—	*pères* (les)
raiponse (p. *raiponce*, § 420)	—	*réponse*
repaire	—	*repère* [6]
raisoner (p. *raisonner*)	—	*résoner* (p. *résonner*)
taisson	—	*tesson*
vair	—	*ver*

etc.

Quand à *bè, balè, lè, sène,* pour *bai, balai, lai, saine,* ce sont des modifications qu'on peut accepter sans crainte, du moment que l'on conserve à *bey, balet,* (p. *ballet*), *let* (p. *lait*), *cène,* des éléments graphiques qui suffisent à prévenir l'ambiguïté [7].

[1] Le lecteur est averti une fois pour toutes qu'aucune des listes de mots (homophones ou autres) données dans cette étude n'est complète ; elles figurent à titre d'exemples et rien de plus (v. ci-dessous § 532, *in fine*).

[2] Orthographe réformée de *seigneur* (v. ci-dessous § 161). La conservation du groupe *ai* de *saigneur* entraine naturellement celle de *saigner, saignement,* etc.

[3] *Mêtre* (p. *maître*) se distinguant de *mètre* par son accentuation, peut-être y a-t-il un scrupule exagéré à conserver le *ai* de *maître,* mais en pareille matière l'excès de prudence ne saurait être un mal (v. § 68).

[4-5] Ces mots sont donnés ici sous la forme du pluriel, parce que c'est à ce nombre que l'équivoque peut se produire, mais il va de soi que l'exception s'applique également au singulier (*maire, paire*), pour n'avoir pas une graphie différente à chaque nombre, ce qui serait absurde.

[6] *Repère* n'est qu'un doublet de *repaire* et vient comme lui du vb. *repairer* (lat. *repatriare*). Il s'écrit aussi *repaire,* mais la notation *repère* est la plus usitée ; elle s'est probablement introduite sous l'influence d'un souvenir inconscient du lat. *reperio* « retrouver ». Cette différence de graphie est utile à maintenir, à cause de la différence de sens qui sépare les deux termes. Un exemple, entre autres, nous en est fourni par une phrase de la Revue des Deux-Mondes (15 février 1900, p. 857), où l'auteur, à propos des phares de la côte bretonne, parle de « cavernes et rochers transformés en *repères* par le Génie moderne » à l'aide de signaux de jour et de nuit.

[7] Au pluriel *lès* p. *lais* ne court aucun risque de se confondre avec *lès* p. *lais* (dans « *lès* de mer »), ni avec *lès* p. *legs* (v. § 320), et le fém. *bée,* dans *jument bée* et autres locutions semblables, ne peut pas davantage faire amphibologie avec *bée* de *bouche bée* (§ 93).

Digitized by Google

AI prononcé e labial.

§ 96. Il se rencontre dans quelques parties de la conjugaison du verbe *faire* : *faisons, faisais, faisait, faisions, faisiez, faisaient, faisant*. Cet *ai* est à remplacer par un *e* (*fesons, fesès, feset, fesions, fesiez, fesèent, fesant*), à l'exemple du futur et du conditionnel, où nous écrivons *ferai, ferais*, etc., au lieu de *fairai, fairais* (comme *tairai, tairais*, de *taire*). Nos aïeux, plus conséquents que nous, n'hésitaient pas à écrire *fesons, fesais, fesait*, etc., et ils avaient raison. La substitution de « souffreteux » au vfr. « soufraiteus » (§ 74) nous offre un cas analogue.

Faisan a aujourd'hui deux prononciations, l'une correcte *fèzan*, l'autre incorrecte, mais très répandue, *fezan*. Tant que la première n'aura pas été complètement éliminée par la seconde, il faudra écrire *fèsan*, en maintenant l'accent grave sur l'*e* pour indiquer que ce n'est pas un *e* muet.

AI prononcé a + i consonne.

Ex. : *faïence, païen, baïonnette, aïeul, glaïeul.*

§ 97. Il faut garder la notation *ai* en supprimant le tréma devenu inutile [1], la graphie *ai* ne pouvant s'articuler autrement que *a-i* devant une voyelle, du moment que *ai* prononcé *é* doit être écrit *é* (§ 92). Du reste, l'équivoque de lecture est impossible, même avec le système actuel, car il est de règle que le phonème *e*, émis devant une voyelle autre que l'*e* muet, s'écrive toujours par *e*, jamais par *ai* (*bé-ant, europé-en, Pé-onie, nausé-eux*, etc.), et, même en l'absence du tréma dans les mots précités, personne ne serait tenté de lire *féence, péen, béonnette, éeul, gléeul.*

En phonétique précise, l'*i* voyelle et l'*i* consonne (*yod* palatal) ne devraient pas se noter par le même caractère ou, tout au moins, l'*i* consonne devrait être marqué d'un signe diacritique ; mais, pratiquement, ce serait une complication superflue de notre écriture déjà suffisamment chargée, et il n'y a aucun inconvénient à ce que la graphie ne distingue pas *i* consonne de *i* voyelle, non plus du reste que *u* et *ou* consonnes de *u* et *ou* voyelles.

AI prononcé è + i consonne.

§ 98. Ex. : il *paie*, ils *paient* [2], que j'*aie*, que tu *aies*, qu'ils *aient*.

[1] On écrira *faianse* (§ 417), *paiin* (§ 227), *baionète, aieul, glaieul.*

[2] Dans les vb. en *-ayer* l'Académie permet le remplacement de *y* par *i* aux 3es personnes du sg. et du plur. de l'indicatif présent : il *paye* ou *paie*, ils *payent* ou *paient*. De même au futur et au conditionnel on a *payerai, payerais*, ou *paierai, paierais*.

Digitized by Google

L'écrire *èi* : il *pèie*, ils *pèient*, que j'*èie*, que tu *èies*, qu'ils *èient*.

AY. [1]

§ 99. Outre la valeur *è* qu'il présente dans certaines finales (noms de lieu et mots d'origine étrangère) et dont il sera parlé plus tard au § 197, 4°, le groupe *ay* possède trois prononciations :

1° *a* + *i* consonne : *bayadère, mayonnaise*;
2° *e* + *i* consonne : *frayeur, payer*;
3° *e* + *i* consonne + *i* voyelle : *pays* (pron. *pé-yi*).

AY prononcé a + i consonne.

§100. Ce digramme sonnant comme le digramme *ai* de *païen* (§ 97) doit se noter de même (*ai*) : on écrira donc *baiadère, maionèse* [2], à l'exemple de *aieul, paien*, qui étaient anciennement *ayeul, payen*.

AY prononcé e + i consonne.

Ex. : *frayeur, rayon, crayon, trayon, ayons, ayez, ayant*, et les verbes en *-ayer, payer, rayer, essayer, déblayer*, il *paye*, ils *payent*, il *raye*, ils *rayent*, etc. [3]

§101. Ce digramme sonnant comme le digramme *ai* dans il *paie*, que j'*aie* (§ 98), doit s'écrire de même (*ei*) : *frèieur, rèion, crèion, trèion*,

[1] Méthodiquement, l'étude de *ay* devrait être reportée plus bas, au § 197, où sont soumis à un examen d'ensemble les digrammes dans la composition desquels entre l'*y*. Mais, par plusieurs de ses fonctions, ce groupe touche de si près au groupe *ai* que j'ai cru nécessaire de les rapprocher et de les traiter l'un à la suite de l'autre, sauf à faire ultérieurement un rappel sommaire des particularités relatives à *ay* et à en compléter l'exposé lorsque, dans la section consacrée à l'*y* (§§ 193-202), viendra l'étude de ses congénères les digrammes *ey, oy, uy*. La plupart des problèmes que soulève notre orthographe sont enchevêtrés dans les liens d'une dépendance réciproque à un tel point qu'il est impossible de les scinder comme on voudrait pouvoir le faire pour se conformer aux lois d'une classification rigoureuse.

[2] Lorsqu'un mot comportant la réforme de plusieurs de ses éléments viendra à être cité à propos de l'une de ces modifications, il sera, en principe, donné d'emblée sous l'aspect définitif qu'il est appelé à recevoir, comme on le voit pour *maionèse*. La raison en est facile à saisir : soit, par exemple, le mot *hommage*, qui appelle une triple réforme : 1° suppression de *h* muette (§ 365); 2° réduction de *mm* double à *m* simple (§ 252); 3° remplacement de *g* doux par *j* (§ 426). Dès le § 252, où il en est question pour la première fois, il est présenté sous sa forme définitive *omaje*, parce que, de cette manière, il ne peut y avoir pour le lecteur ni hésitation ni erreur possible au sujet de sa nouvelle orthographe, comme cela aurait pu arriver si je m'étais borné à dire : 1° au § 252 « l'*mm* double de *hommage* sera réduite à *m* simple », 2° au § 365 « *hommage* perdra son *h* muette », et 3° au § 426 « le *g* doux de *hommage* sera changé en *j*. » Et ainsi des autres.

[3] Sur les variantes de l'orthographe dans les vb. en *-ayer*, v. ci-dessus la note du § 98.

Digitized by Google

èions, èiez, èiant, péier, pèions, pèiant, il *pèie*, ils *pèient*, il *rèie*, ils *rèient*, etc.

Bégayer s'écrira donc *béguéier* [1]. Son substantif est écrit *bégayement* par les uns, *bégaiement* par les autres. La première graphie s'articule *bé-ghèy'-man*, la seconde *bé-ghè-man*. Pour leur réforme, v. ci-dessous §130.

§102. L'emploi de *ei* comme notation de *ay* prononcé *e* + *i* consonne devant une voyelle ne risque pas de faire confusion avec *ei* prononcé *e*, puisque nous supprimons ce digramme pour le remplacer par *e* (v. ci-dessous § 159) et que, là où nous le conservons à titre d'exception pour éviter une homographie, il ne figure ni devant un *e* muet, ni devant une autre voyelle. Les lecteurs ne seront donc jamais embarrassés sur le choix de la valeur (*e* ou *e-i*) à donner au digramme *ei* dans la prononciation.

Enfin, bien qu'elle rompe avec de vieilles habitudes, cette graphie n'offre à nos yeux rien de surprenant, puisque nous la voyons déjà figurer dans certains verbes comme *planchéier* (vfr. *planchéer*): « nous *débléions*, vous *esséiez* », n'ont pas un aspect plus hétéroclite que « nous *planchéions*, vous *planchéiez* ». C'est simplement la généralisation d'une forme connue. Elle a pour l'orthographe de nos verbes ce sérieux avantage de réduire à une seule notation *-éier* les trois notations *-ayer, -eyer, -éier (essayer, grasseyer, planchéier)*, actuellement en usage (v. § 197, 2° et 6°).

AY prononcé **e** + **i** consonne + **i** voyelle.
Ex. : *pays*.

§103. La réforme de ce mot comporte trois solutions possibles :

1° *péiis*, la meilleure au point de vue de l'exactitude phonétique;

2° *péis*, moins exacte, mais plus simple;

3° *péys*, équivalent de *péiis*, par l'emploi de *y* comme symbole abréviatif du double *ii*.

Ces trois graphies seront étudiées plus tard (§ 197).

AO.

§104. Outre sa prononciation normale *a-o* (*aoriste, aorte, kaolin*, etc.), dont naturellement il ne sera pas question, ce digramme possède deux autres valeurs :

1° *a* : *paonne*;

2° *o* : *Saône, curaçao*.

[1] Dans *bégayer*, *-ayer* s'est substitué par confusion à *-eyer*, issu du lat. pop. **-idiare*, dérivé lui-même de *-izare*, qui avait été créé d'après le gr. *-izein*.

Digitized by Google

AO prononcé **a**.

Ex. : *paonne, paonneau, faonner.*

§ 105. Le digramme *ao* est à conserver dans les deux premiers :

1° parce que le masculin *paon,* comme on le verra au § 208, garde son orthographe actuelle, ce qui nous oblige à en faire autant pour le féminin ;

2° pour éviter toute confusion avec les homonymes *panne, panneau.*

On écrira donc *paone* (§ 252), *paono* (§ 111), pendant qu'aux graphies *panne, panneau,* seront substitués *pane, pano.*

Quant à *faonner*, nous le remplacerons par *faner,* qui ne peut se confondre avec *faner,* dérivé de *foin.* V. à ce sujet ce qui est dit au § 208.

AO prononcé **o**.

§ 106. Il est à remplacer par *o* : *Sône,* p. *Saône* (lat. *Sauconna, Saconna,* vfr. *Sagone,* d'où *Saône*), sera une très bonne simplification (v. ci-dessous § 582). *Curaçao* s'écrira *curasso* (§ 417) [1].

Extraordinaire possède les deux prononciations *extro-* et *extra-o-* ; il gardera donc son *a* : *extra-ordinère* [2]. Au XVIIe s. on disait *extrordinère* ; c'était la règle, comme l'indiquent Marguerite Buffet et Richelet, et les Précieuses écrivaient *extr'ordinaire.* De nos jours cette manière de parler tend à disparaître devant celle qui consiste à faire sentir l'*a* et qui est due à une réaction de l'écriture sur le langage oral. On ne peut que le regretter. *Extraordinaire, extraordinairement,* sont des mots longs et lourds : la prononciation *extro-* avait le mérite de les alléger.

AOU prononcé **ou**.

Ex. : *saoul, saouler, août.*

§ 107. Pour *saoul, saouler* (que l'on écrit aussi *soûl, soûler*), il convient d'adopter la graphie *soul, souler,* en supprimant l'accent circonflexe. On verra au § 301 que l'*l* finale de *soul* est à conserver pour éviter la confusion avec l'homonyme *sou.* « En avoir tout son *soul* », écrit « en avoir tout son *sou* », pourrait donner à supposer qu'on a affaire à *sou,* de lat. *solidum,* et que c'est un équivalent des expressions « en avoir *pour son argent,* avoir *son compte* », ce qui serait une fausse interprétation.

[1] Nous verrons plus bas (§ 564) que la graphie de tous les mots étrangers passés dans l'usage courant doit être francisée.

[2] Sur l'emploi du trait d'union dans ce mot, v. § 536, 11.

Digitized by Google

Août ayant les deux prononciations *ou* et *a-ou* gardera son *a*, mais en perdant son accent circonflexe, qui est inutile (§ 546). La prononciation *a-ou*, quoique moins répandue, vaut mieux que *ou*, et « le mois d'*ou* », qui sonne à l'oreille comme « le mois *doux* », n'est vraiment pas une façon de dire qu'il faille préconiser.

AU, EAU.

§ 108. *Au* a des origines multiples; il représente entre autres :

1° lat. *ab*, *al*, *au*, *av* : *aurone*, *aube*, *aurore*, *autruche*, de *abrotonum*, *alba*, *aurora*, * *avis struthio*;

2° lat. *el* (exceptionnellement) : *boyau*, *aumône*, de *botellum*, *eleemosyna* (eccl.);

3° lat. *il* (exceptionnellement) : *aunée*, de **ilunata* p. **inulata* (class. *inula*);

4° vfr. *al* : *aux*, *épaule*, de *als*, *espalle* (lat. *ad illos*, *spathula*) [1] ;

5° Il est dû à des restitutions ou à des néo-formations « savantes ». En effet, vers le VII[e] ou VIII[e] siècle, le gallo-roman du nord transforme en *o* ouvert la diphtongue lat. *au* [2] : *taurum*, *laurum*, **pauperum*, deviennent *tor*, *lor*, *povre*. *Taureau*, *laurier*, *pauvre*, sont des graphies d'un âge postérieur, où l'*au* latin a été restitué. *Nautonier* était en vfr. *notonier*, dérivé de *noton*, du b. lat. *nautonem*; ce sont les savants du XVI[e] siècle qui, pour le rapprocher de *nauta*, l'ont transformé en *nautonier*. *Aurum*, *auricula*, ont donné *or*, *oreille*, mais *aurifère*, *auriculaire*, sont des créations de la langue savante;

6° Enfin il est inétymologique dans divers mots tels que *faubourg* (vfr. du XII[e] au XIV[e] s. *forsbourg*, *fourbourg*) [3], *hauban*

[1] Au XII[e] s. *al* se change en *au* (pron. *aou*) qui, au XVI[e], aboutit à *o* fermé après avoir passé par le son *ao*.

[2] Ceci avait déjà commencé à se produire de bonne heure chez les Romains eux-mêmes. Sous la République on voit les noms propres *Plautius*, *Claudius*, écrits *Plotius*, *Clodius*. Vers la fin de l'Empire *au* se réduit à *o* dans un certain nombre de mots, comme *alosa*, *clodere*, *clostrum*, *coda*, *colis*, *plostrum*, *orum*, *oriculas* (cf. Festus), pour *alausa*, *claudere*, *claustrum*, *cauda*, *caulis*, *plaustrum*, *aurum*, *auriculas*.

[3] *Faubourg* a trois congénères *faufiler*, *faux-fuyant*, *faux-marcher* (vfr. *forfiler*, *forfuyant*, *formarcher*), dus comme lui à une erreur d'étymologie populaire. Ces quatre mots sont composés à l'aide du préfixe *fors* (lat. *foris*); quand il eut cessé d'y être compris, on le changea en l'adjectif *faux*.

Digitized by Google

(vfr. *hobent*, de flam. *hobant*), *étau* (vfr. *étoc, estoc*, de germ. *stoc*, all. mod. *stock*), *saur* (de néerl. *zoor* « desséché »), *aune* (de a. h. a. *elina*), etc.

§109. Le groupe *-eau* est la traduction régulière du lat. *-ellum*. Ex. : *château, agneau, jumeau*, de *castellum, agnellum, gemellum* [1].

Accidentellement, comme on vient de le voir (§ 108, 2°), *-ellum* est rendu par *-au (boyau*, de *botellum)*.

Dans *eau* (vfr. *aive, eve, eue, eaue)* ce polygramme représente *aqu-* de lat. *aqua*.

§110. L'orthographe officielle foisonne d'inconséquences dans sa manière de traiter le phonème *o* et elle en mélange arbitrairement les trois notations *au, eau, o* :

1° Elle rend lat. *-ell-* et vfr. *-el* tantôt par *-eau* (ce qui est le cas le plus fréquent), tantôt par *-au*. Ainsi, en regard de *château, agneau, nouveauté*, (lat. *castellum, agnellum, novellitatem*), elle écrit *boyau, fléau, gruau, hoyau* (lat. *botellum, flagellum*, vfr. *grueau, gruel, hoyel, hoel)*.

2° Elle traduit tantôt par *au*, tantôt par *o*, des groupes phonétiques originairement pareils.

Ainsi on a :	en regard de :
auche (vfr. *osche*, prov. *osca*)	*hoche* m. s. (vfr. *osche*, prov. *osca*)
audace (lat. *audacia*)	*oser* (lat. pop. **ausare*)
auréole (lat. *aureola*) et tous les dérivés savants de *or* (*aurum*) : *aurifère, aurifier*, etc.	*loriot* (lat. *aureolum*, § 42) et tous les dérivés populaires de *or* : *orfèvre, oriflamme, oripeau, orpiment*, etc.
auriculaire (lat. *auricularium*)	*oreille* (lat. *auricula*)
aurone (lat. *abrotonum*)	*tôle* (lat. *tabula*)
aurore (lat. *aurora*)	*orage, essorer* (lat. pop. ** auraticum, * exaurare*)
autoriser (b. lat. *auctorizare*)	*octroyer* (*auctorizare*)
cause (lat. *causa*)	*chose* (*causa*)
cautère (lat. *cauterium*)	*chômer* (lat. pop.** caumare*)
clause (b. lat. *clausa*)	*clos* (lat. *clausum*)

[1] *-ellum* avait primitivement donné *el* en français; puis, du XII[e] au XVII[e] s., ce groupe a passé successivement par les prononciations *eal, eaou, eao, eo*, pour aboutir au son *o* fermé.

Digitized by Google

claustral (b. lat. *claustralem*)	*clôture* (lat. pop.* *clausitura*)
laudatif (lat. *laudativum*)	*los, lods* (lat. *laudes*)
Maure (lat. *Maurum*)	*more* (*Maurum*), dans *cap de more ; moreau*, dérivé de *more* ; *morelle*, tiré de *moreau*
naulage (prov. *naulage*, tiré de lat. *naulum*)	*noliser* (it. *noleggiare*, tiré de lat. *naulum*)
pause (lat. *pausa*)	*pose*, dérivé de *poser* (lat. *pausare*, de *pausa*)
saumon (lat. *salmonem*)	*somme*, dans « bête de somme » (vfr. *some*, prov. *sauma*, b. lat. *salma*, corruption de *sagma*) [1]
thésauriser (lat. *thesaurizare*, de *thesaurus*)	*trésor* (lat. pop.* *tresaurum*, class. *thesaurum*)

§111. **Réglementation.** — Il est facile de débrouiller ce chaos en ramenant toutes les formes en *au, eau*, à une seule notation *o* et en écrivant *òréole, òrifère, òriculère, ôrone, orore, cose, nôlaje, tésoriser*, etc., comme *or, orfèvre, oreille, tôle, orage, chose, noliser, trésor*. Ce ne sera que généraliser une notation traditionnelle dont la langue a toujours fait un large emploi. Cet *o* substitué à *au, eau*, ayant comme lui deux prononciations, l'une ouverte, l'autre fermée [2], se notera *ò* dans le second cas, du moins lorsqu'il sera initial ou médial (*òbépine, còtère*, p. *aubépine, cautère*) ; final, il ne recevra pas l'accent circonflexe, parce que, dans la prononciation française, l'*o* final étant toujours fermé, qu'il soit ou non suivi d'une consonne muette (*piano, loto, bobo ; galop, sirop, pot, sabot*), il sera bon de mettre cette habitude à profit pour éviter de surcharger l'écriture : *fléau, bateau, jumeau, château, joyau*, etc., seront donc notés *fléo, bato, jumo, châto, joio* (§ 197, 5°).

On agira de même lorsque cet *o*, sans être la lettre terminale du mot, se trouvera dans une désinence où l'habitude de la prononciation est de lui donner toujours le son fermé, comme cela arrive, entre autres, dans *-ose* (*rose, chose*, etc.). C'est pourquoi l'*o* de *cose*

[1] « *Sagma*, quæ corrupte dicitur *salma* » (Isidore de Séville, vi[e] s.)

[2] Ex. : *Taureau* (vfr. *toreau*), qui présente à la fois les deux : *to-rô*.

Digitized by Google

(p. *cause*) figure sans accent circonflexe dans les exemples cités au début de ce paragraphe [1].

§ 112. **Homophones.** — Dans un certain nombre de mots il y aura lieu de renoncer à la simplification de *au, eau,* en *o,* pour éviter l'inconvénient des homogrammes : *au* sera conservé et *eau* réduit, autant que cela sera possible, à *au*.

Ainsi on écrira :	à cause de :
aubié (p. *aubier*)	*obié* (p. *obier*)
auspisse (p. *auspice*)	*ospisse* (p. *hospice*, v. §§ 365, 417)
autel	*ôtel* (p. *hôtel*, § 365)
versau (p. *verseau*)	*verso*
vaus (p. *vaux*, plur. de *val*)	*vos* (p. *veaux*)
aus (p. *aulx*, plur. de *ail*)	*os*
au (dat. de l'art. *le*)	*ó* (interj.)
eaus (plur. de *eau*)	*os*
pause	*pose*
fausse	*fosse*
baus (p. *baux*)	*bos* (p. *beaux*)
sau (p. *seau*) [2]	*so* (p. *saut*)

1. *Vaux* (je, tu), du vb. *valoir*, et *veaux*, pluriel de *veau*, s'écriront *vos* sans aucun danger, puisque, grâce à la différence des fonctions syntactiques, ils ne peuvent se confondre ni entre eux, ni avec l'adj. poss. *vos,* mais il n'en est pas de même de *vaux* (plur. de *val*): c'est pourquoi on l'écrira *vaus.*

2. *Aulx* sera conservé sous la forme simplifiée *aus*, parce que, réduit à *os*, il est exposé à se confondre avec *os* « ossements ». Ce n'est pas une simple hypothèse, car j'ai cité à ce propos (§ 57) un passage de la *Revue Scientifique* où elle signalait en quelques lignes une recette contre le phylloxera, proposée par un viticulteur du midi et consistant à « enterrer des *aulx* au pied des vignes ». On voit l'obscurité et l'incertitude qui résulteraient ici d'une écriture strictement phonétique.

[1] Je ne fais qu'effleurer ici la question de l'accent : pour plus de détails sur les cas où il convient de l'employer ou de s'en abstenir, v. ci-dessous, §§ 540-551.

[2] Les quatre homonymes *seau, saut, sceau, sot,* seront orthographiés respectivement *sau, so, sço, sot* (v. ci-dessous §§ 330, 388).

Digitized by Google

3. *Au*, dat. de l'art. *le*, ne court guère le risque de se confondre avec l'interj. *ô*, sauf peut-être quand il lui arrive d'être employé au début d'une phrase comme celle-ci : « *Au* jour de la vengeance céleste..... »; le lecteur peut alors hésiter un instant sur la valeur exacte de *au*, si on l'écrit *o* (« *O* jour de la vengeance céleste.... »). Bien que cette chance d'incertitude passagère soit des plus rares, encore vaut-il mieux l'éviter en ne changeant rien à l'orthographe de *au* [1].

4. *Eau* comporte les mêmes restrictions. En effet, réduit à *o*, il aurait pour pluriel *os*, qui se confondrait avec *os* « ossements » ; simplifié en *au*, il aurait pour pluriel *aus*, qui se confondrait avec le pluriel de *ail* (*aus* p. *aulx*). Il y a là une possibilité d'équivoque à prévenir : on conservera donc le plur. *eaus* (p. *eaux*) et, par suite, le sg. *eau*, l'une des deux formes entraînant l'autre (v. § 119).

5. *Pause* (lat. *pausa*) devrait logiquement s'écrire *pose*, comme son congénère *pose*, mais cette notation pourrait engendrer des amphibologies. Bien qu'issus d'une source commune (v. § 110), ces deux mots ont des significations radicalement distinctes qui légitiment leur différence d'orthographe. Les digraphies de cette sorte, quoique étymologiquement injustifiables, rendent trop de services dans la pratique pour qu'on songe à les supprimer. C'est un point d'une importance majeure sur lequel on ne saurait trop insister.

6. *Fausse* (adj.) et *fosse* (sbst.) ne sont pas exposés à se confondre, en dehors de quelques rares locutions telles que celles-ci : « une *fausse* nouvelle, une *fosse* nouvelle ». Si peu probable que soit l'équivoque, il suffit qu'à la rigueur elle soit possible pour motiver, — au moins provisoirement, — la conservation de *fausse* et, par conséquent, celle du masc. *faus* (p. *faux*, v. § 337) sous leur forme en *-au-*.

7. J'en dirai autant de *baus*. « Vieus *bos* (p. vieux *baux*) » offrant une graphie identique à celle de « vieus *bos* (p. vieux *beaux*) », le même scrupule, auquel *fausse* doit sa conservation, nous conseille d'adopter la graphie *baus* pour *baux*.

8. C'est également le cas pour le maintien du digramme *au* dans *autel*, *auspisse*, où les chances d'erreur sont possibles, bien que minimes. En ce qui regarde ce dernier, l'emploi de l'accent circonflexe (*ôspisse*) pourrait sembler suffisant pour empêcher l'équivoque avec *ospisse* (p. *hospice*), mais nous ne devons pas

[1] La conservation du sg. *au* entraîne naturellement celle du digramme *au* dans le plur. *aus* (p. *aux*, § 335, 2°).

Digitized by Google

oublier de nous tenir en garde contre la négligence avec laquelle certaines personnes se laissent aller à omettre dans l'écriture des accents dont la présence serait utile à la clarté : le plus sûr moyen d'y parer, c'est de conserver *au-*. Cette précaution n'est pas moins nécessaire à l'égard d'*aubier*. Il faut rejeter la graphie *óbié*, car l'omission involontaire du circonflexe y pourrait à l'occasion devenir réellement nuisible, en confondant *aubier* et *obier* sous une même notation amphibologique *obié* [1].

9. En revanche nous n'hésiterons pas à écrire *canos* et *close* pour *canaux* et *clause*. *Canos* est sans inconvénient, car on ne peut le confondre avec *canots*, plur. de *canot* (pour la conservation du *t* final dans ce mot, v. ci-dessous § 329, 4°). *Close* est aussi un très bon substitut de *clause* et ne peut faire équivoque avec *close*, le premier fonctionnant dans la phrase comme substantif et le second comme adjectif.

§113. La seule critique qu'on puisse adresser à la réduction des groupes *au*, *eau*, à *o*, c'est l'étendue de la modification qu'elle introduira dans nos habitudes. En effet, outre les mots qui possèdent *au*, *eau* initial ou médial, il faut :

1° Songer au nombre considérable des mots en *au*, *eau* final, par exemple tous les diminutifs formés à l'aide de *-eau*, comme *héronneau*, *renardeau*, *louveteau*, *dindonneau*, *vermisseau*, *arbrisseau*, *poétereau*, etc. (on en compte au moins 280, chiffre rond);

2° Y ajouter tous les substantifs et adjectifs en *-al* dont le pluriel se fait en *aux* et qui ne sont pas loin de 500.

Évidemment, dans les débuts, cette quantité de finales en *o*, *os*, donnera au vocabulaire une fausse apparence d'italianisme ou d'hispanisme, qui ne sera pas sans inquiéter notre routine : *toro*, *agno*, *pipo*, *muso*, etc., nous sembleront tout d'abord être quelque peu de la même pâte que *imbroglio*, *alto*, *bravo*, *concerto*, *smorzando*, *crescendo*, *fandango*, *guanaco*, etc. [2]

Pour les timorés qu'effraierait tant d'audace, il y aurait moyen d'atténuer la réforme et de la rendre plus acceptable en la rame-

[1] V. ci-dessous § 129, 1°, ce qui est dit au sujet des inconvénients que peut entraîner cette négligence des distinctions graphiques en matière d'accents.

[2] Les pluriels *bos*, *drapos*, *inégos*, *anos*, *numéros* (adj.), *sidéros*, *étos* (p. *beaux*, *drapeaux*, *inégaux*, *anneaux*, *numéraux*, *sidéraux*, *étaux*), et autres analogues auront également de la peine à se faire accepter d'emblée, et pourtant ils ne sont pas plus extraordinaires que les singuliers *los*, *repos*, *clos*, *éclos*, ou les pluriels *bobos*, *lavabos*, *gogos*, *pianos*, *dominos*, *numéros*, *zéros*, *mémentos*, etc., auxquels nous sommes si parfaitement accoutumés (v. § 326).

Digitized by Google

nant transitoirement aux proportions que voici, par la division en deux catégories des mots à réformer, ceux en *au*, *eau* initial ou médial, d'une part, et ceux en *au*, *eau* final, de l'autre. On adopterait pour eux cette règle :

1° *au* initial, *au*, *eau* médial, seraient réduits à *o* : *aubépine*, *cruauté*, *nouveauté*, etc., s'écriraient *obépine*, *cruôté*, *nouvôté*;

2° *au* final resterait et *eau* final serait réduit à *au* : *boyau*, *gruau*, *fabliau*, *animaus*, *chevaus* (p. *animaux*, *chevaux*), etc., garderaient leur *au*, mais *château*, *radeau*, *arbrisseau*, deviendraient *châtau*, (comme l'écrivait Voltaire), *radau*, *arbrissau*, suivant en cela l'exemple déjà donné par *boyau*, *gruau*, *hoyau*, (vfr. *bueau*, *grueau*, *hoeau*).

Même ainsi limitée, la simplification serait encore assez importante pour valoir la peine qu'on l'adoptât.

§ 114. Minimum. — Cependant si, toute modeste qu'elle est, elle paraissait encore excessive et prématurée, on pourrait se borner à opérer la légère amélioration suivante :

1° Remplacer *au* par *o* dans les mots où cet *au* n'est pas étymologique, comme *hauban*, *faubourg*, *étau* (*hôban*, *fôbour*, *éto*), etc. Dans ces cas, comme dans tous les autres semblables, la réforme phonétique s'impose, puisqu'on ne peut invoquer l'étymologisme pour la défense des formes à modifier et que de leur simplification ne doit résulter aucune ambiguïté.

2° Procéder de même à l'égard des familles de mots où l'un des membres présenterait déjà cette simplification. Ainsi, *aurum* ayant donné *or*, tous les mots dans lesquels il joue un rôle s'écriraient désormais par *or*. Ex. : *óréole*, *órifère*, à l'instar de *orfèvre*, *dorer*, *dorade* (lat. **aurifabrum*, *deaurare*, prov. *daurada*, propr^t « dorée »). De même *oreille*, *chose*, *clos* (v. § 110), entraîneraient *óriculaire*, *óriste*, *cose*, *cóser*, *clóstral*, *tésoriser*, etc. On diminuerait ainsi la bigarrure de l'orthographe et ce serait toujours cela de gagné.

§ 115. Une autre objection qu'on pourrait être tenté d'élever contre le changement des finales en *-eau*, c'est qu'il risquerait de fausser la formation des dérivés. Chacun sait, en effet, que cette dérivation se fait en *-el-* : *anneau*, *grumeau*, *morceau*, donnent *anneler*, *grumeleux*, *morceler*. Or, dira-t-on, la présence de la graphie *-eau*, fille du vfr. *-el*, dérivé lui-même du lat. *-ellum*, sert de guide à la création des dérivés; elle avertit qu'ils doivent se former en *-el-*, et son remplacement par *-o*, ou même par *-au*, en supprimant cet utile jalon engendrerait des types barbares, créés à l'aventure. La réponse est facile :

Digitized by Google

1° Les lettrés, qui ont nécessairement une teinture, au moins légère, de l'étymologie, n'hésiteront pas à former des dérivés en *-el-* dès qu'ils en auront besoin.

2° A défaut même de connaissances étymologiques, l'analogie des dérivés en *-el-* déjà existants, comme *anneler*, *grumeleux*, etc., suffirait à les renseigner sur la forme que devront recevoir les dérivés à venir.

3° Enfin il ne faut pas compter outre mesure sur l'emploi d'une orthographe « savante » pour agir ici sur les dérivés produits par la langue populaire [1]. En ce qui concerne ce point spécial, sa tendance présente est nettement caractérisée : elle consiste à former les dérivés à l'aide de *-t-*. Ainsi, tandis que *ciseau*, *carreau*, *jumeau*, *agneau*, etc., ont donné *ciseler*, *carreler*, *jumeler*, *agnelin*, nous voyons *biseau*, *pinceau*, *panneau*, *blaireau*, *tableau*, donner naissance à *biseauter*, *pinceauter*, *panneauter*, *blaireauter*, *tableautin*, au lieu de *biseler*, *pinceler* [2], *panneler*, *blaireler*, *tablelin*, que réclamerait l'analogie. C'est par un procédé semblable que *sirop* a donné *siroter* et non *siroper*, en regard du dérivé savant *sirupeux*, et que de *clou*, *fer-blanc*, *tabac*, *papier*, *miroir*, on a tiré les créations anormales *cloutier*, *ferblantier*, *tabatière*, *papetier*, *miroitier*. J'estime donc qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette objection et qu'elle ne saurait nous empêcher de travailler à l'unification des finales en *au*, *eau*.

E muet.

§ 116. L'*e* muet, appelé aussi *e* labial ou *e* féminin [3], fait son apparition dès le IX^e^ siècle dans les premiers textes de notre langue. Son domaine s'étend progressivement dans les siècles ultérieurs, où il se substitue peu à peu aux autres voyelles de la langue mère, en vertu de lois dans le détail desquelles je n'entrerai pas. Mais, à partir du XIV^e^ siècle, il commence à tomber çà et là dans la prononciation, par exemple après les diphtongues et les voyelles, comme dans *vrai(e)ment*, *uni(e)ment*, *eau(e)*. En même temps *e*

[1] V. ci-dessous § 264, 3°.

[2] Comparer *pincelier* (ustensile à l'usage des peintres).

[3] C'est un *eu* mi-ouvert très bref (§ 7). Corneille l'appelle « *e* féminin » dans l'*Avis au Lecteur* de son *Théâtre*, imprimé à Rouen en 1664.

Le nom d'« *e* muet » vient de ce qu'on a continué de l'écrire dans la plupart des mots où le son de cette lettre, après avoir commencé par s'affaiblir, a fini par s'éteindre; mais ce nom n'est pas exact, puisqu'il est loin d'être toujours réellement muet, comme on va le voir un peu plus bas.

Digitized by Google

interconsonantique s'affaiblit, tandis qu'*e* final postconsonantique (*heur-e*, *âm-e*) persiste jusque dans le XVI^e^ siècle. Les chutes continuent à se multiplier dans la période suivante et, depuis le XVII^e^ siècle, l'*e* médial ou final ne se fait plus guère sentir dans l'articulation courante que là où l'accumulation des consonnes réclame la présence d'une voyelle d'appui. C'est ainsi qu'on n'hésite pas à dire : « Vous *m'f'rez l'* plaisir de *prom'ner* mes *p'tit' fill'* dans *l'* jardin des *Tuil'ri* », et autres phrases semblables. La plupart d'entre nous opèrent inconsciemment ces suppressions et seraient fort étonnés si on leur faisait voir quelle prodigieuse quantité d'*e* ils escamotent à leur insu.

Il en est autrement de la diction oratoire qui rétablit l'*e* labial sinon toujours, du moins aussi souvent qu'il lui est possible de le faire sans affectation.

La diction poétique enchérit encore sur elle et, si nos habitudes lui interdisent de faire entendre tous les *e* de cette espèce, ceux qu'elle se voit contrainte de laisser tomber ne constituent plus qu'une faible minorité.

§ 117. A mesure que l'*e* féminin cessait de se faire entendre, l'orthographe s'efforçait de le suivre dans son évolution, enregistrant ses disparitions successives : *esperit* (lat. *spiritum*) devient *esprit* dans Montaigne : *serment* remplace *sairement*, *serement* (lat. *sacramentum*), au XVI^e^ siècle; *larcin*, *soupçon*, pour *larrecin*, *soupeçon* (lat. *latrocinium*, *suspectionem*), sont du XVII^e^ siècle ; La Fontaine écrit *chartier* pour *charretier* [1], et vers le milieu du XVIII^e^ siècle *courtier* se substitue à *courretier*. C'est également ainsi qu'à *beluette*, *beluter*, *berouette*, *chauderon*, *cheance*, *cheoir*, *derrenier*, *denerée*, *doleoire*, *eaue*, *espelucher*, *mairerie* (conservé dans le langage populaire), *marreglier*, *more doré*, *parevis*, *pelain*[2], *perresil*, *reont*, *surpelis*, *touquesain*[3], *veoir*, *verai*, etc., ont succédé *bluette*, *bluter*, *brouette*, *chaudron*, *chance*, *choir*, *dernier*, *denrée*, *doloire*, *eau*, *éplucher*, *mairie*, *marguillier*, *mordoré*, *parvis*, *plain* (technol.), *persil*, *rond*, *surplis*, *tocsin*, *voir*, *vrai*[4].

[1] Au XVI^e^ s. *chartier* est usité concurremment avec *charretier*. Le XVII^e^ s. n'a plus que *chartier*; en 1762 l'Académie le proscrit et rétablit *charretier*, mais elle laisse subsister *charton* et *chartil*, qui ont remplacé *charreton*, *charretil*.

[2] Du verbe *peler*.

[3] Pour l'étymologie de *touquesain*, v. § 229.

[4] Inversement, à partir du XIII^e^ s., on voit cet *e* s'introduire, sous des influences analogiques, dans certains mots qui ne le possédaient point auparavant et *durté*, par exemple, se changer en *dureté*, de même que *purté*, *seurté*, aboutissent sur le tard à *pureté*, *seureté* (fr. mod. *sûreté*).

Dans *souverain*, *tourtereau* (vfr. *sovrain*, *tourtreau*), l'intercalation de l'*e* est probablement due à l'euphonie.

Digitized by Google

Encouragés par ces précédents, nombre de phonétistes voudraient supprimer dans l'écriture l'*e* labial à toutes les places où la diction familière le laisse tomber. Ce serait un tort. En passant la revue des différentes positions occupées par *e* dans le vocabulaire, nous allons constater que le chiffre des réformes utiles et possibles à opérer sur ce terrain est des plus modestes et que presque partout des motifs sérieux nous imposent, au contraire, l'obligation de ne pas y toucher.

§ 118. L'*e* labial est initial (comme dans *eau*), médial ou final; médial, il peut être interconsonantique (*pal-e-tot*), prévocalique (*s-e-oir*) ou postvocalique (*pli-e-ra*); final, il est postconsonantique (*réfectoir-e*) ou postvocalique (*foli-e*). C'est dans ces divers rôles que nous allons l'examiner.

E muet initial.

§ 119. Il ne figure plus que dans *eau*[1] et *eu*, *eus*, etc., du vb. *avoir*. Partout ailleurs il est tombé dans la graphie comme dans la prononciation. Ex. : *âge*, vfr. *eage* (lat. pop. * *ætaticum*). Dans *eau* également il serait à supprimer, si l'on ne consultait que la logique, et l'on devrait écrire *o* (§ 112); mais il n'y faut pas songer, à cause de l'homonymie que présentent au pluriel *eaux*, *aulx*, *os*, et de la confusion qu'y introduirait une graphie phonétique *os*. J'ai dit au § 112 comment il fallait résoudre cette question et pourquoi *eau* devait conserver sa graphie actuelle. Le maintien d'*e* initial dans ce cas unique ne constitue pas une véritable gêne, tandis que sa disparition offrirait des inconvénients. Pour le traitement de *eu*, v. § 166.

E muet médial interconsonantique.

§ 120. Ses chutes ont été nombreuses depuis cinq siècles: j'en ai donné tout à l'heure quelques exemples (§ 117). L'orthographe officielle a respecté les unes, qui appartenaient à des mots de formation populaire, et leur a accordé une sanction définitive. Ex. : *chaudron*, *bluter*, *éplucher*, etc. Pour beaucoup d'autres, survenues en général dans des mots de formation savante, elle n'en a pas tenu compte

[1] Avant de se réduire au son d'une simple voyelle *o*, ce mot était jadis une triphtongue écrite *eaue*, comme on l'a vu au § 109, et prononcée à peu près *éaoue*. Au XVI^e^ s. son *-e* final, tombé dans la prononciation, avait disparu de l'orthographe; néanmoins en 1606 on retrouve encore par exception sous la plume de Nicot la forme *eauë*.

Digitized by Google

et l'*e* y a été restitué. Sur ce point, comme partout, elle prodigue les inconséquences. Ex. :

éplucher	en regard de	*peluche*
blouse	—	*pelouse*
courtier	—	*charretier*
serment	—	*parement*
surplis (b. lat. *superpellicium*)	—	*pelisse* (lat. pop. **pellicia*)
paltoquet (de *paletot*)	—	*paletot* (vfr. *paletoc*)
tocsin (p. *toque-sin*)	—	*boute-selle*
cherté (lat. *caritatem*)	—	*rareté* (lat. *raritatem*)
fierté (*feritatem*)	—	*pureté* (*puritatem*)
clarté (*claritatem*)	—	*dureté* (*duritatem*)
mairie	—	*serrurerie*
etc.		

Ailleurs elle hésite entre les deux formes : *bourlet* et *pluche* sont autorisés par elle en même temps que *bourrelet*, *peluche*.

Enfin elle garde, malgré l'étymologie, l'*e* parasite de *caleçon* (xvie s. *calesson*), qui vient de l'it. *calzone* et pour lequel Richelet admettait la graphie *calçon*.

§121. La prononciation familière supprime l'*e* interconsonantique chaque fois qu'elle ne trouve pas d'obstacle dans l'accumulation des consonnes. Comme je l'ai dit plus haut (§ 117), certains phonétistes, s'appuyant d'une part sur ce phénomène et de l'autre sur les précédents orthographiques qui nous ont donné *esprit*, *serment*, *soupçon*, *contrôle*, etc., pour *esperit*, *serement*, *soupeçon*, *contrerolle* (i. e. *contre-rôle*), en ont pris texte pour proposer de supprimer l'*e* interconsonantique dans les mots où l'articulation courante le laisse tomber, mais cette opinion n'est pas admissible. Voici les principales raisons qu'on peut lui opposer et qui plaident énergiquement en faveur du statu quo :

1° La diction familière, malgré son penchant pour la suppression de l'*e*, n'en est pas moins forcée de le faire entendre partout où la présence d'une voyelle d'appui devient nécessaire : elle prononce « *bat'leur*, *chap'lain*, *p'lure*, *nett'té* », mais elle ne touche pas à « *batelier*, *chapelier*, *patte-pelue*, *fermeté* ». Par un motif semblable, si elle peut dire « vingt *ch'vaux*, un *p'tit* homme », elle est obligée de prononcer « trente *cheveaux*, une *petite* femme ». Or, en vertu des raisons données aux §§ 25-29, on ne saurait admettre que,

Digitized by Google

dans la langue courante [1], un même mot possède deux orthographes et qu'il soit loisible d'écrire suivant les cas *chevaux* ou *chvaux*, *petit* ou *ptit* : le maintien de l' *e* dans l'écriture s'impose donc sans contestation possible.

2° De plus la prononciation est essentiellement variable sur ce point. Elle dépend en grande partie de l'éducation, des habitudes contractées dès l'enfance suivant le milieu dans lequel on a été élevé, de certaines tendances individuelles, du lieu d'origine, car le phénomène diffère beaucoup de province à province, et tel mot qui perd son *e* médial dans une bouche picarde le conserve, énergiquement articulé, en Bretagne ou en Provence; bref, la suppression qui satisferait les uns paraîtrait aux autres déplaisante et inacceptable. La réforme reposerait donc sur des bases arbitraires ou, si l'on convenait de s'en remettre à la fantaisie de chacun, on tomberait dans l'anarchie graphique (§ 86).

3° Si la diction familière comporte de telles suppressions, la diction oratoire et plus encore la diction poétique s'efforcent, au contraire, de sauvegarder l'*e* interconsonantique; les mots où cette dernière elle-même est réduite à le laisser tomber sont relativement peu nombreux. Il va de soi qu'ici non plus on ne peut avoir deux graphies pour le même mot, l'une correspondant à la prononciation courante, l'autre à la prononciation solennelle : les *e* que celle-ci fait sentir doivent donc être conservés. Quant à ceux qu'elle est contrainte de supprimer et sur lesquels seuls pourrait porter une réforme, on verra plus bas (§ 123, note) pourquoi nous sommes actuellement obligés de les maintenir.

4° En consacrant les négligences de l'articulation courante, l'orthographe contribuerait à accélérer l'altération de la langue. La disparition de l'*e* muet multiplie les chocs de consonnes : ceux-ci sont foncièrement antipathiques au français qui, en pareille occurence, n'hésite pas à supprimer les phonèmes dont l'émission lui semble malaisée. Cette chute des consonnes, avec les déformations de mots qu'elle entraîne, est précisément un des faits qui caractérisent au plus haut degré l'histoire de notre évolution linguistique (v. § 17, 4°). Nous venons de voir que *marreglier*, *mairerie*, *contrerolle*, se sont réduits à *marguillier*, *mairie*, *contrôle*; la suppression de l'*e* dans *cela*, *celui-ci*, a conduit le langage populaire aux formes *ça* (qui n'est pas à confondre avec l'adverbe de lieu *çà*, du lat. pop.

[1] Pour la double orthographe des mots qui appartiennent en même temps au vocabulaire usuel et à celui des sciences, voir ce qui en est dit au § 593 : il n'y a pas contradiction entre les deux passages, qui n'ont rien de commun.

Digitized by Google

*ecce-hac), *çui-ci*, pour *c'la*, *c'lui-ci*, jugés par lui trop difficiles à articuler. De même *quatre* y devient volontiers *quat'* devant un mot à consonne initiale : « Tirer à *quat'* chevaux ».

Cette tendance à l'émoussement des syllabes, ce laisser-aller dans l'émission vocale, est une fâcheuse disposition, très accentuée chez nous, et qui aboutirait vite à la déformation complète du vocabulaire, si la langue écrite n'était là pour mettre un frein aux caprices de la langue parlée, la redresser et nous contraindre, en stimulant notre paresse naturelle, à d'utiles et nécessaires efforts. Le passé de notre idiome nous renseigne clairement sur ce qui adviendrait le jour où la graphie donnerait son estampille à ces négligences. Le puissant concours qu'elle leur apporterait, renforcé par l'action de l'analogie, aurait des effets désastreux, car nous sommes tous plus ou moins gens de lecture, l'œil agit sur nous avec une puissance souvent égale, ou même supérieure, à celle de l'oreille et c'est une raison capitale pour recourir à l'écriture comme à l'obstacle le plus fort qui soit capable d'empêcher une altération trop rapide du lexique national (v. §§ 27-28, 77-78).

5° Il ne faut pas oublier que nous avons à nous défendre contre le fléau des homogrammes; or, par la chute de l'*e* dans l'écriture, nombre de mots tels que *ferrement*, *serrement*, tu *pelais*, il *fondera*, etc., se confondraient avec leurs homophones *ferment*, *serment*, tu *plais*, il *fondra*, et c'est ce qu'il faut éviter avant tout.

6° Enfin l'*e* muet interconsonantique trouve, pour sa défense, un rempart à peu près inexpugnable dans la prosodie, qui le compte toujours pour une syllabe. Le supprimer serait bouleverser les règles sur lesquelles repose depuis si longtemps la poésie française. Que cette prosodie soit à réformer en plus d'un endroit, nul n'en disconvient, mais, tant qu'elle n'est pas modifiée, il ne faut pas songer à en enfreindre les lois (v. § 586). C'est donc d'après elles que se doivent fixer les destinées orthographiques de l'*e* muet; autrement, si l'on voulait tout à la fois respecter le vers et réformer la prose, on se verrait conduit à adopter une graphie pour l'un, une graphie pour l'autre, c'est-à-dire à compliquer le problème et à en aggraver les difficultés au lieu de les résoudre.

§ 122. Toutes ces causes réunies concourent à nous imposer l'obligation de laisser les choses en l'état. Faut-il aller plus loin et chercher à revenir en arrière, par la restitution de l'*e* interconsonantique dans les mots où l'écriture officielle l'a supprimé d'une façon définitive? Évidemment non : c'est inutile. Ne touchons pas au fait accompli, mais restons-en là et, partout où cet *e* est demeuré intact,

Digitized by Google

respectons en lui la plus délicate de nos voyelles, si finement appréciée par M. Bréal (*op. cit.*, p. 31), lorsqu'il parle de « cette bulle d'air sonore qui donne à notre langue tant de charme, de légèreté et de douceur » [1].

On trouvera sans doute que voilà, sinon beaucoup de bruit pour rien, du moins une bien longue dissertation sur un bien mince sujet, mais je ne pouvais guère l'éviter, parce que la suppression de l'*e* muet interconsonantique est un des points sur lesquels s'est particulièrement évertuée l'ardeur destructive des phonétistes et qu'il était indispensable d'entrer dans de minutieux détails pour en bien faire saisir les mauvais effets.

§ 123. Pour terminer l'examen de la question, il ne nous reste plus qu'à considérer le traitement ambigu de l'*e* interconsonantique dans quelques mots qui demanderaient une réglementation définitive.

Depuis 1694 l'Académie permet simultanément *pluche, bourlet*, et *peluche, bourrelet* (v. § 120). Cette tolérance doit cesser : *pluche* et *bourlet* sont à rejeter. C'est chose détestable, on ne saurait trop le redire, qu'une double graphie pour un seul mot : rien de plus contraire à l'essence même d'une orthographe, dont toute la raison d'être réside dans son uniformité (§ 28). Et puis, il faut toujours craindre les entraînements de l'analogie et leurs suites fâcheuses. Si nous étions conséquents, *bourlet* devrait nous conduire à *bourler, bourlier* (p. *bourreler, bourrelier*), et, ceux-ci une fois consacrés, il n'y aurait pas de raison pour repousser *carlet, mantlet, carler, démantler* (au lieu de *carrelet, mantelet, carreler, démanteler*), médiocres acquisitions, on en conviendra, et dont le besoin ne se fait guère sentir.

Pluche pourrait à la rigueur s'autoriser du précédent fourni par un terme de la même famille, le verbe *é-plucher* (p. *é-pelucher*, vfr. *espelucher*), dérivé de *peluche*, mais son acceptation nous conduirait rationnellement à admettre ensuite, par voie d'analogie, *plouse* (comme *blouse* p. *belouse*), *plisse* (comme *surplis* p. *surpelis*), *pler, plote, flouque*, etc., pour *pelouse, pelisse, peler, pelote, felouque*. Cette graphie comporte donc les mêmes objections que celle de *bourlet*, et je crois qu'il est préférable de s'en tenir tout simplement à *peluche, bourrelet* (à écrire *bourelet*, § 252), comme on l'a fait pour *charretier*, après avoir éliminé la graphie concurrente *chartier*.

[1] Signalons également les lignes consacrées par M. Adolphe Boschot (*La Crise poétique*, 1897) à l'*e* muet et dans lesquelles son rôle en poésie est « décrit délicieusement », dit M. Sully-Prudhomme (*Revue de Paris*, 1er mai 1897).

Digitized by Google

Enfin, auprès de *malebête*, *malefaim*, *malemort*, *malepeste*, l'orthographe officielle impose *malfaçon* (vfr. *malefaçon*). Cette double représentation (*male-*, *mal-*) du lat. *mala* « mauvaise » offre une contradiction qui trouble inutilement l'écolier. Il faut la faire disparaître et ramener la double graphie à l'unité. Pour cela, l'un de ces deux partis est à prendre : 1° ou restituer *male-* dans *malfaçon* ; 2° ou remplacer *malebête*, *malefaim*, etc., — dans lesquels d'ailleurs on n'entend jamais sonner l'*e* muet, — par les graphies *malbête*, *malfain* (§ 231), *malmort*, *malpeste*, à l'instar de *malfaçon* ; bref, il faut s'arranger de telle sorte que les divers composés de l'adj. fém. vfr. *male* « mauvaise » soient tous écrits de la même manière, comme l'exige la logique. De ces deux solutions, la seconde, qui phonétise et simplifie, est évidemment la meilleure : elle n'oblige pas à rétrograder comme le ferait la première. Seulement elle a contre elle la prosodie ; mais il y a un moyen de résoudre cette difficulté, c'est d'adopter la seconde pour l'orthographe usuelle, en laissant aux poètes la faculté de recourir à la première pour les besoins du vers [1].

§ 124. En effet, dans toutes les questions de cet ordre où peut se rencontrer une hésitation de la graphie académique, on doit décider que la régularisation portera uniquement sur la prose et que les poètes conserveront le bénéfice de la double notation, avec ou sans *e* muet, comme c'est arrivé entre autres pour l'*e* final de l'adv. *encore* : il n'a qu'une notation en prose (*encore*), mais il en possède deux en poésie (*encore*, *encor*). Les entraves édictées par notre prosodie sont assez nombreuses et assez gênantes pour qu'on ne cherche pas à les multiplier ; c'est une des très rares circonstances où l'on pourrait admettre exceptionnellement une infraction au principe posé plus haut de n'avoir jamais deux graphies pour le même mot.

E muet médial prévocalique.

§ 125. On le trouve devant *a*, *o*, dans les groupes *ea*, *ean*, *eau*, *eoi*. Ex. : *Jeanne*, *Jean*, *château*, *asseoir*.

Le polygramme *eau* a déjà été étudié aux §§ 109-115 ; les autres le seront un peu plus loin (§§ 156, 163 et 210) : il n'en sera donc pas question ici. Disons seulement par avance que leur examen conduit à cette conclusion générale :

[1] Je ne saurais trop rappeler qu'en règle générale la réforme orthographique doit s'incliner devant les exigences de la prosodie. C'est seulement dans quelques cas isolés comme celui-ci qu'il peut être permis de passer outre, sous la réserve des observations contenues aux §§ 121 (3° et 6°) et 124.

Digitized by Google

« Jamais senti dans la prononciation, jamais compté dans la poésie, l'*e* muet médial prévocalique doit disparaître et les groupes *ea, ean, eoi,* se réduire à *a, an, oi.* »

E muet médial postvocalique.

§ 126. Il s'agit de celui qu'on rencontre à la suite de *é, i, ai, oi, u, ou,* par exemple dans *dégréement, maniement, bégaiement, déploiement, éternuement, échouement,* comme dans certains futurs et conditionnels de la 1re conjugaison (verbes en *-éer, -ier, -ayer*[1], *-oyer, -uer, -ouer*): *agréera, pliera, paiera, noiera, muera, louera,* etc.

Cet *e,* toujours muet dans la prononciation et qui ne fait jamais syllabe dans la prosodie, est à éliminer de notre graphie, au même titre que l'*e* muet prévocalique[2].

En fait, sa disparition a déjà commencé de longue date. Nos anciens adverbes en *-éement, -aiement, -iement, -uement* (*sensément, assuréement, vraiement, uniement, poliement, joliement, étourdiement, assiduement, ingénuement, éperduement*), sont devenus en *-ément, -aiment, -iment, -ument* : *sensément, assurément, vraiment, uniment, poliment, joliment, étourdiment, assidument, ingénument, éperdument* [3]. De même pour les substantifs : à *braiement, chastiement voierie,* on a substitué *braiment, châtiment, voirie,* et nous écrivons *bégueule* au lieu de *béegueule* (vfr. *bée gueule* « bouche béante »).

Dans d'autres cas l'Académie tolère une double orthographe : *paira, paîment, remercîment, enjoûment, gaîté,* etc., sont autorisés, à côté de *paiera, paiement, remerciement, enjouement, gaieté,* et l'on écrit ad libitum *dégravoiement, broiement, tournoiement, éternuement, remuement, renouement,* ou *dégravoîment, broîment, tournoîment, éternûment, remûment, renoûment.* Mais en revanche, pour que l'inconséquence ne perde pas ses droits, elle exige la présence de l'*e* dans

[1] Lorsque le radical y change par exception son *y* en *i*, ainsi que cela a lieu dans *payer* (*paiera, paierait*, en regard de *payera, payerait*).

V. en outre ci-dessous la note du § 132.

[3] Dans les adverbes, où la terminaison *-ment* représente l'ablatif féminin lat. *mente*, l'*e* muet n'est autre chose que la terminaison féminine de l'adjectif : ainsi dans *belle-ment, lente-ment, belle, lente,* sont les féminins de *beau, lent.* C'est pourquoi l'on a débuté par écrire *vraiement, poliement, ingénuement,* etc. Rien de plus normal, au point de vue de l'étymologie, que la présence de l'*e* médial postvocalique; mais, depuis une époque déjà bien reculée, nous n'en sentons plus la valeur, aussi l'Académie a-t-elle procédé de bonne heure à sa suppression dans la plupart des adverbes. Son seul tort a été de ne pas le supprimer chez tous.

Digitized by Google

ondoiement, *licenciement*, *soierie* (en désaccord avec *voirie* p. *voierie*), et, pendant que du verbe *agréer* elle tire *agrément*, du verbe *dégréer* elle tire la forme contradictoire *dégréement* ; *dégréer* (de *gréer*) n'a pas, il est vrai, la même étymologie que *agréer* (de *gré*), mais ce n'est pas une raison suffisante.

Ces anomalies, que rien ne justifie, sont à faire disparaître par la suppression radicale de l'*e* muet postvocalique. Par suite, tous les groupes médiaux en *ée*, *ie*, *aie*, *oie*, *uie*, *ue*, *oue*, dans lesquels l'*e* n'est jamais prononcé et qui sonnent en réalité *é*, *i*, *è*, *oi* (c'est-à-dire *wa*), *ui*, *u*, *ou*, seront notés par *é*, *i*, *è*, *oi*, *ui*, *u*, *ou*. Ex. : *agréra*, *plira*, *pèra*, *noira*, *essuira*, *tura*, *loura*, *dégrément*, *soirie*, etc., pour *agréera*, *pliera*, *paiera*, *noiera*, *essuiera*, *tuera*, *louera*, *dégréement*, *soierie*.

§127. En ce qui concerne les futurs et conditionnels des verbes en *-ier*, *-ouer*, *-uer*, *-ayer*, *-eyer*, *-oyer*, *-uyer*, on pourrait objecter que les verbes de la 1re conjugaison forment ces temps à l'aide de l'infinitif pris comme radical (*chanter* : *chanter-a*, *chanter-ait*) et que dès lors *nier*, *jouer*, *muer*, *déblayer*, *ployer*, *essuyer*, devraient régulièrement avoir *nier-a*, *jouer-a*, *muer-a*, *déblayer-a*, *ployer-a*, *essuyer-a* (ou tout au moins *déblaier-a*, *ploier-a*, *essuier-a*, comme c'est le cas dans l'orthographe actuelle) ; mais la simplification proposée, — suppression systématique de l'*e* muet interne postvocalique, — constitue une règle générale très commode et dans laquelle il y a tout avantage à faire rentrer ces diverses formes verbales. Puisque l'Académie autorise aujourd'hui des futurs et des conditionnels tels que *paira*, *déblaira*, *pairait*, *déblairait*, il n'existe pas de raison plausible pour refuser de soumettre à une graphie unique (*-ira*, *-ura*, *-oura*, etc.), tous les verbes en *-ier*, *-uer*, *-ouer*, etc , dans lesquels l'*e* est absolument muet au futur et au conditionnel.

§128. Dans les verbes en *-tier* prononcé *-sier*, tels que *balbutier*, *initier*, le *t* sifflé sera désormais remplacé par *s*, comme on le verra plus tard au § 490. En conséquence, le groupe *-tie-* du futur et du conditionnel (*balbutiera*, *initiera*, *balbutierait*, *initierait*) se notera par *-ssi-* : *balbussira*, *inissira*, etc. On aura de même *balbussimant* (§ 216) pour *balbutiement*. Actuellement la présence de l'*e* muet médial sert à nous avertir de siffler le *t* et à empêcher qu'on ne soit tenté de prononcer *balbutira*, *balbutiman*, mais elle devient superflue du moment qu'on écrit *balbussimant* ; c'est pourquoi cette voyelle, qu'on n'entend jamais et qui n'est pas comptée pour une syllabe, doit être définitivement éliminée de l'orthographe réformée.

Digitized by Google

§ 129. **Homophones :**

1° L'*e* muet postvocalique est à garder lorsqu'il peut servir à éviter la confusion de deux homophones. Prenons comme spécimen la conjugaison du verbe *lier* : simplifiées en *lira, liras, liré,* etc., les formes du futur et du conditionnel *liera, lieras*, etc., deviennent identiques à celles du verbe *lire* : *lira, liras, liré* (p. *lirai*), etc. Pour empêcher l'équivoque nous affecterons les premières d'un accent circonflexe : *lira* (p. *liera*), etc. Mais il est évident qu'au lieu de recourir à ce procédé il vaudrait mieux y conserver l'*e* muet du radical *lier-* (*liera, lieras, lieré,* etc.), si l'on redoutait que l'accent ne fût insuffisant à les distinguer dans la pratique. C'est une manière de voir à l'appui de laquelle on peut invoquer les homonymes *pêcheur*, *pêcheur*. Tout séparés qu'ils sont par le sens et l'étymologie (*peccatorem*, *piscatorem*), ils ne diffèrent à l'œil que par la présence des accents aigu et circonflexe. Or, il est facile de constater que cette distinction graphique passe inaperçue pour la majorité des lecteurs, surtout parmi les femmes, dont l'esprit parfois un peu confus et inattentif ne se montre pas toujours apte à saisir des nuances délicates et précises : c'est en général au contexte et non à l'accentuation qu'elles demandent de les fixer sur la portée respective de ces deux mots.

Néanmoins *lira* et *liera* diffèrent tellement par la valeur, et les membres de phrase dans lesquels ils peuvent figurer sont destinés à offrir des significations si dissemblables que l'amphibologie n'y est guère à craindre. Il y aurait sans doute excès de scrupule à vouloir maintenir l'*e* muet de *liera*, etc., et l'on peut, je pense, se contenter de l'accent circonflexe.

Le même raisonnement s'applique au verbe *relier*. L'accent paraît devoir suffire à distinguer sa conjugaison (*relira*, *reliras*, etc.) de celle du verbe *relire* (*relira*, *reliras*, etc.) Ici cependant les chances d'équivoque sont un peu plus accentuées. Ce n'est pas à dire pour cela qu'elles soient très sérieuses, mais il est juste de tenir compte jusqu'à un certain point de la négligence graphique qui ferait à un moment donné omettre l'accent circonflexe. En pareille circonstance ces deux verbes pourraient à la rigueur être pris l'un pour l'autre : dans « il *relira* ce livre », par exemple, le sens demeure incertain. S'agit-il de *relire* ou de *relier*? Seul le contexe peut en décider. Si, pour éviter la possibilité d'une amphibologie passagère, on tient à conserver intact le composé *reliera*, on sera logiquement conduit à garder aussi le simple *liera* et à décider par suite, dans un intérêt de régularité, que la conjugaison de *lier* et de ses dérivés

Digitized by Google

(*allier*, *délier*, *relier*, etc.) laissera partout subsister l'*e* muet du radical *lier-*. Seulement on ne peut se dissimuler que ce seraient beaucoup d'exceptions à introduire dans la règle pour un bénéfice en somme assez minime.

2° La persistance de l'*e* muet postvocalique s'impose aussi dans les mots où, d'après nos conventions de lecture, il concourt à exprimer une particularité de la prononciation. C'est ce qui arrive dans divers cas pour les verbes en *-ayer, -éier, -eyer*, et leurs dérivés. Ex. : *il payera, rayera, frayera, planchéiera, grasseyera, grasseyement*, etc. Il est clair que ces formes, dotées d'une prononciation spéciale, ne sauraient rentrer dans la règle précédente. Ici, d'une part, l'*e* muet fait syllabe dans la prosodie et, de l'autre, sa présence, conforme d'ailleurs aux règles de la conjugaison comme à celles de la formation des dérivés, nous avertit que l'*y* et l'*i* de *aye, eye, eie*, représentent des *i* consonnes, et que ces groupes doivent s'articuler *è-y'* et non *è*. Ces deux motifs s'opposant à sa suppression, le polygramme *eie* conservera sa graphie (*planchèiera* [1]) et *aye, eye*, seront notés de même *èie* : *pèiera, rèiera, frèiera, grassèiera, grassèiemant*, etc. (v. § 197, 2°, et § 548, 1°).

§ 130. Parmi les substantifs de cette classe il en est qui, comme *bégayement*, s'écrivent d'une double manière (*bégayement, bégaiement*). Nous avons vu au § 101 que ces deux orthographes traduisent deux prononciations différentes : *bé-ghèy'-man, bé-ghè-man*. Celle-ci étant de beaucoup la plus répandue, on pourrait proposer de régler sur elle la graphie réformée et d'adopter dorénavant une notation unique *béguèmant*; mais, tant que l'évolution de la langue parlée n'est pas achevée sur ce point, je pense qu'il est préférable de continuer à répondre à une double prononciation par une double notation, l'une avec *-e-*, l'autre sans *-e-*. Le groupe *aye* sera donc remplacé par *èie* (*béguèiemant*), tandis que le groupe *aie* le sera par *è* (*béguèmant*). C'est le même cas que pour *payera, paiera*.

§ 131. *Accent circonflexe.* — Là où s'est effectuée la chute de l'ancien *e* muet, il est souvent remplacé par un accent circonflexe, dans l'emploi duquel l'Académie s'est montrée aussi arbitraire qu'elle l'avait été pour le maintien ou la suppression de l'*e* : ainsi, en regard de *congrûment, goulûment*, etc., elle écrit *ingénument, éperdument*. Cet accent doit être éliminé dans toutes les circonstances où la prononciation ne fait pas sentir la longueur de la voyelle, à l'exemple de ce

[1] Pour le changement de l'accent aigu en grave dans *planchèiera* p. *planchéiera*, v. ci-dessous § 548.

Digitized by Google

qui s'est produit dans *ingénûment, éperdûment, vraîment, polîment* (pour *ingénuement, éperduement, vraiement, poliement*), devenus ensuite *ingénument, éperdument, vraiment, poliment* (v. ci-dessous § 546).

§ 132. **Réglementation.** — En résumé, il faut supprimer l'*e* médial postvocalique partout où il ne joue aucun rôle dans la prononciation et où sa chute ne saurait entraîner d'équivoque, et l'on doit s'abstenir de le remplacer par l'accent circonflexe, sauf dans quelques cas très rares, où son emploi est commandé par l'une des deux causes qui viennent d'être signalées, — longueur de la voyelle ou danger d'amphibologie, — conformément à la règle générale qui sera posée au § 547 [1].

E muet final postconsonantique.

§ 133. Au XVI[e] siècle l'*e* labial postconsonantique se faisait encore entendre à la fin des mots (§ 116); depuis le XVII[e] siècle il ne sonne plus dans la prononciation courante, sauf aux endroits où l'absence de la voyelle engendrerait une agglomération de consonnes trop difficile à articuler [2], mais il est fréquemment senti dans la prononciation oratoire, la diction poétique le fait entendre avec plus de soin encore et la prosodie en tient toujours un compte rigoureux. Il est donc impossible d'y toucher et force est de le respecter, en suivant les lois de la graphie officielle jusque dans ses caprices les moins justifiés, lorsqu'il lui arrive, par exemple, d'écrire au hasard avec ou sans *e* muet certaines finales venues des langues classiques

[1] Il y a un autre *e* muet médial postvocalique, dont la prosodie tient compte à quelques exceptions près (v. la 1[re] note du § 140). C'est celui qui figure :

1° dans les pluriels de substantifs, d'adjectifs et de participes passés, tels que *idées, joies, polies, absolues, aimées, louées,* etc. ;

2° à la 2[e] pers. du sg. dans les formes verbales telles que (tu) *agrées, plies, joues*; (que tu) *croies, voies, fuies,* etc. ;

3° à la 3[e] pers. du plur. dans les formes verbales telles que (ils) *créent, prient, croient, voient, jouent,* etc.

Je n'en parle pas à cette place, parce que son traitement n'est pas le même. Au lieu de disparaître, il doit être gardé partout sans exception, et son maintien dans les deux premiers cas n'est que la conséquence rationnelle de la persistance de l'*e* final postvocalique au singulier; les motifs en seront donnés au § 137. Pour le troisième cas, les raisons qui imposent la conservation de l'*e* dans la désinence *-ent* sont d'un ordre tout différent : on les trouvera aux §§ 140-141.

[2] Ainsi l'on dit : « une *port'* fermée, Thèbes aux cent *port'*, des clameurs *lugubr'*, une vieille *bibl'*, le roi *Charl'*, les effroyables *larv'*, un coup de *sabr'*, un anévrisme de l'*aort'*,» etc., et inversement : « une *porte* close, les *portes* de Trézène, de *lugubres* clameurs, une *bible* polyglotte, le roi *Charles* IX, les *larves* effroyables, un *sabre* d'honneur, l'*aorte* descendante ».

Digitized by Google

et qui ne diffèrent entre elles ni par la valeur, ni par l'étymologie. Voici quelques spécimens de ces contradictions :

1° Mots en *ac, ic, al, il, euil, yr, oir, ul,* (lat. *acum, icum, alum, ilem, olium, yrum, orium, ulum*) : *lac, public, santal, subtil, cerfeuil, zéphyr, dortoir, calcul,* de *lacum, publicum, santalum, subtilem, cærefolium, zephyrum, dormitorium, calculum;*

2° Mots en *aque, ique, ale, ile, euille, ire, oire, ule* (lat. *acum, icum.* etc., comme ci-dessus) : *zodiaque, critique, scandale, utile, chèvrefeuille, zéphire, réfectoire globule,* de *zodiacum, criticum, scandalum* (eccl.), *utilem, caprifolium, zephyrum, refectorium* (eccl.), *globulum.*

Sans compter *augure* qui, par un phénomène inverse, mais tout aussi peu rationnel, sert à la fois de transcription à *augur* et à *augurium*, tandis que la langue écrite aurait dû y introduire la même distinction que dans *martyr* (lat. eccl. *martyr*) et *martyre* (lat. eccl. *martyrium*), où la double graphie est absolument légitime.

§134. Il va de soi que l'*e* muet de la finale *-es* dans les pluriels des substantifs et adjectifs, comme dans les désinences verbales (*volatiles, textiles*, vous *êtes*, nous *sommes*, etc.), doit être maintenu pour des raisons semblables à celles qui viennent d'être données, la présence de l'*s* ne changeant rien à la qualité de l'*e* final, ni aux conditions qui le régissent, tant sous le rapport de la prononciation que sous celui de la prosodie.

§135. **-ent** des verbes (3e pers. du plur.). — Cette finale *-ent* est tantôt postconsonantique (*chant-ent, dis-ent*), tantôt postvocalique (*chantai-ent, disai-ent*). Pour ne pas scinder les observations auxquelles elle donne lieu, elle sera examinée dans ce double rôle aux §§ 139-141.

E muet final postvocalique.

§136. Il figure dans les mots terminés en *ée, ie, aie, éie, oie, uie, ue, eue, oue, aye, eye.* Ces mots sont :

1° les uns des substantifs, adjectifs ou participes féminins (excepté le masc. *foie*) : *aimée, idée, vie, jolie, punie, folie, baie* (fém. de *bai*), *raie, plaie, joie, proie, pluie, suie, rue, roulue, assidue, bleue, lieue, moue, boue,* etc. ;

2° les autres des formes verbales appartenant aux 1re et 3e personnes du présent de l'indicatif et du subjonctif et à la 2e personne de l'impératif : j'*agrée,* il *agrée, agrée,* que je *fuie,* il *paie,* je *planchéie,* je *ploie,* j'*essuie, tue, loue,* que je *paye,* que je *grasseye,* etc.

Digitized by Google

§137. Bien qu'il soit toujours omis dans la prononciation familière [1], il faut se garder de le supprimer dans l'écriture. En voici les causes :

1° Dans les adjectifs et participes féminins il est le signe du genre. Un exposant de cette importance ne saurait disparaître de l'orthographe sans dommage pour la clarté. Il ne constitue pas une difficulté pour l'élève, puisqu'il figure à cette place en vertu de l'application d'une règle générale, celle de la formation des féminins par l'addition d'un *e* au masculin. Ce rôle de l'*e* final est tellement implanté dans notre conscience linguistique, si l'on peut employer ce terme, qu'il a entraîné de bonne heure la transformation de toute une classe d'adjectifs, je veux dire ceux qui dérivent d'adjectifs latins ne possédant qu'une seule terminaison pour le masculin et le féminin. A l'imitation de ce qui existait dans la langue mère, ceux-ci n'avaient primitivement en français qu'une seule forme pour les deux genres : « une *grant* femme, des letres *roiaus* », y représentaient le latin *grandem feminam, litteras regales*. Plus tard, au XIV^e^ siècle, sous l'influence des adjectifs issus d'adjectifs latins en *-us*, *-a*, *-um*, et dans lesquels l'*a* latin était représenté par *e*, les adjectifs féminins tels que *grant*, *royal*, furent dotés par analogie d'un *e* parasite, qui était en réalité un pur barbarisme, et devinrent *grande*, *royale*, à l'instar de *bonne*, *chère*, etc. Tous les substantifs en *-e* d'origine populaire (excepté *foie*) sont du féminin, et l'association d'idées qui, grâce aux hasards de l'évolution historique du français, lie dans notre esprit la présence de l'*e* final au genre féminin, a déterminé entre autres un curieux phénomène, celui de l'application de ce genre aux lettres de notre alphabet dont le nom se termine par un *e* muet. C'est la raison qui fait qu'en parlant de *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, nous disons *une èfe*, *une ache*, *une èle*, etc. [2]

2° Son maintien dans les mots de la classe ci-dessus conduit par voie d'analogie à le conserver aussi dans les substantifs féminins qui ne sont pas des adjectifs ou des participes employés substantivement, comme *idée*, *vie*, *folie*, *plaie*, *joie*, *pluie*, *rue*, *lieue*, *moue*, etc.

[1] C'est au XIV^e^ siècle qu'il a commencé à ne plus se faire sentir après les voyelles et les diphtongues (§ 116).

[2] Cette différence de genre n'a aucun fondement raisonnable et le bon sens commande de leur donner à toutes un seul genre, le masculin : *un* f, *un* h, *un* l, etc. C'est ce que font, du reste, ceux qui adoptent la nouvelle épellation et qui disent : un *fe*, un *he*, un *le*, etc.

Digitized by Google

Du reste, en dehors de l'argument tiré de l'analogie, il est également commandé par des motifs d'ordre prosodique dont il va être question tout à l'heure (v. ci-dessous 8°).

3° Dans les verbes en *éer, ier, uer, ouer,* etc., c'est-à-dire dans tous ceux où la désinence *-er* de l'infinitif est précédée d'un radical terminé par une voyelle, la conservation de l'*e* muet final dont sont affectées les 1re et 3e pers. du prés. de l'indicatif et du subjonctif et la 2e de l'impératif est la conséquence forcée de la règle générale qui, dans la 1re conjugaison, forme ces personnes à l'aide du radical suivi d'un *e* : *agré-e, li-e, essui-e, mu-e, nou-e,* sont exactement homologues à *aim-e, chant-e, tomb-e,* des verbes *aim-er, chant-er, tomb-er* [1].

4° Celles qui, appartenant aux trois autres conjugaisons, sont néanmoins modelées sur celles de la 1re, comme « que je ou qu'il *traye, asseye, rie, fuie, déchoie, croie, voie, prévoie, pourvoie, conclue* », doivent naturellement conserver comme elles leur *e* final.

5° De plus, dans nombre de cas, la finale verbale pourvue d'un *e* postvocalique possède une prononciation particulière consistant dans la mouillure de l'*i* ou de l'*y* qui précède l'*e* et qui prend alors la valeur d'un *i* consonne. Ex. : « il *paie,* que j'*aie,* il *délaie,* il *étaie,* que je *fuie* ». La présence de l'*e* muet sert à nous mettre sur nos gardes et à nous avertir qu'il ne faut pas prononcer ces mots comme « je *frappai,* j'*ai,* un *délai,* un *étai,* j'ai *fui* ». De même pour « je *raye,* je *grasseye,* que *j'essaye* ».

On ne saurait le supprimer, puisque sans lui les groupes *ai, ay, ey,* s'articuleraient *è* (v. § 129, 2°) [2].

[1] Il va de soi que la conservation de cet *e* muet à la 1re et à la 3e pers. entraîne son maintien devant l's finale de la 2e : *tu agré-es, tu pli-es,* etc., à l'exemple de *tu aim-es,* etc. (v. § 134).

Par voie de conséquence, il en sera de même pour les formes verbales correspondant à celle-ci qui sont mentionnées dans l'alinéa 4°, et l'on devra écrire *que tu ries, fuies, croies, voies,* etc.

[2] Dans l'orthographe actuelle les verbes en *-tier* prononcé *-sier,* comme *initier, balbutier,* présentent un phénomène analogue. Privées de leur *-e* muet, les finales en-*tie* (*initie, balbutie*) s'y liraient *ti* (*initi, balbuti*).

Elles n'ont pas à entrer ici en ligne de compte dans l'argumentation, parce que, le *t* devant y être réformé en *s* (*inissier, balbussier,* §§ 490, 493), leur prononciation n'aura plus à être influencée par la présence ou l'absence de l'*-e* muet, et dès lors le maintien de celui-ci y est commandé uniquement par les raisons générales qui l'imposent dans les autres verbes en *-ier,* comme dans ceux en *-éer, -ouer, -uer* (v. ci-dessus 3°).

Rapprocher ceci de ce qui a été dit au § 128 sur l'*e* muet médial postvocalique dans la conjugaison des verbes en *-tier* et dans leurs dérivés.

Digitized by Google

6° La suppression de l'*e* muet final postvocalique, qui a été proposée par quelques néographes, nous ferait tomber dans l'inconvénient des homogrammes et jetterait de la confusion entre mots d'origine dissemblable et de genres distincts, surtout au pluriel où la forme de l'article (*les*), commune au masculin et au féminin, ne peut éclairer le lecteur en lui marquant la différence des genres. Ainsi, par cette suppression, les pluriels féminins *maies, moues, oublies, parties, plies, raies, rues,* etc., ne se distingueraient plus des pluriels masculins *mais, mous, oublis, partis, plis, rais, rus,* et cette liste d'homogrammes peut s'augmenter encore de formes telles que *hous, vois, lieus, queus* (§ 472, 1°), etc. (pour *houes, voies, lieues, queues*), exposées à se confondre avec *hous, vois, lieus, qeus* (pour *houx, voix, lieux, queux*), si l'on adopte la substitution de *s* à *x* final proposée plus loin (§ 337).

Par la même cause, au pluriel, les adjectifs et participes féminins pris substantivement ne se distingueraient plus des masculins: si *aimée*, par exemple, s'écrivait comme *aimé*, on aurait pour les deux genres la forme unique et par cela même ambiguë « leurs bien-*aimés* » (v. ci-dessus § 33).

7° Indépendamment des raisons qui viennent d'être exposées, il faut noter encore que cet *e* final postvocalique n'est pas toujours réellemment muet. Ainsi, dans la diction poétique, les substantifs, adjectifs et participes féminins tels que *amie, absolue, indignée,* etc. ne s'y articulent pas tout à fait comme les masculins *ami, absolu, indigné*. Les bons diseurs y font sentir légèrement l'*e* [1] ou signalent indirectement sa présence par une nuance introduite dans l'articulation de la voyelle précédente. C'est le cas pour les mots *envie* et *vie* dans ces deux vers de Corneille :

Jouissons, en dépit de l'*envie*,
Des restes glorieux de son illustre *vie*.
(*Sertorius*, acte II, sc. 1re.)

L'*i* de la syllabe *vie* n'y sonne pas de même que celui de la syllabe *vi* dans *à l'envi* ou *ravi*.

8° La prosodie en tient régulièrement compte. Les mots terminés en *e* postvocalique sont classés par elle dans la catégorie des rimes féminines et l'emploi en est interdit dans le corps du vers devant tout mot à initiale consonantique.

[1] Voir ci-dessus § 33, note, les exemples tirés de *Phèdre* et du *Misanthrope*.

Digitized by Google

§138. On a critiqué avec justice cette dernière interdiction, à cause des inconséquences auxquelles elle donne lieu. Ainsi *coudraie, jonchaie, tremblaie,* ne peuvent figurer dans le vers devant une consonne, non plus que leurs pluriels *coudraies, jonchaies, tremblaies,* mais il en est pas de même des formes verbales « ils *coudraient,* ils *jonchaient,* ils *tremblaient* », comme on le verra tout à l'heure (§ 141). La contradiction saute aux yeux et cette différence de traitement n'est pas défendable, car les phénomènes phonétiques sont de même nature dans les deux cas.

D'autre part, on doit le reconnaître, il est des circonstances où la règle prohibitive se comprend mieux. Dans « j'*essaye,* je *raye,* qu'il *traye,* qu'il *seye,* qu'il s'*asseye* », les finales *aye, eye,* sonnent exactement comme la finale *eille* dans *oreille, treille, seille, bouteille,* il *teille,* il *veille,* etc. : *oreille* comptant pour trois syllabes, *essaye* ne saurait être regardé comme n'en possédant que deux. Ceci est logique, mais voici qui ne l'est plus : on lui refuse en même temps l'autorisation de compter pour trois. Puisque les mots *seye, traye,* se prononcent comme *seille, treille,* dont l'*e* fait syllabe devant une consonne, leur *e* final devrait jouir du même privilège dans les mêmes conditions et « j'*égaye* mon ennui » devrait pouvoir constituer un hémistiche de six pieds.

Tout cela aurait grand besoin d'être rectifié et la règle est à changer sur bien des points où elle se montre irrationnelle, mais ce n'est pas le lieu de s'engager dans l'examen de cette question avec les développements qu'elle comporte et je la laisse de côté. Bonnes ou mauvaises, tant que les lois de la versification française ne seront pas modifiées, nous n'avons qu'à nous incliner devant elles et nulle réforme de l'orthographe ne doit entrer en conflit avec la scansion poétique, sous peine d'augmenter le désordre. C'est pourquoi, dans toute la discussion relative au traitement de l'*e* muet, j'ai tenu à faire figurer l'argument tiré de la prosodie parmi ceux qui militent d'une façon décisive en faveur de sa conservation.

ENT final dans les verbes.

§139. Cet *-ent* de la 3e pers. du pluriel est de deux sortes :

1° postconsonantique, comme dans *aim-ent, dorm-ent, finiss-ent, reçoiv-ent, dis-ent,* etc.

2° postvocalique, comme dans *aimai-ent, dormai-ent, finissai-ent, recevai-ent, dirai-ent, agré-ent, pri-ent, roi-ent, essay-ent, avou-ent, remu-ent,* etc.

Digitized by Google

§140. Cette terminaison ne peut ni disparaître, ni même être modifiée. En effet :

1° Postconsonantique ou postvocalique, le polygramme *-ent* doit conserver son *t*, parce qu'il sonne en liaison (v. § 324, 1°).

2° Postconsonantique, il ne peut perdre ni son *e*, ni son *n* :

a) Il ne peut perdre son *e*, parce que les formes verbales où *-ent* succède à un radical consonantique (*chant-ent, dis-ent*) sont classées par la prosodie au nombre des rimes féminines et que cet *-ent* est compté pour une syllabe dans le corps du vers, où la diction en fait sentir l'*e* dans les mêmes conditions que pour tout autre *e* final postconsonantique. De son côté, la prononciation courante le fait également entendre dès que le besoin d'une voyelle d'appui l'y oblige. En un mot, son traitement est absolument celui de l'*e* muet final postconsonantique dans le vers comme dans la prose, dans la prononciation familière comme dans la diction soutenue.

b) Il ne peut pas davantage perdre son *n*, bien que celle-ci soit toujours muette, parce que cette suppression conduit aux conséquences suivantes :

La désinence *-ent* devient *-et*, notation inexacte, puisqu'elle sonne *è* et non *e* muet dans nos conventions actuelles. Traités de cette manière, les pluriels verbaux *brochent, cachent, hochent, louchent, ricochent, sachent, tranchent, doublent, volent,* etc., prendraient un aspect identique à celui des sbst. *brochet, cachet, hochet, louchet, ricochet, sachet, tranchet, doublet, volet,* dont la prononciation est toute différente. Ceci est inadmissible : il n'y faut pas songer.

De même *chantent, disent,* deviendraient *chantet, diset.* Or, non seulement cette notation n'est pas acceptable, pour la cause que je viens de dire, mais elle produirait une équivoque entre l'imparfait sg. *diset* (p. *disait*) et le présent plur. *diset* (p. *disent*), entraînant ainsi une confusion absolue des temps et des nombres.

3° Postvocalique, le groupe *-ent* doit garder son *e*, parce qu'il en est tenu compte par la prosodie sinon partout, du moins dans un grand nombre de cas où les formes qui le contiennent sont classées comme rimes féminines et ne peuvent figurer qu'à la fin du vers [1].

[1] Ainsi, dans *ils paient, voient, emploient, avouent, prient, fuient,* la rime est féminine.

Inversement, dans *qu'ils aient, qu'ils soient, ils pouvaient, voulaient, voudraient, éleraient,* la rime est masculine et ces mots peuvent être placés dans le corps du vers.

Pour plus de détails sur ce point se reporter aux ouvrages spéciaux relatifs à la versification française.

Digitized by Google

D'une manière générale, on peut dire que *-ent* final postvocalique est traité par la prononciation comme *e* final postvocalique; nous connaissons (§ 137) les motifs de garder cet *e* final : ils s'appliquent intégralement à l'*e* de *-ent* [1].

Il doit aussi conserver son *n*, par la même raison qui vient d'être donnée pour *-ent* postconsonantique : la confusion des temps et des nombres. Les présents plur. *croient*, *voient*, *créent*, etc., devenus *croiet*, *voiet*, *créet*, ne pourraient plus se distinguer des imparfaits sg. *croiet*, *voiet*, *créet*, (p. *croyait*, *voyait*, *créait*).

§141. Enfin de ce que, dans certaines formes verbales comme *venaient*, *pouvaient*, *imitaient*, *craindraient*, qu'ils *aient*, qu'ils *soient*, etc., cet *e*, qui n'est jamais entendu, ne fait pas syllabe en poésie, on aurait tort d'en conclure que là du moins le digramme *-en-* du groupe *-ent* pourrait s'éliminer sans inconvénient. C'est une erreur, car sa disparition amènerait encore pour la 3e personne l'équivoque du pluriel avec le singulier : les plur. *venaient*, *pouvaient*, *imitaient*, etc., écrits *venet*, *pouvet*, *imitet* (p. *venèent*, *pouvèent*, *imitèent*, par le changement de *ai* en *è*, § 92), ne se distingueraient plus des sg. *venet*, *pouvet*, *imitet*, (p. *venait*, *pouvait*, *imitait*). Il y aurait là une confusion graphique des deux nombres et nous ne pouvons l'éviter que par le maintien de *-en-*.

Cette série de déductions nous amène à constater l'impuissance où nous nous trouvons de supprimer soit *e*, soit *n*, soit *t*. On peut les résumer en disant que *e* s'impose au nom de la prosodie, *n* comme signe du nombre, et *t* par une raison phonétique, la liaison. Nous sommes donc contraints de garder intacte la finale *-ent*, si bizarre que son emploi puisse paraître au premier abord.

Peut-il en résulter un embarras pour les écoliers? Non, puisque c'est d'après une règle sans exception qu'on les oblige à noter la 3e personne du pluriel par l'addition d'une désinence uniforme *-ent* au radical du temps, quelle que soit d'ailleurs la structure de ce radical. Ex. : *chant-ent*, *chantai-ent*, *chanterai-ent*, *chantass-ent*, etc.

§142. Résumé. — La conclusion qui découle avec évidence de ce minutieux examen, c'est qu'entre toutes les réformes proposées ou proposables touchant les mots dans lesquels figure un *e* muet une seule

[1] Joachim Du Bellay (xvie s.) aurait voulu qu'on supprimât l'*e* de la finale verbale *-aient* pour la remplacer par *-aint*, conception malheureuse puisque, alors comme aujourd'hui, le groupe *-aint* (ex. : *plaint*, *contraint*, *craint*, etc.) possédait une valeur tout autre, celle de l'*è* nasal.

Digitized by Google

est admissible : celle qui consiste à supprimer l'*e* muet interne, quand il précède ou suit une autre voyelle (en d'autres termes l'*e* muet prévocalique ou postvocalique), et à écrire, par exemple, *assoir, soirie*, au lieu de *ass-e-oir, soi-e-rie*. Si, pour aboutir à ce mince résultat, je suis entré dans tant de détails, c'est que j'avais d'abord à justifier la réduction de la réforme à un domaine si restreint et qu'en outre je tenais à montrer une fois de plus à quels obstacles à peu près invincibles on vient se heurter, dès qu'on essaie d'appliquer à notre langue les principes d'un phonétisme radical. Les réformateurs qui avaient résolu d'éliminer la majeure partie de nos *e* muets n'ont évidemment pas pesé toutes les suites de leur projet et il était indispensable d'en faire ressortir le caractère nuisible.

E muet après **c** et **g** doux [1].

Ex. : *douceâtre, geôle.*

§143. L'emploi de l'*e* muet après *c* doux est une convention d'origine historique. Le *c* doux sonnait jadis *ts* et l'ancienne langue l'écrivait par *c* devant *a*, *o*, comme devant *e*, *i*, (*commenca, chancon, soupecon*). Plus tard, quand de *ts* le *c* doux passa à la prononciation *s* sourde, la graphie équivoque *c*, en qui se confondaient les deux prononciations dure et douce du *c*, fut remplacée par les trois graphies *ce* (*commencea*), *s* (*chanson*), *ç* (*soupeçon*), usitées concurremment et sans règle fixe pour exprimer le *c* doux. Aujourd'hui sa notation par *ce* ne subsiste plus que devant l'*a* de *douceâtre*; elle a perdu sa raison d'être et doit céder la place à *ss*, notation régulière de l's sourde intervocalique : *doussâtre* (§ 417).

§144. L'*e* muet employé après *g* pour exprimer *g* doux (*changea, vengeance, geôle, gageure*) est également une convention à abolir. Il faut lui substituer *j*, adopté désormais comme seule notation de la chuintante sonore. On écrira donc *chanja, vanjanse, jôle, gajure*, etc. Pour plus de détails, v. §§ 424-428, où il est traité du *g* doux.

E muet dans les féminins de **demi, feu, nu, mort-né.**

§145. A l'emploi de l'*e* muet final se rattachent des difficultés grammaticales qui ne sont pas dénuées d'importance. Bien que ces pro-

[1] Rappelons que l'adjectif « doux », employé comme qualificatif du *c* et du *g*, signifie que le premier a la valeur d'une *s* sourde et le second celle de la chuintante sonore *j*.

Digitized by Google

blèmes ne rentrent pas à proprement parler dans le cadre de la présente étude, néanmoins je demande la permission d'en dire quelques mots, parce que certains d'entre eux se relient trop étroitement à la question de l'*e* muet pour pouvoir être passés sous silence. Il s'agit :

1° de l'emploi de l'*e* final dans les féminins de *demi, feu, nu, mort-né* ;

2° de la forme de *tout* devant un adjectif féminin (*tout* émue, *toute* tremblante).

§ 146. *Demi* placé devant un nom reste invariable, en d'autres termes il ne prend jamais ni l'*s* du pluriel, ni l'*e* du féminin. Ex. : « une *demi*-amitié, une *demi*-aune, une *demi*-douzaine, une *demi*-heure, une *demi*-lune ; des *demi*-amitiés, des *demi*-aunes, des *demi*-douzaines, des *demi*-heures, des *demi*-lunes », etc.

Cette graphie, qui est postérieure au XVI^e^ siècle et que le XVII^e^ ne pratiquait pas régulièrement [1], offense la logique et appelle une réforme. La solution la meilleure, parce qu'elle est la plus simple, consisterait à décider que l'adj. *demi* cessant d'être invariable fera, comme tout autre adjectif, l'accord du genre et du nombre.

Au singulier, pas de difficulté ; rien de plus aisé que d'établir l'accord du genre et d'écrire *demie amitié, demie douzaine,* etc., sans que l'oreille s'en trouve blessée, puisque dans les féminins en *-ie* l'*e* ne sonne jamais devant un autre mot.

Au pluriel, il en est de même devant un mot à initiale consonantique pour l'accord du nombre. Ex. : « *demis* dieux, *demis* héros, *demies* douzaines, *demies* lunes », etc. Cela ne heurte en rien nos habitudes de prononciation puisque, la règle étant que la liaison de l'*-s* du pluriel ne doit pas se faire devant une consonne, la finale de *demis, demies,* n'y est pas entendue.

Mais la question change de face dès qu'il s'agit d'un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette, car on objectera peut-être que, dans cette circonstance, il devient bien difficile d'écrire *demis, demies (demis* hommes, *demis* autours [2], *demies* amitiés, *demies* heures), la prononciation s'y opposant. Comme la liaison y est formellement prohibée par l'usage et que *demis, demies,* ne doivent jamais s'y articuler *demiz*, il n'est guère admissible, dira-t-on, de

[1] Fénelon écrit *une demie raison* ; Racine : *une demie redoute, une demie lune* ; Molière : *une demie heure.*

[2] Terme de zoologie.

Digitized by Google

songer à mettre ici l'écriture en contradiction ouverte avec la langue parlée.

A cela je puis répondre qu'il y a des précédents. En effet, dans certains pluriels de mots composés tels que *arcs-en-ciel, chars à bancs, crocs-en-jambe, douces-amères, guets-apens,* l'*s* de *arcs, chars, crocs, douces, guets,* reste muette devant la voyelle du second terme, la prononciation du pluriel est pareille à celle du singulier, et cependant la graphie officielle n'hésite pas à entrer en conflit avec elle. Elle s'inspire en cette occasion d'un principe supérieur au phonétisme : la nécessité de maintenir visible l'expression du nombre. L'exemple me paraît concluant. Le cas de *demis, demies,* est identique à ceux que je viens de citer : ce sera une unité de plus à ajouter à la liste des quelques pluriels dont l'*-s* ne fait pas liaison, voilà tout.

Si l'on n'admet pas ce point de vue et que l'on persiste à trouver impossible de faire subir à l'orthographe de *demi* une réforme complète, il reste encore un moyen de l'améliorer, ce serait d'établir la règle suivante :

1° Au singulier, *demi,* placé devant un substantif ou un adjectif, fera toujours l'accord du genre. Ex. : « *demie* amitié, *demie* heure, *demie* douzaine, *demie* lune », etc. ;

2° Au pluriel, devant un mot à initiale consonantique, il fera toujours l'accord du genre et du nombre. Ex. : « *demis* dieux, *demis* héros, *demies* douzaines, *demies* lunes » [1]. Mais il demeurera invariable devant un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette [2]. Ex. : *demi* autours, *demi* amitiés, *demi* heures [3].

[1] Il va de soi qu'au singulier comme au pluriel les poètes doivent demeurer libres de conserver l'orthographe actuelle pour satisfaire aux exigences de la versification (v. § 124).

[2] L'*h* muette ne se faisant point sentir et ne constituant qu'un signe graphique, les mots qui la présentent sont en réalité pour l'oreille des mots à initiale vocalique et, par conséquent, doivent être traités comme tels, à la différence de ceux qui commencent par une *h* aspirée (§ 443).

[3] L'arrêté ministériel du 26 février 1901, qui accepte à titre de tolérance la graphie *demie heure,* est muet sur la question du nombre. Il parle bien en termes vagues d'un « accord » de *nu, demi* et *feu* avec le substantif suivant, mais, après avoir donné comme exemple « *nu* ou *nus pieds* », il se borne à ajouter « *une demi* ou *demie heure, feu* ou *feue la reine* », sans spécifier si cette tolérance doit s'étendre au pluriel. Pour *feu* cela ne peut faire question, puisque la prononciation n'y est pas intéressée, *feus* et *feues,* dans ce genre de locution, précédant toujours un article ou un adjectif possessif à initiale consonantique (*les, mes, nos, leurs,* etc.) : on écrira donc sans inconvénient « *feus* les rois, *feues* nos reines », etc. Mais la graphie *demies heures, demies amitiés,* etc., soulève, comme nous venons de le voir, des difficultés sérieuses au sujet desquelles l'arrêté eût dû nous fournir une solution plus précise.

Digitized by Google

§147. La règle de *feu* (« *feu* la reine, la *feue* reine ») est un véritable défi au sens commun : il faut l'abolir et poser comme règle absolue la tolérance édictée à ce sujet par l'arrêté du 26 février 1901. L'accord du genre et du nombre devra donc avoir toujours lieu, que *feu* précède ou non l'article. C'est ainsi qu'en usaient Corneille et Montesquieu, quand ils écrivaient : « *Feue* la princesse de Conti, *feue* ma sœur », et ils avaient raison. Le XVIIe siècle ne connaissait pas cette distinction inutile et erronée; c'est seulement à dater de 1762 qu'on la voit figurer dans le Dictionnaire de l'Académie.

§148. Celle de *nu* (« *nu-pieds, nu-jambes, nu-tête* ») est aussi peu acceptable et doit subir le même sort. *Nu-pieds, nu-jambes, nu-tête,* sont les homologues des ablatifs absolus du latin *nudis pedibus, nudis cruribus, nudo capite,* et les équivalents exacts de: (aller) *pieds nus, jambes nues, tête nue.* Il n'y aucune raison de ne pas faire l'accord et l'on doit écrire *nus pieds, nues jambes, nue tête,* comme le faisaient le XVIIe et le XVIIIe siècle et comme l'autorise l'arrêté ministériel (§ 146, dernière note).

§149. Celle de *mort-née* ne se justifie pas davantage. D'après les principes de la graphie officielle *mort* y demeure toujours invariable, que ce soit au singulier devant un féminin (*mort-née*) ou au pluriel devant l'un ou l'autre des deux genres : *mort-nés, mort-nées.* C'est une règle dont la réforme est commandée par la logique. Un enfant qui est *mort-né* est un enfant qui est *né mort* ou qui est *mort* aussitôt que *né.* Dans cette expression elliptique les deux adjectifs sont sur le même plan, comme dans *premier-né, aveugle-né* (« enfant *né* le *premier*, enfant *né aveugle* »), qui font au pluriel *premiers-nés, aveugles-nés*; le premier terme du composé n'y a pas une valeur adverbiale, il n'existe donc aucun motif de le laisser invariable, l' *s* du pluriel y est tout à fait légitime, ainsi que l'*e* du féminin, et nous devons écrire, en faisant l'accord : « des enfants *morts nés*, des filles *mortes nées*[1] .

§150. **Tout** pris adverbialement. — Chacun connaît la règle en vertu de laquelle *tout,* pris adverbialement et placé devant un adjectif féminin commençant par une consonne autre que l' *h* muette, s'accorde en genre et en nombre avec cet adjectif, tandis qu'il demeure invariable partout où ce dernier ne remplit pas cette condition. Ex. : « Elle est *toute* tremblante, *tout* émue, *tout* heureuse; elles sont *toutes* tremblantes, *tout* émues, *tout* heureuses ».

[1] Pour la suppression du trait d'union dans les diverses expressions qui viennent d'être examinées, voir ci-dessous §§ 515-516.

Digitized by Google

Plusieurs grammairiens modernes ont jugé cette règle défectueuse et proposé de la réformer. Au pluriel, ils admettent que l'adjectif-adverbe *tout* doit rester invariable, sauf devant un féminin qui commence par une consonne, l'orthographe étant forcée de faire l'accord pour se conformer à la prononciation (« *toutes* tremblantes »). Mais, au singulier, ils veulent que *tout* soit libre de s'accorder avec un féminin commençant par une voyelle ou une *h* muette (« *toute* émue, *toute* heureuse »). On ne voit pas de raison, disent-ils, pour défendre d'écrire, par exemple, « la place est *toute* encombrée », car il est impossible de découvrir la moindre différence de signification entre « *toute* (entière) encombrée » et « *tout* (entièrement) encombrée » : que l'on considère *tout* comme un adjectif ou comme un adverbe, le sens est exactement le même dans l'un et l'autre cas, et la prohibition du féminin *toute* n'est au fond qu'une puérilité.

Leur critique est fondée pour ce qui regarde *tout* employé comme synonyme d'« entièrement, en totalité », puisque dans ce rôle il peut s'interpréter indifféremment soit comme adjectif (*tout entier*), soit comme adverbe (*totalement*) ; mais ailleurs elle tombe à faux, car ils oublient que l'adverbe *tout* n'a pas seulement une valeur de « totalité », mais qu'il en possède une autre, celle d'« intensité » : il signifie alors « beaucoup, extrêmement, au plus haut degré ». Lorsqu'il présente cette seconde valeur il est clair qu'il fonctionne uniquement comme adverbe, à l'instar de *fort, dur, court,* dans « crier *fort,* taper *dur, court* vêtu » (c'est-à-dire *fortement, durement, courtement*), et que, par suite, il doit rester invariable. Ex. : « Elle est *tout* essoufflée, elle se sent *tout* aveuglée par une lumière si éclatante, *tout* assourdie par tant de bruit ». Dans ces phrases chacun des adjectifs *essoufflée, aveuglée, assourdie,* indique un phénomène local, un état limité à l'appareil respiratoire, à l'œil ou à l'oreille : il s'agit d'une *partie* de la personne et non de son être pris dans sa *totalité*. Elles ne comportent pas deux interprétations différentes, *tout* n'y a pas deux acceptions possibles, mais une seule, celle d'*intensité*, et l'on ne pourrait, sans manquer à toutes les lois du raisonnement, songer un seul instant à le faire accorder avec l'adjectif qui le suit en écrivant *toute* au lieu de *tout* ; une personne ne peut se dire essoufflée, aveuglée, assourdie *tout entière* : ce serait absurde.

§151. Avec la liberté de substituer *toute* à *tout* là où ce terme signifie « entièrement » et l'obligation logique d'écrire *tout* là où il signifie « extrêmement », l'écolier risquera de se trouver parfois assez gêné

Digitized by Google

quand il lui faudra opérer cette distinction. Pourquoi lui créer de gaîté de cœur une difficulté, lorsqu'il est si facile de la lui épargner ? Il suffit pour cela de s'en tenir à la formule suivante :

a) « En principe, *tout,* employé adverbialement devant un adjectif féminin avec une valeur soit de *totalité*, soit d'*intensité*, doit demeurer invariable au singulier comme au pluriel. Ex. : *Tout émue, tout heureuse ; tout émues, tout heureuses.*

b) Par exception, il s'accordera en genre et en nombre avec l'adjectif féminin, lorsque celui-ci commencera par une consonne autre que l'*h* muette. Ex. : *Toute tremblante, toute honteuse ; toutes tremblantes, toutes honteuses.* »

Cette solution se justifie sans peine par les motifs qui viennent d'être exposés au paragraphe précédent. En effet :

1° Là où *tout* a une valeur de « totalité », la distinction de *tout* (entièrement) et de *toute* (entière), chimérique en théorie, est inutile dans la pratique ;

2° Dans les locutions de cette sorte, il serait contraire à la logique que le singulier pût avoir deux formes (« *tout* ou *toute* émue, *tout* ou *toute* heureuse »), quand le pluriel n'en peut recevoir qu'une seule (« *tout* émues, *tout* heureuses »).

La modification réclamée ne servirait, nous le voyons, qu'à compliquer l'orthographe, tandis qu'une règle unique pour les deux nombres est plus rationnelle, d'un maniement plus simple, et doit par là même être adoptée à l'exclusion de tout autre.

§152. Quant à l'exception **b**), qui nous oblige à faire l'accord devant une consonne (« *toute* tremblante », etc.), elle est fâcheuse et en contradiction avec le bon sens, mais nous n'y pouvons rien changer, la prononciation l'ayant consacrée d'une manière définitive. Elle relève désormais non de l'orthographe, mais de la syntaxe; elle tient au fonds même de la langue et il faut renoncer à la supprimer. On a tort d'affirmer, comme on le fait souvent, qu'elle prend sa source dans l'euphonie. L'euphonie n'est pas la vraie coupable. Ce n'est pas elle qui nous fait dire : *toute fière, toute tremblante,* etc. *Tout fière, tout tremblante,* ne nous heurtent que par suite de l'habitude prise de faire l'accord de *tout* : au point de vue euphonique, ces façons de parler n'ont rien de plus dur que *tout fier, tout tremblant.* L'emploi de *toute* est dû à une influence de voisinage, c'est un phénomène de contagion grammaticale. La fonction adverbiale dévolue à *tout* n'efface pas en nous le souvenir de son caractère primitivement adjectif; par l'effet d'une fausse impression, nous

Digitized by Google

croyons sentir le choc de deux épithètes qui seraient l'une au masculin, l'autre au féminin, quoique s'appliquant au même objet, et nous créons une incorrection réelle pour éviter celle qui n'existe que dans notre imagination.

La preuve en est fournie par les épithètes *toute-connaissante, toute-puissante* : « Une substance infinie, *toute-connaissante*, *toute-puissante* » (Descartes). Ces qualificatifs signifient « connaissant *tout*, pouvant *tout* », et non « *tout entière* connaissante, *tout entière* puissante » : *tout* y a la valeur d'un accusatif neutre, il représente le latin *omnia* (*omnia cognoscens*, *omnia potens*). C'est donc bien une contagion d'adjectif à adjectif. Aussi cette influence du genre cesse-t-elle dès qu'on se trouve en présence d'un substantif. On dit « être *tout* feu, *tout* flamme », et nos classiques écrivent : « Ne soyez pas *tout* lumière (Balzac), il est *tout* vue (Bossuet), *tout* jalousie (Fénelon) ».

Pareille faute ne se produit pas avec *fort*. L'invariabilité de cet adjectif pris adverbialement (*fort* délicate, *fort* belle, *fort* bienfaisante »), ne nous offre rien de déplaisant et nous n'éprouvons jamais la tentation de dire « *forte* délicate, *forte* belle, *forte* bienfaisante », à l'exemple de « *toute* délicate, *toute* belle », etc. Pourquoi cette différence d'impression ? Pourquoi ce qui est correct et nous semble tel, quand il s'agit de *fort*, nous paraît-il incorrect quand il s'agit de *tout*? Je n'ai pas la prétention de résoudre l'énigme et j'en laisse le soin à de plus habiles.

E muet devant **ss**.

§153. *E* devant *ss* a une prononciation variable :

1° Tantôt il sonne *e* labial, comme dans *dess*us, *dess*ous, *ress*entir, *ress*ouvenir, *ress*ource, etc. ;

2° Tantôt il sonne *é* ou *è*, comme dans *dess*in, *dess*ouder, *ess*ai, *ess*uyer, *press*entir, *ress*usciter, etc.

Il serait bon de signaler dans l'écriture ces nuances au moyen des accents et de pourvoir, selon les cas, le groupe *ess* de l'accent aigu ou de l'accent grave (*éss*, *èss*), lorsque l'*e* n'y a pas le son labial.

C'est l'analogue de ce qui a lieu pour le préfixe *re*, dont nous avons soin de noter la double prononciation *re-*, *ré-*. Ex. : « *re*fluer, *re*placer, *re*cueillir », etc., et « *ré*fléchir, *ré*pliquer, *ré*colter ». De même pour « *ré*créer, *ré*former, *ré*partir », en face de « *re*créer

Digitized by Google

*re*former, *re*partir», où, de plus, à la différence de prononciation vient s'ajouter la différence de sens.

Il est entendu que cette intervention de l'accent doit se borner aux cas où elle est vraiment utile, c'est-à-dire à ceux où le lecteur risquerait d'éprouver une hésitation sur la manière exacte d'articuler le groupe *-ess-* : partout, au contraire, où nos habitudes de prononciation ne laissent place à aucune ambiguïté, il faut s'en abstenir. En principe ce groupe se prononce *èss* (*èssor*, *mèssage*, *princèsse*, etc.). Devant les phonèmes d'un caractère aigu, comme *é*, *i*, nous le transformons en *éss* (*éssayer*, *méssie*, *césser*), mais ce changement s'opère involontairement et à notre insu : ce serait donc surcharger l'écriture sans nécessité que d'y spécifier la nuance à l'aide d'un accent (v. §§ 238, 486, et 550, 2°).

E prononcé a.

§ 154. *E* se prononce *a* dans quelques mots tels que *femme*, *solennel*, *hennir*, *couenne*, *rouennerie*, *moelle*, *moellon*, *poêle*, *poêlon*, etc., et dans les adverbes en *-emment* comme *ardemment*, *violemment*, etc.

Sans m'occuper de l'évolution qui l'a amené graduellement à prendre la valeur *a*, je ferai remarquer que, dans tous les autres mots de la langue où s'est produit le même phénomène et où la prononciation *a* est devenue définitive, le caractère *a* s'est substitué dans l'écriture à *e*. Ainsi nous écrivons *achée*, *arracher*, *boulevard*, *chenal*, *farouche*, *catarrhe*, *harpe*, *larme*, *paresse*, *sarcelle*, *marquer*, *écharpe*, *charcutier*, *glaner*, *harceler*, *condamner*, *chevanne*, etc., là où nos aïeux écrivaient *échée*, *esrachier*, *boulever* (de l'all. *bohlwerk*), *chenel*, *feroche*, *caterre*, *herpe* (XV^e^ s.), *lerme*, *perece*, *cercelle*, *merquer*, *escherpe*, *chercuitier* (XVI^e^ s.), *glener*, *herseler*, *condemner*, *chevesne*. Il est évident qu'on doit supprimer ces quelques exceptions et les faire rentrer dans les conditions ordinaires de notre graphie, où le phonème *a* se note *a* et non *e*. Nous écrirons donc *fame* [1], *solanel*, *hanir* [2].

Les adverbes en *-emment* prononcé *-amant* (*ardemment*, *violemment*), ne comportent pas non plus d'autre solution. Il faut y remplacer la finale *-emment* par *-amant* : *ardamant*, *violamant* [3].

La présence d'un *a* au lieu d'un *e* dans *solanel*, *solanité* (p,

[1-2] Pour la réduction de *mm* à *m* et de *nn* à *n*, v. ci-dessous § 252.

[3] Pour le remplacement de *-ent* par *-ant*, v. ci-dessous § 216.

Digitized by Google

solennel, *solennité*, tirés du lat. *solennis*, *solennitas*) [1], y est aussi légitime que dans *panache* (p. *pennache*, de l'it. *pennacchio*), et *hanir* peut se substituer à *hennir* tout aussi bien que *panonceau* s'est substitué à vfr. *pennonceau*, *pennoncel* (de *pennon*). De même, dans les adverbes en *-emment*, la graphie *ardamant* (p. *ardemment*) est aussi naturelle que celle de *condamner*, remplaçant vfr. *condemner*, de lat. *condemnare* [2].

Au sujet de *fame* (p. *femme*), on objectera peut-être que la graphie *fame* rompt l'analogie de ce mot avec ses congénères *femelle*, *féminin*, *efféminé* ; mais à cela nous pouvons répondre que la même inconséquence existe dans d'autres mots, comme « cran, équarrir, faner, marchand, marin, panache, panonceau », etc., et leurs proches parents « créneau, équerre, fenil, mercantile, mer, penne, pennon ». Nous n'en sommes pas choqués; il n'y a pas de raison pour l'être davantage de la relation « fame : femelle, féminin ».

On ne peut pas non plus invoquer l'étymologie en faveur du maintien de l'*e* dans les mots dont il vient d'être question : son cas est pareil à celui de l'*e* latin devenu *a*, dans « jaloux, parchemin, ramer, farouche, marchand », etc. (lat. pop. **zelosum*, **percaminum*, **remare*, **feroticum*; **mercatantem*).

§155. Conformément à ce qui vient d'être dit, *couenne*, *rouennerie*, s'écriront *couane*, *rouanerie* (v. § 173). La graphie simplifiée *coine*, *roinerie*, n'est pas possible à cause de la prosodie, qui compte le groupe *ou-e* pour deux syllabes dans chacun de ces mots. Mais il en est autrement pour *moelle*, *moellon*, *poêle*, *poêlon*, dans lesquels le digramme *oe* ne compte que pour une syllabe et qui se prononcent *mwal*, *mwalon*, *pwâl*, *pwâlon*. La réforme de leur graphie sera examinée au § 172.

EA prononcé **a** [3].

§156. Ce digramme se trouve dans le nom propre *Jeanne*. L'*e* muet y

[1] Remarquer le désaccord qui existe entre la prononciation de *pérennité* (*pé-rèn-ni-té*) et celle de *solennité* (*so-la-nn-té*), malgré la similitude de leurs origines (*perennitas*, *solennitas*).

[2] Jusqu'au XVII[e] s. les groupes *-emm-*, *-enn-*, s'articulaient *an-m*, *an-n* (par *a* nasal) ; mais, à dater de ce moment, leur prononciation changea et l'on commença à substituer la voyelle orale *a* à l'ancienne voyelle nasale *an* et à dire, par exemple, *fame*, *prudaman*, *hanir*, au lieu de *fan-me*, *prudan-man*, *han-nir*.

[3] Pour *ea* prononcé *è* (*break*) et *i* (*steamer*), v. ci-dessous §§ 167-168. Ces digrammes, ainsi articulés, ne se rencontrant que dans des mots de source étrangère, l'examen en a été rejeté à la suite des groupes d'un caractère purement français où figure la voyelle *e*.

Digitized by Google

est le vestige étymologique d'un *o* primitif, le vfr. *Jehan*, masculin de ce nom, venant de lat. *Johannes*. Il n'y aurait aucun inconvénient à le supprimer (v. § 125), comme on a supprimé l'*e* muet prévocalique dans les mots du vfr. *eage*, *cheance*, *veoir*, *reont*, etc., qui sont devenus *âge*, *chance*, *voir*, *rond*. La graphie *Jane* est donc tout indiquée (v. § 581).

EI prononcé e (é, è, ê).

§157. Dans le vfr. *ei* représentait une prononciation aujourd'hui disparue; ce digramme est toujours articulé comme un *e* simple, avec les diverses nuances de celui-ci, *é, è, ê,* qu'il revêt selon l'occasion, comme dans *peiner, seigneur, reine,* qui se prononçent *péné, sègneur, rèn'*.

De même que son analogue le digramme *ai* (§ 91), il tire son origine des phonèmes latins les plus divers. Ex. :

1° lat. *a* : *pleine* (pour *plaine,* de *plana*), orthographe vicieuse du terme de blason « armes *pleines* » (v. § 224, 1°);

2° lat. *æ* : *baleine,* de *balæna* ;

3° lat. *e* : *veine, sereine, treize, seize,* de *vena, serena, tredecim, sedecim*;

4° lat. *i* : *neiger, teigne,* de * *nivicare, tinea*;

5° lat. *œ* : *peine,* de *pœna.*

Le cas le plus fréquent est celui où *ei* dérive d'un *e* latin. Les conditions dans lesquelles cet *e* est devenu *ei* ressemblent à celles qui ont déterminé la transformation de lat. *a* en fr. *ai*; je ne ferai pas l'historique de cette évolution, par les mêmes motifs que j'ai indiqués plus haut au sujet de *ai* (v. 2e note du § 91).

§158. L'orthographe est assez indécise à l'égard de son emploi. Ainsi, dans un certain nombre de cas, on la voit rendre un même phonème latin :

1° tantôt par *ei* et tantôt par *ai*. Ex. : «*sein*e, restr*ein*gne, g*ei*gne, ens*ei*gner » (lat. *s*agena, restr*in*gat, g*e*mat, *insignare), en regard de « f*ai*ne, contr*ai*gne, cr*ai*gne, d*ai*gner » (lat. * f*a*gina, constr*in*gat, * cr*e*mat, * d*i*gnare);

2° tantôt par *ei* et tantôt par *e*. Ex. :

bal*ei*ne (balæna)	murène (muræna).
ser*ei*ne (ser*e*na)	arène (ar*e*na)
s*ei*gle (s*e*cale)	règle (r*e*gula)
verv*ei*ne (* verv*e*na)	ébène (eb*e*num)

Digitized by Google

seigneur (seniorem)	sénat (senatum)
reine, vfr. reïne (regina)	même, vfr. méïsme (* metipsimum)
neiger (* nivicare)	sécher (siccare)
enseigne (* insignat)	assène (assignat)
peine (pœna)	fédéré (fœderatum)
etc.	

Cette anomalie est fréquente entre primitifs et dérivés. Ex. :

pleine	plénitude
sereine	sérénité
peine	pénal, pénible
etc.	

L'Académie autorise même çà et là une double orthographe pour le même mot, comme dans *seine* et *senne* (lat. *sagena*), *seiche* et *sèche* (lat. *sepia*), etc.

§159. **Réglementation.** — On voit que, si la graphie *ei* peut parfois se réclamer de l'étymologie, comme lorsqu'elle rend soit lat. *i*, soit lat. *e* avoisiné d'un *i* dans la syllabe suivante (*enseigner, reine*, de lat. * insignare, regina), il lui arrive aussi le plus souvent d'être en contradiction avec elle. Par conséquent, il n'y a pas lieu de tenir ici plus de compte de l'étymologie que nous ne l'avons fait dans la réforme de *ai* (§ 92), et il faut substituer franchement à ce digramme, par voie de règle générale, la notation plus simple *e* (*é, è, ê*), comme nous le faisons depuis longtemps pour *rêne, même, règle, étrenne*, etc., au lieu de noter ces mots par *reine, meime, reigle, étreine*, en souvenir du temps où l'on écrivait *reisgne* (XII^e s.), *meisme* (XIV^e s.), *reigle* (XVI^e s.) [1], *estreine* (XIV^e s.).

Nous écrirons donc :	comme on écrit :
balène	murène
sègle	règle
sègneur	sénat, sénile
néjer [2]	sécher
ansègne	assène
vervène	ébène

[1] Montaigne proteste contre cette orthographe et la condamne comme contraire à la phonétique et à l'étymologie dans une instruction placée en tête de la 2^e édition de ses *Essais* (1588).

[2] Pour la notation du *g* doux par *j*, v. ci-dessous § 426.

Digitized by Google

pène	pénal
plène	plénitude
serène	sérénité
trèse (lat. tredecim)	piège (pedica)
sèse (sedecim) [1]	siège (* sedicum)
etc.	

§160. On peut se convaincre aisément que, dans la plupart des cas, cette réforme a le double avantage de constituer une graphie plus exacte sous le rapport de la phonétique comme sous celui de l'étymologie et que, par exemple, l'*e* de *serène, plène, vène, sègle, vervène, trèse, sèse*, etc., répond plus correctement que *ei* à l'*e* de lat. *serena, plena, vena, secale, vervena, tredecim, sedecim*.

§161. **Homophones.** — Les homogrammes dus au remplacement de *ei* par *e* dans certains homophones peuvent entraîner des amphibologies dont il faut se méfier. Voici quelques observations sur les moyens de les prévenir :

1. *Reine* ne sera pas réduit à *rène*, mais conservera son *ei* à cause de *rêne*. Leur homonyme *renne* s'écrira *rène* (§ 252) : aucune confusion possible.

2. *Senne* et *seine* ne peuvent pas se réduire à *sène*, à cause de *sène*, simplification de *scène* (§ 388). Nous éliminerons *seine* et nous garderons *senne* pour éviter l'équivoque. Sous le rapport étymologique cette graphie *senne*, enregistrée par l'Académie à côté de *seine*, n'est rien moins que recommandable, mais dans la pratique, nous n'avons pas à nous en préoccuper, du moment qu'elle nous fournit un moyen de distinguer deux homonymes. Quant au nom géographique *Seine*, sa simplification en *Sène* (§ 582) ne peut causer aucune méprise : 1° grâce à la présence de la majuscule; 2° en raison même du sens des phrases où l'on peut avoir occasion de l'employer.

3. *Haleine* sera réduit à *halène*, en conservant l'*h* muette pour empêcher la confusion avec son homonyme *alène* (§ 367).

4. *Peine* deviendra *pène*, mais, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque avec *penne*, celui-ci, au lieu d'être simplifié en *pène*, conservera ses deux *nn*. Le fém. *pène* (p. *peine*) ne peut pas se confondre avec le masc. *pêne* (technol.), à cause de la différence de genre et d'accent.

[1] Pour la substitution de *s* à *z* dans *treize, seize*, v. ci-dessous § 505.

Digitized by Google

5. La réduction de *seigneur* à *sègneur* ne souffre pas de difficulté. Pour obvier à toute confusion avec *saigneur* [1] nous conservons à celui-ci son *ai* (v. ci-dessus la 2e note du § 95).

6. Il n'y a aucun péril à adopter la graphie *e* pour *ei* dans le vb. *peigner* (*pégner*) et dans les formes du vb. *peindre* (*pindre*, § 226) qui ont pour radical *peign-* (*pègn-*) : *je peignais (pègnès)*, *que je peigne (pègne)*, etc. Actuellement, avec l'orthographe *peign-* commune à ces deux verbes, l'amphibologie n'a jamais lieu, grâce à l'écart des significations : il en sera de même avec la graphie *pègn-*.

7. Quant aux substantifs *vène, sèche* (p. *veine, seiche*), la différence des fonctions grammaticales empêchera de les confondre avec les adjectifs féminins *vène* (p. *vaine*) et *sèche* (de *sec*) : donc nulle crainte d'équivoque à avoir de ce côté.

8. Par la même raison l'adjectif féminin *plène* (p. *pleine*) ne se confondra pas avec le substantif féminin *plène* (p. *plaine*, § 92).

En ce qui concerne l'expression *armes pleines* (p. *plaines*, § 157, 1°), la graphie *plènes* aurait le tort de lui conserver son caractère amphibologique : il vaudrait mieux la rectifier en *plaines*, (v. § 229, v° *plein*). A la vérité, cela pourra sembler en contradiction avec le remplacement du sbst. *plaine* (lat. *plana*) par *plène*, mais il n'y a pas à en tenir compte : l'un étant un mot du langage courant, l'autre un terme technique qui appartient au vocabulaire du blason, l'emploi de la double orthographe, dont il sera parlé au § 593, n'y est pas déplacé. D'ailleurs, quand nous nous servons du sbst. *plaine*, nous ne songeons plus à sa parenté avec l'adj. *plain* ; le souvenir de son origine s'est effacé et la contradiction que je signale ici est purement théorique : dans la pratique elle passera inaperçue pour tout le monde.

EI prononcé éï.

§ 162. Il existe un autre groupe *ei* prononcé non plus *e* mais *éï*, qui figure dans quelque mots savants, comme *kaléidoscope*, *séméiologie*, *séismographe*, etc., où il représente la diphtongue grecque *ei*. Ce serait une notation à corriger, la vraie transcription française de

[1] Sous le règne de Louis-Philippe, cette homonymie servit de prétexte à une série de jeux de mots des plus médiocres, où se complut longtemps la petite presse (« Notre *Saigneur* et Maître..... Vous nous ferez, *Saigneur*, en nous croquant beaucoup d'honneur », etc.), par allusion à un postillon frappé de congestion cérébrale et que le roi avait saigné d'urgence.

Digitized by Google

cette diphtongue étant *i* et non *ei*. La question sera traitée plus tard au § 595.

EOI prononcé **wa**.

§ 163. Ce groupe se rencontre dans le verbe *seoir* et ses composés *asseoir*, *surseoir*.

Ici encore l'orthographe officielle fait preuve d'incohérence : elle supprime l'*e* muet dans toute la conjugaison d'*asseoir* (*assois, assoirai, assoirais*, etc.), mais elle le conserve au futur et au conditionnel de *surseoir* (*surseoirai, surseoirais*, etc.,en regard de *sursois, sursoyais,* etc.). Il faut le supprimer partout et remplacer *eoi* par *oi* (v. § 125), en écrivant *soir, assoir, sursoir, sursoiré,* etc., comme on le fait pour *choir, voir, croire, doloire* (v. § 117), etc., qui furent jadis *cheoir, veoir, creoire, doleoire* (v. § 125). C'est également ainsi que *rond* a remplacé l'ancienne forme *reont* (lat. *rotundum*, ibid.). Cet *e* prévocalique se faisait entendre et formait hiatus : *e-oi, e-on*, etc.; mais, depuis la fin du moyen âge, il a partout disparu dans la prononciation et ne possède plus aucun titre à figurer dans les rares endroits où l'Académie a cru devoir le maintenir.

L'infinitif *soir* ne risque pas de faire équivoque avec le sbst. *soir* : la différence des fonctions grammaticales y met obstacle et, de plus, cet infinitif est à peu près inusité, le verbe ne s'employant guère qu'aux formes personnelles (*sied, siéra*, etc.).

EU.

§ 164. Comme on l'a vu au tableau I, § 3, le groupe *eu* possède trois prononciations. Il représente :

1° *eu* ouvert : *jeune, neuf*;

2° *eu* fermé : *jeûne, peu*;

3° *u* : *j'eus*, nous *eûmes, eu*.

EU prononcé **eu**.

§ 165. L'emploi de *eu* dans ce rôle constitue une graphie défectueuse au point de vue scientifique, mais il faut la garder provisoirement, parce que nous y sommes accoutumés et qu'elle ne peut se confondre avec aucune autre. Pour l'instant, il est vrai, elle fait équivoque avec *eu* prononcé *u*, mais l'équivoque cessera le jour où sera adoptée la modification proposée ci-après (§ 166).

Digitized by Google

Ce digramme, je viens de le rappeler, possède deux nuances d'articulation bien tranchées, l'une ouverte, l'autre fermée, qui peuvent à l'occasion affecter le même mot, comme cela arrive pour *peut* dans l'adv. *peut-être* et dans «il *peut* (pron. *peût*) être». Elles sont parfois distinguées dans l'écriture à l'aide de l'accent circonflexe (*jeune, jeûne*), mais souvent aussi cette distinction est omise. Ex. : *peur, seule, peureux, meule* (pron. *peûreû, meûl*). Il serait rationnel de poser en principe que tout *eu* fermé portera désormais l'accent circonflexe : *meûle, meûte, leûde, creûse*, etc. Mais, dans la pratique, un emploi si fréquent de ce signe aurait l'inconvénient de surcharger l'écriture ; on pourra donc, à la rigueur, le limiter à la distinction des homonymes, comme dans *jeune, jeûne*. Cet allégement du graphisme serait particulièrement applicable aux syllabes terminales qui renferment *eu*. En effet, la qualité de ce phonème s'y trouve liée de façon assez régulière à la forme de la syllabe dans laquelle il figure; ainsi les finales en *-eu, -eude, -eue, -eugle* (sauf dans *aveugle*), *-eule* (sauf dans *seule, gueule*) *-eume, -euque, -euse, -eut, -eute, -eutre, -eux*, pour ne citer que les principales, ont le son fermé, tandis qu'il est ouvert dans les finales en *-euble, -euf, -eul, -eune* (sauf dans *jeûne*), *-eur, -eure, -eurt, -euve, -euvre*, etc. Pour ce qui est de ces deux catégories de finales, on pourrait donc se borner à les énumérer dans les grammaires en indiquant aux écoliers leurs différences de prononciation, sans aller jusqu'à vouloir caractériser constamment les premières par un signe spécial.

EU prononcé u.

§166. Il provient d'un ancien *eü, eu*, du vfr. Ce groupe n'existe plus qu'à l'état d'archaïsme graphique dans quelques parties du verbe avoir : *eu* [1], *eus, eut, eûmes, eûtes, eurent*. Partout ailleurs il est noté par un *u* simple, conformément à sa prononciation. C'est ainsi que vfr. *chevelëüre, receü, seür, meür, seüreau, deü, meure, meutin* [2],

[1] Au XVII[e] s., le participe passé *eu* était encore fréquemment prononcé *é-u*, en deux syllabes; de nos jours le parler populaire a conservé *éru*.

[2] *Meutin*, plus anciennement *muetin*, est un dérivé de *muete* (de lat. pop. **movita*), devenu plus tard *meute* avec les divers sens de « mise en mouvement, partie de chasse, rendez-vous de chasse, relais », etc. C'est à *muete* (écrit aussi *muette*), pris dans cette dernière acception de «relais pour les équipages de chasse», que se rattache le nom du *Pavillon de la Muette*, au Bois de Boulogne. On l'appelait au XVII[e] siècle le *Pavillon de la Meute*, et une dissertation du Mercure de France nous fait voir que certains étymologistes d'alors, assez mal renseignés sur les origines, prétendaient tirer cette appellation du lat. *mutare*, en se fondant sur ce que ces sortes d'habitations étaient disposées pour recevoir des « chiens de *rechange* ».

Digitized by Google

sont devenus aujourd'hui *chevelure, reçu, sûr, mûr, sureau, dû, mûre, mutin.* De même pour les verbes: *creü, meü, teü, veü,* tu *seüs,* il *teüt,* nous *deümes,* vous *pleüstes,* etc., ont fait place à *crû, mû, tu, vu,* tu *sus,* il *tut,* nous *dûmes,* vous *plûtes,* etc.

Le maintien de la graphie j'*eus,* il *eut,* etc., est une anomalie sans justification qu'on doit se hâter de faire disparaître, en remplaçant *eu* par *u* à toutes les formes où il figure (v. § 125). Nous écrirons *u, us, ut, umes, utes, urent,* etc., comme leurs homologues *du, dus, dut, dumes, dutes, durent,* etc. (vfr. *deü, deüs, deut, deümes, deüstes, deurent*), et nous y supprimerons, comme à ceux-ci (§ 546), l'accent circonflexe (*umes, utes,* p. *eûmes, eûtes*), qui est superflu, puisqu'il n'y a ni une équivoque à prévenir, ni une nuance particulière de la prononciation à indiquer. Nous ne le conserverons, par exception, qu'à l'imparfait du subjonctif dans *qu'il ût* (p. *qu'il eût*), pour les raisons qui seront exposées plus tard en traitant de l'accent circonflexe (§ 547).

Us, dans « je les *us* », est un homogramme de *us* dans « les *us* et coutumes ». Faut-il craindre que cette similitude ne risque d'engendrer une amphibologie? Il est bien difficile de l'admettre. Rien de moins vraisemblable, et je ne pense pas que pareille considération soit de nature à entraver la réforme d'une notation vicieuse, en désaccord avec toutes nos habitudes orthographiques.

EA, EE, prononcés **i**.

§ 167. Ces deux groupes ainsi articulés appartiennent à des expressions d'origine anglaise, telles que *steamer, speech, spleen* (v. § 156). Ils doivent être remplacés par *i*, comme on le fait dans « beaucuit, bifteck, rosbif » etc., qui sont pour « buckwheat, beefsteak, roastbeef ». On écrira *stimeur, spitch, splin'*, en se servant de l'apostrophe pour indiquer que l'*n* se prononce et que *-in* dans ce mot ne représente pas *è* nasal (v. §§ 242 et 557).

EA prononcé **e**.

§ 168. Comme les précédents, ce groupe ne se rencontre que dans des mots empruntés à l'anglais, tels que *break* (§ 156). Il faut lui substituer *e* et écrire *brec*, à l'exemple de « bifteck », où *e* représente le *ea* de « beefsteak » ; voir à ce sujet les §§ 564 et 573-574, où est également indiquée la transcription par *e* de l'*a* prononcé *e* dans certains mots

Digitized by Google

empruntés de même à l'anglais, comme *square*, qui devra s'écrire *scouère*[1].

I final des groupes -illi-, -gni-.

§169. L'*i* qui suit les groupes *-ill* et *-gn-* mouillés dans certaines formes des verbes en *-iller* et *-gner*, comme *pillions, pilliez, cognions, cogniez* (de *piller*, *cogner*), a été critiqué par divers grammairiens, qui ont proposé sa suppression en alléguant qu'il n'était pas prononcé. C'est une question qui sera étudiée plus bas (§ 203) en même temps que le traitement du digramme *yi*, les deux cas étant identiques et comportant la même solution.

OA.

§170. *Oa*, monosyllabique dans *joaillier*, devra être remplacé par *oi* : *joillé*[2]. On pourrait même pousser la réforme un peu plus loin et écrire *joié*, à l'exemple de *joio* (p. *joyau*, §§ 111 et 197, 5°). Néanmoins je n'ose guère recommander cette graphie, car elle rompt avec l'analogie des autres substantifs en *-illier*, et l'analogie est, en matière d'orthographe, un guide mnémotechnique si précieux qu'il ne faut pas s'en écarter à la légère[3].

Dans les mots où *oa* forme deux syllabes (*o-a*), comme dans *coasser*, *quoailler* (t. de manège), il va de soi que la notation de ce digramme ne doit pas être modifiée : on gardera *coasser* et l'on écrira *coailler* (§ 472. 4°).

Pour le groupe *oa* prononcé *o* qui figure dans *coaltar*, emprunt fait à l'anglais, et qu'il faut écrire *o* (*coltar*), v. § 547.

OUA.

§171. *Oua*, quand il forme deux syllabes, — et c'est le cas le plus fréquent, — doit naturellement demeurer tel quel. Ex. : *douane, couaille, fouailler, pouacre, couard*, etc. De même pour le *oua* de *ouate*, dont

[1] Les mots étrangers passés chez nous dans le vocabulaire courant offrent des graphies qui sur beaucoup de points appellent, comme je l'ai déjà fait pressentir (p. 73), des modifications sérieuses. Dans cette partie de l'ouvrage, je me borne à ne signaler que les cas les plus importants, jugeant inutile de les y énumérer tous, puisque les problèmes que soulève leur transcription, et dont la plupart peuvent se résoudre au moyen de formules simples et d'un caractère général, doivent faire l'objet d'une étude d'ensemble placée aux §§ 564-574.

[2] Avec fusion du digramme *oi*, représentant le phonème *wa*, et du polygramme *ill*, représentant *l* mouillée (§ 454). Pour *-illé* remplaçant *-illier*, v. ci-dessous §§ 306, 459.

[3] Sur le maintien de la graphie actuelle de l'*l* mouillée, v. ci-dessous §§ 252-254.

Digitized by Google

Théophile Gauthier a fait par erreur un monosyllabe dans *ouaté* [1]. De même encore pour *joua, loua, noua, roua*, etc., et toutes les autres personnes en *-oua-* des verbes en *-ouer*.

Au contraire, là où il est monosyllabique, comme dans *couac, gouache, gouailler, fouarre* [2], etc., il doit s'écrire *oi* : *coic, goiche, goiller, foire*. Pour celui-ci nulle crainte d'amphibologie avec le fém. *foire* « marché ».

OE prononcé **oua** (i. e. **wa**).

§172. Le groupe *oe* a deux prononciations :

1° *oé* : *poésie, goélan*, etc. ; rien à dire de cette graphie, qui doit être conservée ;

2° *wa* : dans *poêle, moelle, moellon* [3]. Dans ces mots *oe* doit être changé en *oi*, comme cela a eu lieu pour *boîte, coiffe, goitre*, qui s'écrivaient anciennement *boette, coeffe, gouetre*.

Dans *poêle* « appareil de chauffage » (vfr. *poesle, poisle*), de lat. *pensilem*, le *-ens-* étymologique doit être rendu en français actuel par *-oi-* (*poile*), comme il l'est dans *mois, toise, poids, tournois*, etc., de lat. *mensem, tensa, pensum, turonensem* [4].

Dans *poêle* (s. f.) « ustensile de cuisine », anciennement *paele*, de lat. *patella*, le groupe *a'e* (pour *a-t-e*) doit être rendu par *-oi-*, comme le groupe *a'e* (pour *a-d-e*) de *cadere* l'est dans *choir*.

Dans *poêle*, terme ecclésiastique (vfr. *paile, paesle, poele, poile*), de lat. *pallium*, il est également tout indiqué de reprendre la graphie *poile* qu'on trouve dans Loysel et autres auteurs du XVIe s.

Est-il nuisible d'étendre ainsi la graphie *poile* p. *poêle* (*pensilem*) à ses deux homonymes *poêle* (*patella*) et *poêle* (*pallium*) ? Non. La différence des significations, jointe à celle du genre dans le féminin *poêle* (à frire), est telle qu'actuellement l'amphibologie ne se produit jamais, malgré l'emploi d'une orthographe commune *poêle* : on ne voit pas pourquoi elle se produirait davantage avec une orthographe commune *poile*.

[1] *Emaux et Camées, Symphonie en blanc majeur.*

[2] Ecrit aussi *foarre*.

[3] En d'autres termes, l'*e* y sonne *a* comme il le fait dans *femme, solennel*. Ce cas se rattache à celui qui a été traité au § 155, mais il en a été distrait, parce que la solution n'en pouvait être la même.

[4] Cette réforme serait d'autant plus facile à réaliser que l'Académie autorise les notations simultanées *poêle* et *poile*. Mais personne, ou peu s'en faut, ne connaît la seconde, elle n'est pas en usage, et c'est pourquoi j'ai parlé ici de la forme *poêle* comme si elle existait seule dans notre orthographe.

Digitized by Google

C'est une utile simplification que de supprimer cette notation exceptionelle du phonème *wa* et d'imposer la graphie usuelle *oi* aux quelques mots où elle ne figure pas encore. Aussi devons-nous l'appliquer sans hésitation à *moelle* et *moellon*. On écrira donc *moile* et l'on rendra à *moellon* son ancienne forme *moilon*, la seule qu'ait connue le vfr. et que nous fournissent les textes des XIVe, XVe et XVIe siècles : *moellon* est récent et ne s'appuie sur aucune base sérieuse.

L'origine de ce mot est généralement considérée comme inconnue. Je me permettrai cependant de proposer à son sujet une conjecture qui me paraît très vraisemblable. En picard on dit d'une façon courante *merlon* pour *moellon*. La signification même de ce terme indique assez qu'il faut y voir un dérivé de *merle*, qui dans ce dialecte s'emploie concurremment avec *marle* pour signifier *marne*. Or, on a en normand *malle* et *mâle*, en namurois *maule*, et dans le Hainaut *moellon* se dit *molon*, dont la parenté avec *maule* est évidente. Le rapprochement de ces diverses formes montre qu'il faut considérer *moellon* comme l'altération d'un ancien *marlon*, restitué par hypothèse et dérivé de vfr. *marle* (lat. pop. **margula*), qui devient *marne* au XIIIe siècle.

OUE prononcé **oua.**

§173. Ce groupe ainsi articulé ne se trouve que dans quelques mots comme *fouetter*, *couette*, *couenne*, *rouennerie*. Avec son *e* prononcé *a*, il ressemble de très près au précédent sous le rapport phonétique, mais on va voir qu'il n'est pas possible de lui faire subir le même traitement.

Fouetter est prononcé par les uns *foiter* [1], par les autres *fouèter*. Ceci est la prononciation régulière et la plus générale. Il faut donc conserver à ce mot sa forme actuelle, simplifiée en *fouèter*, par substitution du *t* simple au double *tt* (v. § 252, 1°).

La même solution convient à *couette*, qui a également les deux prononciations *couète* et *couate*, celle-ci moins répandue : on écrira *couète*.

Dans *couenne*, *rouennerie*, *ou-e* formant deux syllabes, on ne peut le noter par *oi* (*coine*, *roinerie*), ainsi que nous l'avons vu au § 155, et il faut se borner à y remplacer l'*e* par un *a* comme dans *femme*, *solennel* (§ 154), en écrivant *couane*, *rouanerie*, avec remplacement

[1] On trouve au XVIe s. *foiter*.

Digitized by Google

de la double *nn* par *n* simple (§ 252, 1°). On aurait tort de se laisser arrêter par cette considération que *rouennerie* vient de *Rouen* et que la graphie *rouanerie* rompt le lien étymologique. En employant ce mot, personne ne songe plus guère, que je sache, à son origine; d'ailleurs, conformément à ce qui sera dit touchant l'orthographe des noms de lieu (§ 582), *Rouen* lui-même est à modifier en *Rouan* et, par suite, le lien visible de la filiation ne se trouvera pas rompu.

Œ.

§ 174. Ce groupe a deux prononciations :

1° *é* : *œcuménique*;
2° *eu* : *œil*.

Œ prononcé é.

§ 175. Il ne figure que dans un petit nombre de mots tirés soit directement du grec (mots savants), où ils présentent la diphtongue *oi*, soit du latin, où les uns appartiennent au fonds même de la langue, tandis que les autres se composent d'emprunts faits au grec : dans ceux-ci le groupe lat. *œ* n'est que la transcription de la diphtongue grecque *oi*.

En dehors des termes spéciaux au vocabulaire scientifique, l'habitude du français est de donner aux groupes *œ* du latin et *oi* du grec [1] la transcription *é*, parfois *è*. Ex. :

1° *aède*, de gr. *aoidos*;

2° *économe, phébus, phénix, solécisme*, de lat. *œconomus, phœbus, phœnix, solœcismus*, empruntés au grec;

3° *fétide, fédéré, cène*, de lat. *fœtidus, fœderatus, cœna*.

Les exceptions à cette règle sont des plus rares. Ex. : *œcuménique, œsophage, œnophile, fœtus*, etc. Elles doivent disparaître. Aucune raison n'empêche de faire rentrer ces quelques mots en *œ* dans la règle commune et d'écrire *écuménique* (§ 472), *ésofaje* (§§ 426, 466), *énofile*.

Œsophage est dû à un remords étymologique de l'Académie. Dans la 1re édition du Dictionnaire (1694) elle l'avait orthographié *ésophage*; c'est seulement dans la 6e (1835), qu'il est devenu *œsophage*. Sur l'emploi d'une double orthographe *œsophage* (langue scientifique), *ésofaje* (langue courante), v. ci-dessous § 593.

[1] Au sujet de la transcription de cette diphtongue par *œ* dans la langue scientifique, v. ci-dessous § 595.

Digitized by Google

Quand à *fœtus*, c'est une mauvaise leçon; la véritable forme latine est *fetus*, participe passé d'un verbe inusité **feo* ou **feor*; mais, si défectueuse que soit cette notation, il est bon, je crois, de la maintenir, la graphie *fétus* pouvant, — dans des cas exceptionnels à la vérité, — faire équivoque avec le pluriel de *fétu*. Ceci n'est pas une hypothèse gratuite, comme il est aisé de le constater sur la carte de l'Etat-Major, où le fragment relatif au département de la Somme, nous offre, parmi les noms de petites localités, *Le Mesnil-Trois-Fétus* ainsi libellé : *Mesnil Trois Fœtus*.

Œ prononcé **eu**.

§176. Il se rencontre uniquement dans *œil* et ses dérivés. Cette graphie et le *ue* du groupe *-ueil* dans *accueil, accueillir, cercueil, cueillir, cueillette, écueil, recueil, recueillir, recueillement, orgueil* et ses dérivés, constituent les deux seules dérogations à la convention qui exige qu'en français le phonème *eu* suivi de *l* mouillée soit noté par *-euil*. Leur origine réside dans les hésitations graphiques du moyen âge. La diphtongue *uo* de la vieille langue (ex. : *nuof* « neuf », de lat. *novem*), devenue *ue* et *oe* (*nuef, noef*) à la fin du XI^e^ s., se transforme graduellement en la voyelle simple *eu* (*neuf*) [1], depuis le commencement du XIII^e^ s. jusqu'à la fin du XIV^e^. Du XII^e^ au XIV^e^ l'écriture oscille constamment entre les deux notations concurrentes *œ* et *ue*. Plus tard elles s'effacent devant la graphie *eu* dont l'origine est différente [2], mais qui a fini par devenir la règle générale. Néanmoins elles ne disparurent pas sans laisser des vestiges qui se sont perpétués jusqu'à nous. L'exceptionnel *œ* de *œil* en est un, mais il n'a plus aucun droit de substituer et le bon sens réclame qu'on écrive *euil*.

ŒU.

§177. Le groupe *œu* est dû à l'idée bizarre que l'on a eue de fondre ensemble les deux notations *œ* et *eu* du phonème *eu* (§ 176). Il ne s'emploie que dans un petit groupe de mots où il est destiné à réveiller le souvenir d'un *o* latin. Ex. : *bœuf, cœur, chœur, œuvre, mœuf, mœurs, nœud, œuf, sœur, vœu,* de lat. *bovem, cor, chorum,*

[1] Comme on l'a vu au § 89, il n'y a plus de vraies diphtongues en français moderne : la diphtongue n'y existe qu'à l'état d'apparence graphique.

[2] V. Darmesteter, *Grammaire historique*, 1^re^ partie, p. 130.

Digitized by Google

opera, *modum*, *mores*, *nodum*, *ovum*, *soror*, *votum*. Félicitons-nous que cette prétention étymologique ne se soit pas étendue jusqu'aux autres termes renfermant un *eu* issu de *o* latin accentué : la liste en eût été longue. Il en est résulté dans l'écriture académique des disparates vraiment faites pour réjouir l'ironie du phonétiste. Ainsi l'on écrit :

bœuf (*bovem*)	en regard de	*neuf* (*novem*)
œuf (*ovum*)	—	*neuf* (*novum*)
mœurs (*mores*)	—	*meurs* (*moreris*, indic.)
nœud (*nodum*)	—	*alleu* (b. lat. *allodium* [1])
cœur (*cor*)	—	*liqueur* (*liquorem*)
sœur (*soror*)	—	*curseur* (*cursorem*)
vœu (*votum*)	—	*aveu* (*à* et *vœu* [2])
œuvre (*opera*)	—	*pieuvre* (*polypum*)

Nous devons éliminer cette complication inutile, en lui substituant la notation *eu*, et écrire *beuf*, *euf*, *euvre*, *neu* (§ 291, 1°) *seur*, *veu*, etc., comme on écrit *neuf*, *pieuvre*, *alleu*, *curseur*, *aveu*.

Vu, *mûrs* (plur. de l'adj. *mûr*) et *sûr* s'étant écrits jadis *veu*, *meurs*, *seur*, les graphies *vœu*, *mœurs*, *sœur*, ont pu servir alors à empêcher la confusion des homonymes, mais aujourd'hui qu'on écrit *vu*, *mûrs*, *sûr*, cette raison ne peut plus être invoquée en faveur du maintien de *œ* dans *vœu*, *mœurs*, *sœur*.

§178. **Homophones :**

1. *Cœur*, *chœur*. — Le remplacement de *œu* par *eu* nous donne *qeur* pour *cœur* (§ 410), puisque la graphie *ceur* est inadmissible, par suite de nos habitudes de prononciation qui la feraient articuler *seur*. La réforme de *ch* dur en *q* (§ 351), nous conduit de même à avoir *qeur* pour *chœur*. De là une amphibologie possible. A la vérité, elle est peu probable, si l'on tient compte du sens des phrases dans lesquelles peut figurer *qeur* (p. *chœur*), car il est trop spécial pour qu'on soit exposé à les confondre facilement avec celles où se rencontrerait *qeur* (p. *cœur*). Si cependant on redoute l'équivoque et qu'on veuille à toute force l'empêcher, le plus simple moyen de se tirer d'affaire serait encore de conserver à *cœur* son orthographe actuelle (v. ci-dessous § 353).

[1] De l'a.h.a. *allôd*.

[2] De *vœu* dérive le vb. *vouer* et celui-ci a donné avec la prép. *à* le composé *avouer*, qui a pour substantif *aveu*. Si l'orthographe officielle était logique, au lieu de *aveu* elle devrait nous offrir *avœu*.

Digitized by Google

2. *Vœux, veux* (du vb. *vouloir*). — L'homographie du plur. *veus* (p. *vœux*, § 337) et de *tu veus* (p. *veux*) est inoffensive, grâce à la présence forcée du pronom *tu* qui fait obstacle à toute possibilité d'équivoque. On peut donc substituer sans crainte *veu* à *vœu*.

3. *Mœurs, meurs* (impér. de *mourir*). — Ici la question est un peu différente. Supposons une phrase exclamative commençant par *mœurs* au vocatif, réformé en *meurs* ; dans une lecture faite à haute voix, il se pourrait à la grande rigueur que ce : « *Meurs* .....! » causât un instant de trouble au lecteur, si, ne saisissant point immédiatement le sens général de la phase et restant incertain de la valeur de *meurs,* il venait à hésiter entre l'hypothèse d'un impératif singulier à articuler *meur* et celle d'un substantif pluriel à prononcer *meur-s'* [1]. Cela vaut-il la peine de conserver la graphie *mœurs* ? Je ne le pense pas, car la supposition toute théorique que j'émets ici ne me semble guère susceptible de se réaliser dans la pratique, du moins avec quelque fréquence, et j'estime qu'il est sans inconvénient sérieux d'adopter pour *mœurs* la graphie réformée *meurs* : nous éviterons ainsi de multiplier les exceptions.

OI.

179. Ce digramme possède deux prononciations:

1° *wa* : *roi, loi* ;

2° *o* : *oignon*.

OI prononcé **wa**.

§180. Comme on l'a vu dans l'Introduction (§ 81), *oi* était à l'origine une diphtongue prononcée *oi* (*o* + *i* en une seule syllabe), qui est devenue successivement *oé, oè* (commencement du XIII^e^ s.), puis *wè* (fin du XIII^e^ s.), et finalement *wa*. La prononciation *wè* durait encore au XVI^e^ s. ; ainsi Claude de Saint-Lien (1580) indique *voudroé* comme le « modus loquendi » de *voudrois*. Mais déjà à cette époque commence à se manifester chez le peuple des faubourgs de Paris la propension à transformer *wè* en *wa*. C'est aussi vers le milieu du XVI^e^ s. que ce même *wè* tend à devenir *è* à l'imparfait et au conditionnel (*disoit, voudroit,* etc.) [2] et dans

[1] Cette prononciation est défectueuse, puisque l's finale d'un pluriel ne doit sonner qu'en liaison, mais elle est devenue beaucoup plus générale que la prononciation correcte *meur*. Dans le langage courant celle-ci semble aujourd'hui quelque peu prétentieuse et théâtrale : elle doit être réservée à la diction soutenue.

[2] Dès le XVII^e^ s. l'avocat Bérain voulait qu'on l'écrivît *ai*, notation adoptée plus tard par Voltaire et qui devint officielle à l'époque de la Révolution.

Digitized by Google

certains mots comme *monnoie, foible, roide, paroitre, françois, anglois,* etc., par une chute du phonème *w* comparable à celle du digamma dans le grec classique. Les gens de cour affectaient ce parler : « Le courtisan aux mots douillets », dit Estienne Pasquier, protestant contre cette mode dans une de ses lettres à Ramus, « nous couchera de ces paroles : *reyne, allet, tenet, venet, menet.* »

La notation *oi* n'est donc plus en harmonie avec la prononciation actuelle *wa*, mais, comme elle ne peut entraîner aucune ambiguïté, il n'y a pas lieu de changer nos habitudes sur ce point et de la remplacer par un autre plus correcte (v. ci-dessus § 66).

OI prononcé o.

§181. Dans *oignon* cette graphie est un souvenir du temps où l'*n* mouillée se notait par *-ign* (de même que nous indiquons encore *l* mouillée par *-ill*). Aujourd'hui nous la notons simplement par *-gn*; ainsi nous écrivons *cogner, cigogneau, besogne, rogne, ivrogne,* etc., là où le vfr. écrivait *coigner, cecoignel, besoigne, roigne, yvroigne.* De même pour les mots en *-agne* comme *aragne, campagne, montagne,* etc., qui s'écrivaient jadis *araigne, campaigne, montaigne.* Il faut donc supprimer l'anomalie de *oignon*, écrire *ognon,* comme l'exige l'analogie, et réserver exclusivement *-oign-* pour les mots tels que *moignon, poigne, poignet, poignard,* où *oi* sonne *wa,* sans tenir compte de la prononciation *mognon, pogne, pognet, pognard,* beaucoup plus rare que l'autre et d'ailleurs défectueuse et vulgaire [1].

OO.

§182. Ce groupe à deux prononciations :

1° *o* : *looch* ;
2° *ou* : *sloop.*

OO prononcé o.

§183. Il est à simplifier en *o* et *looch* doit s'écrire *loc* (§ 351), de même qu'on écrit *bôme* (t. de marine), du holl. *boom.* Il n'y a aucun danger que cette graphie puisse le faire confondre avec *loch* (t. de mar.), dans le cas où l'on simplifierait également celui-ci en *loc* : la disparité des significations y mettrait obstacle.

[1] L'Académie vient de décider qu'elle accepte *ognon* comme elle a déjà accepté *encognure*, à côté de *encoignure*, mais elle continue, à juste titre, de repousser *mognon, pogne, pognard* (v. p. 1, 1re note).

Digitized by Google

Evidemment la réforme de ces termes isolés n'est pas en elle-même d'une grande importance. Néanmoins il est utile de les ramener à la règle commune, car, à force de multiplier les exceptions, on finirait, si l'on n'y prenait garde, par en accroître la liste dans des proportions qui ne laisseraient pas de devenir nuisibles.

OO prononcé **ou**.

§184. Il figure dans quelques mots empruntés principalement à l'anglais, tels que *groom*, *schooner*, *sloop*, etc. Il faut le noter par *ou*, comme cela a lieu dans *gourmet* (qui est pour vfr. *groumet*, dérivé de l'angl. *groom*), et écrire *groum*, *chouneur* (§ 390), *sloup*, ou même *sloup'* avec addition d'une apostrophe finale, graphie préférable à *sloupe* (sur cet emploi de l'apostrophe, v. ci-dessous § 557). Ce n'est pas qu'on ne puisse s'en dispenser, car elle n'y est point rigoureusement nécessaire (v. § 571) ; mais, des mots français en *-oup* comme *coup*, *loup*, ayant leur consonne finale muette (§ 304), peut-être sera-t-il bon de recourir à ce signe pour qu'on ne soit pas tenté, par une fausse analogie, de prononcer *slou* au lieu de *slou-p'*.

OU.

§185. *Ou* est une graphie scientifiquement défectueuse, mais qu'on peut conserver sans inconvénient, par les raisons exposées ci-dessus § 81.

Pour *ou* prononcé *aou* dans *rout* et qui doit s'écrire phonétiquement *aou*, v. §§ 564, 571, b, 573.

U.

§186. *U* possède trois valeurs :

1° *u*, la plus générale ;
2° *o*, beaucoup plus rare : *album* ;
3° *ou*, tout à fait exceptionnelle : *yucca*.

U prononcé **o**.

§187. *U* se prononce parfois *o* devant *m*. Ceci a lieu :

1° en syllabe médiale, comme dans *circumduction*, *circumnavigation*, *circumsolaire*, *circumzénithal*, etc. ;

2° en syllabe finale, dans la désinence *-um* de mots étrangers au français qui ont fini par passer d'une manière plus ou moins com-

Digitized by Google

plète dans la langue usuelle. Ex. : *album*, *compendium*, *décorum*, *factotum*, *géranium*, *maximum*, *minimum*, *médium*, *palladium*, *pensum*, *post-scriptum*, *Te Deum*, *ultimatum*, *vade-mecum*, etc. [1]

§188. **Réglementation.** — Dans les mots qui commencent par *circum-* (*circumduction*, *circumnavigation*, etc.) cet *u* est à remplacer par *o*, ainsi que le conseille l'analogie de *circonlocution*, *circonspect*, *circonflexe*, *circonstance*, *circonscrire* (de lat. *circumlocutionem*, *circumspectum*, *circumflexum*, *circumstantia*, *circumscribere*), *circonméridien*, *circompolaire*, etc., où le lat. *circum-* est rendu par *circon-*, *circom-*.

§189. On a proposé la même modification pour l'*u* de la finale *-um*. En soi la notation *-om* n'a rien que d'acceptable. Elle peut s'autoriser de précédents sérieux ou tout au moins de cas très analogues, qui nous sont fournis par les mots où le lat. *-um* est devenu *-on*. Ainsi *mon*, *ton*, *son*, *dicton*, *amidon*, *rogaton*, *toton*, représentent *meum*, *tuum*, *suum*, *dictum*, *amylum* [2], *rogatum*, *totum*, et, au lieu de *factotum*, l'ancienne langue disait et écrivait *factoton*, qu'on retrouve entre autres chez La Fontaine. Mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la réforme n'est pas si commode à opérer. En effet, à part de très rares exceptions telles que *rhum*, les mots en *-um* sont des termes d'origine savante empruntés directement au latin. Parmi ces termes les uns, d'un emploi très fréquent, constituent une première catégorie qui fait partie de la langue courante au même titre que les mots strictement français. Ex. : *album*, *aquarium*, *décorum*, *erratum*, *factum*, *factotum*, *harmonium*, *médium*, *muséum*, *criterium*, *pensum*, *post-scriptum*, *ultimatum*, *maximum*, *minimum* [3], etc.

[1] Pour la finale *-um* prononcée *un* (*eu* nasal), v. ci-dessous § 241.

[2] Prononcé *amilon* au moyen âge.

[3] A propos de *maximum* et de *minimum*, qu'il me soit permis de traiter incidemment une question non d'orthographe à proprement parler, mais de grammaire, qui concerne leur emploi au féminin et au pluriel dans le rôle d'adjectifs.

Au féminin les uns disent : « une contenance *minimum*, une surface *maximum* », les autres : « une contenance *minima*, une surface *maxima* ». La première manière choque les latinistes, la seconde détonne dans notre langue par l'application d'un féminin en *-a* à des expressions que leur usage continuel dans le langage courant a bien réellement francisées. Le meilleur moyen de tourner la difficulté serait d'imiter le procédé des Allemands, qui consiste dans l'emploi des adjectifs *maximal*, *minimal*, et de dire comme eux : « une contenance *minimale*, une surface *maximale* ».

Au pluriel même solution, avec les mêmes avantages : « volumes *minimaux*, contenances *maximales* », sont de tout point préférables aux formes actuellement employées.

Digitized by Google

Une seconde catégorie, d'un usage un peu plus limité, se tient pour ainsi dire sur les confins de la langue usuelle. Ex. : *compendium, mémorandum, palladium, palmarium, caput-mortuum*, etc.

Une troisième classe appartient au vocabulaire spécial des sciences historiques et naturelles. Ex. : *forum, labarum, pallium, sagum, pilum, vomitorium, columbarium; cæcum, duodenum, jejunum, coagulum, sensorium, colostrum, castoreum; lithium, rubidium, zirconium, potassium, sodium; glaucium, lepidium, bdellium, arum*; *dinothérium, mégathérium, paléothérium*, etc.

Enfin une quatrième fait partie de la langue liturgique. Ex. : *Te Deum, triduum*, etc.

§190. Ceux de la 1re classe sont à écrire par *-om*. Sur ce point la réforme est d'une exécution facile : *albom, décorom, factom, factotom, rom* (§ 382), etc., n'offriront en réalité rien de plus étrange que *mon, ton, son, dicton, rogaton, toton*, etc., cités un peu plus haut, et l'œil s'y fera bien vite.

Mais ceux de la 2e classe, ainsi transformés (*palmariom, mémorandom, caput-mortuom*, etc.), auraient, ce me semble, plus de peine à se faire accepter : nous sommes encore trop frappés de leur physionomie latine pour les accueillir d'emblée sous ce nouvel aspect sans un peu de surprise. En ce qui les concerne, il serait peut-être sage de temporiser.

Evidemment la limite qui sépare ces deux subdivisions est assez indécise. Nous y rencontrons bon nombre de mots qui flottent entre les deux et auxquels il est difficile d'assigner une place rigoureusement déterminée dans l'une de ces catégories à l'exclusion de l'autre. Cette répartition sera l'affaire du corps savant qui réglementera la nouvelle orthographe. Il y a là une question assez délicate de tact et d'appréciation et, pour tout dire, un petit problème qui ne peut guère se résoudre sans une certaine dose d'arbitraire. C'est le cas pour beaucoup de ces menues difficultés d'écriture, du moment qu'on n'a pas la prétention de les trancher brutalement au moyen d'une formule intransigeante. Pour s'attaquer aux mots de la 2e classe, les réformateurs devront avoir la patience d'attendre que le public soit tout à fait accoutumé à l'emploi de *-om* dans ceux de la 1re (v. § 66, 5°, et § 83). Alors, avec le temps, l'analogie fera peu à peu son œuvre, on les verra d'eux-mêmes se modeler l'un après l'autre sur leurs congénères, et il viendra une heure où l'on pourra sans aucune difficulté faire tomber la barrière qui les sépare encore.

Digitized by Google

Quant à ceux de la 3e classe, il n'y faut pas songer. Ils sont trop étrangers à la langue de chaque jour, ils relèvent trop complètement de l'argot scientifique pour qu'on puisse y toucher (v. § 591).

Il en est de même des termes appartenant à la langue ecclésiastique, dont le caractère latin est resté parfaitement sensible pour tout le monde, malgré la fréquence de leur emploi.

U prononcé **ou**.

§ 191. Ainsi que je l'ai dit (§ 186), ce cas est exceptionnel. Ex. : *mameluk, yucca*. Il faut écrire *mamelouc* (§ 446), *iouca* (§§ 196, 252), en remplaçant *u* par *ou*, comme on le fait dans *cachou*, *caoutchouc*, dont les étymologies respectives sont *catechu, cahuchu* [1].

Pour *u* prononcé *ou* dans *gu-* (*guano*) et *qu-* (*équateur*), v. §§ 439, 472.

UE prononcé **eu**.

§ 192. Le digramme *ue* avec le son *eu* ne se rencontre que dans le groupe *-ueil*, où il est suivi d'une *l* mouillée et précédé d'un *c* ou d'un *g*. Les mots dans lesquels il figure sont rares et j'ai cité les principaux d'entre eux au § 176 : *accueil*, *cercueil*, *écueil*, *orgueil*, etc., en même temps que j'en disais l'origine. Comme *œ* et *œu*, cette graphie n'est plus qu'un anachronisme dont la disparition s'impose. Nous avons vu qu'on doit écrire *euil*, *euf*, *beuf*, *seur*; de même doit-on substituer le groupe *-euil* à *-ueil* et écrire *aqeuil*, *aqeuillir*, *qeuillir*, *qeuillète* (§ 252, 1°), *reqeuil*, *reqeuillir*, *requeillemant* (§ 216), *serqeuil* (§ 417), *éqeuil* [2], *orgueuil*, comme on écrit *cerfeuil*, *chèvrefeuille*, qui étaient en vfr. *cerfueil*, *chievrefueil*.

A ceux que la graphie *orgueuil* choquerait par la multiplicité de ses voyelles successives (*-ueui-*) on peut répondre que cette même succession se retrouve identiquement dans certains noms de lieu comme *Queuille*, *Laqueuille*, dont la lecture ne gêne personne. Elle est toute naturelle du moment que, pour les motifs indiqués ci-dessus au § 66, 3°, nous conservons *gu*, *eu* et *il* comme notations respectives du *g* dur devant voyelle, de la voyelle *eu* et de l'*l* mouillée [3]. L'instant n'est pas encore venu de remplacer *orgueil*

[1] C'est ainsi que l'écrivait La Condamine (1736), en ajoutant qu'à Quito on prononçait *caoutchou*.

[2] Pour le remplacement de *c* dur dans ces mots par *q* (au lieu de *qu*), v. §§ 410, 473.

[3] V. §§ 165, 434, 454.

Digitized by Google

par *orgöy* ou quelque chose d'approchant, et une telle proposition n'est pas à formuler dans un travail où l'on s'est donné pour but d'ébaucher le plan d'une réforme en heurtant le moins possible les habitudes reçues. Du reste, la graphie *orgueuil*, — et par suite celle de ses dérivés *orgueuilleus*, *orgueuilleusemant*, — aura l'avantage de couper court à la mauvaise prononciation *orghéyeu*, *orghéyeuz'man*, qui est assez fréquente.

Y et ses combinaisons
ay, ey, oy, uy, yi.

§193. L'*y* a des origines et des fonctions multiples :

1° Il est tantôt inétymologique, comme dans *y* (adv.), *yèble* (écrit aussi *hièble*), *yeuse*, *yeux*, *hypocras*, de lat. *ibi*, *ebulum*, *ilicem*, *oculos*, *Hippocras* [1], etc. ; tantôt étymologique, c'est-à-dire venu en général du grec (mots savants) soit directement, soit par l'intermédiaire du latin, comme dans *cycle*, *cynique*, *cyanose*, *métempsycose*, etc.

2° Il représente tantôt un *i* voyelle, comme dans *lyre*, *cataclysme*, *mystère*, *pyramide*, etc. ; tantôt un *i* consonne, comme dans *bayadère*, *mayonnaise*, *grasseyer*, etc., et il sonne *a* dans le groupe final *-oy* : *Fontenoy* (§ 3).

3° Il peut constituer une simple abréviation graphique, équivalant :

a) soit à deux *i* consécutifs (*ii*), dont l'un fonctionne en qualité de voyelle [2], l'autre en qualité de consonne, comme dans *payer*, *frayeur*, *noyer*, *royal*, *moyen*, *doyen*, *essuyer*, qui représentent *pai-ier*, *frai-ieur*, *noi-ier*, *roi-ial*, *moi-ien*, *doi-ien* (cp. vfr. *moiien*, *doiien*), *essui-ier* ;

b) soit à trois *i* consécutifs (*iii*), comme dans *pays*, qui représente *pai-i-is*. Dans ce mot, le premier *i* est une voyelle qui s'unit à *a* pour former un groupe *ai* prononcé *é*, le second est un *i* consonne et le troisième un *i* voyelle.

4° Il figure dans un petit nombre de mots empruntés à des langues étrangères, comme *yacht*, *yak*, *yatagan*, *yole*, *yucca*, *lyncher*, *jury*, *tilbury*, *tramway*, *poney*, *jockey*, etc.

5° On le rencontre assez souvent (surtout en qualité de finale) dans les noms de lieu comme *Yerres*, *Yssandon*, *Saint-Yon*,

[1] Altération du nom d'Hippocrate au moyen âge.

[2] C'est-à-dire s'unit à la voyelle précédente (*a*, *o*, *u*) pour former avec elle un groupe *ai*, *oi* ou *ui*, que nous articulons *é*, *wa*, *u* consonne + *i*.

Digitized by Google

Bouilly, Aubigny, Chambéry, Fontenay, Rigney, Roy, Cuy, Puy, etc., ainsi que dans divers noms propres comme *Guy, Godefroy, Jouffroy,* etc.

§194. **Réglementation.** — Injustifiable en théorie, inutile dans la pratique, l'*y* qui n'est pas d'origine étymologique doit céder la place à *i* : il faut écrire *ièble, ieuse, ipocras* (§§ 252, 365), etc., de même qu'on a déjà depuis longtemps fait disparaître l'*y* inétymologique de *payen, ayeul, fayence*, etc.

Comme je l'ai dit au § 13, 3°, l'*y* de *yeux* pouvait présenter une utilité au temps où l'*i* et le *j* avaient le même graphisme : il empêchait *ieus* (plur. d'*œil*) d'être confondu avec *ieus* (plur. de *jeu*, écrit alors *ieu*) ; mais, depuis l'époque où a été introduite dans notre écriture la distinction de l'*i* et du *j*, cet *y* est devenu superflu et la graphie *ieus* (§ 334) doit remplacer désormais l'archaïque *yeux*.

Nous n'avons pas plus de raisons pour le maintenir dans l'adv. *y*. Comme l'ancien *y* de *foy, loy, roy, ymage, yssue, yvoire, yvre*, etc., celui de cet adverbe n'est dû qu'à un caprice de scribe. Aux calligraphes de jadis ce caractère, avec son appendice en forme de panache renversé, semblait de tournure plus galante que le modeste *i*, aussi s'étaient-ils complu à en inonder le vocabulaire, au mépris de toutes les traditions. En 1762, l'Académie l'élimina d'une assez longue liste de mots et décida qu'on écrirait à l'avenir *foi, loi, roi,* etc., mais elle fit grâce à l'adverbe de lieu *y*, dont la graphie continua de lui paraître plus seyante sous cette forme. Noté par *i*, celui-ci n'est cependant pas plus désagréable à l'œil que la 3e pers. *a* du verbe *avoir*, la préposition *à* ou l'interjection *ô*, qui sont comme lui constituées par de simples voyelles. Les protestations qu'on pourrait élever en faveur de *y* appartiennent uniquement à l'esthétique des maîtres d'écriture et ne méritent pas d'être prises au sérieux. D'ailleurs, en de telles matières l'habitude est tout : dans *nitouche*, qui est pour *n'y touche*, l'adverbe est représenté par *i* et cela ne scandalise personne, tandis que, si quelque puriste justement épris de logique s'avisait d'écrire *n'y touche*, il surprendrait tout le monde.

§195. L'*y* d'origine étymologique n'a pas droit à plus de respect que l'*y* inétymologique et il faut également lui substituer l'*i*, avec lequel il fait double emploi. La graphie officielle nous en donne elle-même l'exemple dans de nombreux cas dont voici quelques-uns :

Digitized by Google

amidon	de	lat. *amylum*
anévrisme	—	*aneurysma*
anodin	—	*anodynon*
asile	—	*asylum*
calice [1]	—	*calycem*
coloquinte	—	*colocynthis*
coquille	—	*conchylium*
cristal	—	*crystallum*
griffon	—	*gryphum*
harpie	—	*harpya*
rime	—	*rhythmum*
alchimie	—	b. lat. *alchymia*
sirop	—	*syrupum*
esquinancie	—	gr. *kunankhê*
baïonnette	—	*Bayonne*
etc.		

C'est ainsi encore qu'elle remplace par *chimie* la graphie *chymie* usitée aux XVII[e] et XVIII[e] siècles [2].

§ 196. En un mot, quelles que soient son origine (étymologique ou non) et sa valeur (*i* voyelle ou *i* consonne), l'*y* devra se noter par *i* et l'on ne peut alléguer aucun motif plausible pour ne pas écrire :

cataclisme	comme on écrit	anévrisme
cripte	—	cristal
dinamomètre	—	anodin
miope, mistère	—	amidon
ritme (§ 398)	—	rime
sillabe	—	asile
sistème	—	sirop
etc.		

Il va de soi que, conformément aux principes exposés ci-dessous (§§ 580-582), cette réforme de l'*y* doit s'étendre aux noms de personne et de lieu. Ex. : *Gui, Ivon, Ivri, Ierres, Savigni*, etc.

Sur l'utilité pratique qu'offre, au point de vue de la simplicité, l'emploi d'un seul et même caractère *i* pour représenter indifféremment l'*i* voyelle et l'*i* consonne, se reporter à ce qui en a été dit plus haut, § 97, *in fine*.

[1] Terme de botanique. Ne pas confondre avec *calice* (terme liturgique), dont l'origine est toute différente. Voir dans Littré, v° *calice*, l'erreur commise par Chateaubriand sur ce point.

[2] En vertu d'un faux rapprochement avec gr. *khumos*, tandis que *chimie* vient en réalité du b. lat. *chimia*, d'après le b. grec *khêmeia*.

Digitized by Google

AY[1], EY, OY, UY.

§197. De la règle qui précède découlent, à l'égard des digrammes *ay, ey, oy, uy*, les conséquences suivantes, dont quelques-unes ont déjà été signalées ailleurs :

1° *ay* prononcé *a* + *yod* s'écrira *ai*. Ex.: *baiadère, maionèse*, comme on l'a vu au § 100.

2° *ay, ey*, prononcés *e* + *yod*, se noteront *éi, èi*. Ex. : *péier, frèieur* (§ 101), *grasséier*, à l'imitation de *planchéier*, le seul verbe que jusqu'à présent l'Académie écrive de cette manière (v. §§ 102 et 129, 2°).

3° *ay* prononcé *e* + *yod* + *i* devrait normalement s'écrire *éii*. Ex. : *péiis* (§ 103).

Ces deux *ii* consécutifs n'ont par eux-mêmes rien de plus choquant que les deux *ii* des imparfaits *riions, pliions, planchéiiez, étudiiez*, etc. Si toutefois on en trouvait l'aspect déplaisant, on pourrait y substituer *péïs*. Cette graphie n'offre pas le même degré d'exactitude, mais elle a l'avantage d'être plus simple. Il est vrai qu'elle peut prêter à la critique comme susceptible de servir de point de départ à une articulation vicieuse, en suggérant à quelques personnes la tentation de dire *pé-ï*, au lieu de *pé-yi*, qui est la règle[2]. Le péril n'est pas bien grand, car il est moins aisé de dire *pé-ï* que *pé-yi* : il se trouvera donc toujours beaucoup plus de gens pour user de cette dernière prononciation que de l'autre.

Ceux que préoccuperait malgré tout cette éventualité auraient encore un moyen d'y parer : ce serait d'employer, à titre d'exception, la graphie *péys* au lieu de *péiis*, en y faisant figurer l'*y* dans le rôle d'abréviation graphique représentant un double *ii* (v. ci-dessus § 193, 3°). Mais, je le répète, la nécessité est loin d'en être démontrée et, tout pesé, celle de ces trois notations qui pratiquement peut sembler la plus recommandable, c'est encore *péïs*, à cause de sa simplicité.

La même solution s'impose pour *abbaye*. Ce mot est très souvent articulé *a-bé-yi*, à l'exemple de *pays*, mais la prononciation indiquée comme régulière par le dictionnaire de Littré et par celui

[1] V. la note du § 99 concernant la division de l'étude du digramme *ay* en deux sections.

[2] Au xvi[e] s. les Parisiens disaient *pa-ï* (Palsgrave, *Eclaircissement de la langue françoise*, p. 13), ce qui ne les empêchait pas de prononcer *pé-ier* et non *pa-ier* (cf. Geofroy Tory, *Champfleury*, folio xxxiii, verso).

Digitized by Google

de Hatzfeld et Darmesteter est *a-bé-ï*. On écrira donc *abéie* (§ 252), avec emploi du tréma pour empêcher de confondre la prononciation de la finale *-éie* avec celle de la finale *-èie* dans *pèie* (p. *paie*). Cette graphie peut être également acceptée par ceux qui disent *abéyi* : les raisons à faire valoir sont les mêmes que celles qui militent en faveur de *péis*.

4° *ay*, *ey*, prononcés *è*, *é*, en finale, devraient donner *ai*, *ei*, par substitution de *i* à *y*, mais *ai*, *ei*, se trouvant désormais remplacés suivant les cas par *è* ou *é*, comme on l'a vu ci-dessus (§§ 92, 159), ces finales *ay*, *ey*, deviendront *è*, *é* : *Fontenè*, *Rigné*, (§ 193, 5°), *tramouè*, *ponè* (ibid, 4°, et § 497), etc.

5° *oy* médial ou final s'écrira *oi* : *croions*, *noier*, *roial*, *Godefroi*, *Fontenoi*, *Fouilloi*.

6° *uy* médial ou final s'écrira *ui* : *fuions*, *essuier*, *Cui*, *Le Pui* [1].

Relativement à la réforme des digrammes *oy*, *uy*, employés devant une voyelle à l'intérieur d'un mot (*noyer*, *royal*, *voyez*, *fuyons*, *essuyez*), on objectera sans doute que les graphies *oi*, *ui* (*noier*, *roial*, *voiez*, *fuions*, *essuiez*), sont incomplètes, puisque en réalité l'*y* de l'orthographe officielle y représente deux *ii*. En effet, on articule *nwa-ié*, *rwa-ial*, *vwa-ié*, *fui-ion*, *essui-ié*. Par conséquent :

a) Du moment que nous gardons *oi* comme notation du phonème *wa*, il est clair que nous devrions écrire *noiier*, *roiial*, *voiiez* ;

b) De même devrions-nous écrire *fuiions*, *essuiiez*, puisque dans la prononciation de ces mots en *-uy-* l'oreille perçoit nettement la présence de deux *ii*, l'un voyelle, l'autre consonne. La graphie réformée se montre donc infidèle en les notant par un seul *i*.

L'observation est juste ; mais, dans l'intérêt de la simplicité, je pense qu'au lieu de faire montre d'une logique si sévère, mieux vaut s'en tenir aux notations qui viennent d'être indiquées et accepter de remplacer par *-ei-*, *-oi-*, *-ui-*, les digrammes *-ay-*, *-ey-*, *-oy-*, *-uy-*. Cette recherche de la simplicité nous fait une loi d'étendre au plus grand nombre de cas possible la suppression de l'*y*, et l'unité qui en résultera dans les formes verbales (*péier*, *grasséier*, *noier*, *essuier*, etc.) ne peut qu'être commode aux écoliers, sans que cet avantage soit contre-balancé par aucun inconvénient dans la pratique, car, en définitive, il ne saurait y avoir d'erreur sur la manière de les lire. Nous sommes involontairement conduits à ar-

[1] Cette graphie se rencontre déjà dans les noms de lieu comme *Puilaurens* (Aude), en regard de *Puy-Laurens* (Tarn).

Digitized by Google

ticuler les mots *fui-ons*, *essui-er*, comme s'ils étaient écrits *fui-ions*, *essui-ier*, et personne ne s'avisera de donner à *croi-ons*, *noi-er*, *roi-al*, la prononciation *crwa-on*, *nwa-é*, *rwa-al*, au lieu de *crwa-ion*, *nwa-ié*, *rwa-ial* [1].

§198. **Mots français d'origine étrangère.** — Traités sur le même pied que nos termes indigènes, ceux de ces mots où se rencontre un *y* isolé [2] échangeront comme eux cet *y* contre un *i* : *iatagan*, *linncher* (v. § 570), *juri* (v. § 574), *tilburi*, etc.

Ceux dans lesquels l'*y* est initial, comme *yacht*, *yatagan*, *yole*, etc., appellent une remarque : on pourrait à la rigueur réclamer le maintien de ce caractère en alléguant qu'il nous met en garde contre la tentation d'élider la voyelle de l'article, comme nous pourrions nous sentir portés à le faire devant un *i*, si ces mots s'écrivaient *iot'* (§ 242), *iatagan*, *iole*, etc. (*l'iot'*, *l'iatagan*, *l'iole*). Mais cette manière de voir est-elle vraiment fondée et doit-elle nous empêcher de passer outre? Je ne le crois pas, car, en fin de compte, la barrière opposée à l'élision par la présence d'un *y* initial est purement illusoire, comme nous le voyons par l'exemple de *yeuse*, *yeux* (« *l'yeuse*, une paire *d'yeux* »), et V. Hugo n'a-t-il pas écrit dans l'une de ses *Orientales* : «*L'yole* aux triples flammes»? Tout bien considéré, ce n'est pas une objection capable de nous faire reculer devant le changement de *y* en *i*.

§199 **Homophones :**

1. *Bey*, comme je l'ai dit au § 95, reste écrit *bey* à cause de *bè* (p. *bai*).

2. *Dey* conserve également son *y* à cause de *dé* et surtout de *dais* réformé en *dès* (§ 92), parce que le pluriel « les *dès* » (p. *deys*) se confondrait avec « les *dès* » (p. *dais*).

Bien que ces équivoques ne soient guère probables, encore est-il meilleur de les éviter. D'ailleurs, ces deux mots étant d'un emploi rare, le maintien de leur orthographe actuelle ne peut occasionner aucune gêne sérieuse.

3. *Lyre*, *myre* (§ 382), conserveront leur *y* à cause de *lire* (monnaie italienne), *mire*.

[1] Littré veut qu'ici le digramme *oy* soit articulé *o* + *i* consonne et non *wa* + *i* consonne (*bo-iô*, *lo-ial*, *ro-iôm*, etc.) et condamne *boi-iô*, *loi-ial*, *roi-iôm*; mais cette dernière prononciation, qui existait déjà au temps de Théodore de Bèze, est maintenant la plus générale et ne tardera pas à devenir la seule en usage.

[2] Le cas de ceux où l'*y* est engagé dans les combinaisons *-ay*, *-ey*, comme *tramway*, *poney*, *jockey*, etc., vient d'être réglé au § 197, 4°.

Digitized by Google

4. *Cigne* (p. *cygne*), *mithe* (p. *mythe*), garderont leur *c* et leur *th* respectifs pour se distinguer de *signe* (§ 420) et de *mite* (§ 401).

5. *Satyre* (de lat. *satyrum*) restera tel qu'il est à cause de *satire* (de lat. *satira*) et surtout des dérivés *satyrique*, *satirique*. Quoique peu à craindre, l'amphibologie y est exceptionnellement possible (ex. « drame *satyrique* » et « pièce *satirique* »). Aussi vaut-il mieux respecter provisoirement l'*y*.

6. *Thermopyles*, appartenant à la géographie antique, ne subira de ce chef aucun changement (§ 579): il échappera donc à toute chance de confusion avec le terme scientifique *thermopile*.

7. Le préfixe *dys-* (de gr. *dus-*) gardera l'*y* pour se distinguer du préfixe *dis-* (de lat. et gr. *dis-*), dont la valeur est toute différente.

8. Il en sera de même, en vertu d'un motif identique, pour *poly-* (de gr. *polus* « nombreux »), à cause de son homophone *poli-* (de gr. *polis* « ville ») : une *policlinique* « clinique faite à domicile » est autre chose qu'une *polyclinique* « clinique où l'on traite des maladies d'ordres divers » [1]. Dans les cas de cette espèce la nécessité de prévenir les amphibologies ne se discute pas.

Je ne dis rien des finales *-phylle* et *-phyle*, en regard de *-phile*: plus particulièrement encore que les éléments *dys-* et *poly-* elles appartiennent à la langue scientifique et doivent demeurer intactes (v. § 591).

VI.

§ 200. Ce groupe se rencontre presque exclusivement à l'imparfait de l'indicatif et au subjonctif dans certaines formes verbales telles que : 1° nous *délayions, grasseyions, ployions, voyions, croyions, essuyions,* etc.; vous *délayiez, grasseyiez,* etc.; 2° que nous *délayions, grasseyions,* etc.; que vous *délayiez, grasseyiez,* etc.

Cette graphie a été vivement critiquée et des grammairiens ont proposé la suppression de l'*i*, sous le prétexte qu'il n'est pas entendu et qu'on articule ces mots comme s'ils étaient écrits *délayons, grasseyons, ployons,* etc.; *délayez, grasseyez, ployez,* etc. C'est une erreur. En effet :

1° Dans l'état actuel de notre orthographe cette notation est rationnellement irréprochable. Comment se forme le présent de l'indicatif? Par l'adjonction au radical des finales *-ons*, *-ez* : *délay-ons, grassey-ez*, etc. Comment se forment l'imparfait et le subjonctif?

[1] V. au *Dict. de Médecine* de Littré et Robin les mots *policlinique* et *polyclinique*.

Digitized by Google

Par l'adjonction au radical des finales *-ions, -iez* : *délay-ions, grassey-iez,* etc. C'est la reproduction rigoureusement symétrique de ce qui a lieu pour *chant-ons, chant-ez, chant-ions, chant-iez*, et la conséquence des règles qui président à la formation des temps et des modes. Aussi le maintien de l'*i* ne peut-il causer aucun embarras aux écoliers : c'est, au contraire, sa suppression qui les troublerait en introduisant une irrégularité dans la conjugaison.

2° Elle est phonétiquement exacte, en ce sens que les personnes soigneuses de leur élocution ne manquent jamais de faire sentir l'*i* du groupe *yi*, de manière à bien marquer qu'il s'agit d'un subjonctif ou d'un imparfait et non d'un présent de l'indicatif. Eliminer cette voyelle serait créer une prononciation fautive, puisque à sa présence répond dans la langue parlée une nuance d'articulation parfaitement sensible à l'oreille.

On aurait tort de vouloir opposer une objection tirée de la prosodie. Dans la poésie, en effet, *croyions, croyiez*, ne comptent chacun que pour deux syllabes, tout comme le font *croyons, croyez*, et rien n'est plus rationnel. Mais, bien que le nombre des syllabes soit identique de part et d'autre, la prononciation n'en est pas moins différente, car *croyons, croyez*, sonnent *crwa-yon, crwa-yé*, tandis que *croyions, croyiez*, sonnent *crway'-yon, crway'-yé.*

3° Cet *-i-* vînt-il à disparaître de la prononciation qu'il n'en faudrait pas moins le noter dans l'écriture. Sa présence y est indispensable, car il ne relève pas seulement de la phonétique, mais de la grammaire. Il constitue l'exposant normal et nécessaire du temps et du mode. Sa suppression substituerait la confusion à la clarté, puisque sans lui il nous serait impossible de distinguer l'imparfait du présent et le subjonctif de l'indicatif. Ex. : « Il prétend que nous l'en *croyions* (subj.) sur parole » n'est pas la même chose que : « Il prétend que nous l'en *croyons* (indic.) sur parole.» De même : « L'en *croyez-vous* capable? » n'est pas l'équivalent de: « L'en *croyiez-vous* capable? » Une écriture identique de ces formes en réalité dissemblables serait une source constante d'amphibologie.

Ces remarques sont également applicables au double *-ii-* des finales correspondantes dans la conjugaison des verbes en *-ier*, comme *crier, plier*, et militeraient en faveur de sa conservation dans *criions, pliions, criiez, pliiez*, si l'on pouvait avoir l'idée de l'en faire disparaître.

§201. **Réglementation.** — Comment devrons-nous donc écrire les

Digitized by Google

mots où figure le digramme *yi*? La réponse est aisée, si l'on accepte la modification de leur radical telle qu'elle est proposée au § 197. Du moment que les radicaux en *-ay-*, *-ey-*, *-oy-*, *-uy-*, deviennent en *-ei-*, *-oi-*, *-ui-*, le présent de l'indicatif se notant par *-ei-*, *-oi-*, *-ui-* (*délèi-ons*, *grassèi-ons*, *ploi-ons*, *voi-ons*, *croi-ez*, *essui-ez*, *fui-ez*, etc.), l'imparfait et le subjonctif, qui se prononcent *ei-i*, *oi-i*, (i.e. *wa-i*), *ui-i*, se noteront par *-eii-*, *-oii-*, *-uii-* (*délèiions*, *grassèiions*, *ploiions*, *fuiions*, etc.), absolument comme dans les mêmes circonstances les radicaux *cri-*, *pli-*, de *cri-er*, *pli-er*, nous donnent *criions*, *pliions*, *criiez*, *pliiez*.

L'adoption du caractère *y* comme substitut du digramme *ii* (*délèyons*, *ployons*, etc., p. *délèiions*, *ploiions*) constituerait une simplification graphique appréciable et serait d'une lecture peut-être plus commode, mais il n'y faut pas songer : la mesure serait prématurée et elle aurait ce grave défaut, contre lequel je me suis élevé dans l'Introduction (§ 64, 3°, et § 81), de changer nos conventions de lecture en attribuant à ce caractère une valeur phonétique qu'il ne possède pas encore, réserve faite de quelques cas isolés. Sous l'influence de ces traditions, il serait très difficile d'habituer les lecteurs à articuler *délèyons*, *pèyons*, *grassèyons*, etc., comme s'ils voyaient ces mots écrits *délèiions*, *pèiions*, *grassèiions*. Il en serait de même pour *cryons*, *plyons*, *ryons*, etc., substitués à *criions*, *pliions*, *riions*. Le mieux est donc d'y renoncer pour l'instant, malgré les avantages que pourrait offrir cette affectation de l'*y*, proposée par divers auteurs.

§ 202. En dehors des formes verbales précitées, le groupe *yi* se rencontre exceptionnellement dans des mots qui, comme *myiologie*, *myiocéphale*, *myiodopsie*, etc., appartiennent au vocabulaire scientifique. A ce titre ils ne tombent pas sous la réforme : aussi garderont-ils intacte leur notation par *-yi-* (§ 591, 2°).

§ 203. **-i-** des groupes **-illi-**, **-gni-**. — Comme je l'ai dit au § 169, l'*i* qui suit *-ill-* et *-gn-* mouillés dans certaines formes des verbes en *-iller* et *-gner*, telles que *pillions*, *pilliez*, *cognions*, *cogniez*, (de *piller*, *cogner*), a été l'objet des mêmes critiques que l'*i* du digramme *-yi-* dans les formes correspondantes, dont il vient d'être question (§ 200). Le même motif erroné, — sa prétendue suppression dans la prononciation courante, — a été invoqué contre son maintien dans l'écriture, et la même réponse, appuyée des mêmes arguments, doit y être faite. Ces formes ne sauraient être modifiées sous aucun prétexte et il faut qu'elles gardent, comme par le passé, l'*i*

Digitized by Google

qui sert d'exposant à l'imparfait et au subjonctif et qu'une élocution correcte fait toujours sentir [1].

§204. Il est presque superflu d'ajouter que ces considérations ne sauraient s'appliquer à l'*-i-* de la désinence *ill-i-er* dans les substantifs tels que *groseill-i-er*, *joaill-i-er*, *marguill-i-er*, *médaill-i-er*, etc. Cet *-i-* n'est pas entendu et, par conséquent, doit être supprimé (v. § 459). Au contraire, celui de la désinence *-gnier* dans *châtaigner* doit persister, parce que la prononciation le fait sentir (*châtègn-ié*), en lui donnant la valeur d'un *yod* : on écrira donc *châtègnié*.

§205. Résumé des voyelles orales. — Pour le résumé de ce qui concerne les voyelles orales et la réforme de leurs notations, voir ci-dessous § 603.

[1] Dans le vfr. cet *i* exponentiel n'était pas un *yod*, mais un *i* voyelle : on articulait *i-ons*, *i-ez*, en deux syllabes, et non *-yon*, *-yez*, comme nous le faisons aujourd'hui. C'est à la fin du XIV^e^ s. que dans le dialecte français proprement dit ces terminaisons ont achevé de devenir monosyllabiques, par réduction de l'hiatus.

Digitized by Google

CHAPITRE II

VOYELLES NASALES

AEN prononcé **an** (**a** nasal).

§206. L'*a* nasal possède six notations différentes : *aen, am, an, aon, ean, en* (*em* devant les labiales *b, p, m*). Ex. : *Caen, dam, redan, faon, Jean, dent, embrasser, empire, emmêler*. Phonétiquement, la plus rationnelle est *an*; c'est aussi la plus fréquente avec *en*. Les autres sont sporadiques. A part quelques exceptions motivées, il faut les réduire toutes à une seule : *an*. A la graphie *Caen* nous substituerons donc *Can* (v. § 582).

AM final prononcé **an**.

§207. Un seul substantif présente un groupe final *-am* toujours affecté de la prononciation *an* : c'est *dam*.

Régulièrement l'*m* finale nasale [1] devient *n* dans notre orthographe. Ex. : *on, raisin, amidon* (vfr. *om, raisim, amilon*), *hain, mon, ton, son, dicton, toton, rien*, de lat. *homo*, **racimum, amylum, hamum, meum, tuum, suum, dictum, totum, rem*. Aussi est-il indiqué de remplacer *dam* par *dan*, à l'exemple de lat. *quanquam* devenu en français moderne *cancan* [2].

[1] *-m* dans cet emploi constitue une exception des plus rares : *dam, daim, essaim, étaim, faim, dom, nom, parfum, thym* (v. §§ 231, 234, 237, 241). Elle est due principalement à une réaction étymologique (§ 231).

[2] Comme on le verra plus tard au chapitre VII (§ 460), ce remplacement de *m* par *n* doit s'étendre à l'ensemble des voyelles nasales dans tous les cas où la nasalisation y est actuellement notée par *m*, ainsi que cela a lieu non seulement à la finale (*essaim, thym, nom, parfum*, etc.), ou devant une consonne non labiale (*Reims*, § 232), mais encore devant les labiales *b, p, m*, en syllabe initiale ou médiale. Ex. : *anbre, anple, anbrun, tanple, anmener, sinple, tinbre, inmanjable, conble, conpère, onble, unble*, p. *ambre, ample, embrun, temple, emmener, simple, timbre, immangeable, comble, compère, umble, humble* (§§ 219, 221, 233, 240, 241).

Digitized by Google

Les prénoms en *-am* final nasal, comme *Adam*, sont à écrire de même par *an* : *Adan* (§ 581).

Quant au substantif *quidam*, la prononciation nasale *kidan* (au lieu de *cuidam*'), indiquée par les dictionnaires, est en voie de disparition; il est donc inutile de rien changer à l'orthographe de la finale (v. § 476).

AON prononcé **an**.

Ex. : *faon, Laon, paon.*

§ 208. Outre la valeur normale *a-on* (comme dans *Lycaon, Phaon*), dont il n'y a pas à s'occuper, ce groupe a deux prononciations : 1° *an* (*a* nasal); 2° *on* (*o* nasal).

Dans le premier cas il se notera *an* :

Faon (lat. *fetonem)* doit s'écrire *fan,* à l'exemple de vfr. *flaón* (lat. mérov. *fladonem*), qui s'est simplifié en *flan*. Il a un dérivé *faonner,* que nous écrirons par conséquent *faner* (§ 252, 1°), sans avoir à craindre que ce verbe neutre puisse se confondre avec son homonyme le verbe actif *faner* (v. ci-dessus § 105).

Laon s'écrira *Lan* (§ 582); mais *paon,* prononcé jadis *pa-on* (lat. *pavonem)*, gardera son *o* pour éviter la confusion avec ses homonymes *Pan, pan.*

AON prononcé **on**.

Ex : *taon.*

§ 209. Ce mot se prononce aussi *tan* : on ne peut donc adopter exclusivement pour lui aucune des deux graphies *ton, tan.* D'ailleurs, la première pourrait se confondre avec l'homonyme *ton* (lat. *tonum*) et la deuxième avec l'homonyme *tan* (écorce moulue du chêne). Faute de mieux, il faut lui laisser sa graphie *taon.*

EAN prononcé **an**

§ 210. Cette notation se rencontre dans le nom propre *Jean,* dont l'origine a été donnée au § 156. Il faut en éliminer l'*e* muet, comme cela a été dit (ibid.) à propos du féminin *Jane* (p. *Jeanne*), et écrire *Jan* (v. § 125).

EN.

§ 211. Ce digramme possède trois valeurs :

Digitized by Google

1° *an* (*a* nasal) : *fente, gendre*;
2° *in* (*è* nasal) : *pentamètre, examen*;
3° *èn'* : *abdomen, cyclamen.*

Cette triple manière de le prononcer donne lieu aux contradictions les plus bizarres. Ainsi nous l'articulons :

1° *èn'* dans *abdomen* et *in* dans *examen. Hymen* cumule : couramment on dit *imèn'*, mais au théâtre la diction tragique articule *imin*, par *è* nasal;

2° *in* dans *agenda, ancien, appendice, compendium,* (il) *contient, épenthèse, lien, mentor, sempiternel, pentagone,* etc., et *an* dans *agencer, efficient, appentis, compendieusement, quotient, parenthèse, lienterie, menteur, sembler, pentecôte,* etc.

Des disparates de cet ordre se montrent tout particulièrement choquantes lorsqu'il s'agit de mots de formation homologue, comme *examen* et *abdomen, appendice* et *appentis, compendium* et *compendieusement, pentagone* et *pentecôte.*

EN prononcé **an.**

§212. Ce digramme avait au XVI^e^ s. une prononciation un peu différente de celle que nous lui donnons aujourd'hui. D'après Claude de Saint-Lien, le son de l'*e* suivi de *n* y était intermédiaire entre *a* et *e*; aussi, dans son traité *De pronuntiatione linguæ Gallicæ* (Londini, 1580), s'oppose-t-il à ce que *entendre* soit écrit *antandre*. Maintenant il n'en est plus de même et nous l'articulons franchement comme un *a* nasal.

En principe, il représente un groupe lat. *en* ou *in*. Ex. : *en, négligent, mentir, entier, enduire, entrer, emplir, vendange,* (de *in, negligentem, mentiri, integrum, inducere, intrare, implere, vindemia*), etc. Exceptionnellement on le voit représenter un groupe *an* appartenant soit au latin, soit à une autre langue, comme dans *encore,* vfr. *ancore* (lat. *hanc horam* [1]), *tremplin* (it. *trampellino*).

Dans la pratique, l'orthographe officielle n'hésite pas à lui substituer fréquemment le groupe *an,* c'est-à-dire l'*a* nasal écrit conformément à nos usages, où *l'n* fonctionne comme signe de la nasalisation de la voyelle. Ce procédé y est appliqué dans une très large mesure, et longue est la liste des mots où un *en* du vfr., venu le plus souvent d'un *en* ou d'un *in* latin ou germanique, a dû

[1] Etymologie discutable. V. à ce sujet Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française,* v° *encore,* p. 888.

Digitized by Google

céder la place à *an* dans le français moderne [1]. En voici quelques exemples :

1° *Cran, églantier, panser, plantureux, redan, rançon, néant, sanglant, tancer, épouvanter,* etc., en vfr. *cren, aiglentier* (dérivé de *aiglent*), *penser, plenté* [2], *redent* (de *re* et *dent*), *rençon* (XVI^e^ s.), *neient, sanglent, tencer, ventail, espouventer,* de lat. **crennum* (p. *crena*), **aquilentum, *pendsus* [3], *plenitatem, dentem, redemptionem, nec entem* [4], **sanguilentum, *tentiare, *expaventare* ;

2° *Andouille, dans, dimanche, frange, langue, revancher, sangle, sanglier, sanglot, sans, sanve,* etc., en vfr. *endouille, dens* (de *de* et *ens*), *dimenche, frenje, lengue, revencher* (variante de *revenger*), *cengle, sengler, senglout, sen* (puis *sens*), *senve,* de lat. *inductile, intus, *diaminica, *frimbia* (pour *fimbria*), *lingua, vindicare, cingula, singularem, *singluttum, sine, sinapem* ;

3° *Bande, chambellan, sérancer, brelan, rang, éperlan,* etc., en vfr. *bende, chamberlenc, chiérenchier, brelenc, renc, esperlenc,* de germ. *binda, chamarlinc, schrenzen,* a.h.a. *bretlenc, hring,* all. *spierling.*

Il eût été excellent de généraliser cette graphie et de l'appliquer à l'ensemble des mots où le digramme *en* s'articule *an.* Malheureusement on n'en a rien fait. L'orthographe académique n'a pas osé pousser jusque-là et, sans nul souci de ses inconséquences, on la voit, à côté d'un mot dans lequel un *en* antérieur est aujourd'hui représenté par *an,* en laisser subsister un ou plusieurs autres de la même famille, ou tout au moins de formation analogue, dans lesquels le même *en* est conservé intact. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns, nous avons *dent, violent, tente, éventail* (de *éventer,* dérivé de *vent* et *é-,* lat. *ex*), *enduire, lendit, venger, présenter, hareng, clenche* (lat. *dentem, violentum, tenta, ventum, inducere, indictum, vindicare, præsentare,* a.h.a. *haring,* all. mod. *klinke*), etc., à côté de *redan, sanglant, tancer, vantail, andouille, langue, revancher, épouvanter, rang, brelan, chambellan,* dont les origines, qui viennent d'être données, ne justifient pas cette différence d'orthographe.

[1] Cette transformation a débuté de bonne heure. Vers la fin du XI^e^ s. l'*è* nasal, écrit *en,* commença à passer peu à peu à la prononciation *an* (*a* nasal). Au XII^e^ et au XIII^e^ s. l'orthographe le suivit dans son évolution : de là, dans un grand nombre de mots, cet emploi de *an* comme remplaçant du *en* étymologique.

[2] Devenu plus tard *planté,* d'où les adjectifs *plantif, plantiveux* et *planteureux.*

[3] V. ci-dessous § 218, 1^re^ note.

[4] Etymologie incertaine. V. Hatzfeld et Darmesteter, *Dict. gén.* p. 1581.

Digitized by Google

§213. Il suffit de feuilleter le dictionnaire pour rencontrer presque à chaque page des discordances de la sorte. Une source particulièrement abondante de contradictions, c'est la formation des participes présents. On sait qu'ils prennent tous la désinence *-ant* (lat. *-antem*), d'après la 1re conjugaison latine, sans en excepter ceux qui appartiennent à d'autres conjugaisons et qui en latin se terminaient par *-entem*. Ex. : *fuyant, voulant, tendant* (lat. *fugientem, volentem, tendentem*), à l'imitation de *chantant* (lat. *cantantem*). Les effets de cette règle s'étendent à leurs dérivés, d'où la présence de la finale *-ance*, répondant à lat. *-antia*, dans les mots où le latin classique eût employé *-entia*. Cette graphie est le résultat d'une assimilation qui remonte aux temps les plus anciens de notre langue : le latin populaire avait ramené aux formes *-ans* et *-antia* les participes en *-ens* et leurs dérivés en *-entia*, et dès le VIIe ou VIIIe siècle le français s'efforçait d'étendre aux trois autres conjugaisons les désinences de la première [1].

§214. Néanmoins certains mots tirés de participes latins en *-ens* et leurs dérivés s'écrivent par *en* et constituent des exceptions apparentes à la règle précitée. Voici dans quelles circonstances :

1° Parfois il arrive qu'en regard du participe présent écrit par *-ant*, comme *adhérant, différant, négligeant, présidant, résidant, excédant, équivalant*, le même participe, employé en qualité de substantif ou d'adjectif, s'écrit par *en* à l'imitation du latin : *adhérent, différent, négligent, président, résident, excédent, équivalent*, et cette graphie s'étend aux dérivés : *adhérence, différence, négligence, présidence, résidence, équivalence*. De même, en regard de *conférant, préférant, existant*, on a *conférence, préférence, existence* [2].

[1] Les verbes en *-er* prédominent dans la langue, où ils sont au nombre de 3,620 contre 350 verbes en *-ir*, 60 en *-re* et 30 en *-oir* (v. Brachet, *Grammaire historique*, p. 198). Parmi les quatre conjugaisons du latin, la première seule est restée indépendante en gallo-roman; les autres se sont confondues entre elles, puis le suffixe *-scere* des inchoatifs du latin classique s'en est graduellement emparé. De là est sortie notre conjugaison en *-ir*, et ces deux conjugaisons en *-er* et en *-ir* constituent maintenant les seules conjugaisons dites « vivantes ». Les autres ne subsistent plus chez nous qu'à l'état de conjugaisons « mortes », c'est-à-dire dépourvues de puissance formative : tous les verbes nouveaux créés par le français depuis ses origines jusqu'à nos jours l'ont été d'après l'un de ces deux types « vivants » en *-er* et en *-ir*.

[2] Dans cette catégorie de mots la distinction graphique du participe et du substantif ou de l'adjectif est parfaitement irrationnelle, car il y a là non deux mots différents, mais un seul et même mot affecté de fonctions différentes. Cette inutile subtilité forme le digne pendant de la distinction établie à l'aide du *g* et du *gu*, du *c* et du *qu*, entre les formes issues des verbes en *-guer, -quer, -cre*. Ex. : *intriguer, fabriquer, convaincre*; partic. *intriguant, fabriquant, convainquant*;

Digitized by Google

2° Généralement aussi, lorsque des participes latins en *-ens* ont été introduits dans notre langue en qualité de substantifs ou d'adjectifs sans que les verbes auxquels ils appartiennent y aient pénétré, ces participes et leurs dérivés s'écrivent par *en*. Ex. : *accident, confident, confidence, incident, incidence, indulgent, indulgence, latent, occident, pénitent, pénitence, urgent, urgence*, etc. Le même fait se produit pour certains substantifs latins en *-entia*. Ex. : *cadence, désinence, providence, réticence*, etc.

§215. De là résulte une double série de formes contradictoires en *ant, ance*, et *ent, ence*, dont la répartition est arbitraire et parmi lesquelles il est bien difficile qu'un écolier arrive à se reconnaître. Ainsi, en regard de *tendance, descendance, partance, inadvertance*, on a *résidence, incidence, intermittence, pénitence, advertence. Assister, alléger, obliger*, donnent *assistance, allégeance, obligeance*, mais *exister, diverger, négliger*, donnent *existence, divergence, négligence*. On écrit un *mordant*, un *répondant*, mais un *incident*, un *excédent*; une *mouvance*, une *convenance*, mais une *désinence*, une *impertinence* [1]. Le vieux verbe *manoir* (lat. *manere*) a donné le participe, devenu substantif, *manant*, qui équivaut à lat. *manentem*, mais nous représentons *permanentem* par *permanent*, et à *ambiant*, de *ambientem*, nous opposons *ingrédient*, de *ingredientem*. Le participe *pendant* (lat. *pendentem*) reste *pendant* quand il devient substantif ou adjectif, mais le *en* étymologique reparaît dans le dérivé *pendentif* (m. or.). Bref, l'orthographe académique semble prendre à tâche de faire de toutes ces formes un mélange inextricable, où l'étymologie et le phonétisme sont aussi malmenés l'un que l'autre.

§216. **Réglementation.** — Le moyen le plus simple pour sortir de ce dédale est de poser en règle, que, partout où *en* se prononce comme *a* nasal, il devra se noter par *an*.

adj. et sbst. *intrigant*, sbst. *fabricant*, adj. *convaincant* (v. §§ 435, 471). Si encore elle était observée avec assez de constance pour constituer une règle proprement dite, elle pourrait puiser dans cette régularité même un semblant de justification, mais il n'en est rien : elle s'applique à une fraction des participes pris substantivement ou adjectivement et non à tous, et l'on peut en dire autant des substantifs en *-ence*, dont il est question dans ce paragraphe et dans le suivant.

[1] La contradiction est encore plus frappante quand les deux orthographes s'appliquent au même mot, comme c'est le cas pour *vice-gérant*, qui figure dans le droit canon sous la forme *vice-gérent*, nom par lequel on désigne celui qui tient la place de l'official absent.

Digitized by Google

Nous écrirons donc :	comme on écrit :
*an*duire (lat. *inducere*)	*an*douille [1]
*an*trer (*intrare*)	d*an*s (*de* et *intus*, §218, 5)
adoless*ant* (*adolescentem*)	croiss*ant* (*crescentem*)
contin*ant* (*continentem*)	conten*ant* (*continentem*)
charp*an*tier (*carpentarium*)	égl*an*tier
d*ant*	red*an*
dol*ant* (*dolentem*)	voul*ant* (*volentem*)
déférant (adj.)	déférant (part.)
diférant (adj.)	différant (part.)
éqival*ant* (*æquivalentem*)	val*ant* (*valentem*)
év*an*tail	v*an*tail
évid*ant* (*evidentem*)	mord*ant* (*mordentem*)
exist*an*se	assist*an*ce
har*an*	r*ang*
imprud*ant*	pend*ant*
ingrédi*ant*	ambi*ant*
impertin*ant* (*impertinentem*)	appartenant (**appertenentem*)
l*ant* (*lentum*)	sangl*ant*
par*ant* (*parentem*)	gér*ant* (*gerentem*)
p*an*dre (*pendere*)	p*an*ser
permanant	man*ant*
perv*an*che (*pervinca*)	rev*an*che
présid*ant* (sbst.)	présid*ant* (part.)
t*an*dre	t*an*cer
transpar*ant* (*transparentem*)	cour*ant* (*currentem*)

etc.

Rien de plus simple et de plus légitime que cette modification. Ainsi que toutes celles qui seront proposées au cours de ce travail, elle peut invoquer en sa faveur les nombreux précédents offerts par l'orthographe académique elle-même, comme la liste sommaire qu'on vient de parcourir en fournit la preuve.

La réforme de *en* en *an* est importante à plusieurs points de vue :

1° Elle s'applique à un nombre extrêmement considérable de mots, en ramenant à l'unité tous ceux qui renferment *an* et *en* prononcé *a* nasal, tant en syllabe initiale [2] ou médiale qu'en syllabe finale [3].

[1] En général, pour ne pas charger inutilement les tableaux, les étymologies ne seront pas répétées lorsqu'elles auront été données antérieurement.

[2] Ceux en *en-* (*em-* devant labiale) n'occupent pas moins de 73 pages dans le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter.

[3] Ex. : mots en *amble, ambre, ampe, amps, anche, ande, andre, ang, ange,*

Digitized by Google

2° Elle s'harmonise avec la réforme des adverbes en *-emment*, dont la finale est à remplacer désormais par *-amant*, comme on l'a vu au § 154. *Evidant, insolant*, se trouvent ainsi dans un rapport normal avec *évidamant, insolamant*.

3° Elle différencie pour l'œil des groupes dissemblables à l'oreille et que ne distingue pas l'orthographe actuelle, tels que le *-ent* muet des pluriels verbaux et les finales en *-ent* des substantifs et des adjectifs. Ex. : *émergent, couvent, expédient* (3ᵉˢ pers. plur. de *émerger, couver, expédier*), et *émergent* (adj.), *couvent* (sbst.), *expédient* (sbst).

§ 217. Quelques mots en *en-* initial comme *enivrer, enorgueillir*, où le groupe *en* sonne *a* nasal + *n*, appellent une remarque du même genre.

Malgré l'absence d'accent aigu dans *enivrer, enorgueillir*, beaucoup de personnes articulent fautivement *énivrer, énorgueillir*; la substitution de *an* à *en* dans ces mots rectifiera leur prononciation. Cet *an* est à écrire *an'*, en utilisant comme signe diacritique l'apostrophe (v. § 557), pour avertir qu'il ne s'agit pas d'un *a* simple suivi d'une *n* et empêcher que, tombant d'une erreur dans une autre, on ne s'imagine qu'il faut prononcer *a-nirrer, a-norgueuillir*.

§ 218. **Homophones :**

1. On conservera *en* dans *amende, avent, encre, ente* (t. de bot.), *mense*, à cause de *amande, avant* (sbst.), *ancre, ante* (archit.), *manse*.

2. Il en sera de même pour *penser*, à cause de *panser*. Primitivement *panser* n'est pas un autre mot que *penser* [1]; le vfr. (XIVᵉ s.) l'écrivait *penser* et disait « *penser d'un* malade, *d'un* blessé », au lieu de « *panser un* malade, *un* blessé ». L'enchaînement des idées est

ante, antre, etc. (comme *amble, chambre, estampe, champs, revanche, viande, esclandre, rang, mange, plante, chantre*), et en *emble, embre, empe, emps, enche, ende, endre, eng, enge, ente, entre*, etc. (comme *semble, membre, tempe, temps, pervenche, provende, vendre, hareng, venge, trente, ventre*); sans compter la masse des mots en *-ant* et *-ent*, *-ance* et *-ence*, comme *ascendant, accident, charmant, serment, obligeant, indulgent, persistance, existence*, etc. On n'a qu'à ouvrir un dictionnaire de rimes pour se rendre compte de la place énorme qu'ils tiennent dans la langue.

[1] Le lat. *pensare* « peser » a donné régulièrement en fr. *peser*, par la chute normale de *n* devant *s*; *penser*, à côté de *peser*, est dû à un nouveau participe * *pendsus*, tiré de *pendere* (§ 212, 1°). V. Hatzfeld et Darmesteter, *Traité de la formation de la langue française*, p. 158, § 485, en tête du *Dictionnaire général*.

Digitized by Google

donc celui-ci : « Songer à quelqu'un, en prendre souci, le soigner » [1]. Malgré leur communauté d'origine, la dissemblance des valeurs que possèdent aujourd'hui *penser* et *panser* en fait pour l'esprit deux mots différents. Leur distinction graphique, bien que tout à fait artificielle, n'en est pas moins excellente à garder. Au sujet de l'équivoque qui peut naître de leur homophonie, je rappellerai une anecdote du XVIIIe siècle. Le duc de Lauraguais revenait d'un voyage en Angleterre : « Qu'y avez-vous fait? » lui demanda Louis XV. — « Sire, j'y ai appris à penser. — Les chevaux? », riposta ironiquement le roi en lui tournant le dos. L'identité latente des deux expressions justifie en partie la plaisanterie du monarque au point de vue linguistique et l'empêche de n'être qu'un vulgaire calembour, bien que Louis XV ne s'en doutât guère en la faisant.

3. *Cent* et son pluriel *cents* ont pour homonymes d'une part *sent*, *sang*, et de l'autre *sans*, *sens*. Mais là n'est pas la cause qui doit faire garder la graphie traditionnelle de *cent* et qui interdit d'adopter *sant*, *sants* [2], car il ne peut y avoir aucune amphibologie possible entre lui et ces homonymes, quelle que soit l'orthographe dont on veuille les doter. Le sg. *sant* ne saurait faire équivoque avec (il) *sant*, 3e pers. du vb. *santir* (p. *sentir*), à cause de la différence des fonctions, et le plur. *sants*, grâce à la présence de son *-t-*, ne peut pas davantage se confondre avec la prép. *sans*, la 2e pers. (tu) *sans*, de *santir*, ou le subst. *sans* (p. *sens*), lors même que la différence des fonctions ne suffirait pas à y mettre obstacle [3]. Les motifs du maintien de *cent* sont d'autre sorte : ils seront donnés au § 420.

4. *Temps* perdra son *p* muet (v. § 376) et, *m* devenant *n* devant *s*, on aura *tens*, comme l'écrivait le vfr. (XIIIe s.) [4]. Ses transformations doivent-elles s'arrêter là et faudrait-il craindre que, si *tens* devenait *tans*, il ne se confondît avec *tans* plur. de *tan*? C'est moins que probable : les phrases dans lesquelles ces deux mots peuvent se trouver respectivement employés ne sont guère de nature à

[1] Cette filiation est importante à noter, car elle éclaire par ricochet l'étymologie de *soigner*. Ce mot se dit en lat. mérov. *soniare*, dont l'origine est inconnue, mais l'histoire de *panser* nous montre qu'on peut, je crois, rapporter sans invraisemblance *soniare* à **sonniare* p. *somniare* (par assimilation de *mn* en *nn*) « songer ».

[2] Pour la conservation du *t* dans *sants*, v. ci-dessous § 324, 1°.

[3] Au sujet de ce mot, v. ci-dessus (§ 52, f) ce qui a été dit touchant une citation extraite des Mémoires du Maréchal de Castellane.

[4] Cette graphie a subsisté dans certains noms propres, comme *Dutens*, qui est pour *du temps*.

Digitized by Google

laisser place à l'équivoque, et l'on doit, semble-t-il, admettre la réforme de *temps* en *tans*.

5. Quant à des homophonies telles que *antre* (sbst.) et *entre* (prép. et impér. d'*entrer*), *violent* (adj.) et *violant* (part.), il n'y a pas lieu de s'en préoccuper ni d'en faire l'objet d'une exception, puisque l'amphibologie y est rendue impossible par la dissemblance des rôles syntactiques. On donnera donc à la préposition comme au verbe le digramme *an-* et à l'adjectif la finale *-ant* : *antre, violant*[1]. Le *en* de *en-tre* représente l'élément *in* de lat. *inter* et il est naturel de lui substituer le *an* qui représente le même *in* dans la finale *-ans* de *d-an-s, cé-an-s, lé-an-s* (vfr. *dens, çaiens, laiens,* qui équivalent à lat. *de intus, ecce hac intus, illac intus*). Nous avons vu pareillement lat. *sine* devenir chez nous *sen*, puis *sens*, pour aboutir à *sans*. En refusant de créer une exception en faveur de *entre* (prép.), nous en retirerons cet avantage d'englober dans la règle énoncée au § 216 tous les mots composés qui commencent par *entre-* : or, ils sont au nombre de 75 environ.

6. Les mêmes causes qui empêchent *antre* (sbst.) et *antre* (prép.) d'être confondus ensemble, malgré une graphie unique, feront obstacle à ce que le sbst. *sans* (p. *sens*) et la prép. *sans* risquent de l'être. Dans des locutions proverbiales telles que *sens dessus dessous*, *sens devant derrière*, la signification ne s'en trouvera pas altérée et nulle équivoque n'y sera rendue possible par la notation *sans*, car nous avons l'habitude de nous en servir sans les analyser : elles font un bloc pour notre esprit, dans lequel elles évoquent une simple idée de « positions interverties », et nous ne nous préoccupons jamais de rechercher isolément la valeur des termes qui les composent. Du reste, au point de vue historique, *sens* n'y est pas préférable à *sans* : l'un et l'autre sont également inexacts, la notation étymologique étant *cen,* qui en vfr. signifiait « cela »[2].

[1] J'ai posé en principe qu'il fallait fuir les homogrammes (§§ 49, 50, 68) et j'en ai donné les motifs, qui appartiennent au bon sens le plus terre à terre, mais il ne faudrait pas en abuser, je le répète, pour créer des exceptions inutiles et apporter de fâcheuses entraves aux tentatives faites dans le but d'éclaircir un peu les fourrés du « maquis orthographique ». L'homographie doit être acceptée sans inquiétude là où l'on est certain que la clarté n'en souffrira pas.

[2] V. au mot *sens* les dictionnaires de Littré (p. 1894) et de Hatzfeld (p. 2028). Nous sommes tellement habitués à donner à ces formes de langage la valeur « interversion de *sens*, de *direction*, de *situation* », l'oubli de leur origine est si complet qu'une restauration de la graphie *cen* y est tout à fait impossible. Personne ne la comprendrait : il faut s'en tenir à *sans* p. *sens*.

Digitized by Google

7. La notation de la prép. *en* par *an* semble pouvoir soulever de prime abord quelques difficultés : *an* (prép.) et *an* (sbst.) ne seront-ils pas exposés à se confondre? On peut affirmer que non. Leurs fonctions dans la phrase sont entièrement distinctes : la préposition étant toujours suivie d'un régime qui éclaire et précise sur-le-champ son rôle, toute équivoque est impossible, et la réunion de ces deux termes sous une graphie unique ne peut à aucun instant faire illusion sur la différence de leur nature. Il y a une circonstance cependant où quelques auteurs ont supposé à tort qu'une incertitude pourrait surgir : c'est lorsque, dans une énumération chronologique, *en* est suivi d'un nombre indiquant une date. Ex. : « *En* 1346 Edouard III est vainqueur à Crécy ». Cette phrase, en effet, peut sonner à l'oreille à peu près comme ceci : « *An* 1346 : Edouard III....., etc. ». L'hésitation de l'auditeur (si tant est qu'elle se produise jamais) durera à peine une seconde, et encore faut-il observer qu'il n'y aura pas pour lui d'équivoque au sens propre du mot, car dans les deux cas il comprendra immédiatement qu'il s'agit de « l'année 1346 » et d'un fait historique arrivé à cette date. Mais, si cette imperceptible hésitation, — d'une durée fugitive au point d'être inappréciable, — est théoriquement admissible chez l'auditeur, elle est pratiquement impossible chez le lecteur, éclairé dès les premiers mots par la disposition typographique : « *An* 1346 Edouard III... etc. » (et non « *An* 1346 :..... ») ne saurait avoir pour lui d'autre sens que : « *En* 1346 Edouard III..., etc. ». Il n'y a donc pas de motif pour excepter la prép. *en* de la réforme qui consiste à substituer d'une façon générale et régulière la graphie *an* à *en* prononcé comme *a* nasal. Je n'ai d'ailleurs parlé de ce cas presque invraisemblable que dans un seul but : faire preuve de bonne foi et montrer que je ne voulais esquiver aucune objection, même la moins fondée et la plus puérile en apparence.

Si l'on voulait absolument conserver la prép. *en* sous sa forme présente, il faudrait au moins se résoudre à s'en tenir là et ne pas étendre cette graphie, sous prétexte de régularité, à plusieurs centaines de mots où *en* fonctionne à l'état de préfixe (*enfouir, endurcir, enclaver,* etc.), car ce serait créer beaucoup trop d'exceptions à la règle générale et infliger à ceux qui écrivent l'obligation préalable de rechercher l'étymologie du mot, pour savoir si l'*a* nasal du début est ou non un représentant de la prép. *en*.

Digitized by Google

Ainsi, à côté de *ambler* (lat. *ambulare*) nous avons *embler* (d'où la locution adverbiale *d'emblée*), dérivé de lat. *involare* et dont l'origine n'est pas connue de tout le monde. *Ample* et *emplir* (de *amplum, implere*), *antérieur* (de *anteriorem*) et *entraîner* (de *en* et *traîner*), etc., pourront provoquer des incertitudes analogues chez des écoliers et même chez des adultes insuffisamment initiés au vocabulaire latin et mal renseignés sur les origines du français.

Notons en outre qu'à ces mots en *en-* il faut ajouter leurs dérivés, créés à l'aide des préfixes *dés-, re-, sur-*, etc., comme *dés-emparer, dés-enchanter, ré-engager, ré-ensemencer, r-emplir, sur-enchérir*, etc. On voit combien est longue la liste des termes où la prép. *en* figure soit à titre de préfixe, soit comme élément médial. Donc, vouloir lui conserver la forme *en* dans tous ces composés serait se condamner à multiplier les exceptions dans des proportions telles que les résultats utiles de la méthode se trouveraient annulés pour la plus grande part.

D'un autre côté, maintenir la graphie *en* dans les seuls cas où la préposition fonctionne à l'état isolé et adopter *an-* dans toutes les circonstances où elle fait partie d'un composé, ce serait donner deux notations au même mot et introduire dans l'écriture une contradiction faite pour déconcerter le regard et le raisonnement, sans donner de satisfaction entière ni au phonétisme ni à l'étymologisme.

Il n'y a qu'une manière acceptable de sortir du dilemme, c'est de suivre franchement l'exemple déjà offert par l'orthographe de *dans, céans, léans, andouille*, etc., et d'adopter la notation *an*.

§219. Ce que je viens de dire pour *en* préposition, de lat. *in* (vfr. IX^e^ s. *in*, X^e^ s. *en*), s'applique naturellement à *en* pronom relatif, de lat. *inde* (vfr. IX^e^ s. *int*, X^e^ s. *ent*, qui est resté dans *sour-ent*, de lat. *sub-inde*) : le simple et le composé sont à écrire tous les deux par *an* (*an, souvant*).

Ceux qui tiennent à garder une graphie *en* pourraient à la rigueur lui trouver ici un emploi justifiable. La préposition et le pronom relatif sont deux mots qui diffèrent par l'origine et par la valeur. Si l'on trouvait nécessaire de marquer cette distinction, il y aurait moyen d'y arriver par l'usage, à titre exceptionnel, de la notation *en* dans le pronom relatif, qui s'opposerait ainsi pour l'œil à la prép. *an*. Ex. : « J'*en* (*inde*) arrive *an* (*in*) toute hâte », au lieu de l'homographie : « J'*an* arrive *an*..... ». Cet avertissement au lecteur de la présence de deux termes différents aurait au moins

Digitized by Google

une base logique. Il peut se défendre théoriquement : pratiquement, c'est autre chose. Jusqu'ici leur homographie sous la forme *en* n'a eu aucun mauvais résultat et il n'existe pas de motif pour la redouter sous la forme *an*.

Pour terminer ce qui a trait au groupe *en* prononcé *a* nasal et à sa réforme en *an*, je me permettrai d'ajouter, à l'adresse des timorés dont la routine visuelle serait portée à s'en offusquer, qu'elle ne fera guère que ressusciter une graphie fort en honneur chez nos meilleurs écrivains du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Fénelon, Corneille, Racine, La Bruyère, Voltaire, « savaient du latin » autant et même plus que beaucoup d'entre nous, mais cela ne les gênait pas pour en prendre à leur aise avec l'étymologisme et ils n'avaient nulle fausse honte à écrire *antandre, avanture, comancer, confidance, paranthèse, soupante, vanger,* etc. (p. 72).

Il va de soi que tout ce que l'on vient de lire au sujet de la réforme de *en* s'appliquera à celle de *em-*, simple modification graphique de *en-*, lorsque ce digramme figure devant une consonne labiale, comme dans *em-barquer, em-bâter, em-boîter, em-bellir, em-pailler, em-paler, em-paqueter, em-pâter,* etc. Il faut l'écrire *an* : *anbâter, anpaler*, etc. Sur ce remplacement de *m* par *n* devant *b, p, m,* v. §§ 221, 460.

EN prononcé **in** (**è** nasal), v. § 223.

EN prononcé **èn'**, v. § 230.

ENN prononcé **an-n**.

§ 220. Le groupe *enn-* possède trois prononciations :

1° *è-n*, comme dans *ennemi*;

2° *a-n*, comme dans *solennel*;

3° *an-n*, comme dans *ennoblir*.

Ennemi se prononçait *an-nemi* au temps de Chifflet; aujourd'hui c'est *è-nemi*. La nasalisation ayant disparu de ce mot, nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment, non plus que de tout autre où *enn* peut sonner *è-n* : ceci viendra au chapitre III, § 252.

Par la même raison il ne sera pas question du groupe *enn* prononcé *a-n*, où figure non une voyelle nasale, mais une voyelle orale, et qui, à ce titre, s'est trouvé traité au § 155.

Reste *enn* prononcé *an-n*, dans *ennoblir, ennuyer* et ses dérivés *ennui, ennuyeux,* etc. Conformément à ce qui a été dit au § 216 sur la notation par *an* de l'*a* nasal dans les mots où il est encore

Digitized by Google

exprimé par *en, ennoblir* (dérivé de *en* et *noble*) devra s'écrire *annoblir*. Il ne se confondra pas avec *anoblir* (dérivé de *à* et *noble*), grâce à l'*nn* double, dont la présence constitue un obstacle plus que suffisant à ce qu'on puisse jamais prendre le premier pour le second.

Tout autre est le cas de *ennui*. La formation en est différente: c'est le substantif verbal de *ennuyer* (lat. pop. **inodiare*, composé avec *in* et *odium*). Sa double *nn* n'est pas étymologique comme celle de *en-noblir* et l'on s'attendrait, par suite, à le voir écrit *enui* (de même *enuyer, enuyeux*), à l'exemple de *enivrer, enorgueillir* [1]. Il faut lui substituer *an'ui*, par une application de l'apostrophe dont il a déjà été parlé à propos d'*an'ivrer, an'orgueuillir*, p. *enivrer, enorgueillir* (§ 217).

Partant de ce que la réforme adopte la graphie *an'ui* pour *ennui*, où *enn* ne sonne pas autrement que le *enn* de *ennoblir*, on pourrait, par raison de simplicité et pour ne pas encombrer l'écriture de distinctions justes en théorie, mais inutiles dans la pratique, proposer de n'employer qu'une seule notation *an'*, quand il s'agit d'exprimer *a* nasal suivi du phonème *n*, quelle que puisse être d'ailleurs son origine, et d'écrire *an'oblir*, à l'instar de *an'ui, an'uier*. A cela on peut répondre que les deux formes *anoblir* (conférer la noblesse) et *an'oblir* (p. *ennoblir*) seraient bien voisines l'une de l'autre et qu'en dépit de l'apostrophe, plus d'un lecteur inattentif se trouverait exposé à les confondre et à mêler d'un seul coup les deux graphies et les deux prononciations. C'est pourquoi j'ai cru préférable de m'en tenir à la solution donnée un peu plus haut, qui a d'ailleurs le double avantage d'être exacte sous le rapport phonétique et de respecter en même temps l'*n* étymologique de *noble*.

EMM prononcé **anm**.

§ 221. Le polygramme *emm-* ainsi prononcé se rencontre dans une vingtaine de verbes provenant de mots en *m-* initiale et composés avec le préfixe *en*, comme *emmitoufler, emmener, emmagasiner, emmancher, emmêler, emménager*, etc., et leurs dérivés.

Cette écriture a l'inconvénient d'être ambiguë, puisque rien n'y indique que *emm* doit s'y prononcer *anm* et non *èm* comme dans

[1] Cette *n* supplémentaire et contraire aux origines a été introduite dans le vfr. *ennuiier* pour marquer la prononciation nasale de la première syllabe (v. ci-dessous § 245, 3°, note).

Digitized by Google

dilemme. Aussi l'Académie vient-elle de se rallier à l'opinion des novateurs qui proposent de remplacer *emm-* par *enm-*. En regard de *emmitoufler, emmener,* « et autres mots analogues où l'*n*, rencontrant *m*, est devenue *m* [1] », elle autorise les graphies *enmitoufler, enmener*, etc. Mais, pour que l'amélioration soit complète, il faut faire subir à ces mots la même réforme qu'à ceux en *enn-* prononcé *an-n*: à la graphie *emm-* on substituera donc *anm-*, par un motif identique à celui qui nous a fait substituer *ann-* à la graphie *enn-* (§ 220), et l'on écrira *anmitoufler, anmener, anmagasiner, anmancher, anmêler*, etc. (v. également § 460).

ENT final.

§ 222. Dans cette finale le groupe *en* possède trois prononciations :

1° *e* muet : (ils) *couvent*, (ils) *convient*;

2° *a* nasal : (le) *couvent, quotient*;

3° *è* nasal : (il) *convient*, (il) *contient*.

La première et la deuxième ont été étudiées aux §§ 140 et 216, 3°; la troisième le sera plus bas §§ 226-228.

AIN, EIN, EN, IN, prononcés **è nasal**.

§ 223. L'*è* nasal possède des notations multiples : *ain, ein, en, in, (em* et *im* devant une labiale), *aim, eim, ym, yn*. Ex. : *plain, plein, pentamètre, sempiternel, pin, timbre, immangeable, faim, Reims, thym, tympan, lynx*.

Occupons-nous d'abord des quatre premières, le reste s'en déduira tout naturellement.

Ain, ein, in, répondent à d'anciennes nuances de prononciation qui ont disparu [2] ; maintenant, de concert avec *en*, ces polygrammes ne font plus que noter indifféremment l'*è* nasal. Leurs origines sont des plus diverses :

En principe, dans les mots dérivés du latin, *ain, in*, représentent respectivement *a, i*, suivis d'une nasale. Ex. : *plain, lin*, de *planum, linum*.

E latin suivi d'une nasale est représenté tantôt par *ein, ien* [3] ,

[1] Voir p. 20, 6°, du *Rapport sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe.*

[2] Ex. : *pain, peint, pin*. Ces trois mots, qui sonnent de même aujourd'hui, étaient jadis articulés de trois façons distinctes (v. Clédat, *Grammaire raisonnée*, p. 35).

[3] Le groupe *ien* date des XII[e]-XIII[e] siècles et sa prononciation n'a pas varié depuis cette époque.

Digitized by Google

(serein, bien, de *serenum, bene),* tantôt par *en (examen,* de *examen).*

Ce même *en* nasal sert également à noter *en* du grec dans les mots savants empruntés à cet idiome : *pentadelphe.* Il figure en outre dans quelques mots puisés à d'autres sources que les langues classiques, comme *blende, zend,* etc. Enfin nos dialectes provinciaux nous en fournissent de nombreux échantillons dans les noms propres de personne et de lieu, tels que *Dupuytren, Kervéguen, Lesneven, Agen, Saint-Ouen,* etc.

§ 224. En fait, la graphie officielle les confond à l'occasion les uns avec les autres. Ainsi elle se gêne fort peu pour employer simultanément les groupes *ain, ein, in, en,* à rendre un seul et même groupe latin. Ex. :

1° *a* latin + nasale (*m* ou *n*) est rendu par *ain, ein, in, en, ien,* dans *airain,* de *æramen* (§ 91, 3°); *plain (plain-chant),* de *planum*; *plein (écu plein* [1], de *plein fouet* [2]), de *planum* également; *rinceau* (vfr. *rainseau, rainceau),* de **ramuscellum* ; *funin,* de **funamen* ; *alevin* (vfr. *alevain),* de **allevamen*; *ancien, doyen, chien,* de **anteianum, decanum* (eccl.), *canem.*

2° *e* latin + nasale est rendu par *ain, ein, in, en, ien,* dans *craindre,* de **cremere* (p. *tremere*); *geindre, frein, serein,* de *gemere, frenum, serenum*; *engin,* de *ingenium,* (il) *vint,* de *venit* (parf.); *appendice,* de *appendix*; (il) *vient,* de *venit* (prés.) [3]; *rien, bien,* de *rem, bene.*

3° *i* latin + nasale est rendu par *ain, ein, in, en,* dans *vaincre, contraindre, nourrain,* de *vincere, constringere, nutrimen*; *astreindre, ceindre, sein,* de *astringere, cingere, sinum*; *cintrer* (autre forme de *ceintrer),* de *cincturare* (b. lat.); *insister,* de *insistere*; *Agen,* de *Aginnum; hennir,* de *hinnire* [4].

§ 225. Vice versa les groupes latins *a* + nasale, *e* + nasale, *i* + nasale, sont rendus indistinctement par un seul et même groupe français :

[1] Terme de blason, comme son congénère féminin « armes *pleines* », dont il a été parlé aux §§ 157, 1°, et 161, 8.

[2] Terme d'artillerie.

[3] Pour les causes qui ont fait aboutir le présent *venit* (avec *e* bref) et le parfait *venit* (avec *e* long) respectivement à « *vient* » et « *vint* », v. pp. 116, 118, du *Traité de la form. de la lang. franç.,* au *Dict. gén.* de Hatzfeld et Darmesteter.

[4] *Hennir* s'est longtemps prononcé *hin-nir* (par *è* nasal), avant de devenir *han-nir* (par *a* nasal) et finalement *ha-nir* (v. § 154). C'est à son ancienne prononciation qu'il doit de figurer ici parmi les exemples de lat. *in* devenu *è* nasal en français.

Digitized by Google

1° Par *ain* dans *plain, airain, craindre, contraindre, vaincre, nourrain*, de *planum, æramen, * cremere, constringere, vincere, nutrimen*;

2° Par *ein* dans *plein* (écu *plein*), *frein, geindre, astreindre, ceindre, sein*, de *planum, frenum, gemere, astringere, cingere, sinum*;

3° Par *in* dans *funin, alevin, rinceau, engin, vint*, de **funamen, *allevamen, * ramuscellum, ingenium, venit* (parf.);

4° Par *en* (*ien*) dans *ancien, lien, chien, appendice, sempiternel* (dérivé de vfr. *sempiterne), vient, bien, rien, Agen*, de * *anteianum, ligamen, canem, appendix, sempiternum, venit* (prés.), *bene, rem, Aginnum*;

Sans compter les cas où le *en* français sert à rendre un *um* latin, comme dans *mien, tien, sien* (vfr. *meon, toon, toen, soon, soen*, de lat. *meum, tuum, suum).*

Ici, comme plus haut (§§ 211 et 215, note), on remarquera l'impression déplaisante que produisent ces inconséquences, lorsqu'elles se montrent simultanément dans des mots où il semblerait que l'analogie des formations eût dû entraîner celle des graphies. C'est ce que l'on constatera entre autres dans :

pl*ain*-chant (*planum*)	comparé à	pl*ein*-fouet (*planum*)
Maroc*ain* (indigène du *Maroc*)	—	maroqu*in* (m. or.)
plant*ain* *(plantaginem)*	—	prov*in* (vfr. prov*ain*, de *propaginem*)
ce*in*ture (*cinctura*)	—	c*in*trer (*cincturare*)
cra*ind*re (* *cremere*)	—	ge*ind*re (*gemere*)
contra*ind*re *(constringere)*	—	astre*ind*re(*astringere*)

etc.,

ainsi que dans air*ain*, l*ien*, fun*in*, qui présentent une triple manière de rendre le suffixe lat. *-amen.*

Et si nous ajoutons à cette liste *astringent*, emprunté du lat. *astringentem*, on verra que la graphie officielle rend aussi le *in* de lat. *-strin-* par une triple notation : *-train-*, *-trein-* et *-trin-* (*contraindre, astreindre, astringent*).

La variété des sources auxquelles chacun des polygrammes *ain, ein, in, en*, a puisé son origine, et le désordre introduit par l'orthographe académique dans leur emploi démontrent avec évidence qu'il n'y a pas à faire entrer l'étymologie en ligne de compte dans leur réglementation. J'ai eu l'occasion de faire la même remarque à propos des divers phonèmes examinés jusqu'ici et il y aura encore lieu de la formuler au sujet de tous ceux qui nous restent à étudier. C'est un des meilleurs arguments qu'on puisse invoquer

Digitized by Google

pour combattre le préjugé étymologique ; aussi, sans crainte des redites, ne me lasserai-je pas d'attirer l'attention sur ce point capital.

§226. **Réglementation.** — A ces graphies multiples il est indiqué de substituer, autant que possible, une graphie unique. La meilleure notation sur laquelle nous puissions fixer notre choix semblerait à priori devoir être le digramme *en*, c'est-à-dire *e* suivi d'une *n* employée comme signe de la nasalité de la voyelle, puisqu'il s'agit d'exprimer un *è* nasal. Des diverses notations de notre phonème, c'est la plus exacte, la seule correcte à vrai dire. Elle mériterait donc d'être adoptée de préférence à toute autre. Mais il faut y renoncer : 1° parce que, n'étant pas à beaucoup près la plus répandue, c'est elle qui changerait le plus nos errements ; 2° parce que, sur bien des points, elle n'aurait pour résultat que de remplacer une catégorie d'inconséquences par une autre. Ainsi *fen*, *câlen*, *gamen*, *dessen*, *jarden*, *buren*, etc., nous sembleraient irrationnels en face de féminins et de dérivés tels que *fine*, *câline*, *gamine*, *finesse*, *câlinerie*, *gaminerie*, *dessiner*, *jardinier*, *buriner*.

Il vaut beaucoup mieux choisir le digramme *in*. Ce groupe est phonétiquement défectueux, puisqu'il représente un *i* nasal qui n'existe plus dans la prononciation française [1], mais il se trouve être le plus usité parmi tous ceux qui servent à rendre l'*è* nasal [2]. C'est une notation qui nous est incomparablement plus familière que les autres. Dès qu'il nous faut écrire un mot de création nouvelle renfermant cette voyelle, c'est elle dont l'image s'impose tout d'abord à notre pensée, par suite de son extrême fréquence dans l'orthographe officielle : c'est elle, par conséquent, qui apportera dans nos habitudes le trouble le moins sensible. Aussi est-il normal de s'adresser à ce digramme pour en faire la traduction régulière du phonème qui nous occupe. Ex. : *insi*, *astrindre*, *contrindre*, *érin*, *frin*, *examin*, *biintôt*, *riin*, *miin*, etc.

§227. A part le remplacement du groupe *ien* par *iin* (*biintôt*, *riin*, *miin*, etc.), que beaucoup considéreront sans doute comme peu esthétique, on n'a pas de critique vraiment fondée à opposer à l'emploi uni-

[1] L'*i* nasal, dont il est impossible aujourd'hui de dire exactement quel était le son, a pris naissance dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Il a disparu de la langue parlée vers le XVIII^e^ siècle, époque à laquelle il a achevé de se fondre avec l'*è* nasal.

[2] La masse considérable des adjectifs en *-in* (lat. *-inum*) est une des principales causes de la prédominance de la graphie *in* dans la notation de l'*è* nasal.

Digitized by Google

forme de *in* pour exprimer l'*è* nasal figurant en syllabe soit initiale, soit médiale (*pintamètre*, *épintèse*, § 397, etc.) [1]. Seulement il n'en va pas tout à fait de même quand il s'agit de ce phonème placé en syllabe terminale. On pourrait se demander si, dans certains cas, il n'y a pas d'inconvénient à remplacer par *in* les désinences actuelles *-ain*, *-ein*, *-en*, et par *éin* (pron. *é-in*), *iin*, les désinences *-éen*, *-ien*. Pour les mots qui n'ont pas de féminin, comme *airain*, *frein*, *examen*, la graphie *érin*, *frin*, *examin*, ne risque d'entraîner aucune mauvaise conséquence; mais, dira-t-on peut-être, cette application généralisée de la finale *-in* ne saurait manquer de créer une discordance fâcheuse entre les masculins et les féminins, là où se trouvent des mots possédant les deux genres. Tous les adjectifs, et bon nombre de substantifs, terminés en *ain*, *aim*, *ein*, *éen*, *ien*, forment, suivant la règle commune, leur féminin par l'addition d'un *e* muet au masculin. Ex. : *mondaine*, *daine*, *pleine*, *européenne*, *chienne*, *comédienne*, *aérienne*, *épicurienne*. Si nous dotons le masculin de la graphie *in* : *mondin*, *din* (§ 231), *plin*, *européin*, *chiin*, *comédiin*, *aériin*, *épicuriin*, etc., en regard du féminin affecté de la graphie *ène* : *mondène*, *dène*, *plène* etc., nous introduisons dans l'écriture une disparate qui froissera notre sentiment de l'analogie, surtout par comparaison avec les mots en *-in*, qui font leur féminin en *-ine*, comme *coquin*, *coquine*, *badin*, *badine*, *ondin*, *ondine*, *enclin*, *encline*, *gamin*, *gamine*, etc.

En se plaçant à ce point de vue, on ne peut sortir d'embarras que par la solution suivante :

a) Afin d'éviter l'aspect déplaisant du groupe *iin*, les mots en *ien* (final ou non) garderont ce polygramme : *bientôt*, *mien*, *aérien*, etc.

b) Les mots en *-ain*, *-aim*, *-ein*, qui ont des féminins en *-aine*,

[1] Il conviendrait, je crois, de faire ici une distinction en ce qui concerne le groupe *-en-* figurant dans certains mots latins dont se sert la langue courante. Les uns, comme *agenda*, *mémento*, *pensum*, sont tellement usités qu'on peut les regarder comme devenus complètement français; par suite, le groupe *-en-* doit y recevoir la notation *-in-*. Les autres, moins souvent employés, comme *referendum*, *compendium*, ont gardé pour nous quelque chose de leur cachet d'origine, ils ne sont pas franchement naturalisés et nous les sentons encore trop latins pour les plier sans un peu d'embarras aux exigences de la réforme : on pourra donc leur conserver provisoirement la notation *en* jusqu'au moment où un emploi toujours plus répété aura fini par les faire passer dans la langue courante au même titre que les premiers. Quant à ceux qui appartiennent en propre au vocabulaire soit des sciences, soit de la liturgie catholique, ils ne font point partie du langage usuel et nous n'avons pas à modifier leur graphie.

En un mot, les termes de source latine qui renferment le digramme *en* prononcé *è* nasal comportent absolument les mêmes observations que ceux terminés en *-um* dont l'étude a été faite ci-dessus aux §§ 189 - 190.

Digitized by Google

-eine, s'écriront par *-en* : *monden*, *den*, *plen*, fém. *mondène*, *dène*, *plène*. De cette manière l'analogie graphique ne sera pas rompue entre les désinences des deux genres.

c) Par le même motif les mots en *-éen* garderont leur *-en* : *européen*, *européène*.

d) Ceux qui n'ont pas de féminin s'écriront par *-in*, puisque chez eux rien ne fait obstacle à l'adoption de la réforme. Ex. : *levin*, *frin*, *examin*.

Nous aurions de la sorte une triple série de notations de l'*è* nasal :

1° *in* en syllabe initiale ou médiale ;

2° *in* et *en* employés concurremment dans la syllabe finale ;

3° *ien* en syllabe initiale, médiale et finale.

Cette solution est peut-être plus élégante, comme on dit en mathématique, mais à coup sûr elle ne brille point par la simplicité.

§228. Le meilleur parti à prendre est de passer outre, en adoptant comme principe de noter l'*è* nasal par *in*, quelle que soit sa place dans le mot, car, en réalité, les objections qui viennent d'être mentionnées n'ont pas une portée sérieuse :

1° La critique adressée à l'aspect de *-iin*, à cause de ses deux *ii* consécutifs, n'est qu'une question de routine. Une fois la réforme admise, on aura vite fait de s'y habituer. Ce groupe n'est pas plus choquant que le polygramme *-iion-* offert par la conjugaison de certains verbes : nous *riions*, nous *criions*, nous *priions*, nous *triions*, etc. Nous avons aussi dans l'orthographe actuelle un groupe qui s'en rapproche beaucoup, c'est la finale *-yin* du sbst. *dryin* (lat. *dryinus*, de gr. *druinas*). Ceux qui ne se scandalisent pas d'écrire *cariatide*, *cristal*, et non *caryatide*, *crystal*, malgré le lat. *caryatis* [1], *crystallus* (§ 195), n'auront rien à dire le jour où l'on décidera de remplacer *dryin* par *driin*. Et alors quel reproche pourront-ils adresser aux graphies *cariin*, *aériin*, *épicuriin*, etc.?

2° Il en est de même de la disparate signalée entre les masculins et les féminins. En fin de compte, cette divergence n'existe que pour les yeux : rien n'est changé pour l'oreille et le fait grammatical n'en est pas altéré. D'ailleurs nous sommes peu fondés à nous montrer si sévères au sujet de ces discordances graphiques, lorsque nous ne sourcillons pas devant tant d'autres dont l'écriture officielle

[1] Nous avons emprunté *cariatide* à l'it. *cariatide*, qui vient du lat. *caryatis*, tiré lui-même du gr. *karuatis*.

Digitized by Google

est émaillée. Est-ce que nous nous inquiétons, par exemple, des fausses relations *ain* : *in, ain* : *i*, qui existent entre *poulain* et ses dérivés *pouliner, poulinière,* ou son féminin *pouliche* [1], comme entre *parpaing* et son dérivé *parpiner* ? De même pour la fausse relation *ein* : *i* de *seing* : *signer* [2]. C'est ainsi encore que nous ne songeons pas à critiquer la fausse relation *en* : *an* que présentent certains mots en *-ien* et leurs dérivés, comme *indien* : *indianisme*, *européen* : *européaniser, chrétien* : *christianiser,* etc., et que nous n'éprouvons aucun besoin de la transformer en *ain* : *an* (*indiain* : *indianisme,* etc.), pour la rendre plus satisfaisante à l'œil, comme l'est en apparence la relation *ain* : *an* de *main, nain, vain, humain,* etc., avec *manier, nanisme, vanité, humaniser.* Rien n'est plus fréquent que des faits de ce genre ou d'autres analogues, qui ne nous heurtent point parce qu'ils sont passés pour nous à l'état d'habitude : l'accoutumance est tout en pareille matière.

En ce qui concerne la finale *-ien,* on fera peut-être valoir que son remplacement par *-iin* risque de déterminer plus tard la création de féminins incorrects en *-iine* pour *-ienne.* Mais ceci n'est pas à craindre : l'hiatus *i-i* rend le groupe *-iine* trop gênant à prononcer pour qu'on soit jamais tenté de s'engager dans une voie si contraire à l'euphonie. Est-il à redouter, d'autre part, que, par suite d'une influence analogique des féminins en *-ine* comme *ondine, mutine,* etc., la langue ne dote à un moment donné les mots en *-éin* (p. *-éen*) de féminins fautifs en *-éine* (au lieu de *-éenne*)? Cela ne paraît pas plus vraisemblable : il est beaucoup plus naturel de supposer que l'analogie des féminins déjà existants en *-éenne* suffira à protéger les féminins à venir et à leur conserver la forme *-éenne* (modifiée en *-ène* par réduction de *nn* double à *n* simple, § 252, 1°). Du reste, si cela devait arriver, le mal ne serait pas bien grave, à tout prendre, et ces féminins en *-éine* ne gâteraient pas la langue, car ils n'ont rien que de parfaitement euphonique, comme le montrent ceux qu'on trouve en si grand nombre dans le lexique de la chimie contemporaine : *oléine, spartéine,* etc.

[1] A proprement parler *pouliner, poulinière,* ne viennent pas de *poulain,* mais d'une forme concurrente *poulin,* qui ne s'écrit plus et qui est issue de lat. *pullinum,* comme *poulain* l'est de * *pullanum* ; *poulin* étant sorti de l'usage, *pouliner* et *poulinière* nous donnent maintenant l'impression d'être dérivés de *poulain.*
Quant à *pouliche,* c'est une forme à la fois picarde et normande pour *poulisse,* qui a été tirée de *poulain* par une substitution de suffixe.

[2] Notons, pour ces trois cas, que la réforme proposée aura justement comme résultat d'effacer ce désaccord, par la transformation de *poulain, parpaing, seing,* en *poulin, parpin, sing.*

Digitized by Google

3° Enfin, réserve faite des mots en *-ien*, qui sont environ 200, il faut songer que le chiffre de ceux qui sont terminés par un *è* nasal noté *-ain, -ein, -en,* avec féminins en *-aine, -eine, -enne*, est fort peu considérable : ceux en *-ain* ne représentent guère qu'une cinquantaine et ceux en *-éen* (principalement ethnographiques), environ une vingtaine. Quant à ceux en *-ein*, on en compte deux : *plein, serein.* On ne peut vraiment pas s'arrêter devant un si faible obstacle et sacrifier à un excès de préoccupations théoriques l'avantage pratique de réduire à l'unité les multiples notations de l'*è* nasal. Nous avons d'autant moins le droit de nous élever contre la substitution de *in* à *ain, ein, en,* que nous la pratiquons déjà dans plus d'une région du vocabulaire sans nous en apercevoir, comme je l'ai montré aux §§ 224-225. Nous écrivons *alevin, provin, rinceau, cintrer, dessin*, là où nos aïeux écrivaient *alevain, provain, rainceau, ceintrer, dessein* (v. § 229); *marocain* se transforme en *maroquin* pour désigner une peau préparée d'une certaine façon, et l'on ne voit pas pourquoi nous nous refuserions à traduire par *in* le *en* de *agenda* ou d'*examen*, quand nous le faisons pour celui de lat. *ingenium* ou de flam. *maneken*, dans *engin, mannequin.* Concluons donc sans hésiter en faveur de la graphie *in*, la plus simple et la plus répandue.

§ 229. **Homophones :**

1. *Blende, blinde.* — *Blende* (all. *blende*) gardera son *en* pour ne pas se confondre avec *blinde.*

2. *Dessin, dessein.* — En réalité ces deux mots n'en font qu'un. Le premier est un substantif verbal dérivé de *dessiner* [1]; le second, un substantif verbal dérivé de vfr. *desseigner* (it. *disegnare*, de lat. *designare*), variante de *dessiner.* Leur divergence graphique est excellente à maintenir, parce qu'elle répond à une différence de signification : comme je l'ai déjà fait observer, il est toujours bon que deux expressions distinctes pour l'esprit le soient également pour l'œil. Seulement on pourrait simplifier *dessein* en *dessen.*

3. *Pin, pain.* — Conserver *pain.* Nous verrons plus bas (§ 231) qu'il y a lieu de réformer *étaim, faim*, en *étain, fain.* Afin d'éliminer le plus possible le digramme *ai*, il pourrait être utile de remplacer les graphies *étain, fain, pain*, par les graphies simplifiées *éten, fen, pen.*

[1] Le XVII[e] siècle écrivait généralement *dessein* au lieu de *dessin*; cette dernière graphie était regardée comme incorrecte.

Digitized by Google

4. *Pentade, pintade.* — *Pentade*, employé par quelques auteurs comme traduction du gr. *pentas* (même famille que *triade* et *tétrade*, de gr. *trias, tetras*), gardera son *en* pour prévenir la confusion avec *pintade* (oiseau). C'est d'ailleurs un terme à peu près inusité dans la langue courante, ce qui lui donne le droit de conserver sa graphie étymologique (§ 591).

5. *Plein, plain.* — *Plein* est à écrire *plin*. *Plain*, n'ayant ni même sens ni même origine (lat. *planum*), est à laisser intact pour éviter l'équivoque. On écrira donc : « de *plin* gré, de *plin* droit », mais « de *plain* pié » (§ 291, 4°). Par analogie la graphie actuelle « écu *plein*, de *plein* fouet », essentiellement vicieuse, sera non pas simplifiée en *plin*, mais rectifiée en *plain* (§ 224, 1°) [1].

6. *Plainte, plinthe.* — Ecrire *plinte* (comme *plindre*, p. *plaindre*) et *plinthe* : la conservation du *th* préviendra l'amphibologie.

7. *Sain, saint, sein, seing, ceint.* — C'est l'exemple favori des grammairiens en mal d'homonymes :

a) Pour *sain* (adj.), fém. *saine*, il faut écrire *sin, sène*. De même *sain* (sbst.), de lat. *sagimen*, dans *saindoux* (vfr. *sain doulx*), s'écrira *sin* (*sindou*, § 334). Malgré la similitude de forme, il n'y a pas de confusion possible entre ces deux mots, le *sain* de *saindoux* ne s'employant plus à l'état isolé.

b) Pour *sein* écrire également *sin* (lat. *sinum*), ce qui se trouvera satisfaire tout à la fois les étymologistes et les phonétistes ; ce substantif ne se confondra pas non plus avec l'adj. *sin* p. *sain*.

c) Pour *seing* (lat. *signum*) écrire *sing*, en lui conservant le *g* muet (v. ci-dessous § 297), afin de le distinguer de *sin* et malgré son identité avec le *-sin* de *tocsin*, qui a la même origine, étant pour *sing* (lat. *signum*) [2].

d) Pour *saint* écrire *sint* ; pour *ceint*, partic. du vb. *ceindre*, écrire *cint*, en conservant le *c* dont le maintien préviendra toute confusion

[1] A cause de la forme en *ai (plaine)* que nous conservons au féminin de cet adjectif, comme on l'a vu plus haut (§ 161) à propos de la graphie *armes plaines* p. *armes pleines*, il n'y a pas lieu de faire application ici de ce qui vient d'être dit pour *éten, fen, pen*, et d'écrire *plen* au lieu de *plain*.

[2] *Tocsin*, vfr. *touquesain, toquesin, tocsainct, toxsainct, toxin*, est emprunté au provençal *toca senh*, de *tocar* « frapper » et *senh* « cloche » (de *signum* « signal »).

Dans le sens de « cloche » on trouve en vfr. ce dernier mot écrit fautivement *saint*, au lieu de *sin* ou *sing* (Œuvres de Guy Coquille, 1666, t. I, p. 111), et c'est lui qui figure dans le proverbe populaire : « On n'oüirait pas les *saints* (i. e. les *cloches*) sonner ». De là le nom de *saintier* donné jadis aux fondeurs de cloches (v. Agnel, *De l'Influence du langage populaire*, p. 137).

De *signum* pris dans cette acception on peut rapprocher, sous le rapport de l'association des idées, le gr. mod. *sêmantron* (pron. *simandron*, d'où le fr. *simandre*), du vb. *sêmainô* « signifier ; sonner ».

Digitized by Google

entre ces deux mots. La graphie *cint* entraîne naturellement celle de *cindre* et de ses dérivés *cinture, cinturon, ancindre, ancinte*, etc., pour *ceinture, ceinturon, enceindre, enceinte.*

8. *Cinq*, dont la palatale finale n'est pas entendue devant une consonne, fait parfois homophonie avec *saint.* Ex. : « Ces *saints* missionnaires; ces *cinq* missionnaires ». De même dans cette phrase de Bossuet *(Hist. des Variations)*, qui est amphibologique à l'oreille, *saints* pouvant s'y interpréter *cinq* : « Je ne m'étonne plus que sous un tel archevêque on ait méprisé la doctrine de ses *saints* prédécesseurs. » La notation actuelle de ces deux mots empêche l'équivoque de passer dans le langage écrit; celle-ci ne se produira pas davantage entre le plur. *sints* et la graphie *sinc* p. *cinq,* qui sera proposée dans les §§ 417, 467, traitant de la réforme du *c* doux et du *q* final.

9. *Serein, serin.* — L'adj. *serein* transformé en *serin* ne pourrait guère se confondre avec le sbst. *serin* que dans une locution très vulgaire du genre de celle-ci : « Avoir l'air *serin* ». Encore est-il préférable de l'éviter en gardant *serein,* simplifié en *seren*, graphie qui, du reste, ne s'harmonisera que mieux avec le fém. *serène* (§ 159).

10. *Tain, teint* (sbst.), *thym, tin.* —*Tain* est à écrire *tin* (comme *étin* p. *étain*). Ecrire *tint* p. *teint* et *thin* p. *thym* (v. §§ 234, 401) : la conservation du *th* dans *thin* empêche l'amphibologie. *Tin* p. *tain* ne se confondra pas avec *tin* [1], à cause de la différence de sens des phrases dans lesquelles l'un et l'autre peuvent trouver place (v. § 73).

11. *Teinter* est à écrire *tinter.* Il ne saurait faire équivoque avec *tinter* « rendre un son », non plus qu'avec *tinter* (t. de mar.) « placer sur des tins ».

12. *Vin, vain.* — *Vain* est à écrire *vin* (fém. *vène*); cet adjectif ne se confondra pas avec le sbst. *vin.* Quant à *vint* (de *venir*), et *vingt, vainc* (de *vaincre*), qui seront réformés en *vint, vinc* (§§ 288, 363), inutile d'en parler : ils ne sauraient faire équivoque avec *vin* et *vain.*

EN final prononcé **èn'**.

§ 230. Régulièrement, l'examen de cette question ne devrait pas figurer ici, mais dans la partie réservée aux consonnes, puisque le groupe *en* articulé *èn'* ne représente pas une voyelle « nasale », mais sert, au

[1] Pièce de bois qui sert à soutenir les tonneaux support de quille.

Digitized by Google

contraire, à noter une voyelle « orale » *è* suivie de la consonne *n*. Mais il faut remarquer que parfois cette double prononciation se répartit entre des termes de structure similaire et que, de plus, il lui arrive d'affecter simultanément le même mot, comme cela a lieu pour *hymen*, qui sonne *imin* et *imèn'* (§§ 211). Dans ces conditions on ne peut guère, après avoir traité de sa prononciation nasale, abandonner ce digramme sans formuler quelques observations relatives aux cas où il sonne *èn'* dans le rôle de finale. Cette prononciation se rencontre :

1° Dans un certain nombre de noms propres étrangers, appartenant aux domaines historique et géographique : noms grecs, allemands, russes, etc., tels que *Philopœmen*, *Baden*, *Niémen*, etc.;

2° Dans des termes appartenant à la langue scientifique, comme *molimen*, *cérumen*, etc.;

3° Dans des mots du langage courant, issus soit du latin, soit d'autres langues, comme *abdomen*, *éden*, *gluten*, *hymen*.

Il serait utile de signaler aux yeux cette nuance d'articulation en frappant l'*e* d'un accent grave (*abdomèn*, *édèn*, *glutèn*, etc.), pour empêcher le lecteur de confondre le groupe *en* ainsi prononcé avec celui qui s'articule *in* dans les mots, d'ailleurs peu nombreux, où la notation *en* de l'*è* nasal sera conservée ou introduite pour obvier à l'inconvénient de certaines homographies (§ 229).

Imèn (p. *hymen*) prendra de même l'accent grave. C'est en poésie seulement qu'on l'articule *imin*, pour le faire rimer avec des mots en *ain*, *ein* ou *in* (§ 211); dans cette circonstance, pour ne pas avoir deux graphies d'un même mot, il conservera sa notation *-en*, mais dépourvue d'accent : *imen*.

AIM final prononcé **in** (è nasal).

§231. Cette finale est des plus rares; elle figure dans *daim*, *essaim*, *étaim*, *faim*, (lat. * *damum*, *examen*, *stamen*, *famem*) [1].

Nous savons (§ 207) que l'*m* finale nasalisée devient régulièrement *n* dans notre orthographe. Aussi le vfr. écrivait-il *dain*, *essain*, *estain* [2], *fain* : la notation de ces mots par *-m* est due à une réaction étymologique.

[1] L'*m* finale nasale ne se trouve que dans un très petit nombre de mots : en dehors de ceux qui viennent d'être énumérés, on ne la rencontre que dans *dam* (§ 207), *dom*, *nom*, *parfum*, *thym*.

[2] A cette ancienne graphie *-ain* traduisant lat. *-amen* dans *essaim*, *étaim*, correspond la graphie actuelle *-ain* dans *airain*, de *æramen* (§ 225, 1°).

Digitized by Google

Remplaçant *ain* par *in* (§ 226), il faut remplacer également *aim* par *in* et écrire *essin* [1], *din*. Ce dernier s'harmonisera bien avec le fém. *dine*, très employé maintenant par les chasseurs et qui tend à supplanter *daine*. Mais, en ce qui concerne *étaim* et *faim*, il faut tenir compte de leurs homophones *étin* (p. *étain*), *fin*, et les écrire *étain*, *fain*, pour empêcher l'amphibologie. Au sujet de la réforme d'*étaim*, *faim*, en *éten*, *fen*, se reporter au § 229.

Quant à *Daim* (écrit aussi *Dain*), surnom du barbier de Louis XI, il n'y a pas à le modifier : en sa qualité de nom propre historique, il conservera sa graphie traditionelle (§ 581, 1re note).

EIM prononcé **in** (è nasal).

Ex. : *Reims.*

§ 232. Conformément à la règle générale qui veut que les voyelles nasales s'écrivent par une *n* devant toute consonne autre qu'une labiale, il faut écrire *Rins* (avec simplification de *ei* en *i*, comme dans *in* pour *ein*, § 226), si l'on accepte l'application de la réforme aux noms de la géographie française (§ 582).

IMM prononcé **in-m**.

Ex. : *immangeable*, *immanquable.*

§ 233. Cette graphie comporte la même observation que *emm* prononcé *an-m* (§ 221) : elle a l'inconvénient d'être ambiguë, puisque rien n'y indique que le groupe *imm* doit s'y prononcer *in-m* et non *im-m* comme dans *immanent*, *immatériel*. Il faut l'écrire *inm-* dans *inmanjable* (v. § 460). Mais, pour *immanquable*, il est préférable de ne pas toucher au groupe *imm*, car on prononce aussi, quoique beaucoup plus rarement, *im-manquable*. Donc, jusqu'au jour où la prononciation *inm* l'aura définitivement emporté, mieux vaut conserver provisoirement la graphie *immanquable* (modifiée en *immancable*, § 472, 4°).

YN, YM, prononcés **in** (è nasal) [2].

§ 234. Une notation exceptionnelle de l'*è* nasal nous est fournie par les

[1] *Essin* p.vfr. *essain*, de lat. *examen*, répond exactement à *alevin* p.vfr. *alevain*, de lat.bas *allevamen* (§ 225, 3°).

[2] D'après leur rang alphabétique, ces digrammes ne devraient venir que beaucoup plus tard, à la fin de la liste des voyelles nasales, mais j'ai préféré intervertir cet ordre pour ne pas scinder le développement de tout ce qui a trait aux diverses manières de noter l'*è* nasal.

Digitized by Google

groupes *yn*, *ym*, dans une série de mots savants tirés du grec directement ou par l'intermédiaire du latin, comme *cymbale*, *lymphe*, *nymphe*, *symphonie*, *sympathie*, *syndic*, *syntaxe*, *tympan*, *thym*, *lynx*, *synchronisme*, *synthétique*, *syndérèse*, etc., de lat. *cymbalum*, *lympha*, *nympha*, *symphonia*, *sympathia*, *syndicum*, *syntaxis*, *tympanum*, *thymum*, *lynx*, gr. *sunkhronismos*, *suntheticos*, *suntêrêsis*, etc.

On a vu plus haut que partout nous aurons à remplacer par un *i* l'*y* étymologique ou non (§ 196). Par conséquent, nous substituerons *in* à la graphie *yn* et, au lieu de *syndic*, *synchronisme*, *syntaxe*, etc., nous écrirons *sindic*, *sincronisme*, *sintaxe*, etc. Nous écrirons pareillement *linfe*, *ninfe*, *linx*, *sinbale*, *sinpatie*, etc. [1]. En cela nous ne ferons qu'imiter la graphie officielle lorsqu'elle écrit *anodin*, *timbre*, au lieu de *anodyn*, *tymbre* (lat. *anodynon*, *tympanum*, de gr. *anôdunon*, *tumpanon*) [2]. D'ailleurs, dans un texte italien *linfa*, *ninfa*, ne nous surprennent pas : pourquoi en serait-il autrement de *linfe*, *ninfe*, dans un texte français? C'est une pure affaire d'habitude, comme tout ce qui touche à l'orthographe, on ne saurait trop le répéter.

Par les mêmes raisons le groupe final *-ym* de *thym* s'écrira *-in*, mais en gardant le *th* (*thin*), pour éviter l'amphibologie avec *tin* (§ 229).

OIN.

Ex. : *coin*, *loin*, *soin*.

§ 235. *Oin* est une graphie défectueuse du *wè* nasal, mais il faut la garder par les mêmes motifs d'ordre pratique qui militent en faveur de la conservation de *oi*, d'une part (§ 180), et de *in*, de l'autre (§ 226).

OUIN.

Ex. : *maringouin*, *tintouin*, *babouin*, *chafouin*, *sagouin*, *baragouin*.

§ 236. Cette notation du *wè* nasal est très rare. La graphie la plus usitée de ce phonème étant *oin*, il faut en principe la substituer à

[1] Sur la substitution de *t*, *f*, à *th*, *ph*, et sur le remplacement de *m* par *n* devant *b*, *p*, v. ci-dessous §§ 397, 460 et 466.

[2] Remarquer que *timbre* et *tympan* sont deux doublets tirés l'un et l'autre de *tympanum* et qu'il n'y a aucune raison pour leur appliquer deux graphies différentes.

Digitized by Google

ouin. Ex. : *maringoin, tintoin*. Mais la prononciation s'oppose à ce que la même réforme soit applicable aux mots en *-ouin* qui possèdent des féminins en *-ouine* ou des dérivés en *-ouin-*. Nous conserverons donc *babouin, chafouin, sagouin, baragouin*, etc., à cause des féminins *babouine, chafouine, sagouine,* et des dérivés *baragouinage, baragouiner, baragouineur*.

OM final prononcé **on** (**o** nasal).

§ 237. L'*o* nasal possède quatre notations :

1° *on* : *non* ;
2° *aon* : *taon* ;
3° *um* : *umble* ;
4° *om* : *nom*.

De *on*, rien à dire : c'est la graphie rationnelle ; *aon* a été étudié aux §§ 208-209, et *um* le sera au § 240.

Quant à *om*, il ne figure à la finale que dans *dom* et *nom* [1] ; *o* nasal se notant par *on* et *m* nasale finale devant désormais céder la place à *n* (§ 207), ces deux mots seraient à écrire *don, non* (de même que vfr. *hom, om,* est devenu *on*), mais, par exception, il faut les conserver tels quels à cause de leurs homonymes *don, non* :

a) *Dom,* titre honorifique donné à certains religieux, pourrait, si on l'orthographiait *don,* se confondre avec *don,* titre de noblesse espagnol : « *Don* Sanchez », grand d'Espagne, et « *Dom* Sanchez », moine bénédictin, sont deux personnages bien différents.

b) *Nom* est un substantif et *non,* une particule négative. Il semble donc tout d'abord qu'ils ne soient exposés à aucune confusion ; mais nous devons songer que *non* peut aussi se prendre substantivement et que cela ouvre la porte aux amphibologies. Ex. : « Un *nom* douteux, équivoque ; un *non* douteux, équivoque ; en réponse à cette question il articula un *non* (ou un *nom*) indistinct », etc. En conséquence, il faut maintenir l'*m* finale dans *nom* et, par suite, dans tous ses dérivés (*renom, prénom, pronom, surnom*), bien que ceux-ci ne prêtent à aucune ambiguïté ; simple question de logique.

ON prononcé **e** labial.

§ 238. *On* possède deux prononciations :

[1] Pour ce qui concerne le traitement du digramme *-om-* à l'intérieur de *comte*, v. ci-dessous § 462.

Digitized by Google

1° *o* nasal : *mon, ton, son.* Rien à en dire : cette graphie est normale.

2° *e* labial : *monsieur* (pron. *me-sieu*).

Le mot *monsieur* est le seul dans lequel se rencontre cette manière d'articuler le digramme *on* [1]. C'est uniquement à son origine et à son aspect graphique que ce groupe ainsi employé doit de figurer ici dans l'énumération des voyelles nasales. Sa vraie place se trouve parmi les voyelles orales, à côté de l'*e* labial, dont il n'est qu'une notation exceptionnelle (§ 7).

Le sg. *monsieur* devra s'orthographier *messieu* (pour la suppression de l'*r* finale, v. § 306) et le plur. *méssieus,* avec un accent aigu pour signaler la différence de prononciation de l'*e* devant *ss* dans les deux nombres, comme j'ai proposé de le faire pour l'*e* de *dess-*, *ress-*, qui sonne *e* muet dans *dessous, dessus, ressembler, ressuer,* etc., et *é* dans *dessouder, dessécher, ressuyer, ressusciter* (§ 153). A l'encontre de cette réforme on fera peut-être observer que nous sommes en présence d'un cas unique et d'une expression consacrée, dont la conservation provisoire pourrait être tolérée sans grand inconvénient. L'objection n'est pas dénuée de valeur, mais je crois que, sans s'imposer d'une façon absolue, l'adoption de la graphie *messieu, méssieus,* est cependant préférable à tous égards.

UM.

§239. Ce digramme a quatre prononciations :

1° *um* : *humilité*;

2° *om* : *album, rhum*;

3° *on* (*o* nasal) : *umble* (poisson), *rumb*;

4° *un* (*eu* nasal) : *humble, parfum.*

De la première rien à dire. La deuxième a été étudiée au § 187; restent à examiner la troisième et la quatrième, qui appartiennent aux voyelles nasales.

UM prononcé **on.**

§240. Cette notation de l'*o* nasal est tout à fait exceptionnelle. Il faut la remplacer par *on,* et *rumb, umble,* doivent devenir *ronb, onble* (modification déjà opérée dans la variante *ombre)* [2], comme *sump-*

[1] La prononciation primitive par *o* nasal (*mon-sieur*), conforme à l'étymologie, est demeurée courante dans plusieurs provinces chez les populations rurales, notamment en Picardie, sous la forme *monsieu.*

[2] Pour la substitution de *n* à *m*, v. § 460.

Digitized by Google

tueux (XVIe s.), *présumptueux* (id.), sont devenus *somptueux*, *présomptueux*. C'est par une transformation du même ordre, rappelons-le, que le *-um* de *amylum*, étant passé de *om* à *on* dans la prononciation, s'est changé en *-on* dans *amidon* (vfr. *amilon*), et qu'au *-im* de vfr. *raisim*, transformé en *è* nasal par la langue parlée, l'écriture a substitué *-in* (§ 207).

La même prononciation se retrouve dans *lumbago*. Comme terme médical il doit garder intacte sa forme latine, mais comme terme du langage courant, où il est d'un usage aussi fréquent que n'importe quel mot réellement français, je pense qu'on doit le rapprocher de ses congénères *lombes*, *lombaire* (à réformer en *lonbes*, *lonbère*), et l'écrire *lonbago*, à l'exemple de *fongus*, qui est pour *fungus* (v. § 242, 1re note).

UM, UN, EUN, prononcés **eu** nasal.

§ 241. L'*eu* nasal possède trois graphies :

1° *eun* : *jeun*;
2° *um* : *parfum*;
3° *un* : *brun*.

La notation *eun* est la seule exacte, puisque c'est un *eu* nasalisé que nous avons à rendre, mais elle est exceptionnelle et réduite à un seul cas : *jeun*. Il faut donc l'éliminer.

La notation *um* en syllabe finale est également exceptionnelle : il faut l'éliminer de même.

Reste la notation *un*. Elle serait exacte s'il s'agissait encore de traduire un *u* nasal, mais ce phonème a disparu de la langue [1]. Appliquée à l'*eu* nasal, elle est irrationnelle; pourtant, comme elle est presque seule employée dans ce rôle, il faut l'y conserver et s'en servir à l'exclusion de toute autre. *Jeun*, *parfum*, s'écriront dorénavant *jun*, *parfun*. Cette réforme ne saurait exercer aucune mauvaise influence sur les dérivés à venir, puisque la dérivation correcte est déjà assurée par *jeûne*, *jeûner*, *parfumer*, *parfumeur*, etc. *Humble* s'écrira de même *unble* (v. §§ 365 et 460).

En ce qui concerne *parfum*, nous rentrons ainsi dans la règle générale de l'orthographe française rappelée ci-dessus (§ 237), qui

[1] L'*u* nasal, dont il n'est plus possible d'indiquer avec certitude la prononciation, est né dans la seconde moitié du XVIe s., puis il a passé peu à peu au son qu'il possède aujourd'hui, celui d'un *eu* ouvert nasalisé. Son histoire est la même que celle de l'*i* nasal (v. ci-dessus § 226, 1re note).

Digitized by Google

veut que dans toute syllabe nasale figurant à a fin d'un mot la nasalisation soit exprimée par une *n*. Les exceptions, on l'a vu, sont en nombre infime : *dam, daim, essaim, étaim, faim, dom, nom, parfum, thym* (§ 231). Il est aussi naturel d'écrire *parfun*, au lieu de *parfum*, que d'écrire *embrun*, au lieu d'*embrum* [1], et de substituer, comme on l'a fait au XIX^e^ siècle, la graphie *falun* à la graphie *falum* du XVIII^e^.

UN prononcé **on**.

§ 242. *Un* a deux prononciations :

1° *eu* nasal, que nous venons de voir ;

2° *on* (*o* nasal), dans *punch* (pron. *ponch'*), emprunté à l'angl. *punch* [2].

Cette graphie est due à un remords étymologique de l'Académie (1835), car le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle avaient écrit *ponche*. Il faut suivre leur exemple, en écrivant *ponch*. On remarquera que je supprime l'*e* muet parasite dont ils avaient doté ce mot. Evidemment la graphie *ponche* serait plus conforme aux traditions suivies par notre langue en matière de transcription des mots étrangers, lorsqu'il s'agit d'exprimer les consonnes finales articulées [3] ; mais elle me semble à rejeter, à cause de la prosodie, l'addition d'un *e* terminal obligeant à compter une syllabe supplémentaire dont il n'y a pas trace dans l'expression originale. La présence de cet *e* ne s'explique que dans les mots où il est nécessaire de signaler que la consonne finale n'est pas muette, lorsque le lecteur est exposé à concevoir un doute sur ce point. Ainsi, en voyant *cheviot* conservé intégralement en français, ou *yacht, spleen,* transcrits par *iot, splin*, on pourrait être tenté de prononcer *chevio, io, splin* (par *è* nasal), car rien n'indique que la consonne finale doive être articulée, tandis que les graphies *cheviote* [4], *iote, spline*, ne laisseraient place à aucune ambiguïté ; là, du moins, l'*e* final peut trouver sa justification. Mais, dans ce cas même, j'estime qu'il faut s'abstenir de recourir à son emploi, puisqu'il fausse la prosodie. On fera mieux

[1] *Embrun* est emprunté au provençal moderne *embrum*, sbst. verb. de *embruma* « embrumer ».

[2] *Un* prononcé *on* se trouve également dans *fungus* (emprunté du lat. *fungus*), ancienne graphie que l'Académie conserve à côté de *fongus*. Il ne faut retenir pour la langue usuelle que la seconde de ces deux notations, qui, du reste, s'harmonise mieux avec les dérivés *fongueux, fongosité*.

[3] Comparer, entre autres, *bouledogue, châle, chèque, cheviotte, craque* (minér.), *dogue, flanelle, gigue, moire, partenaire*, etc., de l'angl. *bulldog, shawl, check, cheviot, crack, dog, flannel, gig, mohair, partner*.

[4] Et non *cheriotte*, comme on l'écrit à tort, par un redoublement inutile du *t*.

Digitized by Google

de s'adresser à l'apostrophe et de rendre *yacht* et *spleen* [1] par *iot'*, *splin'* [2]. Ce procédé a l'avantage de laisser la prosodie intacte et de ne pas augmenter le nombre des syllabes du mot, tout en fixant le lecteur sur la manière d'articuler la dernière consonne. Inutile d'ajouter que, par contre, cette apostrophe ne doit pas figurer dans les transcriptions où la prononciation de cette finale s'impose d'elle-même, c'est-à-dire lorsqu'on a affaire à des consonnes autres que *n*, *t*, *p* ou *d*, les seules, ou peu s'en faut, qui puissent, dans quelques circonstances, provoquer une hésitation de lecture, par suite des conventions auxquelles nous sommes accoutumés [3]. Il est évident, par exemple, que les mots *bulldog, schawl, check, crack, dog, flannel, gig, mohair*, cités tout à l'heure dans la 2e note de ce paragraphe, auraient pu sans danger se transcrire *bouldog, châl, chec, crac, dog, flanel, jig, moir* (à l'imitation des graphies *grog, maréchal, échec, bac, tunnel, zigzag, fermoir*, etc.), car ce n'eût pas été en contradiction avec nos habitudes. De même la graphie officielle aurait dû consacrer *pouding* au lieu de *poudingue* (t. de géol.), puisqu'elle admet *lasting* (de l'angl. *lasting*) [4].

ANC, ANG, ENG, AING, EING, OING, ONC, OND, ONG, etc., prononcés **an, in, oin, on.**

§ 243. Outre les diverses graphies qui viennent d'être énumérées les voyelles nasales employées en syllabe finale en possèdent encore d'autres provenant de ce qu'au polygramme nasal s'adjoint une consonne muette telle que :

b, dans *plomb*;
c, dans *banc, jonc, tronc*;
d, dans *différend, blond, bond, fond, gond, rond*;
g, dans *rang, sang, étang, hareng, parpaing, seing, sterling, oing, coing, poing, long* et ses composés *oblong, barlong*;
etc.

[1] Je laisse de côté *cheviote*, puisque son *e* est définitivement passé dans l'orthographe courante.

[2] Sur cet usage de l'apostrophe, v. Clédat, *Grammaire phonétique*, p. 16.

[3] En effet, chez nous, l'*n* finale est un signe de nasalité, sauf dans quelques mots en *-en* (§ 230), et le *t* final est le plus habituellement muet, comme le *p* et le *d* finals : d'où, dans certains cas, la nécessité d'indiquer par un moyen quelconque que ces consonnes se font sentir. Pour *-en*, *-et*, etc., on y arrivera à l'aide de l'accent grave (*-èn*, *-èt*) et, pour les autres finales, par l'apostrophe (v. § 571, c).

[4] *Poudign* eût été meilleur (§ 463), mais la prononciation incorrecte à laquelle répond la graphie *poudingue* est maintenant irréformable, comme celle de *lasting'* au lieu de *lastign* (ibid.).

Digitized by Google

Dans ces groupes la voyelle nasale proprement dite doit se traiter conformément aux règles posées dans les paragraphes qui précèdent: ainsi *en*, *ain*, *ein* (*hareng*, *parpaing*, *seing*), etc., y deviendront *an*, *in*.

Quant à la consonne finale muette, elle y sera tantôt supprimée, comme dans *plon*, *jon*, *haren*, *parpin*; tantôt conservée, comme dans *banc*, *sing*, *coing*; tantôt modifiée, comme dans *ranc* (p. *rang*). L'examen détaillé de ces questions viendra plus loin, au chapitre V.

§ 244. Résumé des voyelles nasales. — Pour le résumé de ce qui concerne les voyelles nasales et la réforme de leurs notations, voir ci-dessous § 604.

Digitized by Google

CHAPITRE III

CONSONNES DOUBLES

§ 215. Elles proviennent de causes multiples, dont voici les principales:

1° Les unes sont étymologiques. Ex.: *abbé, accommoder, addition, affable, agglomérer, alléger, ammoniac, anneau, apparat, assigner, atténuer*, etc., de lat. *abbatem, accommodare, additionem, affabilem, agglomerare, *alleviare, ammoniacum, annellum, apparatum, assignare, attenuare.*

Un grand nombre d'entre elles sont dues à une restitution savante. Le moyen âge les écrivait simples, conformément à la prononciation, mais, plus tard, on en est venu à les écrire doubles, par réaction étymologique. Ainsi *abbé, alléger, anneau, apparat,* se notaient autrefois *abé, aléger, aneau, aparat,* et le vfr. avait *afaitier, afirmatif, agrever, alaitier, alécher, anoncier, apeler, apartenir, arester, atendre,* etc., là où nous avons *affecter, affirmatif, aggraver, allaiter, allécher, annoncer, appeler, appartenir, arrêter, attendre.*

2° Les autres, étrangères à l'étymologie, sont dues à une ancienne coutume orthographique. Tel est le cas pour un certain nombre de celles qui figurent après la voyelle *e* : par exemple, dans *chandelle, querelle, séquelle, tutelle* (de lat. *candela, querela, sequela, tutela*), le redoublement provient d'une convention destinée jadis à indiquer que l'*e* y possédait la valeur *è*, et à laquelle on avait eu recours antérieurement à l'époque de l'introduction des accents (v. § 13, 3°) [1]. L'usage de l'accent grave rend désormais le redoublement superflu.

[1] On commença alors à les employer concurremment avec le redoublement de la consonne; plus tard, au lieu de faire un choix définitif entre les deux moyens et de remplacer partout l'ancien redoublement par l'accent grave, on se borna à les répartir à peu près au hasard.

Digitized by Google

3° Elles peuvent aussi être le vestige d'une prononciation disparue. Ainsi l'ancien français disait : *hon-me, fan-me, bon-ne, pon-me, an-nemi,* et, par suite, il écrivait *homme, femme, bonne, pomme, ennemi,* la première consonne *n, m,* servant à exprimer la nasalisation de la voyelle [1]. Il y a une survivance de cet usage dans notre manière d'articuler des locutions telles que *mon ami, on espère,* etc., qui sonnent *mon nami, on nespère.* A partir du XVII[e] siècle ces voyelles nasales furent peu à peu remplacées par des voyelles orales. Dans plusieurs mots comme *âme, entamer,* l'écriture a suivi la prononciation, mais ailleurs l'ancienne orthographe a persisté jusqu'à nos jours, sans raison valable.

4° Il en est enfin qui, purement arbitraires (comme dans *buffle, chiffre, greffe, allemand, salle,* etc.) ou filles d'un pédantisme inintelligent, ne se justifient ni par l'étymologie, ni par le besoin de noter une prononciation particulière. A cette catégorie appartiennent, entre autres, beaucoup de formes créées à l'aide du préfixe *à* et dans lesquelles la double lettre qui suit ce préfixe n'est qu'un ressouvenir maladroit de la composition latine à l'aide du préfixe *ad* [2]. Ex. : *accoucher, accouder, affadir, affaiblir, affaisser, afficher, affleurer, affoler, affranchir, affréter, affriander, allonger, appareiller, appauvrir, appesantir, approfondir, attabler, attacher, attendrir, atterrer, atterrir, attiédir, attifer, attirer, attraper, attitrer, attrister, attrouper,* etc., qui viennent respectivement de *à* et *coucher, coude, fade, faible, faix, ficher, fleur, fol, franc, fréter, friand, long, pareil, pauvre, pesant, profond, table, tache* (dans le sens de « point fixe »), *tendre, terre, tiède, tiffer* (vfr.), *tirer, trappe, titrer, triste, troupe.* Ils ont été affublés d'une double lettre à l'imitation de *accommoder, affirmer, affluer,* etc. (lat. *accommodare, affirmare, affluere*).

§ 246. Dans l'état actuel, leur graphie et leur prononciation nous offrent

[1] La double *nn* de *ennui, ennuyer,* remplit encore actuellement cet office : elle sert à nous avertir que la première voyelle est affectée d'une prononciation nasale (§ 220).

[2] Le même procédé a été mis en œuvre dans les mots composés avec le préfixe *é* (vfr. *es* , de lat. *ex*). C'est ainsi qu'on a *effacer, effaner, effaroucher, effeuiller, effiler,* etc., pour *éfacer, éfaner, éfaroucher, éfeuiller, éfiler,* de *é* et *face, faner, farouche, feuille, fil,* à l'imitation des composés latins *effeminare, effervere, efficere, effluvium,* etc., tirés de *ex* et *femina, fervere, facere, fluere.* Du reste, même dans cette fausse voie, la graphie « savante » n'a pas su demeurer fidèle à son système et plus d'un mot en *a-* ou en *é-* est resté indemne du redoublement. Ex. : *a-méliorer, a-ménager, a-maigrir, é-crémer, é-pointer,* etc. Les contradictions foisonnent, comme on va le voir au § 250.

Digitized by Google

l'image du plus parfait désordre qui se puisse imaginer. Ainsi :

1° Les consonnes étymologiquement doubles sont rendues tantôt par des consonnes doubles, tantôt par des simples ;

2° Les consonnes étymologiquement simples sont rendues tantôt par des simples, tantôt par des doubles ;

3° Des consonnes simples et des consonnes doubles se trouvent réparties sans règle apparente et de la façon la plus contradictoire entre des mots de formation analogue et qui devraient n'offrir qu'une même graphie ;

4° Pour achever de compliquer la situation, la prononciation entre en jeu avec ses inconséquences et, parmi les consonnes que nous écrivons doubles, les unes sont toujours articulées comme des doubles, les autres comme des simples, d'autres enfin tantôt comme des simples et tantôt comme des doubles, suivant les mots dans lesquels elles figurent (v. ci-dessus § 6).

Voici quelques exemples de ces différents cas :

I. Consonnes étymologiquement doubles rendues par des doubles.

§ 247. *Abbé, accroître, addition, affirmatif, aggraver, allaiter, ammoniac, anneau, appeler, arrêter, arrhes, associer, attendre*, etc., de lat. *abbatem, accrescere, additionem, affirmativum, aggravare, allactare, ammoniacum, annellum, appellare, * arrestare arrha, associare, attendere* (§ 245, 1°).

II. Consonnes étymologiquement doubles rendues par des simples.

§ 248. B.	*abréger*	lat.	*abbreviare*
	adouber	»	*ad* et **dobbare*, de germ. *dubban*
	crabe	all.	*krabbe*
	gabion	it.	*gabbione*
C.	*racoler*		*re* et *accoler*
	estacade	it.	*steccata*
	estocade	»	*stoccata*
	secouer	lat.	*succutere*
	sucre	ar.	*sukkar*
F.	*carafe*	it.	*caraffa*
	estafette	»	*staffetta*
	estafier	»	*staffiere*

Digitized by Google

	estafilade	it.	*staffilata*
G.	*agréger*	lat.	*aggregare*
	agresseur	»	*aggressorem*
L.	*alerte*	it.	*all'erta*
	cervelas	»	*cervellato*
	alevin	lat.	**allevamen*
	ampoule	»	*ampulla*
	annuler	»	*annullare*
	argile	»	*argilla*
	boule	»	*bulla*
	félon	»	*fellonem* (b.l.)
	fouler	»	**fullare*
	foulon	»	*fullonem*
	étalon	»	*stallonem* (b.l.)
	géline	»	*gallina*
	imbécile	»	*imbecillum*
	mulet (poisson)	»	*mullum*
	pâle (vfr. *palle*)	»	*pallidum*
	pâleur	»	*pallorem*
	pelisse	»	**pellicia*
	poêle	»	*pallium*
	poulain	»	**pullanum*
	poule	»	*pulla*
	velours (p. *velous*)	»	*villosum*
	préalable	«	*præ* et fr. *aller*
	prêle	pour	*âprelle*, de *âpre*
	créole	esp.	*criollo*
	trôler	all.	*trollen*
M.	*momerie*, de vfr. *momer*	»	*mummen*
	symétrie [1]	lat.	*symmetria*
N.	*canule*	»	*cannula*
	cinabre	»	*cinnabarem*
	canon	it.	*cannone*
	belladone	»	*bella donna*
	madone	»	*madonna*
	panache	»	*pennacchio*
	panonceau	vfr.	*pennoncel*
P.	*apanage*, de vfr. *apaner*	lat.	*appanare* (b.l.)

[1] Anciennement *symmétrie*. On peut en rapprocher une faute étymologique du même genre dans *synévrose* p. *synnévrose*.

Digitized by Google

	api [1]	lat.	*Appius*
	chape	»	**cappa*
	coupe	»	*cuppa*
	étoupe	»	*stuppa*
	sapin	»	*sappinum*
	souple	»	*supplicem*
	hypocras	»	*Hippocras* (§ 193, 1°).
	cape	it.	*cappa*
	câpre	»	*cappero*
	groupe	»	*groppo*
	poupe	»	*poppa*
	clapet	all.	*klappe*
	chope	»	*schoppen*
	râpe	»	*rappe*
	croupe	germ.	*kruppa*
	laper	anglo-sax.	*lappian*
	nope	flam.	*noppe*
	attraper		*à* et *trappe*
R.	*caroube*	lat.	*carrubia* (b.l.)
	poireau	»	**porrellum*
	accaparer	anc. it.	*accaparrare*[2]
	guérilla	esp.	*guerrilla*
	gabarit	prov.	*gabarrit*
	déluré		*dé-* et *leurré*
T.	*abatis*		*abattre*
	petite	lat.	**pititta*
	plate	»	**platta*
	pelote	»	**pilotta*
	glouton	»	*gluttonem*
	casemate	it.	*casamatta*
	citadin	»	*cittadino*
	soutane	»	*sottana*
	tétin, de *tette*	germ.	*titta*

[1] *Api* est pour *Appie*, forme francisée de *Appius*, nom du créateur de cette variété de pomme. Pline emploie l'expression *appiana mala* dans le sens de *pommes d'api*.

[2] V. p. 192, 2e note.

Digitized by Google

III. Consonnes étymologiquement simples rendues par des doubles.

§249. C.	*accolade* [1]	prov.	*acolata*
F.	*siffler*	lat.	**sifilare*
	chauffer	»	**calefare*
	coffre (vfr. *cofre*)	»	*cophinum*
	coiffe (vfr. *coife*)	»	**cofea*
	chiffre (vfr. *cifre*)	»	*cifra* (b.l.
	greffe	»	*graphium*
	griffon	»	*gryphum*
	buffle	it.	*bufalo*
	gouffre	»	*golfo*
	griffe	a.h.a.	*grifan*
	affaire		*à* et *faire*
L.	*gabelle*	prov.	*gabela*
	allègre	lat.	*alacrem*
	pelle	»	*pala*
	chandelle	»	*candela*
	cruelle	»	**crudalem*
	tutelle	»	*tutela*
	querelle	»	*querela*
	séquelle	»	*sequela*
	voyelle	»	*vocalem*
	hallebarde	m.h.a.	*helmbarte*
	allemand	a.h.a	*alemann* [2]
	salle (vfr. *sale*)	germ.	*sal*
	allonger	»	*à* et *long*
M.	*comme* (vfr. *com*)	lat.	*quomodo*
	commencer	»	**cuminitiare*
	somme	»	**sauma* p. *sagma*
	sommier	»	**saumarium* p. *sagmarium*
	pomme	»	*poma*
	pommade	it.	*pomata*
	pommeau	vfr.	*pom*

[1] Les mots en *a-* suivi d'une consonne double (*cc*, *ff*, *ll*, etc.), dont le mode de formation a été donné au § 245, 4°, sont très nombreux dans notre langue. Pour ne pas allonger inutilement cette liste, je me contenterai d'en citer quelques-uns.

[2] *Alemann*, latinisé en *alamannus*, est devenu en vfr. *aleman*, d'où *alemand*, puis *allemand*.

Digitized by Google

N.	*ennuyer*	lat.	**inodiare*
	couronne [1]	»	*corona*
	monnaie	»	*moneta*
	bonne	»	*bona*
	étrenne	»	*strena*
	antienne	»	**antephona*
	connétable	»	*conestabulum* (b.l.)
	ancienne	»	**anteiana*
	tonnerre	»	*tonitru*
	tonner	»	*tonare*
	étonner		**extonare*
	donner	»	*donare*
	ordonner (vfr. *ordener*)	»	*ordinare*
	ennemi (vfr. *enemi*)	»	*inimicum*
	honneur	»	*honorem*
	occasionnel	»	*occasionalem* (b.l.)
	patronne	»	*patrona*
	vienne	»	*veniat*
	viennent	»	*veniunt*
	personne	»	*persona*
	sonner	»	*sonare*
	résonner	»	*resonare*
	rationnel	»	*rationalem*
	tortionnaire	»	*tortionarium* (b.l.)
	nenni	vfr.	*nen* (forme affaiblie de *non*) et *il*
P.	*appauvrir*		*à* et *pauvre*
	approfondir		*à* et *profond*
	approvisionner		*à* et *provision*
	gripper	b. a.	*gripan*
R.	*arranger*		*à* et *ranger*
	arriver		*à* et *rive*
	verrou	lat.	*veruculum*
	enverrai	vfr.	*enveierai*
T.	*blette*	lat.	*blitum*
	bette	»	*beta*
	amulette	»	*amuletum*

[1] Le redoublement des nasales *m*, *n*, a lieu surtout après un *o* ou un *e*, mais beaucoup plus rarement après un *a*.

Digitized by Google

corvette	lat.	*corbita*
couette	«	*culcita*
carotte	»	*carota*
quitte	»	*quietum*
garrotter, de *garrot*	esp.	*garrote*
regretter	goth.	*gretan* [1]

IV. Mélange contradictoire des simples et des doubles.

§250. C.	*acoquiner* (*à* et *coquin*) [2]	*accouder* (*à* et *coude*)
	racoler (*re* et *accoler*)	*accoler* (*à* et *col*)
F.	*afin* (*à* et *fin*)	*affaire* (*à* et *faire*)
	éfaufiler (*é* et *faufiler*)	*effacer* (*é* et *face*)
G.	*agréger* (*aggregare*)	*aggraver* (*aggravare*)
L.	*alourdir* (*à* et *lourd*)	*allonger* (*à* et *long*)
	alevin (**allevamen*)	*alléger* (**alleviare*)
	annuler (*annullare*)	*nullité* (b.l. *nullitatem*)
	préalable (*præ* et *aller*)	*aller*
	gilet	*Gille* [3]
	folâtre, de *fou*	*follet* (id.)
	modèle (it. *modello*)	*moelle* (*medulla*)
	vilain (**villanum*, § 256)	*village*, de *ville* (*villa*)
	cautèle (*cautela*)	*tutelle* (*tutela*)
	clientèle (*clientela*)	*séquelle* (*sequela*)
	mulet (*mullum*)	*mulle* (*mullum*)
	vocale (*vocalem*)	*voyelle* (*vocalem*)
	argile (*argilla*)	*ville* (*villa*)
	imbécile (*imbecillum*)	*imbécillité* (*imbecillitatem*)
M.	*bonhomie*	*bonhomme*
	innomé (*in* et *nom*)	*nommé*
	pomologie	*pomme* (*poma*)

[1] Cette étymologie est du moins celle que Maetzner et, après lui, G. Paris avaient assignée à *regretter*, mais M. Bréal en a depuis proposé une autre extrêmement vraisemblable, qui rattache ce mot à lat. *recrescere* ou *reincrescere* : le verbe aurait donné naissance à un participe *recretum* ou *reincretum*, d'où le sbst. *regret*, origine de *regretter*. V. à ce sujet *Mém. de la Soc. de Ling. de Paris*, t. XIII, p. 147.

[2] Pour les mots formés à l'aide du préfixe *à* l'orthographe est pleine de contradictions : tantôt elle redouble la consonne (§ 245, 4°), tantôt elle la laisse simple ; je me borne ici à un petit nombre d'exemples.

[3] *Gilet* est dérivé de *Gille*, personnage de l'ancienne comédie qui portait une veste sans manches.

Digitized by Google

	lame (*lamina*)	*femme* (*femina*)
	dame (*domina*)	*homme* (*hominem*)
	entamer (**intaminare*)	*nommer* (*nominare*)
N.	*caneton*, de *cane* (germ. *kahn*)	*hanneton* (all. *hahn*)
	courtisane	*paysanne* [1]
	canon (it. *cannone*, de *canna* «tube»)	*canne* (lat. *canna*)
	canule (lat. *cannula*, de *canna*)	*cannelle*, de *canne* (*canna*)
	panache (it. *pennacchio*)	*panne* (lat. *penna*)
	tanin, de *tan*	*tanner* (id.) [2]
	limoneux	*sablonneux*
	limonier	*citronnier*
	timonier	*canonnier* [3]
	cantonal	*cantonnier*
	national [4]	*additionnel*
	rational (lat. *rationale*)	*rationnel* (*rationalem*)
	honorer (*honorare*)	*honneur* (*honorem*)
	donateur (*donatorem*)	*donner* (*donare*)
	ordination (*ordinationem*, eccl.)	*ordonner* (*ordinare*)
	bonifier, de *bon*	*abonnir* (id.)
	monétaire (lat. *monetarium*)	*monnaie* (*moneta*)
	détoner (*detonare*) [5]	*tonner* (*tonare*)
	assoner (*assonare*)	*sonner* (*sonare*)
	sonore (*sonorum*)	*résonner* (*resonare*)

[1] *Courtis-ane* et *pays-anne* n'ont pas originairement la même désinence, car *courtisan* vient de l'it. *cortigiano*, tandis que *paysan* a d'abord été au moyen âge *païsenc*, dérivé de *païs* à l'aide du suffixe germ. *-ing*; plus tard il s'est altéré en *païsent*, puis *païsant*, pour devenir finalement *païsan*, *paysan*, par substitution du suffixe *-an* au suffixe primitif.

[2] Les verbes en *-onner*, doublent l'*n* presque sans exception, mais les verbes en *-iner*, *-uner*, ont une *n* simple, et il en est de même pour ceux en *-aner*, *-ener*, sauf un très petit nombre.

Tous les mots en *-ine* ont une *n* simple. De même pour ceux en *-ane*, à part quelques-uns comme *banne*, *canne*, *paysanne* (v. § 249, 3e note).

[3] Le suffixe *-onnier* est emprunté, comme le suffixe *-onier*, au lat. *-onarium* : la double *nn* y est inétymologique, aussi bien que dans le suffixe *-onnaire* (§ 249), emprunté de même à *-onarium*. C'est, du reste, le cas pour tous les dérivés des mots en *-on*. Ainsi que le dit très justement Didot (*op. cit.*, p. 31), ils ne devraient pas plus être écrits avec deux *nn* que ne le sont ceux des mots terminés en *-in* ou *-un*, comme *badiner*, *chagriner*, *importuner*, *brunir*, etc.

[4] *Nation* et *septentrion* sont les deux seuls mots en *-ion* qui ne doublent pas l'*n* dans les dérivés.

[5] Ne pas confondre avec *détonner* « s'écarter de l'intonation », qui est un composé formé à l'aide de *dé-* (lat. *dis-*) et *ton*.

Digitized by Google

	consonance (*consonantia*)	*consonne* (*consona*)
	coronaire (*coronarium*)	*couronner*, de *couronne* (*corona*)
	patronage	*patronner*
	matrone (*matrona*)	*patronne* (*patrona*)
	inimitié (*inimicitia*)	*ennemi* (*inimicum*)
	enivrer (cp. lat. *inebriare*) [1]	*ennuyer* (**inodiare*)
P.	*apaiser* (*à* et *paix*)	*appauvrir* (*à* et *pauvre*)
	aplanir (*à* et *plan*)	*approfondir* (*à* et *profond*)
	aposter (*à* et *poste*)	*appontement* (*à* et *pont*)
	apurer (*à* et *pur*)	*approcher* (*à* et *proche*)
	attraper (*à* et *trappe*)	*trappe*
	chape	*échapper* (*é* et *chape*)
	chope (all. *schoppen*)	*échoppe* (id.)
	souple (lat. *supplicem*)	*supplier* (*supplicare*)
R.	*accaparer* (a.it, *accaparrare*) [2]	*arrhes* (*arrha*)
	araser (*à* et *raser*)	*arranger* (*à* et *ranger*)
	carillon (lat. **quatrinionem*)	*carrière* (**quadraria*)
	déluré (*dé* et *leurré*)	*leurrer*
	père (*patrem*)	*parrain* (**patranum*)
	marâtre (**matrastra*)	*marraine* (**matrana*)
	érailler (vfr. *esraailler*)	*arracher* (vfr. *esrachier*)
	béret (prov. *berret*, dérivé de lat. *birrus*)	*barrette* (it. *barretta*, m. or. que *béret*)
T.	*abatage*, de *abattre*	*abattoir* (id.)
	bataille (lat. pop. **battalia*, de *battuere*)	*battre* (lat. *battuere*)
	atermoyer (*à* et *termoyer*)	*attirer* (*à* et *tirer*)
	gratin, de *gratter*	*grattoir* (id.)
	atelier (vfr. *astelier*, de *astelle*)	*attelle* (vfr. *astelle*)
	solbatu (p. *sole-battu*)	*battu*
	courbatu (p. *court-battu*)	*battu*
	téter, *tétin*, *téton*	*tette* (germ. *titta*)
	fréter, de *fret*	*fouetter*, de *fouet*
	sotie, de *sot*	*sottise* (id.)
	falote, de *falot*	*pâlotte*, de *pâlot*
	pataud, de *patte* [3]	*pattu* (id.)

[1] *Enivrer* est un composé d'une formation pareille à celle de *inebriare*, mais il n'est pas tiré directement de ce verbe : il a été créé au moyen de *en* et *ivre*.

[2] « Retenir en donnant des *arrhes* ».

[3] *Patte* est écrit *pate* dans la 6e édition du Dict. de l'Académie (1835).

Digitized by Google

discrète (lat. *discreta*)	*bette* (*beta*)
complète, de *complet*	*blette*, de *blet*
glouteron, de vfr. *gleteron*	*gletteron* (id.)
grotesque (it. *grottesco*, de *grotta*)	*grotte* (it. *grotta*)
etc.	

De même, si de *complot, sanglot, sot, tripot*, on a tiré *comploter, sangloter, assoter, tripoter*, de *garrot, grelot*, on a tiré *garrotter, grelotter*, et, si à *rot* répond *roter*, d'autre part à *flot* répond *flotter* [1].

V. Inconséquences de la prononciation.

§ 251. Dans la majorité des cas les consonnes doubles s'articulent comme des simples. Ex. : *affubler, aller, allumer, anneau, année, annoncer, assembler, attifer, commencer, commodité, corrompre, difforme, effort, goutter, impossible, innocent, littérature, succulent*, etc.

Dans d'autres on fait sentir le redoublement. Ex. : *affusion, allégresse, alluvion, annélide, annoter, assimiler, atticisme, commensal, commotion, corrosif, diffus, effusion, guttural, impassible, innocuité, littoral, succube*, etc. Ceci a lieu surtout dans les mots de création savante, par opposition à ceux d'origine populaire, où, en règle générale, le redoublement de la consonne ne se fait pas entendre (§ 77). Ex. : *anneau* et *annélide, assembler* (lat. pop. * *assimulare*) et *assimiler* (lat. *assimilare*), *goutter* (lat. *guttare*) et *guttural* (dérivé de *guttur*), etc.

Enfin il est un petit groupe de termes où la prononciation demeure indécise, comme dans *sommaire, assidu, atténuer, efféminer*, etc., que beaucoup articulent *som-maire, as-sidu, at-ténuer, ef-féminer*, tandis que les autres n'y font pas sentir la double consonne.

De là résultent, dans la façon d'émettre certains mots de même origine ou tout au moins de formation analogue, des disparates faites pour déconcerter la logique la moins exigeante. C'est ainsi que nous disons *an-nales, ap-pétence, cor-recteur, cor-ruption, décollation, ef-florescence, ef-fluence, inflam-mation, mil-lésime, som-mation, agres-seur, conces-sion*, à côté de *an(n)ée, ap(p)étit, cor(r)iger, cor(r)ompre, décol(l)er, cf(f)leurer, af(f)luence, enflam(m)er, mil(l)ième* [2], *consom(m)ation, profes(s)eur, obses(s)ion*, etc.

[1] « Les verbes qui ont un radical terminé par *-ot* ne prennent généralement qu'un *t*; les exceptions, non justifiées d'ailleurs, sont *garrotter, grelotter, trotter*, et quelques autres; il faudrait tout écrire par un seul *t*. » (Littré, *Dict.*, p. 1929).

[2] On a de même *titil-ler, vil-lanelle*, en regard de *distil(l)er, vil(l)ageois*.

Sur l'utilité qu'il y aurait à noter le polygramme *-ill-* par *-il'l-* dans les mots où on l'articule *il-l* (*mil'lésime, mil'lénère, titil'ler*, etc.), voir ce qui est dit au § 457.

Digitized by Google

Cet ensemble d'inconséquences a pour effet d'engendrer chez un très grand nombre de personnes une incertitude gênante en ce qui concerne l'emploi des consonnes doubles : d'un côté, la prononciation n'est pas susceptible de les renseigner sur la présence du redoublement dans l'écriture, puisque la plupart du temps elle ne le fait pas sentir, et, de l'autre, elles ne peuvent se régler ni sur l'étymologie ni sur l'analogie, puisque l'orthographe officielle en tient fort peu de compte (§ 250). Elles n'ont d'autre ressource que de faire appel au dictionnaire pour sortir d'embarras, spécialement quand il s'agit des verbes en *-eler*, *-eter*, de ceux en *-oter*, *-otter*, des féminins en *-ate*, *-atte*, *-ète*, *-ette*, *-ote*, *-otte* [1], des substantifs en *-onier*, *-onnier*, et, d'une manière générale, des mots qui renferment la consonne *n* simple ou redoublée.

Ce n'est pas que l'Académie n'ait eu conscience de ce désordre et de ses inconvénients et ne se soit évertuée de bonne heure (1762) à y porter remède. Elle a progressivement réduit à l'état de consonnes simples beaucoup de ces digrammes que maintenant nous avons cessé d'écrire, mais dont le XVIIIe siècle nous avait légué une liste encore trop considérable, en dépit des simplifications opérées par ses meilleurs écrivains [2] ; mais elle a toujours été trop timide dans ses réformes et, au lieu d'établir en principe qu'il faut écrire simple toute consonne prononcée simple, elle s'est bornée à simplifier les unes tout en conservant les autres, sans motif appréciable, de manière à multiplier les inconséquences (v. § 61). Le public n'a rien gagné à ces remaniements arbitraires, d'autant moins que, par scrupule étymologique, elle a eu le tort de restituer çà et là des consonnes doubles depuis longtemps sorties de l'usage [3].

[1] Le suffixe *-ot* vient du lat. **-ottum*, tandis que les suffixes *-at*, *-et*, ont chacun une double origine : 1° lat. *-atum*, *-etum* ; 2° **-attum*, **-ettum*. Le double *tt* des féminins n'y est donc pas toujours étymologique.

[2] Dans sa correspondance Voltaire les supprime le plus souvent, surtout à partir de 1752 : il écrit, par exemple, *aparence*, *apartement*, *apartenant*, *aprendre*, *arière*, *carosse*, *courier*, *atachement*, *bayonetes*, *dictionaire*, *flaterie*, *grater*, *poura*.

[3] Elle vient d'en donner un nouvel exemple à propos de *chariot* dans le *Rapport sur la simplification de l'orthographe* (p. 20, 11°). Ce terme était en discordance avec les autres mots en *charr-*, qui se rattachent comme lui plus ou moins directement au lat. *carrus*. Au lieu de profiter de ce que la graphie simplifiée *chariot* était entrée dans les habitudes pour unifier tous les mots de cette sorte en les écrivant par *char-* (*charier*, *charette*, *charue*, etc.), elle a préféré suivre la marche inverse et rétrograder en déclarant qu'à l'avenir *chariot* s'écrirait

Digitized by Google

§ 252. **Réglementation.** — Pour apporter un peu d'ordre au milieu de tant de contradictions il faut commencer par écarter tout souci de l'étymologie. On a vu par les tableaux des §§ 248 et 249 que la graphie académique ne s'en met guère en peine. Aussi n'avons-nous pas à nous montrer plus sévères qu'elle sur ce chapitre et, ceci posé, il ne nous reste qu'à formuler la règle suivante, fondée sur la prononciation, seul guide possible à consulter en un point où tous les autres nous font défaut :

1° « Toute consonne *double* prononcée *simple*, doit s'écrire *simple* (v. § 85, 3°) [1];

2° Dans les cas où la prononciation hésite entre l'articulation *simple* et l'articulation *double*, il faut maintenir dans la graphie le *redoublement* de la consonne. »

Ainsi nous écrirons *acoler, agraver, nulement, aler, nomer, doner, échaper*, etc., comme on écrit *racoler, agréger, annuler, préalable, entamer, donateur, chape.*

De même pour *acomoder, afable, afubler, afiler, aglomérer, aglutiner, alier, alumer, mile* [2], *milième, milion, miliar, chandèle* [3], *coupèle, comander, flâme, omaje* (p. 82, note 2), *anée, conétable, raporter, suporter, parin, marène, atester, floter, grote, sote, sotise,* etc.

Mais nous laisserons leurs digrammes à *sommère* (p. *sommaire*), *atténuer, efféminer* (§ 251), etc.

charriot. Cette décision est en opposition formelle avec un autre passage du même *Rapport* (p. 9, 8°), où il est dit : « l'Académie n'a pas vu sans plaisir la *Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe* s'engager dans la voie de la suppression des lettres doublées, voie dans laquelle l'Académie, prudemment, mais très volontiers, s'est engagée elle-même. »

[1] Il va de soi que cette règle ne concerne pas le groupe *ss* servant à exprimer l's sourde intervocalique (*essai, mission, fossé*, etc.), notation dont l'emploi sera conservé et même étendu. V. sur ce point §§ 417, 485, et 501, 4°.

[2] Le nombre 1000 s'exprime au moyen de deux graphies : *mille* et *mil*. L'une et l'autre sont tirées du latin : *mille* vient du plur. *millia, mil* du sg. *mille*. C'est pourquoi le vfr. l'employait comme sg. de *mille*. Maintenant les origines sont oubliées, et les distinctions inutiles que les grammairiens ont établies entre ces deux termes, relativement à leur usage dans la désignation des millésimes, sont à supprimer : il faut leur donner une graphie uniforme *mile* et éliminer *mil*, qui ne sert qu'à compliquer l'orthographe.

L'arrêté ministériel du 26 février 1901 porte qu' « on tolérera *mille* au lieu de *mil*. »

[3] L'Académie (v. *Rapport* de 1905, p. 20,10°) vient de déclarer qu' « elle accepte *échèle* au lieu de *échelle*, conformément à la prononciation et à l'étymologie (lat. *scala*) », mais elle est restée muette sur le compte d'autres mots en *-elle*, issus d'expressions latines en *-ela*, comme *chandelle, curatelle, querelle, séquelle, tutelle*, etc., où cependant « la prononciation et l'étymologie » sont également d'accord pour réclamer la substitution de la finale *-èle* à *-elle*.

Digitized by Google

La simplification s'étendra naturellement aux prénoms (§ 581) et aux noms de lieu (§ 582), et l'on écrira, par exemple, *Jane, Anète, Some, Garone, Pérone, Castelane* (comme *castelane*, nom d'une espèce de prune), etc. [1].

Cette réforme présente, on le voit, l'avantage de débarrasser les écoliers de toute incertitude concernant : 1° les féminins des mots en *-at, -et, -ot* ; 2° les verbes en *-eler, -eter, -oter, -otter* [2] ; 3° les formes verbales en *-enne, -ennent*, telles que *vienne, prenne, viennent, prennent*. Les féminins en *-atte, -ette, -otte*, comme les formes verbales *-elle-, -ette-, -otte-, -enne-*, seront désormais remplacées par *-ate, -ète, -ote*, et *-èle-, -ète-, -ote-, -ène-*. Ex. : *chate, muète, pâlote* ; (il) *apèle, jète, grelote, apèlera, jètera, grelotera*, (qu'il) *prène, viène*, (ils) *prènent, viènent*, etc., à l'imitation de *rate, discrète, manchote*, (il) *pèle, répète, sanglote, égrène*, etc. Il serait fort désirable qu'on se décidât enfin à opérer cette utile unification, réclamée depuis si longtemps [3].

§ 253. On pourrait objecter qu'en supprimant certaines inconséquences cette solution en créera de nouvelles. La critique n'est pas assez fondée pour nous arrêter. En effet, ces inconséquences sont liées à celles de la prononciation, qui, dans les mots de même famille, tantôt fait sentir, tantôt laisse inaperçu le redoublement de la consonne. Or, comme je l'ai dit au § 251, la prononciation est justement dans ce cas le seul guide auquel nous devions recourir, puisque c'est de son désaccord même avec l'écriture que naissent les difficultés : nous n'avons pas le choix. Du moment que nous ne pouvons réformer la prononciation au profit de l'écriture, il ne

[1] Pour le redoublement exceptionnel de l'*n* médicale dans la transcription des mots étrangers, comme moyen d'empêcher la nasalisation de la voyelle, v. ci-dessous § 570.

[2] Les contradictions des vb. en *-oter, -otter*, ont été signalées au § 250. Voici quelques exemples de celles que nous offrent les vb. en *-eler, -eter* : *bourrèle, cèle, harcèle, martèle, pèle, achète, becquète, étiquète*, en regard de *carrelle, chancelle, étincelle, attelle, appelle, cachette, caquette, empaquette*, etc. On remarquera combien il est irrationnel d'écrire simultanément « il *étiquète* » et « une *étiquette* ».

[3] « L'habitude commune dans les anciens textes de ne pas écrire les consonnes doublées mériterait d'être transportée dans notre orthographe. » (Littré, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 327.)

Citons encore, à ce propos, un curieux passage de Restif de la Bretonne (1780) : « Notre écriture tient à notre caractère..... la mienne se ressent du désordre de mes passions et de mon imagination vagabonde et chaude ; elle est irrégulière, les idées, se présentant en foule, pressent la plume et l'empêchent de former les caractères. C'est ce qui m'a rendu ennemi des doubles lettres inutiles dans tant de mots. »

Digitized by Google

nous reste plus qu'à mettre l'écriture en harmonie avec la prononciation. Elle en reproduira les illogismes, c'est évident, mais ils ne seront pas plus extraordinaires que ceux dont le § 250 nous a offert de si bizarres échantillons, et, au moins, ils auront cette fois pour eux une excuse de premier ordre, celle de l'utilité pratique.

§ 254. Ici se place une observation essentielle : en s'inspirant de la prononciation courante, il faut se borner à la suivre et par-dessus tout s'abstenir de la devancer, comme le suggèrent quelques novateurs. Sous prétexte que, sa tendance séculaire et nettement caractérisée étant de substituer l'articulation simple à la double, mieux vaudrait en finir dès maintenant avec celle-ci, ils ont proposé de supprimer partout le redoublement dans l'orthographe et dans la prononciation.

Cette opinion est inacceptable. La loi phonétique dont ils parlent est réelle et l'on peut prévoir que le temps n'est pas très éloigné où elle aura achevé d'éliminer toutes les consonnes doubles (§ 77), mais ce n'est pas à dire qu'il y ait lieu de s'en féliciter. Leur disparition, dans les mots où elles étaient légitimées par les origines, est une perte véritable. Elles donnaient à la parole plus de mordant et de légèreté, communiquant à son allure un je ne sais quoi de vif et d'enlevé qui faisait songer aux « paroles ailées » du poète grec. Leur chute émascule le langage, on ne saurait le nier. Il est vrai que les regrets sont stériles et qu'il faut savoir se résigner, car cette tendance est trop ancienne et trop forte pour essayer de lutter contre elle, mais le devoir des lettrés est de ne pas accélérer le mouvement. Maintenons intacte la double articulation dans tous les mots où elle existe et gardons-nous d'imiter le peuple, lorsque, entraîné par l'analogie, il lui arrive de dire « inflamation », à l'instar de « enflam(m)er ».

§ 255. Minimum. — J'ai dit un peu plus haut que, dans la réforme des lettres doubles, l'hésitation n'est pas admissible et qu'on doit tenir la règle très simple, énoncée au § 252, pour la seule solution possible d'un des problèmes les plus irritants que présente notre orthographe. Si toutefois on persistait à ne pas accueillir cette réforme dans toute son étendue, il est un minimum rationnel qu'on ne saurait repousser.

Ce minimum consiste à supprimer dans l'écriture le redoublement *non senti* dans la prononciation :

1° Lorsqu'il est contraire à l'étymologie, comme cela se présente

Digitized by Google

dans *attacher, buffle, siffler, chandelle, pommade, monnaie,* etc. (v. ci-dessus §§ 85, 3°, et 249);

2° Lorsque cette suppression est commandée par la communauté d'origine ou l'analogie des formations. Ainsi l'existence de *racoler, préalable, folâtre, clientèle, cautèle, imbécile, innomé, bonhomie, panache, tanin, donateur, sonore, attraper, chape, chope, marâtre, abatage, bataille, sotie, pataud, glouteron, grotesque, comploter,* etc., nous impose les graphies correspondantes *acoler, aler, folet, tutèle, curatèle, imbessilité* (p. *imbécilité,* § 417), *nomer, bonome* (p. *bonhome,* § 371), *pane, taner, doner, consone, trape, échaper, échope, marène, abatoir, batre, sotise, pate, patu, glèteron, grote, greloter,* etc. Dans les cas de cette espèce il y a le plus grand intérêt pratique à faire disparaître le redoublement, lors même qu'il se trouve conforme à l'étymologie (v. § 85, 4° et 5°).

§ 256. **Homophones :**

1. La suppression des lettres doubles, exécutée d'après la règle du § 252, peut créer des homogrammes dont quelques-uns sont susceptibles d'entraîner des amphibologies, le cas échéant. Il faut donc laisser la double consonne aux mots que ce changement risquerait de rendre ambigus. Ainsi je pense qu'il n'est pas sans utilité de garder *cotte, nonnes* (et par conséquent le sg. *nonne*), *datte, lutter, canne, ville, goutter, dégoutter,* à cause de *cote* [1], *nones, date, luter, cane, vile* (adj. fém.), *goûter, dégoûter* (§ 57, b), l'accent circonflexe de ces deux derniers pouvant sembler une sauvegarde insuffisante contre les équivoques.

Le maintien de *ville* ne devra pas nous empêcher d'écrire *vilaje, vilajois* (p. *village, villageois*), à l'imitation de *vilain* (à écrire *vilin*), que nous avons substitué à vfr. *villain* (lat. pop. **villanum*, de *villa*), malgré la conservation de la double *ll* étymologique dans *ville* et l'identité des origines. Cette inconséquence de primitif à dérivé ne sera pas pour nous surprendre, car elle rentre dans nos habitudes en matière de consonnes doubles : comparez *bonhomme, Gille, aller, honneur, monnaie,* etc., avec *bonhomie, gilet, préalable, honorer, monétaire* (§ 250). Néanmoins je crois qu'il y aurait mieux à faire : c'est de substituer à *ville* la graphie phonétique *vile,* affectée d'un signe diacritique qui sera, par exemple, le tréma : *vïle.* Voir ce qui en est dit plus bas, § 458.

2. *Arrhes* écrit *ares* se confondrait avec *ares,* plur. de *are*; on

[1] « Relever une *cote* », p. ex., peut prêter à l'amphibologie.

Digitized by Google

l'écrira *arres* (§ 382). De même *marri* devra subsister à côté de *mari* [1].

3. Quand à *erre*, qui, en dehors des termes de vénerie, ne figure que dans de rares locutions toutes faites, comme *aller* ou *courir grand'erre*, *belle erre*, sa simplification en *ère* ne peut amener aucune amphibologie avec *ère* signifiant « époque ».

4. Pour la conservation du digramme *nn* dans *penne*, *senne*, v. § 161, où ces deux mots et leurs homonymes ont été examinés.

5. Voir au même paragraphe ce qui est dit de *rène* (p. *renne*) et de ses homonymes *reine*, *rêne*.

6. *Détoner* et *détonner* simplifié en *détoner* ne peuvent occasionner d'équivoque : on ne confondra jamais « une voix qui *détone* (p. *détonne*) » avec « une arme qui *détone* ».

[1] Se rappeler cette plaisanterie un peu trop facile empruntée de nos vieux auteurs comiques, qui l'ont reproduite à satiété : « un *mari* très marri ».

Digitized by Google

CHAPITRE IV

CONSONNES FINALES MUETTES

Généralités

§257. On peut répéter à leur sujet ce qui a été dit des consonnes doubles : leur domaine est celui de l'incohérence absolue.

Tantôt elles sont conformes à l'étymologie, tantôt elles lui sont étrangères.

Parmi les muettes d'ordre étymologique, les unes sont des lettres qui n'ont pas cessé de persister depuis leur origine, les autres proviennent de restitutions opérées après coup.

Les muettes inétymologiques sont :

1° Soit des consonnes étymologiques qui ont subi des altérations plus ou moins profondes par le fait de l'évolution de la langue;

2° Soit des vestiges d'une prononciation disparue;

3° Soit enfin des additions arbitraires et purement parasites.

§258. A ces contradictions de l'écriture s'ajoutent celles de la prononciation. Ainsi :

1° Certaines de ces finales ne se font jamais entendre en liaison;

2° D'autres, au contraire, y sont toujours senties;

3° Un assez grand nombre ne le sont que d'une manière intermittente. On peut les classer en deux catégories :

a) Finales qui, muettes dans certains mots, font liaison dans d'autres;

b) Finales qui, toujours muettes à la fin de certains mots dans le langage courant, font liaison dans le langage relevé.

4° Enfin quelques-unes offrent une allure indécise; la prononciation en est mal fixée et varie au gré du caprice individuel : articulées en liaison par les uns, elles ne le sont point par les autres.

Voici des exemples de ces différents cas :

Digitized by Google

I. Inconséquences de la graphie.

§259. 1° Consonnes finales d'origine étymologique : *chanter, clerc, gentil, mors, mort*, etc., de lat. *cantare, clericum* (eccl.), *gentilem, morsum, mortem.*

2° Consonnes finales restituées d'après l'étymologie : *pied, nid, nœud* (vfr. *pié, ni, neu*), etc., de lat. *pedem, nidum, nodum.*

3° Consonnes finales d'origine étymologique altérées :

D.	*bitord*	lat.	*bis* et *tortum*
	lézard (vfr. *lésert*)	»	*lacertum*
	marchand (vfr. *marchant*)	»	**mercatantem*
	plaid	»	*placitum*
S.	*cervelas* (vfr. *cervelat*)	it.	*cervellato*
	radis	»	*radicchio, radice*
	arpent	b. lat.	*arependem* p. *arepennem*
T.	*dont*	lat.pop.	**de unde*
	escargot	prov.	*escargol*
	flamant	»	*flamenc*
	gerfaut (vfr. *gerfauc*)	a.h.a.	*geier* et vfr. *fauc* (lat. *falco*)
	haubert (vfr. *hauberc*)	germ.	*halsberg*
	loriot (vfr. *l'oriol*)	lat.	*aureolum*
	souvent	»	*subinde*
	tarot	it.	*tarocco*
	vert	lat.	*viridem*
X.	*chevaux*[1] (vfr. *chevaus*)	»	*caballos*
	croix (vfr. *crois*)	»	*crucem*
	voix (vfr. *vois*)	»	*vocem*
	doux (vfr. *dous*)	»	*dulcem*
	époux (vfr. *espous*)	»	*sponsum*
	houx (vfr. *hous*)	a.h.a.	*huls*
	jaloux (vfr. *jalous*)	lat.	**zelosum*
	roux (vfr. *rous*)	»	*russum*
	toux (vfr. *tous*)	»	*tussim*
	mieux (vfr. *mieus*)	»	*melius*
	peux	»	*potes*

[1] Et tous les substantifs et adjectifs qui ont un *x* final au singulier ou au pluriel, exception faite de *crucifix*, où l'*x* est dû à une restitution étymologique, d'après le lat. *crucifixum*.

Digitized by Google

	veux [1] (vfr. *vuels*)	lat.	**voles*
Z.	*chez* (vfr. *ches*)	»	*casa*
	nez (vfr. *nes*)	»	*nasum*
	rez [2] (vfr. *res*)	»	*rasum*
	etc.		

4° Consonnes finales vestiges d'une prononciation disparue :

a) Le *g* final d'un petit nombre de mots, tels que *coing*, *oing*, *parpaing*, *poing*, *seing*, etc., dans lesquels l'orthographe moderne a conservé ou restitué une graphie *-ng*, usitée anciennement pour noter le son mouillé de la nasale finale (v. § 13, 5°, et § 295).

b) Le *z* final, jadis prononcé *-ts*, qui représente *-t's* (de lat. *-tis*, *-tus*) dans la finale verbale *-ez* de (vous) *chantez*, (vous) *aimez*, etc., et dans celle des mots invariables *assez* (composé de *à* et vfr. *sez*), *lez*, etc., de lat. *cantatis*, *amatis*, *satis*, *latus*.

5° Consonnes finales parasites :

D.	*allemand* (vfr. *aleman*)	lat.	*alamannum*
	normand	angl.	*north* et *man*
	gond (vfr. *gon*)	lat.	*gomphum*
	tisserand	vfr.	*toisseran*
	blafard	a.h.a.	*bleihvaro*
	brancard	prov.	*brancal*
	homard (vfr. *homar*)	a. nord.	*humarr*
	hussard	hongr.	*huszar*
R.	*pourpier* (vfr. *porpié*)	lat.	*pullipedem*
S.	*guères*	a.h.a.	*weigaro*
	jadis	lat.	*jam diu*
	jusques	»	**deusque*
	lors (p. *l'or*)	»	**hora* [3]
	sans (vfr. *sens*, de *sen*)	»	*sine*
	talus (vfr. *talu*)	»	**talutum*
	tandis	»	*tandiu*
T.	*chat-huant* (vfr. *chahuan*, altération de *chouan*)	b. lat.	*cavannum*

[1] L'*x* de *peux*, *veux*, provient de ce que « les verbes dans lesquels l's de flexion doit suivre un *u* changent cette *s* en *x*, parce que, d'une façon générale, on s'est habitué à écrire ainsi toute *s* après *u* » (Clédat, *Gram. hist.*, p. 191). Il en est de même pour l'*x* de *mieux*.

[2] Dans *rez-de-chaussée*.

[3] Contraction de *hac hora*. Remarquer le désaccord de prononciation entre ce mot, où l's est toujours muette, et *lorsque* (de *lors* et *que*), où elle est articulée.

Digitized by Google

jumart	prov.	*gemerre, gemarre*
rempart	sbst. verb. de	*remparer* [1]
pavot (vfr. *pavo*)	lat.	**papavum*
etc.		

De la même espèce sont les finales *-s* et *-x* (pour *s*) qu'on rencontre à la 2e pers. sg. de l'impératif, ainsi qu'à la 1re pers. sg. de l'indicatif présent et du subjonctif, dans certains verbes dont le primitif latin n'offre rien de pareil : *prends*, *crois*, *vois*, (je) *suis*, (je) *veux*, (je) *prends*, (je) *crois*, (je) *vois*, (que je) *sois*, etc., de lat. **prende*, *crede*, *vide*, *sum*, *volo*, **prendo*, *credo*, *video*, *sim* [2]. On peut y joindre l'*-s* euphonique des impératifs comme *cueilles-en*, *songes-y*, *vas-y* (v. § 312).

§ 260. Enfin, pour compléter l'imbroglio :

1° La graphie officielle applique avec un sans-gêne complet des notations différentes à des consonnes finales d'origine identique. Ex. :

lard (lat. *lardum*)	*vert* (lat. *viridem*)
rond (*rotundum*)	*dont* (**de unde*)
différend, sbst. (*differentem*)	*différent*, adj. (*differentem*) [3]
marchand (**mercatantem*)	*chantant* (*cantantem*)
sous (*subtus*)	*lez* (*latus*)
chantés (*cantatos*)	*chantez*, indic. (*cantatis*)
etc.	

2° Elle procède arbitrairement au maintien ou à la suppression des finales qui ne sont jamais senties en liaison. Ex.:

plomb (lat. *plumbum*)	*coulon* (lat. *columbum*)
nœud (*nodum*)	*nu* (*nudum*)
coing (*cotoneum*)	*coin* (vfr. *coing*, de *cuneum*)
souvent (*subinde*)	*en* (vfr. *ent*, de *inde*)
statut (*statutum*)	*résolu* (*resolutum*)
part (*partem*)	*de par* (*de parte*)
court (*curtum*)	*cour* (vfr. *court*, de *cohortem*)

[1] Composé de *re* et *emparer*. Le *t* de *rempart* est dû à l'influence de *boulevart*, variante de *boulevard* admise par l'Académie.

[2] A côté de ces formes, dotées de l's hystérogène qu'y ont introduite des influences analogiques (v. Hatzfeld et Darmesteter, *Dict. gén.*, p. 220, § 609), les formes légitimes, dépourvues d'*-s*, ont persisté plus ou moins jusqu'à une époque tardive, car on trouve encore au XVIIIe s. *sui-moi*, *je croi*, *je sai*, *croi-nous*, etc. Aujourd'hui la forme vicieuse a conquis définitivement sa place et détrôné pour toujours la forme correcte : y toucher est devenu impossible.

[3] V. § 282.

Digitized by Google

quadrant (t. de géom., de *quadrantem*)	*cadran* (*quadrantem*)
fusil (**focile*)	*oui* (vfr. *ouil, oïl*)
coutil (de vfr. *coute*)	*nenni* (vfr. *nennil*)
banc (a.h.a *banc*)	*chambellan* (vfr. *chambellanc*, de germ. *charmarlinc*)

etc.

II. Inconséquences de la prononciation.

§261. 1° Consonnes finales toujours muettes dans certains mots (**a**) et toujours senties, tout au moins en liaison, dans certains autres (**b**). Ex.:

a	**b**
caoutchouc	*bouc*
normand	*grand*
rond	*pond* (vb.)
hareng	*rang*
lien	*bien* (adv.)
brun	*un*
galop	*trop*
boucher (sbst.)	*boucher* (vb.)
pourpier	*épier*
palier	*pallier*
acabit	*subit* (adj.)
chant	*touchant*
gant	*élégant*
etc.	

2° Consonnes finales senties d'une manière intermittente dans les mêmes mots (v. § 12). Ex. :

c	**d**
Blanc (blan) *et noir*	*Du blanc* (blank) *au noir* [1]
Etre franc (fran) *et généreux*	*Courir à franc* (frank) *étrier*
Un porc (por) *énorme*	*Un porc* (pork) *-épic*
Un croc (cro) *en fer*	*Un croc* (crok) *-en -jambe*
Poser le pied (pié) *à terre*	*Mettre pied* (piét') *à terre*
Le nerf (ner) *est coupé*	*Il a du nerf* (nerf')
Le sang (san) *a coulé*	*Suer sang* (sank) *et eau*
Un gentil (janti) *enfant*	*Un gentilhomme* (jantiy')
Il est bon *à ménager*	*C'est un bon* (bon') *ami*

[1] V. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, p. 353, v° *blanc.*

Digitized by Google

C'est un bien *estimé très cher*	*C'est un bien* (bien-n') *estimable caractère.*
Monsieur (me-sieu) *un tel*	*Le sieur* (sieur') *un tel*
Mesdames (médam) *E. et B.*	*Mesdames* (médamz) *et Messieurs*
Le tiers (tier) *et le quart*	*Le Tiers* (tierz) *-Etat*
Il est quatre heures (eur) *et demie*	*Des heures* (eurz) *interminables*
Tu les as (a) *étonnés* [1]	*Tu l'as* (az) *étonné*
Un vers (vèr) *harmonieux*	*Des vers* (verz) *harmonieux* [2]
Est-il mort (mor) *ou vivant ?*	*Qu'on le prenne mort* (mort') *ou vif*
Un nez (né) *aplati*	*Des nez* (néz') *aplatis* [3]
etc.	

Il y a mieux : on voit la même consonne tantôt demeurer muette, tantôt faire liaison, non plus devant une voyelle, mais devant une consonne, comme dans : *le bœuf* (beu) *gras, un bœuf* (beuf') *gras.*

3° Consonnes finales de prononciation indécise :

On peut citer *sorts, à travers, effet, avant* (dans *avant-hier*), etc., qui, selon Littré, sont articulés, devant un mot commençant par une voyelle ou une *h* muette, *sor-z, à traver-z, effè-t', avan-t'*, par les uns, et *sor, à travèr, effè, avan,* par les autres [4].

§ 262. Notons de plus que, parmi les consonnes qui font liaison :

1° *d* et *g* se prononcent comme *t* et *c* : « *grand* (*grant*) homme, suer *sang* (*sanc*) et eau » [5].

[1] Cette prononciation est due sans doute à ce qu'on a trouvé contraire à l'euphonie de dire « tu *lez az* étonnés », bien qu'on ne soit pas choqué de rencontrer la même succession d's sonores dans des expressions comme « *les* azalées, *les* asiatiques, *les* asiles, *les* azymes, *les* azotates », etc.

[2-3] En réalité, dans les exemples tels que « des *vers* harmonieux, des *nez* aplatis », ce que nous faisons sentir en liaison au pluriel, ce n'est pas la même consonne que l's ou le z muets qui figurent au singulier, mais bien l's exposant régulier du pluriel. C'est elle que nous avons dans l'esprit au moment où nous parlons, et nous articulons comme s'il s'agissait d'énoncer *ver-s, né-s*, pluriels normaux de deux singuliers qui seraient écrits *ver, né* (au lieu de *vers, nez*). De là une contradiction plus apparente que réelle dans la manière de prononcer ces mots aux deux nombres (v. § 309, 3°, note).

[4] Il convient de faire quelques réserves prudentes au sujet des prononciations indiquées par Littré, sur ce point comme sur divers autres, car elles ne sont pas toujours conformes à l'usage actuel.

[5] Cette prononciation est d'une haute ancienneté. Depuis la fin du x[e] s. il est de principe en français que certaines consonnes sonores, du moment qu'elles deviennent finales, doivent se transformer en les sourdes correspondantes : de là l'orthographe du moyen âge *grant, lonc, sanc*, à laquelle la réaction étymologique a substitué plus tard *grand, long, sang*, (v. § 13, 6°, 2° note).

Digitized by Google

2° *f* sonne tantôt *f*, tantôt *v* : « *neuf* enfants, *neuf* (*neuv*) heures ».

3° *s* peut également présenter les deux valeurs *s* sourde et *s* sonore ; ceci a lieu en particulier pour *plus* et *tous* : « le *plus* (*plu-s'*) et le moins, *plus* (*plu-z*) ou moins ; ils sont *tous* (*tou-s'*) égarés, à *tous* (*tou-z*) égards », etc. (v. §§ 25 et 281, 3°).

4° Il en est de même pour *x* : *dix* (*di-s'*) ou douze, *dix* (*di-s'*) et trois font treize ; *dix* (*di-z*) arbres, *dix* (*di-z*) heures », etc. (v. § 281, 4°).

§ 263. On conçoit que les malheureux écoliers soient à peu près hors d'état de se reconnaître au milieu d'un tel désordre. Pour n'être pas de la même sorte que celles dont les consonnes doubles nous offrent tant d'exemples, ces difficultés ne sont ni moindres, ni moins nombreuses, et la réforme s'en impose d'urgence.

Comme moyen de sortir d'embarras, les phonétistes ne voient rien de mieux que de trancher dans le vif et de régler d'une manière absolue la graphie des finales sur la prononciation. D'après eux, il faudrait les supprimer partout où elles ne sont pas entendues et, là où nous les articulons soit sourdes, soit sonores, les écrire comme elles se prononcent. Ainsi, dans cette phrase : « Le *sang* (*san*) versé était un *sang* (*sanc*) impur », *sang* s'écrira la première fois *san*, la seconde *sanc*. Dans celle-ci : « Ceux que tu *as* (*az*) interpellés si éloquemment, tu les *az* (*a*) étonnés sans les convaincre », *as* sera écrit successivement *az* et *a*. Dans « *neuf* enfants, *neuf* heures, *neuf* chevaux », *neuf* sera écrit *neuf*, *neuv* et *neu*. Nous aurions de même, par l'application rigoureuse de ce principe : « Un *franc* étourdi, un *fran* luron ; un *grant* arbre, un *gran* chemin ». *Tous*, dans ces exemples : « *tous* les hommes, à *tous* présents et à venir, à *tous* égards », présenterait les trois formes *tou*, *tous*, *touz*. Et ainsi de suite.

§ 264. On voit immédiatement les vices d'un pareil système :

1° *Graphies multiples.*—Le même mot possédera plusieurs graphies différentes, suivant qu'il fera liaison ou non, et l'incohérence s'accentuera pour les finales dont la prononciation est encore indécise, puisque leur graphie pourra varier au gré des fantaisies de chacun. Rien de plus irrationnel, on ne saurait trop le répéter, que d'avoir des notations multiples pour des mots identiques (v. §§ 26-29).

2° *Notation irrégulière du pluriel.* — J'ai montré plus haut les mauvais effets d'une orthographe strictement phonétique, quand on l'applique à des consonnes finales pourvues d'une fonction grammaticale importante, comme celle qui incombe à l'*s* du pluriel. Cette *s*, en disparaissant de l'écriture partout où la pro-

Digitized by Google

nonciation ne la fait pas sonner (c'est-à-dire à la pause ou devant un mot à initiale consonantique), pourrait donner lieu aux plus graves méprises (v. §§ 30 et 34).

3° *Malformation des dérivés.* — Pour les mots à finale toujours muette qui, jusqu'à présent, n'ont pas fourni de dérivés, l'absence de cette finale risquera d'en engendrer de défectueux (v. § 37). Ils seront créés à l'aventure, faute de guide. Le fait s'est déjà produit dans quelques occasions, en dépit même de la finale muette conservée par l'écriture : ainsi *fond, rond,* ont bien comme correspondants exacts *fonder, arrondir,* mais, quand l'origine de *plafond* (*plat-fond*) et celle de *quart-de-rond* vinrent à être méconnues, on en tira à tort *plafonner, quarderonner,* comme si les primitifs eussent été *plafon* et *quarderon.* De même la présence du *c* dans *fer-blanc,* du *t* dans *ornement,* n'a pas réussi à empêcher de créer *ferblantier, ornemaniste,* au lieu de *ferblanquier, ornementiste* (comme *blanquier, instrumentiste,* formés d'après *blanc, instrument*), qui seraient les seuls dérivés corrects. A fortiori est-il clair que le risque sera plus grand et le mal plus certain pour les mots où la finale muette aura cessé d'être écrite. C'est ce qui est arrivé entre autres pour *cadran* et ses dérivés fautifs *cadranné, cadrannerie, cadrannure,* dont on a vu l'historique au § 37. *Chambellan* nous fournit un exemple analogue : le vfr. écrivait *chambellanc,* comme le voulait son origine germanique (*chamarlinc*); plus tard ce mot perdit son *c,* et de *chambellan* Voltaire a tiré sans hésiter *chambellanie* (Lettre à Albergati, 1767).

Les cas de cette espèce ne sont pas rares dans notre vocabulaire, et le passé nous montre avec la dernière évidence ce qui se produira dans l'avenir, quand il faudra donner des dérivés à des mots qui n'en possèdent point encore. La suppression de la totalité des finales toujours muettes ne manquerait pas de conduire sur ce point à une rapide défiguration de la langue. Leur conservation n'y apporte point, il est vrai, un obstacle absolument infranchissable, mais elle n'en constitue pas moins une protection efficace, qui nous permet de ramener les mauvaise chances au minimum.

4° *Malformation des féminins.* — Le même inconvénient se présentera pour les mots à finale muette qui n'ont pas de féminin, dès que l'on jugera utile de les en pourvoir (v. § 36). Si nous voulions, par exemple, donner un féminin à *chambellan,* nous dirions *chambellane* (à l'imitation de *courtisane*), parce que, comme Voltaire, nous en avons oublié l'origine. Si *blond, blanc, rond,* ne possédaient pas encore de féminins et qu'on les écrivît *blon, blan,*

Digitized by Google

ron, il est sûr qu'à un moment donné ces féminins seraient créés sous les formes *blonne*, *blanne*, *ronne*. Le féminin *apprentie* est un spécimen de ce qui arrive en pareille circonstance. Le masculin était jadis *apprentif* et *apprentis* (du lat. pop. **apprenditivum*, **apprendititium*) et le féminin *apprentive* et *apprentisse*; le jour où, le masculin ayant fini par s'articuler *apprenti*, on l'écrivit de cette façon [1], la réaction de l'écriture sur l'esprit ne tarda pas à se faire sentir: *apprentive* et *apprentisse* semblèrent contraires à la logique et, tombant bientôt en désuétude, s'effacèrent devant *apprentie*. N'oublions pas que, grâce au chiffre énorme des mots auxquels elle s'applique, la règle de formation des féminins par addition directe d'un *e* muet au masculin exerce sur notre conscience grammaticale une action presque tyrannique. Aussi y aurait-il tout lieu de craindre qu'une fois la consonne supprimée dans les masculins à finale muette, l'analogie des autres féminins ne fît éclore une foule de créations fautives dans le genre d'*apprentie* et que la langue parlée n'en vînt à se laisser peu à peu corrompre par l'influence de la langue écrite [2].

5° *Homogrammes.* — Enfin on multipliera les homogrammes au détriment de la clarté. Chez de nombreux mots de provenance variée que l'évolution phonétique a conduits à posséder en apparence le même radical, toute la différence réside aujourd'hui pour les yeux dans la consonne finale; supprimer celle-ci, c'est ouvrir la porte aux pires confusions. Ex. : *ami(ct)*, *ban(c)*, *bon(d)*, *coin(g)*, *cou(p)*, *cri(c)*, *flan(c)*, *sein(g)*, *ver(s)*, etc., en regard de *ami*, *ban*, *bon*, *coin*, *cou*, *cri*, *flan*, *sein*, *ver* (v. § 38).

§ 265. La solution radicale des phonétistes est donc à rejeter purement et simplement. Voici celle que je propose de lui substituer, après avoir fait observer qu'il faut, au préalable, diviser les consonnes finales muettes en deux classes, dont chacune comportera un traitement distinct :

1° Consonnes finales toujours muettes, c'est-à-dire qui ne peuvent jamais faire liaison ;

2° Consonnes finales muettes qui peuvent faire liaison, ne fût-ce que dans des cas tout à fait exceptionnels.

[1] *Apprenti* figure déjà dans Robert Estienne (1539). Pour *bailli*, qui était primitivement *baillif*, la langue demeura plus fidèle aux traditions et le féminin correct *baillive* persista, sans que son concurrent *baillie*, employé par quelques écrivains comme La Fontaine, réussît à le supplanter (v. ci-dessus § 36).

[2] V. la note du § 76.

Digitized by Google

III. Réglementation des consonnes finales toujours muettes.

§ 266. En critiquant l'application du phonétisme radical à cette partie de la réforme, je viens de signaler l'influence prépondérante de la consonne finale tant sur la formation correcte des dérivés et des féminins que sur la clarté, exposée à se trouver compromise par des créations d'homogrammes. Cette influence nous fournira le critérium indispensable pour essayer de résoudre le problème d'une manière à peu près satisfaisante. C'est elle qui décidera du sort des finales muettes : en d'autres termes, leur suppression, comme leur conservation, sera subordonnée à leur degré d'utilité.

§ 267. 1° En règle générale, la consonne finale toujours muette devra être supprimée, quelle qu'en soit la source (v. §§ 257 et 259).

2° Par exception, elle sera maintenue dans les mots qui, actuellement dépourvus tout à la fois de féminins et de dérivés, sont pourtant susceptibles d'engendrer directement l'une ou l'autre de ces deux formations. Ceux qui n'en sont pas susceptibles [1] ou qui possèdent déjà soit la première, soit la seconde, rentreront dans la règle générale.

3° Elle sera également maintenue dans les mots où sa suppression créerait des homogrammes capables d'entraîner des amphibologies [2].

4° Toute finale maintenue sera, — autant que possible, — rectifiée conformément à son étymologie, si elle a été altérée. La rectification n'aura pas lieu s'il doit en résulter un homogramme nuisible à la clarté.

5° Il va de soi que les consonnes finales maintenues au singulier devront l'être également devant l'*-s* du pluriel, en vertu des motifs donnés aux §§ 26 et 27, 1°.

§ 268. Pour être bien saisi, ce qui précède demande quelques développements :

Dans les mots qui n'ont actuellement ni féminins ni dérivés, mais qui sont aptes à en acquérir (§ 267, 2°), le maintien de la finale a pour but, je l'ai dit, d'éviter les malformations auxquelles pourrait donner lieu dans l'avenir la suppression d'un élément

[1] Tels sont, par exemple, les mots invariables (adverbes, prépositions, conjonctions) et divers substantifs comme *acabit, locatis, radis*, etc.

[2] Ex. : *sing* (p. *seing*), *vers, écot* (v. § 57), *flanc, coing*, à cause de *sin* (p. *sein*), *ver, éco* (p. *écho*, § 353), *flan, coin*.

Digitized by Google

qui est une partie intégrante du mot. Cette lettre constitue une sorte de pierre d'attente destinée à assurer plus tard une formation correcte (v. § 37). Mais, pour que ce but soit atteint, il faut que les formes nouvelles puissent dériver *directement* de la forme actuelle du primitif. Voici ce qu'on doit entendre par « dérivation directe » : 1° un féminin qui puisse se tirer du masculin par la simple addition d'un *e* muet ; 2° un dérivé qui puisse se tirer du primitif par soudure immédiate du suffixe dérivatif, sans intervention d'aucun élément étranger. Ainsi *lourd* a donné le fém. *lourd-e* et le dérivé *lourd-eur* par l'addition immédiate de l'*e* muet et du suffixe *-eur* au primitif *lourd* : c'est une dérivation directe. De même *fusiller*, *fusillade*, ont été tirés directement de *fusil*, tandis que *ombilical* n'est pas un dérivé immédiat de *nombril* (lat. pop. **umbiliculum*) ; il ne s'y rattache qu'indirectement, en vertu de la dérivation savante qui l'a tiré du doublet *ombilic* (lat. *umbilicum*) : ce n'est pas une descendance, c'est une parenté collatérale. *Clavier* ne se rattache pas non plus directement à *clef* (lat. *clavem*) ; il a été tiré du radical latin *clav-*. Dans la création de *ferblan-t-ier*, *siro-t-er*, ni le *-c* ni le *-p* de *fer-blanc*, *sirop*, n'ont joué le moindre rôle ; on leur a substitué un élément parasite *-t-* : ce sont encore des formations indirectes. Et ainsi de bien d'autres.

Or, si l'on peut prévoir que le féminin ou le dérivé, au lieu d'être créés directement, le seront soit à l'aide d'une dérivation savante, comme le sont *buccal, nodal,* par rapport à *bouche, nœud* (lat. *bucca, nodum*) [1], soit par voie d'analogie, sur le modèle d'autres mots de la même catégorie formés, par exemple, à l'aide d'un *t*, d'un *d* ou de toute autre lettre dérivative [2], c'est-à-dire dans des conditions où la consonne finale actuelle n'aura aucun rôle à jouer, il est clair qu'on doit la supprimer, puisqu'elle est inutile.

§ 269. Dans le cas où le mot possède dès maintenant un féminin ou un

[1] Ainsi il est certain que, si *muid* (de lat. *modium*) avait à former un dérivé, il le ferait en *modi-*, à l'exemple de ce qui a eu lieu pour *moyeu* (lat. *modiolum*), auquel on a donné comme dérivé *modiolaire.*

[2] La dérivation par le moyen d'un *-t-* parasite est la plus générale. Ex. : *agio-t-er*, *béque-t-er*, *bijou-t-ier*, *biseau-t-er*, *blaireau-t-er*, *brique-t-er*, *cafe-t-ier*, (en regard de *café-ier*), *cane-t-er*, *clou-t-ier*, *coco-t-ier*, *érein-t-er* (vfr. *esrener*, de *rein*), *ferblan-t-ier*, *louve-t-ier*, *miroi-t-ier*, *panneau-t-er*, *pinceau-t-er*, *papc-t-ier*, *pelle-t-ier*, *piano-t-er*, *siro-t-er*, *taba-t-ière*, *tableau-t-in*, *caillou-t-eux*, *ju-t-eux*. Ensuite vient la dérivation par *-d-*. Ex. : *brelan-d-ier*, *boyau-d-ier* *bazar-d-er*, *escobar-d-erie*, *faisan-d-er*, *paysan-d-aille*. Quand à l'épenthèse de l'*-r-*, elle est extrêmement rare. Ex. : *calend-r-ier* (vfr. *calend-ier*).

Digitized by Google

dérivé, cette consonne est entrée dans leur formation, son œuvre est faite; on peut donc également la supprimer sans crainte. Si c'est un féminin, il servira de jalon pour la formation du dérivé quand elle deviendra nécessaire : la présence de la consonne dans le féminin suffira à indiquer qu'elle doit figurer aussi dans le dérivé. Si, au contraire, c'est le dérivé qui est déjà né, il servira de type pour le féminin à naître. Dans les deux hypothèses la conservation de la finale est devenue inutile [1]. A plus forte raison le sera-t-elle, si le mot possède déjà tout à la fois féminin et dérivé.

§ 270. On aurait tort d'objecter à cette solution qu'elle rompt pour l'œil le lien graphique entre le primitif et son dérivé, blessant ainsi notre sentiment étymologique. Ce serait une grosse erreur de s'obstiner à vouloir conserver quand même un lien de cette nature. Cette préoccupation d'étymologiste nous condamnerait à rester dans le statu quo et toute réforme se trouverait par là frappée d'impossibilité : c'est justement ce statu quo dont il faut sortir à tout prix.

Il est nécessaire de faire observer que beaucoup de dérivés appartiennent à la formation savante, c'est-à-dire à ce que j'ai désigné un peu plus haut sous le nom de dérivation indirecte. Par suite, il y a le plus souvent un désaccord absolu entre les primitifs, de formation populaire, et ces dérivés, qui obéissent à des lois d'une autre nature : les premiers suivent l'instinct phonétique du peuple, les autres sont simplement des radicaux latins transcrits tels quels et munis de désinences françaises. La prononciation et l'écriture y reproduisent des phonèmes que le primitif a laissés tomber. Prétendre régler l'orthographe de celui-ci sur celle de ses dérivés nous obligerait à reprendre les pires errements de l'étymologisme et à reculer bien en deçà de nos habitudes présentes. Pour rester logiques il nous faudrait écrire, par exemple, *effect*, *préfect*, *object*, *arrester*, etc., à cause de *effectif*, *préfectoral*, *objectif*, *arrestation*.

Je prie d'ailleurs ceux qui seraient tentés de se laisser prendre à l'objection de réfléchir à l'indifférence avec laquelle l'orthographe académique accommode depuis longtemps primitifs et dérivés. Là où le vfr. écrivait *jorn*, *forn*, *gob*, *charn*, *soing*, *besoing*, *tesmoing*,

[1] Ainsi *blond*, ayant donné *blonde*, s'écrira *blon*; *rond*, ayant donné *ronde*, *rondeur*, *rondement*, etc., s'écrira *ron*; *plomb*, *boulevard*, *bord*, *nœud*, *persil*, *baril*, etc., ayant donné *plombier*, *boulevardier*, *bordage*, *nodosité*, *persillé*, *barillet*, etc., s'écriront *plon*, *boulevar*, *bor*, *neu*, *persi*, *bari*.

Digitized by Google

loing, genouil, verrouil, court (sbst.), *ivern*, etc., le français moderne écrit *jour, four, go* (dans *tout de go*), *chair, soin, besoin, témoin, loin, genou, verrou, cour, hiver*, sans nul souci de maintenir pour l'œil, à l'aide de la finale, la relation étymologique entre ces expressions et leur dérivés « ajour*ner*, four*neau*, enfour*ner*, go*ber*, char*nu*, soi*gner*, beso*gneux*, témoi*gner*, éloi*gner*, genou*illière*, verrou*iller*, cour*tois*, hiver*nage* », etc. Cela passe inaperçu. L'expérience, faite de longue main, a démontré qu'il n'en résulte aucun inconvénient, et l'on ne voit pas pourquoi la réforme en présenterait davantage, puisqu'elle est une simple extension du même procédé. La route est tracée, il n'y a plus qu'à la suivre.

§ 271. Si la finale qui serait à maintenir est d'origine étymologique mais qu'elle ait subi une altération, pourquoi devrons-nous la rectifier, ainsi qu'il a été dit au § 267, 4°? C'est pour éviter qu'elle n'entraîne des malformations ultérieures. Il n'y a pas de contradiction entre cette règle et les principes exposés dans l'Introduction (§ 17), touchant le peu de compte que nous avons à tenir de l'étymologisme. La rectification de la finale dans le sens de ses origines n'a d'autre but que de préserver la pureté de la langue, en empêchant des créations fautives de féminins et de dérivés : le culte de l'étymologie n'y entre pour rien. Dans le cas où cette modification devrait avoir pour résultat de mettre la finale en désaccord avec la prononciation usuelle, il faudrait y renoncer et laisser les choses en l'état.

§ 272. Mais si cette finale, au lieu d'avoir une cause étymologique, est purement parasite, cette fois ce n'est plus une correction qui s'impose, c'est une suppression totale, toujours par le même motif : mettre obstacle à ce qu'elle ne détermine une malformation [1]. Là encore son rôle serait nuisible.

§ 273. Enfin, son maintien dans tous les cas où sa suppression engendrerait des homogrammes susceptibles d'amphibologie est la suite normale des conclusions développées dans l'Introduction (§§ 49-50) sur la nécessité de conserver à la langue son maximum de clarté.

Si l'homographie n'est pas de nature à créer une équivoque dangereuse, on rentrera dans la règle générale, en sacrifiant la finale

[1] Du reste, lors même que le mot dans lequel elle se rencontre ne serait pas apte à fournir plus tard un point de départ à de nouvelles créations, il va de soi que la finale parasite n'en devrait pas moins disparaître, par cette double raison qu'elle ne se fait pas entendre et qu'elle ne sert à rien.

Digitized by Google

muette. Certes, comme je l'ai déjà dit (§§ 72-74), le mieux, en pareille matière, serait d'éviter d'une façon absolue toute possibilité d'amphibologie, car des homogrammes d'apparence inoffensive peuvent parfois devenir une source imprévue de confusion, et, là même où cet accident semble le plus dénué de probabilité, il n'en ont pas moins le défaut de suggérer des idées erronées, en exposant le lecteur à considérer comme identiques par l'origine, sinon par le sens, deux expressions réellement distinctes l'une de l'autre (§ 74). Néanmoins, dans la pratique, il faut mettre au premier rang les avantages procurés par la simplification de l'écriture et ne pas se laisser dominer par une crainte exagérée de l'homographie appliquée aux homonymes. Il suffira d'apporter le plus grand soin à s'assurer avant tout qu'il ne peut vraiment rien s'ensuivre de fâcheux et qu'il n'y a, par conséquent, aucun profit à maintenir une divergence graphique entre deux mots de prononciation semblable [1].

§ 274. En résumé, la consonne finale toujours muette doit disparaître partout où elle est inutile ou nuisible. Or, puisque sa conservation a uniquement pour but : 1° d'assurer la formation correcte des féminins et des dérivés futurs ; 2° de prévenir les homographies amphibologiques, il est clair qu'elle devient inutile :

a) lorsque le mot n'est susceptible de former ni féminin ni dérivés ;

b) lorsqu'il possède un féminin ou des dérivés déjà formés et dont l'analogie assurera la régularité des créations ultérieures [2] ;

[1] Il peut arriver qu'au lieu de s'appliquer à deux homonymes proprement dits, la divergence graphique se soit trouvée affecter un même mot, de manière à en faire deux mots distincts : *fonds* et *fond* nous en fournissent un exemple intéressant. Ces deux formes se rattachent l'une et l'autre à *fundus*. Seulement *fonds* représente le lat. pop. **fundus, -oris*, et *fond* le lat. class. *fundum* ; l's du premier vient, comme celle de *corps*, *temps* (lat. *corpus*, *tempus*), de la terminaison neutre *-us* commune au nominatif et à l'accusatif. Ce **fondus, -oris*, a donné vfr. *fons*, devenu plus tard *fonds* par réaction étymologique. Au sens général celui-ci a été remplacé par *fond* (de *fundum*) ; il n'a subsisté, avec un sens spécial, que dans un petit nombre de formules comme *fonds dotal, fonds social, fonds de commerce*, etc.

Aucune amphibologie ne se produisant entre eux dans la langue parlée, il n'y a pas à craindre d'effacer la distinction qu'y a maintenue jusqu'ici la langue écrite. Littré le demandait dans son *Dictionnaire* (p. 1720, col. 3) et l'Académie, se rangeant à son avis, vient enfin de déclarer qu' « elle accepte l'identification orthographique de *fond* et *fonds*, en ce sens que l'on écrirait « un *fond* de terre » (*Rapport* de 1905, p. 20, 5°).

[2] Ceci demeure vrai même lorsque la dérivation a eu lieu d'une manière incorrecte et que, par suite, des mots mal formés ont définitivement acquis droit de

Digitized by Google

c) lorsque les homogrammes dus à sa suppression ne peuvent pas entraîner d'équivoque.

Il est non moins évident qu'elle joue un rôle nuisible là où sa présence est purement parasite et injustifiable au point de vue des origines, car elle ne peut manquer de donner naissance à des féminins incorrects et à de mauvais dérivés, le jour où se fera sentir le besoin d'en créer.

J'ai tenu à insister, un peu longuement peut-être, sur cette formation des féminins et des dérivés, parce qu'elle seule me paraît offrir un moyen sûr de se débrouiller dans la confusion des finales muettes et d'en asseoir la réforme sur une base rationnelle. La règle d'élimination fournie par ce criterium permet d'en supprimer le plus grand nombre. Elle écarte d'un seul coup une foule d'éléments dont le seul rôle est d'encombrer l'orthographe, et cette épuration peut s'exécuter sans que les bénéfices en soient contre-balancés par le plus léger dommage pour la langue écrite. Il est d'ailleurs bien entendu que la plus grande prudence doit présider à cette suppression des finales toujours muettes : celles-là seules devront être éliminées dont un mûr examen, fondé sur les principes exposés plus haut, aura pleinement démontré le caractère superflu. Par-dessus tout il faut se garder d'agir avec précipitation. Autrement on risquerait de créer pour l'avenir un obstacle à la production d'un phénomène dont j'aurai tout à l'heure à mentionner les précieux effets, je veux parler de la restitution de certaines lettres dans la prononciation des mots, par suite de leur persistance dans l'écriture (§ 279).

§ 275. On ne saurait se dissimuler que ce changement dans la graphie n'apporte un assez grand trouble dans nos habitudes, étant donné le chiffre relativement considérable des mots auxquels il s'applique. Pour en faciliter l'acceptation aux esprits prompts à s'effaroucher, peut-être serait-il à propos d'y introduire momentanément la restriction suivante:

« Tout substantif ou adjectif qui possède dès à présent un féminin directement tiré du masculin par la simple adjonction

cité dans le vocabulaire. En effet, dans de telles conditions, il est clair qu'on n'a plus à se préoccuper de l'avenir : le mal est irréparable et l'on ne saurait retourner en arrière. Le mieux est d'accepter le fait accompli et d'écarter décidément une finale qui n'a plus de raison d'être. C'est ainsi que l'existence de *plafonner, quarderonner, siroter*, etc., nous autorise à écrire sans hésiter *plafon, carderon* (p. *quarderon*), *siro*, avec suppression de la consonne finale, puisqu'elle ne peut plus servir à la dérivation.

Digitized by Google

d'un *e* muet gardera au masculin sa consonne finale, même si elle n'est jamais sentie en liaison. » Ex.: *vacher, meurtrier, blond, rond, fécond, blafard, hagard, mignard, bâtard, criard, lourd, sourd,* etc., à cause des féminins *vachère, meurtrière, blonde, ronde, féconde, blafarde, hagarde, mignarde, bâtarde, criarde, lourde, sourde.*

De cette manière, nous ne nous mettrions pas en opposition avec la règle générale de formation des féminins par le moyen d'un *-e* muet et nous ne romprions pas la concordance qui existe entre les notations respectives des deux genres, comme cela arrivera si nous écrivons, conformément à la règle du § 267, 1° : *vaché, meurtrié, blon, ron, fécon, blafar, hagar, mignar, bâtar, criar, lour, sour,* etc.

§ 276. Ce n'est pas que je considère cette restriction comme vraiment justifiée. En effet, il ne manque pas de substantifs et d'adjectifs où la structure du féminin s'écarte sensiblement de celle du masculin, comme dans: *absous, absoute*; *dissous, dissoute* [1]; *loup, louve*; *bénin, bénigne*; *nouveau, nouvelle*; *beau, belle*; *chameau, chamelle*; *vieux, vieille*; etc. Or, loin de nous choquer, cette absence d'un lien graphique entre les deux genres n'attire même pas notre attention. L'écolier qui a entendu prononcer ces féminins sait par là même quelle forme il convient de leur donner; c'est son oreille qu'il consulte, sans s'inquiéter de rechercher au préalable comment s'écrit le masculin. Il n'y a pas de motif pour que les graphies *vaché, blon, blafar, lour*, etc., le gênent davantage, lorsqu'il s'agira pour lui d'écrire *vachère, blonde, blafarde* ou *lourde*. L'atténuation transitoire que je signale ici n'est donc commandée par aucun besoin effectif et, de plus, elle a le tort grave de limiter beaucoup trop la simplification des finales muettes. Si j'en ai parlé, c'est uniquement pour ménager les préjugés de ceux que la routine orthographique retient encore dans ses entraves, et avec le désir de les amener plus tard à accepter l'idée d'une réforme vraiment sérieuse et complète.

§ 277. *Les finales muettes et l'euphonie.* — Pour épuiser l'examen de ce qui a trait à la réglementation des finales toujours muettes, il ne reste plus qu'à réfuter les craintes que leur conservation pourrait faire concevoir pour l'euphonie de la prononciation française. On sait,

[1] Les masc. en *-s absous, dissous*, sont des participes à forme « forte »; le *-t* des fém. *absoute, dissoute*, est dû à une influence savante et se rattache à la forme en *-ta* que ces mots présentaient en latin (*absoluta, dissoluta*).

Digitized by Google

en effet, quelle influence l'écriture a déjà exercée et continue d'exercer encore sur celle-ci. Diverses consonnes muettes, jadis tombées en désuétude, ayant été rétablies par l'orthographe étymologique, il s'est créé ainsi une sorte de tradition visuelle qui a effacé peu à peu le souvenir de la tradition orale et sous l'empire de laquelle nous nous sommes repris à faire entendre des sons oubliés de longue date [1]. D'ardents phonétistes, qui sont en même temps des savants très autorisés en ont conclu au danger de la conservation des finales muettes dans l'écriture [2]. Ils ont supposé qu'elle aurait une action désastreuse sur nos habitudes de langage et qu'un jour viendrait où, par exemple, *dix, doigts, vingt,* se prononceraient couramment *diks', doikts', vinkt'*. Si pareille chose devait advenir, il est certain qu'on aboutirait à la plus barbare des cacophonies. Mais, par bonheur, l'imagination des phonétistes a été un peu trop prompte à s'alarmer : le péril qu'ils dénoncent est chimérique et il n'y a pas à en faire état. Le tempérament français possède une tendance séculaire qui est d'élaguer autant que possible les consonnes, d'en simplifier les groupes et de ramener au minimum l'effort réclamé par leur émission [3]. L'idiome qui a réduit **metipsimum, hospitale, masculum, quadratum, rotundum,* à *même, hôtel, mâle, carré, rond,* ne se laissera aller sous aucun prétexte au dévergondage de gymnastique vocale qu'on redoute pour lui. Les penchants auxquels il obéit sont trop profondément enracinés pour qu'il puisse s'en affranchir. J'ai cité au § 77 un certain nombre de faits qui justifient cette affirmation ; on peut y joindre ceux-ci, qui ne sont pas moins probants :

1° Si l'influence dont on se méfie était si puissante, les liaisons que nous faisons normalement sentir devant les mots à voyelle initiale auraient dû arriver depuis longtemps, par contagion, à se manifester aussi devant les consonnes ; or, c'est ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Puisqu'on dit «*chantèr'* un hymne », pourquoi ne dit-on pas également « *chantèr'* des hymnes », à l'exemple de « *courir'* la chance » ou de « *vouloir'* n'est pas pouvoir »? [4]

[1] Ainsi *arcs, sacs, coqs, chefs, neufs, grief,* se sont prononcés autrefois *ar, sâ, cô, ché, neu, grié* ; le XVI^e^ s. disait *soi* pour *soif* et cette manière d'articuler a duré jusqu'au commencement du XVIII^e^.

[2] Se reporter au § 77, où cette question a été sommairement présentée lors de la discussion générale des réformes à opérer.

[3] V. § 17, 4°, 1^re^ note.

[4] Sur la restitution de l'*-r* finale dans la prononciation des infinitifs en *-ir* et en *-oir,* où elle était muette au XVII^e^ s., v. Darmesteter, *Gram. hist.,* p. 149, et ci-dessous § 279.

Digitized by Google

On ne peut invoquer une raison d'euphonie, car, dans une phrase comme celle-ci : « ils *chantèrent* des hymnes », nous prononçons sans que notre oreille s'en blesse ; « ils *chantèr'* des hymnes ».

De même on prononce « un ran*k* élevé », mais non « le ran*k* suprême », et pourtant le groupe *k-s* n'est pas d'une articulation difficile ; *-ank-s* de *rank suprême* n'aurait rien de plus embarrassant que son équivalent *anx-* dans *anxiété.*

La contagion des liaisons n'a donc pas réussi à se produire : le fait est des plus significatifs.

2° Dans certains mots qui ont *-s, -z*, au singulier, nous faisons sentir la finale en liaison au pluriel. Ex. : « des *vers* (*verz'*) harmonieux, des *corps* (*corz'*) animés, des *nez* (*néz'*) aquilins », etc., mais nous n'en continuons pas moins à prononcer au singulier « un *vers* (*ver*) harmonieux, un *corps* (*cor*) animé, un *nez* (*né*) aquilin » (v. § 261, 2°). Ici non plus la contagion ne s'est pas produite.

3° Dans l'emploi des singuliers et des pluriels affectés du ridicule *-x* final, nulle part la pensée ne nous est venue de substituer l'articulation *ks* à l's sonore qu'on y entend en liaison et de dire devant une voyelle *jalouks, animóks,* au lieu de *jalouz, animôz.* Bien moins encore sommes-nous tentés de faire sentir ce *ks* devant une consonne et de dire : « Je suis *heureuks* de cet événement, il m'est *douks* de vous croire », etc.

4° Loin de chercher à remonter vers le passé, la langue montre partout l'inclination contraire. Ainsi, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, nombre de consonnes finales que prononçaient nos aïeux ont fini par tomber si complètement que nous ne les faisons plus entendre même devant une voyelle. Là où ils disaient : « du *drap'* écarlate, un *sort'* effroyable », nous disons : « du *dra* écarlate, un *sor* effroyable », et personne ne s'aviserait d'articuler « du *plomb'*, un *bank'*, du *persil'*, un *barbièr'*, du pain *bis'*, un *loup'*, un *coup'* », etc.

Le XVIe siècle avait gardé l'habitude de faire sentir la consonne finale à la pause ; on prononçait alors : « les neuf *preus'*; il est trois *eures'*; l'empereur Charles *Kint'* ; un *mot'*; » etc. Aujourd'hui nous prononçons : « les neuf *preu* ; trois *eur* ; Charles *Kin* ; un *mô* ; » (v. Darmesteter, *op. cit*, p. 148), et rien n'annonce que nous soyons prêts à changer de méthode.

5° L'analogie elle-même demeure impuissante à provoquer avec quelque intensité les phénomènes dont s'inquiètent les phonétistes :

a) Des liaisons normales comme celles de *leurs'*, *trop'*, devant voyelle n'ont pas eu de répercussion sur *ailleurs, alors, drap, sirop,*

Digitized by Google

dont l'-*s* et le -*p* continuent de demeurer muets en toute circonstance.

b) Le rétablissement de la liaison de l'-*r* dans les infinitifs en -*er*, comme *chanter*, et la prononciation -*èr*' dans de nombreux mots comme *amer*, *cancer*, *cher*, *cuiller*, *enfer*, *hiver*, etc., n'ont pas eu pour effet de modifier la prononciation des mots infiniment plus nombreux, comme *boucher*, *plancher*, *vacher*, *canonnier*, *quartier*, *voiturier*, etc., où -*er* continue de s'articuler *é* devant voyelle.

c) Certaines liaisons d'une nature exceptionnelle, comme « du *blank* au noir, *pot*' au lait, *mort*' aux rats, *mort*' ou vif », etc. (v. § 261, 2°), n'ont pas réussi à gagner du terrain et sont demeurées à l'état isolé, laissant subsister les prononciations *blan*, *pò*, *mor*, dans tous les autres cas.

d) L'existence de *nef*', *péril*', *subtil*', *cap*', *ours*', n'a pu faire renaître les prononciations *clef*', *baril*', *coutil*', *drap*', *cours*', *discours*', et, malgré « *chef*' d'emploi », nous ne songeons pas à articuler « *chef*' d'œuvre ».

e) Les marins disent « *canot*' », au théâtre on prononce souvent « un *sot*' », et pourtant ces exemples n'ont déterminé qui que ce soit à dire « *abricot*', *bigot*', *cahot*', *gigot*', *lot*', *surcot*', *tricot*', *trot*' ».

f) *Os*' (au sg.) ne nous a pas conduits à faire sentir devant consonne ou à la pause l'*s* de *dos*, *gros*, *repos*.

g) *Exact*', *distinct*', n'ont pas engendré *aspect*', *respect*', *instinct*' : on dit bien « ils sont *exac-t-s*' et empressés », mais non « nos *respec-t-s*' empressés ».

h) Les prononciations *sink*', *sèt*', *neuf*' (dans « *cinq* francs, *sept* francs, *neuf* mille », etc.), motivées par des raisons d'ordre pratique (v. § 78, note), ne sont pas sorties des régions commerciales et financières.

6° Si maintenant, portant nos regards au delà du domaine des consonnes finales, nous examinons ce qui se passe dans celui des muettes non finales, les constatations que nous avons à faire ne sont pas moins propres à nous tranquilliser. Voici bien longtemps que figurent dans notre orthographe le *d* parasite de *poids*, le *g* de *vingt*, le *p* de *temps*, *corps*, *sept*, *compter*, *prompt*, *rompt*, *exempt*, le *th* de *asthme*, *isthme*, etc., et aucun de nous n'a encore ressenti la velléité de remplacer *poi*, *vin*, *tan*, *cor*, *sèt*', *conté*, *pron*, *ron*, *egzan*, *asme*, *isme*, par une émission laborieuse dans ce goût : *poi-d-s*', *vin-k-t*', *tan-p-s*', *cor-p-s*', *se-p-t*', *con-p-té*, *pron-p-t*', *ron-p-t*', *egzan-p-t*', *as-t-me*, *is-t-me*. Quelques rares abus de langage, comme *dom-p-teur*, *che-p-tel*, substitués par certains à l'articulation correcte *donteur*,

Digitized by Google

chetel, ont bien pu se manifester çà et là, mais ils sont demeurés sans écho et la propension inverse continue à dominer énergiquement [1].

§ 278. Il est inutile d'insister : ces exemples doivent suffire. Nous sommes, on le voit, en présence d'un ensemble de faits aussi rassurants que possible. Jamais notre instinct phonétique ne tolérera les associations de consonnes dont s'accommode l'allemand, jamais ne sonnera l'heure néfaste, pronostiquée par les pessimistes, où l'on entendra dire : « Ce*z*' deu*ks* chevau*ks* son*t*' magnifi*ks*, mai*z* je crain*s*' qu'il*z*' ne soie-*n-t*' tro*p*' fringan*t-z* e*t*' promp*t-z* à s'emball*èr*'. » Autant vaudrait s'imaginer que *nœuds* pourra quelque jour s'énoncer *no-é-ü-d-z*.

Toute l'histoire de notre langue proteste contre de telles hypothèses et nous est un sûr garant qu'elles ne se réaliseront pas. Ce qui frappe, au contraire, dans ses transformations successives, c'est justement un parti pris obstiné, suivi sans la moindre défaillance à travers les siècles, d'éliminer tous les groupes de lettres d'une émission pénible et d'une sonorité désagréable.

§ 279. Donc que les phonétistes soient en paix, il n'y a rien à craindre de ce côté. Contenue dans les limites que je viens de tracer, la conservation des muettes est sans péril pour la langue et non seulement elle ne lui causera aucun dommage, mais de plus elle se trouve éventuellement appelée à y jouer un rôle des plus utiles :

1° Elle contribuera à sauvegarder la netteté de l'expression en empêchant la multiplication des homogrammes et des ambiguïtés qui en sont la suite à peu près inévitable;

2° Grâce à l'influence de la forme écrite elle nous incitera parfois à rendre à la langue parlée des sons qui ont cessé d'être prononcés, rétablissant de la sorte au bénéfice de l'esprit, par l'intermédiaire de l'oreille, des distinctions profitables à la clarté [2]. Est-ce un avantage que des expressions de valeurs différentes sonnent différemment et échappent au risque d'être prises l'une pour l'autre ? Le bon sens se charge de la réponse (v. § 78).

[1] Personne, par exemple, ne prononce « je *vain-c-s* ou tu *cou-d-s* », mais combien de gens, par contre, disent *exâ* et *circonspê*, au lieu de *exa-c-t*, *circonspe-c-t*.

[2] C'est ce qui est arrivé, entre autres, pour *arcs, sacs, soif,* cités dans la 1re note du § 277. Si nous leur avions conservé la prononciation *ar, sâ, soi,* ils se confondraient à l'audition avec *arts, sas, soie,* tandis que la restitution des phonèmes *c* et *f* rend maintenant l'équivoque impossible.

Digitized by Google

Indépendamment de la clarté du sens, la beauté de l'élocution n'a pas moins de profit à tirer de cette renaissance de liaisons disparues. Avec sa phonétique un peu lâche, le langage familier se soustrait assez volontiers aux règles de la liaison (§ 77) ; mais on aurait tort de donner à cette habitude une portée qu'elle n'a pas, car elle se manifeste surtout chez les illettrés. Ce serait une erreur d'y voir une tendance heureuse, comme l'ont fait quelques néo-grammairiens, et de chercher à en provoquer l'extension. Les liaisons sont un élément essentiel de l'élocution précise et déliée qui caractérise les gens vraiment cultivés. Elles y interviennent pour lui communiquer plus de finesse et d'élégance. Leur suppression, qui, en émoussant le contour des mots, imprime au discours un cachet de lourdeur et de vulgarité, n'est pas à encourager. D'une manière générale on peut dire que, dans le passé, la chute progressive des consonnes finales n'a pas toujours été un bien pour la prononciation française. Félicitons-nous donc de tout ce qui peut enrayer la marche de notre idiome dans cette fâcheuse direction.

A ce point de vue, du reste, nous sommes en progrès notable sur nos prédécesseurs immédiats. Ainsi le XVII^e^ siècle, qui, dans le plus grand nombre des cas, avait laissé tomber des consonnes finales encore prononcées par le XVI^e^, n'articulait plus l'-*r* des trois premières conjugaisons et disait *chanté*, *fini*, *avoi*, pour *chanter*, *finir*, *avoir*. Plus tard on a eu la louable inspiration de la rétablir, au moins dans la 2^e^ et la 3^e^ (v. § 277, 1°, note). De même, nous articulons le plus souvent en liaison l'-*s* du pluriel, que le XVIII^e^ s. se plaisait à ne plus faire sentir, disant par exemple : « Les *Eta*-Unis ». Enfin je viens de rappeler que d'anciennes homophonies comme celle de *soie* et *soif* sont aujourd'hui détruites par le rétablissement de la consonne finale. Nul ne contestera que ce ne soit une amélioration appréciable et dont on peut se féliciter sans restriction, car il est impossible que ces rétablissements de consonnes soient jamais poussés assez loin pour entraîner le français dans la voie de la cacophonie (§ 277).

IV. Réglementation des consonnes finales senties en liaison.

§ 280. Pour celles-là il n'y a pas l'ombre d'une hésitation possible. Peu importe qu'elles soient justifiées ou non par l'étymologie, qu'elles soient altérées, parasites ou dues au souvenir d'une ancienne pro-

Digitized by Google

nonciation, qu'elles se fassent sentir soit d'une façon constante, soit par intermittences et même dans des cas tout à fait exceptionnels, ou qu'elles appartiennent à des mots dont la prononciation n'est pas définitivement fixée et dans lesquels leur articulation subit encore la loi du caprice individuel : elles devront toujours être maintenues. En effet, si on ne les écrivait que là où elles se font entendre, on aboutirait à noter le même mot de plusieurs façons différentes; or, la logique, jointe à des considérations de simplicité et de commodité, nous impose l'obligation de n'avoir qu'une seule graphie pour un même mot. Je n'insiste pas sur ce point qui a été élucidé aux §§ 25-28 et 264, 1°.

§ 281. *Forme de la finale.* — Théoriquement, la consonne qui se fait entendre en liaison doit s'écrire d'une manière conforme à sa prononciation, mais, dans la pratique, ce principe comporte des restrictions assez nombreuses. Il y a des circonstances où l'on peut se demander s'il faut conserver à la finale sa forme actuelle ou s'il y a lieu de la modifier. Ceci concerne principalement les finales *-d, -g, -f, -s, -x, -z* (v. § 262) :

1° Les sonores *d, g,* prennent en liaison la valeur des sourdes *t, c* [1] : « *grant* homme, *segont* exemple, *sanc* impur, *lonc* espoir, *ranc* élevé, de *bourc* en ville », etc. Faut-il, comme on l'a proposé, écrire *grant, sanc, lonc,* etc., ce qui était l'usage de l'ancien français? De prime abord cela paraît rationnel, mais il pourrait s'ensuivre quelques inconvénients et nous devons compter avec l'influence visuelle et la réaction du graphisme sur les altérations possibles du français. On serait autorisé à craindre, par exemple, que la graphie *sanc* ne suggérât une altération de *exsangue* en *exsanque* et que les adj. *lonc, segont, grant,* ne finissent par déterminer le changement de leurs féminins en *lonque, segonte, grante.* Déjà ce dernier a fait son apparition dans le langage populaire : il n'est pas rare d'entendre parler d'une « *grante* émotion », d'une « *grante* inflammation ». On pourrait en venir également aux dérivés incorrects *lonqueur, grantir, segontement,* etc., et rien ne prouve non plus que, sous l'influence de *bourc, bourgade* n'arriverait pas à se transformer en *bourcade.* Il est donc préférable de laisser à *grand, second, long, sang, bourg,* leurs finales actuelles.

Quant à *ranc,* il serait inoffensif. Son *c* ne saurait influer sur la chuintante (*g* doux) des dérivés *ranger, arranger, déranger,* qui en est phonétiquement trop éloignée pour en subir la réaction. *Blanc*

[1] Au sujet de cette prononciation, v, § 262, note.

Digitized by Google

et *sec* nous en fournissent la preuve : leur *c* dur, accidentellement senti en liaison dans *blanc* (ex. : « du *blanc* au noir ») et toujours articulé dans *sec*, n'a pu entraîner la substitution de *blanque* et de *sèque* aux formes à finale chuintante *blanche*, *sèche* [1].

Conclusion : le remplacement de la sonore (*d*, *g*) par la sourde (*t*, *c*) dans les mots de cette espèce doit se borner exclusivement aux cas où il ne risque pas d'occasionner des déformations ultérieures. Du reste, les expressions dont il s'agit sont en fort petit nombre et, au pis aller, le maintien pur et simple du statu quo ne contribuerait guère à augmenter la liste de nos difficultés orthographiques.

2° L'*f* finale sonnant *v* restera notée par *f*, pour ne pas avoir deux graphies du même mot, et l'on écrira « *neuf* eures (p. heures) », comme « *neuf* arbres », et non « *neuv* eures » [2].

3° L'*s* finale liée prend en règle générale la valeur de la sonore *z* devant une voyelle ou une *h* muette : « A *touz* égards, *pluz* ou moins, *lez* hommes, *sanz* honneur », etc. Il n'y a donc pas lieu de toucher à sa notation, puisque l'attribution de la valeur *z* à l'*s* ainsi placée fait partie de nos conventions alphabétiques. Mais il se peut aussi qu'elle garde sa valeur sourde. Ceci arrive : a) régulièrement, dans les cas où on la fait entendre à la fin d'un membre de phrase ; b) exceptionnellement, devant une *h* muette ou une voyelle initiale. Ex. : « Ils sont *tous'* hallucinés, ils sont *tous'* assemblés, je les aime *tous'*, le *plus'* et le moins, je n'en dirai pas *plus'*, le *sens'* intime », etc. Si l'on tient à marquer dans l'écriture cette dérogation aux règles générales de la prononciation, on pourra recourir à l'emploi de l'apostrophe comme signe diacritique, de cette manière : *tous'*, *plus'* (v. § 557.)

4° L'*x* final, qui sonne comme l'*s* en liaison, offre des variations semblables. Ex. : « *Dix* (*diz*) heures, *six* (*siz*) hommes », mais : « ils sont *dix* (*dis'*) ou douze, j'en connais *six* (*sis'*) », etc. Il comporte le même traitement, puisque, comme on le verra plus tard, il doit

[1] L'emploi du *c* dans la graphie *ranc* risque-t-il de nous induire un jour à prononcer *rank* même devant les mots à initiale consonantique ? Rien de tel n'est à craindre, comme le montrent *banc* et *blanc*, qui possèdent aussi la terminaison *-anc* : leur *-c* final n'ayant pas cessé de demeurer muet devant les consonnes, il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement de *ranc*.

[2] Cette prononciation de l'*f* est un phénomène isolé qui ne vaut pas la peine qu'on dérange pour lui l'économie de notre écriture actuelle. Si toutefois l'on jugeait utile de distinguer ces deux manières de l'articuler, on pourrait recourir à l'apostrophe (*neuf' eures*) dans les cas où l'*f* prend, par exception, la valeur sonore ; mais cette surcharge de l'écriture ne me semble nullement nécessaire.

Digitized by Google

être remplacé dorénavant par *-s*. Nous l'écrirons donc par *s* là où il se prononce comme *s* sonore (*dis, sis*), et par *s'* là où il se prononce comme *s* sourde (*dis', sis'*). Ex. : « *dis* arbres, *sis* écrans ; ils sont *dis'*, je les vois tous les *sis'* », etc. Les raisons en seront données au § 337.

5° Le *z* final prononcé en liaison se notera *-s*. Ex. : *chés* pour *chez*. Les exceptions (*nez*, *lez*, les formes verbales en *-ez*, etc.) seront étudiées et motivées aux §§ 342-345.

§ 282. Un même mot peut présenter dans son écriture l'emploi simultané de la finale sourde et de la sonore. Ex. : *différent* (adj.) et *différend* (sbst.). Ici c'est une subtilité graphique sans utilité comme sans fondement et introduite après coup. L'Académie l'a fait figurer pour la première fois dans la 6e édition de son Dictionnaire (1835) ; dans les cinq autres le substantif avait un *-t* (*différent*), comme l'adjectif. *Différend* n'étant autre chose que cet adj. *différent* employé substantivement [1], il faut l'écrire de même avec un *-t* final : *diférant* [2].

Ailleurs il se trouve que cette distinction est légitime et qu'en réalité l'on a affaire non à un seul et même mot, mais à deux mots distincts. Ainsi *révérend* (sbst.), de lat. *reverendum*, n'est pas la même chose que *révérent* (adj.), de lat. *reverentem* [3] : il doit conserver son *d* (*révérand*). Même observation pour *ordinand* et *ordinant*, de lat. *ordinandum, ordinantem*.

[1] Le cas est pareil pour les sbst. *incident* et *expédient*, qu'on n'a jamais songé à écrire *incidend* ni *expédiend*.

[2] L'Académie (*Rapport* de 1905, p. 20, 5°) vient de déclarer qu' « elle accepte l'identification orthographique de *différent* et *différend*. »

[3] *Révérent* ne figure pas dans les dictionnaires ; je le cite néanmoins parce qu'il se rencontre chez quelques écrivains, employé dans un sens ironique comme synonyme de *révérencieux*. On l'écrira *révérant*.

Digitized by Google

CHAPITRE V

EXAMEN DÉTAILLÉ DES CONSONNES FINALES MUETTES

§ 283. Après avoir établi en règle générale que la consonne finale doit persister dans tous les mots où elle se fait entendre, même exceptionnellement (§ 280), mais que dans ceux où elle est toujours muette elle doit être éliminée, sauf là où sa suppression risque soit d'entraîner des amphibologies, soit de nuire à la formation correcte des féminins et des dérivés (§ 267), nous pouvons procéder maintenant à l'étude individuelle des consonnes finales muettes dans un certain nombre de mots. Ceux-ci, quoique le total en soit assez élevé, sont bien loin de constituer une liste complète des termes dont la graphie serait à modifier conformément aux principes exposés dans les §§ 267 et 274. Ils seront cités à simple titre d'exemples, pour achever de dissiper toute incertitude dans l'esprit du lecteur et lui faire clairement saisir la nature et les limites de la réforme.

B final muet.

Ex.: *plomb*, *radoub*.

§ 284. Ecrire *plon*, *radou*, comme on écrit *coulon*, *go* (dans *tout de go*), au lieu de *coulomb*, *gob* (vfr.), ainsi que les adverbes *où*, *y*, malgré le *b* de lat. *ubi*, *ibi*. Le *b* de *gob-er* ne nous empêchant pas d'écrire *go*, celui de *plomb-er*, *radoub-er*, ne doit pas davantage nous empêcher d'écrire *plon*, *radou*.

C final muet.

§ 285. Il est à supprimer dans les mots où il est toujours muet, comme *broc* (sorte de vase), *accroc*, *escroc*, *ajonc*, *jonc*, *tronc* (déjà prononcé *tron* devant voyelle au XVIIe s.), *caoutchouc* (v. § 191, note), etc., qu'on doit écrire *bro*, *acro*, *escro*, *ajon*, *jon*, *tron*, *caoutchou*. Cette suppression est semblable à celle qui a été opérée dans *brelenc*, *chambrelenc*

Digitized by Google

éperlenc, gardenc, païsenc, selonc, devenus *brelan, chambellan, éperlan, gardien, paysan, selon.*

La graphie *acro, escro,* est sans danger en ce qui regarde les dérivés, ceux-ci étant déjà formés (*acrocher, escroqer, escroqerie, escroqeur*, etc.); quant aux féminins, nous en avons également un pour *escroc*, c'est *escroqeuse.*

§ 286. Il est à conserver dans *estomac*, qui est quelquefois lié, et dans *blanc, croc, flanc, franc* (adj.), *porc*, à cause des liaisons comme « du *blanc* au noir, *croc*-en-jambe, de *flanc* en flanc, à *franc* étrier, *porc*-épic », etc. Si la conservation du *c* dans *porc* pouvait avoir pour effet de ressusciter et de généraliser la prononciation *pork,* ce serait un bien, puisqu'elle servirait à le distinguer de ses homophones *pore* et *port* (§ 78) : qu'on se rappelle le piètre calembour « Voyez ce *port* et cette majesté », contenu dans une chanson satirique du temps de la Restauration, relative au portrait de l'obèse Louis XVIII, qui venait d'être peint par Gros.

§ 287. Comment traiter *fer-blanc, franc* (monnaie), *Franc* (n. de peuple)? Puisque nous gardons le *c* de *blanc* (adj.), l'intérêt de la simplicité commande de garder celui de *fer-blanc* [1], mot composé dans lequel l'idée de « blancheur » est encore bien sensible. Le même motif doit nous faire maintenir les graphies *franc* (monnaie) et *Franc*, puisque nous conservons *franc* (adj.); ces trois mots n'en font qu'un, pris dans trois acceptions différentes (v. Hatzfeld et Darmesteter, *Dict.*, p. 1113) : une graphie unique s'impose donc, d'autant mieux qu'il n'en peut résulter aucune amphibologie.

§ 288. **Homophones.** — Nous conserverons *banc, cric, clerc*, à cause de leurs homophones *ban, cri, cler* (p. *clair*) [2].

Que faire de *vainc*, 3e pers. sg. du vb. *vaincre* ? Régulièrement il devrait s'écrire *vint*, par application généralisée du *-t* final des 3es pers. verbales (v. § 329, 1°); mais, ce *vint* pouvant faire équivoque avec le *vint* de *venir* dans les phrases où il est employé sans régime, je pense que, tout en opérant la simplification de *vain-* en *vin-*, il faut garder le *-c* et écrire *vinc.*

[1] A écrire *fer blanc*, sans trait d'union (v. § 516).

[2] Les très médiocres jeux de mots sur « rompre son *ban* » et « *clerc* obscur » sont connus de longue date, mais « le *cric* du jour » est plus nouveau ; il a fait récemment son apparition sur un prospectus d'accessoires pour automobiles.

Digitized by Google

CH final muet.

Ex. : *almanach.*

§ 289. Jamais lié dans la prononciation courante, ce mot l'est dans la prononciation soutenue, d'où la nécessité de lui conserver sa finale *ch*; mais, ce *ch* se prononçant comme un *c* dur, il faut écrire *almanac*, à l'exemple de ce qui se fait pour *estomac* (de lat. *stomachum*), écrit *estomach* jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (v. § 351).

D final muet.

§ 290. Il est tantôt étymologique, comme dans *fond, grand, rond, nard*, tantôt inétymologique,c'est-à-dire ou parasite, comme dans *blafard, homard, normand*, ou substitué à la véritable consonne exigée par l'étymologie, comme dans *bitord, chaland, lézard, marchand* (v. § 259).

A cette dernière classe appartient le *-d* final de la 3e pers. sg. dans certains verbes en *-dre*, ainsi que dans *seoir* et son composé *asseoir* (*fend, prend, tend, vend, coud, moud, sied, assied*, etc.), où il tient indûment la place d'un *t*, le lat. *fendit, prendit, tendit, vendit, consuit, molit, sedet, *assedet*, devant aboutir à *fent, prent, tent, vent, cout, mout, siet, assiet*, en vertu des lois phonétiques de notre langue.

Le *-d* de *pied*, comme celui de *nid, nœud*, est dû à une réaction étymologique. Le vfr. écrivait *pié, ni, neu*, de lat. *pedem, nidum, nodum*, comme nous écrivons encore *nu, mi, hui* (dans *aujourd'hui*), de *nudum, medium, hodie*, par suite de la chute normale du *d* intervocalique (v. § 259, 2°).

§ 291. **Réglementation.** — Le *-d* final est à réglementer comme il suit :

1° Le *-d* final toujours muet est à supprimer partout où l'on peut le faire sans dommage pour la clarté. Il faut écrire par *an, on, ar, or, our, o, eu, i, ui*, les finales *and, ond, ard, ord, ourd, aud, eud, id, uid*. Ex. :

a) *Aleman, chalan; Flaman, marchan, Norman, tisseran* ;
b) *blon, gon, ron, plafon* ;
c) *boulevar, brancar, brassar, brocar, dar, far, hasar, homar, hussar, lésar* (p. *lézard*), *poignar* ;
d) *acor* (p. *accord*), *bitor, bor* ;
e) *gour, lour, sour* ;
f) *cho, grimo, morico, salo* (p. *chaud, grimaud, moricaud, salaud*) ;
g) *neu, ni, mui* (p. *nœud, nid, muid*).

Digitized by Google

2° Le *-d* final qui figure à la 3e pers. sg. des verbes en *-dre* et de quelques autres est à transformer partout en *-t* ; c'est la seule orthographe rationnelle et il faut en faire une règle générale [1]. On écrira donc « il *cout, mout, fant, font, mort, pert, prant, tant, prétant, rant, siet, assiet, vant* », etc., au lieu de *coud, moud, fend, fond, mord, perd, prend, tend, prétend, rend, sied* [2], *assied, vend* (vfr. *cout, mout*, etc.).

3° *Grand, second,* garderont leur *d* : les raisons en ont été données au § 281, 1°.

4° *Pied* ne se lie que dans de très rares occasions où il sonne *piét'*, comme dans « de *pied* en cap, mettre *pied* à terre », etc. [3]. Comment l'écrirons-nous ? On se trouve en présence de deux solutions : a) conserver la graphie actuelle de *pied* ; b) le noter *pié* (ex. : « lever le *pié*, de *pié* ferme, avoir un *pié* en l'air, poser le *pié* à terre ») et l'affecter d'un *t* euphonique dans les cas exceptionnels où il se prononce *piét'*. On écrira ainsi : « Armé de *pié-t*-en cap, mettre *pié-t*-à terre », de même qu'on écrit « y *a-t*-il, *voilà-t*-il, *importe-t*-il, *va-t*-elle, *dira-t*-on », etc. Je crois celle-ci préférable : elle a l'avantage de distinguer les deux prononciations *pié* et *piét'*, tout en respectant le principe établi dans l'Introduction de n'avoir qu'une seule graphie (ici *pié*) pour le même mot [4].

5° Dans le sbst. *plafond* la suppression du *-d* s'impose, l'idée représentée par *fond* n'y étant plus sensible, par suite de l'oubli de son origine (*plat* et *fond* ; v. § 274, note).

6° *Profond, froid,* qui font liaison (*profon-t', froi-t'*), garderont leur *d,* car je crois qu'il vaut mieux ne pas les écrire, — comme le voudrait la prononciation, — *profont, froit,* afin d'éviter une altération possible de leurs féminins en *profonte, froite.* C'est le

[1] La réforme proposée n'est pas autre chose que l'extension de la graphie dont nous avons coutume de nous servir pour les vb. en *-aindre, -eindre, -oindre* et *-soudre.* On écrit correctement *craint, ceint, feint, geint, peint, oint, joint, point, absout, résout,* etc. (de *craindre, ceindre, feindre, geindre,* etc.) ; pourquoi écrire à tort *répand, fend, rend, vend, tond, mord, coud, moud,* etc. ? Il est contraire au bon sens de diviser ainsi sans motif les vb. en *-dre* en deux catégories terminées à la 3e pers. du sg. l'une par *t*, l'autre par *d.*

[2] Remarquer l'incohérence de la graphie officielle, qui donne un *d* à *sied* (lat. *sedet*) et un *t* à *surseoit* (équivalent de lat. *supersedet*) et qui écrit *coud, moud,* en regard de *absout, résout.*

[3] La liaison de *pied* est relativement moderne : au XVIIe s. on ne la faisait jamais, excepté dans *pied-à-terre* que certains prononçaient comme nous *pié-ta-tèr'.*

[4] Dans le *Rapport* de 1905 (p. 20, 8°), l'Académie déclare qu' « elle ne voit aucun inconvénient à ce que l'on écrive, ad libitum, *pied* ou *pié* », mais elle est muette sur la manière de noter la liaison dans les expressions « *pied* à boule, *pied*-à-terre, de *pied* en cap », si l'on y substitue *pié* à *pied.*

Digitized by Google

même raisonnement qui a été fait à propos de *grand* (v. § 281, 1°).

§ 292. Les suppressions qui viennent d'être proposées peuvent s'effectuer sans inconvénient. Elles sont pareilles à bien d'autres déjà réalisées depuis longtemps. C'est ainsi que nous écrivons *blé*, *nu*, *cru*, là où nos aïeux écrivaient *bled*, *nud*, *crud*, et la pensée ne nous vient pas d'agrémenter *quoi* (vfr. *queid*), non plus que *bai*, *degré*, *aujourd'hui*, *mi*, d'un *-d* étymologique, en souvenir de lat. *quid*, *badium*, **degradum*, *hodie*, *medium*. Nous n'avons donc pas le droit de repousser la transformation de *muid* (lat. *modium*), *nid*, *nœud* (v. § 290), en *mui*, *ni*, *neu*, qui est absolument du même ordre, et l'on ne voit pas quel motif nous aurions d'hésiter à inscrire *bor* (p. *bord*) en regard du *tapabor* de la graphie officielle, qui est pour *tape à bord* ; à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un *-d* inétymologique comme celui que la réforme élimine dans *aleman*, *brancar*, *hussar*, *homar*, *boulevar*, etc. (§§ 259, 291).

En outre, elles sont incapables d'exercer aucune action nuisible sur la formation des féminins et des dérivés, puisque la plupart de ces féminins et de ces dérivés sont déjà tout formés, et, quant à ceux qui ne le sont pas encore, on peut avoir l'esprit en repos : ils le seront correctement, grâce à l'influence analogique de leurs prédécesseurs et à la grande extension qu'a prise dans notre langue la dérivation par *-d* (v. ci-dessus la 2° note du § 268). Cette extension est due au nombre considérable de mots en *-d* final (particulièrement ceux en *-ard*) que renferme le français (§§ 259 et 291) et dont la majeure partie possède des féminins ou des dérivés. Il y a là une abondance de types solidement installés dans le vocabulaire d'où résulte, par imitation, une tendance morphologique à peu près irrésistible. Aussi voyons-nous, surtout dans le langage familier, la dérivation par *-d* s'appliquer même à des mots qui n'ont pas cette consonne pour finale. Ex. : *bazar-d-er*, *brelan-d-ier*, *cauchemar-d-er*, *escobar-d-erie*, *faisan-d-er*, etc. Ceci nous montre que nous pouvons supprimer le *-d* final muet sans crainte d'entraver ou d'altérer les formations de l'avenir.

§ 293. **Homophones :**

1. *Bard*, *bond*. Ils garderont leur *-d* pour ne pas faire équivoque avec *bar* (poisson) et *bon* (sbst.).

2. Le remplacement de *-d* par *-t* (§ 291, 2°) dans *cout*, *mort*, *mout*, *vant* (de *coudre*, *mordre*, *moudre*, *vandre* p. *vendre*), ne les expose pas à se confondre avec les sbst. *coût*, *mort*, *moût*, *vant* (p. *vent*), par

Digitized by Google

suite de la différence des rôles syntactiques. Pour la suppression de l'accent circonflexe dans *coût, moût*, v. § 329, 4°, et § 546.

3. *Révérend, ordinand*. Se reporter à l'examen qui en a été fait au § 282.

4. *Fond*, qui est lié dans « de *fond* (*font*') en comble », doit, je pense, s'écrire *font*. Il n'est pas exposé à se confondre avec les formes verbales « il *font* (p. *fond*, de *fondre*), ils *font* (de *faire*) » ; il ne le sera pas davantage avec le sbst. *font* de *fonts baptismaux*. L'usage est de n'employer ce terme qu'au pluriel. On le rencontre cependant au singulier chez quelques auteurs, entre autres chez Flaubert : « un *font baptismal* ». Son *-t*, qui ne s'entend jamais, est à supprimer (§ 324, 2°) : on écrira donc sg. *fon*, plur. *fons* [1]. Pour le traitement de *fonds* (lat. pop. **fondus*, *-oris*), v. ci-dessous § 320.

5. *Laid* (adj. et sbst.), de l' a.h.a. *laid*, plus tard *leid*, « désagréable ». Nous lui garderons son *-d* muet en l'écrivant *led* et non *let* ou *lè*, parce que : 1° *let* se confondrait avec *let* (p. *lait*) ; 2° *lè* se confondrait avec *lè* (p. *lai*, sorte de poème) et *lè* de « frère *lè* » (également p. *lai*).

6. *Ni* (sbst.) p. *nid* ne court aucun danger de se confondre avec la conj. *ni*.

7. *Plaid* (de lat. *placitum*) s'écrira *plè*. Son homophone *plaid* (couverture de voyage) s'écrira *plèd*, en conservant le *-d*, parce que beaucoup de personnes, au lieu de *plè*, continuent de prononcer à l'anglaise *plèd'* [2].

8. *Quand* (vfr. *quant*, écrit *quand* par réaction étymologique) et *quant* sont deux mots différents de sens et d'origine : le premier vient de lat. *quando*, le second de *quantum*. Il faut donc maintenir entre eux la démarcation et les écrire respectivement *cand*, *cant* (§ 472).

9. *Siet* (p. *sied*) fait homogramme avec *siet* p. *sciait* (imparf. du vb. *scier*, § 388), mais il n'y a pas à s'en préoccuper : l'amphibologie est impossible.

F finale muette.

§ 294. Peu de chose à en dire :

1. *Clef* reprendra la forme *clé*. La suppression de l'*f* toujours

[1] Cette graphie est l'homologue de celle que nous avons dans les pluriels *frais*, *gens* (à écrire *frès*, *jans*), *tous*, pour *fraits*, *gents*, *touts* (v. § 347, note).

[2] On pourrait écrire *pled'*, en se servant de l'apostrophe (v. § 557) pour indiquer que le *-d* n'y est pas muet, mais nous verrons au § 558 qu'il y a lieu de donner la préférence à l'emploi d'un accent grave sur l'*e* : *plèd*.

Digitized by Google

muette n'y est pas moins légitime que dans *apprenti*, *bailli*, *joli*, autrefois *apprentif*, *baillif*, *jolif*.

2. *Cerf* s'écrira *ser* (§ 417). La suppression de l'*f* dans sa graphie, aussi justifiée que celle de *clé*, empêchera son rétablissement dans la langue parlée et contribuera à maintenir pour l'oreille l'utile distinction qui existe actuellement entre *cerf* prononcé *sèr* et *serf* prononcé *sèrf'*. Cette prononciation de *cerf*, est la seule qui soit bonne parce que seule elle est claire; celle que font entendre quelques-uns en l'articulant *sèrf'* est mauvaise et ne doit pas être encouragée, parce qu'elle prête à l'amphibologie.

3. *Chef* sonne *chè* dans *chef-d'œuvre*. D'une part sa valeur primitive (« *caput* operis », œuvre *capitale*) n'y est plus sentie, de l'autre il est certain que la prononciation ne lui rendra jamais son *f*; nous l'écrirons donc *chè*, comme on écrit *chégros*, *chemier*, et les noms propres tels que *Chéfontaine*, *Chédéglise*, etc., qui sont pour *chef-gros* (XVI^e^ s.), *chef-premier*, *chef-fontaine*, *chef-d'église*. Faut-il aller plus loin et écrire en un seul mot *chèdeuvre*? Non ; aux §§ 530-532 et 538, 3°, le lecteur trouvera les raisons qui militent contre la multiplication nuisible de ces termes agglutinés.

Le pluriel de *chè d'euvre* sera naturellement *chès d'euvre*. Malherbe a eu beau le doter d'une *s* finale (« Tous ces *chefs-d'œuvres* antiques »), ce n'est pas un exemple à suivre. L'orthographe *chèdeuvres*, proposée par quelques réformateurs, est aussi défectueuse que le serait celle de *nerdebeufs* ou de *chemindefers* (p. *nerfs de bœuf*, *chemins de fer*) : il faut s'en tenir à *chès d'euvre*.

4. *Nerf* a l'*f* tantôt muette, comme dans « le *nerf* (*nèr*) sciatique, mettre un *nerf* (*nèr*) à nu », tantôt articulée, comme dans « le *nerf* (*nèrf'*) optique, avoir du *nerf* (*nèrf'*) ». En conséquence, il ne peut être question de la supprimer et l'on écrira *nerf*, plur. *nerfs*.

5. *Bœuf*, qui à l'*f* muette dans « *le bœuf gras* », la conservera, puisqu'elle est prononcée partout ailleurs et qu'il faut éviter d'avoir deux graphies pour le même mot : on écrira *beuf*.

6. Par une raison identique, ainsi qu'on l'a déjà vu, l'adj. *neuf*, qui possède la triple prononciation *neuf*, *neuv*, *neu*, restera toujours écrit *neuf*.

Cette habitude de ne pas articuler dans certains cas l'*f* finale de quelques mots est une survivance du XVII^e^ siècle : au dire de Chifflet, on ne faisait jamais sonner cette *f* devant un mot commençant par une consonne. Quant à la chute de l'*f* devant l'*-s* du pluriel, par exemple dans « les *bœufs*, les *œufs*, les *nerfs* », elle date du moyen âge, où substantifs et adjectifs étaient peu à peu arrivés

Digitized by Google

à perdre régulièrement leur dernière consonne devant cette *-s*. Au XIVe s. on l'écrivait encore, mais on ne la prononçait plus : de même que *cors*, *sacs*, *arcs*, s'étaient changés en *cós*, *sâs*, *ars*, de même *chefs*, *clefs*, *fiefs*, *nefs*, *baillifs*, s'articulaient *chés*, *clés*, *fiés*, *nés*, *baillis*. Cette prononciation a réagi sur celle du singulier, en lui faisant perdre çà et là des consonnes finales que les siècles suivants ont partiellement rétablies : d'où les bizarreries qui émaillent la prononciation moderne.

G final muet.

§ 295. On le rencontre soit à la fin d'une syllabe non nasale (*bourg*), soit à la fin d'une syllabe nasale (*poing*, *sang*).

Il se réclame parfois d'une origine étymologique, comme dans *bourg*, *long*, *oing*, *sang*, *seing* (de lat. *burgum*, *longum*, *unguen*, **sanguem*, *signum*), etc.; ailleurs il est simplement la trace d'une ancienne mouillure (§ 259, 4°). En effet, antérieurement au XIIIe s., le groupe *-ng* sonnait *-gn* (*n* mouillée), avec nasalisation de la voyelle précédente[1]; mais à la fin du moyen âge la mouillure disparut et les voyelles finales écrites par *-ng* finirent par se prononcer comme de simples voyelles nasales.

Tantôt il est toujours muet, comme dans *étang*, *hareng*, *parpaing*, *seing*, *sterling*, *oing* (dans *vieux oing*), *coing*, *poing*, *faubourg*, tantôt il est prononcé en liaison, avec la valeur sourde *-c*, comme dans *bourg*, *long*, *rang*, *sang*.

§ 296. **Réglementation.**—1° Là où il est toujours muet il faut le supprimer et écrire *étan*, *haran*, *parpin*, *sterlin*, *oin*, *poin*, *fóbour*[2], etc.

L'exemple de ces suppressions nous est donné par la chute du *-g* final dans *bain*, *gain*, *bénin*, *besoin*, *coin*, *loin*, *soin*, *témoin*, etc., qui étaient en vfr. *baing*, *gaaing*, *béning*, *besoing*, *coing*, *loing*, *soing*, *tesmoing*.

L'objection qu'on pourrait tirer de l'étymologie est sans valeur : quand on écrit *loin*, *provin*, *bénin*, *malin*, *tin*, *éperlan* (de lat. *longe*, *propaginem*, *benignum*, *malignum*, *tignum*, all. *spierling*), on peut

[1] Cette prononciation mouillée était, entre autres, celle de tous les mots qui font aujourd'hui leurs féminins en *-gne* (ex. : *besogne*, *bénigne*, *maligne*, de *besoing*, *béning*, *maling*) et elle explique l'anomalie qui existe maintenant entre les deux genres.

[2] La conservation du *-g* dans *bourg* ne doit pas nous gêner, non plus que le souci des dérivations futures, car la relation étymologique de *faubourg* à *bourg* n'est plus sentie et, s'il y a lieu de lui donner plus tard des dérivés, ils se modèleront nécessairement sur celui qui existe déjà : *faubour-ien*.

Digitized by Google

bien écrire *oin*, *parpin* [1], *poin*, *haran*, *sterlin* (de lat. *unguen*, **perpaginem*, *pugnum*, a.h.a. *haring*, angl. *sterling*), et l'existence de féminins ou de dérivés comme *parpaigne* ou *poignard*, *poignet*, ne saurait plaider plus efficacement en faveur du maintien de *parpaing* ou de *poing* que celle de *baigner*, *cogner*, *soigner*, *éloigner*, *maligne*, *bénigne*, *besogne*, ne l'a fait en faveur de *baing*, *coing*, *soing*, *loing*, *maling*, *béning*, *besoing*.

2° Là où il est régulièrement ou accidentellement lié, il faut le conserver. Quant à la forme sourde ou sonore (*c* ou *g*) qu'il doit revêtir, se reporter au § 281, 1°, où la question a été posée et résolue : *rang* deviendra *ranc*, mais *bourg*, *sang*, *long* (et par suite ses composés *barlong*, *oblong*), garderont leur *-g*.

§ 297. **Homophones.** — *Coing*, *seing*, *poing*, *oing*, et *coin*, *sein*, *point*, *oint*.

On gardera *coing* et *sing* (p. *seing*, § 229, 7, c), mais on écrira *poin*, *oin*, aucune confusion n'étant possible avec *point*, *oint*, qui gardent leur-*t* (§§ 324, 1° et 330).

Au sujet des homophones *coing*, *coin*, rappelons ici un calembour aimé de nos pères, qui professaient pour ce genre de facétie un goût dont nous nous sommes libérés : je veux parler de cette enseigne de cabaretier, jadis si répandue et dont on rencontre encore des spécimens à l'angle de quelques vieilles rues de Paris; elle représente un énorme coing précédé de l'inscription : « *Au bon* » (*coin* demeurant sous-entendu). Indépendamment de l'homophonie, le calembour s'y trouvait tout naturellement amené par l'homographie, puisque durant plusieurs siècles *coin* s'est écrit *coing*, par suite de la prononciation dont était affectée sa nasale : au XVI° s. on en trouve encore des exemples dans divers écrivains, tels que Montaigne et La Boétie. De 1694 à 1762 l'Académie adopta l'orthographe *coin* pour le nom du fruit, simplification bien faite pour perpétuer l'équivoque entre *coin*, de *cuneum*, et *coin*, de *cotoneum*. En 1835 elle y mit fin en décrétant l'emploi exclusif de la graphie *coing* dans cette dernière acception : on ne peut que l'approuver.

§ 298. Outre la prononciation *è* nasal qu'il présente dans *coing*, *poing*, etc., le polygramme *-ing* en possède encore une autre qui est celle non d'une voyelle nasale, mais d'un *i* suivi d'une *n* mouillée

[1] Remarquer que la graphie *parpin* ne s'en accordera que mieux avec le dérivé *parpiner* (v. § 228, 3e note).

Digitized by Google

(*-ign*), comme dans *meeting* (pron. *mîtign'*). Ce point sera traité au chapitre VII, § 463.

De la valeur *-ing'* qu'il présente dans *lasting* rien à dire, puisque l'orthographe y est d'accord avec la prononciation, d'ailleurs incorrecte, que nous donnons à ce mot.

H finale muette.

§ 299. Elle figure :

1° Dans des mots d'origine étrangère comme *fellah, schah, surah, dahabieh*, etc. [1].

2° Dans quelques interjections telles que *ah!, bah!, eh!, euh!, oh!, peuh!, pouah!*, etc.

Dans les mots de la 1re classe, où nous ne la faisons jamais sentir, il faut la supprimer et écrire *fella, châ, sura, daabié* (§ 371), etc., comme nous écrivons *helbé, narguilé, nipa, para, hourra*, au lieu de *helbeh, narghileh, nipah, parah, hurrah*. C'est également ainsi qu'on a coutume d'en user dans la transcription des noms bibliques : on écrit *Anna, Coré, Dalila, Débora, Josué*, etc., en omettant la finale *h* que ces mots possèdent en hébreu.

Dans ceux de la 2e classe il n'y a aucun inconvénient à simplifier *bah, pouah*, en *bâ, pouâ*, mais il faut peut-être garder *peuh* pour éviter aux chercheurs d'étymologies fantaisistes la tentation d'y voir un emploi détourné de l'adv. *peu*. En ce qui concerne *ah, eh, oh*, l'existence des mots *à, é* (p. *et*, § 325), *ô*, commande, je crois, de les laisser pourvus d'une *-h* par des considérations analogues. Bien qu'en réalité il n'y ait ni confusion ni fausse assimilation à craindre, la présence de cette lettre (affectée d'une transposition dont je vais parler) établira une démarcation encore plus tranchée, en contribuant à faire ressortir leur nature interjective. Seulement nous verrons, en traitant de l'*h* aspirée (§ 444), qu'il vaudrait peut-être mieux déplacer l'*h* et écrire *ha, hé, ho*. De même, au lieu de simplifier *euh* en *eu*, serait-il préférable de l'écrire *heu* (ibid.).

Dans *peuh, pouah*, on entend un léger souffle à la notation duquel conviendrait l'emploi de l'*h*, puisque c'est le moyen dont nous nous servons pour noter cette particularité phonétique dans des mots comme *haine, héros, hideur*, où la prononciation soutenue fait sentir le même mouvement expiratoire (§ 442). Mais nous sommes obligés d'y renoncer, parce qu'ici l'expiration se produit non au début du

[1] Pour ce qui concerne l'*h* finale muette des mots en *-th*, comme *zénith*, et en *ch* prononcé *k*, comme *varech*, v. ci-dessous §§ 350-351 et 399.

Digitized by Google

mot, mais entre le *p* et les phonèmes *eu*, *oua*, de cette manière : *p-h-eu*, *p-h-ouâ*. Or, nous ne pouvons songer à écrire *pheu*, *phouâ*, puisque, d'après nos conventions de lecture, le digramme *ph* sonnerait *f* et non *p-h*. Il faut donc nous borner, comme je l'ai indiqué plus haut, au maintien de *peuh* et à la réforme de *pouah* en *pouâ*.

L finale muette.

§ 300. En principe l'*l* finale muette doit être supprimée [1] : *baril*, *chartil*, *chenil*, *coutil*, *fenil*, *fraisil*, *fusil*, *gentil*, *nombril*, *outil*, *persil*, *sourcil*, sont à écrire *bari*, *charti*, *cheni*, *couti*, *feni*, *frèsi*, *fusi*, *janti* (§ 426), *nonbri*, *outi*, *persi*, *soursi* [2].

Par là nous ne faisons qu'imiter des suppressions déjà anciennes : ainsi *dé*, *nenni*, *oui*, *émeri*, etc., se sont écrits en vfr. *deel*, *nennil*, *ouil*, *esmeril*, et l'-*l* de *escargol*, *loriol*, a depuis longtemps disparu pour faire place au -*t* inétymologique dont sont maintenant affublés ces deux mots [3]. Nous n'avons pas à nous laisser arrêter par la présence de l'*l* mouillée dans les dérivés tels que *barillet*, *fusiller*, *outiller*, *persiller*, *sourciller*, *gentillâtre*, etc. : sur ce point se reporter à ce qui a été dit (§ 270) de la relation graphique entre primitifs et dérivés. Voir également les observations du § 296 sur la suppression du *g* final muet malgré le *-gn-* des dérivés.

Pour le traitement de *gentil* en composition dans *gentilhomme* (à écrire *jantillome*), v. ci-dessous § 455.

Rien de particulier à noter au sujet de la finale *-il* qui figure dans *fenouil*. La prononciation officielle est *fe-nou-y'*, bien qu'un grand nombre de personnes articulent *fe-nou*. Par suite *fenouil* doit garder sa graphie intacte, au lieu d'être simplifié en *fenou* comme *genouil*, *peouil*, *verrouil*, du vfr. l'ont été en *genou*, *pou*, *verrou*.

§ 301. **Homophones.** — Les mots en *-l* finale muette la conserveront

[1] Naguère encore l'*l* finale était mouillée dans un certain nombre de mots ; la mouillure a disparu et cette *l* est devenue muette, comme dans *fenil*, ou s'est changée en *l* simple, comme dans *avril*, *péril*. Là où elle présente cette prononciation il est clair qu'il n'y a pas à la supprimer dans l'écriture, aussi n'en sera-t-il pas question.

[2] Remarquer la contradiction qui existe entre les prononciations *sil* et *soursi* de *cil* (lat. *cilium*) et *sourcil* (lat. *supercilium*).

[3] L'inverse s'est quelquefois produit : des mots qui avaient perdu leur *l* finale l'ont récupérée par réaction étymologique. C'est le cas pour *pluriel*. Nos anciens grammairiens se sont longtemps servis du sbst. *plurier* ; ce n'était autre chose que *pluriel* prononcé *plurié* et écrit avec une *-r* par analogie avec *singulier*. Aujourd'hui cette graphie a disparu avec la prononciation qui lui avait donné naissance et *pluriel* a repris définitivement le dessus.

Digitized by Google

si de sa disparition peuvent résulter des homogrammes prêtant plus ou moins à l'ambiguïté : tel est le cas pour *soûl* qui, écrit *sou*, serait accidentellement exposé à se confondre avec *sou* (pièce de monnaie). Bien que l'équivoque ait très peu de chances de se produire, il est préférable de l'éviter (v. § 107).

Au contraire, dans *gril*, homophone de *gris*, nous supprimerons l'*l* sans hésiter (*gri*), parce qu'au lieu de réduire *gris* à *gri* nous lui conservons son *s* finale (*gris*), comme on le verra au § 320.

N finale muette.

§ 302. On la trouve dans *Béarn* (pron. *Béar*). Nous l'écrirons *Béar* (v. § 582), sans tenir compte de l'*n* du dérivé *béarn-ais* ; *Béar* sera à l'égard de *béarnais* dans le même rapport que *chair*, *four*, *hiver*, *jour* (de vfr. *charn*, *forn*, *ivern*, *jorn*, § 270), à l'égard de *charnu*, *fourneau*, *hiverner*, *ajourner*.

P final muet.

§ 303. On le supprimera là où il est toujours muet, comme dans *camp*, *champ*, *drap*, *galop*, *sirop*, *loup* [1], etc., qu'on écrira *can*, *chan*, *dra*, *galo*, *siro*, *lou*. Cette suppression est aussi naturelle que celle du *p* de *chavirer* p. *chap-virer* (de prov. *capvirar*, *chapvirar*) ; elle est pareille à celle du *c* et de l'*f* dans *bédâne*, *béjaune*, *chégros*, etc., qui sont pour *bec-d'âne*, *bec-jaune*, *chef-gros* (§ 294, 3).

§ 304. **Homophones :**

Coup gardera son *-p* à cause de l'homophone *cou*.

La graphie de *champ* (de lat. *campum*), devenue *chan*, se confondra avec celle de *chan* p. *champ* [2] (de lat. *canthum*) ; mais il faut observer que, malgré l'identité de leurs formes actuelles (*champ* et *champ*), la différence d'emploi de ces deux mots empêche toujours de les prendre l'un pour l'autre : l'amphibologie ne se produira donc pas davantage avec la nouvelle graphie *chan*.

La notation *chan*, adoptée pour le simple *champ* (de *canthum*), entraînera logiquement celle du composé *chanlever* (p. *champlever*), à l'imitation de ce qui s'est passé pour *chanlatte* [3], où *chan* représente également *champ* (de *canthum*).

[1] Vfr. *lou* ; le *-p* y est dû à une réaction étymologique.

[2] Cette orthographe, employée par l'Académie à la place de *chant* (partie la plus étroite d'une brique), est essentiellement fautive.

[3] A simplifier en *chanlate* (§ 252, 1°).

Digitized by Google

Q final muet.

v. ci-dessous § 467 [1].

R finale muette.

§ 305. 1° L'*r* finale se fait toujours entendre dans les mots en *-ar, -ir, -oir, -ur, -eur* (excepté *monsieur*), *-our*. Ex. : *hangar, bazar, loisir, venir, miroir, voir, futur, mur, sieur, labeur, jour, contour,* etc. [2].

2° Dans divers mots en *-er, -ier*, tantôt elle se fait toujours entendre, tantôt elle ne sonne qu'en liaison devant voyelle d'une façon soit régulière (comme dans les infinitifs de la 1re conjugaison), soit intermittente. Ex. : *amer, cher, cuiller, enfer, éther, fer, fier, hier, hiver, magister, mer, partner* [3], *ver*, en regard de *aimer, alléger, chanter, confier, donner, défier, épier, lier, nier, entrer, léger, premier, dernier, singulier*, etc.

3° Dans tous les autres mots en *-er, -ier*, ainsi que dans *monsieur* [4], elle reste constamment muette. Ex. : *berger, porcher, barbier, acier, amandier, greffier, figuier, cahier, sanglier, millier, fumier, grenier, papier, usurier, gosier, tapissier, mortier, vivier, écuyer*, etc.

§ 306. **Réglementation.** — Rien à dire des mots appartenant aux deux premières classes : ils garderont naturellement leur *-r*. Les seuls dont j'aie à parler sont ceux de la 3e catégorie : il faut leur enlever à tous l'*-r* finale.

Des notations telles que *porché, barbié, amandié, fumié, mortié, jujubié, milié, sorbié, cordié, saladié, batelié, cavalié, papié, caié* (§ 371), etc., n'auront pas un aspect plus insolite que les finales en *-ié* de *allié, associé, amitié, initié, moitié, pitié, marié*, etc. Il ne manque pas non plus de mots que l'ancien français écrivait par *-et* (*amet, bontet, crestientet, fiertet, letret, marchiet, povretet*, etc.) et que nous écrivons aujourd'hui par *-é* (*aimé, bonté, chrétienté, fierté, lettré, marché, pauvreté*), sans songer à nous inquiéter de l'absence du *-t* étymologique (§§ 325, 327). Aussi ne vois-je pas de raison pour que nous ayons davantage à nous préoccuper de la disparition de l'*-r* finale muette.

[1] Le *q* final muet devant un mot à initiale consonantique ne se rencontrant que dans *cinq*, le peu qu'il y a à en dire a été reporté au chapitre VII, pour ne pas scinder inutilement en deux articles l'étude relative à une graphie d'un usage si restreint.

[2] *Piqueur* a les deux prononciations *pikeur* et *pikeu* (t. de vénerie).

[3] On écrit maintenant plus volontiers *partenaire* (à simplifier en *partenère*).

[4] Remarquer l'inconséquence de la prononciation, qui articule l'*r* dans le simple *sieur* et qui l'omet dans le composé *monsieur*.

Digitized by Google

Pourpier (vfr. *porpié*), dont l'-*r* est inétymologique, puisque ce mot représente, comme nous l'avons vu, *poulpied* (de lat. *pullipedem*), s'écrira *pourpié*.

Monsieur s'écrira *messieu*, le groupe *ess-* y sonnant *e* muet + *s* sourde, comme dans *dessus*, *dessous*, *ressembler*, *ressentir*, et nous aurons au pluriel *méssieus* (§§ 153, 2°, 238 et 384).

§ 307. **Homophones.** — Il faudra conserver l'-*r* muette dans les mots où sa suppression, en les rendant semblables à certains participes passés, pourrait exercer une influence équivoque sur le sens. Nous garderons, par exemple, cette finale dans les sbst. *boucher*, *noyer*, *ménajer* (p. *ménager*), *carier* (p. *carrier*), parce que les graphies *bouché*, *noyé*, *ménajé*, *carié*, identiques à celles des participes passés *bouché*, *noyé*, *ménajé*, *carié*, dont la signification est tout autre, pourraient dans quelques occasions sembler ambiguës. En revanche, les sbst. *déjeuner*, *dîner*, *goûter*, *souper*, *lever*, seront écrits *déjeuné*, *diné*, *goûté*, *soupé*, *levé*, parce que la similitude de ces graphies avec celles des part. pass. *déjeuné*, *diné*, etc., ne peut présenter aucun inconvénient : ceci est démontré par une expérience déjà longue, car il n'est pas rare de les trouver écrits de cette manière dans les textes antérieurs au XIX^e^ siècle.

On pourrait objecter à juste titre que cette graphie est irrationnelle, puisque ces mots sont des infinitifs pris substantivement et que les expressions *le déjeuner*, *le dîner*, *le lever*, *le coucher*, etc., sont similaires de celles-ci : *le boire*, *le manger*, *le dormir*. A ne consulter que la logique, il serait donc préférable de leur laisser la forme de l'infinitif; mais les avantages dus à la simplification et à l'uniformité de l'écriture sont tels qu'ils doivent, ce me semble, peser beaucoup plus lourd dans la balance et entraîner la substitution définitive de la désinence -*é* à la finale -*er*.

§ 308. *Féminins des mots en* **-er, -ier.** — Dans le cas où l'on ferait subir à la règle des finales muettes la restriction que, — tout en la déconseillant, — j'ai cru devoir mentionner aux §§ 275, 276, il est entendu que ceux des mots en -*er*, -*ier*, qui possèdent des féminins en -*ère*, -*ière* (*bouchère*, *vachère*, *jardinière*, *singulière*, etc.), garderont leur -*r* (*boucher*, *vacher*, *jardinier*, *singulier*). Seulement, comme je l'ai fait observer, le résultat en serait des plus regrettables, car cette restriction aurait le grave défaut d'enlever à une portion très importante du vocabulaire le bénéfice de la simplification orthographique.

Digitized by Google

S finale muette.

§ 309. En principe l'*s* finale est muette à la pause et liée devant une voyelle, en prenant dans ce cas la valeur de la sonore *z*, mais les exceptions à ces deux règles sont nombreuses et l'on peut dire que c'est la finale dont la prononciation offre les contradictions les plus surprenantes, non seulement dans des mots différents, mais encore dans les mêmes mots (v. §§ 261-262) :

1° Parfois on peut y discerner une raison d'euphonie; ainsi, tandis qu'elle sonne dans « tu *crois* (*croiz*) arriver, tu l'*as* (*az*) eu, tu l'*as* (*az*) entendu », elle est muette dans « tu *aimes* (*èm'*) à jouer, tu les *as* (*a*) eus, tu les *as* (*a*) entendus ». Dans ces locutions et d'autres semblables la logique a été sacrifiée à l'oreille (v. § 261, 2°)[1].

2° Ailleurs, au contraire, — et c'est le cas le plus fréquent, — l'euphonie n'a rien à voir dans les inconséquences de la prononciation. Ainsi, à côté de « un *abus* (*abu*), une fleur de *lis* (*li*), tu les *vis* (*vi*) », on dit « un *obus* (*obus'*), un *lis* (*lis'*), les *vis* (*vis'*) »; comme nous l'avons vu précédemment, *tiers* sonne *tièr'* dans « le *tiers* et le quart » et *tierz* dans « le *Tiers*-Etat » ; on voit tour à tour l'*-s* de *tous* rester muette devant consonne, comme dans « *tous* (*tou*) les hommes », ou sonner soit devant consonne, comme dans « ils sont *tous* (*tous'*) les mêmes », soit à la pause, comme dans « ils y sont *tous* (*tous'*) » ; devant une voyelle il lui arrivera de s'articuler tantôt sourde (*s'*), tantôt sonore (*z*) : « Ils se sont *tous* (*tous'*) égarés, à *tous* (*touz*) égards ». *Heures*, *plus*, *sens*, donnent lieu à des remarques analogues : « Des *heures* (*eurz*) ennuyeuses, dix *heures* (*eur*) et demie ; *plus* (*plu*) grand, *plus* (*plus'*) que personne, qui peut le *plus* (*plus'*) peut le moins, je n'en peux *plus* (*plu*), il parlera moins mais il agira *plus* (*plus'*); cet homme n'a pas le *sens* (*san*) commun, ces expressions ont toutes un *sens* (*sans'*) commun », etc. (v. ci-dessus §§ 25 et 281, 3°).

3° Dans les mots où elle est toujours muette au singulier elle fait liaison au pluriel : « la *souris* (*souri*) était prise, les *souris* (*souriz*) étaient prises ». Ici le phénomène est d'ordre intellectuel : dans l'esprit de la personne qui parle, au substantif s'est ajoutée l'*s* du pluriel, pour laquelle il est de règle de faire la liaison [2]. C'est

[1] Ceci est surtout vrai pour les deux derniers exemples, car dans la prononciation de « tu *aimes* (*èm'*) à jouer », donnée par Littré, l'intérêt euphonique paraît beaucoup moins évident.

[2] Dans les cas de cette espèce « l'*s* de flexion s'ajoute véritablement au mot, bien qu'elle se confonde nécessairement dans la graphie avec l'*s* muette finale telle qu'on l'a au singulier ». (Clédat, *Gram. rais.*, p. 106).

Digitized by Google

absolument comme si l'on avait écrit « la *souri*, les *souris* », de même qu'on écrit « un *abri*, un *défi*, un *cri* », et « des *abris*, des *défis*, des *cris* » (v. la 3e note du § 261).

§ 310. Bien que la présence de l'-*s* finale soit le plus généralement conforme aux origines, il y a néanmoins de nombreux cas où, loin de pouvoir se réclamer de l'étymologie, elle est due à une altération phonétique ou à un phénomène de parasitisme. Aux exemples qui en ont été donnés plus haut (§ 259, 3° et 5°) on peut ajouter :

1° L'*s* placée en qualité de signe du pluriel à la fin de quelques mots empruntés qui sont déjà par eux-mêmes des pluriels, comme *agenda* (plur. de lat. *agendum*) : « un *agenda*, des *agendas* » ;

2° Celle dont est affecté *quatre-vingt* dans certaines conditions (v. § 314). Ex. : « *quatre-vingts* chevaux ; ils sont venus au nombre de *quatre-vingts* », etc. Nous ne la devons pas au latin, où *viginti* est indéclinable. L'expression *quatre-vingts*, dans laquelle *vingt* est traité comme un substantif au pluriel (« quatre *vingtaines* »), constitue une formation purement française qui a supplanté *octante* (de lat. pop. **octanta*, class. *octoginta*) ; elle provient de l'ancienne coutume de compter par vingtaines. Ce mode de numération, qui a persisté jusqu'au XVIIIe s. dans la langue des affaires et dont on trouve encore des vestiges dans le parler populaire de plusieurs provinces, était courant au moyen âge [1] : on disait alors *trois vingts*, *six vingts*, etc., pour *soixante, cent vingt*, comme *quinze vingts* pour *trois cents*, d'où le nom de l'*Hospice des Quinze-Vingts*. A l'instar de la numération décimale cette méthode puise son origine dans le nombre des doigts. Cela se voit clairement dans la manière dont procédaient les Néo-Calédoniens à l'époque où nous nous sommes emparés de leurs îles. Ils comptaient sur les doigts de leurs mains jusqu'à 10 ; au delà ils se servaient de leurs doigts de pied et, pour exprimer 20, disaient « un homme » (c'est-à-dire 20 doigts, pieds et mains réunis) ; 40, 100, s'énonçaient de même « deux hommes, cinq hommes », et ainsi de suite. Le même usage se retrouve chez d'autres peuples de civilisation rudimentaire, par exemple en Afrique chez les Lakas, au sud du lac Toufouri, et les N'dris, au nord de l'Oubangui.

L'-*s* finale que prend *cent* dans des conditions pareilles à celles où le *vingt* de *quatre-vingt* devient *vingts* (« *deux cents* hommes,

[1] L'Angleterre le connaît aussi. Ex. : *threescore*, *fourscore* (trois vingtaines, quatre vingtaines), au lieu de *sixty*, *eighty*, pour exprimer « soixante, quatre-vingts ».

Digitized by Google

trois cents canons, *six cents* chevaux », etc.) tient également à ce que *cent* y est envisagé comme un substantif [1] ; de plus, cette formation a pu être influencée par le souvenir des pluriels latins tels que *ducentos, trecentos, sexcentos,* etc.

Maintenant il nous reste à examiner de quelle manière doit se régler la graphie de l'-*s* finale, suivant qu'elle fait ou non liaison.

§ 311. **S finale liée.** — D'après la règle générale (§ 280), l'-*s* finale liée, ne le fût-elle que dans des cas tout exceptionnels et même seulement par la minorité des personnes qui s'expriment avec correction, doit toujours être écrite [2].

L'-*s* du pluriel est naturellement hors de contestation [3] : c'est l'exposant du nombre, elle remplit une fonction syntactique de premier ordre, aussi doit-elle toujours figurer dans l'écriture, quelles que puissent être les irrégularités de la prononciation en ce qui la concerne [4]. Ainsi, dans le plur. *guets-apens*, qui se prononce *ghètapan*, l'-*s* ne se fait pas entendre devant l'*a* de *apens* et cependant *guets* la conservera parce qu'elle y est l'exposant du nombre ; par la même raison *arcs*, *chars*, *crocs*, *douces* (à réformer en *dousses*), etc., des plur. *arcs-en-ciel*, *chars à bancs*, *crocs-en-jambe*, *douces-amères* [5], garderont leur -*s* muette (v. ci-dessous § 319). Du reste, en principe, elle fait liaison et les cas sont extrêmement rares où les caprices de la langue la rendent muette devant une voyelle (§ 261, 2°). Ils l'étaient beaucoup moins au XVIII^e^ siècle, où le bon ton commandait de supprimer la plupart des liaisons de cette espèce, et déjà, au XVII^e^, Chifflet avait signalé la chute de l'-*s* du pluriel comme très fréquente. Depuis longtemps cette fâcheuse mode a disparu, à très peu d'exceptions près.

Il y a bien une -*s* du pluriel qui peut faire matière à discussion,

[1] Comparer les expressions usuelles « un *cent* d'œufs, un *cent* de marrons, je vous en vendrai un *cent* », etc.

[2] Il serait superflu de multiplier ici les exemples de mots où l'-*s* doit persister dans la graphie parce qu'elle fait liaison : pour se renseigner sur ce point le lecteur n'aura qu'à consulter les dictionnaires dans lesquels la prononciation se trouve indiquée.

[3] On a vu dans l'Introduction (§§ 30, 34) les dangers que présenterait le phonétisme radical relativement à la notation du pluriel : il est inutile d'y revenir. Jamais, sous aucun prétexte, l'-*s* du pluriel ne pourra être supprimée dans une réforme orthographique bien comprise.

[4] Il va de soi, par conséquent, que tous les mots au singulier desquels je conseille plus loin de supprimer l'-*s* muette (§§ 317, 320) devront la reprendre au pluriel et qu'on écrira : « des *apantis*, des *locatis*, des *jus*, des *talus*, des *mors*, des *remors*, des *velours*, des *pis*, des *souris* », etc.

[5] Pour la suppression du tiret dans ces mots, v. §§ 515-516.

Digitized by Google

c'est celle dont les noms propres sont parfois affectés, comme dans cette phrase : « Les Crébillon et les Campistron ne furent ni des *Corneilles* ni des *Racines* .» Mais ce n'est pas le moment de nous en occuper, car elle relève de la syntaxe et non du graphisme proprement dit. Elle sera étudiée plus loin avec quelques autres sujets accessoires, en traitant de l'orthographe des noms propres (§§ 583-584).

§ 312. *S euphonique.* — On appelle ainsi l'*s* qui, par une singulière anomalie, vient prendre place entre les adverbes *y*, *en*, et la 2e pers. sg. de l'impératif du vb. *aller*, ainsi que des autres verbes lorsque cette personne s'y termine par un *e* muet. Ex. : *vas-y, parles-y, cueilles-en, prêtes-en*, etc. Comme elle se fait toujours entendre, il ne saurait s'élever de doute sur son maintien dans l'écriture, seulement une question peut se poser: doit-on continuer à la laisser faire corps avec le verbe ou l'en séparer par un trait, ainsi que cela a lieu pour le *t* euphonique de *va-t-il, y a-t-il, cueille-t-elle, donne-t-on*, etc.? Logiquement l'hésitation n'est pas possible: cette *s* ne fait point partie intégrante de la forme verbale. Ainsi l'on dit et l'on écrit: « *va* au loin, *parle* à ton frère, *cueille* une fleur, *prête* attention à mes paroles », et non: « *vas* au loin, *parles* à ton frère, *cueilles* une fleur, *prêtes* attention à mes paroles ». Il faut donc la traiter comme le *t* euphonique et la placer comme lui entre deux traits, pour qu'elle se distingue bien ostensiblement du véritable impératif. Ex. : *va-s-y, parle-s-y, cueille-s-en, prête-s-en* (à écrire *va-s-i, parle-s-i, qeuille-s-an, prête-s-an*). La division me paraît nécessaire : étrangère au verbe, l'*s* ne devrait pas y être soudée, car cette graphie défectueuse peut devenir une cause d'erreur et engendrer des fautes même sous une plume experte. Voltaire nous en fournit un exemple dans ce passage de la Henriade :

> *Retranches*, ô mon Dieu, des jours de ce grand roi
> Ces jours infortunés qui l'éloignent de toi ! [1]

§ 313. Conformément aux principes, les *-s* contraires à l'étymologie, qui sont mentionnées aux §§ 259, 3°, 5°, et 310, et d'une manière générale toutes les *-s* finales, même celles qui sont parasites et dépourvues de raison d'être, seront maintenues dans la graphie du moment qu'elles se font entendre en liaison (§ 311); elles sont trop profondément entrées dans nos habitudes grammaticales pour qu'on puisse songer à les extirper.

[1] V. en outre sur cette question § 528, n° 15.

Digitized by Google

Dans les adverbes *dedans*, *dessus*, *dessous*, l'-*s* est maintenant toujours muette, ces mots n'étant plus usités devant un régime, mais elle est liée chez Corneille et les autres poètes du XVII^e^ siècle, qui les employaient en qualité de prépositions là où nous nous servons de *dans*, *sur*, *sous*, aussi faut-il y conserver cette lettre, qu'on est forcé de faire sentir dans la déclamation de leurs vers; de plus, le maintien en est commandé par l'analogie des simples *dans*, *sus*, *sous*, d'où ont été tirés les composés *dedans*, *dessus*, *dessous*, et dans lesquels l'-*s* subsiste nécessairement, puisqu'elle fait liaison.

A côté de *guère*, qui est la forme régulière et courante, se trouve *guères* (v. § 318), qui ne s'emploie plus qu'en poésie, pour les exigences de la rime ou de la mesure; il n'y a pas lieu d'y toucher.

Os, dont la prononciation est notée *ó* par Littré, s'articule aujourd'hui le plus souvent *os'* au singulier; nous lui conserverons donc sa finale.

Volontiers, qui se lie dans le langage soutenu, s'écrira *volontiés*, avec suppression de l'*r* (§ 384).

Les prépositions *envers*, *à travers*, ne sont généralement pas liées; néanmoins, comme quelques personnes prononcent *enverz*, *à traverz*, devant une voyelle, il vaut peut-être mieux leur conserver l'-*s*. On écrira donc *anvers*, *à travers*. Par suite il en sera de même pour l'adverbe *de travers*, bien que sa finale soit toujours muette : raison de simplicité, puisque c'est le même mot (*travers*) qui figure dans l'adverbe et dans la préposition. Pour les sbst. *envers*, *travers*, v. ci-dessous § 317.

§ 314. *Quatre-vingts* et *cents*. — Lorsqu'ils fonctionnent en qualité de nombres cardinaux, *quatre-vingt* et *cent* précédé d'un nombre qui le multiplie s'écrivent, nous le savons (§ 310, 2°), *quatre-vingts*, *cents*, à la pause ou devant un substantif, mais ils ne prennent pas d'-*s* devant un autre nom de nombre. Ex.: « Venus *deux cents*, ils repartirent *quatre-vingts*; *quatre-vingts* chevaux, *deux cents* hommes; *quatre-vingt-dix* chevaux, *deux cent quatre* hommes ».

C'est là une règle étrange et d'un emploi gênant [1]. Voici l'explication qu'on peut essayer d'invoquer en sa faveur : dans *quatre-vingts* nous avons cessé de sentir la présence d'un substantif au

[1] Elle ne s'applique pas à ces mots lorsqu'ils fonctionnent en qualité de nombres ordinaux, c'est-à-dire avec la valeur « quatre-vingtième, centième ». Dans cette acception *quatre-vingt* et *cent* restent toujours invariables. Ex. : « Le numéro *quatre-vingt*, la page *deux cent*, l'an *quatre-vingt*, l'an *quinze cent* ». Cette distinction est fondée et doit être maintenue.

Digitized by Google

pluriel et cette expression ne représente plus pour nous « quatre vingtaines », comme elle le faisait à l'origine. Les deux mots associés qui la constituent nous semblent aujourd'hui n'en faire qu'un seul, lequel est un simple nom de nombre comparable à *soixante, trente, quinze*, etc. Nous n'éprouverions donc aucun besoin d'y ajouter une *-s*, si cette finale n'avait survécu dans la prononciation. Par un motif analogue, les expressions *deux cents, trois cents, quatre cents*, etc., ne nous apparaissent plus comme les équivalents de « deux, trois, quatre centaines »; nous n'avons pas l'impression que *cents* y puisse être un substantif au pluriel, il ne nous semble point avoir plus de titres à prendre une *-s* que nous n'en reconnaissons à *mille*, dans *deux mille, trois mille*, etc. [1]. Rationnellement il faudrait établir que dans les locutions de cette nature *cent* et *quatre-vingt* seront désormais invariables. Par malheur, nous avons à compter avec les inconséquences de la prononciation, qui ne nous permettent pas de supprimer la règle actuelle d'une manière absolue, mais il existe un moyen indirect de l'améliorer dans une très large mesure : c'est de tourner la difficulté en décidant, au contraire, que *quatre-vingt* et les multiples de *cent* prendront partout l'*-s* finale, excepté devant les trois noms de nombre qui commencent par une voyelle ou une *h* muette: *un, huit* et *onze*. Ex. : « *quatre vingts* chevaux, *quatre vingts deux* arbres, *quatre vingt un* canons [2]; *deux cents quatre* maisons, *deux cent onze* mètres, *trois cent huit* colonnes ». La restriction est bien minime et elle sera des plus faciles à retenir, puisqu'il suffit de la prononciation pour nous y faire songer [3].

§ 315. *Même* adjectif et adverbe. — Ce mot, venant à la suite d'un substantif au pluriel, prend l'*-s* quand il ne peut être déplacé, parce qu'alors il est adjectif et signifie « eux-mêmes, eux en personne ». Ainsi l'on écrira : « Ses amis *mêmes* l'ont trahi », si l'on veut dire

[1] En réalité *mille*, qui vient de lat. *millia*, est une forme plurielle, comme on l'a vu au § 252, mais nous en avons perdu conscience.

[2] En graphie réformée *catre vints, catre vints deus, catre vint un*. Pour les notations *deus, vint* et *catre*, v. § 334, 3°, § 363, et § 477, 4°. Pour la suppression du trait d'union, v. § 528, n° 11.

[3] L'arrêté ministériel du 26 février 1901 déclare en termes généraux qu' « on tolérera le pluriel de *vingt* et *cent*, même lorsque ces mots sont suivis d'un autre adjectif numéral », mais il ne spécifie aucune réserve pour les cas où cet adjectif numéral serait *un, huit* ou *onze*. Ce ne peut être que l'effet d'un oubli, car il est bien difficile d'admettre les graphies « quatre-*vingts-un*, deux *cents huit*, cinq *cents onze* », en si complet désaccord avec la prononciation.

Digitized by Google

« ce sont *précisément* ses amis qui l'ont trahi, ce sont *eux-mêmes* et non d'autres ». Mais, lorsque *même* peut se déplacer pour être mis devant le substantif, il est adverbe et demeure invariable. Ainsi l'on écrira : « Ses amis *même* l'ont trahi », si l'on veut faire entendre « *même* ses amis l'ont trahi », c'est-à-dire « il a été trahi *même* par ses amis, tous *jusqu'à* ses amis l'ont trahi ». La différence d'orthographe correspond ici à une différence de signification : c'est une distinction parfaitement justifiée et excellente à garder, quoi qu'on ait pu dire [1].

§ 316. *Quelque* et *quelques* devant un pluriel. — *Quelque* signifiant « si, tellement », a la valeur adverbiale. Il en résulte une règle assez délicate concernant l'emploi de ce mot avec ou sans *-s* devant un adjectif au pluriel. Ainsi l'on écrit : « *Quelque* braves que soient ces soldats, *quelque* braves soldats qu'ils soient », parce que *quelque* y est adverbe, ces locutions équivalant à : « *Si* braves que soient ces soldats, *si* braves soldats qu'ils soient ». Inversement, on doit écrire : « *Quelques* mauvaises raisons que vous me donniez », parce que, dans une locution de cette espèce, la valeur de *quelque* n'est pas la même. Le sens y présente une variation de nuance très appréciable : ce mot ne joue plus le rôle d'un adverbe, mais d'un adjectif [2], et la prononciation fait sentir cette différence d'une manière on ne peut plus nette dès que l'occasion s'en présente, c'est-à-dire si *quelque* est suivi d'un adjectif commençant par une voyelle ou une *h* muette. Remplaçons, en effet, les adjectifs *braves* et *mauvaises* par ceux-ci : *héroïques* et *absurdes*, et nous verrons que personne n'est tenté de dire « *quelques* (*kelke-z*) héroïques que soient ces soldats, *quelques* (*kelke-z*) héroïques soldats qu'ils soient », ni « *quelque* (*kelk*) absurdes raisons que vous me donniez », mais qu'au contraire nous disons tous sans hésiter : « *Quelque* (*kelk*) héroïques que soient....., *quelque* (*kelk*) héroïques soldats....., *quelques* (*kelke-z*) absurdes raisons.....».

La règle bien connue à laquelle je fais allusion, et que Littré

[1] Sur ce point l'arrêté ministériel porte que « dans l'exemple : *les femmes, les enfants même*, l'accord de *même* au pluriel sera toléré : *les enfants mêmes.* » Cette décision est regrettable, car elle tend à consacrer une erreur qui ne tient pas devant le raisonnement le plus simple.

[2] Il est facile de s'en convaincre en substituant à l'exemple donné un équivalent tel que celui-ci : « *Quelques* raisons de mauvais aloi que vous me donniez » ; le caractère adjectif de *quelque* s'y montre avec évidence et cela nous fait sentir que, dans la phrase « *quelques* mauvaises raisons..... », *quelques* modifie le sbst. *raisons* et non l'adj. *mauvaises*. D'où la nécessité de l'accord.

Digitized by Google

dans son dictionnaire considère comme fondée, a été critiquée à tort par divers grammairiens estimant que, devant un adjectif au pluriel, *quelque* devrait toujours faire l'accord du nombre. C'est une erreur, on vient de le constater. Je n'entrerai donc pas dans cette discussion de syntaxe et je me bornerai à dire qu'il n'y a aucune raison d'innover. La prononciation courante suffit pratiquement pour trancher à elle seule toute difficulté de graphisme, en nous montrant sans ambiguïté possible dans quelles circonstances *quelque* doit recevoir ou non la marque du pluriel [1].

§ 317. **S finale toujours muette.** — Après ces généralités sur la graphie de l'*s* finale régulièrement ou accidentellement liée il ne reste plus que peu de chose à dire de l'*s* finale toujours muette. La règle sera naturellement de la supprimer, sauf dans les cas où cette élimination créerait des homogrammes nuisibles à la clarté.

Voici quelques-uns des mots où la suppression de la finale s'impose :

Appentis, *locatis*, de lat. pop. * *appendititium*, *locaticium*. A écrire *apanti*, *locati* [2], de même que vfr. *apprentis*, de * *apprendititium* (§ 264, 4°), est devenu *apprenti* (à réformer en *apranti*).

Lors et son composé *alors* (de *à* et *lors*) ; l'*s* y est inétymologique [3], *lors* représentant *lor*, composé de l'art. *l'* et de l'adv. *or* (v. § 259, 5°). A écrire *lor*, *alor*.

Jus, *taffetas*, *remords*, *velours*. A écrire *ju*, *tafeta*, *remor* (v. § 359), *velour*.

Talus, avec *s* inétymologique (lat. pop. * *talutum*, vfr. *talu*, plus tard *talut*, v. § 259, 5°). A écrire *talu*.

En revanche *fleur de lis* conservera son *s* parce que, malgré la différence de prononciation, *lis* y est le même mot que *lis* (nom de

1 Du reste, en cas de doute, il y a un moyen très simple de résoudre la question, c'est de voir si l'on peut supprimer l'adjectif qui suit *quelque* : si oui, c'est un signe que *quelque* est lui-même adjectif. Ex. : « *Quelques* (vains) *lauriers que promette la guerre* » (Boileau) ; « *quelques* (grands) *avantages que la nature donne* » (La Rochefoucauld) ; « *quelques* (mauvaises) *raisons que vous me donniez* ».
Si, au contraire, cette élimination n'est pas possible, c'est que la valeur de *quelque* est adverbiale. Ex. : « *quelque* (braves) *que soient ces soldats, quelque* (braves) *soldats qu'ils soient, quelque* (rusés) *compères que vous les croyiez* ». Ici, le sens ne permettant pas cette suppression, on voit sur-le-champ que le rôle de *quelque* est de modifier non les sbst. *soldats*, *compères*, mais les adj. *braves*, *rusés*, et que l'on a, par conséquent, affaire à un adverbe.

2 En 1798 l'Académie écrivait *locati*.

3 Pour l'origine de cette *-s* adverbiale, v. au *Dict. gén.* de Hatzfeld et Darmesteter, p. 286, § 725.

Digitized by Google

fleur) et qu'il n'y a pas de raison pour les doter l'un et l'autre de deux graphies distinctes. Du reste, il serait fort à souhaiter pour la logique que le maintien de l'*-s* y déterminât le rétablissement de la vraie prononciation : *fleur de lis'*.

La prép. *vers*, l'adj. *convers* et les sbst. *avers*, *revers*, *envers*, s'écriront *ver, convèr, avèr, revèr, anvèr* [1]. Le sbst. *envers* n'est pas le même mot que la prép. *envers*, à laquelle nous avons conservé son *-s* (§ 313) : celle-ci est un composé de *en* et *vers*, tandis que le sbst. *envers* est l'ancien adj. *envers* « retourné », de lat. *inversum*. Ni l'origine, ni le sens ne sont les mêmes ; cela légitime la différence de traitement de leurs graphies.

Dans le sbst. *travers* l'*s* ne fait jamais liaison ; néanmoins elle persistera par un motif de simplicité, ce mot étant le même que celui qui figure dans la locution prépositive *à travers* (§ 313).

§ 318. Cette suppression de l'*-s* muette n'est pas à proprement parler une innovation dans notre graphie, car il est beaucoup de mots que nous écrivons sans cette finale, bien qu'ils l'aient possédée autrefois. Tels sont entre autres *apprenti* p. *apprentis* (rappelé tout à l'heure) ; *guère*, jadis *guères* (§ 313), qu'on rencontre souvent écrit de cette façon jusqu'à la fin du XVIII^e^ s. ; *envi*, anciennement *envis* ; *conclu*, que le moyen âge écrivait *conclus* (fém. *concluse*) ; *exclu*, en regard duquel l'ancienne forme *exclus* (fém. *excluse*) persista jusque dans le courant du XVIII^e^ siècle.

§ 319. *S* du pluriel dans *demi-*, *nu-*, *mort-*. — J'ai dit aux §§ 146, 148, les raisons qui, au pluriel, me paraissent devoir militer en faveur des graphies *demis*, *demies*, et *nus*, *nues*, dans les composés ; je n'y reviendrai pas, me bornant à rappeler que, conformément à la 2^e^ note du § 311, leur *-s* finale, — quoique toujours muette, — n'en doit pas moins figurer dans l'écriture, vu sa qualité d'exposant du nombre : le cas est le même que pour *arcs-en-ciel*, *chars à bans*, *crocs-en-jambe*, etc.

Mort, dans *mort-né*, soulève un problème analogue, dont la solution a été présentée au § 149, avec l'exposé des motifs qui doivent faire adopter au pluriel les graphies *morts nés*, *mortes nées*.

§ 320. **Homophones** :

Corps gardera sa graphie actuelle, à cause de *cor*, pour éviter les

1 Sur l'emploi de l'accent grave dans ces mots pour indiquer que l'*r* n'y est pas muette et que le groupe *-er* s'y prononce *-èr'*, v. ci-dessous § 550.

Digitized by Google

confusions qu'entraîneraient aux deux nombres des notations comme *le cor, les cors,* p. *le corps, les corps* (v. § 376) [1].

Fonds perdra son *-s*, ainsi que vient d'en décider l'Académie (v. ci-dessus § 273, note), et sa graphie, désormais identifiée à celle de *fond*, sera réformée comme elle en *font* (v. § 293, 4). Il est vrai que, *fonds* se prononçant *fon*, sans jamais faire liaison au singulier, sa nouvelle notation devrait être *fon*, mais, dans l'intérêt de la simplicité, il vaut mieux n'introduire aucune différence dans l'écriture de ces deux mots.

Gris conservera son *-s*, à cause de *gril* réformé en *gri* (§ 301), les deux mots pouvant à la rigueur se confondre lorsque l'adj. *gris* est employé substantivement.

Jais (de lat. *gagatem*, vfr. *jai*) s'écrira *jès* et non *jè*, en gardant son *-s* parasite à cause de *jè* (p. *geai*, § 428).

Lais s'écrira *lès*; il ne se confondra ni avec *lez*, ni avec *lè, let, led*, p. *lai, lait, laid* (§§ 97 et 293, 5). Pas d'équivoque possible non plus dans la pratique, malgré l'identité d'écriture, avec *lès* p. *legs* (§ 362), à cause de l'éloignement des significations.

Mors s'écrira *mor*; nulle confusion à craindre avec *mort*, qui conservera son *-t* (§ 329, 4°).

Pis (de lat. *pectus*) s'écrira *pi*, tandis que *pis*, de lat. *pejus*, gardera son *-s*, qui est liée.

Plus tôt a offusqué certains réformateurs, qui ont proposé de supprimer l'*-s* de *plus* et de souder ensemble les deux mots, de manière à ne plus distinguer dorénavant *plus tôt* de *plutôt* [2]. C'est un tort. Les deux expressions ont bien, à la vérité, la même origine, mais l'usage leur a donné deux valeurs distinctes : *plus tôt* exprime « l'antériorité », *plutôt* « la préférence ». Il est bon qu'à la différence des sens réponde une différence graphique; nous conserverons donc *plus tôt* en regard de *plutôt*.

Pouls simplifié en *pous* (de même que le vfr. *lilz* est devenu *lis*, § 373), conservera son *s* à cause de *pou*, bien que les chances d'équivoque y soient fort peu vraisemblables.

[1] Un exemple à l'appui : on a pu voir, il y a peu de temps, sur l'affiche d'un théâtre parisien ce titre : « Le *cor* fleuri ». Rien de plus clair avec la graphie actuelle, rien de plus ambigu si l'on adoptait pour *corps* la notation *cor*.

[2] *Plupart* nous offre un exemple de cette soudure : on a écrit longtemps *la plus part* (xv[e] s.), puis *la pluspart* (xvi[e] s.), avant d'en venir à l'orthographe actuelle. C'est également ainsi que *fors, hors, sous, très, gens, tous*, figurent sous les formes *for-, hor-, sou-, tré-, gen-, tou-*, dans *forfaire, hormis, soucoupe, trépasser, gendarme, toujours*, etc.

Digitized by Google

Souris (de lat. *soricem*) s'écrira *souri*, tandis que *souris* (de lat. *subrisum*) gardera son *-s*, qui est liée.

Ris, dans *ris de veau*, s'écrira *ri* ; aucune équivoque possible, soit avec la graphie *ri* substituée à *riz* (§ 345) et à *ris*, terme de marine (si l'on soumet cette expression technique à la réforme), ni avec *ris* (de lat. *risum*), auquel nous conservons l'*-s* comme à son parent *souris*.

Suros gardera sa finale : 1° pour empêcher toute confusion avec *suro* p. *sureau* ; 2° parce que, ce mot étant un composé de *sur* et *os*, qui conserve l'*-s* (§ 313), il est rationnel de lui maintenir la sienne.

L'adj. *tors* s'écrira *tor*. De même, par conséquent, le sbst. *tors* se simplifiera en *tor*; il le peut, je crois, sans inconvénient, car, à cause de sa valeur très spéciale, on ne risque guère de le confondre avec le sbst. *tor* p. *tort* (§ 330). A plus forte raison *retor*, qui n'expose à aucune amphibologie, prendra-t-il la place de *retors*.

Le sbst. *vers* gardera son *-s* et nous ne l'écrirons pas *ver* (comme la préposition, § 317), à cause de *ver* (de lat. *vermem*), pour éviter une équivoque fort peu probable, il est vrai, mais néanmoins possible dans quelques circonstances exceptionnelles [1].

T final muet.

§ 321. Le *-t* final est :

1° toujours senti, comme dans *fat, mat, net, aconit, granit, dot, azimut, rut*, etc. ;

2° lié régulièrement devant voyelle, comme dans *délicat, éclat, état, effet, guet, esprit, petit, point, tôt, salut, sot* ; exceptionnellement dans quelques locutions, comme « *chat* en poche, *mort* ou vif, *mort* aux rats, de *part* en part, *plat* à barbe » ;

3° lié exceptionnellement devant consonne, comme dans *vingt* qui, par une remarquable inconséquence, se prononce *vint'* devant un nom de nombre à initiale consonantique (*vingt deux, vingt trois*, etc.), tandis qu'il s'articule normalement *vin* devant toute autre espèce de mot commençant par une consonne : *vin*(gt) *dieux*, *vin*(gt) *trophées*, etc. [2] ;

[1] Témoin cette phrase : « Un *vers* lui remonta à la gorge, » récemment employée par un romancier, pour exprimer qu'un vers revenait à la mémoire de son héros dans un moment de colère et d'angoisse.

[2] Dans *cent* la prononciation du *t* présente une anomalie d'un autre genre : devant un mot commençant par une voyelle ou une *h* muette, il fait liaison lorsque ce mot est un substantif, mais il reste muet lorsque c'est un nom de nombre. Ex. : « *cent* (sant') *arbres ; cent* (sant') *hommes* ; *cent* (san) *un hommes* ». Pour les autres particularités relatives à *cent*, se reporter aux §§ 218, 3 ; 314 ; 420, 4 ; 441.

Digitized by Google

4° senti non seulement en liaison, mais encore à la pause, comme dans *sept, huit* ;

5° toujours muet, comme dans *consulat, valet, acabit, abricot, moût, art, désert, effort, heurt, il meurt, il court, il sort, il part*, etc.

§ 322. Il arrive fréquemment que ce *-t* est contraire à l'étymologie et prend la place de la finale légitime indiquée par les origines. Ex. :

1° *t* pour *l* dans *loriot, escargot*, au lieu de *loriol, escargol* (§ 259, 3°);

2° *t* pour *c* dans *gerfaut, haubert, tarot* (ibid.), *paletot* (p. *paletoc*, de holl. *paltrok*) ;

3° *t* pour *d* dans *dont, souvent* (ibid.) ; dans quelques mots en *-art*, comme *brassart, cuissart* (qu'on rencontre parfois à la place de *brassard, cuissard*), où la désinence se distingue mal à propos par ce *t* fautif du suffixe *-ard*, le seul étymologiquement exact [1] ; dans des locutions telles que *en chantant, en disant, chemin faisant*, etc., où *chantant, disant, faisant*, ne sont pas des participes présents mais des gérondifs (lat. *cantando, dicendo, faciendo*) : confondus sous une graphie unique avec *chantant, disant, faisant*, de lat. *cantantem, dicentem, facientem*, ils n'en proviennent pas moins de sources différentes.

Ailleurs il n'est pas seulement inétymologique, mais purement et simplement parasite, comme dans *chat-huant, jumart, rempart, pavot* (§ 259, 5°), *falot* (it. *falo*), etc.

§ 323. *T euphonique.* — Au *-t* final parasite se rattache le *t* dit euphonique (*aime-t-il, chante-t-elle, dira-t-on, voilà-t-il pas*). Il n'est pas, comme on pourrait le croire, un vestige du *-t* de la 3e pers. sg. des verbes latins (*amat ille, cantat illa*, etc.) : celui-ci était tombé en français du XIe au XIIe s. et l'on prononçait *aim'il, chant'elle*. Plus tard (XVIe s.) le *t* euphonique a été introduit par analogie avec les formes verbales qui ont régulièrement un *-t* à la 3e personne soit du pluriel, soit du singulier : *aiment-ils, chantaient-elles, finit-il, reçoit-il, dit-elle, croit-on*, etc. L'usage en a même étendu l'emploi à la locution *voilà-t-il pas*, probablement sous l'influence des formes verbales en *-a* telles que *va-t-il, a-t-il, y a-t-il*. A l'époque où il apparut dans la prononciation on ne l'écrivait pas ; c'est seulement

[1] Le suffixe *-ard* est d'origine germanique (*hardus* « dur, fort »). C'est lui qui figure dans les noms propres tels que *Bernard, Richard*. De là il a passé dans la langue populaire pour concourir à la création d'une longue liste de substantifs et d'adjectifs. Ex. : *babillard, criard, étendard, fuyard, poignard, vantard*, etc. Il ne faut pas confondre la désinence *-art* pour *-ard* avec la finale *-art* de *écart, essart, brocart*, dont l'origine est tout autre (vb. *écarter*, lat. pop.* *exsartum* it. *broccato*).

Digitized by Google

vers la fin du XVIIe s. que naquit l'habitude de le faire figurer dans la graphie, en le plaçant entre deux tirets [1].

Dans l'état présent de la langue il n'appartient point à la conjugaison, aussi n'est-il pas soudé directement au verbe. N'appartenant pas non plus au pronom qui le suit, il ne peut pas davantage se fondre avec lui. D'autre part, il ne saurait en être absolument détaché, car son rôle « euphonique » le relie étroitement aux deux mots entre lesquels il prend place. Ce double caractère est parfaitement exprimé par l'orthographe actuelle (v. en outre § 528, n° 14).

§ 324. **Réglementation.** — Le traitement du *-t* sera pareil à celui des autres consonnes finales qui ont été examinées jusqu'ici. En règle générale :

1° Le *-t* final senti au singulier, ne fût-ce que dans des cas tout à fait exceptionnels [2], devra être conservé ; il persistera naturellement devant l'*-s* du pluriel (§ 267, 5°).

Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'en vertu des motifs donnés au § 323 le *t* euphonique gardera intacte sa notation *-t-*.

2° Le *-t* final toujours muet devra être supprimé, à l'exception des cas où ce *-t* remplit une fonction grammaticale (§ 329, 1°), comme de ceux où sa suppression risquerait d'engendrer des homogrammes nuisibles à la clarté.

§ 325. Voici quelques exemples de *-t* à supprimer :

1. Conj. *et* (vfr. *é*, variante de *et*). Ecrire *é*, comme nous le faisons pour les finales en *-et* du vfr., qui sont devenues *-é* dans le français moderne. Ex. : *bonté*, *cité*, *beauté*, *lé*, vfr. *bontet*, *citet*, *beltet*, *let*, de lat. *bonitatem*, *civitatem*, **bellitatem*, *latum* (§§ 306, 327).

2. Mots en *-at*, *-et*, *-it*, *-ut*, *-ant*, *-ent*, comme *appât*, *format*, *mulet*, *acabit*, *affût*, *chat-huant*, *adent*, *arpent*, etc. Ecrire *apâ* (§ 347, note), *forma*, *mulè*, *acabi*, *afu*, *chaüan*, *adan* (comme *redan*, de *redent*, § 212, 1°), *arpan*.

Parmi les mots en *-it* il en est un qui mérite une remarque spéciale : c'est *bénit*. Son maintien en regard de *béni* constitue une distinction inutile, c'est un anachronisme à faire disparaître : il faut écrire « du pain *béni*, du buis *béni* », comme on écrit « ce pain, ce buis a été *béni* », mais il n'y a pas à toucher au fém. *bénite*, dans *eau bénite*, puisque le *t* y est entendu. La relation du masc.

[1] V. les *Cahiers de Remarques* du Dictionnaire de 1694.

[2] Pour les exemples, v. § 321, 2° et 3°.

Digitized by Google

béni au fém. *bénite* est aussi acceptable que celle des masc. *favori, coi*, aux fém. *favorite, coite.*

3. Mots en *-ct*, comme *anspect, aspect, respect, instinct.* Ecrire *anspec, aspec, respec, instinc.* Ces graphies sont conformes à la prononciation, puisque *anspect* est toujours articulé *anspec*[1] et que *aspect, respect, instinct*, qui sonnent *aspè, respè, instin*, devant consonne et à la pause, sonnent *aspec, respec, instinc*, en liaison. Dans cette nouvelle notation le *c* de *aspec, respec, instinc*, muet devant consonne, se comporte comme le *c* de *banc* et le *q* de *cinq*, qui restent muets l'un et l'autre devant tout mot à initiale consonantique : « un *ban*(*c*) brisé, *cin*(*q*) maisons ». Il n'y aura donc là rien de déconcertant pour nos habitudes.

On objectera peut-être, en se mettant au point de vue de l'eu phonie, que le remplacement du groupe *-ct* par *-c* dans *aspec, respec, instinc*, risque d'amener un jour l'emploi de la prononciation *-ec, -inc*, même devant consonne. Ce n'est guère probable, mais en tout cas l'inconvénient serait nul, cette prononciation ne pouvant jamais se manifester que devant des consonnes sourdes, des liquides, des sifflantes, c'est-à-dire dans des conditions qui permettent une articulation facile. On peut s'en fier au français, qui repousse obstinément toute combinaison consonantique exigeant un peu d'effort. Si l'on arrivait à dire « *respec* simulé, *aspec* redoutable, *instinc* tapageur », les groupements phonétiques *c-s, c-r, c-t*, n'y seraient pas plus durs à l'oreille qu'ils ne le sont dans l'intérieur des mots *inspection* (pron. *inspec-sion*), *mécréant, instinctif.*

La présence du groupe *-ct-* dans *inspecteur, respectable, instinctif*, etc., ne saurait nous faire reculer devant l'adoption de *aspec, respec, instinc*, pas plus que, dans un cas analogue, l'existence de *effectif, objectif, préfectoral*, n'a mis obstacle à l'emploi des graphies simplifiées *effet, objet, préfet*, au lieu de *effect, object, préfect.* J'ai déjà dit au § 269 dans quelle mesure la réforme doit tenir compte des dérivés et montré combien peu, en général, l'orthographe officielle se préoccupe de rétablir le lien étymologique, là où le primitif nous offre l'exemple de la suppression d'une consonne qui figure dans le dérivé, dû le plus souvent à une formation savante. Ex.: *affété* (d'où *afféterie*), *contrat, élite, joint, oint, point, projeter, ravitailler* (de *re* et *avitailler*), *saint, tein-*

[1] La graphie *anspec* est, de plus, conforme à l'étymologie (angl. *handspike*), puisque le *-t* muet de *anspect* est parasite. Cette simplification du groupe *ct* en *c* dans *anspec, aspec*, etc., est pareille à celle qui a été opérée dans *aqueduc*, écrit autrefois *aqueduct* (Vaugelas, *Quinte-Curce*, V, 1), d'après le lat. *aquæductus.*

Digitized by Google

ture, etc., en regard de *affectation*, *contractuel*, *électif*, *jonction*, *onctueux*, *ponctuel*, *projection*, *victuaille* (vfr. *vitaille*), *sanctifier*, *tinctorial*.

4. Mots en *-ot*, comme *abricot*, *capot*, *escargot*, *goulot*, *loriot*, *marmot*, *rabot*, *sabot*, *trot*. Ecrire : *abrico*, *capo*, *escargo*, *goulo*, *lorio*, *marmo*, *rabo*, *sabo*, *tro*. Leur *o* ayant toujours le son fermé (ȯ), on pourra, comme je l'ai dit au § 111, profiter de cette règle sans exception pour éviter de surcharger la graphie en affectant cet *o* d'un accent circonflexe : c'est ainsi que nous avons coutume de traiter tous les mots en *-o* comme *halo*, *piano*, *solo*, *zéro*, etc., pour lesquels on n'a jamais jugé nécessaire l'emploi d'une notation par *-ó* (*halȯ*, *pianȯ*, *solȯ*, *zérȯ*).

5. Mots en *-aut*, comme *artichaut*, *boucaut*, *gerfaut*, *levraut*. Ils subiront naturellement la même réforme que ceux en *-ot* : *articho*, *bouco*, *jerfo*, *levro* (§ 111).

6. Mots en *-rt*, comme *écart*, *essart*, *jumart*, *désert*, *disert*, *port*, *sort*, *heurt*. Ecrire *écar*, *essar*, *jumar*, *désèr*, *disèr*, *por*, *sor*, *heur*. Le sbst. *sor* ne peut faire équivoque avec l'adj. *sor* p. *saur*; *por* reste distinct de *porc*, qui garde son *c* muet (§ 286), et *heur* ne se confondra pas avec *heur* « chance », puisque celui-ci sera désormais écrit *eur*, par suppression de l'*h* muette (§ 365).

§ 326. A ceux que choquerait cette notation par *-o* simple des mots en *-ot*, *-aut*, il faut faire observer qu'elle n'a rien d'insolite dans notre orthographe, qui nous offre déjà un grand nombre de termes en *-o* puisés aux sources les plus diverses (grec, espagnol, italien, latin, etc., surtout ces deux derniers idiomes). Ex. : *halo*, *cacao*, *banco*, *coco*, *caraco*, *écho*, *go* (§ 284), *à gogo*, *embargo*, *largo*, *piano*, *allegro*, *presto*, *oratorio*, *numéro*, *zéro*, *in-octavo*, *in-quarto*, *virago*, *lumbago*, *cicero*, *recto*, *verso*, *lavabo*, *mémento*, *silo*, *primo*, *secundo*, *tertio*, etc., sans compter les expressions familières comme *bobo*, *dodo*, *vélo* [1].

On peut en dire autant de la notation par *-a* simple appliquée aux mots en *-at* : la finale *-a* n'est pas plus exceptionnelle chez nous que la finale *-o*. Ex. : *agenda*, *alpaga*, *baba*, *bêta*, *catalpa*, *duplicata*, *errata*, *falbala*, *gala*, *mahouba*, *mica*, *mimosa*, *opéra*, *rémora*, *réséda*, *seringa*, *sopha*, *visa*, etc.

§ 327. Comme les autres réformes proposées dans ce travail, la suppres-

[1] Cette remarque s'étend également à la notation par *-o* des mots en *-aud* (§ 291, 1°). Voir en outre § 113, 2°.

Digitized by Google

sion du *-t* final toujours muet n'est au demeurant que l'application généralisée d'un procédé antérieur et déjà fort ancien dans la langue. Ex.:

1. Finale *-at* devenue *-a* dans les verbes en *-er* : vfr. *donat* (de lat. *donavit*), fr. mod. *donna*. De même pour *a*, *va* : le *t* de *at*, *vat* (lat. *habet*, *vadit*), est tombé de très bonne heure.

2. Finales *-et*, *-it*, *-ut*, devenues *-é*, *-i*, *-u*, : vfr. *amet*, *bontet*, *citet* (§ 325, 1), *mercit*, *escut*, *vertut*, fr. mod. *aimé*, *bonté*, *merci*, *écu*, *vertu*.

3. Finales *-ent*, *-ant*, devenues *-en*, *-an* : vfr. *redent* (de *re* et *dent*), *ent*, *inquant*, plus tard *encant* (lat. *inde*, *in quantum*), *carquant* (xv^e^ s.), etc., fr. mod. *redan*, *en*, *encan*, *carcan*.

4. Finale *-rt* devenue *-r* : vfr. *court* (sbst.), *de part* (dans « de *part* le roi »), fr. mod. *cour*, *de par*.

§ 328. Il n'est pas à craindre que cette suppression du *-t* final risque d'exercer une mauvaise influence sur les dérivés futurs des mots auxquels nous l'imposerons. On doit se rappeler, en effet, que la dérivation au moyen du *t* est des plus fréquentes et que l'usage l'étend de jour en jour même à des formes où sa présence est loin de se trouver justifiée. Ex. : *abri-ter* (vfr. *abrier*), *caillou-ter*, *caoutchou-ter*, *queu-ter*, *bijou-tier*, *pape-tier*, etc. Ceci est particulièrement remarquable en ce qui concerne les mots terminés par le phonème *o* (noté *o*, *au*, *eau*). Ex. : *agio-ter*, *cabo-ter* (de l'esp. *cabo*), *chao-tique*, *écho-tier*, *piano-ter*, *siro-ter*, *tuyau-ter*, *biseau-ter*, *blaireau-ter*, *panneau-ter*, etc. (v. § 268). Nous pouvons donc être certains que, grâce à l'analogie, les mots privés de leur *-t* par la réforme sauront le retrouver le jour où besoin sera de les employer en qualité de radicaux pour former des dérivés.

§ 329. **Exceptions et Homophones** :

1° Dans certains verbes la 3^e^ pers. du sg. possède un *-t* qui ne sonne jamais en liaison. Ex. : *il court*, *il meurt*, *il part*, *il sort*. Toutefois ce *-t* doit être scrupuleusement conservé, parce qu'il remplit une fonction grammaticale : c'est l'exposant de la 3^e^ pers. du sg , il est identique au *-t* final lié qui figure à la 3^e^ pers. des autres verbes en *-ir*, *-oir*, *-re*, telles que *il vient*, *il meut*, *il dit*. La logique, l'histoire de la langue, la simplicité orthographique, sont d'accord pour réclamer sa présence dans tous les verbes des 2^e^, 3^e^ et 4^e^ conjugaisons : ceci est, on ne saurait trop le rappeler, la justification du *-t* légitime qui doit remplacer le *-d* anormal des 3^es^ personnes telles que *coud*, *moud*, *prend*, *rend*, *vend*, etc., réformées à

Digitized by Google

l'avenir en *cout*, *mout*, *prant*, *rant*, *vant* (§ 291, 2°). Pour la restriction relative à *vinc*, fondée sur la nécessité de le distinguer de son homophone *vint*, se reporter au § 288.

2° On sait que le *-t* des participes présents se fait entendre en liaison. Or, nombre de ces participes sont employés substantivement. Ex. : *un absorbant*, *un fabricant*, *un officiant*, *un appelant*, *un gouvernant*, *un occupant*, *un soupirant*, *un exposant*, etc. Parmi les substantifs de cet ordre il en est beaucoup dont le *-t* ne fait pas liaison; néanmoins ce *-t* muet doit persister, parce que le substantif est identique au participe présent. Même mot, même graphie, c'est la devise à laquelle la simplicité dans l'écriture nous commande de rester fidèles, ainsi que je l'ai si souvent rappelé.

3° Un fait semblable se remarque chez divers substantifs en *-ent*, qui ne sont autre chose que des adjectifs en *-ent* employés substantivement. L'adjectif (réformé en *-ant*, § 216) gardant partout son *-t*, qui est lié, le substantif, qui lui est identique, gardera aussi ce *-t*, lors même que celui-ci serait devenu muet.

4° Le *-t* final toujours muet est également à maintenir dans un certain nombre de mots pour empêcher la création d'homogrammes incompatibles avec la clarté. Voici un aperçu rapide des principaux d'entre eux :

Amict s'écrira *amit* (§ 358, 4°), à cause de *ami*.

Assaut s'écrira *assot* (et non *asso*), à cause de *asso* p.*asseau*.

Ballet s'écrira *balet*, à cause de *balè* p. *balai*.

Brocart, *cadrant* (instr. de lapidaire), *coût*, *ergot*, *flamant*, *halot*, *jet*, *moût*, *poupart* (crustacé), garderont leur *-t*, pour ne pas se confondre avec *brocar* (p. *brocard*), *cadran* (d'horloge), *cou*, *ergo* [1], *flaman* (p. *flamand*), *halo*, *jè* (p. *geai*), *mou* (sbst.), *poupar* (p. *poupard*). Conservant le *-t* à *coût* et à *moût*, on peut supprimer sans inconvénient leur accent circonflexe : *cout*, *mout* (v. § 293, 2, et § 546).

Canot gardera son *-t*, pour éviter un plur. *canos* (au lieu de *canots*) qui risquerait d'être confondu avec *canos* (p. *canaux*), plur. de *canal*. D'ailleurs, à défaut de ce motif, il en est un autre qui commanderait le maintien du *-t* : c'est que, dans la marine, sous l'influence de la prononciation bretonne, ce mot s'articule ordinairement *canot'*.

Chant gardera son *-t*, pour éviter de se confondre avec *chan* (p. *champ*). L'exemple de Berlioz (« A travers *chants* »), cité au § 52, e, prouve que l'amphibologie pourrait se produire.

[1] Cette conjonction s'emploie parfois substantivement. Ex. : « Votre *ergo* n'est qu'un sot » (Regnard).

Digitized by Google

Ecot gardera son *-t*, à cause de *éco* (p. *écho*). J'ai montré au § 57, b), par un exemple tiré de V. Hugo, la confusion possible de ces deux mots.

Fort (sbst.) gardera son *-t*, à cause de *for* (dans « *for* intérieur, *for* ecclésiastique, les *fors* de Béarn », etc.) ; de plus, le sbst. *fort* est le même mot que l'adv. *fort*, où le *-t* doit persister parce qu'il est lié. Par voie de conséquence, l'adj. *fort* gardera également son *-t* muet, car il est identique à ces deux mots, lesquels ne sont en réalité que ce même adjectif employé tour à tour comme substantif et comme adverbe.

Fret gardera son *-t*, parce qu'au pluriel *(frès* p. *frets)* il se confondrait avec *frès* p. *frais*.

Héraut étant écrit *hérot*, son pluriel *hérots* ne pourra pas être confondu avec celui de *héros* (§ 52, a).

Lait s'écrira *let*, à cause de *lè* p. *lai*; d'ailleurs, si son *-t* est toujours muet dans la prononciation courante, il se fait entendre en liaison dans le parler soutenu, d'après Littré.

Mort (sbst. masc.) étant le même mot que le part. pass. *mort*, qui garde son *-t* parfois lié (§ 321, 2°), conservera également le sien, bien que muet; de plus, cela l'empêchera de se confondre au pluriel *(morts)* avec *mors*, plur. de *mor* p. *mors* (§ 320).

Teint, simplifié en *tint*, gardera son *-t* muet, à cause de *tin* (§ 229).

Vert (sbst.) gardera son *-t*, à cause de *ver*. Ecrit *ver*, il donnerait au pluriel *vers*, qui peut à la rigueur se confondre dans quelques circonstances avec *vers*, plur. de *ver*, et surtout avec *vers*, plur. de *vers*. Ex. : « Il a des *vers* d'une fraîcheur exquise ». S'agit-il ici des *verts* d'un peintre ou des *vers* d'un poète? Evidemment, dans un cas de cette espèce, le contexte ne saurait tarder à éclaircir l'amphibologie, mais, si peu qu'elle puisse durer, il vaut mieux qu'elle ne se produise pas.

L'adj. *vert*, identique au substantif, doit par cette raison garder de même son *-t* (comparer ce qui vient d'être dit au sujet de *fort* sbst. et adj.). De cette façon le pluriel « *Verts* galants » n'entraînera aucune confusion avec cet autre : « *Vers* galants ».

5° En revanche, il y a des homogrammes créés par la suppression du *-t* qu'on peut accepter sans crainte, parce qu'ils ne présentent aucun danger. Ex. :

L'adj. *accort* écrit *acor* ne se confondra pas avec le sbst. *acor* p. *accord*.

Cahot simplifié en *cao* (§ 371) ne se confond naturellement pas

Digitized by Google

avec *caos* p. *chaos*, § 353); mais il n'y a pas non plus de confusion possible en ce qui regarde le plur. *caos* (p. *cahots*), puisque *caos* p. *chaos* ne s'emploie qu'au singulier.

L'adj. *court* s'écrira sans inconvénient *cour*; impossible de le confondre avec le sbst. fém. *cour*, ni avec *cours*, qui garde son *-s*.

Part est écrit à tort *par* dans la locution prépositive *de par*, comme on l'a vu au § 327, 4; mais, cette graphie ne pouvant avoir aucun mauvais résultat, il n'y a pas à la modifier.

Pout-de-soie, dont l'origine est incertaine, s'écrit aussi *pou-de-soie*; il faut adopter exclusivement cette dernière notation, qui est la plus simple et dans laquelle *pou* ne risque nullement d'être confondu avec *pou* (insecte) [1].

Rot (éructation) et *rôt* perdront l'un et l'autre le *-t*, mais le second gardera l'accent circonflexe qui, joint à l'éloignement de leurs significations respectives, rendra toute confusion impossible (*ro, rô*).

§ 330. Pour ce qui est des mots *font* (dans *fonts baptismaux*), *oint, point, ordinant, révérent, heurt, sort, saut, tort, vint* (de *venir*), qui ont été examinés précédemment en compagnie de leurs homophones *fond* (§ 293, 4), *oing, poing* (§§ 296-297), *ordinand, révérend* (§ 282), *heur, saur* (§ 325, 6), *sot, sceau, seau* (§ 112, note), *tors*, (§ 320), *vainc* (§ 288), il n'en sera pas question ici: se reporter aux paragraphes qui les concernent.

X final muet.

§ 331. L'*x* final n'est étymologique que dans un très petit nombre de mots, tels que *coccyx* (gr. *kokkux*), *crucifix*, *flux, six* (lat. *crucifixum, fluxum, sex*), *taux*, sbst. verbal de *tauxer*, ancienne forme de *taxer* (lat. *taxare*).

Partout ailleurs il est inétymologique (§ 85, 1°). Ex. :

1° Sbst. *faix, paix, chaux, faux* (fém.), *perdrix, prix, choix, croix, noix, poix, voix, époux, houx, toux*.

2° Adj. en *-aux, -eux, -oux* : *faux, ambitieux, curieux, odieux, oiseux, jaloux, roux*.

3° Pluriels en *-aux, -eaux, -eux*, des sbst. et adj. tels que *beaux, boyaux, chevaux, eaux, veaux, vaux, cheveux, jeux, yeux* [2].

[1] On écrira *pou de soie* sans trait d'union, conformément aux principes exposés plus loin sur la suppression de ce signe dans les composés dont le premier terme prend l'exposant du pluriel (§ 516).

[2] Parmi les pluriels illégitimes en *-x* je ne mentionne pas ceux de *bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou*, parce que l'Académie vient de déclarer que ces substantifs rentreraient dans la règle générale des mots en *-ou* et prendraient une *s* au pluriel (v. *Rapport* de 1905, p. 20, 9°). On ne peut qu'applaudir à cette décision.

Digitized by Google

4° Plur. de l'art. *au* et des pron. *lui, celui* : *aux, eux, ceux.*

5° Formes verbales telles que *je* ou *tu faux* (maintenant inusité), *vaux, peux, veux.*

6° Noms de nombre *deux, dix*; adv. *mieux.*

Dans ces diverses catégories de mots l'*x* est absolument contraire aux origines. En effet, nous l'y voyons représenter à la fois *c, s, sc, ss, ti*, du latin et *s* du germanique, sans compter les cas où il est uniquement parasite. Ex. :

a) Lat. *c* dans *paix, chaux, faux* (sbst. fém.), *dix, perdrix, poix, voix, croix, noix, doux*, de *pacem, calcem, falcem, decem, perdicem, picem, vocem, crucem, nucem, dulcem* [1].

b) Lat. *s* : 1° dans les sbst. et adj. comme *faux, ambitieux, curieux, odieux, oiseux, époux, jaloux*, de *falsum, ambitiosum, curiosum, odiosum, otiosum, sponsum, *zelosum* ;

2° dans le nom de nombre *deux* et l'adv. *mieux* (vfr. *deus, mieus*), de *duos, melius* ;

3° dans les plur. en *-x* de l'article, des pronoms et des substantifs, comme *aux* (vfr. *as*, puis *aus*), de *à* et *les*, lat. *ad illos* ; *eux, ceux* (vfr. *els, cels*, puis *eus, ceus*), de *illos, *eccillos* ; *beaux, boyaux, chevaux, eaux, veaux, vaux, cheveux, jeux, yeux*, de *bellos, botellos, *caballos, aquas, vitellos, valles, capillos, jocos, oculos* [2] ;

4° Dans les 2es pers. du sg. telles que *faux, vaux, peux, veux*, etc., de *fallis, vales, *potes, *voles* [3] .

c) Lat. *sc, ss, ti*, dans *faix* (de *fascem*), *roux, toux* (de *russum, tussim*), *prix* (de *pretium*).

[1] Ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'histoire de la langue française s'imaginent volontiers que l'*x* final de certains de ces mots est d'origine étymologique, à cause des nominatifs lat. *pa-x, cal-x, fal-x*, etc., mais c'est une erreur complète de leur part. Ces mots ne dérivent en aucune manière du nominatif sg. lat. en *x* : ils proviennent de l'accusatif en *-cem* (*pa-cem, cal-cem, fal-cem*, etc.).

[2] J'ai rappelé au § 13, 4°, l'origine de cet *x* du pluriel, dû à une notation abréviative du groupe *-us* au moyen âge (*animax, chevax*, p. *animaus, chevaus*). Plus tard on rétablit l'*u*, mais en conservant l'*x* (*animaux, chevaux*) ; dès lors cette lettre, employée en qualité de finale, n'eut plus que la valeur d'une *s*. Indûment substituée de la sorte à l's étymologique, on la voit pulluler dans l'ancienne écriture jusqu'à la fin du XVIIIe s., qui en use avec une prodigalité déconcertante : *filoux, loix, fraix*, etc. Sa persistance dans le rôle d'exposant du pluriel est certainement un des faits qui montrent de la façon la plus frappante jusqu'où notre orthographe pousse le mépris de la logique, puisque nulle part cet *-x* n'a de raison d'être.

[3] Du lat. pop. **potere, *volere* (2e conj., au lieu de class. *posse, velle*).
Sur le changement de l'*-s* de flexion en *-x* dans ces différents verbes, v. la 2e note du § 259.

Digitized by Google

d) Germ. *s* dans *houx* (vfr. *hous*), de a.h.a. *huls*; *choix*, sbst. verb. de *choisir*, got. *kausjan*.

e) Enfin, dans le plur. *vœux* (vfr. *veuz*), où la langue n'a pas tenu compte du lat. *vota*, mais qui a subi l'influence analogique des autres pluriels à finale sifflante, l'-*x* est parasite au même titre que la sifflante à laquelle on l'a substitué, et les 1res pers. telles que *je faux, je vaux, je peux, je veux* (lat. *fallo, valeo, possum, volo*), donnent lieu à une remarque semblable : il y constitue une désinence parasite, également introduite par l'action de l'analogie, comme l'avait été l'-*s* hystérogène dont il occupe aujourd'hui la place (v. 3e note du § 259, 5°).

§ 332. En outre, sur ce point comme sur tant d'autres, l'écriture officielle se plaît à accumuler les contradictions. Ex. :

en regard de l'-*x* de	nous avons l'-*s* de
aux (*à les*)	*des* (*de les*)
beaux (*bellos*)	*cheaus* (*catellos*)
tu veux (**voles*)	*tu meus* (*moves*)
mieux (*melius*)	*pis* (*pejus*)
prix (*pretium*)	*palais* (*palatium*)
perdrix (*perdicem*)	*brebis* (**berbicem*)
voix (*vocem*)	*fois* (*vicem*)
flux (*fluxum*)	*buis* (*buxum*)

etc.

Sans compter *landaus*, *alleus*, *bleus*, qui, comme *cheaus*, font exception à la règle générale du pluriel en -*x* dans les mots en -*au*, -*eu*.

§ 333. L'-*x* final offre les trois prononciations *ks*, *s* sonore, *s* sourde, et dans un certain nombre de mots il est toujours muet. Ex. :

a) *x* articulé *ks*. — Ceci a lieu dans divers noms géographiques comme *Aix*, *Gex*, dans le préfixe *ex*- signifiant « ancien » (*ex-président*, *ex-inspecteur*) et dans quelques mots savants comme *borax*, *index*, *onyx*, *phénix*, *sphinx*, etc. [1].

b) *x* articulé *s* sonore. — C'est, à de rares exceptions près, sa prononciation la plus ordinaire quand il fait liaison devant une voyelle : « *dix* arbres, *six* ânes, une *paix* incertaine, un *prix* élevé, un *époux* outragé » (pron. *diz*, *siz*, *pèz*, *priz*, *épouz*), etc.

c) *x* articulé *s* sourde. — 1° devant une voyelle : « Le *coccyx*

[1] Pour la prononciation *gz* présentée par l'*x* de la particule adverbiale *ex* dans *ex-voto*, v. ci-dessous § 499.

Digitized by Google

(*coxis'*) est situé au-dessous du sacrum, *dix* (*dis'*) à douze chevaux, *six* (*sis'*) et trois font neuf, *dix* (*dis'*) et cinq font quinze », etc.; 2° devant une consonne, dans quelques locutions de ce genre : « un *dix* (*dis'*) de cœur, un *six* (*sis'*) de carreau » ; 3° à la pause : « ils sont *dix* (*dis'*), je les vois tous les *six* (*sis'*) ».

d) *x* toujours muet. — Ex. : *perdrix, saindoux.* Ceci est un cas fort rare : en règle générale, muet devant une consonne ou à la pause, l'*x* fait liaison partout ailleurs.

§ 334. **Réglementation.** — 1° Nous n'avons pas à nous occuper des mots où l'-*x* sonne *ks* : il va de soi qu'il doit y être maintenu.

2° On le supprimera dans les mots où il est toujours muet. Ex. : *perdri, sindou* (§ 229).

3° Dans tous les mots où il se prononce soit comme une *s* sourde, soit comme une *s* sonore, en liaison, devant une consonne ou à la pause, d'une façon régulière ou accidentelle, on doit le remplacer par *-s*. Nous écrirons donc *fès, pès* (v. § 546), *crussifis, pris, crois* ; (*je* ou *tu*) *vos, peus, veus* ; *curieus, jalous, épous, flus*, etc., pour *faix, paix, crucifix, prix*, etc., et tous les pluriels en *-x* sans exception seront remplacés par des pluriels en *-s*. Ex : *chevos, animos, eus, deus, ieus, jeus*, p. *chevaux, animaux, eux, deux*, etc.

§ 335. Cette réglementation n'est pas difficile à justifier :

1° La suppression de l'*x* toujours muet ne peut soulever d'objection, puisqu'il n'a aucune raison d'être, ni phonétique, ni étymologique (§ 85, 1°).

2° Dans les mots où il fait liaison nous n'avons pas à être choqués de son remplacement par *s* plus que nous ne le sommes actuellement par la présence d'une *-s* finale dans des expressions similaires; ainsi, reprenant quelques-uns des exemples donnés au § 332, il est facile de voir que :

au-s [1] (p. *à les)*	est l'équivalent de	*de-s* (p. *de les*)
boio-s (botellos)	—	*cheau-s (catellos)*
crussifi-s (crucifixum)	—	*ai-s (axem)*
deu-s (duos)	—	*troi-s (tres)*
dou-s (dulcem)	—	*brebi-s (* berbicem)*
flu-s (fluxum)	—	*bui-s (buxum)*
mieu-s (melius)	—	*pi-s (pejus)*
pri-s (pretium)	—	*palai-s (palatium)*
*tu veu-s (*voles)*	—	*tu meu-s (moves)*
tu vau-s (vales)	—	*tu bou-s (bullis)*

[1] Pour la conservation de *au-* dans le pluriel *aus*, v. § 112, 2e note.

Digitized by Google

Observons en outre qu'il existe dans notre orthographe un autre fait entièrement analogue et dont nous ne songeons pas à nous étonner : c'est l'écriture des mots tels que *aisselle*, *cuisse*, *essieu*, *laisser*, *taisson* (de lat. *axilla*, *coxa*, **axile*, *laxare*, **taxonem*), etc., où l'*x* intervocalique du latin, devenu *s* sourde dans notre prononciation, est rendu par *ss* (§ 501, 4°). Or, une notation qui nous paraît toute naturelle, là où nous avons affaire à un *x* étymologique, doit à plus forte raison être acceptée sans résistance, dès qu'il s'agit d'un *x* qui ne l'est pas.

§ 336. Loin de troubler l'harmonie de l'orthographe, cette substitution d'*s* à *x* mettra au contraire plus d'homogénéité :

1° entre les pluriels, qui n'auront plus à l'avenir qu'un seul exposant *-s* ;

2° entre les substantifs ou adjectifs masculins en *-eus*, *-ous* (p. *-eux*, *-oux*, vfr. *-eus*, *-ous*), et leurs féminins en *-euse*, *-ouse*. Ex. : *odieus*, *épous*, *jalous*, en regard de *odieus-e*, *épous-e*, *jalous-e* ;

3° entre les primitifs et leurs dérivés. Ex. : *pois*, *pris*, *nois*, *jalous*, *épous*, et *poiss-er*, *pris-er*, *nois-ète*, *jalous-ie*, *épous-er* ;

4° dans la conjugaison en *-oir*, par la réduction de toutes les 1res et 2es pers. à une seule désinence *-s*. Ex. : *vos*, *veus*, *peus*, formés comme *dois*, *vois*, etc.

Les fervents de l'étymologisme eux-mêmes sont tenus de lui faire bon accueil, car, bien mieux que la graphie officielle, elle se montre respectueuse des origines, en restituant à un nombre considérable de mots tels que *aieus*, *cheveus*, *deus*, *odieus*, *curieus*, *épous*, *jalous*, etc., l'*s* qui leur vient légitimement de lat. **aviolos*, *capillos*, *duos*, *odiosum*, *curiosum*, *sponsum*, **zelosum*, etc. (v. § 85, 1°).

En résumé, la transformation de l'*-x* final peut s'opérer sans la moindre difficulté et ne présente que des avantages. On ne saurait apporter trop d'insistance à le répéter, car, par une inexplicable bizarrerie, la conservation de cette finale est un des points sur lesquels la routine semble le moins disposée à céder, et cependant, parmi les inconséquences de notre écriture, c'est sans contredit celle qui se montre le plus complètement dépourvue de justification théorique ou pratique. Il n'est pas un seul argument qu'on puisse invoquer en sa faveur, et sa réforme est une des premières à laquelle il devra être procédé le jour où l'on se résoudra enfin à commencer le déblaiement de l'orthographe française.

§ 337. **Homophones**. — Quelques rares homogrammes comme *bos*, *vos* (p. *baux*, *vaux*, et *beaux*, *veaux*), risqueraient d'occasionner des

Digitized by Google

confusions de sens : aussi sera-t-il bon d'y parer, non par la conservation de l'-*x* final, mais par le respect de la graphie -*au*, au lieu de son remplacement par -*o*. Ainsi à côté de *bos*, *vos*, représentant *beaux*, *veaux*, on aura *baus*, *vaus*, pour représenter *baux*, *vaux*, comme il a été dit au § 112.

Au contraire, les homogrammes suivants n'offrent aucune chance d'amphibologie :

Fès, *veus*, *vos*, *pris*, *chois*, *crois*, *vois*, *pois* (fém.), p. *faix*, *vœux* (§ 178), *veaux*, *prix*, *choix*, *croix*, *voix*, *poix*, ne risquent pas d'être confondus avec *fès*, *veus*, *vos* (p. *fais*, *veux*, *vaux*, des vb. *faire*, *vouloir*, *valoir*), *pris*, *chois*, *crois*, *vois* (des vb. *prendre*, *choir*, *croire*, *voir*), *pois* (sbst. masc.).

Le sbst. *chos* (p. *chaux*) ne se confondra pas au pluriel avec *chos* (p. *chauds*), plur. de l'adj. *cho* (p. *chaud*).

Dix, *six* [1], écrits *dis*, *sis*, ne semblent pas susceptibles de pouvoir se confondre avec *dis* (impér. de *dire*) et *sis* (adj.), en raison de l'éloignement des sens et de la différence des fonctions. Néanmoins il serait possible qu'un doute passager se produisît dans quelques cas très exceptionnels, par exemple dans une interrogation analogue à celle-ci : « Combien sont-ils, *dis* ? » Rien n'y indique si la graphie *dis* représente l'impératif de *dire* ou le nom de nombre *dix*. Il est facile de remédier à cet inconvénient, — d'ailleurs fort peu probable, — en décidant que, partout où l'-*s* finale de *dis*, *sis* (p. *dix*, *six*) est articulée sourde, elle devra être affectée de l'apostrophe : *dis'*, *sis'* (§ 281, 4°). De cette manière aucune amphibologie ne pourra jamais avoir lieu, car, par suite des hasards de la prononciation, les seules occasions où l'équivoque serait capable de se manifester ne se rencontrent que dans des locutions où *dix*, *six*, s'articulent *di-s'*, *si-s'*, et non *di-z*, *si-z* [2].

Nous savons que l'adj. *faux* (lat. *falsum*) est à écrire *faus* et non *fos* ; les raisons en ont été données au § 112. Si on les rejette et qu'on préfère pour *faux* la graphie *fos*, cela ne devra pas nous empêcher de donner cette même graphie *fos* au sbst. fém. *faux* (lat. *falcem*), car ces deux mots ne seront pas plus exposés à se con-

[1] Par l'effet d'une fausse analogie, l'existence de la graphie *six* (vfr. *sis*), due à une réaction étymologique, a entraîné le remplacement de vfr. *dis* par la notation vicieuse *dix*.

[2] Parmi ces locutions il en est très peu qui puissent devenir une occasion d'amphibologie, mais, plutôt que de se perdre au milieu des distinctions, il vaut mieux, dans l'intérêt de la simplicité et pour la plus grande commodité des écoliers, se borner à une formule absolue comme celle-ci, en vertu de laquelle l'-*s* sourde de *dis*, *sis*, devra toujours porter l'apostrophe (v. § 557).

Digitized by Google

fondre sous leur nouvelle forme qu'ils ne le sont aujourd'hui sous la forme *faux*, où cette confusion n'a jamais lieu. Ils n'engendreront pas davantage d'amphibologie avec (*je* ou *tu*) *fos* (p. *faux*), que d'ailleurs je mentionne ici uniquement pour mémoire, puisque cette manière de conjuguer l'indic. prés. du vb. *faillir* ne se rencontre plus dans les auteurs contemporains (§ 331, 5°).

Paix écrit *pès* devient pareil à *pès* (p. *pais*), impér. du vb. *pêtre* (p. *paître*); mais de ce côté encore aucune inquiétude à avoir : l'équivoque n'y est pas possible.

Le sbst. *queux* a deux genres, deux origines et deux significations : 1° le masc. *queux* représente lat. *cocus*, variante de *coquus*, en vfr. *cueus*, *queus*; c'est le cas sujet maintenu à la place du cas régime *queu*; 2° le fém. *queux* représente lat. *cotem*, vfr. *queuz*, dont le *z* est inexpliqué. Actuellement la graphie unique *queux* ne crée jamais d'amphibologie : il n'y a donc pas de raison pour qu'elle en crée lorsqu'elle aura été modifiée en *qeus* (§ 472).

§ 338. **Noms géographiques**. — Les noms en *-x* abondent dans notre géographie. Ex. : *Bordeaux*, *Caux*, *Meaux*, *Bayeux*, *Lisieux*, *Périgueux*, *Croix*, *Foix*, *Poix*, *Charroux*, *Limoux*, *Trévoux*, etc. Il va de soi que leur orthographe sera réformée d'après la règle posée dans le § 334, 2°, 3°, l'écriture des noms de lieu étant appelée, comme je l'ai dit plus haut (§ 88), à subir les mêmes simplifications que celle des noms communs. Leur *-x* devra donc être soit supprimé, soit changé en *-s*, selon qu'il y est constamment muet ou articulé en liaison.

Z final muet.

§ 339. Le *z* final est d'un emploi restreint. Il figure entre autres :

1° Dans les sbst. *raz* (mot d'origine bretonne, qu'on écrit aussi *ras*), *nez*, *rez* (dans *rez-de-chaussée*), *riz*;

2° Dans les verbes, à la 2e pers. du pluriel de tous les temps et de tous les modes : *chantez*, *chantiez*, *chanterez*, *chanteriez*, etc. ;

3° Dans l'adv. *assez*;

4° Dans les prép. *chez*, *lez*.

Il est tantôt étymologique, tantôt inétymologique.

§ 340. Il est étymologique là où il représente un groupe antérieur *ts*, réduction d'une finale lat. *t* + voyelle + *s*. Dans ce rôle son emploi est général chez les mots de la vieille langue. Ex. :

1° Pluriel des sbst. et adj. : vfr. *abez*, *amez* (lat. *abbates*, *amatos*), fr. mod. *abbés*, *aimés*;

Digitized by Google

2° Plur. des verbes : vfr. *amez* (lat. *amatis*), fr. mod. *aimez*;

3° Adv. *assez*, prép. *lez* (de lat. *satis*, *latus*, § 259, 4°), adverbes et prépositions du vfr. tels que *çaenz*, *denz*, *laenz*, *soz* (fr. mod. *céans*, *dans*, *léans*, *sous*), etc. Dans *ça-enz*, *d-enz*, *la-enz*, l'élément *-enz* représente lat. *intus*: *-tus* y aboutit à *z* par *-t's*. Même évolution pour le *-tus* de *subtus*, qui par *-t's* devient le *z* de *so-z*.

A l'exception des pluriels verbaux et des quelques mots signalés au § 339, ce *z* final représentatif de *ts* est devenu partout *s* en français moderne.

§ 341. Il est inétymologique :

1° Dans *chez*, *nez*, *rez*, (vfr. *ches*, *nes*, *res*), de lat. *casa*, *nasum*, *rasum*, et dans *riz*, de l'it. *riso* (lat. *oryza*);

2° Au pluriel de l'impératif, où la forme en *-ez* (*chantez*) ne répond pas au latin (*cantate*), mais a été créée à l'imitation de celle de l'indicatif « vous *chantez* » (de lat. *cantatis*).

Du reste, qu'il soit ou non conforme à l'étymologie, que la prononciation le fasse sentir en liaison ou qu'il reste constamment muet, sa réglementation ne soulève, comme on va le voir, aucune difficulté.

§ 342. **Z final lié.**— En règle générale le remplacer par *s* et écrire *chés*, *assés* (§ 281, 5°). Les « étymologistes » ne peuvent critiquer ni *chés*, auquel nous ne faisons que rendre son *s* originelle (*casa*), ni *assés* (*-satis*), dont la graphie est exactement l'homologue de celle de *lassés* (*lassatos*).

Lez, au contraire, est à conserver, car la graphie *les* pourrait donner lieu à des équivoques. Qu'on se reporte au § 52, 1°, d), où j'ai cité diverses localités dont les noms composés sont susceptibles de prêter à une double interprétation : on remarquera, comme je l'ai dit, qu'en les entendant énoncer il est impossible de deviner à priori si l'on est en présence de l'article *les* ou de la préposition *lez*. En effet, dans beaucoup d'expressions géographiques de cette espèce le second terme est tantôt un nom propre offrant l'aspect d'un nom commun, tantôt un véritable substantif commun adjoint au premier terme en qualité de surnom; l'emploi d'une notation unique *les* pour *les* et *lez* peut donc y devenir aisément une source d'incertitude [1]. Dira-t-on qu'en marquant *les* d'un accent grave (*lès*), là où il représente *lez*, nous réussirons à empêcher l'équivoque? L'expédient serait sans doute insuffisant, car l'accent

[1] On s'en convaincra sans peine en parcourant le *Dictionnaire des Communes* (v. § 52, 2e note).

Digitized by Google

ne tarderait pas à disparaître dans l'usage, comme cela s'est déjà produit pour plusieurs noms de lieu où *lez*, écrit *lès*, s'est transformé en *les* dans l'orthographe courante. Evidemment le dommage n'est pas bien grave, puisque, en fait, il ne saurait y avoir d'erreur sur l'identification des localités auxquelles s'appliquent ces noms. Au point de vue de la signification topographique le danger est donc nul; mais le véritable inconvénient est d'ordre historique, car la graphie *les* risquerait dans certains cas de rendre obscure l'origine du nom composé : ainsi, en lisant « Plessis-*les*-Tours », on est en droit de se demander si *Tours* y représente lat. *turres* ou *Turones*, tandis que « Plessis-*lez*-Tours » ne peut donner lieu à aucune hésitation.

Par ces motifs j'estime préférable de maintenir le *-z*; *les* et *lez* étant deux mots d'origine et de valeur différentes, il est utile et rationnel de leur conserver des graphies distinctes.

§ 343. L'impératif doit garder son *-z* final. Si l'on y substituait *-s*, il deviendrait parfois possible de prendre cette forme verbale pour un participe passé, ce qui changerait totalement le sens dans certaines phrases d'un tour exclamatif. Ainsi « *Passez*, mes jours de deuil! » a une valeur différente de « *Passés*, mes jours de deuil! », qui équivaut à «(ils sont) passés, mes jours de deuil! » La graphie unique *passés* pour l'impératif et le participe rendrait le sens douteux, tandis qu'il demeure parfaitement clair si l'on garde la double graphie *passez*, *passés* (v. § 34). Bien que les cas où cette équivoque peut se présenter soient des plus rares, il n'est cependant pas tout à fait superflu de prendre des précautions pour la prévenir [1].

§ 344. Le *z* étant maintenu à la 2e pers. plur. de l'impératif, une raison d'analogie et de simplicité doit nous le faire également conserver aux 2es pers. plur. de tous les autres modes, afin de ne pas multiplier les notations de la 2e personne du pluriel. C'est l'intérêt pratique qui nous dicte cette règle, car, au point de vue théorique, il faut reconnaître que l'emploi de l'*-s* dans *formés, aimés, animés*, etc., pour *formez, aimez, animez*, de lat. *formatis, amatis, animatis*, y

[1] Cette distinction, qui n'existait pas au XVIe s. et qui n'est devenue générale que deux siècles plus tard, était réclamée dès 1540 par Etienne Dolet. Il demandait qu'au lieu d'écrire *des dignitez, des voluptez*, etc., on écrivît *des dignités, des voluptés*, et que le *-z* fût réservé au pluriel de la 2e personne dans les formes verbales.

Digitized by Google

serait aussi légitime qu'il l'est dans les participes *formés, aimés, animés*, de lat. *formatos, amatos, animatos.*

Quant aux mots où il est prononcé comme une *s* sonore non seulement en liaison, mais encore à la pause, il va de soi qu'ils n'ont de ce chef aucune modification à recevoir et que *gaz, fez,* etc., resteront écrits *gaz, fez* (v. §§ 503, 505).

§ 345. **Z final toujours muet.** — En principe il doit disparaître : ainsi nous écrirons *râ* au lieu de *raz*. Mais nous le garderons dans *nez*, parce que la graphie *né*, plur. *nés*, peut faire confusion avec *né, nés*, du vb. *naître*, et favoriser ainsi un détestable calembour, trop souvent répété, qui doit son existence à l'homophonie de « un nouveau-*né*, un nouveau *nez* ». On conservera donc la graphie *nez*, tout inexacte qu'elle est par rapport aux origines. Pour la prononciation de ce *-z* qui, muet au singulier, sonne en liaison au pluriel, parce que nous y sous-entendons involontairement la présence de l'*-s* signe du nombre, se reporter à ce qui en a été dit à la 3e note du § 261.

Rez-de-chaussée est à écrire *ré-de-chôssée* (§ 522) ; on ne saurait confondre ce *ré* avec la note de musique (§ 73).

Riz s'écrira *ri* ; il ne fera pas amphibologie avec le *ri* de *ri de vo* (p. *ris de veau,* § 320). Il est superflu d'ajouter qu'au pluriel (*ris*) il ne se confondra pas davantage avec *ris*, synonyme de *rires* : l'éloignement des sens y fait obstacle.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

CONSONNES MUETTES NON FINALES

§ 346. Les consonnes muettes qui figurent au commencement ou dans le corps des mots [1] sont loin de comporter des distinctions aussi délicates que le font les muettes placées à la finale. Par suite le traitement en est beaucoup plus simple : il se borne à les supprimer.

§ 347. Il est, à la vérité, une sorte de muette préfinale qui fait exception. Elle est d'une nature toute particulière et possède une importance majeure : je veux parler de celle qui précède l'-*s* du pluriel dans les substantifs et les adjectifs. Ex. : *bancs, blancs, grands, longs, méchants, passants, savants,* etc. Mais je n'ai pas à m'étendre de nouveau sur son compte, l'ayant fait ailleurs avec tous les développements nécessaires (§§ 25-28 et 267, 5°). Qu'il suffise de rappeler que la règle est celle-ci : « Toute muette finale que la nouvelle orthographe aura laissée subsister au singulier d'un substantif ou d'un adjectif sera maintenue devant l'-*s* du pluriel.» On doit donc condamner la suppression du *t* préconisée par Littré (*Hist. gén. de la langue française*, t. I, p. 327) et adoptée par la Revue des Deux-Mondes d'après les errements de l'Académie dans les 3e et 4e éditions de son Dictionnaire (1740 et 1762) : *amans, enfans, méchans, passans, puissans,* etc. [2]. Le défaut capital de ce procédé, c'est d'ac-

[1] Quelques-uns des groupes où se rencontrent ces consonnes muettes ne figurent pas seulement dans le courant des mots, mais parfois encore à la fin. Tels sont, par exemple, le *ch* prononcé *k* et *le th* de *varech, zénith*, où la dernière consonne du mot écrit est une *h* que la prononciation ne fait pas entendre. Rigoureusement l'examen de ces groupes terminaux aurait dû prendre place dans le § 299, relatif à l'*h* muette finale, mais c'eût été là, on en conviendra, pousser jusqu'à la minutie le scrupule de la classification. Aussi, pour éviter de multiplier les subdivisions du sujet et d'éparpiller en trop d'endroits divers l'étude de matières étroitement connexes, l'examen en a-t-il été reporté aux §§ 350 et 399 du présent chapitre.

[2] Néanmoins il convient de faire une restriction au sujet de quelques pluriels où la suppression du -*t*- doit être tenue pour définitive, comme *frais, gens,*

Digitized by Google

croître la complication de l'orthographe en multipliant les graphies d'un même mot et de créer inutilement une exception au principe général qui veut que le pluriel se marque par l'addition d'une *s* à la forme du singulier. L'avantage est si grand, je le répète, de pouvoir régler une question grammaticale par une formule absolue qu'il faut à tout prix se garder d'y porter atteinte, à moins d'une nécessité incontestable.

§348. Les consonnes dont il va être question dans ce chapitre sont de deux espèces : on les rencontre tantôt à l'état isolé, comme l'*h* de *homme*, *cahot*, tantôt engagées dans un groupe de consonnes dont un ou plusieurs éléments sont muets, comme cela a lieu, entre autres, pour l'*h* des groupes *ch*, *th*, dans *anachorète, théâtre*, l'*s* de *sch* dans *schisme*, ou le *ch* et le *th* de *yacht*, *asthme* (pron. *iot'*, *asm'*).

Les principaux cas à examiner sont les suivants :

1° *c* muet dans les groupes *ch*, *ck*, *cq*, *cs*, *ct*, *sc*, *xc*. Ex. : *yacht, bock, grecque, lacs, amict, scène, excéder*;

2° *d* muet dans le groupe *ds*. Ex. : *couds, poids*;

3° *g* muet dans les groupes *gs*, *gt*. Ex. : *legs, doigt*;

4° *h* muette isolée. Ex. : *homme, cahot*;

5° *h* muette dans les groupes *ch*, *cch*, *kh*, *rh*, *rrh*, *sch* (pron. *sk*), *th*, *wh*. Ex. : *choriste, bacchante, khédive, rhéteur, arrhes, schène, théâtre, whist*;

6° *l* muette dans les groupes *ls*, *lx*. Ex. : *fils, pouls, aulx*;

7° *m* muette dans le groupe *mn*. Ex. : *automne*;

8° *p* muet dans les groupes *pl*, *ps*, *pt*. Ex. : *champlever, corps, dompter*;

9° *r* muette dans le groupe *rs*. Ex. : *messieurs, volontiers*;

10° *s* muette dans les groupes *sch*, *st*, *xs*. Ex. : *schisme, est* (du vb. *être*), *exsangue*;

11° *t* muet dans les groupes *th*, *ts*. Ex. : *asthme, mets*.

tous, qui sont pour *fraits*, *gents*, *touts*, pluriels de *frait* (vfr.), *gent*, *tout*. Leur orthographe a trop complètement pénétré dans nos habitudes et depuis trop longtemps pour qu'on puisse songer à revenir en arrière et à réintégrer dans ces mots la consonne disparue.

A cette classe de pluriels en *-s* pour *-ts* appartient aussi *appas*. Le vfr. écrivait au singulier *appast* et au pluriel indifféremment *appasts* ou *appas*. Bien que les deux mots n'en fissent originairement qu'un seul, l'usage avait fini par leur attribuer des valeurs différentes. L'Académie vient de supprimer cette distinction et, dans le *Rapport* de 1905 (p. 20, 5°), « elle accepte l'identification orthographique de *appats* et *appas*, en ce sens qu'on écrirait : « la retraite a pour vous des *appats*. » Mais à la graphie académique il faut substituer *apâs*. En effet, d'après la règle du § 252, 1°, sur les consonnes doubles, et celle du § 324, 2°, sur la suppression du *t* final muet, le sg. *appât* doit s'écrire *apâ* : d'où le plur. *apâs*.

Digitized by Google

Ils vont être passés en revue par ordre alphabétique.

CH muet.

§ 349. Ex. : *yacht,* que beaucoup articulent à tort *iak,* la véritable prononciation étant *iot'*. Il faut écrire *iote* ou mieux *iot'* (v. § 242).

CH prononcé **k**.

§ 350. La langue courante nous le présente dans une soixantaine de mots [1], tels que *anachorète, archaïsme, catéchumène, chaos, chœur, choriste, chrême, chrétien, écho, eucharistie, orchestre, psychologie, technique, loch, looch, varech,* etc. [2].

A de rares exceptions près, comme *loch, looch, varech,* qui viennent de angl. *log,* ar. *la'òq,* suéd. *vrak,* ces mots puisent leur origine dans le grec, dont ils sont tirés soit directement, soit par l'intermédiaire du latin.

Pour cette catégorie de vocables la langue parlée est d'une surprenante irrégularité, car tantôt le groupe *ch*, représentant du *khi* grec, y a le son chuintant, comme dans *archée, archétype, archevêque, archimandrite, architecte, catéchiste, chirurgie, psyché,* etc., tantôt il s'y articule *k*, comme dans *archaïsme, archange, archéologie, archiépiscopal, catéchumène, chirographe, pyschiâtrie,* etc. Ces contradictions sont d'autant plus remarquables qu'elles se produisent entre mots sortis de la même source étymologique, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les exemples ci-dessus.

La langue écrite ne procède pas d'une manière plus rationnelle, car, lorsqu'il s'agit de représenter le *khi* originel dans les termes où l'usage est de le faire entendre comme un *c* dur, elle emploie tour à tour les quatres graphies *ch, c, k* et *qu*. Ex. : *psychologie, choléra, eucharistie, chondrome, exarchat, chiliade, chiliaste, conchylien*, en regard de *métempsycose, colère, eucologe, hypocondre, patriarcat, kilomètre, coquille.*

§ 351. **Réglementation**. — La notation de ce phonème par *qu* devant *e, i,* et par *c* devant les autres voyelles ou à la finale, est depuis longtemps en usage dans notre orthographe [3]. On la trouve dans un tiers

[1] La langue scientifique est beaucoup plus riche en termes pourvus du *ch* dur; il n'en sera pas question ici, puisqu'ils doivent garder leur graphie étymologique (§ 595).

[2] Sur la présence de *loch, looch, varech,* dans ce paragraphe, v. la note du § 346.

[3] L'Académie a commencé dès 1762 à écrire *pascal, patriarcal, scolarité, scolastique, scolie,* au lieu de *paschal, patriarchal, scholarité, scholastique, scholie* (v. § 392). Déjà le XVI[e] s, en empruntant à l'italien *damasquin* et *faquin*, avait transcrit non par *ch*, mais par *qu*, le *ch* de *damaschino, facchino.*

Digitized by Google

environ des mots qui s'écrivaient encore par *ch* il y a un siècle et demi. Elle est conforme à notre manière la plus habituelle de rendre graphiquement le *c* dur [1], aussi le mieux que nous puissions faire est-il de la généraliser et de formuler la règle suivante : «Afin d'éviter toute confusion avec le *ch* chuintant, le *ch* dur sera remplacé par *q* (pour *qu*, § 472) devant les voyelles *e*, *i* ; partout ailleurs il le sera par *c*. »

On écrira donc *arcaïsme*, *exarcat*, *arqéologue*, *orqestre*, *arqiépiscopal*, *psicologue*, *catécumène* (orthographe de Voltaire), *tecniqe*, *loc*, *varec*, etc. [2], comme on écrit déjà *caractère*, *Caron*, *carte*, *mécanique*, *monacal*, *patriarcat*, *pascal*, *stomacal*, *estomac*, *coquille*, *corde*, *eucologe*, *mélancolie*, *métempsycose*, *mastic*, etc., tous mots où l'étymologie exigerait un *ch* au lieu du *c* et du *qu* qu'on y rencontre. Bien entendu cette règle concerne également le groupe *sch* prononcé *sk*, qui n'est qu'un cas particulier de la prononciation *k* appliquée au *ch* et qui deviendra *sc* ou *sq* dans les mêmes occasions où *ch* doit devenir *c* et *q*, Pour plus de détails, v. § 392.

§ 352. On se demandera peut-être si, en raison de leur caractère spécial, certains termes du vocabulaire religieux comme *eucharistie*, *Christ*, *christianisme*, *chrétien*, etc., ne devraient pas échapper à la réforme et garder leur *ch* dur. Je ne vois pas de motif pour établir cette exception. Nous écrivons bien *eucologe* au lieu de *euchologe* (gr. *eukhologion*, de *eukhê* « prière»), pourquoi n'écririons-nous pas *eucaristie*, comme on écrit *Caron* pour *Charon* (gr. *Kharôn*) ? L'exemple de l'espagnol et de l'italien, dans *Cristo*, *cristianismo*, *cristianesimo*, *cristiano*, nous montre de même qu'il n'y aurait aucun inconvénient à écrire *Crist* et à donner une orthographe semblable à ses dérivés.

§ 353. **Homophones :**

Echo, *chaos*, s'écriront *éco*, *caos*, à l'exemple de *Caron* p. *Charon* ; ils ne se confondront pas avec leurs homonymes respectifs *écot* et *cao* (p. *cahot*). Pour ce qui concerne la graphie de ces derniers se reporter au § 329, 4° et 5°, où ils ont été examinés.

Chœur sera remplacé par *qeur*, et ses dérivés *choral*, *choriste*, *chorégraphe*, etc., deviendront *coral*, *coriste*, *corégrafe*, absolument comme on écrit *corde* au lieu de *chorde* (lat. *chorda*). Aucune confusion à

[1] La transformation de *ch* en *c* simple avait déjà fait son apparition dans un certain nombre de mots latins pendant les derniers siècles de l'empire romain : *cochleare*, par exemple, était devenu *cocleare*, et ainsi de plusieurs autres.

[2] Pour le *ch* final d'*almanach* simplifié en *almanac*, v. § 289.

Digitized by Google

craindre avec son homophone *cœur*, puisque ce ci restera écrit *cœur* au lieu d'être réformé en *qeur* : on en a vu les raisons au § 178. Si l'on aimait mieux donner à *cœur* la notation *qeur*, il faudrait, pour éviter l'homographie, conserver par exception à *chœur* son *ch* et l'écrire *cheur* ; or, l'inconvénient serait grave, puisque nous serions logiquement forcés de garder aussi le *ch* de *choral, choriste, chorégraphe, chorège, chorévêque,* etc., et nous y perdrions l'avantage de pouvoir simplifier en *cor-* toute une série de mots en *chor-*. Aussi la première solution est-elle de beaucoup préférable, la conservation de *cœur* et le remplacement de *chœur* par *qeur* nous permettant de réduire au minimum le nombre des cas où le *c* dur devra rester exprimé par *ch*.

Par sa réduction à *cor-* l'élément *chor-* (gr. *khoros* « chœur ») de *choriste, chorégraphe*, etc., revêt une apparence identique à celle du radical *cor-* (gr. *korê* « jeune fille ») qui figure dans *coroplaste* « fabricant de poupées », mais on ne risque pas pour cela de les confondre, leurs significations étant trop complètement distinctes d'une part, et, de l'autre, *coroplaste* appartenant beaucoup plus à la langue de l'érudition qu'au vocabulaire usuel. Il n'y a donc pas d'erreur à redouter et personne n'aura jamais la pensée de traduire *coroplaste* par ce contresens : « celui qui organise des chœurs ». Remarquons d'ailleurs que, dans une circonstance analogue (§ 392), l'Académie ne se fait aucun scrupule d'effacer toute différence entre les radicaux gr. *skol-* et *skhol-*, lorsqu'elle réunit sous la même graphie *scolie* « commentaire » (de *skholion*) et *scolie* « chanson de table » (de *skolion*).

Cholérique (p. *cholérique*) conservera son *ch* pour se distinguer de *colérique* (p. *colérique*), ce qui nous oblige à garder intacte la graphie de son primitif *choléra,* au lieu de la simplifier en *coléra* à l'exemple d'*hypocondre* (étymologiquement *hypochondre*), comme nous serions en droit de le faire d'après les principes posés au § 593, puisque ce mot appartient maintenant à la langue courante autant qu'à la langue scientifique.

Grâce à la différence des genres, le sbst. masc. *chrême* simplifié en *crême* ne se confondra pas avec le sbst. fém. *crême* (§ 548, 2°).

Chronographie est un synonyme peu usité de *chronologie*. Nous l'écrirons *cronografie* et tous les mots où entre le radical *chron-* (de gr. *khronos* « temps ») se simplifieront de même en *cron-*. Ex. : *anacronisme, cronique, cronomètre,* etc. Mais, sous cette nouvelle forme, *cronografie* a quelques chances de se confondre avec *croncgrafie* (actuellement *cronographie*) qui signifie « description de la

Digitized by Google

planète Saturne ». Pour empêcher l'équivoque, on fera bien de recourir au *k* étymologique du nom grec de Saturne (*Kronos*) et d'en doter le terme d'astronomie, qu'on écrira *kronografie*. On aurait tort d'adopter la solution inverse, c'est-à-dire de garder *cronografie* pour le terme astronomique et de remplacer *chronographie* par *kronografie*, car alors, pour rester conséquent, il faudrait écrire par un *k* tous les mots où entre l'élément *chron-* (*chronique, chronologie, anachronisme*, etc.), et l'on se trouverait conduit à multiplier sans nécessité l'usage de ce caractère, d'un aspect toujours un peu insolite dans notre alphabet, tandis qu'en le réservant au radical *Krono-* « Saturne », nous n'avons à le faire figurer que dans *kronografie* (v. § 591, 2°).

Pour l'homographie de *loch*, *looch*, réduits à *loc*, se reporter au § 183.

CCH prononcé **k, kk**.

Ex. : *bacchanal, -ale* (adj. et sbst. m. et f.), *bacchante*.

§ 354. Dans *bacchanal* le groupe *cch* sonne comme un simple *k* (*ba-kanal*). Conformément à ce qui a été dit du *ch* (§ 351) et des consonnes doubles (§ 252, 1°), ce groupe devra se réduire à un seul *c*: *bacanal*.

Bacchante, étant prononcé par les uns *ba-kant'* et par les autres *bak-kant'*, sera écrit *baccante* (§ 252, 2°).

CK prononcé **k**.

§ 355. Ce groupe figure dans des mots empruntés à diverses langues étrangères, principalement à l'anglais et à l'allemand. Ex. : *arack, bifteck, blackbouler, blockhaus, bock, brick, carrick, colback, copeck, dock, drawback, jocko, stick, stock, stockfisch, trick, jockey, ticket*, etc.

Théoriquement le *c* muet doit disparaître et le *k* se changer en *c* (§ 446), ce qui pratiquement revient à ceci : supprimer le *k* et écrire *arac, biftec, blacbouler, blocós, boc, bric, caric, colbac, copec, doc, drobac, joco, stic, stoc, stocfich* (§ 390), *tric* ; quant à *jockey, ticket*, ils s'écriront *joqè, tiqèt*, le *c* dur s'exprimant par *q* devant *e* (§ 472).

La graphie officielle n'agit pas autrement quand elle emploie les notations *tique, blocus, haxresac, heiduque, schabraque, astic, truc, chèque, paquet, paquebot*, pour rendre germ. *tick*, all. *blockhaus, habersack, heiduck, schabracke*, angl. *stick, truck, check, packet, packet-boat*.

Digitized by Google

CQU prononcé **k**.

Ex. : *grecque, socque, acquérir, acquiescer, acquitter.*

§ 356. Il faut supprimer le *c* muet et écrire *grèqe* au lieu de *grecque* (§ 473). Les masculins *turc*, *public*, ont pour féminins *turque, publique*, et non *turcque*, *publicque* : il n'y pas de raison pour qu'il en soit autrement de *grecque*.

On écrira de même *soqe, aqérir, aqiés'ser* (§§ 153, 386, 4°, et 472), *aqiter*.

C muet dans le groupe CS.

Ex. : *lacs, échecs, vaincs.*

§ 357. *Lacs* (vfr. *laz, las,* xv^e^ s. *lacs*, de lat. pop. **lacium*, class. *laqueum*) est à écrire *las*. On évitera ainsi : 1° l'amphibologie qui, au pluriel, peut résulter de la confusion avec *lacs,* plur. de *lac*; 2° la chance d'une restitution du *c* dans la prononciation, qui ferait passer cette amphibologie du langage écrit dans le langage parlé. Quant à une équivoque du sbst. *las* avec l'adj. *las,* elle n'est pas possible; si toutefois on la craignait, on pourrait facilement y parer en marquant le sbst. d'un accent circonflexe : *lâs* (v. § 550, 6°).

Le plur. *échecs*, quand il s'agit du jeu de ce nom, est articulé *échè* par les uns, *échèk* par les autres. En conséquence il gardera son *c*.

Vaincs, qui figure à l'impératif (*vaincs*) et à l'indicatif (*je* ou *tu vaincs*) du vb. *vaincre*, s'écrira *vincs*, en gardant son *c* pour prévenir toute amphibologie avec *vins*, 1^re^ et 2^e^ pers. du parfait défini du vb. *venir*. Comparer sur ce point ce qui a déjà été dit de la graphie *vinc* (3^e^ pers.) aux §§ 229 et 288.

C muet dans le groupe CT.

Ex. : *aspect, respect, instinct, amict, succinct.*

§ 358. Placé devant la finale *-t*, le *c* est traité de façons très diverses par la langue parlée :

1° Le groupe *ct* sonne *kt'* en toute circonstance dans *compact, exact, tact, abject, correct, direct, infect, intellect, circonspect, suspect, distinct,* etc. Rien à en dire : il y gardera sa graphie actuelle.

2° Il sonne toujours *k* dans *anspect*, qui devra s'écrire *anspec,* comme on l'a vu au § 325, 3.

3° Il est muet devant un mot à initiale consonantique, mais il sonne *k* en liaison devant une voyelle, dans *aspect, respect,*

Digitized by Google

instinct. Ex. : « *aspè* redoutable, *respè* simulé, *instin* pervers ; *aspèk* affreux, *respèk* empressé, *instink* inexplicable » (ibid.).

4° Il est toujours muet dans *amict* (pron. *ami*), de lat. *amictum*, qui s'écrira *amit* (v. § 329, 4°), comme on écrit *dit*, *édit*, *lit*, de lat. *dictum*, *edictum*, *lectum*.

5° Il sonne toujours *t* dans *succinct* (pron. *suxint'*), qui s'écrira *suxint* (§ 421) ou mieux *suxint'* (§ 557) ; de même l'adv. *succinctement* se notera *suxintemant*. *Succinct* vient de lat. *succinctum* comme *ceint* vient de *cinctum* ; le remplacement de *-ct* par *-t* y sera aussi naturel qu'il l'est dans *ceint* (écrit *ceinct* au XVI^e^ s.)[1]. Le cas est le même que pour *joint*, *oint*, *point*, de lat. *junctum*, *unctum*, *punctum*. Cette graphie est la seule conforme aux lois de l'évolution historique de notre langue. Se rappeler en outre l'exemple de *pratique* que le XVI^e^ s. écrivait *practique*, de lat. *practicum*, et qui depuis s'est phonétisé en *pratique*. Même observation pour *étique*, de lat. *hecticum*. C'est donc en toute sécurité et avec l'appui de précédents nombreux[2] que nous pouvons opérer les modifications énoncées dans ce paragraphe.

D muet dans le groupe DS.

Ex. : *poids*, *remords*, *couds*, *mouds*, *rends*, *perds*, *tonds*, *tords*, *mords*.

§ 359. Le *d* de *poids* est une consonne parasite due à une fausse étymologie, les lettrés du XVI^e^ s. s'étant imaginé que ce mot venait de lat. *pondus* ; or, il vient de *pensum* qui, d'après les lois phonétiques du français, aboutit à *pois*, exactement comme *mensem*, *tensa*, aboutissent à *mois*, *toise*. C'était, du reste, son orthographe antérieurement à l'époque de la Renaissance. Néanmoins je crois qu'il est utile de conserver la mauvaise leçon *poids*, pour éviter une confusion, possible à la rigueur, avec *pois* (légume), comme dans *petits poids*, *gros poids*, etc.[3].

Le *d* de *remords* (lat. *remorsum*) est également parasite : il faut écrire *remor* (v. § 317).

§ 360. Dans un certain nombre de verbes en *-dre* tels que *coudre*, *moudre*, *vendre*, etc., les 1re et 2e pers. sg. de l'indicatif présent, ainsi

[1] Pour la substitution de la graphie *cint* à *ceint*, v. § 229, d.

[2] V. les exemples cités au § 325,3.

[3] La vieille langue renfermait deux homophones *lods*, *los*, issus l'un et l'autre de lat. *laudes*, mais différents par le sens et la graphie. Sortis de l'usage et n'offrant plus qu'un intérêt historique, ils ne seront pas étudiés ici.

Digitized by Google

que la 2e pers. sg. de l'impératif, renferment un *d* muet qui est tantôt d'origine étymologique comme dans *vends*, *perds*, *tonds*, etc., de lat. *vendis*, *perdis*, *tondes*, tantôt inétymologique comme dans *couds*, *mouds*, *tords*, de lat. *consuis*, *molis*, **torces* (class. *torques*). Il est à supprimer et ces formes doivent se modeler sur les formes correspondantes des verbes en *-eindre*, *-oindre*, où ne figure pas le *d*. Ainsi l'on écrit, d'après les lois phonétiques du français, (*je* ou *tu*) *peins*, *feins*, *geins*, *joins*, *poins*, et non *peinds*, *feinds*, *geinds*, *joinds*, *poinds*; nous écrirons donc de même (*je* ou *tu*) *cous*, *mous*, *vans*, *pers*, *tons*, *tors*, *mors*. En adoptant cette simplification autorisée, comme on le voit, par des exemples antérieurs, nous obtenons l'avantage de réduire à un seul type des notations entre lesquelles l'orthographe académique maintient des distinctions inutiles (v. ci-dessus §§ 290 et 291, 2°).

Ajoutons que les formes verbales *cous*, *mous*, *vans*, *pers*, *tons*, *tors*, *mors*, ne peuvent en aucun cas faire amphibologie avec *cous*, *mous*, *vans*, *pers*, *tons*, *tors*, *mors*, pluriels des sbst. et adj. *cou*, *mou*, *van*, *ton*, *per* (p. *pair*), *tor*, *mor* (v. § 320).

G muet dans le groupe GN.

Ex. : *signet* (pron. *sinè*), vfr. *sinet*.

§ 361. Ce mot a gardé l'ancienne prononciation perdue par ses congénères *signe* et *signer*, que le XVIIe s. articulait *sine*, *siner* [1]. Il faut l'écrire *sinè*, en y supprimant, avec le *t* toujours muet (§§ 324 et 325, 2), le *g* étymologique, comme on le fait dans les mots *asséner*, *dessiner* (lat. *assignare*, it. *disegnare* de lat. *designare*), directement apparentés à *signet*, puisque celui-ci n'est qu'un diminutif de *signe* (lat. *signum*) : il n'y a pas de raison pour conserver ce désaccord d'écriture entre mots de la même famille [2] et de plus on peut, à l'appui de la suppression du *g* dans *sinè* p. *signet*, invoquer comme précédent celle du *g* de *prognostic* (lat. *prognosticum*), que nous écrivons maintenant *pronostic*.

G muet dans le groupe GS.

Ex. : *legs*, *sangsue*.

§ 362. *Legs* est pour *lais*, sbst. verbal de *laisser* (lat. *laxare*). Le *g* parasite

[1] Il traitait de même *assigner*, comme l'indique Chifflet, et l'on trouve dans La Fontaine *assinée* (p. *assignée*) rimant avec *hyménée*.

[2] Pour ce qui concerne les deux autres manières de prononcer le digramme *gn* (*n* mouillée, comme dans *vigne*, et *g-n*, comme dans *igné*), v. ci-dessous §§ 430-432.

Digitized by Google

y a été introduit à tort pour le rapprocher du vb. *léguer* (lat. *legare*). Il faut le supprimer et écrire *lès*. Pour ses homonymes se reporter à ce qui en a été dit au § 320.

Sangsue (vfr. *sancsue*, *sansue*, de lat. *sanguisuga*) se simplifiera de même en *sansue*. La présence de *sang* n'étant plus perçue dans ce mot, il n'y a aucun prétexte pour lui conserver le *g* étymologique. La graphie *sansue* pour *sangsue* est calquée sur celle de *sandis*, *sambleu*, qui sont pour *sangdis*, *sangbleu* (i.e. *sang-Dieu*).

G muet dans le groupe GT.

Ex. : *doigt*, *longtemps*, *vingt*.

§ 363. Ces trois mots sont à écrire *doit*, *lontans* (v. *temps*, §§ 218, 376), *vint*. Le *g* de *doigt* (vfr. *doit*, de lat. pop. **ditum*, class. *digitum*) est dû à une restitution étymologique. La notation proposée *doit* est identique à celle qu'on emploie couramment dans les termes techniques *doite* et *doitée*, tous les deux tirés de *doigt*, et l'on ne saurait objecter que cette graphie risque de créer une amphibologie avec le sbst. *doit*, employé en comptabilité pour indiquer un ensemble de valeurs passives : « Le *doit* de Monsieur X, le *doit* et l'avoir », etc. La confusion y est impossible. Elle l'est de même entre le nom de nombre *vint* et la 3e pers. *vint* de *venir*. Nous pouvons donc supprimer sans crainte son *g*, issu d'une réaction étymologique assez maladroite d'après celui de lat. *viginti*, et remettre en usage la graphie du vfr. *vint*.

Dans *longtemps* (de *long* et *temps*) la suppression du *g* est aussi naturelle que celle du *c* muet dans *béjaune*, *bédâne* (p. *bec jaune*, *bec d'âne*), de l'*s* muette dans *soucoupe*, *toujours* (p. *sous coupe*, *tous jours*), du *t* muet dans *néanmoins*, *plafond*, *vaurien* (p. *néant moins*, *plat fond*, *vaut rien*, § 512, 7°, note), etc.

H muette initiale.

§ 364. Elle est tantôt étymologique, tantôt parasite. Ex. :

1° *h* étymologique dans *habile*, *habit*, *halluciné*, *harmonie*, *hécatombe*, *herbe*, *hérédité*, *hirondelle*, *hiver*, *homme*, *honneur*, *hôtel*, *horrible*, *humble*, *humide*, *héberge*, etc., de lat. *habilem*, *habitum*, *hallucinatum*, *harmonia*, *hecatombe*, *herba*, *hereditatem*, *hirundo* [1], *hibernum*, *homi-*

[1] *Hirondelle* est pour *arondelle* (encore usité au XVIIe s.), diminutif de *aronde* (lat. pop. **hirunda*, class. *hirundo*). Le vfr. écrivait de même *abille* (et *able*), *abit*, *armonie*, *erbe*, *eredité*, *iver*, *omme*, *onneur*, *ostel*, etc. L'*h* qui figure maintenant en tête de ces mots provient d'une réaction étymologique.

Digitized by Google

nem, honorem, hospitale, horribilem, humilem, humidum, a.h.a. *heriberga,* etc.

2° *h* parasite dans *hermine, heur, hièble, huile, huis, huit, huître* [1] (vfr. *armine, ermine, aür, eür, eur* [2], *ièble, uile, uis, uit, oistre, uistre*), etc., de lat. *armenia, augurium, ebulum, oleum, ostium, octo, ostrea.*

§365. Parasite, l'*h* muette a contre elle à la fois la phonétique et l'étymologie, sa disparition s'impose et l'on doit écrire *ermine* (à l'exemple de *erminette*, graphie admise à côté de *herminette*, diminutif de *hermine*), *eur* (et par suite *eureus*), *ièble, uile, uis, uitre.* Pour *huit* il y a à faire une exception dont les raisons seront données au § 369.

Etymologique, sa suppression s'impose également par un motif de simplification. Ici encore l'orthographe officielle s'est chargée de nous donner l'exemple. La liste est longue, en effet, des mots où elle omet une *h* muette dont l'étymologie commanderait la présence. En voici quelques-uns :

aigrette, dérivé de vfr. *aigron*, forme dialectale de *hairon*, fr. mod. *héron* (a.h.a. *heigir*)
anicroche, écrit *hanicroche* jusqu'en 1762
aronde (lat. pop. **hirunda*, class. *hirundo*)
attelle, vfr. *astelle* (d'où *astelier*, fr. mod. *atelier*), diminutif de *aste* (lat. *hasta*)
avoir (lat. *habere*)
Espagne (lat. *Hispania*)
épagneul, au XIVe s. *espaignol* (lat. pop. **hispaniolum*)
étique, altération de *hectique* (lat. *hecticum*)
obus (all. *haubitze*)
on, vfr. *om* (lat. *homo*)
or, conj. (lat. pop. **hora*, contraction de *hac hora*)
orang-outang (malais *orang hoûtan*)

[1] La présence de l' *h* dans ces cinq mots s'explique par la double valeur *i* et *j*, *u* et *v*, que possédaient les lettres *i*, *u*, dans notre ancienne écriture lorsqu'elles se trouvaient employées en qualité d'initiales : « Il était impossible de savoir à priori si un mot écrit *uit* devait se lire *vit* ou *uit*, si un mot écrit *uile* devait se lire *vile* ou *uile*. On eut alors l'idée d'indiquer par une *h* que la lettre *u* était une voyelle et non une consonne, l' *h* ne se plaçant en français que devant les voyelles. » (Clédat, *Gram. rais. de la lang. franc.*, p. 14). Dans *hièble*, substitué à *ièble*, la même convention servit à empêcher la confusion de l' *i* initial avec *j* (§ 13, 3°).

[2] C'est par une fausse étymologie, sous l'influence de *heure* (p. ex. dans les locutions « à la bonne heure, à la male heure »), que *eur* est devenu *heur*.

Digitized by Google

ordure, de vfr. *ord* (lat. *horridum*)
orge (lat. *hordea*, plur. de *hordeum*)
oui, vfr. *oïl*, composé de *o* et *il* (lat. *hoc illud*)
ouragan, XVI^e s. *haurachan*, XVII^e-XVIII^e s. *houragan* (esp. *huracan*, emprunté du caraïbe).

Si nous tenions compte des origines, nous devrions écrire *haigrette*, *hanicroche*, *haronde*, *hattelle* [1], *hatelier*, *havoir*, *Hespagne*, *hépagneul*, *hétique*, etc. Ne le faisant pas, nous n'avons point à nous montrer plus rigoristes à l'égard des autres mots dans lesquels nous avons conservé jusqu'ici l'habitude d'employer une *h* de source étymologique. Rien de mieux justifié que sa suppression, qui allégera notre orthographe de la plus inutile de ses muettes. Nous écrirons donc *abile*, *abit*, *erbe*, *érédité*, *iver*, *oneur*, *irondèle*, *ome*, *orrible* (à l'exemple de *aronde*, *on*, *ordure*), etc. [2].

§366. Les exceptions à la règle concernant la suppression générale de l'*h* muette initiale sont en fort petit nombre. Elles proviennent d'une double cause :

1° La notation des homophones (§ 367) ;

2° Les variations que subit la prononciation de l'*h* dans certains mots (§ 368).

§367. **Homophones**. — L'*h* est à garder dans un petit nombre de mots tels que :

1° *Halène* (p. *haleine*), à cause de *alène* « poinçon de cordonnier » ;

2° *Hombre*, jeu de cartes (de l'esp. *hombre* « homme »), à cause de *ombre* ;

3° *Heure* et, par suite, *horloge*. Bien que la simplification *eure* soit très bonne en elle-même, elle me semble à rejeter, car elle entraînerait logiquement celle de *horographie* (dont il a déjà été question au § 52, a) en *orografie*, et ce mot serait exposé à faire confusion avec *orografie* (p. *orographie*), dont le sens « description des montagnes » est tout différent. Il est regrettable qu'au lieu d'accepter en 1877 la substitution d'*orographie* à l'expression antérieure *oréographie*, l'Académie n'ait pas maintenu celle-ci : nous pourrions aujourd'hui opérer sans difficulté la triple modification de *heure*, *horloge*, *horographie*, en *eure*, *orloje*, *orografie* ;

4° Les noms de mesures où figure *hecto-*, de gr. *hekaton* « cent » (*hectogramme*, *hectolitre*, *hectomètre*, etc.), à cause du préfixe *ecto-*,

[1] L'*h* étymologique se retrouve dans *hâtelet*.
[2] Pour l'application de la graphie *élas* à l'interj. *hélas*, v. § 445.

Digitized by Google

de gr. *ektos* « en dehors », qui se trouve dans *ectopage*, *ectoparasite*, *ectopogone*, *ectozoaire*, etc. Quoique l'amphibologie y soit à peine probable, il vaut cependant mieux pour la netteté de l'expression que ces deux préfixes, si profondément dissemblables par le sens et par l'origine, se distinguent aussi par l'orthographe. De plus, il est à considérer que les mots en *hecto-* appartiennent à notre système métrique et que celui-ci est en voie de s'imposer au monde entier : or, pour s'occuper de changer la forme de ses termes, consacrés par un usage déjà séculaire, serait-il vraiment bien opportun de choisir le moment précis où les nations étrangères achèvent de se familiariser avec lui ?

§ 368. **H initiale intermittente**. — Dans quelques cas l'*h*, tantôt aspirée [1], tantôt muette, offre une prononciation variable, par une de ces contradictions sans motif dont notre langue est coutumière. Ainsi :

1° Dans le masc. *héros* elle est aspirée, tandis qu'elle est muette dans le fém. *héroïne*, comme dans les dérivés *héroïque*, *héroïsme*, etc. Même contradiction entre *héraut* et *héraldique*.

2° Dans *huis* elle est muette (*l'huis*) ; dans *huis-clos* elle est aspirée (*le huis-clos*).

3° *Huit*, *huitaine*, *huitième*, nous la montrent tantôt aspirée comme dans « *le huit* de ce mois, *le huitième* jour, *la huitaine* », tantôt muette comme dans *dix-huit*, *vingt-huit*, *trente-huit*, *dix-huitième*, *vingt-huitième*, *trente-huitième*, *une huitaine*, qui se prononcent *diz uit'*, *vint' uit'*, *trant' uit'*, *diz uitième*, *vint' uitième*, *trant'uitième*, *un' uitène*. Dans *huitain* elle est toujours aspirée. Ex. : *un huitain* (et non « *un-n'huitain* »), *ce huitain* (et non *cet*), *ces huitains*, *des huitains*, *les huitains*, etc. (pron. *sè*, *dè*, *lè*, et non *sèz*, *dèz*, *lèz*).

§ 369. Comme il n'est pas admissible qu'un mot de la langue courante possède une double orthographe, il faut appliquer ici le principe qui nous a déjà servi de guide dans des occasions analogues, celui d'une graphie unique pour le même mot. Mais quelle sera cette graphie : conservation ou suppression de l'*h* ?

Pour *héroïne*, *héroïque*, *héroïsme*, *héroïde*, il n'y a pas à hésiter, l'*h* y sera maintenue. La raison en est évidente : *héros*, dont l'*h* aspirée doit persister, comme on le verra au §443, se rattache d'une manière

[1] L'expression inexacte « *h* aspirée » est prise ici simplement dans ce sens conventionnel et restreint : « lettre devant laquelle ne peuvent se faire ni l'élision ni la liaison de la lettre précédente. » Pour plus de détails, v. §§ 440 et 442.

Digitized by Google

trop intime à son féminin et à ses dérivés pour qu'on puisse sans heurter le bon sens établir entre eux une divergence d'écriture ; on ne saurait accepter *éroïne, éroïqe, éroïsme, éroïde,* en regard de *héros.*

Pour *héraut,* où l'*h* est aspirée, et son dérivé *héraldique,* où elle est muette, même solution par le même motif : on écrira *hérot, héraldiqe.*

Dans *huis* et *huis clos* l'impossibilité d'une double notation *uis* et *huis clos* est encore moins discutable, puisqu'il s'agit d'un seul et même vocable et non de deux formes plus ou moins étroitement apparentées. La notation *uis, uis clos,* avec suppression de l'*h* parasite, est tout indiquée. On aurait tort de la rejeter sous le prétexte qu'elle peut influer un jour sur la prononciation, de telle façon qu'on en vienne à dire *l'uis clos,* comme on dit *l'uis, l'uissié*; au contraire, cette modification conforme à la logique et aux origines n'aurait rien que de souhaitable.

Pour *huit* et ses dérivés *huitain, huitaine, huitième,* je crois qu'il faut raisonner un peu différemment. Là il ne s'agit plus d'un seul mot, mais de quatre; devant chacun d'eux *ce, de, le, la,* ne font pas l'élision ; *au* n'y devient pas *à l'* ; *aux, des, les, un,* n'y font pas la liaison et il en est de même pour les finales consonantiques *-s, -t,* etc., des formes conjuguées. Cela constitue donc une assez longue liste de cas où l'initiale de ces mots est traitée en *h* aspirée. Tout inétymologique qu'elle est, elle y remplit actuellement une fonction qui ne manque peut-être pas d'utilité, car elle sert dans une certaine mesure à rappeler que devant *huit* et ses dérivés l'élision et la liaison ne sont pas une règle constante, mais qu'il est de nombreuses occasions où l'on doit prononcer tout autrement. Il semble donc qu'en raison de l'influence de la graphie sur la lecture la suppression de l'*h* ne soit pas sans risquer d'introduire un peu de trouble et qu'il vaille mieux conclure au maintien provisoire de cette consonne, malgré son caractère parasite.

H muette médiale.

§ 370. Comme l'*h* muette initiale, elle est tantôt étymologique, tantôt parasite. Ex.:

1° *h* étymologique dans *déhanché, éhonté, bonhomme, prud'homme, souhaiter, aujourd'hui, exhausser, adhérer, cohésion, cohorte, exhiber exhorter*[1], *appréhender, géhenne,* etc., de *dé* et *hanche* (b. all. *hancke*)

[1] A propos des mots qui commencent par *exh-* il est bon de noter en passant

Digitized by Google

é (lat. *ex.*) et *honte* (germ. *haunita*), *bon*, *prud* [1] et *homme* (lat. *hominem*), *sous* et vfr. *hait* (d'orig. germ.), vfr. *hui* (lat. *hodie*), vfr. *eshaucier* (*es* et *haucier* « hausser »), lat. *adhærere*, *cohæsionem*, *cohortem*, *exhibere*, *exhortari*, *apprehendere*, *gehenna* (hébr. *gê-hinnôm*), etc. ;

2° *h* parasite dans *bonheur*, *bienheureux*, *malheur*, *malheureux* (de *bon*, *bien*, *mal*, et *heur*, *heureux*, § 364, 2°), *cahier* (de lat. pop. **quaternum*, pris dans le sens de *quaternio* « cahier de 4 feuillets de 4 pages », l'équivalent d'une feuille d'imprimerie in-8°), *envahir*, *trahir* (vfr. *envaïr*, *traïr*, de lat. pop. **invadire*, **tradire*, class. *invadere*, *tradere*).

Dans *cahot*, *cahute*, son origine est obscure.

Son introduction tardive (XVI^e s.) dans *cahier*, *envahir*, *trahir*, a eu sans doute pour but d'indiquer que les deux voyelles *a-i* devaient s'y articuler séparément : elle remplissait l'office du tréma. Même observation pour *haïr*, qu'on rencontre parfois sous la forme *hahir* (XII^e s.).

§ 371. **Réglementation.** — En principe l'*h* médiale muette est à éliminer, quelle que soit son origine. On écrira donc *souéter*, *ojourdui* (§ 538, 2°)[2], *adérer*, *apréander*, *coésion*, *coorte*, *exiber*, *exorter*, etc. *Bonhomme*, *gentilhomme*, *prud'homme*, *malheur*, *malheureux*, *bonheur*, etc., s'écriront *bonome*, *jantillome* (§ 455), *prudome* (§ 538, 2°), *maleur*, *maleureus*, *boneur*, d'après *ome*, *eur* (§ 365). *Cahot* s'écrira *cao* (§ 329, 5°). *Envahir*, *trahir*, *prohiber*, *cahute*, s'écriront *envaïr*, *traïr*, *proïber*, *caüte*, avec tréma (v. § 561, 1°). *Cahier* s'écrira *caié* sans tréma : il n'en a pas besoin, la lecture ne pouvant être douteuse, son cas est le même que celui de *paien*, *aieul* (§ 97). *Dahabieh*, *silhouette*, s'écriront *daabié* (§ 299), *silouète* [3].

une faute des plus fréquentes : c'est celle qui consiste à écrire *exhorbitant* au lieu de *exorbitant* (lat. *exorbitantem*, de *ex* et *orbita*), sous une fausse impression d'analogie avec les autres mots en *exh-* comme *exhaler*, *exhausser*, *exhéréder*, *exhiber*, *exhorter*, *exhumer*, où l'*h* est étymologiquement justifiée.

[1] Pour *preu d'*. Le mot *prud'homme* représente vfr. *preu d'homme*, qui faisait au cas sujet *preuz d'homme*, composé de *preuz*, *d'* et *homme*.

[2] Nous avons vu au § 112 que le datif de l'article, au lieu de se simplifier en *o*, doit conserver sa graphie *au*. Mais cela ne doit pas nous empêcher de simplifier l'adv. *aujourd'hui* en *ôjourdui* : nous n'y sentons plus la composition, il nous donne l'impression d'un mot simple, tel que son corrélatif *hier*, et pratiquement on peut, malgré les origines, appliquer à son élément *au-* la graphie *ô* sans mériter le reproche de contradiction.

[3] Ce mot vient de *Silhouette*, nom d'un contrôleur général du XVIII^e s., mais l'origine en est oubliée, la présence d'un nom propre ne s'y fait plus sentir et il est devenu un simple nom commun, ce qui nous donne toute liberté pour en modifier la graphie.

Digitized by Google

La suppression de l'*h* muette médiale dans ces divers mots est semblable à celle qui a été opérée dans *alcool*, écrit *alcohol, alkohol* (de l'ar. *al-kohl*), antérieurement au XIXe siècle.

§ 372. **Exceptions et Homophones.** — L'*h* sera maintenue: 1° pour empêcher certains homogrammes; 2° dans l'intérieur des composés, lorsqu'elle provient d'un simple à *h* initiale dans lequel il a été décidé qu'elle persisterait (v. §§ 366 et 443). Ex.:

Déhanché vient de *hanche*, qui garde son *h* comme nous le verrons au § 443. Il faut donc lui laisser également la sienne, afin d'éviter la double graphie d'un même mot: *hanche, -anche.*

Le même raisonnement et la même solution s'appliquent à *éhonté,* à cause de *honte* qui reste intact (ibid.).

Exhausser (à écrire *exhôsser*) gardera aussi l'*h*, d'abord parce que nous la conservons au vb. *hôsser* (p. *hausser*) dont il dérive (§ 443), ensuite pour éviter la confusion avec *exôsser* (p. *exaucer*, § 420). Celui-ci n'est qu'un doublet de *exhausser*. *Haut* (vfr. *holt*) vient du lat. *altum*, modifié en **haltum* sous l'influence du h. all. *hoh*, et *hausser* a été créé de la même manière, le lat. pop. **altiare* étant devenu **haltiare*, d'où le vfr. *halcier*, *haucier*, *haucer*. Le composé *ex-aucer* est, comme *ex-hausser*, un équivalent de **ex-altiare*: c'est le même mot écrit d'une autre façon. Les deux expressions ont revêtu deux sens très éloignés l'un de l'autre et la différence de leur graphie en ce qui concerne l'*h*, répondant à une différence de valeur, est excellente à maintenir dans la pratique.

KH prononcé **k**.

v. ci-dessous § 450 [1].

L muette médiale.

§ 373. En dehors de certains noms de famille tels que *Arnoult, Arnault, Bertault, Picault, Renault,* etc., elle ne se rencontre que dans quelques mots comme *aulx, fils, pouls.*

Aulx, plur. de *ail* (lat. *allium*), s'écrira *aus* (§ 112), comme on écrit *aune, faux* (sbst.), *voûte,* etc., au lieu de *aulne* [2], *faulx, voulte* (vfr. *alne, falz, volte,* de lat. *alnum, falcem, *voltam*).

[1] Ce digramme, qui figure dans *khédive, khédivial*, a été reporté au § 450 pour ne pas séparer son examen de celui du *k* que nous offrent d'autres mots d'origine orientale.

L'Académie, dans l'édition de 1877, mentionne encore *aulne, aulnaie, aulnée*, à côté de *aune, aunaie, aunée*, mais ces graphies sont maintenant hors d'usage.

Digitized by Google

Fils (ancien cas sujet, de lat. *filius*) est à écrire *fis*, de même qu'à vfr. *els, lilz* [1], nous avons substitué *ès, lis*. L'objection qu'on essaierait de fonder sur la nécessité de conserver le lien étymologique entre le masc. *fils*, le fém. *fille* et le dérivé *filial*, n'a pas de valeur (v. § 268) et, de plus, nous pouvons répondre que la relation *fis* (p. *fils*) : *filial* est identique à la relation *lis* (p. *lils*) : *lilial*, dont personne n'est choqué. Remarquons encore qu'on écrit sans *-l-* les mots *doux, faux, haut, pousser*, etc., malgré la présence de cette consonne dans *édulcorer, falsifier, exalter, pulsation*, etc., qui leur sont étymologiquement apparentés (§ 270). Aucune amphibologie n'est à craindre entre le sbst. *fis* et la forme verbale (*tu*) *fis*, à cause de la différence des fonctions grammaticales. Au pluriel l'écriture actuelle ne permet pas de distinguer « les *fils* » (lat. *filios*) de « les *fis* » (lat. *fila*). Cette confusion, justement critiquée par M. Havet (*op.cit.*), disparaîtra par l'emploi de la graphie réformée *fis*.

Pouls (vfr. *pols*, de lat. *pulsum*), s'écrira *pous* (§ 320), comme on écrit *pousser, pouce, puce* (vfr. *polser, poulce, pulce*), de lat. *pulsare, pollicem, pulicem*. Aucun compte à tenir de la forme savante *pulsation*, par les raisons qui viennent d'être rappelées au sujet de *fils*.

On voit que les précédents ne manquent pas pour autoriser la suppression de l'*l* muette médiale.

M muette dans le groupe MN.

Ex. : *damner, condamner, automne* (pron. *dâné, condâné, ôtone*).

§ 374. Cette *m* doit disparaître, Il n'y a pas de raison pour écrire *damner, condamner, automne*, par *mn* à cause de l'étymologie (lat. *damnare, condemnare, autumnum*), lorsque nous supprimons l'*m* dans *Garonne, colonne*, malgré lat. *Garumna, columna*. On écrira donc *dâner, condâner*, et *automne* sera remplacé par *ôtone*. Le dérivé savant *automnal* (à réformer en *ôtomnal*) ne saurait constituer un obstacle. Il en sera de lui comme de *préfectoral, effectif, estival, hospitaliser*, et tant d'autres, qui ne nous gênent pas pour écrire *préfet, effet, été, hôpital*, etc., au lieu de *préfect, effect, esté, hospital*, ainsi qu'on l'a vu ailleurs.

[1] *Lilz*, de lat. *lilium*, était, comme *fils*, la forme du cas sujet en vfr.

Digitized by Google

P muet dans le groupe PL.

Ex. : *champlever* (pron. *chanlevé*), de *champ* et *lever*.

§ 375. A écrire *chanlever*. Cette graphie ne fût-elle pas commandée par un motif de simplification qu'elle le serait d'un côté par la réforme de *champ* (p. *chant*) en *chan* et, de l'autre, par l'analogie de *chanlatte* et de *chantourner*, où ce même mot figure sous la forme *chan-*. Voir ce qui en a été dit au § 304.

P muet dans le groupe PS.

Ex. : *corps, temps, corromps, romps.*

§ 376. Le groupe latin *ps* se réduit normalement à *s* dans notre langue, aussi le vfr. écrivait-il *cors, tens*, de *corpus, tempus* : le *p* de *corps, temps*, est dû à une réaction étymologique. Au XVII^e^ siècle on trouve encore l'ancienne graphie *cors*, entre autres chez Descartes : c'est celle que nous avons conservée dans les dérivés *cors-age, cors-elet, cors-et, cors-er, cors-é* (vfr. *corsu*), sans y opérer la restitution du *p*. La notation *corps* est à maintenir pour la raison alléguée au § 320 : empêcher l'équivoque possible avec l'homophone *cor*. C'est cette équivoque qui fit le succès d'un calembour très populaire du temps de Napoléon I^er^, alors qu'en parlant du Corps Législatif et du Sénat on disait : « Ce sont deux *corps* aux pieds de l'Empereur qui ne l'empêcheront pas de marcher. »

Temps s'écrira *tans* (v. § 218), sans que nous ayons à nous laisser influencer par l'existence des dérivés savants comme *intempestif, temporel*, etc. Aucune équivoque n'est à craindre au pluriel avec *tans*, plur. de *tan*. De *tans* p. *temps* résulte logiquement la notation *printans* (p. *printemps*), qui du reste sera mieux en harmonie que la graphie actuelle avec l'adj. *printanier*. *Lontans* remplacera de même *longtemps* (§ 363).

§ 377. On a vu au §360 que dans les formes en *-ds* des vb. en *-dre* (*couds, mouds*, etc.) le *d* est à supprimer (*cous, mous*). Dans un but d'uniformité, pour simplifier la 4^e^ conjugaison, il faut traiter de même les formes correspondantes en *-ps*, telles que *corromps, romps*, des vb. en *-pre* et leur substituer *corons* (§ 252, 1°), *rons* (orthographe de Bossuet). Nous ne ferons en cela que suivre l'exemple des verbes de la 3^e^ conjugaison, comme *concevoir, recevoir, savoir*. Nous écrivons *conçoi-s, reçoi-s, sai-s*, par *-s*, au lieu de le faire par *-ps* en

Digitized by Google

souvenir de lat. *concipis, recipis, sapis* : du moment que nous n'écrivons pas *conçoips, reçoips, saips*, il n'y a pas de raison valable pour rendre *corrumpis, rumpis,* par *corromps, romps.*

P muet dans le groupe PT.

§ 378. Parasite dans *dompter* (vfr. *donter,* de lat. *domitare*), *dompteur*, il est étymologique dans *cheptel, baptême, prompt, exempt, sculpteur, sculpture, sept, compter,* et leurs dérivés, ainsi que dans *corrompt, rompt,* etc., de lat. *capitale, baptisma, promptum, exemptum, sculptorem, sculptura, septem, computare, corrumpit, rumpit.*

§ 379. *Dompter* ne saurait garder son *p* tout à la fois muet et contraire à l'étymologie : il faut écrire *donter, donteur.* Aucun argument ne peut être invoqué en faveur du maintien de ces deux mots sous leur forme actuelle et la nouvelle graphie aura l'avantage de faire disparaître la prononciation vicieuse *don-p-ter, don-p-teur,* qu'on entend assez souvent et qui est un effet de l'écriture.

Dans *cheptel* (vfr. *chetel*) le lat. *capitale* doit se rendre par *chetel,* exactement comme nous rendons *captivum, hospitale,* par *chétif, hôtel,* et non par *cheptif, hoptel,* car le groupe latin *pt* devient régulièrement *t* dans la phonétique française : aux exemples qui viennent d'en être donnés on peut ajouter *acheter, écrit, ente, recette, roture, route, tisane,* etc., de lat. * *accaptare, scriptum,* * *emputa, recepta, ruptura, rupta, ptisana,* sans oublier *conter* (de lat. *computare*), dont il sera question tout à l'heure, § 381. Sa représentation par *pt* n'est jamais qu'un fait de restitution étymologique. Pour *cheptel* cette restitution malencontreuse a exercé une mauvaise influence sur la prononciation : beaucoup de personnes se sont trouvées conduites par là à dire *chè-p-tel* (§ 77), articulation fautive comme celle de *don-p-ter* et qui disparaîtra comme elle par la réforme de *-pt-* en *-t-*.

Baptême (vfr. *batesme*) est à écrire *batême*, comme on écrit *batiste* (tissu) au lieu de *baptiste*, du nom propre *Baptiste*, qui était celui de l'inventeur (XIIIe s.). On écrira de même *batiser, batismal, batistère.*

Prompt, promptitude, sont à écrire *pront, prontitude.* Quelques-uns prononcent *pron-p-titude* : cette articulation défectueuse se corrigera d'elle-même le jour où le *p* aura disparu de la graphie.

Exempt, exempter (vfr. *exans, exent, exenter*), s'écriront *exant, exanter*, sur le modèle de *pront, prontitude*; mais *exanpsion* (p. *exemption,* § 490) gardera son *p* que la prononciation fait entendre.

Digitized by Google

Sculpteur, sculpture, sculpter, sont de même à remplacer par *sculteur, sculture, sculter.*

§ 380. *Corrompt, rompt* (3cs pers. de *corrompre, rompre*), s'écriront *coront, ront*, avec la même chute du *p* muet que dans *corromps, romps* (§ 377) : la simplification qui s'impose pour la 2e pers. s'impose aussi pour la troisième. On n'a pas le droit de se refuser à rendre le lat. *rumpit* par *ron-t* lorsqu'on n'hésite pas à représenter *recipit* par *reçoi-t*, au lieu de *reçoi-pt*.

§ 381. **Homophones :**

Sept (vfr. *set*) et *septième* s'écriront *set, sètième,* malgré l'existence des formes savantes telles que *septénaire, septuagénaire* (à écrire *septénère, septuajénère*) : *set* en face de lat. *septem* est aussi légitime que (*il*) *sait* en regard de *sapit*. Il n'est pas à craindre que le nom de nombre *set* se confonde soit avec l'adj. démonstratif *cet,* auquel nous conserverons son *c* doux au lieu de le remplacer par *s* (§ 420), soit avec la forme verbale *set* (p. *sait*, de *savoir*). En ce qui concerne cette dernière la différence des fonctions y est un sûr obstacle; si toutefois, par un surcroît de précaution, l'on tient à les différencier encore plus visiblement, on peut le faire au moyen d'un accent grave placé sur le nom de nombre : *sèt* (v. § 550, 4°, et §§ 557-558 relativement à l'emploi de l'apostrophe comme signe diacritique).

Pour *compter* le cas est autre : il gardera son *p* afin de ne pas faire amphibologie avec l'homophone *conter* [1]. Les deux mots sont puisés à la même source (lat. *computare*); en réalité ils n'en font qu'un et c'est l'usage qui, faisant diverger leur valeurs, les a peu à peu transformés en deux termes absolument distincts [2]. Le vfr. n'avait qu'une seule orthographe pour eux : *conter*. La forme *compter* est une restitution étymologique du XIVe s., comme *compte, compteur*. Dans les anciens textes *compter* et *conter* sont très souvent confondus ensemble ; aujourd'hui les deux graphies sont aussi nettement différenciées que leurs significations. Pour être artificielle, la distinction n'en est pas moins utile : il faut la respecter, en continuant à écrire d'une part *conpter, conpte, conpteur* (§ 460), et de l'autre *conter, conte, conteur*.

[1] Se rappeler ce qui a été dit ailleurs du jeu de mots : « *Comptes* fantastiques d'Haussmann » (§ 50, 1re note).

[2] Le même trope se retrouve dans les langues sémitiques : en hébreu le vb. *sâfar*, au *pi'el*, présente le double sens *compter, raconter*.

Digitized by Google

La graphie de *conpter* entraînera celle de *conptaje* (p. *comptage*, t. d'Eaux et Forêts), qui de la sorte ne pourra se confondre avec l'expression médicale *contage*, même si l'on venait à l'écrire *contaje*.

Baptiste, nom d'une secte religieuse, s'écrira *batiste*, à l'exemple de ses congénères *batiser*, *batistère*, etc. Aucune confusion possible avec le nom d'étoffe *batiste*.

RH prononcé r.

§ 382. Le plus souvent, sinon toujours [1], le groupe *rh* provient du grec soit par emprunt direct (mots de création savante), soit par l'intermédiaire du latin. Ex. : *arrhes*, *diarrhée*, *rhéteur*, *rhubarbe*, *rhume*, etc. (de lat. *arrha*, *diarrhœa*, *rhetorem*, *rheubarbarum*, *rheuma*). *L'h* de ce digramme, transcription de l'esprit rude du grec, est toujours muette chez nous : *rh*, *rrh*, sonnent exactement comme *r*, *rr*. Cette consonne doit donc disparaître. Son élimination s'est déjà produite en quelques endroits de la graphie usuelle : *rime* (de lat. *rhythmum*) en est un très ancien exemple ; l'Académie écrit maintenant *hémorragie*, *hémorroïdes*, *eurythmie*, qu'elle écrivait encore *eurhythmie* (de lat. *eurhythmia*) en 1835, et elle adopte *rabdomancie*, *rapsode*, *rythme*, *squirre*, à côté de *rhabdomancie*, *rhapsode*, *rhythme*, *squirrhe*.

Il n'y a qu'à étendre cette simplification pour en faire une règle générale, en substituant partout *r* à *rh* (*ritme*, *rubarbe*, *rom*, etc.) et en remplaçant *rrh* soit par *r* là où la consonne est articulée simple, comme dans *diarrhée*, *myrrhe*, que nous écrirons *diarée*, *myre* (§ 199), soit par *rr* lorsque la prononciation persiste à la faire sentir double, comme dans *arrher*, qui s'écrira *arrer* [2].

Dans *arrhes* le groupe *rrh* s'articule comme une *r* simple ; néanmoins, en perdant son *h*, ce mot devra garder ses deux *rr* (*arres*) : 1° à cause de la graphie du vb. *arrer* ; 2° pour éviter toute amphibologie avec *ares*, plur. de *are* (§ 256).

§ 383. **Langue scientifique.** — Dans leur vocabulaire, si largement emprunté au grec, les sciences naturelles (botanique, physiologie, médecine, etc.) font une abondante consommation de *rh* et de *rrh*.

[1] Dans *rhum*, par exemple, l'*h* n'a rien à démêler avec l'hellénisme. C'est une addition inutile faite par l'orthographe française à l'angl. *rum*.

[2] L'Académie vient de déclarer qu' « elle est disposée, en examinant chaque cas, à ne pas s'opposer à la suppression de l'*h* dans les mots, dérivés du grec, où se rencontre la combinaison *rh*. » (*Rapport* de 1905, p. 21, 12°).

Digitized by Google

Conformément à ce qui a été dit dans l'Introduction (§ 58, c, et § 88), elles devront les conserver intacts même dans les mots qui, ne leur appartenant pas seulement en propre, figurent aussi dans la langue courante et auxquels celle-ci aura fait subir la réforme : le médecin, par exemple, devra continuer à écrire comme par le passé *rhubarbe, rhumatisme, diarrhée, catarrhal*, etc., malgré l'adoption de *rubarbe, rumatisme, diarée, cataral,* dans la graphie usuelle (§ 593).

R muette dans le groupe RS.

Ex. : *gars, messieurs, volontiers.*

§ 384. *Gars,* ancien cas sujet de *garçon,* est à écrire *gas,* avec conservation de l'*s*, certains la faisant sentir en liaison. Nous pouvons y opérer la suppression de l'*-r-* sans inquiétude pour les dérivés à venir, car ils se modèleront tous sur *garçon* (à écrire *garson,* § 417), comme le font *garçonnet, garçonnière,* etc. Il n'y a pas non plus à tenir compte de l'existence du fém. *garce* (à écrire *garse*), qui est maintenant trop éloigné du masculin comme sens et comme prononciation pour que la relation entre les deux ait continué d'y être perçue.

Messieurs, volontiers, sont à écrire *méssieus, volontiés* ; se reporter aux §§ 306, 313, où ils ont été déjà examinés [1].

La notation *méssieus* est la conséquence du sg. *messieu* (§ 238). Elle ne constitue qu'un cas particulier du pluriel des mots en *-r* finale muette (*monsieur, barbier, porcher, amandier*, etc.) au singulier desquels nous retranchons cette *-r* (*messieu, barbié, porché, amandié*, § 306) et qui naturellement ne la reprennent pas au pluriel.

Quant à ceux qui conservent au singulier leur *-r* muette, comme *premier, dernier, singulier,* etc. (§ 305, 2°), il va de soi qu'ils la conserveront également au pluriel (*premiers, derniers, singuliers*), le même mot devant, selon la règle (§ 347), présenter la même graphie aux deux nombres.

SC (*sç* devant *a, o*) prononcé **s** sourde.

§ 385. Cette graphie est tantôt étymologique, comme dans *scélérat,*

[1] Dans *gas, volontiés,* cette suppression d'une *-r-* que la prononciation ne fait pas entendre est analogue à celle que nous offrent les graphies actuelles *faubourg, patenôtre,* comparées à celles du vfr. *forsbourg, paternostre.*

Digitized by Google

scène, science, scinder, ascension, descendre, faisceau, obscène, osciller (de lat. *sceleratum, scena, scientia, scindere, ascensionem, descendere, *fascellum, obscenum, oscillare*), etc., tantôt inétymologique, comme dans *scier, sceau* (de lat. *secare, *sigellum*, p. class. *sigillum*), que le vfr. écrivait *sier, seau*, et où elle a été arbitrairement introduite au XVIe s., le *c* de *scier* y figurant en mémoire de celui de *secare* et celui de *sceau* étant destiné à rappeler — de loin — le *g* de *sigillum* [1].

Ce n'est pas, du reste, que l'orthographe officielle se pique ici plus qu'ailleurs de logique ni d'un souci bien vif des origines. Loin de s'astreindre à rendre régulièrement par *sc* le groupe primitif *sc*, elle le traduit quelquefois par *c*, comme dans *rinceau* (lat. *ramuscellum*), mais plus souvent par *ss*. Ex. :

1° *Broussin, croissance, faisse, faisser, faisselle, poisson, rossignol, vaisseau* (de lat. *bruscinum, crescentia, fascia, fasciare, fiscella, *piscionem, *lusciniolum, vascellum*), etc ;

2° Les verbes en *-ir*, où les formes modelées sur la conjugaison latine inchoative en *-isco* substituent *-ss-* au *-sc-* étymologique, comme dans *finissant, finissent, finissais* (de lat. *finiscentem, *finiscunt, *finiscebas*), etc. ; et ces formes sont extrêmement nombreuses, car notre langue ne compte pas moins de 329 verbes de cette espèce ;

3° Ceux des verbes en *-tre* qui, comme *connaître, croître, naître, paître*, etc., proviennent de verbes latins en *-scere* (*cognoscere, crescere, *nascere, *pascere*, class. *nasci, pasci*) et que, par suite, la langue écrite traite de la même manière que les verbes en *-ir* dont il vient d'être question : *connaissant, croissent, naissent, paissais* (de *cognoscentem, crescunt, *nascunt, *pascebas*), etc.

Elle ne se met pas non plus en peine de ses contradictions, car elle répartit au hasard les notations *sc* et *s, ss*, entre des mots de même famille ou de formation analogue. C'est ainsi qu'en regard de *adolescence, convalescent, fasce, fascine, faisceau, scier* (de lat. *adolescentia, convalescentem, fascia, fascina, *fascellum, secare*), elle n'hésite pas à écrire, comme on vient de le voir, *croissance, naissant, faisse, faisser, vaisseau, seigle* (de lat. *crescentia, nascentem, fascia, fasciare, vascellum, secale*).

[1] C'est également ainsi que *savoir* (de lat. *sapere*), faussement rapproché de *scire*, s'est longtemps écrit *sçavoir*. L'Académie n'a accepté qu'en 1835 la tranformation de *insçu* en *insu* et, bien que personne ne fasse plus usage de la forme *insçu*, elle est encore mentionnée dans l'édition de 1877.

Digitized by Google

§ 386. **Réglementation.** — En consacrant par son autorité l'orthographe de ces derniers exemples, l'Académie nous indique elle-même le peu de compte qu'il faut tenir de l'étymologisme dans l'interprétation du groupe lat. *sc*. Elle nous ouvre la voie, nous n'avons plus qu'à la suivre et à poser cette règle générale :

1° *sc* initial (*scier*) se notera par *s*;

2° *sc* médial succédant à une consonne (*obscène*) se notera par une *s*;

3° succédant à une voyelle nasale, il se notera par *s* quand il sonnera *s* simple (*conscience*) et par *ss* quand il sonnera *ss* double (*conscient*) ;

4° succédant à une voyelle orale, il se notera par *ss* quand il sera prononcé *s* simple (*descendant, fascine*) et par *s's* quand il se prononcera *ss* double (*ascendant, fasciner*) [1].

On écrira donc *sier, sinder, opsène* (§ 409), *consianse, conssiant, dessandant, fassine, as'sandant, fas'siner* [2], etc., et cette réforme nous débarrassera des contradictions et des illogismes signalés dans le paragraphe précédent.

§ 387. L'intercalation de l'apostrophe dans le groupe *ss* succédant à une voyelle orale n'est que la conséquence de ce qui est dit ci-dessous au § 487 sur la notation de l' *s* sourde. Lorsque ce digramme vient après une *n*, c'est-à-dire après une syllabe nasale, on n'a pas à y recourir : la précaution serait superflue puisque, dans ce cas, la seule présence de la double lettre suffit à indiquer la prononciation. Ex. : *assandant* sans apostrophe, en regard de *dessandant*, pourrait laisser une incertitude; *conssiant*, en regard de *consianse*, ne le peut pas. Suivant les conventions qui règlent notre écriture l'*s* doit s'articuler sourde après une consonne [3] : il est donc clair que dans cette circonstance l'emploi de la double lettre ne peut avoir qu'un but, signaler une particularité de la prononciation. Devant *assandant*, au contraire, on pourrait hésiter et se demander si *-ss-* indique simplement que l' *s* intervocalique doit se prononcer sourde

[1] Il y a un autre verbe *fasciner*, qui se prononce par *s* simple : *fa-si-né*. Il a une origine différente : c'est un terme militaire dérivé de *fascine* (pron. *fa-sin'*), tandis que le premier vient de lat. *fascinare*.

[2] Au sujet de la notation *s's*, v. § 557.

[3] Ceci a lieu même quand la consonne *écrite* ne représente pas en réalité une consonne *parlée*, comme c'est le cas pour l'*-n-* des voyelles nasales, qui constitue simplement le signe de la nasalisation. Au sujet des exceptions telles que *subsister, transit, transiger*, etc., qui s'articulent *subzisté, tranzit', tranzijé*, v. § 409 et § 506, 2.

Digitized by Google

ou si, en outre, elle doit sonner double : la présence de l'apostrophe, faisant fonction de signe diacritique, devient alors nécessaire pour résoudre la difficulté.

§ 388. **Homophones :**

Nous conserverons le *sc* de *fasce*, *sço* (§ 112), *scéler* (p. *sceller*), *sceptiqe*, *vesce*, à cause de leurs homophones *fasse* (p. *face*, § 420), *so* (p. *saut*), *séler* (p. *seller*), *septiqe*, *vesse* [1].

Quant à la simplification de *scieur*, *scion*, *scène*, en *sieur*, *sion*, *sène*, elle ne comporte aucune objection, l'équivoque n'étant pas à craindre avec *sieur*, *Sion* (n. géogr.), *senne*, *sène* (p. *saine*, fém. de *sain*). C'est précisément à cause de *sène* p. *scène* qu'il a été décidé que *senne* garderait ses deux *nn* (§ 161) ; pour *sène* substitué à *saine* (§ 95), sa fonction d'adjectif l'empêchera toujours d'être confondu avec le substantif *sène* p. *scène*.

La réduction du fém. *scille* (de lat. *scilla*) à *sile* dans la langue courante est également inoffensive, car elle ne peut créer d'amphibologie ni avec le masc. *sile* p. *sille* « poème satirique » (de gr. *sillos*), ni avec le fém. *sile* p. *sille* (technol.). Mais, sous la plume d'un botaniste, ce mot devra conserver son orthographe étymologique (§ 593).

Scier devenu *sier* donne à l'imparfait « il *siet* » p. « il *sciait* ». Cette forme se confondra-t-elle avec « il *siet* » (p. « il *sied* ») ? Evidemment non. Celui-ci est un présent, l'autre un imparfait, et de plus *sier* est un verbe actif, tandis que *seoir* est un verbe neutre : l'amphibologie est rendue impossible par la différence des fonctions grammaticales (v. § 293).

SCH prononcé **ch** chuintant.

§ 389. *Sch* figure dans notre graphie avec deux prononciations différentes : *ch* chuintant, comme dans *schiste*, et *sk*, comme dans *schizomycète*.

Sch prononcé *ch* ne se trouve que dans un petit nombre de termes d'origine étrangère, ancienne ou moderne (grecque, germanique, orientale, etc.), tels que *kirsch*, *schah*, *schlague*, *schlitteur*, *schooner*, *stockfisch*, *schisme*, *schiste*, *schéma*, *schème*, *schématique*, etc.

[1] Au lieu de conserver à *vesce* sa graphie intégrale on pourrait la simplifier en reprenant, à titre d'exception (§ 420), celle du vfr. qui l'écrivait *vece*, de lat. *vicia*.

Digitized by Google

§ 390. Cette notation est à supprimer. Il faut la remplacer par *ch* et écrire *qirch*, *châ*, *chlague*, *chliteur*, *chouneur*, *stocfich*, *chisme*, *chiste*, *chéma*, *chème*, *chématique*, sous la réserve que, dans un travail d'ordre scientifique, ces quatre derniers mots reprendront leur graphie étymologique par *sch-*.

§ 391. Il n'y a pas d'objection à élever contre la réforme de *sch* en *ch*; elle est autorisée par tous les précédents. En voici quelques-uns :

1° Les mots que nous écrivons aujourd'hui *chenapan*, *chacal*, *chelem*, *châle*, *cheik*, *chérif*, se sont écrits antérieurement *schnapan*, *schackal*, *schelem*, *schall*, *scheik*, *shérif* (all. *schnapphahn*, turc *tchakâl*, angl. *slam*, *shawl* de pers. *châl*, ar. *cheikh*, *charif*).

2° *Chabraque* est admis à côté de *schabraque* (all. *schabracke*) et, bien que *bichof*, *calèche*, *chope*, *chopine*, *échoppe*, *chinquer*, *sabretache*, *velche*, viennent de l'all. *bischof*, *kalesche*, *schoppen*, *schenken*, *sæbeltasche*, *wælsch*, nous n'écrivons pas *bischof*, *calesche*, *schope*, *schopine*, *eschoppe*, *schinquer*, *sabretasche*, *velsche*.

3° Nous avons de même substitué depuis longtemps *ch* au groupe *sch* qu'employait le vfr. dans une foule de mots tels que *bruschet* (bréchet), *deschirer*, *eschace* (échasse), *eschalote*, *eschanson*, *escharde*, *escherpe* (écharpe), *eschiele* (échelle), *escheoir*, *eschine*, *fresche* (fraîche), *gascher*, *lesche*, *mareschale*, *mascher*, *mescheant*, *pescher*, *resche*, *revesche*, *seneschalc*, etc.

Inutile de pousser cette énumération plus loin : on voit que la réforme ne peut donner matière à discussion.

SCH prononcé **sk**.

§ 392. Comme il a été dit au § 351, *sch* n'est ici qu'un cas particulier de *ch* prononcé *k* et doit se régler de même, c'est-à-dire par la transformation de *sch* en *sc* devant *a*, *o*, *u*, et en *sq* (p. *squ*) devant *e*, *i*. C'est ainsi qu'en use l'Académie dans *escarre* (substitué en 1740 à *eschare*, de lat. *eschara*), comme dans *scolaire*, *scolarité*, *scolastique*, *scoliaste*, *scolie* (§ 353), qu'elle admet concurremment avec les graphies aujourd'hui tombées en désuétude *scholaire*, *scholarité*, *scholastique*, *scholiaste*, *scholie* (d'après lat. *scholaris*, *scholaritas*, *scholasticus*, gr. *skholiastês*, *skholion*), etc. C'est aussi de cette manière que nous rendons le lat. *schidia* et l'it. *schifo*, *schioppetto*, *schizzo*, *schivare*, par *esquille*, *esquif*, *escopette*, *esquisse*, *esquiver*, et non par *eschille*, *eschif*, *eschopette*, *eschisse*, *eschiver*.

§ 393. Pour l'instant, la question n'est guère que théorique en ce qui

Digitized by Google

concerne la langue usuelle, car, à part de rares expressions techniques comme *scherzo*, *scherzando*, *scherzetto*, l'emploi de *sch* avec la valeur *sk* reste étroitement confiné dans le domaine scientifique, dont le vocabulaire, échappant à la réforme, doit conserver intact ce polygramme. Ex. : *schène*, *schindylèse*, *schismatobranche*, *schistosome*, *schizomycète*, etc.

S muette dans le groupe ST.

Ex. : (*il*) *est*.

§ 394. La présence de l'*s* muette dans la 3e pers. *est* constitue un archaïsme en désaccord avec tout le reste de la conjugaison du vb. *être*, où le groupe *-st-* du vfr. *estes*, *estois*, *estant*, *estre*, etc., est devenu *-t-* en français moderne : *êtes*, *étais*, *étant*, *être* (v. § 13, 5°). Rationnellement cet archaïsme isolé doit disparaître et l'on écrira *il et* au lieu de *il est*, de même que nous écrivons *ancêtre*, *étain*, *étoile*, *étreindre*, *étroit*, *fête*, *tête*, etc., là où l'ancienne langue écrivait *ancestre*, *estain*, *estoile*, *estreindre*, *estroit*, *feste*, *teste*.

Les chances d'amphibologie entre «... *qu'il et* » pour *qu'il est* (prés. de *être*) et «... *qu'il êt* » pour *qu'il ait* (subj. de *avoir*) ne semblent guère probables ; en tout cas elles seront des plus rares et le recours à l'accent circonflexe dans *êt* (p. *ait*) peut être considéré ici comme constituant une distinction suffisante entre ces deux mots (§ 550, 6°).

ST muet.

Ex. : *post-scriptum*.

§ 395. L'articulation correcte *post'scriptom* est inusitée dans le langage courant où elle est jugée trop difficile : en réalité tout le monde prononce inconsciemment *po-scriptom* [1]. L'usage pour ainsi dire journalier de cette expression lui a fait perdre son cachet de latinité, elle est devenue pour nous complètement française et rien ne serait plus naturel que de lui donner désormais la forme simplifiée *poscriptom*. En définitive, la disparition du groupe *st* n'y aurait rien de plus surprenant que celle du *-st-* de *post-* dans l'adv. *puis*, vfr. *pois*, de lat. pop. **posteis* (class. *postea*), et la soudure des deux mots en un seul serait l'équivalent de celle que nous offre

[1] Pour *pos'-scriptom*, par chute du *-t-* de *post-*. La transcription de l'angl. *roastbeef* par *rosbif* (au lieu de *rostbif*) nous offre un exemple analogue.

Digitized by Google

postface (au lieu de *post-face*), composé créé à l'aide de lat. *post* sur le modèle de *préface* (v. § 533).

TH muet médial.

Ex. : *asthme, isthme* (lat. *asthma, isthmus*, de gr. *asthma, isthmos*).

§ 396. Ecrire *asme, isme*, en supprimant le *th* étymologique comme nous le faisons dans *rime*, de lat. *rhythmum* (§ 382). On peut en rapprocher aussi : 1° la disparition du *-t-* originel dans *tesson*, qui est pour *teston*, diminutif de *test* (de lat. *testu*) ; 2° celle du *-ph-* de lat. *blasphemare* dans *blâmer*, vfr. *blasmer* p. *blasph'mer*.

TH prononcé t.

§ 397. Initial ou médial, ce *th* est à remplacer partout par un *t* simple, comme on le fait déjà, sans tenir compte de l'étymologie :

1° dans tous les mots renfermant un groupe *cht, pht*, qui sont tirés du grec directement ou non, comme *autochtone, apophtegme, aphte, diphtongue, phtisie* (gr. *autokhthôn, apophthegma*, lat. *aphta, diphthongus, phthisis*, de gr. *aphthê, diphthongos, phthisis*), etc. ;

2° dans *tarir, spatule, boutique, pantière, taie, talle, trône, phaéton* (germ. *tharrjan*, lat. *spathula* [1], *apotheca*, * *pantheria* p. class. *pantherum, theca, thallus, thronus, Phaethon*, de gr. *apothêkê, panthêron, thêkê, thallos, thronos, Phaethôn*), etc.

C'est en 1694 que l'Académie simplifia pour la première fois en *pht* quelques-uns des mots qui, à cause de leur origine, s'écrivaient par *phth* conformément aux lois de la phonétique grecque [2]. Elle ne tarda pas à revenir sur sa décision, le *th* fut rétabli et régna sans conteste jusqu'en 1877 où la notation *pht* fut définitivement érigée en règle [3]. Il n'y a pas à s'en féliciter outre mesure, car ce *pht* n'est qu'un monstre philologique (§ 61) ; on devait écrire *ft* ou garder *phth*. Du moment qu'on voulait rompre avec l'orthographe étymologique, il fallait le faire franchement et non se borner à la

[1] Diminutif de *spatha*, emprunté du gr. *spathê*.

[2] Plus d'un siècle auparavant Ronsard, parlant des digrammes *ph, th, ch*, etc., dans son *Abrégé de l'Art poétique*, les qualifiait d' « insupportable entassement de lettres, signe de nostre ignorance et peu de jugement. »

[3] C'est à la même date que le *th* d'*autochthone* fut transformé en *t*. Les critiques adressées à la simplification du groupe *phth* en *pht* sont naturellement applicables à celle du groupe *chth* en *cht* (au lieu de *ct*).

Digitized by Google

supprimer dans une moitié du polygramme pour la conserver dans l'autre : ce *t* et ce *ph* hurlent d'être accouplés. Mais c'eût été sans doute trop demander aux réformateurs d'alors : toucher au *ph* leur semblait une profanation. Passe encore pour le *th*, moins grand seigneur, paraît-il, et dont on pouvait faire meilleur marché ; et le *ph* bénéficia ainsi de la vénération dans laquelle tant de lettrés s'obstinent à son égard sans qu'on puisse en pénétrer les motifs.

§ 398. Les exemples précités nous donnent tout droit d'écrire *téâtre*, *téorie*, *tésoriser*, *tèse*, *tème*, comme *tée* (p. *taie*); *pantère* comme *pantière*; *bibliotèqe* comme *boutiqe*; *épitalame* comme *tale* (p. *talle*); *misantrope* comme *trône*, etc., à la façon de Voltaire, sous la plume duquel se rencontrent les graphies *tèse*, *bibliotèque*, *entousiasme*, *téologie*, et cent autres de même sorte.

Arithmétique, *rythme*, *posthume*, deviendront *aritmétiqe*, *ritme* (§ 196), *postume*. Celui-ci ne sera pas seulement une simplification, mais de plus une rectification faite pour plaire aux étymologistes, car la vraie forme latine est *postumus* « dernier »; l'orthographe défectueuse *posthumus* n'est due qu'à une fausse étymologie (*post* et *humus*) interprétée dans ce sens : « né après les funérailles ».

Gothique s'écrira *gotiqe*. Par suite, on devra donner un simple *t* à *Got* (p. *Goth*), ce qui d'ailleurs est conforme à l'analogie de *Ostrogot*, orthographe adoptée par l'Académie [1].

Thalweg s'écrira *talveg*.

§ 399. **Th final** [2]. — L'emploi du *th* à la fin des mots est des plus rares dans la langue courante. Ex. : *bismuth*, *luth* (orig.incert.), *zénith* (corruption de l'ar. *semt*), etc.

On le gardera intact dans *luth*, *luther* (et par conséquent dans *luthier*), pour prévenir toute confusion avec *lut*, *luter* (de lat. *lutum*, *lutare*); mais on le simplifiera en *t* dans *bismuth*, *zénith*, qui s'écriront *bismut*, *zénit*. Cette modification du *th* final est semblable à celle qu'on observe dans *vermout*, de l'all. *wermuth* [3].

Peut-être craindra-t-on que cette graphie n'amène un jour pour

[1] Par une contradiction inexplicable, elle maintient d'autre part la graphie *Göth* (v. au Dictionnaire le mot *gothique*). Le *th* y est contraire aux origines : les « Gots » n'écrivaient pas leur nom par un *th*, mais par un *t*, ce qui est tout différent, puisque dans leur langue le *th* était une spirante interdentale sourde.

[2] V. § 346, note.

[3] Remarquer que la graphie de *vermout* p. *wermuth* justifie celle de *talveg* p. *thalweg*, proposée au § 398.

Digitized by Google

ces expressions la chute du *-t* dans la langue parlée, en entraînant la prononciation *bismu*, *zéni*, à l'exemple de *début*, *bénit*, et de tant d'autres mots en *-t* muet. Le danger n'est pas certain, car jusqu'ici des mots à terminaison analogue, comme *aconit*, *déficit*, *granit*, *obit*, *prétérit*, *prurit*, *transit*, *azimut*, *chut* (interj.), *comput*, *lut*, *occiput*, *sinciput*, etc., y ont échappé. D'ailleurs, cette crainte vînt-elle même à se réaliser, on ne voit pas quel mal pourrait en résulter; mais, si l'on tient cependant à la prévenir, il suffira de recourir à l'addition d'une apostrophe : *bismut'*, *zénit'* (v. § 357).

Aneth, *spath*, *turbith*, et quelques autres termes de la même catégorie, qui font plus spécialement partie du vocabulaire scientifique, conserveront jusqu'à nouvel ordre leur orthographe actuelle.

§ 400. En dehors des expressions citées plus haut, le *th* final ne se rencontre guère que dans les noms bibliques comme *Goliath*, *Elizabeth*, *Judith*, *Astaroth*, *Belzébuth*, *Ruth*, etc. En leur qualité de noms propres appartenant à l'histoire ancienne ils garderont leur graphie traditionnelle, conformément au § 579.

§ 401. **Homophones :**

Le *th* subsistera par exception dans quelques mots tels que *éthique*, *plinthe*, *thermes*, *thon*, *mithe*, *thin* (p. *mythe*, *thym*), afin d'éviter toute équivoque avec *étique*, *plinte* (p. *plainte*), *termes* plur. de *terme*, *ton* (sbst.), *mite*, *tin* (v. ci-dessus §§ 199, 229, 234).

La crainte d'une confusion entre *té* (technol.) et son homophone *thé* ne doit pas nous faire renoncer à simplifier celui-ci en *té*, car les phrases dans lesquelles ils peuvent figurer ne risquent jamais de devenir amphibologiques.

Thermopyles (géogr. anc.) et *thermopiles* (t. scientif.) conserveront leur graphie actuelle, comme on l'a vu au § 199.

T muet dans le groupe TS.

§ 402. Indépendamment du pluriel des substantifs en *-t*, où il doit subsister lorsque le *-t* est conservé au singulier (§ 347) [1], le groupe *ts* se rencontre :

1° dans quelques substantifs comme *rets*, *mets*, *puits*;

2° dans certaines formes appartenant à des verbes en *-tir*, *-tre*,

[1] Pour la suppresssion du *t* dans les plur. *fons*, *apâs* (p. *fonts*, *appâts*), v. ci dessus § 293, 4, et § 347, note.

Digitized by Google

telles que (*je* ou *tu*) *vêts*, *mets*, *bats*, de *vêtir*, *mettre*, *battre*; de même chez leurs dérivés *dévêtir*, *revêtir*, *admettre*, *commettre*, *démettre*, *remettre*, *combattre*, *débattre*, *rebattre*, etc. (*dévêts*, *revêts*, etc.).

§ 403. Le sg. *rets* vient de lat. *retes*, plur. de *retem*. Il sera bon de lui laisser son *-t-* pour éviter l'équivoque avec *rès* (p. *rais*, § 92).

Mets sera remplacé par *mès*. Le *t* y est parasite; antérieurement au xv^e^ s. le vfr. écrivait correctement *mès*, de lat. pop. *missum*, part. pass. de *mittere* pris dans le sens de « mettre (sur la table) », par une figure voisine de celle que nous présente *ferculum*, de *ferre* « porter ». Nulle équivoque à redouter entre ce substantif et la conjonction *mès* p. *mais* (§ 92), non plus qu'avec *mès*, plur. de *mè* p. *mai* « arbre de mai ».

Puits (de lat. pop.* *putium*, class. *puteum*) s'est écrit normalement en vfr. *puis*. L'*s* y représente le *t* latin sifflé ; le *t* actuel n'est qu'un parasite introduit par la réaction étymologique de la Renaissance. Il n'y a pas de motif pour le conserver et l'on doit simplifier *puits* en *puis*. Aucun danger d'amphibologie entre le sbst. *puis* et l'adv. *puis*.

§ 404. Les personnes verbales en *-ts* sont les homologues des personnes en *-ds* qu'on a vues aux §§ 360 et 377 : leur traitement doit être pareil et, de même que nous avons simplifié *couds*, *mouds*, *romps*, etc., en *cous*, *mous*, *rons*, nous simplifierons *vêts*, *mets*, *bats*, et leurs dérivés, en *vès*, *mès*, *bas*. Pour *cou-s*, *mou-s*, etc., on sait que ces graphies s'autorisent de précédents tels que *pein-s*, *fein-s*, *gein-s*, etc. (§ 360). Ici encore la réforme n'est que l'extension d'un procédé déjà employé sur d'autres points par l'orthographe académique : puisque nous écrivons par *-s*, et non par *-ts*, *pars*, *sors*, *mens*, *sens*, *nais*, *connais*, *pais*, *repais*[1], etc., des verbes en *-tir* et en *-tre*, *partir*, *sortir*, *mentir*, *sentir*, *naître*, *connaître*, *paître*, *repaître*, etc., nous aurions mauvaise grâce à refuser d'écrire *vès*, *mès*, *bas*, etc., des verbes *vêtir*, *mettre*, *battre*, qui sont de la même catégorie. L'adoption de cette réforme aura, comme je l'ai dit précédemment, l'avantage de régulariser tout une partie de la 2^e^ et de la 4^e^ conjugaison en ramenant à un type uniforme les 1^res^ et 2^es^ pers. des verbes en *-tir*, *-dre*, *-pre* et *-tre*.

WH prononcé **ou** consonne.

Ex. : *whist*.

§ 405. On supprimera l'*h* muette et, conformément à ce qui est dit plus

[1] A écrire *mans*, *sans*, *nès*, *conès*, *pès*, *repès* (§§ 94, 218).

Digitized by Google

bas au § 497, on remplacera *x* par *ou*, de cette manière : *ouist.*

XC, XS, prononcés **ks.**

§ 406. Les mots dans lesquels figurent ces groupes sont en fort petit nombre ; la langue courante n'en compte guère plus d'une trentaine. Ils commencent tous par le préfixe *ex-* combiné avec un radical qui a pour initiale un *c-* doux ou une *s-*. Ex. : *excéder, excepter, exciter, exsangue* (de lat. *excedere, exceptare, excitare, exsanguem*), etc. Ni le *c* ni l'*s* ne s'y font entendre[1] : il faut donc supprimer ces deux consonnes et modifier en *ex-* les polygrammes *exc-, exs-*.

En ce qui concerne *exs-* cette simplification s'est manifestée de bonne heure dans l'orthographe latine, où l'*x* médial, sonnant toujours sourd, pouvait se substituer à *xs* dans l'écriture sans inconvénient pour la prononciation. Aussi, à côté de *exsecrari, exsecutio, exsilium, exsistere, exspectans, exspirare, exstans, exstinctor, exstirpare, exsultare*, etc., qui sont corrects, y rencontre-t-on *execrari, executio, exilium, existere, expectans, expirare, extans, extinctor, extirpare, exultare,* d'où notre idiome a tiré *exécrer, exécution, exil, exister, expectant, expirer, extant, extincteur, extirper, exulter.*

Le préfixe *ex* s'articulant chez nous *egz* devant une voyelle [2], cette graphie a entraîné en français l'émission incorrecte *egz-* dans *exécrer, exécution, exil, exister, exulter*, etc., au lieu de *eksécrer, eksécution, eksil, eksister, eksulter,* qui serait la seule prononciation conforme à l'étymologie. Il y aurait donc lieu de redouter que pareille altération n'atteignît les mots en *exc-, exs-*, simplifiés en *ex-* et qu'on n'arrivât dans un temps plus ou moins rapproché à donner à *exéder, excpter, exiter* (p. *excéder, excepter, exciter*), etc., cette prononciation fautive : *egzéder, egzepter, egziter.* Pour parer

[1] Cette manière d'envisager les digrammes *xc, xs*, est pratiquement suffisante et permet de simplifier l'énoncé de la réforme, mais théoriquement elle n'est pas d'une exactitude rigoureuse. En réalité, *x* n'étant qu'un signe abréviatif qui représente *cs, excéder, exsangue*, équivalent à *ecs-sédé, ecs-sang'*, la rapidité de la prononciation fond les deux *ss* en une seule et ces mots s'articulent comme s'ils étaient écrits *ec-sédé, ec-sang'*. Dans ces composés, l'*s* que nous avons conscience de prononcer n'est pas celle du préfixe *ecs-*, c'est celle des éléments *-sédé, -sang'*, que nous rapportons mentalement à leurs origines *céder* et *sang*. Mais il est bon de faire observer que cette distinction est de pure théorie et qu'en fait la différence phonétique est nulle. Matériellement cela aboutit au même résultat : les choses se passent comme si l'on était en présence de *ex-* suivi de *-éder, -angue*, ce qui permet de présenter la réforme dans les termes où je le fais ici.

[2] Sauf dans les cas où, signifiant « ancien », il est séparé du substantif par un trait d'union ; alors il sonne toujours *eks* devant la voyelle suivante, comme dans *ex-inspecteur, ex-intendant*, etc. (§ 499).

Digitized by Google

au danger et avertir que le préfixe *ex-* n'a point sa valeur accoutumée *egz-*, il suffira d'utiliser le tréma en guise de signe diacritique et d'écrire *ëxéder*, *ëxantrique*, *ëxepter*, *ëxiter*, *ëxangue*, etc. (v. § 561, 4°).

Le tréma est détourné ici de son rôle habituel, mais peu importe. Ayant besoin d'un signe diacritique, l'essentiel est de ne pas en créer inutilement un nouveau et il est préférable en pareille circonstance de ne recourir qu'à ceux dont nous avons déjà l'habitude (§ 80). On en est quitte, faute de mieux, pour étendre leur domaine en les appropriant à des fonctions supplémentaires auxquelles ils n'étaient pas destinés dans le principe : ce n'est après tout qu'une affaire de convention. Un autre moyen qui pourrait aussi se présenter à l'esprit pour arriver au même but, ce serait d'écrire tantôt *ecs-* et tantôt *egz-* selon les cas où l'on aurait à rendre l'une ou l'autre de ces deux prononciations, mais nous verrons au § 502 quelles objections semblent s'élever contre l'emploi de ce procédé.

§ 407. Il existe quelques mots où *exs-* est suivi d'une consonne. Ex. : *exscutellé*, *exspuition*, *exstrophie*, etc. Ces termes appartenant au vocabulaire des sciences, il ne saurait être question d'y simplifier *exs-* en *ex-*. La même observation s'applique naturellement aux termes de la langue scientifique en *exc-* et *exs-* devant voyelle, tels que *excérébration*, *exsert*, *exsiccation*, etc.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

CONSONNES EN GÉNÉRAL

§ 408. Sous ce titre se groupent un certain nombre de consonnes simples ou de digrammes que leurs caractères respectifs ne permettent de classer dans aucune des catégories qui ont été étudiées aux chapitres précédents. C'est par l'examen de ces phonèmes et de leur notation que se terminera la revue des éléments alphabétiques de l'orthographe française et des modifications qu'il conviendrait d'y apporter.

B prononcé p dans les groupes BC, BS, BT.

§ 409. Ces groupes sont ceux qui figurent dans les mots en *abc-*, *abs-*, *obs-*, *obt-*, *subs-*, *subt-*, comme *abcès*, *abside*, *absolu*, *obscène*, *obstiné*, *obtenir*, *subside*, *subtil*, etc.

Par suite d'une loi phonétique bien connue (« sonore devant sonore, sourde devant sourde »), le *b* y sonne comme un *p* devant *c* doux, *s* sourde et *t* : il devrait se noter *p*.

C'est ainsi que procédait le latin, lorsqu'il écrivait, par exemple, *nupta*, *scripta*, *nupsi*, *scripsi*, *lapsus*, *relapsus* (p. *nubta*, *scribta*, *nubsi*, *scribsi*, *labsus*, *relabsus*), des vb. *nubere*, *scribere*, *labi*, *relabi*. Il obéissait à cette même loi, lorsque dans les composés il changeait les préfixes *ob*, *sub* [1], en *op-*, *sup-*, devant un mot commençant par un *p*, comme dans *op-peto*, *op-pignero*, *op-pono*, *sup-peto*, *sup-pono*, *sup-puto*, etc. [2]. Il faut remplacer désormais le *b* par un *p* dans les

[1] Ces préfixes sous leur forme indépendante sont dus eux-mêmes à l'application de la loi, car leur type premier est *op*, *sup* (cf. *op-erio*, le gr. *hupo*, le comparatif *super*, etc.), et *ob*, *sub*, constituent simplement des doublets syntactiques issus de l'emploi de *op*, *sup*, devant des mots à initiale sonore. Voir V. Henry, *Gram. comp. du grec et du latin*, p. 73.

[2] « Le témoignage des grammairiens nous est garant que ce changement s'effectuait avec une extrême rigueur dans la prononciation alors même qu'il n'était pas observé par l'écriture... et la fausse graphie *ob-tineo* n'empêchait pas la prononciation *optineo*. » (V. Henry, *ibid.*).

Digitized by Google

digrammes *bc, bs, bt,* et écrire *apsès* (§ 417), *apsidz* [1], *apsolu, opsène, opstiné, optenir, supside, suptil,* etc.

On objectera sans doute que cette notation rompt l'analogie avec les mots tels que *ab-diquer, ab-ject, ab-jurer, ob-jection, ob-jet, ob-jurgation, sub-diviser, sub-juguer,* etc., où figurent les mêmes préfixes. C'est vrai, mais l'argument est loin d'être sans réplique. En effet, ces préfixes n'existant pas en français à l'état de mots indépendants, l'identité étymologique n'est sensible que pour les lettrés, le grand nombre n'en a pas conscience. Les Romains, qui peuvent nous servir de modèle sur ce point, sacrifiaient également l'analogie graphique au phonétisme, lorsqu'ils écrivaient *ap-pono, op-pono, sup-pono,* etc., p. *ad-pono, ob-pono, sub-pono,* en regard de *ad-mitto, ob-lino, sub-do,* etc., et qu'ils faisaient coexister dans la conjugaison d'un même verbe des formes telles que *of-fero* et *ob-latum, suf-fero* et *sub-latum.* Nous venons de voir que le *b* de *labi, relabi,* ne les empêchait pas d'employer un *p* dans *lap-sus, relap-sus,* et nous, qui écrivons d'après eux *laps, relaps,* nous serions mal venus à nous insurger contre le *p* de *apside, apsolu, opstiné,* etc.

Toute secondaire que semble la modification du *b* en *p,* elle n'est cependant pas aussi dénuée d'importance qu'on pourrait se le figurer, car le chiffre des mots qui possèdent les digrammes *bc, bs, bt,* dépasse largement la centaine.

Ajoutons pour finir qu'en distinguant l'une de l'autre les deux prononciations *ps* et *bz* du groupe *bs,* actuellement confondues sous la même notation, la réforme proposée servira à corriger la faute de ceux qui s'imaginent bien faire en articulant le *-bs-* de *subside* comme celui de *subsister* (pron. *subzisté*) : la double orthographe *supside, subsister,* coupera court à toute erreur sur ce point [2].

[1] *Abside* vient du lat. *absida,* emprunté au gr. *apsis.* Le *b,* on le voit, y est contraire non seulement à la phonétique, mais à l'étymologie. Rien ne peut donc s'opposer à ce que ce mot soit écrit correctement *apside,* comme cela a lieu pour le terme d'astronomie *apside,* qui vient aussi de gr. *apsis.*

[2] La valeur *z* donnée à l'*-s* de *subs-* dans *subsister* est tout à fait exceptionnelle et contraire aux principes de notre phonétique. Faut-il, pour ce cas isolé, changer la notation de l'élément *-sister* en *-zister* et écrire *subzister* ? Cela ne paraît pas indispensable. Il est plus simple et plus pratique de continuer à écrire *subsister* conformément à l'analogie des autres verbes en *-sister,* tels que *désister, résister,* etc., et de se borner à l'opposition des graphies *sups-* et *subs-,* très suffisante pour caractériser d'une manière indirecte la différence de prononciation.

Si cependant on n'était pas de cet avis et qu'on jugeât nécessaire d'indiquer la nuance au moyen d'un signe diacritique, on pourrait utiliser à cet effet le tréma, qu'on placerait sur l'*i* des mots où *subsi-* sonne *subzi-,* de cette manière : *subsïster* (v. ci-dessous § 561, 6°).

Digitized by Google

C dur devant **ai, ue, œu.**

Ex. : *caisse, cercueil, cueillir* (et ses dérivés *accueillir, recueillir, accueil, recueil*, etc.), *cœur.*

§ 410 Par le changement des graphies *ai, ue, œu*, en *e, eu*, ces mots deviendraient *cesse, cerceuil, ceuillir*, etc., ce qui serait en désaccord avec la prononciation, puisque *c* devant *e* s'articule *s* et non *k*. Leur consonne initiale est donc à remplacer par *qu* simplifié en *q*, graphie adoptée au § 473 pour rendre le phonème *c* dur devant la voyelle *e*. On écrira *qêsse* pour *caisse* (XVI^e^ s. *quesse*), et *serqeuil, qeuillir, aqeuillir*, etc., seront substitués à *cercueil, cueillir, accueillir*, etc., comme cela a déjà été indiqué au § 192.

Cœur devrait se changer de même en *qeur*, mais on a vu aux §§ 178 et 353 les motifs qui semblent plaider contre cette transformation.

C prononcé **g.**

Ex. : *reine-Claude* [1], *second.*

§ 411. Un *g* doit être substitué à ce *c*, car, dans tous les autres mots où *c* dur (ou *qu*) étymologique s'est adouci en *g*, notre écriture le note *g*, conformément à sa prononciation. Ex. :

aigle	de lat.	*aquila*
aigre	»	*acrem*
aigu	»	*acutum*
aigue (*-marine*)	»	*aqua*
aiguille	»	**acucula*
aveugle	»	**aboculum*
cigogne	»	*ciconia*
ciguë	»	*cicuta*
dragon	»	*draconem*
égal	»	*æqualem*
églantier (§ 91)	»	**aquilentum*
église	»	**ecclesia*
églogue	»	*ecloga*
glaire	»	**claria*
glas	»	*classicum*
gourde (vfr. *courde*)	»	*cucurbita*
gras (vfr. *cras*)	»	*crassum*

[1] Du nom que portait la femme de François I^er^ et qu'autrefois on écrivait fréquemment *Glaude.*

Digitized by Google

jongleur	»	*joculatorem*
langouste	»	*locusta*
maigre	»	*macrum*
migraine	»	*hemicrania*
seigle	»	*secale*
vergogne (vfr. *vergonde*, d'où *dévergondé*)	»	*verecundia*

etc.

Maintenant que l'origine de *reine-Claude* est effacée de notre mémoire, nous pouvons en régler l'orthographe sans nous laisser influencer par le *c* du prénom *Claude*. Pas plus dans cette façon de désigner une certaine espèce de prune que dans *automédon*, *batiste*, *phaéton*, *quinquet*, *silhouette* ou *sosie*, nous ne sentons aujourd'hui la présence d'un ancien nom propre [1]. Le mot est devenu pour nous un simple nom commun et il doit être traité comme tel.

C doux.

§ 412. La notation du *c* doux, c'est-à-dire articulé comme une *s* sourde, présente trois variantes dans notre écriture:

1° *c* devant *e*, *i* : *nacelle*, *adoucir*;

2° *ç* devant *a*, *o*, *u* : *prononça*, *leçon*, *reçu*;

3° *ce* devant *a* : *douceâtre*.

On a vu au § 143 l'historique de cette triple graphie et comment le *c* doux fut longtemps noté par un simple *c*, ainsi qu'on le faisait pour le *c* dur, sans que rien marquât la différence de prononciation; plus tard elle fut indiquée par *ce*, puis par *ç*. Il est étrange que l'Académie ait gardé la graphie archaïque *ce* devant l'*a* de *douceâtre*, lorsque partout ailleurs elle lui a définitivement substitué *ç* : *menaça*, *commença*, *tança*, etc.

§ 413. L'expression graphique du phonème *s* sourde par *c* est tantôt conforme, tantôt contraire à l'étymologie. Etymologique, ce *c* répond à un *c* antérieur généralement latin, comme dans *cent*, *cendre*, *cercle*, *céler*, *cession*, *citer*, *cité*, *pourceau*, etc. Inétymologique, il représente le plus souvent soit *s* du latin ou de quelque autre langue, soit lat. *t* ou *ti*. Ex.:

1° *c* représentant une *s* antérieure :

[1] C'est pourquoi beaucoup de personnes, remplaçant avec raison par un *c* minuscule le *C* majuscule que lui donne l'Académie, écrivent *reine-claude*, comme on écrit *reine-marguerite* et non *reine-Marguerite*.

Digitized by Google

amorce	vfr.	*amorse*, part. du vb. *amordre* (de *à* et *mordre*)
berceau	»	*berseau*, dim. de *bers*
cingler [1]	»	*sigler*, de scand. *sigla*
ciron	»	*siron*, de a.h.a. *siuro*
forcené	»	*forsené*, de *fors* et *sen* (all. *sinn*) « sens, raison »
cercueil	»	*serqueil*, *sarcou*, de lat. *sarcophagum*
harceler	»	*herseler*, de *herser*
morceau	»	*morseau* dérivé du part. *mors*, lat. *morsum*
rinceau	»	*rainseau*
sauce	»	*sausse*, de lat. *salsa*
saucisse	»	*sausisse*, de lat. *salsicia*
souci	»	*soussie*, *solsie*, de lat. *solsequia*, plur. de *solsequium*
source	»	*sourse*, *sorse*
céleri	it.	*selleri*, var. dial. de *seleni*, lat. *selinum*
escarcelle	»	*scarsella*
etc.		

2° *c* représentant un *t*, *ti*, antérieur:

chiromancie	de lat.	*chiromantia*
gracieux	»	*gratiosum*
justice	»	*justitia*
linceul	»	*linteolum*
malicieux	»	*malitiosum*
police	»	*politia*
service	»	*servitium*
spacieux	»	*spatiosum*
tierce	»	*tertia*
vicieux	»	*vitiosum*
etc.		

§ 414. Les mêmes observations s'appliquent naturellement à *ç* tantôt étymologique comme dans *arçon*, *maçon*, *seneçon*, *tronçon*, etc., où

[1] Terme de marine. Ne pas le confondre, au point de vue étymologique, avec son homonyme *cingler* « frapper », dont l'origine est différente (v. § 416, 1°).

Digitized by Google

il représente un *c* antérieur (lat. **arcionem*, **macionem*, *senecionem*, **truncionem*), tantôt inétymologique, comme dans *rançon*, *caparaçon*, *caleçon*, *caveçon*, *estramaçon*, *garçon* (lat. *redemptionem*, esp. *capa-razon*, it. *calzone*, *cavezzone*, *stramazzone*, *garzone*), etc.

Rare chez les subtantifs, le *ç* est beaucoup plus fréquent chez les formes conjuguées, où il figure dans les désinences *-ça*, *-çais*, *-çaient*, *-çois*, *-çoit*, *-çons*, *-çu*, *-çus*, *-çut*, etc, des verbes en *-cer*, *-cevoir*, tels que *commencer*, *menacer*, *recevoir*, *apercevoir*, etc.

§ 415. L'écriture officielle est loin de s'astreindre à rendre d'une manière constante un *c* antérieur par *c*. Elle le traduit, au contraire, fréquemment par *s*. Ex. :

blesser	vfr.	*blecer*		
brasse	»	*brace*,	lat.	*brachia*
chanson	»	*chançon*		
chausse	»	*chauce*	lat.	**calcia* p. *calceus*
chaussée	»	*chaucée*	»	**calciata* p. *calceata*
chausser	»	*chaucer*	»	**calciare* p. *calceare*
chausson	»	*chauçon*		
échanson	»	*eschançon*	lat. mér.	*scancionem*
échasse	»	*eschace*		
embrasser	»	*embracer*	lat.	**imbrachiare*
génisse	»	*genice*	»	**junicia*, de class. *junicem*
glousser	»	*glocer*	»	** glociare* p. *glocire*
hausser	»	*haucer*	»	** halciare* p. **altiare*, de *altus*
hérisson	»	*heriçon*	»	**hericionem* p. *hericium*
herse	»	*erce*	»	*hirpicem*
jaunisse	»	*jalnice*		
nourisson	»	*nourreçon*		
peaussier	»	*peaucier*		
pelisse	»	*pelice*	lat.	**pellicia*
pesse	»	*pece*	»	*picea*
poussin	»	*poucin*	»	**pullicinum* p. *pullicenum*
sangle	»	*cengle*	»	*cingula*
sarcelle	»	*cercelle*	»	**cercedula* p. *querquedula*
salade[1]	it.	*celata*	»	*cælata*, de *cælare*

etc.

§ 416. En outre elle mélange arbitrairement les graphies *s*, *t* et *c* entre mots de même origine ou de formation homologue. Ainsi :

[1] Sorte de casque.

Digitized by Google

1° Nous trouvons	en regard de
brassard (de *bras*)	*bracelet* (de *bras*)
chanson (*cantionem*)	*rançon* (*redemptionem*)
chasser (**captiare*)	*courroucer* (**corruptiare*)
cuisson (*coctionem*)	*façon* (*factionem*)
dresser (**drectiare*)	*tracer* (**tractiare*)
exhausser (vfr. *eshaucier*)	*exaucer* (§ 372)
fasse (*faciam*, de *facio*)	*face* (**façia* p. *facies*)
fausse (*falsa*)	*sauce* (*salsa*)
forsenant (t. de chasse)	*forcené* (p. *forsené*)
frisson (**frictionem*)	*leçon* (*lectionem*)
génisse (**junicia*)	*nourrice* (*nutricia*)
hérisson (**hericionem*)	*arçon* (**arcionem*)
herse (*hirpicem*)	*harceler* (p. *herseler*)
liesse (*lætitia*)	*Lutèce* (*Lutetia*)
paresse (*pigritia*)	*nièce* (**neptia* p. *neptis*)
pelisse (**pellicia*)	*factice* (*facticium*)
poussin (**pullicinum*)	*ricin* (*ricinum*)
sangle (*cingula*)	*cingler* (dér. de *cingulum* « lanière à fouetter »)
sarcelle (**cercedula*)	*cerveau* (*cerebellum*)
saucisse (*salsicia*)	*épice* (*species*)
vaisseau (*vascellum*)	*rinceau* (* *ramuscellum*)
etc.	

2° Elle écrit tantôt par *t*, tantôt par *c*, les substantifs, adjectifs et verbes tirés de formes latines en *-tia*, *-tiosus*, *-tiare*, *-tiari*. Ex. :

démocratie (*democratia*)	et	*chiromancie* (*chiromantia*)[1]
ambitieux (*ambitiosum*)	—	*malicieux* (*malitiosum*)
séditieux (*seditiosum*)	—	*vicieux* (*vitiosum*)
superstitieux (*superstitiosum*)	—	*licencieux* (*licentiosum*)
balbutier (**balbutiare* [2])	—	*vicier* (*vitiare*)
initier (*initiare*)	—	*négocier* (*negotiari*)
etc.		

3° Elle traite de même le suffixe lat. *-tialis*, dont elle tire à la fois *-tiel* et *-ciel*. Ex. : *substantiel* (de lat. *substantialem*) et *circons-*

[1] Même contradiction entre *aristocratie* (de gr. *aristocrateia*) et *nécromancie* (lat. *necromantia*, de gr. *necromanteia*).

[2] Type actice pour *balbutire*, créé probablement sous l'influence de *balbutio*, par suite d'une fausse analogie supposée entre cette 1re pers. et celle en *-tio* des vb. en *-tiare*, comme *initiare*.

Digitized by Google

tanciel (de *circonstance*, d'après un type latin factice *circumstantialem*)[1].

§ 417. **Réglementation.** — Nous voyons par ces divers exemples que le *c* doux n'est pas à respecter. On ne saurait invoquer en sa faveur aucune considération tirée de l'étymologie, puisque, d'une part, il lui arrive fort souvent d'être contraire aux origines (§§ 413-414) et que, de l'autre, l'Académie ne se fait pas faute de le rendre par *s* (§§ 415-416). Il ne nous reste plus qu'à transformer en règle cette particularité de la graphie officielle et à remplacer partout le *c* doux par *s* (*ss* entre deux voyelles orales). Le choix de cette notation est tout indiqué, parce qu'elle est de beaucoup la plus usitée entre toutes celles que nous employons pour traduire le phonème *s* sourde (§§ 9, 65, 4°, et 82, 1). Nous écrirons donc :

Brasselet[2], *courousser*, *fasson*, *exôsser*, *forsené*, *nourisse*, *fasse* (sbst.), *sôsse*, *lesson*, *arson*, *niesse*, *factisse*, *rissin*, *singler*, etc., comme on écrit *brassard*, *chasser*, *cuisson*, *exhausser*, *forsenant*, *génisse*, *fasse* (subj.), *fausse*, *frisson*, *hérisson*, *paresse*, *pelisse*, *poussin*, *sangle*, etc. (§ 416).

De même *amorse*, *glasse*, *tanser*, *sourse*, *jerser*, *tierse*[3], *berso*, *morso*, *rinso*, *curasso*, *garson*, *doussâtre*, *imbessilité*, *linseul*, *ospisse*, *polisse*, *séleri*, *servisse*, *serqueuil*, *sinc*, *sincante*[4], *comanser*, *malissieus*, *vissieus*, *sirconstansiel*, *apersevoir*, *apersoit*, *apersu*, etc. (§§ 413, 414, 416).

De même encore *balansèle*, *escarsèle*, *fissèle*, *vermissèle*, *violonsèle*, etc. Au sujet de ce dernier mot rappelons que de rares personnes se croient, on ne sait pourquoi, obligées de dire *violonchèle*, en donnant au *c* un son chuintant. Cette prononciation est à rejeter, *violonchèle* n'étant ni du français ni de l'italien, puisque dans cette dernière langue on dit *violonntchello*. *Violoncelle* n'est pas comme *adagio*, *concetti*, *lazarone*, *lazzi* ou *scherzo*, un mot italien passé tel quel dans le français, c'est quelque chose de tout différent : un mot français tiré de l'italien. Il vient de *violoncello* absolument comme *vermicelle* vient de *vermicelli* et l'on doit dire *violon-sèl* comme on dit *vermi-sèl*, en lui donnant la prononciation que reçoi-

[1] V. ci-dessous § 491, 1°, la note relative à une décision récente de l'Académie sur ce point.

[2] L'orthographe *brasselet* se rencontre dans la correspondance de Charles Nodier.

[3] Remarquer que le fém. *tierse* se trouvera ainsi mieux en harmonie avec son masc. *tiers* que ne l'est la graphie actuelle *tierce*.

[4] Pour la substitution de *sinc*, *sincante*, aux noms de nombre *cinq*, *cinquante*, v. ci-après §§ 467 et 472, 4°.

Digitized by Google

vent chez nous tous les autres mots en *-celle*, quelle qu'en soit la provenance.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les listes sommaires qui ont été présentées dans les paragraphes précédents pour se rendre compte de l'importance de la simplification introduite dans l'orthographe par la substitution de *s* à *c*, puisque, indépendamment des mots qui possèdent un *c* doux initial ou médial, elle aura l'avantage de réduire à un seul type en *-ss-* les finales des nombreux substantifs et adjectifs en *-ace*, *-ère*, *-ice*, *-oce*, *-uce*, *-ouce*, *-ceau*, et *-asse*, *-esse*, *-isse*, *-osse*, *-usse*, *-ousse*, *-sseau*.

§ 418. Minimum. — Si l'on se refusait à opérer dans toute son étendue une réforme si légitime, il en est une partie du moins à laquelle on n'aurait rien à objecter, je veux dire celle qui consisterait à remplacer le *c* doux par une *s* dans tous les mots où cette dernière consonne est conforme aux origines, comme c'est le cas pour *amorce*, *morceau*, *berceau*, *céleri*, etc. (§ 413, 1°). C'est le minimum de ce qu'on peut réclamer sur ce point et aucun étymologiste ne saurait s'élever à l'encontre.

§ 419. Le remplacement du *c* doux intervocalique par *-ss-* appelle deux observations relatives la première à la double prononciation de *-ss-* (*s* simple et *s-s*), la seconde à la triple prononciation de *e* dans le groupe *-ess-*: *e* muet comme dans *dessous*, *ressembler*, *é* comme dans *esseulé*, *essorer*, et *è* comme dans *essence*, *esseret*. On pourrait craindre : 1° que, par suite de la disparition de l'ancienne graphie, *courousser*, *fasson*, *rissin*, etc., ne fussent exposés à s'articuler fautivement *courous-ser*, *fas-son*, *ris-sin* ; 2° que *amesson* (p. *hameçon*), *calesson*, *cavesson*, *lesson*, *sènesson*, etc., n'en vinssent peu à peu à sonner *amè-son*, *calè-son*, *cavè-son*, *lè-son*, *sènè-son*, suivant l'analogie de *besson*, *tesson*, grâce à la réaction de l'écriture sur la lecture.

Le premier cas ne doit pas nous préoccuper, puisque domine de plus en plus dans notre phonétique la tendance à émettre les consonnes doubles comme des simples (§§ 77, 251, 254) : il n'y a donc pas la moindre chance de voir le phénomène inverse se produire et les simples devenir des doubles [1].

[1] D'ailleurs il n'y aucun danger qu'ici l'écriture réagisse un jour sur la prononciation, si l'on admet l'emploi de l'apostrophe pour indiquer la valeur *s-s* du digramme *ss* (*as'similer*, *ses'sile*, etc., v §§ 387 et 487). Il est clair que, là où ce signe ne figurera pas, son absence même constituera un avertissement suffisant d'avoir à donner à *-ss-* la valeur d'une *s* simple.

Digitized by Google

Le second péril ne semble guère plus inquiétant, si l'on en juge d'après les faits antérieurs. Prenons pour exemples les mots en *ress-* et en *dess-*:

1° Sur 31 mots en *ress-*,formés à l'aide de la particule *re-*, 28 ont conservé leur prononciation correcte par *e* muet, comme *ressembler*, *ressouder*, etc. ; 3 seulement se prononcent *ré-*, ce sont *ressusciter*, *ressuyer*, *ressui*, et rien n'est plus explicable pour ces deux derniers, puisque l'*e* de *re-* s'est nécessairement élidé devant l'*e* initial prononcé *é* de *essuyer*, *essui*;

2° Sur 40 mots en *dess-* il y en a 38 qui se prononcent *dé-*, ce qui est absolument normal puisque la plupart sont formés à l'aide des préfixes *dés-*, *dé-* (de lat. *dis-*),quelques autres étant tirés directement de mots latins en *des-* ; les deux qui ont été créés à l'aide de la préposition *de* (*dessous*, *dessus*) ont conservé intact leur *e* muet.

Il en est de même pour les noms de lieu en *-esson* comme *Ormesson* : ils ne sont pas devenus en *-èsson* et, parmi les noms communs terminés de la sorte, nous voyons *cresson* tendre à changer son *è* ouvert (*crè-son*) en *e* muet (*cre-son*).

On peut donc accepter sans inquiétude les graphies proposées, d'autant mieux qu'en ce qui concerne *amesson*, *calesson*, *cavesson*, *sènesson*, la langue courante y supprime l'*e* muet : on dit *am'son*, *cal'son*, *cav'son*[1], *sèn'son*, et cette manière de parler fait que personne n'aura jamais l'idée de prononcer *amè-son*, *calè-son*, *cavè-son*, *sènè-son*[2].

§ 420. **Homophones.** — Le *c* doux devra subsister dans un certain nombre de mots dont voici les principaux :

1. *Celui, celle, cela, cette, ceux*; *çà, ça* (var. de *cela*), *ce, ci, ceci, cet, ces*. En soi, la notation *s* appliquée à *celui*, *celle*, *cela*, *cette*, *ceux*, est inoffensive : *selui*, *sèle*, *sela*, *sète*, *seus*, ne pourraient entraîner la moindre erreur. Il en va de même pour *çà*, *ça*, *ce*, *ci* : écrits *sà*, *sa*, *se*, *si*, ils ne seraient jamais confondus avec l'adj. *sa*, le pron. *se*, la conj. *si*; à plus forte raison *sessi* (p. *ceci*, de *ce* et *ci*), qui n'a pas de similaire.

Mais il en est autrement pour *cet* et *ces*. Dans quelques occasions,

[1] Ou, plus exactement, *caf'son* (v. § 495).

[2] Au § 153, où est mentionnée la triple prononciation (*e*, *é*, *è*) de l'*e* situé devant *-ss-*, j'ai proposé de l'affecter d'un accent partout où il peut être nécessaire de spécifier qu'il s'articule *é* ou *è*. En acceptant cette addition on enlèvera toute ambiguïté à la graphie *-ess-*, et dès lors il n'y aura plus à redouter aucune altération dans la façon de la prononcer.

Digitized by Google

tout à fait exceptionnelles d'ailleurs, *cet* écrit *set* (au lieu de *sèt*, § 381) pourrait être pris pour le nom de nombre *set*. Ce serait le cas devant un substantif pourvu à la fois d'une voyelle initiale et d'une *s* finale comme l'est *avis*. Ex. : « Il ne fallut pas moins que *set* avis pour le décider. » S'agit-il ici de *cet* ou de *sept*? Un lecteur peu attentif risquerait d'en éprouver quelque embarras.

Pour *ces* les chances d'amphibologie sont beaucoup plus sérieuses. Ecrit *ses*, le démonstratif *ces* risquerait souvent d'être pris pour le possessif *ses*. Des débuts de phrases tels que : « *Ses* prétendus amis...; *Ses* erreurs et *ses* travers..... », etc., où *ses* représenterait le *ces* actuel, seraient de nature à laisser planer tout d'abord un doute sur la véritable signification.

Il faut donc renoncer à réformer *cet* et surtout *ces* en *set*, *ses*, ce qui nous oblige à laisser également leur *c* à chacun des mots énumérés en tête de cet article : l'adjectif-pronom *ce* est leur chef de file, ils lui sont tous plus ou moins directement apparentés et le bon sens, comme l'intérêt pratique, leur impose une orthographe uniforme. Nous conserverons donc la notation en usage, sans autre changement que la simplification de *celle* et de *cette* en *cèle*, *cète*. Aucun danger d'équivoque entre le pronom *cèle* et la 3e pers. *cèle* du vb. *céler*.

2. *Céler*, *cène*, *cens* [1], *cigne* (p. *cygne*), *fèces* [2], *pinçon*, *poucier*, *prémices*, *cession*, *intercession*, à cause de *séler* (p. *seller*), *sène* (p. *scène*), *sens* (à écrire *sans* [3]), *signe* [4], *fesses*, *pinson*, *poussier*, *prémisses*, *session*, *intersession* (intervalle entre deux sessions). La conservation de *cession*, *intercession*, entraînera celle du *c* dans *céder*, *intercéder* et tous les autres dérivés de *céder*.

3. *Ceint*, aux multiples homophones, sera écrit *cint*, comme on l'a vu au § 229. Le maintien du *c* dans le vb. *cindre* et ses dérivés, comme *ancindre* (p. *enceindre*), empêchera toute amphibologie entre *ancègnant* (p. *enceignant*) et *ansègnant*, du vb. *anségner* (p. *enseigner*).

4. *Cent* (ainsi que ses dérivés) pourrait fort bien s'accommoder

[1] Et ses dérivés *censé*, *censément*. Beaucoup de personnes commettent l'erreur graphique d'employer *sensé*, *sensément*, pour exprimer *censé* « supposé » et *censément* « par supposition ».

[2] Au sujet de *vèce*, employé comme simplification de *vesce* (homophone de *vesse*), v. ci-dessus § 388, note.

[3] Pour l'orthographe de *sens dessus dessous* (à écrire *sans dessus dessous*), v. ce qui a été dit au § 218.

[4] Ce calembour était cher au goût peu raffiné de nos aïeux : les enseignes « Au *cygne* de la croix », représentant un cygne enlacé à une croix, pullulaient dans l'ancien Paris.

Digitized by Google

de la graphie *sant*, néanmoins il n'y sera pas touché : le motif est identique à celui qui a été invoqué en faveur de la conservation de l'*h* initiale dans *hecto* (§ 367, 4°). En effet, *cent* et l'abréviation *c* pour « centimètre, centigramme », etc., entrent dans la composition de nombreux termes aujourd'hui communs au français et à diverses langues étrangères, comme l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'anglais (« *système C.G.S., centimetro, centigramm, per cent, procent* », etc.). Pourquoi lui donner une graphie différente de celle à laquelle sont habitués les autres peuples? Le radical *cent-* étant prononcé par eux *sèn't-*, *tchèn't-*, *tsèn't-*, ils ne pourraient adopter la notation *sant-*, et ce serait un grand tort que d'introduire ce désaccord orthographique dans des expressions devenues internationales.

5. *Lacer*, *délacer* (et par suite *entrelacer*), *suce*, *ressuce* (p. *resuce*, § 485), sont à garder pour ne pas créer d'homographies avec *lasser*, *délasser*, (que je) *susse*, (que je) *ressusse* (p. *reçusse*), des vb. *savoir*, *recevoir*. Cette mesure s'étendra naturellement à *suces*, *sucions*, *suciez*, *ressuces*, *ressucions*, *ressuciez*, et par analogie à toute la conjugaison des vb. *sucer*, *ressucer*, qui restera intacte.

6. En revanche, il n'y a aucune confusion à craindre entre *bonasse* (adj.), *fasse* (subj.), *épisser* (t. de mar.), *lisse*, *perse*, *pousse*, *poussette*, *sicle*, *sil*, *silice* (à écrire *silisse* dans la langue courante), *sire*, et leurs homophones *bonace* (sbst.), *face* (sbst.), *épicer*, *lice*, *perce* (sbst.), *pouce*, *poucette*, *cycle*, *cil*, *cilice*, *cire*. Ceux-ci s'écriront sans inconvénient *bonasse* [1], *fasse*, *épisser*, *lisse*, *perse*, *pousse*, *poussette*, *sicle*, *sil*, *silisse*, *sire* [2].

7. *Déssus* p. *déçus*, plur. de *déçu*, ne se confondra pas avec l'adv. *dessus* : la présence de l'accent et la différence des fonctions y mettent obstacle.

8. *Exôsser* p. *exaucer* sera préservé de toute équivoque avec *exhôsser* p. *exhausser* par le maintien de l'*h* dans ce dernier (§ 372).

9. *Cerf* et *serf* ont été traités au § 294. Rappelons seulement que, le premier s'écrivant *ser* et le second *serf*, l'erreur n'y sera pas possible.

[1] De *bonasse* p. *bonace* rapprocher : 1° *filasse*, *terrasse*, qui ont été substitués à vfr. *filace*, *terrace* ; 2° *galéasse*, *pinasse*, autorisés par l'Académie concurremment avec *galéace*, *pinace*.

[2] La plaisanterie contenue dans le titre « Musée de *sires* », sous lequel un journal satirique de Paris fit paraître en 1900 les caricatures de plusieurs souverains, ne suffirait pas à démontrer la possibilité d'une amphibologie ni, par suite, la nécessité de maintenir le *c* de *cire*.

Digitized by Google

10. *Raiponse* (p. *raiponce*), *réponse* : l'équivoque y est empêchée par le maintien du digramme *ai* dans *raiponse* (§ 95).

CC prononcé **ks.**

§ 421. Au *c* doux se rattache le groupe *cc* prononcé *ks* devant *e, i,* comme dans *accéder, accélérer, accident, accise, occire, succin, succinct, succion* [1], *vaccin*, etc.

Remplaçant le *c* doux par *s* devant *e, i,* il va de soi que nous devons remplacer le groupe *cc* prononcé *ks* par *x*, puisque cette lettre constitue dans notre alphabet, comme dans l'alphabet latin auquel nous l'avons empruntée, un signe doué d'une valeur phonétique équivalente à *k* + *s*. Nous écrirons donc *axéder, axélérer, axidant, axise, oxire, suxin, suxint* (*suxint'*, § 557), *suxion, vaxin,* de même que nous écrivons *extatique* là où le XVIe s. écrivait *ecstatic* (de gr. *ekstatikos*).

Occident s'écrira de même *oxidant* ; aucune amphibologie à craindre avec son homophone l'adj. *oxidant* p. *oxydant*, si l'on adopte dans l'orthographe courante la forme *oxi-* pour le radical *oxy-* (dans *oxyde, oxyder, oxydable,* etc.), au lieu de lui conserver l'*y* qu'il possède dans l'orthographe scientifique (§ 593).

CS, CZ.

Ex. : *tocsin, ecsarcome, eczéma.*

§ 422. Simplifiant en *x* le groupe *cc* articulé *ks*, à plus forte raison ferons-nous subir la même modification à l'orthographe du groupe *cs* de *tocsin* (§ 229), d'accord avec la tradition du latin, qui écrivait *appendix, nutrix, pax, vix, vox, lux, luxi, duxi*, etc., pour *appendic-s, nutric-s, pac-s, vic-s, voc-s, luc-s, luc-si, duc-si.*

Sont naturellement exceptés de cette règle, en leur qualité de termes scientifiques, les mots qui, comme *ecsarcome* (de gr. *eksarkôma*), possèdent un digramme *-cs-* de source étymologique. De même ceux qui renferment un groupe *-cz-* emprunté au grec *-kz-*.

Toutefois la graphie *exéma* (de gr. *ekzema*) me semble devoir être admise en dehors des écrits d'ordre purement scientifique. Ce mot fait maintenant partie du vocabulaire usuel presque au même

[1] *Succion* est pour *suction*, dérivé de *suctum*, supin du vb. lat. *sugere* ; on voit que le *-cc-* de ce mot n'est même pas défendable au point de vue étymologique.

Digitized by Google

titre que *dysenterie* ou *phtisie* et dès lors doit tomber comme eux sous le coup de la réforme.

CT prononcé **ks.**

Ex. : *action, inspection, élection, fiction, déduction, factieuse.*

§ 423. Ce n'est qu'un cas particulier du *t* sifflé : *ct* se siffle en *ks* devant *i* dans les mêmes circonstances où *ti* se prononce *si*. Or, le *t* sifflé devant être désormais remplacé par *s* (§ 490) et l'*x* étant dans notre alphabet le représentant normal du groupe *cs*, il faut logiquement substituer cette consonne au digramme *ct* partout où celui-ci se prononce *ks* et écrire *axion, inspexion, élexion, fixion, déduxion, faxieuse*, etc. Ces graphies n'auront pas plus mauvaise tournure que ne l'ont actuellement celles de *axiome, sympexion, flexion, crucifixion, fluxion, anxieuse*. Elles ne font d'ailleurs que se modeler sur l'exemple donné par l'Académie, lorsque dans l'adj. *équinoxial* (p. *équinoctial*) elle subsitue un *x* au *ct* de lat. *æquinoctialem*.

G doux.

§ 424. Le *g* doux,qui partage avec le *j* la fonction de représenter la chuintante sonore, possède deux graphies : *g* devant *e, i*, et *ge* devant *a, o, u* (§ 144). Ex. : *gémir, girofle, partagea, geôle, gageure*. La notation bizarre *ge* fait le digne pendant du *ce* de *douceâtre* : « Elle dérive des formes anciennes telles que *geu*, participe passé de *gésir*, qui se prononçait jadis *geü*, et où *ge* était devenu le signe d'un simple *g* doux.» (Clédat, *Gram. hist.*, p. 73.)

Etymologique dans *argent, geindre, geler, gencive, gendre, gent, nager, gerbe*, etc., où il représente lat. *g* de *argentum, gemere, gelare, gingiva, generum, gentem, navigare*, et a.h.a. *g* de *garba*, il est inétymologique :

1° dans *genièvre, génisse, gindre, gésir*; *geôle, gercer, girofle, charger, juger, manger, venger* ; *germandrée*; *gingembre*, etc., où il représente lat. *j, c, ch, z* (*juniperum, *junicia, junior, jacere*; **caveola, *carptiare, caryophyllon, *carricare, judicare, manducare, vindicare* ; *chamædrys*; *zingiberi*);

2° dans *cage, congé, danger, déluge, lange, linge, orge, pigeon, sergent, vendange*, etc., où il provient de lat. *e* ou *i* placés en hiatus (*cavea, commeatum, *domniarium, diluvium, laneum, lineum, hordeum, pipionem, servientem, vindemia*);

3° dans *girafe*, où il représente ar. *z* (*zourâfa*).

Digitized by Google

§ 425. L'écriture officielle abonde en contradictions dans l'emploi du *g* doux et du *j*. Ex. :

1° Après l'avoir vue recourir au *g* doux pour traduire le *j* latin dans *genièvre, génisse, gindre*, etc., nous la voyons faire l'inverse et se servir du *j* (au lieu de *ge*) pour rendre lat. *g*, dans *jambe, jatte, jaune, joue, jouir*, etc., de *gamba, gabata, galbinum, gavata* (var. de *gabata*), **gaudire* (class. *gaudere*);

2° Elle rend simultanément par *g* et *j* le *g* de *gemellum*, qui devient en français *gémeau* et *jumeau*;

3° De même lat. *z* devient *g* dans *gingembre* et *j* dans *jaloux, jujube*, de *zingiberi, *zelosum, zizyphum*;

4° *Caveola* donne *geôle* et *enjôler* (XVI^e^ s. *engeoler*), de *en* et *geôle*;

5° En regard de *pipionem* rendu par *pigeon* nous avons *gobionem* rendu par *goujon*;

6° *Domni-* aboutit à *dang-* dans *danger* (vfr. *dongier*) et à *donj-* dans *donjon*, le premier venant de **domniarium* et le second de b. lat. *domnionem*;

7° De **jettare* p. *jactare*, fréquentatif de *jacere* (3° conj.) « lancer », nous tirons *jeter*, mais de *jacere* (2° conj.) « être étendu » nous tirons *gésir* et, par suite, *gîte, gîter*.

§ 426. **Réglementation.** — Il n'y a donc pas à s'en laisser imposer par l'étymologie, dont l'Académie tient si peu de compte : le *g* doux doit disparaître entièrement de notre orthographe et à la triple notation *g, ge, j*, il faut substituer une graphie unique *j*. On écrira *jémo, jinjambre, jôle, pijon, danjé*, comme on écrit *jumeau* (i. e. *jumo*, § 111), *jujube, enjôler, goujon, donjon*. Nous aurons de même *partaja, jémir, jirofle, bourjon, surjon, gajure*, etc., et à plus forte raison *jenièvre, jénisse, jindre, jésir, jite, jiter*, dans lesquels nul n'est en droit de critiquer l'emploi du *j*, puisque la réforme s'y trouve coïncider avec l'étymologie (*juniperum, *junicia, junior, jacere*).

§ 427. Cette graphie ne sera une nouveauté pour les yeux que devant *i*, aucun de nos mots n'ayant présenté jusqu'ici le groupe *ji*, à la place duquel on trouve toujours *gi* : partout ailleurs nous sommes accoutumés à la présence du *j*. Possédant *jérémiade, jésuite, sujet, objet*, nous n'aurons pas à nous étonner de *jérer, jeste, siéjet, lojet* (p. *siégeait, logeait*), non plus que de tout autre mot où *j* sera venu prendre la place de *g* devant un *e*, comme *jène, jénéral, jénie*, etc., et le remplacement du digramme *ge* par cette simple consonne devant

Digitized by Google

a, *o*, *u*, n'aura rien d'insolite à nous offrir, car *siéja*, *jôle* ou *gajure* sont d'un aspect aussi naturel que *déjà*, *joli*, *injure*. Remarquons en outre que pour *gageure* la réforme aura cette utilité de prévenir une faute de prononciation très fréquente, due à une ambiguïté de la graphie. On sait que beaucoup de personnes, influencées à tort par la vue du groupe *eu*, se laissent facilement aller à dire *gajeure* : elles en seront désormais empêchées par la substitution de *-jure* à *-geure*. *Bringeure*, *neigeure*, tireront le même bénéfice de leur simplification en *brinjure*, *néjure*.

§ 428. **Homophones.** — Les homophones sont en nombre insignifiant. Ex, : *geai*, *jais*, *jet* ; *jante*, *gente*. Ils n'entraîneront pas d'exceptions :

Jè (p. *geai*), *jès* (p. *jais*) et *jet* ne peuvent être confondus entre eux, grâce au maintien de l'*-s* et du *-t* muets dans *jès* (§ 320) et *jet* (§ 329, 4°).

Gente, fém. de *gent* (de lat. pop. * *gentum* p. *genitum* pris dans le sens de « bien né »), est complètement tombé en désuétude et vînt-on à le ressusciter qu'il ne saurait faire équivoque avec *jante* (de roue). L'un est un adjectif, l'autre un substantif, et leurs significations sont tellement éloignées qu'ils ne pourront jamais introduire le moindre doute dans les phrases où ils viendraient à figurer. Aussi n'y a-t-il là rien qui doive entraver, même partiellement, la transformation du *g* doux en *j*.

GN.

§ 429. Le digramme *gn* a trois prononciations :

1° *n* mouillée : *indigné*, *cognac* ;

2° *g-n* (très rare) : *igné*, *cognat* ;

3° *n* simple (exceptionnelle) : *signet*.

Il ne sera question ici que de la première et de la deuxième, la troisième ayant été étudiée au § 361.

GN prononcé **n** mouillée.

§ 430. Comme notation de *n* mouillée, phonème dans lequel *g* n'a aucun rôle à jouer, le groupe *gn* est des plus défectueux, mais cette graphie a une explication historique : elle tire son origine du grand nombre de mots latins renfermant un digramme *gn* (*agnellum*, *dignum*, *ignobilem*, *magnanimum*, *malignitatem*, *repugnare*, etc.)

Digitized by Google

qui a fini par contracter en français le son d'une *n* mouillée (*agneau, digne, ignoble, magnanime, malignité, répugner*). De là, par extension, son emploi pour exprimer ce son même dans les cas où il n'existe pas de *g* étymologique et où l'*n* s'est mouillée dans d'autres conditions, en particulier au contact d'un *i* soit primitif, soit sorti d'un *e* latin primitif. Ex : *cigogne, oignon, pignon, seigneur, rossignol, araignée* (vfr. *araigne, aragne*), *châtaigne, ligne, vigne*, etc., de lat. *ciconia, unionem, *pinnionem, seniorem, *lusciniolum, aranea, castanea, linea, vinea* (lat. pop. **arania, * castania*, etc.).

L'*n* tildée de l'espagnol, vraie notation de l'*n* mouillée, serait très préférable. Aussi y a-t-il longtemps qu'elle a été proposée par divers réformateurs de l'orthographe, Buffier, Henricy, Marle, Volney, Féline, etc., mais il n'y faut pas songer quant à présent : j'ai signalé dans l'Introduction (§ 80, note) les considérations qui nous interdisent d'y avoir recours et qui nous obligent à conserver provisoirement au digramme *gn* sa fonction traditionnelle.

431. Groupe **-gni-**. — Il figure à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif dans les vb. en *-gner*. Ex. : *gagnions, clignions, cognions, gagniez, cligniez, cogniez*, etc. Pour ce qui concerne sa réduction à *-gn-* se reporter aux §§ 200 et 203, où cette proposition a été combattue.

GN prononcé **g-n.**

432. Les mots où les deux consonnes s'articulent séparément ne sont pas nombreux. Ex. : *igné, inexpugnable, stagnant, diagnostic, diagnose, gnostique, gnome, gnomon, cognoscible, incognoscible, récognition, agnition, agnat, cognat, magnat*, etc.

Notre façon de les écrire a le tort d'être ambiguë. Rien n'avertit le lecteur qu'il est en face d'une prononciation exceptionnelle et qu'il doit articuler séparément le *g* et l'*n*. Aussi risque-t-il de se laisser induire en erreur par la ressemblance de certains autres mots où le *gn* a le son de *n* mouillée, tels que *indigné, répugnant, gagnant, cagnotte, vignoble, agneau, accompagna, cogna, magnanime*, etc. Il se trouvera même d'autant plus exposé à le faire qu'il peut à l'occasion y être fortement incité par la logique et l'étymologie : n'est-il pas absurde, en effet, de prononcer *inexpug-nable*, lorsqu'on prononce *répu-gnant*, l'un et l'autre étant également issus de lat. *pugnare* ?

Le remède le plus simple à cette ambiguïté sera de séparer dans

Digitized by Google

ces mots le *g* de l'*n* par une apostrophe : *ig'né*, *inexpug'nable*, *stag'nant*, *diag'nostic*, etc. (v. § 557). De cette manière pas d'erreur possible. Ce procédé est l'analogue de celui qui est en usage pour la transcription des noms bretons renfermant la gutturale aspirée (spirante vélaire sourde) *ch* : on l'écrit *c'h* pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'un *ch* chuintant. Ex. : *Penmarc'h*, *Aberwrac'h*, *Marc'hadour*, etc. Il est évident qu'une précaution de ce genre deviendrait inutile le jour où l'on pourrait remplacer par l'*n* tildée, dont il a été question au § 430, le groupe *gn* sonnant *n* mouillée, car dès lors, la graphie *gn* ne figurant plus que dans les mots où ce groupe s'articule *g-n*, toute hésitation de lecture disparaîtrait.

GU.

§ 433. Le digramme *gu* a trois prononciations :

1° *g* dur devant *a*, *e*, *i*, *o* : *navigua*, *guetter*, *gui*, *voguons* ;

2° *g-u* devant les mêmes voyelles : *argua*, *arguer*, *aiguille*, *arguons* ;

3° *gou* devant *a* : *guano*.

GU prononcé g dur.

§ 434. 1° Devant *e*, *i*. Ex. : *nargue*, *narguer*, *nargué*, *guêpe*, *gui*, *guide*, *guipure*, *anguille*, etc.[1] .

Primitivement le groupe *gu* devant voyelle est sorti d'un *w* appartenant à des mots d'importation germanique : c'est ainsi que *wërra*, *warjan*, *wardôn*, ont abouti à vfr. *guerre*, *guarir*, *guarder*. Par analogie, la même influence étrangère ayant transformé en *w* le *v* de certains mots latins comme *vespa*, *vagina*, *vadum*, *vasconem*, *vastare*, etc., qui devinrent *wespa*, *wagina*, *wadum*, *wasconem*, *wastare*, il en résulta les formes en *gu-* du vfr. *guespe*, *guaïne*, *guet* (fr. mod. *gué*), *guascon*, *guaster*, et de cette graphie généralisée par imitation est née la coutume, qui a persisté jusqu'à nos jours, d'exprimer le *g* dur par *gu* toutes les fois qu'il est suivi des voyelles *e* ou *i* (v. Darmesteter, *op. cit.*, p. 104 ; Clédat, *Gram. hist.*, p. 75).

Cette notation n'est pas bonne, puisque, pour représenter un phonème simple, elle se sert d'un digramme dont le second élément n'est point articulé ; mais, faute de mieux et pour ne pas

[1] Le *g* dur devant *i* possède encore une autre notation, d'une nature tout à fait exceptionnelle : c'est le *gh* qui figure dans *Enghien*. Pour le traitement de ce digramme, v. § 582.

Digitized by Google

changer brusquement les habitudes, il est nécessaire de la garder [1], en attendant l'heure où, l'usage exclusif du *j* pour rendre le son du *g* doux (§ 426) ayant pénétré définitivement dans la pratique, *g* dur devant voyelle pourra s'écrire partout *g*. Ex. : *gère, gide,* p. *guerre, guide*, en regard de *jère, éjide,* p. *gère* (de *gérer*), *égide*. Pour le moment cette réforme, préconisée par certains novateurs, est prématurée et doit être ajournée *sine die*.

§ 435. 2° Devant *a, o*, dans les vb. en *-guer*. Ex. : *fatigua, fatiguant, fatiguons, intrigua, intriguant, intriguons*, etc.

Ces groupes *gua, guo*, sont partout à remplacer par *ga, go,* en leur faisant subir une simplification pareille à celle qui, dans l'orthographe moderne, a transformé vfr. *guaïne, guant, guarant, guarder, guarnir, guaschier, guascon, guason, guaster, guaude*, en *gaine, gant, garant, garder, garnir, gâcher, gascon, gazon, gâter, gaude*. On écrira donc *fatiga, fatigant, fatigons, intriga, intrigant, intrigons,* par extension de la graphie depuis longtemps en usage dans les sbst. et adj. en *-gant* (*fatigant, intrigant*, etc.), dont la plupart [2] ne sont autre chose que des participes présents pris substantivement ou adjectivement. Cette double manière d'écrire le même mot (*fatiguant* et *fatigant, intriguant* et *intrigant*) n'a pas de raison d'être : c'est une superfétation dont il est urgent de se débarrasser (v. § 214, 1°, note).

Dans les vb. en *-quer* nous retrouverons le même phénomène (partic. *fabriquant, trafiquant*, en regard des sbst. *fabricant, trafficant*, etc.), pour lequel s'impose le même traitement (§ 471).

GU prononcé **g-u**.

§ 436. 1° Devant les voyelles *e, i*. Ex.; *arguer, argué, aiguille, aiguiser, linguiste*, etc.

Cette graphie crée une équivoque de lecture avec les groupes *gue, gué, gui*, prononcés *ghé, ghi*, dans *narguer, nargué, anguille, guise, droguiste*, etc., rien ne distinguant pour l'œil les deux

[1] Cf. ci-dessus §§ 66, 3°, 81 et 192. Cet emploi du digramme *gu* pour exprimer le phonème *g* dur aura pour résultat d'entraîner la substitution de *gu-* à *g-* dans les mots en *gai-*, comme *gaine*, par suite du changement de *ai* en *e* (§ 92). Pour *gaine* nous écrirons *guêne* et non *gêne*, cette graphie se trouvant en désaccord avec la prononciation. C'est l'homologue de ce qu'on a vu au sujet de la notation du *c* dur par *q* dans *qêsse* p. *caisse* (§ 410).

[2] Tous, en effet, n'ont pas la même origine : ainsi *élégant* vient de l'adj. lat. *elegantem*.

Digitized by Google

prononciations. Il serait bon de la faire disparaître au moyen d'un tréma sur l'*u* et d'écrire *argüer*, *argüé*, *égüille*, *égüiser*, *lingüiste* (v. § 561, 2°).

Ce procédé est du même ordre que celui dont use l'Académie lorsqu'elle écrit *arguë*, *aiguë*, *ambiguë*, *exiguë*, *ambiguïté*, *exiguïté*, pour indiquer qu'il ne faut pas articuler *arg'*, *èg'*, *anbig'*, *exig'*, *anbighité*, *exighité*, comme on le fait dans *argue* (technol.), *aigue* (*-marine*), *bisaigue*, *exsangue*, qui se prononcent *arg'*, *èg'*, *bizèg'*, *eksang'*. Seulement elle a eu tort d'en limiter l'emploi à quelques mots. Il faut, au contraire, le généraliser et l'étendre à tous ceux qui renferment le groupe *gu* prononcé *g-u* devant *e*, *i*. Quant au tréma déjà existant dans *arguë*, *aiguë*, *ambiguë*, *exiguë*, *ambiguïté*, *exiguïté*, il sera déplacé et reporté de l'*e* et de l'*i* sur l'*u* (*argüe*, *égüe*, *anbigüe* [1], etc.) à l'exemple de *argüer*, *égüille*, *égüiser*, etc.

Evidemment on pourrait faire l'inverse, laisser dans ces mots le tréma à la place qu'il occupe et décider en même temps que ce signe figurera toujours sur la voyelle consécutive au groupe *gu*. Ex. : *arguë*, *égüiser*, etc. Mais il y a pour préférer l'autre solution une raison péremptoire qui sera donnée tout à l'heure au § 438.

§ 437. 2° Devant les voyelles *a*, *o*. Ex. : *argua*, *arguant*, *arguons*.

Ici le cas est autre. Du moment que nous remplaçons *gu* prononcé *g* par un simple *g* devant *a*, *o*, il est évident que la présence de l'*u* (*argua*, *arguons*, en face de *narga*, *nargons*) suffit par elle-même à caractériser la prononciation *g-u*, sans qu'il soit besoin d'y faire allusion par un tréma. Néanmoins, dans l'intérêt de l'uniformité indispensable à toute règle orthographique, je pense qu'il vaut mieux ne pas faire de différence, mais décider simplement que, dans toutes les circonstances sans exception où *gu* sonne *g-u* devant une voyelle, il sera écrit *gü* et qu'on aura *argüa*, *argüons*, à l'imitation de *argüe*, *argüer*, *égüiser*, etc. (v. § 561, 2°).

§ 438. On devine maintenant pour quelle cause le tréma, ainsi que je l'ai dit un peu plus haut (§ 436), doit figurer sur l'*u* et non sur la voyelle suivante. Il faut considérer en effet que, si notre alphabet possède un *ë*, un *ï* et un *ü* avec tréma, il est dépourvu d'*a*, d'*é* et d'*o* munis de ce signe. Il y aurait donc nécessité de fondre de nouveaux caractères pour rendre la prononciation des formes comme

[1] Pour la suppression du tréma et le remplacement du radical *arguër-* par *argur-* dans les formes du futur et du conditionel telles que *arguëra*, *arguërait*, etc., v. ci-dessous § 560, d.

Digitized by Google

argua, *argué*, *arguons*, puisque dans ce cas ce serait justement aux voyelles *a*, *é*, *o*, que se trouverait dévolu le tréma. Or, j'ai exposé dans l'Introduction (§ 79) que la réforme devait scrupuleusement éviter ces créations intempestives de nouveaux caractères, et voilà pourquoi il faut placer le tréma sur l'*u* et étendre cette disposition même aux polygrammes *gue*, *gui*, de *argüe*, *exigüe*, *anbigüité*, etc., de manière à conserver à la règle la plus grande simplicité possible en donnant à sa formule une valeur absolue.

GU prononcé **gou** (i. e. **gw**) devant **a**.

Ex. : *guano*, *iguane*.

§ 439. Cette prononciation du groupe *gua* est des plus rares. Il est tout indiqué de l'écrire *goi* (*goino*, *igoine*). Pour la substitution de *oi* à *ua* prononcé *wa*, se reporter aux §§ 170-173. Bien qu'elle puisse surprendre un peu au premier aspect, elle n'a rien que de fort naturel ; cette graphie ressemble à beaucoup d'autres formes en *-goi-* dont nous nous servons journellement, comme *Grégoire*, *goitre*, *dégoiser*, *angoisse*, etc., et il suffit de rapprocher *igoine* de *idoine*, *moine*, pour constater qu'elle est des plus acceptables.

Si cependant on répugnait à l'admettre, il faudrait écrire *goua-*, ou tout au moins *gùa* avec accent grave, en utilisant la lettre *ù* pour indiquer qu'on est en présence d'une prononciation exceptionnelle de l'*u*. L'écriture n'en serait pas simplifiée, mais d'ambiguë elle deviendrait claire : ce serait un petit progrès. La notation *oi* est infiniment préférable. Sa grande supériorité tient à ce qu'elle permet d'unifier du même coup toutes les graphies comme celles de *joaillier*, *moelle*, *gouache* (§§ 170-172), *iguane*, *quadruple* § 472), etc., où le phonème *wa* est rendu simultanément par les groupes *oa*, *oe*, *oua*, *ua*.

H aspirée.

§ 440. Le vieux latin aspirait très fortement l'*h*. Dès la fin de la République sa prononciation s'affaiblit dans le langage populaire et, sous l'Empire, bien qu'elle continuât de figurer dans l'écriture, elle arriva très vite à cesser de se faire entendre. Chez nous, à l'époque gallo-romane, elle n'existait plus dans la prononciation vulgaire, mais le contact des envahisseurs francs et bourguignons la fit renaître dans notre idiome, l'ancien français reçut d'elles un

Digitized by Google

stock de mots pourvus d'une *h* initiale [1] dans lesquels cette consonne garda longtemps son aspiration originelle, et l'analogie l'étendit à un certain nombre de termes qui n'avaient rien à démêler avec les dialectes germaniques. Cette *h*, restée fréquente dans notre écriture mais devenue très rare dans la diction courante, n'est pas à proprement parler une consonne, c'est un souffle et l'épithète d' « aspirée » par laquelle on a coutume de la désigner est inexacte, car elle résulte, au contraire, d'un effort expiratoire qu'on retrouve encore avec son intensité normale dans le parler populaire de la Normandie.

Dans le vocabulaire actuel elle a deux origines, l'une légitime, l'autre illégitime :

1° Légitime, elle provient le plus ordinairement d'une source germanique (*hache*, *haie*, *haïr*, *hère*, *halbran*, *halle*, *hallebarde*, *halte*, *hameau*, *hanap*, *hanche*, *hanneton*, *hanse*, *harde*, *hardi*, *heaume*, *hourd*, *houx*, *hutte*, etc.), souvent latine (*hennir*, *hernie*, *héros*, *herse*, etc.), parfois grecque (*haloïde*, *halurgie*, etc.). Quelques autres langues ont aussi fourni leur contingent, mais d'une manière tout à fait accidentelle, comme l'arabe dans *houle*, l'espagnol dans *hâbler*, le hongrois dans *hussard*, etc. ;

2° Illégitime, elle a été introduite dans la prononciation et dans l'écriture contrairement à l'étymologie. Ex. : *hulotte*, *hoche*, *hoqueton*, *hurler*, *huppe* (vfr. *osche*, *auqueton*, *uller*, *uppe*), *haut*, etc., de all. *eule*, prov. *osca*, ar. *al-qoton*, lat. *ululare*, *upupa*, *altum* (v. § 372). L'*h* de *chat-huant* appartient également à cette catégorie : elle n'a aucune relation avec celle de *huer*, ainsi qu'on l'a vu au § 259, 5°. *Chat-huant* est le fruit malencontreux d'une étymologie populaire et cette fausse notation est à remplacer par *chaüan* (v. § 325, 2, et § 561, 1°).

§ 441. Dans sa manière de traiter l'*h* aspirée notre prononciation ne pouvait manquer de se montrer fidèle à ses habitudes d'inconséquence. Les contradictions relatives aux mots *huis*, *huit*, *héros*, *héroïne*, etc., ont été examinées aux §§ 368-369, aussi n'y reviendrai-je pas. *Hanse*, *huile*, *hiérarchie*, nous offrent des phénomènes du même genre. Ainsi l'on dit « *la Hanse* teutonique » et « les *villes* (vil'z) *hanséatiques* »; on prononce « *l'huile*, *les* (lez) *huiles* », mais on dira « la peau du nègre *est* (è) *huileuse* », en donnant à l'*h* du dérivé une valeur aspirée qui fait défaut à celle du primitif *huile*,

1 Les seules *h* aspirées dont la trace se rencontre chez nous dans la langue parlée sont des *h* initiales ; l'*h* aspirée médiale y est inconnue (v. § 569).

Digitized by Google

et Musset dans *La Coupe et les Lèvres* traite de même l'autre dérivé *huiler* :

« .... une fille discrète,
Capable de *huiler* une porte secrète. »

On dit « *la hiérarchie* » avec *h* aspirée, mais « *l'hiérophante*, une *pose* (pôz) *hiératique* », avec *h* muette, malgré l'identité étymologique (gr. *hieros* « sacré »).

Elle va plus loin encore, en supposant une aspirée là où l'écriture ne présente pas d'*h*. Ainsi il lui arrive de supprimer la liaison comme l'élision et de faire un hiatus devant des mots à voyelle initiale, tels que *uhlan*, *oui*, *onze*, *onzième*, *un*. Ex. : « *ce uhlan*, *des* (dé) *uhlans*; *le oui* et le non; *le onze*, *le onzième*, ils *étaient* (été) *onze* », etc. On dit de même « *cent* (san) *un* homme, *quatre-vingt* (vin) *un* canons » (v. §§ 314 et 321, 3°, note), et l'on prononce « *le un* » quand on veut parler du chiffre *un*, tandis que partout ailleurs on dit « *l'un* », comme dans « *l'un* ou l'autre, *l'un* et l'autre, *l'un* dit oui et l'autre non », etc.

On voit que ces anomalies peuvent marcher de pair avec celles de la graphie décorant d'une *h* tantôt aspirée, tantôt muette, des mots qui n'y ont aucun droit, comme *hulotte*, *hoche*, *hoqueton*, etc. (§ 440), et, à l'inverse, s'abstenant de transporter à *aigrette* l'*h* étymologique de son congénère *héron* (§ 365).

§ 442. Quelques grammairiens ont affirmé que l'*h* dite aspirée n'est jamais entendue et que la prononciation se borne à ne faire ni liaison ni élision devant les mots qui commencent par cette lettre; en d'autres termes, à leur avis, sa présence dans l'écriture sert simplement à indiquer un hiatus. Cette opinion est fondée pour la plupart des cas, mais elle constitue une grosse erreur sur plusieurs autres points. Il y a deux sortes d'*h* aspirée : celle qui n'est jamais sentie, comme lorsqu'on dit « *le hasard*, *les haillons*, *le hibou*, *la hulotte* », etc., et celle qui, au contraire, est nettement perceptible à l'oreille, comme dans *haïr*, *haine*, *hideux*, *honte*, etc. Cette particularité est surtout appréciable dans la diction soutenue. Ex. :

Rome enfin que je *hais*..... (CORNEILLE)
La *haine* enracinée au milieu de ton sein. (id.)
Les voilà ces *héros* si longtemps invincibles. (C. DELAVIGNE)
Aux crins de ses coursiers *hideusement* traînée. (LEMERCIER)
Dieu ! quel spectre *hideux* redouble mon effroi. (M. J. CHÉNIER)
La gloire d'une mort qui nous couvre de *honte*. (CORNEILLE)

Digitized by Google

A ces *honteux* moyens gardez de recourir. (id.)
De nos *honteux* soldats les phalanges errantes. (VOLTAIRE)

Dans ces vers, quand ils sont dits comme ils doivent l'être, on entend fort bien le souffle de l'*h* et *je h-ais*, *la h-aine*, *ces h-éros*, *de h-onte*, etc., n'y sonnent nullement *je ê*, *la êne*, *ces éros*, *de onte*.

Dans certains mots encore où d'habitude on ne l'entend guère, comme *haletant*, *hardi*, elle se montre parfois susceptible d'une émission vigoureuse. Ex. :

« Elle est toute *haletante* d'émotion ; c'était un *hardi* compagnon », etc.

Le voyageur trompé dans son attente,
Redouble en vain sa marche *haletante*. (MILLEVOYE)
Là, *hardi* ! tâche à faire un effort généreux. (MOLIÈRE)
Les choquer *hardiment* et, sans craindre la mort,
Les aborder de front ..... (CORNEILLE)

La diction courante elle-même n'échappe pas à la nécessité de prononcer l'*h* aspirée lorsque, grâce aux hasards de la phrase, cette lettre se trouve figurer entre deux voyelles semblables. Les besoins de l'articulation nous obligent alors à la faire légèrement sentir. Ex. : « *la hardiesse* de son langage, *la hart* au col, un *pas* (pa) *hasardeux*, atteindre *aux* (ô) *hauteurs* de la plus sublime philosophie, l'écho lointain *du hurlement* des bêtes fauves », et autres expressions du même genre.

Il est inutile d'insister et les exemples qui précèdent suffisent à prouver que, si l'*h* aspirée n'est pas une vraie consonne, elle doit cependant être traitée comme telle, puisqu'il lui arrive en mainte occasion d'en remplir le rôle avec ses conséquences diverses.

§ 443. Partis de l'idée erronée que, tout en figurant dans l'écriture, elle n'en est pas moins absente de la prononciation, les mêmes novateurs ont voulu la bannir de l'orthographe, alléguant que la non-élision de la voyelle terminale du mot précédent constituerait à elle seule une indication suffisante. Or, ceci n'est vrai que pour les mots où ne se manifeste jamais le souffle de l'*h*, et uniquement dans les cas où la finale du mot précédent comporte une graphie capable d'indiquer si l'on doit ou non faire soit la liaison, soit l'élision. Ainsi, que nous écrivions « *la ulotte*, *ce ibou* », il n'y a pas de doute possible quant à la prononciation, mais il n'en est pas de même pour « *une ulotte*, *des iboux* » : ce sont des graphies ambiguës dans lesquelles rien n'avertit le lecteur de ne pas articuler

Digitized by Google

« *un' ulotte, déz iboux* ». Ceci fournit la preuve que même pour les mots de cette catégorie la conservation de l'*h* est chose nécessaire.

A fortiori l'est-elle pour ceux où l'on sent le mouvement expiratoire (comme dans les exemples cités au § 442) et où il est indispensable qu'un signe quelconque le décèle dans la graphie. Si l'*h* aspirée venait à être supprimée dans l'orthographe, la réaction de l'écriture sur la parole se produirait sans aucun doute à bref délai. On commencerait par hésiter sur l'exacte prononciation, puis l'hiatus ne tarderait pas à disparaître, en raison même de l'effort qu'il impose aux organes vocaux. On arriverait vite à faire les liaisons et les élisions que la présence de cette lettre a empêchées jusqu'ici : elles deviendraient la règle et nos successeurs aboutiraient infailliblement à dire « *l'arnais, l'arangue, l'aridelle*, il *èt' ardi*, elle *èt' ideuse*, ils sont *tout' onteux, un' ousse* neuve, une *voiz aletante*, emportez *voz ardes* », etc.

Ce sont là plus d'arguments qu'il n'en faut pour démontrer que, contrairement à une opinion avancée un peu trop à la légère, l'orthographe doit respecter l'*h* aspirée dans tous les mots sans exception où elle figure actuellement. Son maintien est la meilleure barrière qu'on puisse opposer à ces altérations de la langue, et l'action en sera d'autant plus efficace qu'il ne subsistera aucune équivoque sur son interprétation lorsqu'on aura fait disparaître l'*h* muette de la graphie usuelle où, ne servant à rien, elle devient par là-même nuisible (§ 365).

§ 444. **Interjections.** — Un certain nombre d'interjections commencent par une *h* aspirée. Ex. : *ha, hé, ho, heu, hem, hein, hourra* (à écrire *hin, houra*).

Nous conserverons cette *h*, qui accentue bien leur caractère exclamatif et que l'on fait entendre inconsciemment dès qu'il s'agit de communiquer à l'expression un plus haut degré d'énergie. Ex. :

> *Hé* ! mon père, oubliez votre rang à ma vue. (RACINE)
> *Hé* bien ! vous triomphez et mon fils est sans vie. (id.)
> *Hé* quoi ! ... de mon inimitié vous plaindrez-vous toujours ? (id.)
> *Hé* ! que puis-je au milieu de ce peuple abattu ? (id.)

D'ailleurs les mots dont elles peuvent être précédées dans la phrase font toujours l'hiatus. Ex. : « *pousser des ho, des ha* (pron. *dé ho, dé ha*) ; avez-vous entendu ce *ha* d'étonnement ? » etc. Ils ont donc tout droit au maintien de l'*h*.

Les interjections *ha, hé, ho, heu*, sont identiques aux interjections

Digitized by Google

ah, eh, oh, euh, dont il a été question au § 299. Il est donc superflu d'imposer à ces dernières une différence d'écriture et l'on fera bien, je crois, de ramener les deux séries à une seule en leur donnant une forme commune *ha, hé, ho, heu.*

§ 445. Il en est autrement d'*hélas*, qui se prononce toujours *élas* et ne fait jamais hiatus. Ex. :

« Il poussait de *grands* (granz) *hélas* : elle murmura *un* (un-n') *hélas* désespéré », etc.

Que *cet hélas* a de peine à sortir ! (CORNEILLE)

Aussi cette interjection doit-elle rentrer dans la classe des mots à *h* muette initiale et s'écrire *élas* (§ 365), malgré sa parenté avec *hé*, auquel nous conservons son *h*. C'est en effet un composé de *hé* et de l'adj. *las*, souvent pris en vfr. dans le sens de « malheureux »; mais, le souvenir de son origine s'étant effacé, il n'y a plus à en tenir compte et sa graphie doit se régler par des considérations purement phonétiques.

K.

§ 446. Le *k* n'est usité que dans un petit nombre de mots tirés des langues étrangères anciennes ou modernes. Ex. : *kanguroo, kirsch, képi, kermesse, kiosque, moleskine, kyrielle*, etc., qui sont respectivement d'origine australienne, allemande, flamande, turque, anglaise, grecque.

Il fait double emploi dans notre alphabet avec le *c* et le *q*. Ce n'est point qu'il ne soit par lui-même des plus recommandables, car, ne possédant qu'une seule valeur, invariable devant n'importe quelle voyelle comme devant consonne, il constituerait le meilleur substitut du *c* dur et du *q* dans une orthographe vraiment rationnelle et il devrait prendre partout leur place. Ex. : *kalité, kar, kel, keuter, eskif, kode, kou, kube*, etc., au lieu de *qualité, car, quel, queuter, esquif, code, cou, cube.* Mais cette simplification apporterait un changement trop brusque dans nos habitudes et, tout en regrettant de ne pouvoir l'adopter, il faut y renoncer provisoirement.

§ 447. **Réglementation.** — La valeur du *k* étant celle d'un *c* dur, il est à remplacer par la notation la plus habituelle de ce phonème, c'est-à-dire : 1° par *c* devant consonne, devant *a, o, u*, et à la fin des mots (§ 355) ; 2° par *q* (p. *qu*) devant *e, i*. On écrira donc : *cangourou, qirch, qépi, qermesse, qiosqe, molesqine, qirièle*, etc.

Digitized by Google

Kaléidoscope, *klephte*, qu'on emploie encore à côté de *caléidoscope*, *clephte* (à écrire *clefte*), leur céderont définitivement la place. *Karolingien* subira la même modification. On ne voit pas de raison pour conserver un *k* à ces mots, lorsque leurs congénères *calomel*, *calligraphie*, *clepsydre* (à écrire *calligrafie*, *clepsidre*), *carliste*, se contentent d'un *c*. A *kaolin* on substituera son concurrent *caolin* et le *kartophile* devra renoncer à cette dénomination prétentieuse pour s'appeler désormais *cartofile*, conformément au bon sens, puisqu'il collectionne des *cartes* (postales) et non des *kartes*. Et ainsi des autres.

Ce ne sont pas les précédents qui manquent pour justifier la substitution de *c*, *q*, à *k*. Sans parler, en effet, des nombreux mots tirés du grec dans lesquels le *k* primitif a pour représentants *c*, *q*, comme *cacochyme*, *cacologie*, *cacophonie*, *catalyse*, *cathartique*, *squelette*, *squirre*, etc. (de *kakokhumos*, *kakologia*, *kakophônia*, *katalusis*, *katharticos*, *skeletos*, *skirrhos*), nous avons entre autres :

1° *k* germanique rendu par *c*, *q*, dans *clapet*, *calèche*, *coprose*, *trinquer*, etc. (de l'all. *klappe*, *kalesche*, *klaperrose*, *trinken*), *quenotte*, dimin. de vfr. *quene* « dent » (de l'isl. *kenna* « joue »);

2° *k* d'origine orientale transcrit également de cette manière dans *cajeput*, *calambour*, *calapite*, *criss*, *caravane*, etc. (de mal. *kâyou-poûtih*, *kalambaq*, *kalâpa*, *kris*, pers. *kârwân*);

3° *c*, *q*, substitués à une notation plus ancienne par *k*, non seulement dans *caléidoscope*, *caolin*, *clephte*, cités tout à l'heure, mais encore dans *alcool*, *Caaba*, *cacatoès*, *caouane*, *carabé*, *carat*, *cari*, *colback*, *Coran*, *quinine*, etc., qui se sont écrits antérieurement *alkohol*, *Kaaba*, *kakatoès*, *kahouane*, *karabé*, *karat*, *kari*, *kalpack*, *Koran*, *kinine*.

§ 448. **Exceptions et Homophones :**

Kilo- demeurera intact dans tous les termes qui le contiennent, comme *kilogramme*, *kilomètre*, etc. [1]. Evidemment il serait conforme à la règle posée plus haut de l'écrire *qilo-*, à l'exemple de l'espagnol qui le note par *quilo-*, d'après les principes de sa graphie, mais il vaut peut-être mieux s'en abstenir. Il arrive souvent que ce mot est désigné en abrégé par son initiale *k*; d'autre part il est à remarquer que « carré » s'exprime par l'abréviation *q* (de lat. *quadratum*), pour éviter toute confusion avec *c* qui signifie « cube », de cette manière : *100 mq* , *100 mc* (« cent mètres *carrés*, cent mè-

[1] *Kilo-* est un terme barbare, doublement fautif sous le rapport étymologique puisque pour « mille » le grec dit *khilioi* et non *kiloi*.

Digitized by Google

tres *cubes* »). Or, avec la notation actuelle, *225 kq* , par exemple, signifie « 225 kilomètres carrés » : cela saute aux yeux, sans aucune hésitation possible. Si, au contraire, on adoptait *q* comme abréviation de *qilomètre* (p. *kilomètre*), l'expression *qq*, où *q* serait pris successivement dans deux sens différents (« qilomètres » et « carrés »), ne présenterait pas une égale netteté. On peut alléguer à cela, il est vrai, que l'emploi d'une même initiale avec une double signification se rencontre dans l'abréviation de *centimètre cube* en *cc* et que personne n'y trouve d'ambiguïté. Néanmoins, puisque *kq* nous offre une formule dans laquelle à deux idées différentes correspondent deux notations également distinctes, pourquoi renoncer volontairement à un graphisme si rationnel? En matière de précision l'excès n'est jamais à craindre.

Coke (masc.) et *maki*, devenus *coqe, maqi*, ne pourront faire amphibologie avec le fém. *coqe* (p. *coque*), ni avec *maqis* (p. *maquis*), qui gardera son *s*.

Pour l'emploi de *k* dans *kronografie* « description de la planète Saturne », se reporter au § 353.

§ 449. **Langue scientifique.** — On y fait abus du *k* sans le moindre motif plausible. Ainsi « *kali*, *kat*électrotonus, *kél*otomie, *kénoz*oïque, *kérato*ïde, *kéraunog*raphique, *kinési*thérapie, *kirrho*nose, *oky*métrie », etc., ne s'expliquent pas en présence de « al*cali*, *cata*lepsie, hémato*cèle*, éo*cène*, *cérato*thèque, *céraun*ie, *cinéma*tique, *cirrho*se, *ocy*tocique ». Il est incontestable que tous ces mots devraient s'écrire par *c* : « *cali*, *catélectrotonus*, *célotomie* », etc.

Un seul des termes de cette espèce a le droit de garder son *k*, c'est *kyste*. *Cyst-* ayant retenu dans la plupart des cas la valeur « vessie, vésicule », les deux radicaux *kyst-* et *cyst-*, bien qu'originairement identiques, n'ont plus la même signification (cf. *cystique, cystoptose*, en regard de *kystique, kystoptose*), et la différence de prononciation et de graphie peut y être utile à la clarté de l'expression. Hors de là on ne voit pas de raison qui, dans la formation des mots scientifiques, s'oppose à la transcription traditionnelle de gr. *k* par *c*. Il faut le conserver partout où l'on ne saurait le supprimer sans inconvénient, mais en même temps se garder d'accroître à l'avenir le nombre de ces transcriptions vicieuses. Les seuls cas où sa présence reste nécessaire sont ceux où elle est motivée soit par une prononciation passée en habitude vraiment irréformable, soit par le besoin d'éviter une confusion possible entre deux significations différentes données au même radical.

Digitized by Google

Lorsqu'un de ces mots en *k* appartient à la fois au lexique des sciences et à la langue courante, rappelons que celle-ci lui fera subir la réforme (par exemple *anqilose, qiste*, au lieu de *ankylose, kyste*), sans avoir à se préoccuper de l'orthographe des savants (§ 593).

KH.

Ex. : *khédive.*

§ 450. Dans les transcriptions de mots d'origine orientale le français a coutume d'articuler le *kh* comme un simple *c* dur, aussi le trouve-t-on noté en conséquence dans les termes d'une importation déjà ancienne, comme *calife, corge, caratch,* etc., de ar. *khalîfa, khordj,* turc *kharâdj*. Cette prononciation n'est pas correcte et nous verrons aux §§ 567 et 577 qu'on devrait recourir à une graphie plus exacte. Mais cela ne pourra se faire que dans les transcriptions futures : dans celles qui existent actuellement il faut y renoncer, les habitudes étant trop invétérées pour se prêter à une réforme. Nous ne toucherons donc au *kh* de *khédive* et de ses congénères que pour le simplifier en lui appliquant la notation usuelle du *c* dur, sur le modèle des mots qui viennent d'être cités. Ex. : *qédive* (p. *quédive*, §§ 472-473).

L mouillée.

§ 451. Le son véritable de l'*l* mouillée a totalement disparu de la prononciation officielle. Ce que nous continuons d'appeler de ce nom est simplement un *i* consonne ou *yod* palatal (v. § 9, 1re note). Ex.: *tailler, treillage, briller, cueillir, rouiller* (pron. *tâ-yé, trè-yaj, bri-yé, keu-yir, rou-yé*) [1]. Ce phonème se note par *-ill-* devant voyelle et par *-il* à la fin des mots (quand il n'est pas suivi d'un *e* muet). Ex.: *baille,* (il) *travaille, ensoleillé, œillade, feuillu, recueilli, grenouille*; *bail, travail, soleil, œil, cerfeuil, recueil, fenouil* (§ 300).

Cette convention graphique assez bizarre, avec son *l* tantôt simple, tantôt double, ne répond plus à une prononciation où l'*l* a cessé de figurer. Elle appellerait une réforme, mais celle-ci est d'une exécution difficile et je vais en montrer les causes. A cet effet, il faut opérer une distinction préalable et examiner séparé-

[1] Rappelons que la prononciation des mots qui étaient autrefois terminés par *i* + *l* mouillée a bifurqué : les uns, comme *fenil*, sont devenus en *-i* (*feni*) et doivent s'écrire par un simple *-i*; les autres, comme *avril, péril*, se prononcent maintenant *-il* et n'ont qu'à conserver leur *-l* (1re note du § 300).

Digitized by Google

ment les deux notations du phonème, selon qu'il figure dans le corps du mot ou qu'il le termine.

§ 452. Dans le premier cas, celui de l'*l* mouillée médiale, la réforme est des plus aisées. Les groupes *-aill-*, *-eill-*, *-ill-*, *-oill-*, *-ouill-*, *-uill-*, de *tailleur*, *veiller*, *piller*, *goiller* (p. *gouailler*, § 171), *souiller*, *égüiller* (p. *aiguiller*), sonnent exactement comme les groupes *-ai-*, *-ei-*, *-ii-*, *-oi-* (p. *oy*), *-oui-*, *-ui-*, de *aïeul*, *planchéier*, (vous) *liiez*, *roial* (p. *royal*), (vous) *jouiez*, *essuier* (p. *essuyer*); de même le groupe *-ill-* des verbes en *-riller*, tels que *briller*, *griller*, sonne comme l'*-i-* des verbes en *-rier*, tels que *prier*, *crier* [1]. Il serait donc tout indiqué d'écrire *tâieur*, *véier*, *piier*, *goier*, *souier*, *égüier*, *brier*, *grier*, et le remplacement de *-euill-* par *-eui-*, dans *feuiée*, *andeuié*, etc., pour *feuillée*, *endeuillé*, s'effectuerait de même par analogie. La simplification serait excellente et pourrait s'opérer sans trop heurter nos habitudes, puisqu'à une graphie elle en substituerait une autre avec laquelle nous sommes déjà familiarisés.

§ 453. Dans le second cas, celui de l'*l* mouillée finale, la question change de face et se complique :

1° *-ail*, *-eil*, *-oil* [2], *-euil*, *œil* (à écrire *euil*, § 176), *-ueil* (à écrire *-euil*), *-ouil*, sont impossibles à remplacer par les digrammes *-ai*, *-ei*, *-oi*, *-eui*, *-oui*, qui, placés à la finale, ne sonnent jamais *a-y'*, *è-y'*, *o-y'*, *eu-y'*, *ou-y'*. L'adoption de cette manière d'écrire serait contraire au principe posé dans l'Introduction : ne pas changer la valeur de nos caractères et de leurs groupements et se borner à demander les éléments de la réforme aux graphies existantes (§ 66, 3°).

Le recours à l'*y* ne nous tirerait pas d'embarras, puisque les polygrammes *ay*, *ey*, *euy*, *ouy*, ne sonnent pas autrement que ceux en *ai*, *ei*, etc., qui viennent d'être rejetés.

2° La même impossibilité se présente pour le remplacement de *-aille*, *-euille*, *-ouille*, *-uille*, *-ille*, par *-aie*, *-euie*, *-ouie*, *-uie*, *-ie* [3]. Exceptionnellement (dans l'interj. *aïe*) le groupe *aie* sonne *a-y'*; exceptionnellement encore *-uie*, *-ie*, offrent parfois les valeurs *ui-y'*, *i-y'*, (*que*

[1] Cet *i* y représente un double phonème *i* voyelle + *i* consonne : *pri-yé*, *cri-yé*; le cas est pareil pour le *-ill-* de *briller*, *griller*, qui sonnent *bri-yé*, *gri-yé*.

[2] Ex : *nigroil* (t. de zool.), pour lequel Littré indique la prononciation *nigro* + *ll'* (*l* mouillée).

[3] Seul *-eille* pourrait être simplifié en *-èie* (d'après *planchéie*), mais cela obligerait à introduire une exception dans la règle du § 454.

Digitized by Google

je ou *qu'il*) *fuie*, *essuie*, *fie*, etc. En règle générale ils sonnent *è*, *ui*, *i*. Quant à *-euie*, *-ouie*, il n'y a pas d'exception : ils sonnent toujours *eui*, *oui*.

L'emploi de l'*y* dans *-aye*, *-euye*, *-ouye*, etc., substitués à *-aille*, *-euille*, *-ouille*, etc., n'y est pas davantage admissible, pour des motifs identiques à ceux qui ont été donnés tout à l'heure au sujet de *-ay*, *-euy*, *-ouy*, etc. Sur certains points nous créerions des graphies ambiguës et sur d'autres nous imposerions à divers polygrammes une valeur phonétique qu'il n'est pas dans nos usages de leur donner.

§ 454. **Réglementation.** — Il faut donc pour le présent renoncer à apporter aucun changement dans la graphie des syllabes finales.

En ce qui concerne l'*l* mouillée en syllabe non finale on a le choix entre deux solutions : 1° adopter les modifications examinées dans le § 452 ; 2° les rejeter et rester dans l'état actuel.

Si on les adopte, on se trouvera forcé d'édicter un double système de notation du son *yod* : 1° *-i-* dans le corps du mot (*baieur*) ; 2° *-il*, *-ill-* devant *e* muet, dans la syllabe finale (*bail*, *baille*). Par ce moyen on obtiendra d'un côté une grande et utile simplification, mais d'autre part on tombera dans une complication regrettable, par la nécessité d'avoir plusieurs graphies d'un même phonème, ce qui augmente toujours la difficulté pour les écoliers.

Quitte à sembler un peu trop timoré, je crois en conséquence que la seconde solution doit être tenue pour préférable, comme étant la plus simple et pouvant se formuler en une règle absolue, d'application facile : « L'*l* mouillée (c'est-à-dire le *yod* qui en tient aujourd'hui la place) se notera *-ill-* devant *e* muet et les autres voyelles, et *-il* partout ailleurs. »

§ 455. L'*l* barrée, qui a été souvent proposée comme notation de l'*l* mouillée, est à écarter du moment qu'on tient à ne pas introduire de caractères nouveaux dans notre alphabet.

L'emploi de l'*ll* double devant voyelle se justifie par le besoin de signaler au lecteur qu'il a sous les yeux autre chose qu'une *l* ordinaire. Etant données nos habitudes de prononciation, *-ail-*, *-eil-*, *-uil-*, etc., devant voyelle se seraient articulés *èl*, *uil*, et non *ay'*, *èy'*, *uiy'*. Il fallait trouver moyen d'empêcher l'équivoque : on l'a cherché dans le redoublement de l'*l*.

La notation exceptionnelle *-il-* médial, au lieu de *-ill-*, qu'on rencontre dans *gentilhomme* tient à ce que ce mot est pour *gentil homme* (vfr. *gentil hum^e*) « homme noble », *gentil* (de lat. *gentilem*) y étant

Digitized by Google

pris au sens « bien né, qui est de race ». Autrefois l'*l* y était mouillée et *gentil* se prononçait *janti-ll'*. Les deux mots se sont soudés et l'orthographe du premier, protégée par la composition, n'a pas été modifiée. D'après la règle donnée plus haut il faut écrire *jantillome* par *-ll-*, comme nous écrivons *gentillâtre* (qui deviendra *jantillâtre*). L'aspect de cette graphie ne doit pas surprendre : elle n'est que la résultante logique des règles relatives à la réforme du *g* doux, de la voyelle nasale *en*, de l'*h* muette et des consonnes doubles. On aura au pluriel *jantisomes*, conformément à la prononciation de *gentilshommes* et d'accord avec *jantis*, pluriel normal de *gentil* réformé en *janti* (§ 300).

§ 456. En raison du maintien du statu quo, les mots en *-eill-*, tels que *conseiller, veiller*, etc., gardent leur orthographe accoutumée. Elle ne sera pas en contradiction avec la règle posée au § 159, qui prescrit de substituer un *e* simple au digramme *ei* sonnant *e*, car, en nous plaçant uniquement au point de vue scriptural, abstraction faite des origines, nous pouvons envisager ces formes comme offrant non un phonème *e* noté par *ei*, mais : 1° un phonème *e* rendu par *e* (*conse-, ve-*) ; 2° un phonème *l* mouillée rendu par *-ill-* (§ 451).

§ 457. **L** double rendue par **l'l**. — La convention admise pour exprimer l'*l* mouillée et à laquelle se rallie la règle du § 454 ne prête à aucune ambiguïté de lecture, sauf en ce qui regarde le polygramme *-ill-*, là où il est destiné à représenter *i* + *yod* (*mordiller, sautiller*, etc.). Il devrait s'écrire *-iill-*, par analogie avec *-aill-, -eill-* (*tailler, veiller*), etc., qui représentent *a* + *yod*, *e* + *yod*. A la place de cette notation on a jugé bon d'en adopter une plus simple (*-ill-*), mais qui est moins précise, car dans notre orthographe *ill* a le défaut de répondre à trois prononciations différentes :

1° *i* + *ll* double. Ex. : *millénaire, millésime, titiller, villa*, etc. ;

2° *i* + *l* simple. Ex. : *mille, milliaire, milliard, millième, millier, million, tranquille, distiller, ville, village*, etc. ;

3° *i* + *l* mouillée (*yod*). Ex. : *charmille, millet, jonquille, apostiller, cheville, pillage*, etc.

C'est un inconvénient auquel il est facile de remédier. Pour cela il suffira de noter par *il'l* le groupe *-ill* prononcé *i* + *l* double. Ex. : *mil'lénère, mil'lésime, titil'ler, vil'la*. Quant à *-ill-* prononcé *i* + *l* simple, nous savons déjà qu'il doit se noter par *il* (§ 252, 1°). Ex. : *mile, milière, miliar, milième, milié, milion, tranqile*, etc. De cette manière

Digitized by Google

aucune confusion n'est plus possible entre les trois valeurs *ill*, *il*, et *iy'* du polygramme *ill* (cp. *mil'lénère*, *milié*, et *millè* p. *millet*), et l'écriture s'en trouve à peine surchargée, car le nombre des cas dans lesquels on aura l'occasion de faire appel à l'apostrophe est des plus restreints.

§ 458. **Homophones:**

Ville écrit *vile* peut à la rigueur être confondu avec son homophone l'adj. fém. *vile* (v. § 57, 4°). Un bon moyen de concilier ces deux ennemis, le phonétisme et la clarté, serait de pourvoir le substantif d'un tréma (*vïle*), employé en qualité de signe diacritique pour indiquer que ce mot n'a rien de commun avec l'adjectif: cet avertissement au lecteur serait suffisant. Si l'on n'en veut pas et qu'on tienne néanmoins à éviter l'homographie, il faut se résigner à garder la double *ll* de *ville*; sur ce point se reporter aux observations du § 256. Mais le recours à la notation *vïle* me semble préférable au maintien de *ville*, en ce qu'il permettrait d'établir une complète homogénéité graphique entre les divers membres du groupe réformé *vïle*, *vilasse* (p.*villace*), *vilaje*, *vilajois* (v. § 561, 5°).

Le terme médical et botanique *miliaire*, réformé en *milière*, n'est pas de nature à faire amphibologie avec *milière* p. *milliaire* (borne); mais, si l'on croit nécessaire de les distinguer, on pourra user du même procédé et écrire *mïlière* là où ce mot représente *milliaire*.

§ 459. Groupe **-illi-**. — Le polygramme *-ill-* appelle une dernière remarque :

Dans un certain nombre de substantifs et de formes verbales *-ill-* mouillé est suivi d'un *i*. Ex. : *bailliage*, *joaillier*, *groseillier*, *marguillier*, *médaillier*; (nous) *baillions*, *veillions*, *effeuillions*, (vous) *pilliez*, *souilliez*, etc.

Autrefois cet *i* se faisait sentir partout; à présent on ne l'entend plus que dans les formes verbales, avec la valeur d'un *i* consonne : ainsi *veillions*, *souilliez*, se prononcent *vèy'-yon*, *souy'-yé*. Il n'y a pas à y toucher et l'on continuera d'écrire *veillions*, *souilliez*, etc. (v. § 203).

Dans les substantifs, au contraire, il a disparu de la prononciation familière tout en persistant dans l'écriture : *joaillier*, *marguillier*, *médaillier*, etc., s'articulent *jwa-yé*, *marghi-yé*, *méda-yé*. De cette disparition résulte aujourd'hui pour ces mots la fausse apparence d'une graphie *-illi-* (au lieu de *-ill-*) exprimant *l* mouillée, bien qu'en réalité il n'en soit rien : ce phonème a continué d'y être noté *-ill-*

Digitized by Google

comme par le passé, seulement il est suivi d'un *i* devenu muet. Ainsi qu'on l'a vu aux §§ 170 et 204, cette graphie maintenant incorrecte est à modifier: l'*i* muet doit disparaître et l'on écrira *joillé*, *marguillé*. De même *médaillier* deviendra *médailler*, en conservant son *-r* pour éviter toute chance d'amphibologie avec *médaillé*, part. passé du vb. *médailler* (v. § 307). Mais *bailliage*, bien qu'il s'articule couramment *ba-yaj*, gardera son *i* (*bailliaje*), parce que la versification le scande *ba-yi-aje*.

M devant B, P, M.

§ 460. On sait qu'en français il est de principe que la nasalisation de la voyelle soit indiquée par une *n* devant toutes les consonnes, sauf devant *b*, *p*, *m*, où elle l'est par une *m*. Ex. : *ambassade*, *comble*, *emplir*, *simple*, *immangeable*, etc. Cette notation remonte au latin, dont la phonétique ignorait la nasalisation des voyelles. Elle est restée exacte dans notre langue jusqu'au moment où s'est produite l'évolution qui, de la fin du x^e^ siècle au xvii^e^, a donné naissance aux voyelles nasales et a fini par les amener à l'état où nous les voyons. Aujourd'hui il n'existe plus pour nous de différence entre une voyelle où la nasalisation est indiquée par *m* et celle où elle l'est par *n* : *am*, *em*, *im*, *om*, *um*, de *ambre*, *emploi*, *imbu*, *ombre*, *humble*, ne sonnent pas à notre oreille autrement que *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, de *antre*, *entier*, *interdire*, *onde*, *brun*.

Il n'y a pas de motif pour que la distinction graphique persiste là où la distinction phonétique a cessé de se manifester et les deux notations sont à fondre en une seule. L'*m* doit disparaître pour céder partout la place à l'*n*, qui deviendra désormais le signe unique de la nasalisation de la voyelle [1], et nous écrirons *anbre*, *anploi*, *inbu*, *onbre*, *unble*, etc., comme on écrit *antre*, *entier*, *interdire*, etc. (v. § 207, 2^e^ note, et §§ 221, 233).

§ 461. Nous avons déjà dans l'orthographe officielle quelques spécimens de cette manière d'écrire, tels que *nonpareil*, *bonbanc*, *bonbec*, *bonbon*, *embonpoint*, où l'*n* de *non*, *bon*, a été maintenue devant les labiales *b*, *p*, par le souvenir des origines *non pareil*, *bon banc*, *bon bec*, *bon bon*, *en bon point* [2]; seulement dans ce dernier mot, chef-d'œuvre d'inconséquence, on a eu le tort de changer en *m*

[1] Nous avons vu au § 221 que l'Académie vient de donner à ce desideratum un commencement de satisfaction, en ce qui concerne l'expression de la nasalité par une *n* devant *m*.

[2] Le picard dit encore « être *en un bon point* » pour « avoir de l'*embonpoint* ».

Digitized by Google

l'*n* de *en* tout en conservant l'*n* de *bon* : il fallait écrire *embompoint* ou *enbonpoint,* mais ne pas faire un mélange contradictoire des deux graphies dans le même terme.

Du moment qu'on écrit *nonpareil, bonbanc, bonbec, bonbon,* on ne saurait se scandaliser des graphies *nonbre, bonbanse, bonbe, bonber, bonbone,* non plus que de *ponpon, ponpe, ponper,* et, de proche en proche, on est forcé d'avouer, si l'on est de bonne foi, que la persistance de l'*m* dans la notation des voyelles nasales devant *b, p, m,* est un archaïsme à supprimer.

M devant S, T.

Ex. : *Reims, comte.*

§ 462. Nous venons d'examiner une *m* dont la présence devant les labiales est uniquement dictée par l'étymologisme. Il en est de même de celle qui figure dans *Reims* et *comte.* Contraire à la règle, rappelée plus haut (§ 460), qui veut que, devant une sifflante ou une dentale, la nasalisation de la voyelle se note toujours par *n*, l'*m* n'est dans ces deux mots qu'une orthographe savante, due au souvenir du latin. Pour *Reims*, on a vu au § 232 qu'il est à réformer en *Rins.* Quant à *comte*, ce traitement ne lui est pas applicable. Le vfr. lui donnait la graphie correcte *conte,* d'après le lat. *comitem*[1], comme nous le faisons pour *conter*, d'après *computare*, où la nasale labiale *m,* mise en contact immédiat avec la dentale *t* par la chute de l'*u* et du *p*, s'est changée normalement en la nasale dentale *n* (v. § 381). Nous devrions restituer à *comte* son ancienne forme, mais nous en sommes empêchés par une raison de prudence et d'utilité pratique qui nous oblige à faire une exception en faveur de la graphie défectueuse *comte* et à la garder intacte pour éviter la chance — d'ailleurs minime — d'une équivoque avec son homophone *conte.*

NG prononcé **n** mouillée.

§ 463. Cette notation anormale de l'*n* mouillée ne se rencontre que dans de rares mots en *-ing* empruntés presque tous à l'anglais, comme *meeting* : ils doivent être ramenés à nos conventions graphiques par la transformation de *ng* en *gn* et *meeting* s'écrira *mitigne*, ou mieux *mitign* (v. §§ 242, 298). On agira de même avec tous les mots en *-ing* sonnant *-ign* qui pourraient être introduits par la suite dans notre langue. Ce sera le moyen d'éviter l'établis-

[1] Comparer *semita,* qui a donné *sente* et non *semte.*

Digitized by Google

sement de prononciations et de graphies défectueuses comme celle de *poudingue* (t. de géol.), d'après l'angl. *pudding* (§ 242). *Lasting* est également fâcheux : si dès le début on l'eût phonétisé en *lastign*, on n'aurait pas aujourd'hui la mauvaise prononciation *lasting'* (§ 298). *Pudding*, dans le sens culinaire, ne l'a été qu'à demi sous la forme *pouding* ; comme la prononciation *pouding'* ne règne pas sans partage et que beaucoup articulent correctement *poudign*, il serait encore temps de transformer *pouding* en *poudign*.

NI prononcé n mouillée.

§ 464. *Miniature*, qui devrait se prononcer *mini-ature*, est en général articulé *mignature*. Cette façon de dire est infiniment plus répandue que l'autre à cause de sa plus grande commodité, et pour son dérivé *miniaturiste* Littré n'en indique même qu'une seule : *mignaturiste*. A la place de *miniature*, étymologiquement plus exact (lat. *minium*, *miniare*), mais moins conforme à la prononciation courante, il est tout indiqué de remettre en honneur la graphie *mignature*, si fréquente sous la plume des écrivains du XVII^e^ siècle (§ 586, 1^re^ note),

PH.[1]

§ 465. En dehors de quelques noms d'origine biblique, comme *Raphaël*, *Séphora*, *Joseph*, *pharisien*, *philistin*, etc., cette graphie prend le plus souvent sa source dans le grec, soit que les mots où elle figure aient été tirés directement de cet idiome, comme *phalène*, *phase*, *phénomène*, *philanthrope*, *phlegmasie*, *phlogose*, *pholade*, *phonétique*, etc. (de *phalaina*, *phasis*, *phainomenon*, *philanthrôpos*, *phlegmasia*, *phlogôsis*, *phôlas*, *phônêtikos*), soit qu'ils nous aient été transmis par l'intermédiaire du latin, comme *éléphant*, *orthographe*, *philtre*, *phrase*, *physique*, etc. (lat. *elephantum*, *orthographia*, *philtrum*, *phrasis*, *physica*, de gr. *elephas*, *orthographia*, *philtron*, *phrasis*, *phusikê*).

Frère de l'*f* latine et descendant comme elle du *bh* ario-européen, le *phi* grec se prononçait *p'h*. Il sonnait encore ainsi du temps de Quintilien et c'est seulement à une époque beaucoup plus tardive que lui vint la valeur *f* avec laquelle il se présente à nous dans le grec moderne. Le groupe *ph* dont nous nous servons pour le

[1] Le *ph* n'a pas été traité au chapitre précédent, en compagnie des groupes *ch*, *sch*, *th* (§§ 350, 392, 397), par la raison qu'il ne rentre pas dans la même catégorie. En effet, ce n'est pas un digramme renfermant une consonne muette, mais un digramme servant à exprimer, concurremment avec le caractère *f*, la spirante labiale sourde : le cas est tout différent.

Digitized by Google

représenter constitue un anachronisme et une superfluité dans notre écriture : il y fait double emploi avec l'*f* et son maintien n'est que le résultat d'un préjugé aussi général et aussi tenace qu'inexplicable [1]. Il y a quelques années, lorsque des journalistes allèrent prendre l'opinion des membres de l'Académie française sur le problème d'une réforme orthographique, la suppression du *ph* fut précisément un des points sur lesquels les opposants se montrèrent le plus énergiques. Elle souleva entre autres les protestations indignées du duc d'Aumale et de Leconte de Lisle : à les entendre, il semblait que ce fût là commettre une sorte de sacrilège, altérer « la physionomie des mots », leur ôter « leurs titres de noblesse », bref, déshonorer la langue (v. § 21). Et pourtant ce sacrilège, que de fois ne leur était-il pas arrivé de s'en rendre coupables à leur insu. Ils oubliaient que l'Académie elle-même l'avait dès longtemps couvert de son autorité et que nombreux sont les mots où le *ph* primitif est remplacé par une *f* ou même par deux, circonstance aggravante. En voici quelques-uns :

coffre	de lat.	*cophinum*
faisan	»	*phasianum*
flamme	»	*phlebotomum*
flegme	»	*phlegma*
flegmatique	»	*phlegmaticum*
frénétique	»	*phreneticum*
orfroi	»	*aurum phrygium*
girofle	»	*caryophyllon*
greffe	»	*graphium*
griffon	»	*gryphum*
olifant	»	*elephantum*
eufraise	b. lat.	*euphrasia*
fiole	»	*phiola* (class. *phiala*)
fantasmagorie	gr.	*phantasma* et *agoreuein*

etc.

Pour être conséquents, ces fidèles du *ph* auraient dû écrire *cophre, phaisan, phlamme, phlegme, phlegmatique, phrénétique, orphroi, girophle, grèphe, gryphon, oliphant, euphraise, phiole, phantasmagorie.*

§ 466. **Réglementation.** — En nous montrant quelles libertés l'orthographe officielle a déjà prises à l'égard de ce digramme suran-

[1] Le changement du groupe *phth* en *pht* au lieu de *ft* en est un exemple curieux et bien caractéristique (v. § 397).

Digitized by Google

né, les exemples ci-dessus nous prouvent du même coup son inutilité et la facilité de son remplacement par *f*. Pourquoi ne pas écrire, en effet, *apocrife, logogrife, sifon*, comme *griffon*; *éléfant* comme *olifant*; *diafane, iérofante*, comme *fantasmagorie*; *Eufrasie, frase*, comme *eufraise*; *faéton, fase*, comme *faisan*; *filosofe* comme *fiole*; *frénologue* comme *frénétique*; *ortografe, fotografie*, comme *greffe*; *oficléide* comme *coffre*?

Dans le vocabulaire scientifique rien de plus légitime et de plus nécessaire que de respecter scrupuleusement le *ph* (§ 591), mais pour tout ce qui tient au vocabulaire courant sa réforme s'impose de la manière la plus rigoureuse. Exception faite de rarissimes homophones comme *philtre* (lat. *philtrum*) et *filtre* (it. *filtro*), dont la différenciation exige le maintien de la graphie actuelle, il faut que le groupe *ph* s'efface devant *f* et qu'on écrive désormais *afte, blasfème, eufémisme, Eufémie, eufonie, Epifanie, Stéfanie, falène, falanje, fare, fénix, ftisie, fisionomie, orfelin, piroscafe, scafandre*, etc.

Q final.

Ex. : *coq, cinq*.

§ 467. Ayant adopté *c* pour exprimer le phonème *c* dur partout ailleurs que devant *e*, *i*, nous écrirons *coc* et *sinc* (§ 417), notations aussi naturelles que celles de *choc* ou de *zinc*.

Le vfr. écrivait *coc* [1]. La forme ultérieure *coq*, due à l'influence du *qu* qui figure dans le dérivé *coquet*, n'est pas à garder. Il faut revenir à l'ancienne graphie, conservée dans un autre dérivé *cocarde*, c'est la seule qui soit bonne.

Le *q* de *cinq* (lat. pop. **cinque*, class. *quinque*) est conforme à l'étymologie, mais nous savons que ce n'est pas une raison suffisante pour le soustraire à la réforme, et d'ailleurs, s'il en était besoin, on pourrait s'appuyer sur un précédent fourni par l'orthographe académique, qui rend par un *c* le *-qu-* de lat. *unquam* dans *onc*, vfr. *onque* : celui de *quinque* n'a pas droit à plus de respect.

Le *q* de *cinq* sonne toujours (*sink'*) devant une voyelle, une *h* muette et à la pause (« *cinq* élèves, *cinq* hommes, ils sont *cinq* »), mais il est muet (*sin*) devant consonne (« *cinq* chevaux, *cinq* soldats »), excepté lorsqu'il s'agit d'un nom de mois, dans une date. Ex. : « *le cinq* (sink') *mai, le vingt-cinq* (vint' sink') *février* ». Conformément à la règle du § 281, ces variantes de la prononciation ne réagiront

[1] L'origine de ce mot n'est pas connue. Beaucoup d'auteurs y voient, avec Diez, une onomatopée.

Digitized by Google

pas sur sa graphie, qui sera *sinc* dans tous les cas. Pour l'homophonie de *cinq* et *saint* devant un mot à initiale consonantique, se reporter au § 229, 8.

QU.

§ 468. Ce digramme nous vient du latin où il s'articulait *kw*. Son *u* a commencé à tomber çà et là dans la prononciation dès la période latine et cette évolution n'a cessé de s'accentuer durant le moyen âge jusqu'à devenir la règle générale dans notre phonétique. La graphie officielle emploie le *c* concurremment avec lui pour exprimer le phonème *c* dur. Il a ce son devant toutes les voyelles, à l'exception de quelques mots savants où nous le rencontrons avec la valeur *kw* devant *a* et *ku* devant *a, e, i* (§ 82, 2° note).

Nous nous trouvons donc sur ce point en face d'une double catégorie d'inconséquences : 1° inconséquences de la prononciation à l'égard du digramme *qu* susceptible d'une triple interprétation *k*, *kw*, *ku* ; 2° inconséquences de la graphie dans sa double manière de noter ici le phonème *c* dur : *qu*, *c*. En voici quelques exemples :

§ 469. **Inconséquences de la prononciation.** — 1° *qu* s'articule *k* devant *a* dans *qualité*, *quartier*, *quadernes*, *quaterne*, *quatre*, *fabriqua*, *marqua*, *parqua*, etc. ; *ku* dans *quinquaïeul* ; *kw* dans *adéquat*, *aquatique*, *colliquatif*, *équateur*, *équation*, *quartil*, *quatuor*, *quinquagénaire*, *squale*, *squameux*, etc., dans tous les mots en *quater-* (excepté *quaterne*), dans tous ceux en *quadru-* (*quadrumane*, *quadrupède*, etc.) et dans la plupart de ceux en *quadra-*, *quadri-*, comme *quadrature* (t. de géom.), *quadrangulaire*, *quadrilatère*, mais il sonne *k* dans *quadrature* (t. d'horlogerie, qui s'écrit aussi *cadrature*), *quadrant* (t. de géom.), *quadrille*, *quadrillion*, etc.

2° *qu* s'articule *k* devant *e* dans *équerre*, *séquestre*, *séquelle*, *question*, *quêteur*, *enquêteur*, etc., et *ku* dans *équestre*, *loquèle*, *questeur*, *questure*, etc.

3° *qu* s'articule *k* devant *i* dans *aquilin*, *équilibre*, *équille*, *équivalent*, *équinoxe*, *équitable*, *inquiétude*, *quinquenove*, *quinquet*, *équin*, *quinaire*, *quinte*, *Charles-Quint*, etc., et *ku* dans *aquiculture*, *équiangle*, *équidifférence*, *équidistance*, *équilatéral*, *équitant*, *quiétude*, *quinquagénaire*, *quinquennal*, *quintette*, *quintuple*, *Quinte-Curce*, *Quintilien*, etc.

§ 470. **Inconséquences de la graphie.** — Le *qu* étymologique est :

Digitized by Google

maintenu dans	remplacé par *c* dans
qualité (lat. *qualitatem*)	*car* (lat. *quare*)
quand (*quando*)	*cancan* (*quanquam*)
quant, quantité (*quantum, quantitatem*)	*encan* (*in quantum*)
quart (*quartum*)	*écarter* (de *é* et *quart*)
quartier (de *quart*)	*écarteler* p. *écarterer* (de *quartier*)
quatre (*quattuor*)	*carillon* (* *quatrinionem*)
quaterne (*quaternum*)	*carnet* (dimin. tiré de *quaternum*)
quadernes (it. *quaderno,* de lat. *quaternum*)	*cadre* (it. *quadro,* de lat. *quadrum*)
quadrillion (tiré de *quadrus*)	*carrefour* (*quadrifurcum*)
quadrant (*quadrantem*)	*cadran* (m. étym. § 264, 3°)
quarante (*quadraginta, *quaranta*)	*carême* (*quadragesima,* § 17, 4°)
équarrir (de *é* et *carré*)	*carré* (*quadratum*)
quote-part (*quotam partem*)	*cote* (*quota*)
aliquote (tiré de *aliquot*)	*aucun* p. *auqu'un,* de vfr. *auque* (*aliquem*) et *un*
quoi (*quid*)	*coi* (**quetum,* class. *quietum*)
quolibet (*quodlibet*)	*comme* (*quomodo*)
quasi (it. *quasi,* de lat. *quasi*)	*casser* (*quassare*)

Au sujet de ce dernier mot il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'en réalité il existe dans notre langue deux verbes *casser*, l'un qui signifie « briser », l'autre « annuler ». Le premier vient de lat. *quassare,* le second de *cassare*, terme de droit romain qui dérive de l'adj. *cassus* « vain, nul ». Littré a omis de signaler cette double origine. La distinction est du reste sans importance pratique, car il n'y a aucune amphibologie à craindre.

§ 471. Les verbes en *-quer*, *-cre*, fournissent aussi leur apport de contradictions, à l'exemple des verbes en *-guer* examinés au § 435. Leurs participes présents en *-quant* s'écrivent par *-cant* lorsqu'on les emploie en qualité de substantifs ou d'adjectifs : c'est ainsi que, dans ce rôle, *fabriquant, raquant, convainquant*, deviennent *fabricant, racant, convaincant* (§ 214, note). Comme non-sens cela paraît déjà suffisant, mais notre orthographe ne s'en tient pas là et elle a trouvé le moyen d'enchérir en introduisant de nouvelles contradictions au sein même des premières. D'après la règle qu'elle a établie touchant l'usage du *qu* et du *c* dans les conditions syntactiques sus-indiquées, on s'attendrait à voir les participes

Digitized by Google

pratiquant, choquant, marquant, devenir *praticant, chocant, marcant,* dans les formules telles que celles-ci : « C'est un *pratiquant,* il est *pratiquant,* cela est *choquant,* c'est un homme *marquant* »; or, il n'en est rien et ces mots gardent invariablement le *qu* dans leurs divers emplois. On écrit un *trafiquant* et un *fabricant*; à *toquer* répond *toquade,* mais à *embusquer, embuscade.* De *parquer, plaquer, mastiquer,* on tire *parcage, placage, masticage,* mais de *dépiquer, dépiquage.* De même nous avons *piquage* de *piquer,* mais d'autre part celui-ci fournit également *picot, picoter,* et non *piquot, piquoter. Critiquer, remarquer, risquer, manquer,* nous donnent *critiquable, remarquable, risquable, immanquable,* tandis que *pratiquer, expliquer, confisquer,* donnent *praticable, explicable, confiscable.*

Ajoutons que le polygramme *qua* ne peut même pas se réclamer ici de l'étymologie, ces verbes provenant de verbes latins en *-care* comme *fabricare* ou en *-cere* comme *vincere*: les mots en *-quant* issus d'une autre source, comme *délinquant* du vb. *délinquer* (lat. *delinquere*) sont exceptionnels [1]. Bref, nous sommes en présence d'une complication inutile, arbitraire, et qui doit forcément disparaître, car elle ne s'appuie sur aucun raisonnement plausible.

§ 472. **Réglementation.** — Si la situation ne laisse pas d'être embrouillée, heureusement du moins n'est-elle pas inextricable. La réforme en est même assez facile et, pour sortir d'embarras, il suffit de régler de la manière suivante l'emploi du *c* et du *q* en tant que notation du *c* dur :

1° *qu* prononcé *k* devant *e, i,* s'écrira *q,* avec suppression de l'*u.* Ex. : *qe, qel, qi, fabrique, équipe*;

2° *qu* prononcé *k* devant les digrammes *ai, ay,* sonnant *é, èy',* s'écrira *q*; ce cas rentre dans le précédent, puisque ces digrammes doivent être remplacés par *é, èi,* (§§ 92, 101). Ex.: *qé, qèiaje* (p. *quai, quayage*);

3° *qu* prononcé *ku* devant *a, e, i,* s'écrira *cu.* Ex. : *cuincuaieul, écuestre, écuitant* [2] ;

4° *qu* prononcé *k* devant *a, o, u,* s'écrira *c.* Ex. : *carante, catorze, sincante, fabrica, fabricons, fabricant* (part. prés.), *qelcun*;

5° *qu* prononcé *kw* devant *a* s'écrira par *c* suivi du digramme *oi.*

[1] *Délinquant* a été substitué à l'ancienne forme *délinquent* tirée directement de *delinquens.*

[2] Pour les noms propres comme *Quinte-Curce, Quintilien,* etc., qui appartiennent à l'histoire ancienne et qui, à ce titre, doivent rester inaltérés, v. ci-dessous § 579.

Digitized by Google

Ex. : *écoiteur*, *coidrangle*, *coidrilatère* (p. *équateur*, *quadrangle*, *quadrilatère*).

Cette réglementation posée, voici maintenant les considérations sur lesquelles elle s'appuie :

§ 473. **Qu** prononcé **k** devant **e, i.**—Cette notation du *c* dur devant *e*, *i*, est à conserver, seulement elle doit s'alléger de son *u*. Celui-ci avait sa raison d'être chez les Latins, où il était prononcé ; il n'en a plus chez nous, où il est devenu muet. C'est un parasite encombrant dont il faut débarrasser l'écriture : *q* pour *qu* sera très préférable au *k* par lequel on a proposé de le remplacer (*ke*,*kel*,*ki*, etc.). Il en possède toutes les qualités, puisque, ayant partout comme lui le son du *c* dur, il ne peut prêter à aucune ambiguïté de lecture, mais en même temps il a cette supériorité de ne changer presque rien aux habitudes acquises : il y a bien moins loin de *qu* à *q* que de *qu* à *k*. Cette graphie, qu'Etienne Dolet réclamait dès 1540, constituera donc une excellente simplification[1].

§ 474. **Qu** prononcé **ku** devant **a, e, i.**— Accoutumés que nous sommes aux groupes *cue, cui,* dans *écuelle, écuisser, acuité, cuire, cuisine, Alcuin,* etc.,la substitution de ces mêmes groupes à *que, qui,* dans *écuestre*, *locuèle*, *cuesteur*, *écuidistant*, *écuilatéral*, *cuiétude*, etc., n'est pas faite pour nous surprendre. Quant à la prononciation *kua* de *-qua-* dans *quinquaïeul*, c'est un cas isolé dont l'écriture se règle tout naturellement par voie d'imitation sur celle des autres mots où *qu* sonne *ku*.

On alléguera sans doute que, dans *équilatéral*, *équidistant*, *équimultiple*, etc., la notation *écui-* aurait le défaut de rompre la relation graphique avec les autres mots où se présente le même élément *équi-* (de lat. *æquus*) prononcé *éki-*, comme *équilibre*,*équivalent*, *équinoxe*, etc. Les notations *écuilatéral* et *équilibre*, *écuidistant* et *équivalant*, *écuimultiple* et *équinoxe*, ne laisseraient plus transparaître la similitude d'origine ; il en serait de même pour *cuiétude*, *oblicuité*, *locuèle*, *écuestre*, en regard d'*inquiétude*, *obliquer*, *séquèle*, *séquestre*.

La critique n'est pas sérieuse, car nous rencontrons dans l'orthographe usuelle des faits sinon identiques, du moins très voisins, dont nous sommes si peu troublés qu'ils n'attirent même pas notre attention. N'avons-nous pas *coi* (lat. *quietum*, pop. * *quetum*), au lieu de *quoi*, en regard de *quiétude* (lat. *quietudo*) ? Qui s'en préoccupe ? Personne. Or, la distance de *cuiétude* à *inquiétude* n'est

[1] Pour le remplacement par *q* du *c* dur placé devant *ai*, *ue*, *œu*, v. § 410.

Digitized by Google

pas plus grande que celle de *coi* à *qiétude*. De lat. *coquus* nous avons tiré *queux*, de *cocina*, variante de *coquina*, nous avons fait *cuisine* et, bien que les deux mots soient puisés à la même source, nous n'éprouvons pas le besoin d'écrire *quisine* (XII^e-XIII^e s.) pour mieux faire sentir leur parenté. *Couard* est un dérivé de *queue*, d'après l'ancienne forme *coe* (de lat. *coda*, variante de *cauda*), et cependant nous ne prenons pas prétexte du *qu-* de ce dernier mot pour écrire *quouard*, à l'instar de *quoailler*, autre dérivé de *queue* [1]. Ces exemples nous montrent bien qu'il n'y a pas davantage à nous émouvoir des relations *locuèle* : *séqèle*, *écuestre* : *séqestre*, *oblicuité* : *obliqer*, et autres semblables, et qu'on ne saurait y trouver un motif de rejeter la modification proposée.

§ 475. Toutefois si, se fondant sur le chiffre minime des mots en *qu* prononcé *ku* pour refuser de les réformer, on persistait à vouloir conserver leur notation actuelle, il serait peut-être utile de leur faire subir une amélioration pareille à celle du digramme *gu* (§ 436) et consistant dans l'adjonction d'un tréma sur l'*u*, de manière à en assurer la prononciation correcte : en regard de *séqestre*, *éqère*, *éqin*, *éqinoxe*, *éqilibre*, etc., on écrirait *éqüestre*, *équïitant*, *éqüiangle*, *éqüilatéral*, etc. (v. § 561, 3°). Ce n'est pas que cette addition soit strictement indispensable, car la présence de l'*u* d'un côté (*équestre*, *équitant*, etc.), en opposition avec l'emploi du *q* simple d'autre part (*séqestre*, *équilibre*, etc.), devrait suffire par elle-même à indiquer une différence de prononciation. J'ai cru néanmoins qu'il fallait signaler le procédé comme un expédient destiné à épargner les chances d'erreur aux lecteurs les moins attentifs, tout en faisant observer que cette conservation exceptionnelle de la graphie académique, affectée ou non du tréma, ne peut constituer qu'un pis aller [2]. C'est une solution bâtarde que je ne saurais recommander et qui est fort loin de valoir l'acceptation franche et complète de la réforme du digramme *qu* en *cu*.

§ 476. Ici se pose une question supplémentaire d'une nature assez déli-

[1] Là encore nous avons un spécimen intéressant des contradictions de l'orthographe officielle. A côté de *quoailler* il y a *couaille*, qui se rattache également à *queue* et qui a été formé comme *couard* d'après le vfr. *coe*. On voit que, de ces deux mots si proches par la structure et par l'étymologie, l'Académie écrit l'un par un *c-* et l'autre par un *qu-*. Il faut les ramener à l'unité en remplaçant *quoailler* par *coailler*, ainsi qu'il a été dit au § 170.

[2] En rapprocher ce qui est dit plus bas (§ 479) de la notation *qüa* employée pour rendre le phonème *kwa*.

Digitized by Google

cate: cette réforme est-elle applicable aux mots latins passés dans l'usage courant, comme *à quia, quibus, quidam*? Evidemment des notations telles que *à cuia, cuibus, cuidam,* auront tout ce qu'il faut pour scandaliser avec raison un latiniste, mais ce latiniste devra se souvenir que sur d'autres points l'Académie sanctionne des incorrections tout aussi graves. Elle écrit, par exemple, « des *calus* (altération de *callus*), des *pensums*, des *spécimens* », au lieu de *calli, pensa, specimina*; elle fait un substantif de l'impératif sg. *memento* et elle lui donne un pluriel *mémentos*; elle dit: « un *quolibet*, des *quolibets* », au lieu de « un *quodlibet*, des *quælibet* »; elle accepte que l'ablatif plur. *quibus* devienne un substantif sg. (« avoir du *quibus* »); enfin elle dote *quidam* d'un féminin barbare *quidane* (issu de la prononciation vicieuse *kidan*), au lieu de *quædam*.

En agissant ainsi elle considère que ces mots sont devenus français, grâce à la fréquence de leur emploi dans le langage usuel, et, à ce titre, elle leur impose les mêmes conditions grammaticales qu'aux mots de création réellement française, sans se préoccuper d'en faire ou non des barbarismes. Nous avons donc le droit de nous regarder comme autorisés par ses procédés à faire subir la réforme aux autres expressions latines citées plus haut et à écrire *cuia, cuibus, cuidam* (v. § 207).

§ 477. **Qu** prononcé **k** devant **a, o, u.** — Lui substituer partout un *c* ne sera que généraliser une notation déjà existante et dont les spécimens abondent dans l'orthographe officielle. En écrivant *cand, cant, cantité, car* (p. *quart*), *cartié, catre, catorze, caterne, cadernes, cadrant, carante, écarir, cote part, alicote, casi, coi* (p. *quoi*, de lat. *quid*), etc., nous ne ferons que suivre l'exemple des mots cités au § 470 (*cancan, encan, car, carré*[1], *écarteler*, etc.), dont les origines sont identiques ou analogues et dans lesquels ne se retrouve pas le *qu* étymologique.

Même observation touchant *calité, cocar, cocâtre, qelcun*: 1° la graphie *cal-* de *calité* p. *qualité* (lat. *qualitatem*) est l'homologue de celle de *car* p. *quar* (lat. *quare*); 2° *cocar* et *cocâtre* p. *coquard, coquâtre*, sont modelés sur *cocarde* et *cocardeau* p. *coquarde, coquardeau*, dérivés

[1] Comme on l'a vu au § 448, le *q* de lat. *quadratum*, vfr. *quarré*, a laissé sa trace dans le ᵍ que la langue des calculs emploie en qualité d'abréviation du mot « carré ». C'est une expression conventionnelle que nous devons respecter comme le ᶜ, l'ʰ, le ᵏ, de « centimètre, hectare, kilogramme, kilomètre », etc.; il n'y a pas à y toucher, d'abord pour les motifs généraux allégués plus haut (§ 367, 4°, et § 420, 4) relativement à nos désignations métriques, ensuite parce que la graphie ᶜ, si on la substituait à ᵍ, ferait confusion avec le ᶜ de « cube » (§ 448).

Digitized by Google

l'un et l'autre de *coquard*; 3° *qelcun* p. *quelqu'un* correspond exactement à *aucun* p. *auqu'un*.

A la vérité la notation *qelcun* présente un défaut: le sg. *qelcun*, privé de son apostrophe et ne formant plus qu'un seul mot, cessera de se trouver en harmonie avec le plur. *qelqes uns*, où les deux éléments *qelqe* et *un* ne sont pas fondus ensemble comme c'est arrivé pour *aucun*, si bien réduit à l'unité que son pluriel est *aucuns*. Mais on aurait tort, je crois, de se laisser arrêter par ce désaccord graphique entre les deux nombres. Dans l'état actuel de la langue *quelqu'un*, *aucun* et *chacun* (lat. pop. **cascunum* p. **quiscunum*, de *quisque* et *unus*) forment un groupe trop parfaitement homogène et où nous sentons trop bien la similitude des origines pour que l'identité d'écriture ne s'y impose pas d'elle-même.

Rappelons enfin qu'avant de posséder l'orthographe que nous leur appliquons aujourd'hui, *cadran*, *cahier*, *caille*, *cancan*, *car*, *carcan*, *carême*, *carré*, *carreau*, *convaincant*, *cote*, *écarter*, *encan*, etc., se sont longtemps écrits *quadran*, *quaier*, *quaille*, *quanquan*, *quar*, *carquan*, *quaresme*, *quarré*, *quarreau*, *convainquant*, *quote*, *équarter*, *inquant*.

Cette réforme s'appuie donc sur des précédents aussi nombreux et aussi sérieux qu'on peut le souhaiter et elle s'opérera d'autant plus aisément que la perturbation amenée par elle dans la routine de notre écriture sera presque insensible, car les mots où, devant *a*, *o*, *u*, le phonème *c* dur est encore exprimé par *qu* constituent une très faible minorité relativement aux mots de même provenance dans lesquels, au contraire, le *c* a pris la place du *qu* primitif.

A la réforme de la graphie *qu* + *u-* en *cu-* se rattache celle de *piqûre*. En effet, le groupe *-qû-* y est une contraction graphique pour *-quu-*, ce mot représentant *piquure* (écrit au XVI^e^ s. *piqueure*) : nul doute qu'il ne faille le simplifier en *picure*, avec suppression de l'accent circonflexe, sans effet sur sa prononciation (v. § 546). *Pic-ure* est à *piqu-eur* comme *vainc-u* est à *vainqu-eur*; c'est une notation des plus normales et aussi légitime que le sont aujourd'hui *pic-ot*, *pic-oter* (XVI^e^ s. *picquoter*), en regard du primitif *piqu-er*, et *vac-ant*, *fabric-ant*, par rapport à *vaqu-er*, *fabriqu-er*.

Il est presque superflu d'ajouter que la particule *que* élidée en *qu'* devant *on*, *un*, etc., devra rester telle qu'elle est, c'est-à-dire qu'on écrira *q'on*, *q'un*, et non *c'on*, *c'un*. Autrement on se trouverait amené à avoir pour elle une double graphie : 1° *c'* devant un mot en *a-*,*o-*, *u-*, initial (*c'après...*, *c'on...*, *c'un...*); 2° *q'* devant un mot en *e-*,*i-* (*q'en....*, *q'il....*). Or, considérons qu'il ne se produit pas de

Digitized by Google

fusion entre elle et le terme qui la suit; elle en reste distincte et se borne à subir l'élision, tout en gardant son individualité. On peut donc lui appliquer ce principe général qu'une expression donnée ne doit avoir qu'une seule graphie (§ 27), et il n'existe pas de motif pour la soumettre au même traitement que le digramme *qu* figurant en tête ou dans le corps d'un mot à titre de simple élément alphabétique (*calité*, *alicote*, *sincante*, etc.).

Le pronom relatif *que*, là où il s'élide en *qu'* devant un mot à initiale vocalique, comporte naturellement les mêmes observations : il s'écrira toujours *q'*.

Quiproquo (écrit *qui pro quo* par l'Académie, 1694-1740, d'après le lat. scolast. *quid pro quod*) étant complètement passé du latin au français, il y a lieu de lui appliquer la réforme et de l'écrire *qiproco*, en vertu des arguments exposés au § 476; puis, ce point une fois atteint, rien ne s'opposera à ce que *statu quo*, prenant modèle sur *qiproco*, se soude à son tour et s'écrive finalement *statuco* (v. § 533).

§ 478. **Qu** prononcé **kw** devant **a**. — *Ecoiteur*, *coidrilatère*, *coidrangle*, etc., surprennent bien un peu au premier abord, mais il n'y a pas d'opposition valable à y faire, du moment qu'on accepte d'une part l'extension de la graphie usuelle *oi* à tous les mots dans l'intérieur desquels figure le phonème *wa* (v. §§ 170-172, 180, 439) et de l'autre la représentation du *c* dur devant *o* par *c* au lieu de *qu*, comme dans *coi, cote*, p. *quoi, quote* (de **quetum*, *quota*, § 470). Dès lors il est logique que le phonème *kwa* se note *coi*; c'est le correspondant de la notation *goi* p. *gua* qui a été étudiée au § 439 [1].

Cette graphie rompt pour l'œil la relation entre des mots de même origine quoique de prononciation différente où, dans l'orthographe officielle, cette relation est restée jusqu'ici bien sensible, grâce au maintien du digramme *qu* devant *a*. Ex. : *quartier* et *quartil*, *quaterne* et *quaternaire*, etc. Aussi pourrait-on être tenté de lui adresser la même critique qu'au remplacement de *qu* prononcé *ku* par *cu* (§ 474). Mais l'objection tombe d'elle-même si l'on réfléchit que, dans l'orthographe réformée, *quartier*, *quaterne*, et autres termes de même sorte, doivent s'écrire *cartié*, *caterne* : par suite, la distance qui les sépare de *coirtil*, *coiternère*, se trouve notablement réduite et leur différence d'écriture ne frappe plus le regard autant qu'elle le ferait si l'on conservait le *qua-* de *quartier*, *quaterne*, en face du *coi-* de *coirtil*, *coiternère*.

[1] En réalité l'aspect de ces graphies n'a rien de plus étrange que celui de *coiffe*, *coite*, *écoine*, *écoiner*, etc.

Digitized by Google

§ 479. Dans le cas où, refusant de se rendre à ces arguments, on rejetterait la réforme de *qua* en *ca* et *coi*, pour s'obstiner à maintenir ce polygramme, il faudrait au moins consentir à en spécifier la double prononciation au moyen d'un *u* affecté de l'accent grave : *qùa-*. A *quadrant*, *quadrille*, *quartier*, *quaterne*, etc., on opposerait *qùadrature*, *qùadrilatère*, *qùartil*, *qùaterné*, etc. L'*ù* existant dans notre alphabet, son emploi dans cette circonstance aurait l'avantage de permettre de recourir à un signe diacritique sans nécessiter la création d'un nouveau caractère.

Ceci pourrait également avoir lieu dans le cas où, tout en concédant la réforme du *qua* prononcé *ka* en *ca* (*cadrille*, *caterne*, etc.), on persisterait cependant à garder le *qua* prononcé *kwa* (*quadrilatère*, *quaterné*, etc.) ; autrement on serait peut-être, dans une certaine mesure, en droit de craindre que la présence du groupe *qua* dans les seuls mots où il s'articule *kwa* ne suffît point à avertir le lecteur, encore imbu des souvenirs de l'ancienne graphie. L'accent grave de *qùa* lèverait alors tous les doutes.

Seulement je répéterai ce que j'ai dit au sujet de *qüe*, *qüi* (§ 475) : c'est une solution bâtarde et il vaut beaucoup mieux, pour n'avoir pas à user de ces expédients, adopter d'emblée la graphie *coi*, la seule vraiment recommandable au point de vue de la simplicité.

§ 480. **Homophones :**

Quadrant (t. de géom. « quart de circonférence ») gardera le *qu* pour ne pas se confondre avec *cadrant* « instrument de lapidaire », qui de son côté se différenciera de *cadran* (t. d'horlog.) grâce au maintien de son *-t* final (§ 329, 4°). Ces trois mots ont une étymologie commune (lat. *quadrantem*), mais la différence de leurs significations rend nécessaire de leur conserver des graphies distinctes.

De même l'existence du terme de pêche *colibet* (à écrire *colibè*) doit peut-être mettre obstacle à la régularisation de *quolibet* « raillerie » en *colibè*, bien que l'amphibologie y soit fort peu probable, mais on pourra tout au moins le simplifier en *qolibè*.

Quart, *quarte* (de lat. *quartum*, *quarta*), s'écriront *car*, *carte* : il ne peut en résulter d'équivoque ni avec la conj. *car*, ni avec le sbst. *carte* (de lat. *charta*).

Quoi, pronom et interjection, s'écrira *coi* sans inconvénient : ses fonctions syntactiques sont de telle sorte qu'elles l'empêcheront toujours de se confondre avec l'adj. *coi*. Ses composés *pourquoi*, *quoique*, seront de même simplifiés en *pourcoi*, *coiqe*.

Quote (de lat. *quota*), dans *quote-part*, doit devenir *cote*, comme

Digitized by Google

cela a déjà lieu dans *cote* (m. étym.), et ni l'un ni l'autre ne peut faire équivoque avec *cotte* (vfr. *cote*, d'un radical germ. *kott-*, m. sens), où le maintien du double *tt* prévient toute amphibologie, et d'ailleurs *cote part*[1] (p. *quote-part*) forme une expression composée impossible à confondre avec aucune autre.

S intervocalique prononcée **sonore.**

§ 481. Quant *-s-* se trouve entre deux voyelles, dont la première n'est pas une voyelle nasale (v. § 387, note, et § 506, 2), la règle est de lui donner le son d'un *z* (*s* « douce » ou « sonore »). Les exceptions sont très rares : il en sera question au § 484.

On a proposé de modifier ce procédé : l'*s* sonore serait partout exprimée par un *z* (*azile, bezogne, pelouze*, etc.), tandis que le caractère *s* serait réservé pour rendre le phonème *s* sourde. Ex. : *asurer, biser, fosé, mouse*, etc., p. *assurer, bisser, fossé, mousse*. Mais il ne faut pas songer à opérer cette réforme, quelques arguments qu'on puisse alléguer en sa faveur. Provisoirement elle est irréalisable à cause de la perturbation profonde qu'elle apporterait dans nos habitudes de lecture (§ 483).

§ 482. Nous devons distinguer, en effet, deux sortes d'*s* sonore intervocalique : 1° celle qui figure soit à l'intérieur du mot, comme dans *asile, base, besogne*, etc., soit à la fin, en liaison, après *a, i, o, u*, et *e* non muet (*é, è*), comme dans *bas, gris, gros, refus, tombés, succès*, etc. ; 2° celle qui figure à la fin du mot, en liaison, entre un *e* muet et la voyelle initiale du mot suivant, comme dans « *asiles* ignorés, *bases* inébranlables, *besognes* importantes ».

La première serait aisée à transformer en *z* : *blouze, brazer, contuzion, lizeron, nazal, pelouze, écluze*, et autres semblables, sont des graphies auxquelles nous nous ferions vite. Des formes telles que « de *baz* en haut, des *bontéz* infinies, des *criz* horribles, un *repoz* absolu, un *refuz* impertinent », etc., pourraient se faire accepter de même sans trop de résistance.

Mais il en va tout autrement pour la seconde, c'est-à-dire pour la substitution du digramme *-ez* partout où nous employons *-es*. La raison en est simple. Outre les valeurs *-è*, *-èz* (en liaison), qu'il présente dans *ces, des, les, mes, ses, tes*, le groupe *-es* a deux prononciations, il sonne : 1° *ez'* (*e* muet + *z*) en liaison, comme dans « tu *chantes* (*chante-z'*) avec art » ; 2° *e* muet devant consonne,

[1] Pour la suppression du tiret, v. § 518.

Digitized by Google

comme dans « tu *chantes* (*chante*) gaîment ». Ceci, du moins, dans la diction soutenue, car dans la diction courante l'*e* muet disparaît le plus souvent et l'on dit « tu *chant'z* avec art, tu *chant'* gaîment ». De même à la pause : « il faut que tu *chantes* (*chant'*) ». Or, ici rien de pareil ne se produit pour la finale *-ez*. Actuellement, en dehors de quelques cas exceptionnels (§ 505, 1°), elle n'a que deux prononciations : *éz'* en liaison, *é* devant consonne ou à la pause. Ex. : « *chez* (*chéz'*) eux, *chez* (*ché*) nous ; vous *serez* (*seréz'*) estimés, vous *serez* (*seré*) malheureux », etc. Si donc nous remplacions à la finale le digramme *-es* par le digramme *-ez*, nous serions obligés de donner à celui ci, — en sus des valeurs *é*, *éz'*, qu'il possède déjà, — les deux valeurs *e* muet et *e-z'* du premier. Ainsi, dans « tu *chantes* avec art » comme dans « tu *chantes* gaîment, il faut que tu *chantes* », nous aurions à employer uniformément la notation *chantez* pour respecter le principe, établi au profit de la simplicité de l'orthographe, qu'un même mot ne doit avoir qu'une seule graphie (§ 27), et nous devrions donner à *chantez* les prononciations *chante-z'* dans le premier exemple et *chante* dans les deux autres.

Nous aboutirions au même résultat dans les pluriels de substantifs et d'adjectifs en *-e*, tels que *crimes, épouvantables,* etc. : il nous faudrait écrire *crimez épouvantablez* et *épouvantablez crimez* ce que nous prononçons *crimz épouvantabl', épouvantable crim'*.

On voit quelle confusion introduirait dans nos procédés de lecture ce manquement à la règle du § 66, 3°, qui prescrit d'éviter par-dessus tout de donner des valeurs nouvelles aux notations déjà existantes. La conclusion, c'est que tout changement dans la notation de l'*s* intervocalique prononcée sonore serait prématuré et qu'il faut pour le présent nous en tenir à la graphie en usage.

§ 483. Par voie de conséquence, gardant le caractère *s* pour exprimer l'*s* sonore intervocalique, nous sommes contraints de rejeter la notation de l'*s* sourde intervocalique par *s* (§ 481). Celle-ci, du reste, imposerait à nos habitudes une transformation plus difficile encore à accepter que la précédente : il est certain que nous trouverions fort malaisé de nous accoutumer à écrire *braser, caser, viser, lise, rose, ruse,* etc., au lieu de *brasser, casser, visser, lisse, rosse, russe.*

S intervocalique [1] prononcée **sourde.**

§ 484. Ex : *bisacramental, contresens, contreseing, contresigner, entresol,*

[1] Ne pas oublier qu'ici l'expression « intervocalique » est prise dans le sens de

Digitized by Google

resaluer, resigner, resonner, vraisemblable, préséance, présupposer, désuétude, réséquer, décasyllabe, monosyllabe, polysyllabe, havresac, parasol, etc.

Cette notation tient à l'origine même et au mode de formation des mots où on la rencontre (*bi* p.*bis* et *sacrement*; *contre* et *sens*, *seing, signer*; *entre* et *soles*; *re* et *saluer, signer, sonner*; *vrai* et *semblable*; lat. *præ* et *séance, supposer*; lat. *desuetudo, resecare, decasyllabus, monosyllabus, polysyllabus*, de gr. *decasullabos, monosullabos, polusullabos*; all. *haber-sack*; it. *parasole*).

Elle est exceptionnelle, fort heureusement, car elle prête à l'équivoque, se trouvant en désaccord avec la règle générale qui veut que dans notre langue une *s* simple intervocalique soit lue sonore (§ 481). Il est irrationnel d'avoir la même graphie pour des prononciations aussi disparates que celles de *désuétude, parasol, préséance, présupposer, réséquer*, etc., et de *désunir, parasite, préserver, présumer, réséda*. Cela contribue à altérer la prononciation, par suite de la réaction de l'écriture sur la parole. Ainsi, au lieu de continuer à s'articuler correctement comme *assourdir, abasourdir* est devenu maintenant pour la plupart *abazourdir* et beaucoup disent à tort *prézéance* pour *préséance*.

§ 485. **Réglementation.** — Ce défaut est à corriger par la substitution du digramme *-ss-* à l'*s* simple partout où elle sonne sourde entre deux voyelles. L'orthographe officielle nous en donne l'exemple dans un certain nombre de mots où elle rend de cette manière une *-s-* étymologique à laquelle notre prononciation donne la valeur d'une *s* sourde. Ex. : *dissyllabe, unisson, pressentir, desservir* (vfr. *deservir*), *dessiccation, ressasser, ressauter, ressembler, ressentir, resserrer, resservir, ressortir, ressouvenir, ressuer, dessus, dessous, dessécher* (vfr. *desecher*), *desseurrer* (p. *déserrer*, de vfr. *deseivrer*,), etc. A ne consulter que les origines, ces vocables devraient s'écrire *disyllabe, unison, présentir, déservir, désiccation, resasser, resauter, resembler, resentir, reserrer, reservir, resortir, resouvenir, resuer, desus, desous, désécher, désevrer* (de lat. *disyllabum, unisonum, præsentire, deservire, desiccationem*; fr. *re* et *sasser, sauter, sembler, sentir, serrer, servir, sortir, souvenir, suer*; *de-* et *sus, sous*; *dé-* et *sécher, serrer*.

« située entre deux voyelles *dont la première est une voyelle orale* ». Nous savons en effet (§ 387, note), qu'en se plaçant au point de vue non plus phonétique, mais scriptural, on considère l'*s* simple précédée d'une voyelle nasale (ex. : *danser, penser, pinson, réponse*) comme succédant à une consonne (*-n-*) et qu'à ce titre, d'après nos conventions de lecture, elle reçoit la prononciation sourde bien qu'en réalité elle se trouve entre deux voyelles.

Digitized by Google

Ces exemples, en contradiction formelle avec leurs homologues du § 484, constituent un précédent sur lequel nous pouvons légitimement nous appuyer pour décider que l'*s* sourde intervocalique, c'est-à-dire placée entre deux voyelles dont la première n'est pas une voyelle nasale (§ 481), ne se notera plus jamais *-s-*, mais *-ss-*. On écrira donc *déssuétude*, *presséanse*, *ressaluer*, *ressoner*, *monossillabe*, etc., à l'imitation de l'Académie, lorsqu'elle écrit *dessus*, *pressentir*, *ressasser*, *ressortir*, *ressuer*, *dissyllabe*, *unisson*, etc. [1]

§ 486. On a vu au § 153 que *e* devant *ss* dans les mots en *dess-*, *ress-*, se prononce tantôt comme *e* muet (*dessus*, *resservir*), tantôt comme *é* (*desservir*, *ressuyer*) ou *è* (*desserte*). L'écriture ne distinguant pas ces nuances, j'ai déjà fait remarquer qu'il serait bon de pourvoir suivant les cas l'*e* de *dess-*, *ress-*, d'un accent aigu ou grave, à l'effet de maintenir une prononciation correcte. Ex. : *déservir*, *déssiner*, *déssuétude*, *réssuier*, *dèsserte*, *dèssin*, etc., en regard de *dessus*, *dessous*, *ressaluer*, *ressoner*, etc. En même temps il demeurera convenu que les mots en *dess-*, *ress-*, s'articuleront toujours par *e* muet lorsqu'ils n'auront pas d'accent : de cette façon la lecture n'en comportera ni obscurité ni erreur (v. § 550, 2°).

§ 487. Le groupe *-ss-* a, nous le savons, le défaut de s'articuler tantôt comme une *s* simple (*assister*, *session*, *essart*, etc.), tantôt comme une *s* double (*assimiler*, *sessile*, *essence*, etc.), sans que rien dans l'écriture nous avertisse de la différence ; de là chez quelques personnes une incertitude relativement à la manière de prononcer tel ou tel mot où figure ce digramme. L'insertion d'une apostrophe partout où il est articulé *s-s* est, je le rappelle, le meilleur moyen de parer à cet inconvénient. On écrira donc *as'similer*, *ses'sile*, etc. Inutile d'insister plus longuement sur cette question : elle a été traitée avec les développements nécessaires aux §§ 386, 4°, et 387.

S finale prononcée **sourde**.

§ 488. Comme nous l'avons vu au chapitre V (§§ 309 et ss.), dans la plu-

[1] Il est à peine besoin d'ajouter que réciproquement le groupe *-ss-* succédant à l'*-n-* d'une voyelle nasale devra être remplacé par *-s-*, notation normale dans notre écriture du phonème *s* sourde venant à la suite d'une consonne. Cette graphie ne se rencontre que chez les imparfaits du subjonctif comme *tinsse*, *vinsse* et leurs dérivés *obtinsse*, *retinsse*, *revinsse*, *convinsse*, en souvenir de la désinence *-ssem* du latin (*tenuissem*, *venissem*, etc.). Elle est donc à simplifier en *-s-*, puisque la lecture n'en peut être ambiguë, et l'on écrira *tinse*, *vinse*, *tinsions*, *vinsions*, etc., comme on écrit *intense*, *pense*, *tension*, *pension*, etc.

Digitized by Google

part des mots en *-s* cette finale reste muette devant consonne et ne se fait même pas toujours sentir devant un mot à voyelle initiale. Ex.:

1° *as, créas, scindas* (des vb. *avoir, créer, scinder*), *bas, damas, chas; agrès, cyprès; bis* (adj.), *taudis, lis* (du vb. *lire*), *haïs* (plur. de *haï*); *pianos* (plur.), *héros; abus, inclus, camus*, etc. ;

2° les noms propres tels que *Lucas, Judas, Thomas, Ancenis, Denis, Paris*, etc.

Mais à côté de ces mots il en est d'autres, en quantité beaucoup moindre, où l'*-s* finale sonne toujours sourde devant consonne comme devant voyelle. Ex. :

1° *as* (sbst.), *pancréas, vindas, hélas ; florès, aloès, kermès; bis* (adv.), *jadis, lis* (sbst.), *maïs; mérinos, albatros; rébus, calus, humus*, etc.;

2° les noms propres tels que *Arcas, Léonidas, Damas, Tunis, Iris, Anaïs, Hermès, Damoclès, Danaüs, Argus*, etc.

Notre orthographe n'indique pas cette différence de prononciation. Il y aurait avantage, semble-t-il,à la caractériser par un signe,pour empêcher que de fausses analogies ne s'établissent entre les mots en *-s* finale et conserver à ceux-ci une articulation correcte. On pourrait, dans ce but, affecter partout d'une apostrophe l'*-s* finale sourde et écrire *as', lis', bis', rébus'*, etc., en regard de (*tu*) *as*, (*tu*) *lis*, *bis* (adj.),*abus*, etc. Cette addition n'est pas absolument nécessaire, puisque nous nous en sommes passés jusqu'ici. Il est donc loisible de la repousser, si l'on craint d'ajouter une surcharge à l'écriture, mais on ne saurait nier qu'elle soit apte à rendre des services et qu'en fait la surcharge soit minime, du moment qu'on se limite aux termes du vocabulaire courant, car on peut à la rigueur laisser de côté les noms propres et dès lors les mots auxquels l'apostrophe demeurerait applicable sont en très petit nombre.

SH prononcé **ch** chuintant.

Ex. : *shako, fashion, shilling, mackintosh, shérif.*

§ 489. L'emploi de ce digramme est exceptionnel et les très rares expressions où on le rencontre sont d'origine étrangère : *shako* vient du hongrois *shako*; *fashion, shilling, mackintosh* (que nous prononçons *facheun', chelin, makin'toch'*) et *shérif* viennent de l'anglais. Le *sh* doit subir la même réforme que le *sch* et par les mêmes motifs (v. § 391). Il est à remplacer par *ch*, ainsi que l'orthographe officielle l'a déjà fait dans *châle*, de l'angl. *shawl*, et l'on écrira *facheune* (mieux *facheun'*, § 571, 3°), *chelin, maqinntoch*. Ce dernier

Digitized by Google

mot prendra une double *nn* pour éviter que *-qint-* y soit prononcé *kint'* comme dans *qinte* (§ 472, 1°, et § 570), mais il ne prendra ni *e* muet ni apostrophe après le *-ch*, parce que c'est inutile : nous sommes habitués à rencontrer cette graphie avec la valeur chuintante à la fin de noms propres comme *Puech* ou de substantifs comme *punch*, *tarbouch*, *farouch* « trèfle incarnat ». Elle n'aura pas à risquer de s'y confondre avec *ch* prononcé *k* (*varech*), puisque ce digramme doit être réformé en *c* (*varec*, § 351).

Shako (auprès duquel l'Académie autorisait *chako* en 1835) sera remplacé par *chaco*. *Shéfri* sera de même modifié en *chérif*, sans danger d'équivoque avec son homogramme *chérif* (§ 391, 1°), car personne ne s'avisera de confondre le titre d'un magistrat anglais avec celui d'un chef arabe.

T prononcé s devant I.

§ 490. En français *t* devant *i* est susceptible de deux prononciations : *t*, *s* sourde. Ex. : « nous *notions* (no-ti-on), les *notions* (no-si-on); *inimitié* (inimi-ti-é), *initié* (ini-si-é) ».

C'est une de ces notations ambiguës qui abondent dans notre écriture. Elle est aisée à faire disparaître : il suffit de la remplacer par *s* après consonne (*porsion* p. *portion*), et par *ss* entre deux voyelles (*nassion* p. *nation*).

Cette graphie ne constituera qu'une innovation relative, car elle n'est pas sans analogie avec celle que nous rencontrons dans de nombreux mots où, sous l'action de causes diverses, inutiles à relater ici, un *ti* latin primitif se trouve aujourd'hui représenté par *s*, *ss*. Ex. : *boisson*, *chanson*, *cuisson*, *frisson*, *nourrisson*, *chasser*, *dresser*, etc., de lat. *bibitionem*, *cantionem*, *coctionem*, **frictionem*, **nutrectionem* (p. *nutritionem*), **captiare*, **drectiare*.

§ 491. En étudiant le *c* doux, nous avons déjà constaté combien la graphie académique est variable dans sa manière de traiter la sifflante qui représente en français un *ti* latin, puisqu'elle l'exprime tour à tour par *c*, *ç*, et par *s*, *ss* (*chanson*, *rançon*; *chasser*, *courroucer*; *paresse*, *nièce*, etc., v. § 416, 1°).

Elle agit de même à l'égard des mots dans lesquels le groupe phonétique *si* représente un élément *ti* emprunté au latin directement ou par analogie. Ce *si* est noté tantôt par *-ti-*, tantôt par *-ci-*. Rappelons, en effet, que :

1° En regard de *licencié*, *circonstanciel*, empruntés l'un au b. lat.

Digitized by Google

licentiatus, l'autre à un type factice **circumstantialis*, nous tirons *initier*, *essentiel*, *potentiel*, *substantiel*, de lat. *initiare*, *essentialis*, *potentialis*, *substantialis* [1];

2° Auprès de *pénitencier*, fait à l'imitation du lat. eccl. *pœnitentiarius*, nous avons *pénitentiaire*, créé d'après le même type;

3° A *propitiation* (lat. *propitiationem*, de *propitiare*) répond *différenciation*, de *différencier* (lat. *differentiare*);

4° De noms grecs en *-tia*, *-teia* (ou, ce qui revient ici au même, de noms latins en *-tia*, empruntés du grec), nous tirons des noms en *-tie* et en *-cie* [2], et d'adjectifs latins en *-tiosus* nous faisons simultanément des adjectifs en *-tieux* et en *-cieux*. Pour les exemples se référer au § 416, 2° et 3°.

§ 492. Ce manque de respect témoigné par l'orthographe officielle au *-ti-* étymologique crée un précédent qui nous autorise à n'en pas tenir plus de compte et il est difficile d'imaginer quel argument valable pourrait dès lors être opposé au remplacement du digramme *-ti-* par *-si-*, *-ssi-*. Cette notation n'offre que des avantages :

1° Nous avons déjà vu, à propos du *c* doux, qu'au groupe *-ci-* issu de *-ti-* serait substituée la graphie *-si-*, *-ssi-* (§ 417); or, grâce à l'emploi de cette même graphie comme substitut de *-ti-*, les deux notations divergentes *-ci-*, *-ti-*, se fondent en une seule et cela nous permet d'unifier d'un trait de plume un nombre considérable de mots.

2° Elle nous rend le service de supprimer l'ambiguïté de prononciation causée par l'orthographe actuelle dans les finales en *-tie*, *-tié*, *-tier*, *-tien*, *-tions*, etc., où *-ti-* s'articule tantôt *ti* et tantôt *si*. Ex. :

[1] L'Académie vient d'introduire une tolérance dans la manière d'écrire une partie des mots en *-ciel*, *-tiel* : « Elle admet que l'on écrive, ad libitum, *confidentiel* ou *confidenciel* et les adjectifs analogues, c'est-à-dire ceux dont le substantif est en *ence* ou en *ance* » (*Rapport* de 1905, p. 20, 4°). Nous n'avons pas à nous occuper de cette modification de détail, puisque la réforme exposée dans la présente étude supprime les deux graphies en question pour les remplacer par la notation unique *-siel* (§ 492, 1°).

[2] De ceux en *-thia*, *-theia*, on a tiré, conformément à l'étymologie, des mots en *-thie*, tels que *antipathie*, *apathie*, etc. (lat. *antipathia*, *apathia*, de gr. *antipatheia*, *apatheia*). Le *th* y est articulé *t* (§ 397). A cela rien de surprenant, mais ce qui l'est davantage, c'est l'exception concernant *chrestomathie*. Pour ce mot, qui devrait s'énoncer *krestomati*, l'Académie recommande la prononciation *crestomacie*. Elle est injustifiable, il faut la rejeter et prononcer *krestomati*. Par conséquent, au lieu de l'écrire *crestomassie*, en nous guidant sur cette prononciation fautive, nous l'écrirons *crestomatie* suivant la règle du § 398, en donnant à sa finale *-tie* p. *thie* la valeur correcte *ti*.

Digitized by Google

tutie	en regard de	*minutie*
philautie	—	*diplomatie*
pitié	—	*initié*
entretien	—	*capétien*
châtier	—	*balbutier*
adoptions (nous)	—	*adoptions* (les)
éditions (nous)	—	*éditions* (les)
relations (nous)	—	*relations* (les)
etc.		

§ 493. Nul ne saurait reprocher à la nouvelle orthographe d'offrir un aspect insolite, car on ne voit pas ce qu'il peut y avoir de choquant à écrire :

inissier	comme on écrit	*mégisssier*
tersière (p. *tertiaire*)	—	*boursière*
nassion	—	*passion*
sujession	—	*profession*
concression	—	*compression*
posission	—	*possession*
émossion	—	*émission*
exécussion	—	*concussion*
locussion	—	*discussion*
mansion (p. *mention*)	—	*expansion*
contansion (p. *contention* [1])	—	*tension*
désersion	—	*diversion*
porsion	—	*contorsion*
torsionère (p. *tortionnaire*)	—	*torsion*
érupsion	—	*avulsion*
etc.		

§ 494. La réforme en *s* du *t* sifflé entraîne nécessairement celle du groupe *ct* prononcé *ks* et son remplacement par *x* (*axion*, *fixion*, etc., p. *action*, *fiction*). Pour tout ce qui concerne cette question se reporter à l'examen qui en a été fait plus haut, § 423.

V médial prononcé f.

§ 495. Nous savons combien le langage courant se plaît à supprimer l'*e* muet. Par suite, dans plusieurs mots tels que *cheval*, *chevalet*, *che-*

[1] Racine écrivait *prétension* p. *prétention*.

Digitized by Google

valier, *chevet*, *chevreu*, *cheville*, *achever*, *échevreau*, *échevin*, etc., et certains de leurs dérivés, *ch* et *v* venant en contact immédiat, il en est résulté pour le groupe *ch'v* la prononciation *ch'f*. Ex. : « le *ch'fal*, au *ch'fet*, un *ch'feu*, la *ch'fille* », etc.

Faut-il dans ces cas écrire *chef-* au lieu de *chev-*? On l'a proposé, mais cette graphie est à rejeter. En voici les raisons :

1° L'altération de *v* en *f*, qui a lieu dans la prononciation familière, ne se produit jamais dans la diction soutenue, à cause du maintien de l'*e* muet nécessaire à la régularité de la scansion. Dans les vers suivants, par exemple :

> Allons sur le *chevet* rêver quelque moyen. (CORNEILLE)
> Que nos flasques auteurs, en *chevillant* leurs vers, ... (VOLTAIRE)
> Les mères, les maris me prendront aux *cheveux*. (LA FONTAINE)
> Ma vengeance s'étonne et craint d'être *achevée*. (QUINAULT)
> Traîné par les *chevaux* que sa main a nourris. (RACINE)
> Des *chevaliers* français tel est le caractère. (VOLTAIRE)

l'idée ne viendra à personne de dire *ch'fet*, *ch'fillant*, *ch'feux*, *ach'fée*, *ch'faux*, *ch'faliers*.

2° Même dans le langage familier le groupe *chev-* n'est pas toujours articulé *ch'f-* : certaines impossibilités phonétiques s'y opposent. Ainsi on dira bien « un *ch'feu*, un *ch'fal*, la *ch'falerie*, la *ch'fauchée*, la *ch'fille* », mais on sera contraint de prononcer « *chev'lu*, *chev'lure*, un coup de pied *d'cheval*, une *âm' cheval'resque*, *un' chevauchée*, *un' cheville* », etc.

Ceci fait voir dans quelles contradictions on tomberait en essayant de modeler l'orthographe sur la prononciation. Un mot ne pouvant comporter qu'une graphie et non plusieurs, cette graphie doit se régler sur la diction soutenue. La question ne mérite donc pas d'être discutée plus longuement : elle se résout d'elle-même, et l'on conclura au maintien du *v* dans les mots dont il vient d'être fait mention, comme dans tous ceux qui possèdent une structure analogue.

W prononcé **v** et **ou** consonne.

§ 496. Le *w* est extrêmement rare en français. Il se rencontre surtout dans des mots empruntés à des langues du Nord. Ex. : *tramway*, *wagon*, *warie*, *warnette*, *warrant*, *water-closet*, *waterproof*, *wattman*, *whist*, *wiche*, *wurst* (t. d'artillerie), *thalweg*, etc. Dans les uns (*wagon*, *wurst*, *thalweg*) nous le prononçons comme un simple *v*,

Digitized by Google

et dans les autres (*tramway, warie, warrant, waterproof*, etc.) comme un *ou* consonne.

Ce *w* doit disparaître de l'orthographe usuelle, où il n'a que faire, pour céder la place aux notations *v*, *ou*, selon l'occurrence. La graphie officielle nous offre sur ce point des précédents dont la plupart datent déjà de loin. Nous avons, par exemple, pour n'en citer que quelques-uns :

1° *v* remplaçant un *w* d'origine allemande dans *vaguemestre, valse, vasistas, velche, vermout*;

2° *ou* remplaçant un *w* d'origine anglaise dans *ouest*.

C'est également ainsi que, dans les désignations géographiques de notre colonie algérienne, on transcrit toujours par *ou* et non par *w* le son du *wâw* arabe. Ex. : *Ouargla, Ouarsenis, Oued-Marsa*, etc.

§ 497. Il n'y a donc pas à hésiter : on doit écrire d'une part *vagon, vurst* [1], et de l'autre *tramouè, ouarant'* (mieux *ouarannt*, §§ 570 et 571, c), *ouarie, ouarnète, ouateur-closet'* (mieux *ouateur-closèt*, v. 571, 3°), *ouateurprouf* [2], *ouatmann* (mieux *ouatman'*, ibid.), *ouist* (§ 405), *ouiche* (technol.).

La transcription *oua-* appliquée au groupe initial *wa-* de *waterproof, warie, warnette*, etc., soulèvera sans doute une objection. Il est certain qu'on pourrait transcrire ce groupe par *oi-* au lieu de *oua-* (*oiteurprouf, oirie, oirnète*), de manière à n'avoir qu'une seule notation *oi* pour remplacer toutes les graphies qui sonnent actuellement *wa* [3]. A priori cela paraît même indiqué, mais je ferai observer que cette simplification ne serait peut-être pas sans inconvénient. Nous savons que la liaison et l'élision ne se font pas devant les mots en *w-* : on dit « *un* waterproof, *la* warie, *des* (*dé*) warnettes », etc., et non « *un-n'* waterproof, *l'*warie, *déz* warnettes ». Or,

[1] *Vourst* vaudrait mieux, mais, *vurst* étant la prononciation consacrée, on ne peut faire autrement que d'y conformer la graphie.

[2] Le digramme *-er* se prononçant dans ces mots comme *-eur* de *orateur*, il est normal de le noter par *-eur* et non par *-er*, qui s'articule chez nous *èr*.

[3] V. ci-dessus les groupes *oa, oua, oe, oi, ua*, dans *joaillier, gouache, moelle, roi, iguane, équateur* (§§ 170-172, 180, 439, 478).

Dans *pouâ* (p. *pouah*, § 299), c'est un scrupule d'exactitude phonétique qui a fait maintenir la notation *oua* au lieu de la remplacer par *oi* (*poî*). Bien qu'elle soit monosyllabique, cette interjection, lorsqu'elle est émise avec une certaine emphase, sonne presque *pou-â*, plutôt que *pwâ*, la voix insistant alors sur le début de la syllabe. On ne peut pas assimiler ce *oua* au *oi* (*wâ*) de *croître* : le phonème *â* y est beaucoup plus fermé et l'*ou* s'y prolonge davantage. La graphie *pouâ* semble donc préférable à *poî*; du reste, en ce qui concerne ce mot, la question est de peu d'importance.

Digitized by Google

il serait à craindre que la notation *oi-* n'entraînât promptement les prononciations vicieuses « *un-n'* oiteurprouf, *l'*oirie, *déz* oirnètes », à l'imitation de ce qui a lieu pour « *un* oisif, *l'*oisiveté, *des* oiseaux ». Au contraire, la graphie *oua-* semble pouvoir s'y opposer dans une certaine mesure, si l'on s'en rapporte à ce qui s'est produit pour *ouate*. Bien qu'on doive faire l'élision et dire « *l'ouate*, une feuille *d'ouate* », etc., la presque totalité du public aime mieux prononcer « *la ouate*, une feuille *de ouate* », et nul ne s'aviserait de dire « un vêtement *-t'-* ouaté, des paletots *-z'-* ouatés ». La même tendance se manifeste à l'égard du *ou-* initial de *oui* (§ 441), *ouistiti* : on dit « *un* (et non *un -n'*) oui bien net, *le* oui et le non, *les* (*lé*) oui ont été en majorité, *un* (et non *un'n*) ouistiti, *le* ouistiti, *des* (*dé*) ouistitis ».

Le fait est indéniable, bien que peu susceptible d'explication : on est donc fondé à espérer que l'hiatus sera mieux observé devant le *ou* de la graphie *oua-* (p. *wa-*) qu'il ne le serait devant l'*o* de la graphie *oi-*. La barrière est fragile, évidemment, mais non pas imaginaire.

X initial et médial [1].

§ 498. L'*x* initial s'articule de trois manières :

1° *gz* dans les noms propres. Ex.: *Xanthippe*, *Xavier*, *Xénophon*, *Xerxès* ;

2° *ks* dans les noms communs. Ex. : *xénélasie*, *xérophagie*, *xiphoïde*, *xylophone*, *xyste*. Sont seuls exceptés les substantifs qui commencent par *xanth-*. Ex. : *xanthine*, *xanthose*, etc. L'*x* y sonne *gz* : pourquoi cette contradiction, c'est ce qu'on ne saurait dire ;

3° *c* dur dans *Xérès* (sbst. et n. géogr.) qui se prononce *kérès*.

§ 499. L'*x* médial a quatre sons :

1° *ks* comme dans *axiome*, *lexique*, *fixer*, *boxeur*, *luxer*, *Euxin*, *anxieux*, etc. ;

2° *gz* comme dans *examen*, *exercice*, *exiger*, *exonération*, *exulcérer* ;

3° *z* sonore comme dans *deuxième*, *dixième*, *sixième*, *sixain* ;

4° *s* sourde comme dans *soixante*, *Auxerre*, *Xerxès*.

De ces quatre manières d'articuler l'*x* médial, *ks* est de beaucoup la plus fréquente, on peut même dire que c'est la règle générale. Le son *gz* ne se trouve que dans *sexagénaire*, *sexagésime*, et dans le préfixe *ex* placé devant une voyelle, lorsqu'il fait partie intégrante

[1] Pour ce qui concerne l'*x* final et ses multiples prononciations, dont il ne sera pas question ici, se reporter aux §§ 333-334.

Digitized by Google

du mot (*examen, exercice, exiger,* etc.). Mais, lorsqu'il lui est seulement rattaché par un trait d'union, l'*x* reprend sa prononciation normale *ks* : ainsi l'on dit *exemple* (*egzanpl'*), tandis que *ex* sonne *eks* dans *ex-employé, ex-inspecteur, ex-abrupto*, etc. (§ 406). Pour qu'il sonne alors *gz* il faut qu'il y soit contraint par la qualité de la consonne suivante, comme dans *ex-voto*, qui s'articule *egz-voto*. Les deux autres prononciations, *s* sonore et *s* sourde (*deuxième, soixante*), sont exceptionnelles.

Malgré la diversité des phonèmes auxquels l'*x* sert de graphie, nous allons voir que sa réglementation n'offre rien de compliqué.

§ 500. **X initial**. — Dans *Xérès* il sera remplacé par *q*, notation régulière du *c* dur devant *e* (§ 473) : *Qérès*.

Dans les noms de personne (*Xavier, Xénophon*, etc.), où il sonne *gz*, il restera tel quel. Il en sera de même pour l'*x* des noms communs, qui se prononce *ks* (*xénie, xénélasie,* etc.).

La convention qui règle les prononciations respectives de ces deux classes de mots nous dispense d'ajouter à l'*x*, dans le second cas, un signe diacritique d'un ordre quelconque. Le lecteur n'en a pas besoin, puisqu'il sait d'avance de quelle manière il doit l'articuler : ayant à prononcer *Xénophon* et *xénélasie,* il dira sans hésiter *gzénofon, ksénélazi.* Mais que décider au sujet des noms communs en *xanth-*, qui par exception se prononcent *gzant-* ? Devrons-nous affecter leur lettre initiale d'un signe diacritique tel que l'apostrophe, par exemple : *x'anthine, x'anthose*, etc. ? Il faut répondre, je crois, par la négative. L'intérêt en jeu n'est pas assez grand pour motiver une surcharge de l'écriture. En somme, si l'on s'avisait de prononcer par *ks* tous les substantifs en *xanth-*, comme on le fait pour ceux en *xén-, xér-, xiph-, xyl- xys-*, de manière à supprimer cette exception unique, quel mal pourrait-il en résulter ?

Cette différence dans la façon d'émettre l'*x* initial selon qu'il s'agit d'un nom propre ou d'un nom commun est assez ridicule en soi et ne repose sur rien. Les uns et les autres devraient s'énoncer de même et, puisque pour les premiers nous avons adopté l'usage de donner à l'*x* initial la valeur sonore, il faudrait l'étendre à ceux de la seconde catégorie. Souhaitons que l'Académie leur impose à tous une prononciation uniforme et qu'on ait le droit de dire *gzénélazi, gzérofaji,* comme on dit *gzénofon, gzersès.*

§ 501. **X médial**. — 1° Prononcé *ks*, il sera conservé. Ex. : *axiome, lexiqe, fixer*, etc. C'est, je l'ai dit tout à l'heure, la lecture normale

Digitized by Google

de l'*x* médial (§ 499). La prononciation exceptionnelle *segza-* donnée dans les dictionnaires pour *sexagénaire*, *sexagésime*, n'est pas à recommander. Il est irrationnel d'y articuler l'*x* autrement qu'on ne le fait (*seks-*) dans *sexangulaire, sexennal, sexifère, sexuel*, etc. ; la prononciation *seksajénèr'*, *seksajézim'*, serait beaucoup plus satisfaisante et elle se trouve tout indiquée par sa conformité avec celle des autres dérivés du nom de nombre latin *sex*, comme *sexangulaire*, *sexennal*.

2° Il en sera de même pour *-x-* articulé *gz*, car nous savons qu'abstraction faite de quelques termes en *sexa-*, cette prononciation se manifeste dans les expressions de la langue courante là seulement où l'on a affaire à un mot renfermant le préfixe *ex* (§ 499)[1] ; or, du moment que l'écolier a été mis au courant de cette particularité, il devient inutile de la signaler par une distinction graphique.

Lorsque, au contraire, le préfixe y reprend la valeur *eks*, c'est qu'il est suivi d'un trait d'union (*ex-appariteur*, *ex-inspecteur*) : ici encore on le notera simplement *ex-*, sans y ajouter aucun signe diacritique. Le trait d'union en tiendra lieu, car sa présence suffit à établir une démarcation bien tranchée entre cet *ex-* et celui de *examen*, *exécuter*, etc.

Ex-voto ne comporte pas non plus de notation spéciale, la prononciation *egz* s'y imposant en vertu d'une loi phonétique (« sonore devant sonore ») indépendante de notre volonté et à laquelle nous obéissons inconsciemment.

Pour l'*x* des groupes *exc-*, *exs-*, se reporter à ce qui en a été dit aux §§ 406-407.

3° Articulé à la manière d'une *s* sonore (*z*), il s'écrira par *s*, ce caractère ayant été adopté comme représentant régulier du phonème *s* sonore intervocalique (§ 482) : on écrira donc *deusième*, *disième*, *sisième*, *sisin*. Ces mots n'en cadreront que mieux avec leurs primitifs *deus*, *dis*, *sis*, (§ 334, 3°) ; de plus l'Académie, qui, en regard de *dix*, *six*, écrit *dizain*, *dizaine*, *dizenier* (antérieurement *dixain*, *dixaine*, *dixenier*), *sizette*, et qui accepte *sizain* à côté de *sixain*, nous fournit un précédent bien fait pour nous autoriser à ne pas respecter l'*-x-* de *deuxième*, *dixième*, etc. [2]

4° Articulé comme une *s* sourde, il est à remplacer par le digramme *-ss-* qui a été choisi comme notation régulière de l'*s* sourde

[1] Le premier *-x-* de *Artaxerxès* s'articule également *gz* (*artagzèrsès*) mais nous n'avons pas à nous en occuper, puisque c'est un nom propre qui appartient à l'histoire ancienne (v. ci-après 4°).

[2] Bien que la graphie *sizain* figure dans l'édition de 1877, l'Académie vient de déclarer à nouveau, dans le *Rapport* de 1905 (p. 21, 14°) qu'elle est « favorable à

Digitized by Google

intervocalique (§ 485) : on écrira *soissante*, *soissantène*, *soissantième*.

Soixante (vfr. *soissante*) est le fruit d'une réaction étymologique, d'après le lat. class. *sexaginta* (pop. **sexanta*). La réforme ne fera que supprimer une graphie exceptionnelle pour lui en substituer une autre plus conforme aux habitudes de la langue, qui change normalement lat. *-x-* intervocalique en *s* sourde. Ex. : *aisselle*, *coasser*, *cuisse*, *essaim*, *issir* (d'où *issu*), *Issoudun*, *laisser*, *lessive*, *paisseau*, etc., de *axilla*, *coaxare*, *coxa*, *examen*, *exire*, *Uxellodunum*, *laxare*, *lixiva*, **paxellum* (class. *paxillum*). Donc, rien de plus naturel que de traiter sur le même pied l'*-x-* de *soixante*.

Commandée par le bon sens, l'adoption de la nouvelle forme ne saurait être critiquée comme établissant un désaccord d'écriture entre ce nom de nombre et ses dérivés. Les rapports tant phonétiques que morphologiques entre les expressions d'origine populaire *soixante*, *soixantaine*, *soixantième*, et les dérivés savants de *sexaginta*, comme *sexagénaire*, *sexagésime*, sont trop éloignés pour que la graphie *soiss-* puisse gêner personne. C'est une relation identique à celle que nous présentent *aisselle*, *cuisse*, *lessive*, etc., et les formations savantes *axillaire*, *coxal*, *lixiviation* : nous ne songeons guère à nous en offusquer, pas plus qu'en écrivant *affaisser*, *fausset* ou *poisseux*, nous ne nous préoccupons de l'*-x* de *faix*, *faux*, *poix*.

Auxerre s'écrira *Ossère* : on ne peut réclamer le maintien de son *x* au nom de l'étymologie, puisque le nom latin de cette ville est *Autessiodurum*.

Pour ce qui est de l'*x* médial postconsonantique articulé *s* sourde dans *Xerxès*, *Artaxerxès*, son remplacement par une *s* (*Xersès*, *Artaxersès*) n'aurait évidemment rien de nuisible. Ce ne serait pas prendre avec ces noms plus de liberté que les Latins ne l'ont fait, en sens inverse, lorsque dans *Ajax* ils ont substitué un *-x* à l'*-s* finale du gr. *Aias* ; mais, les noms propres qui appartiennent à l'antiquité devant échapper à la réforme, je pense qu'il est meilleur de conserver les graphies traditionnelles *Xerxès*, *Artaxerxès* (§ 579).

§ 502. Pour terminer l'examen des questions afférentes à l *x* initial et médial, il ne reste plus qu'à mentionner une réforme préconisée depuis longtemps par les phonétistes et relative à sa double valeur *ks*, *gz*. Ils ont proposé de le supprimer et d'écrire *ks* ou *gz* suivant l'occurrence (*aksiome*, *egzact*, etc.). Ce serait probablement un tort

la proposition d'écrire *sizain* comme on écrit *dizain* et *dizaine* », et elle ajoute que « l'on pourrait étendre cette réforme à *dizième* et *sizième* (au lieu de *dixième* et *sixième*) par conformité avec *onzième* et *douzième*. »

Digitized by Google

et il semble, au contraire, qu'il vaille mieux le conserver. N'avoir à tracer qu'un seul caractère, au lieu d'un digramme, constitue en définitive une simplification de l'écriture, une abréviation commode dont nous ferons bien de continuer à profiter. L'ambiguïté qu'on lui reproche est à peu près sans importance, car elle n'existe que pour l'interprétation phonétique du signe et n'apporte aucune gêne à celui qui écrit, puisqu'il emploie la même lettre dans les deux cas. De plus nos règles d'épellation spécifient dans quelles occasions l'*x* doit recevoir la valeur sourde, dans quelles autres la valeur sonore, et les exceptions sont en nombre insignifiant. Dès lors le remplacement de *x* par *ks* et *gz*, qui introduirait un changement considérable dans nos habitudes, offrirait sans doute moins d'avantages que d'inconvénients et le statu quo paraît préférable. Dans les très rares circonstances où il pourrait devenir nécessaire de préciser la nuance de prononciation, on en sera quitte pour recourir à l'usage d'un signe accessoire, tel que celui dont il a été parlé (§ 406) au sujet des graphies *ëxéder*, *ëxepter*, *ëxiter*, etc, remplaçant *excéder*, *excepter*, *exciter*.

Z.

§ 503. Le traitement du *z* final toujours muet ou senti seulement en liaison a été étudié aux §§ 342-345. Il nous reste à examiner ce qui concerne le *z* final toujours articulé, ainsi que le *z* initial et médial.

Cette notation du phonème *s* sonore est tantôt conforme et tantôt contraire aux origines :

1° Elle est étymologique dans *azédarac*, *azalée*, *azerole*, *azyme*, *horizon*, *trapèze*, *zèle*, *zéphyr*, *zone*, *zéro*, *zibeline*, *zinc*, etc., de pers. *azâd-dirakht*, gr. *azaleos*, esp. *azarolla*, lat. *azymum*, *horizontem*, *trapezium*, *zelum*, *zephyrum*, *zona*, it. *zero*, *zibellina*, all. *zink* ;

2° Elle est inétymologique dans *azimut* (ar. *as-semt* « le chemin »), *zénith* (m. orig., § 399) ; *gazon* (vfr. *guason*, de a.h.a. *waso*) ; *gazette* (technol.), altération de *casette* (dimin. de *case* ; it. *casetta*) ; *dizain*, *dizaine*, *dizenier*, *sizain*, *sizette*, de *dix*, *six* (§ 501, 3°) ; dans *laize* (vfr. *laise*), *lézard*, *mélèze*, de lat. **latia*, *lacertum*, **mellicem* (créé d'après *laricem*) ; *alèze*, de vfr. *alaisier* « mettre au large » (lat. pop. **allatiare*, de *ad* et *latus*) ; dans la finale *-ze* des noms de nombre *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, où le *-z-* représente le *-c-* de lat. *-cim* dans *undecim*, *duodecim*, *tredecim*, etc. [1] ; dans *gaz*, du

[1] La finale *-decim* a donné en lat. pop. **-dece*, qui est devenu en français successivement *-deze*, *-dze*, *-ze*. Ex. : *duodecim*, **dodece*, **dodeze*, **dodze*, *doze*, *douze*.

Digitized by Google

flam. *geest* ou de l'all. *gæschen* (v. § 506, 3); *fez*, de *Fez* (ville du Maroc), transcription fautive de l'ar. *Fès*, etc.

§ 504. Le *-z-* de source étymologique est fort peu respecté par l'orthographe officielle, qui ne se fait pas faute de lui substituer une *-s-* sonore. Nous avons, par exemple, *alise* à côté d'*alize* (a.h.a. *eliza*), *basane*, *besant*, *bosan*, *magasin*, *misaine*, au lieu de *bazane*, *bezant*, *bozan*, *magazin*, *mizaine* (prov. *bazana*, lat. *byzantium*, ar. *bouza*, it. *magazzino*, *mezzana*), et la désinence *-iser*, au lieu de *-izer*, dans la longue liste des verbes tirés de verbes latins en *-izare* (de gr. *-izein*) ou forgés à leur imitation. Ex.: *agoniser*, *autoriser*, *anathématiser*, *baptiser*, *catéchiser*, *dogmatiser*, *gargariser*, *introniser*, *prophétiser*, *scandaliser*, *thésauriser*, etc., de *agonizare*, *auctorizare*, *anathematizare*, *baptizare*, *catechizare*, *dogmatizare*, *gargarizare*, *inthronizare*, *prophetizare*, *scandalizare*, *thesaurizare* [1].

§ 505. **Réglementation**. — Ce sont là des antécédents dont nous avons le droit de nous inspirer pour réformer l'emploi de cette lettre. Voici comment on doit y procéder :

1° Du *z-* initial rien à dire : étymologique ou non, il n'y a qu'à le garder. Le *-z* final persistera également dans les mots où, toujours senti (*fez*, *gaz*, etc.), il s'articule *s* sonore (§ 344); mais il n'en sera pas de même dans les noms géographiques et autres où nous lui donnons le son d'une *s* sourde. Conformément aux principes énoncés dans les §§ 576-582, nous le changerons en *-s*, lui faisant subir un traitement pareil à celui dont le *z* initial et médial a été l'objet dans *Saragosse*, *salsepareille*, *sapote*, *sarabande*, *cassolette*, *bagasse*, *calebasse*, *mélasse*, *sargasse*, *grandesse*, etc., qui représentent *Zaragoza*, *zarzaparrilla*, *zapote*, *zarabanda*, *cazoleta*, *bagazo*, *calabaza*, *melaza*, *sargazo*, *grandeza*. C'est ainsi, du reste, que nous voyons des Français d'origine espagnole, s'appelant *Alvarez*, *Mendez*, *Perez*, etc., modifier leurs noms en *Alvarès*, *Mendès*, *Pérès*.

2° Le *-z-* médial prévocalique est à conserver lorsqu'il est précédé : soit d'une *n* (c'est-à-dire d'une voyelle « nasale »), soit d'une autre consonne. Ex. : *onze*, *bonze*, *bronze*, *quinze*, *quatorze* (à écrire *qinze*, *catorze*). Les graphies *onse*, *bonse*, *bronse*, *qinse*, *catorse*, seraient incompatibles avec la prononciation, puisqu'il est de règle qu'une *-s-* placée dans ces conditions s'articule sourde (v. § 387, note, et § 481) [2].

[1] Parmi les verbes cités ici les uns appartiennent au latin proprement dit, les autres au latin ecclésiastique ou au bas latin.

[2] On se demandera peut-être si cet argument est applicable au pluriel de

Digitized by Google

3° Le *-z-* médial intervocalique (c'est-à-dire placé entre deux voyelles « orales ») est à supprimer: il faut partout lui substituer l'*-s-*, que nous sommes accoutumés à prononcer sonore lorsqu'elle se trouve entre deux voyelles. Cela nous permet de ne pas conserver inutilement deux notations différentes du même son; comme de ces deux graphies l'*s* est de beaucoup la plus fréquente, c'est elle qui doit l'emporter dans notre choix, l'extension de son usage ne devant changer que fort peu de chose à nos habitudes [1]. On écrira donc *asime*, *disin*, *disène* (comme *disième*, *sisième*, § 501, 3°), *orison*, *lésar*, *lèse*, *trapèse*, *douse*, *trèse*, *sèse*, etc.

Le double *-zz-* intervocalique qui s'articule comme un *z* simple dans *lazzi*, *razzia* (it. *lazzi*, ar. *ghâzîa*), termes aujourd'hui complètement francisés, est de même à remplacer par *-s-* : *lasi*, *rasia*.

Faisons observer qu'en représentant par *-s-* dans *lésar*, *mèlèse*, *douse*, *trèse*, *sèse*, *lèse*, *alèse*, le *-c-* de lat. *lacertum* **mellicem*, *duodecim*, *tredecim*, *sedecim*, et le *-t-* sifflé de **latia*, **allatiare*, nous nous bornons à imiter l'orthographe officielle, lorsque dans les finales *-seau*, *-sin*, *-sir*, *-ser*, de *oiseau*, *raisin*, *plaisir*, *aiguiser*, etc., elle traduit de même par *-s-* le *-c-* et le *-t-* de **aucellum*, **racimum*, *placere*, **acutiare*. C'est aussi le cas pour l'it. *lazzi*, où la réduction de *-zz-* à *-s-* est identique à celle que nous rencontrons dans *magasin*, *misaine*, d'après *magazzino*, *mezzana*.

§ 506. **Exceptions :**

1. Nous venons de voir que les noms de nombre *douze*, *treize*, *seize*, s'écriront sans difficulté *douse*, *trèse*, *sèse*, mais que *onze*, *catorze* et *qinze* conserveront leur *z*, les graphies *onse*, *catorse*, *qinse*, étant à rejeter, puisqu'elles se prononceraient *ons'*, *kators'*, *kins'*, par *s* sourde. Assurément il est regrettable de ne pouvoir respecter ici l'analogie et d'avoir à scinder ces six nombres en deux séries écrites l'une par *-se*, l'autre par *-ze*, mais la nécessité nous y contraint. A ceux qui refuseraient d'admettre cette division on peut répondre que depuis longtemps ils en acceptent sans résistance

bonome (p. *bonhomme*, § 371) et s'il faut l'écrire *bonzomes*, au lieu de *bonsomes* (p. *bonshommes*). La réponse n'est pas douteuse : il faut écrire *bonsomes*. Malgré la soudure nous y percevons encore de la façon la plus nette l'individualité des deux composants, l's s'y présente à nous avec son caractère de signe du pluriel et l'on peut être sans inquiétude, la graphie *bonsomes* n'incitera personne à prononcer *bon-som'* au lieu de *bon-zom'*.

[1] Il est entendu que cette réforme, comme toutes les autres, ne s'applique qu'au vocabulaire usuel et que les expressions appartenant à la langue scientifique (*apozème*, *azygos*, *ozène*, etc.) conserveront leur *z* (§ 591).

Digitized by Google

une autre tout à fait équivalente, celle des radicaux *diz-*, *siz-*, et *dix-*, *six-*, dans *diz-aine*, *siz-ette*, en regard de *dix-ième*, *six-ième*. Il n'y a donc pas d'objection à formuler contre une graphie imposée par la force des choses.

2. Ceci nous amène à parler des mots en *trans-* où l'*s* est suivie d'une voyelle. Contrairement à la règle rappelée au § 387, la presque totalité d'entre eux se prononce *tranz-*, l'*s* y prenant la valeur sonore. Ex. : *transit, transiter, transitif, intransitif, transition, transitoire, transiger, intransigeant, transaction, transatlantique, transhumer, transhumance.* Seuls *transe, transept, transir, transissement*, qui se prononcent *trans', tran-sept', tran-sir, tran-sis'-man*, nous l'offrent avec sa valeur normale. Cette contradiction dans la manière d'articuler le même radical n'a pas le moindre motif et son inconséquence est particulièrement frappante dans des expressions comme *transit* (it. *transito*, de lat. *transitum*) et *transir* (de lat. *transire*), qui procèdent d'une origine commune [1]. Mieux vaudrait qu'elle ne fût pas, mais, puisqu'elle existe et qu'elle ne paraît pas devoir se modifier, il faut en prendre son parti et se résigner à marquer la différence phonétique par une différence d'écriture, en donnant à *trans-* la graphie *tranz-* là où il se prononce par *s* sonore. Ex. : *tranzit, tranziter, tranzitif,* etc.

3. Les dérivés de *gaz* méritent aussi de nous arrêter un instant. Ils sont assez nombreux. Ex. : *gazéifier, gazéiforme, gazifère, gazier, gazeux, gazogène, gazomètre*, etc. Faut-il les réformer, en écrivant *gaséifier, gaséiforme, gasifère*, etc., ou est-il préférable de les laisser intacts?

La première solution peut se justifier par le désir d'introduire le moins d'exceptions possible dans la règle posée au § 505, 3°. Quand on établit une règle orthographique, il est certain que les exceptions sont toujours fâcheuses et qu'à en trop admettre on risque d'arriver à la rendre illusoire et à se perdre au milieu des contradictions. Nous savons en outre qu'on aurait grand tort de pousser jusqu'à l'obsession le souci de maintenir un lien graphique entre le primitif et ses dérivés. La présence d'un *-z* final dans *gaz* n'est donc pas faite pour nous empêcher absolument d'y substituer une *s* dans les mots qui en sont issus, d'autant plus que ce *z* n'est pas conforme aux origines. Qu'au XVIe siècle l'alchimiste Van Helmont ait forgé *gaz* d'après le flamand *geest* « esprit », sui-

[1] Comparer la contradiction analogue qui existe entre les deux prononciations de l'*-s-* de *subs-* dans *subside* (*supside*), *subsister* (*subzister*), et dont il a été question au § 409.

Digitized by Google

vant l'hypothèse la plus répandue, ou qu'il l'ait emprunté à l'allemand *gæschen* « bouillir, fermenter », comme l'a suggéré Scheler, dans les deux cas l'étymologie n'a rien à démêler avec sa consonne finale, qui devrait être *s* et non *z*. Si l'on veut la faire entrer en ligne de compte, il faut au contraire reconnaître qu'elle serait bien mieux respectée dans les graphies *gaséifier*, *gaséiforme*, *gasifère*, etc.

Néanmoins la deuxième solution me semble devoir être préférée, au nom de la simplicité. En effet, l'écolier qui sait que *gaz* prend un *-z* sera instinctivement porté à l'introduire dans tous les dérivés de ce mot et il est à craindre que l'obligation de les écrire par *gas-* ne devienne pour lui une complication inutile.

§ 507. **Homophones**. — *Gazette* (technol.), comme il a été dit au § 503, est une altération de *casette* (à écrire *casète*) : sous sa nouvelle forme *gasète* ce mot n'en sera que mieux en harmonie avec *casète*. *Gazette* « journal » (de l'it. *gazzetta*) s'écrira de même *gasète* et l'homographie de ces deux homophones n'entraînera aucune ambiguïté : l'éloignement de leurs significations la rend impossible.

Il en va de même pour l'homographie de *lèse* (p. *laize*) et de *lèse* (dans *lèse-majesté*, *lèse-humanité*, etc.) : entièrement inoffensive, elle ne figure ici que pour mémoire.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

TRAIT D'UNION

§ 508. Le trait d'union n'est pas très ancien : il ne date que de la fin du XVI^e^ siècle, où nous le rencontrons pour la première fois dans le dictionnaire de Nicot, en 1573; Robert Estienne ne l'emploie pas.

Son usage actuel, des plus arbitraires, fourmille de contradictions déroutantes. Notre orthographe note les expressions composées de trois façons distinctes : tantôt les termes en sont énoncés successivement sans l'intervention d'aucun signe spécial, tantôt l'écriture les joint par un trait, tantôt enfin ils sont étroitement soudés, et ces traitements disparates s'appliquent indifféremment à des expressions de formation identique, la plupart du temps sans raison discernable. Ainsi l'on a :

1°	*arc de triomphe*	en regard de	*arc-en-ciel*
	au loin	—	*au-devant*
	chou cabus	—	*chou-fleur*
	eau de rose	—	*eau-de-vie*
	faucon pèlerin	—	*oiseau-mouche*
	gomme laque	—	*gomme-résine*
	gris de fer	—	*vert-de-gris*
	mot à mot (sbst.)	—	*tête-à-tête* (sbst.)
	noli me tangere	—	*vade-mecum*
	pomme de terre	—	*belle-de-nuit*
	rouge brun	—	*gris-brun*[1]
2°	*à-coup*	—	*aplomb*
	au-dessus	—	*auprès*

[1] Au mot *brun* l'Académie donne l'exemple « *gris brun* », mais à *gris* elle écrit « *gris-brun* ».

Digitized by Google

bien-aimé	en regard de	*bienheureux*
bon-henri	—	*bonduc*
chat-tigre	—	*chafouin* [1]
chou-rave	—	*betterave*
contre-marée	—	*contremarche*
contre-peser	—	*contrepoids*
court-jointé	—	*courbatu* [2]
custodi-nos	—	*salvanos*
entre-colonne	—	*entrepont*
entre-tailler	—	*entretaillure*
fac-similé	—	*factotum*
gagne-petit	—	*fainéant*
lèche-doigts	—	*lèchefrite*
longue-vue	—	*longtemps*
mal-en-point	—	*embonpoint*
mal-jugé	—	*malavisé*
non-pair	—	*nonpareil*
passe-debout	—	*passavant*
plus-value	—	*plupart*
porte-monnaie	—	*portemanteau*
porte-plume	—	*portefaix*
post-scriptum	—	*postface*
sauf-conduit	—	*sauvegarde*
sous-intendant	—	*surintendant*
sous-louer	—	*soupeser*
sous-pied	—	*soucoupe*
sous-tendre	—	*soutirer*
sur-arbitre	—	*surfaix*
sus-énoncé	—	*susdit*
etc.		

§ 509. C'est surtout dans les composés ayant pour premier terme un adverbe ou une préposition qu'on semble avoir pris plaisir à multiplier les inconséquences. Ainsi :

1° Les composés formés à l'aide de *arrière*, *avant*, *quasi*, *sans*, s'écrivent tous avec le trait ;

2° Les composés de *sous* prennent le trait, à part un très petit nombre d'exceptions telles que *soubassement*, *soucoupe*, *souligner*, *soupeser*, *soussigné*, *soutirer*, etc., qui font la soudure ;

[1] Composé de *chat* et de *fouin*, forme masculine de *fouine*.

[2] Pour *court-battu*.

Digitized by Google

3° Ceux de *contre*, *entre*, s'écrivent le plus souvent avec le trait, les exceptions y sont en quantité minime et la soudure s'y montre rare ;

4° Devant un second terme commençant par une voyelle, les composés de *entre* remplacent le trait d'union par une apostrophe. Ex. : *entr'acte*, *s'entr'égorger*, *entr'ouvrir*, etc. Il en est de même pour *presque* dans *presqu'île* ; mais, à l'inverse, ceux de *contre* ne prennent jamais l'apostrophe. Ex. : *contre-amiral*, *contre-épreuve*.

Rare, comme je viens de le dire, avec *contre*, *entre*, *sous*, la soudure est en revanche la règle absolue pour les composés de *co* (*coassocié*, *coexister*, *cointéressé*, *coobligé*) et presque absolue pour ceux de *sur*, qui ne présentent que trois exceptions : *sur-aller*, *sur-andouiller*, *sur-arbitre*.

§ 510. L'aspect de ce désordre suggère immédiatement l'envie d'en sortir par la suppression totale du trait d'union. C'était l'opinion de Darmesteter (*Traité de la formation des mots composés*), qui a proposé de l'abolir pour agglutiner les termes de certains composés, en laissant ceux des autres séparés. On écrirait, par exemple, *terreplein*, *contrepoison*, *arrièreboutique*, *avantcoureur*, *s'entrequereller*, etc., en regard de *borne fontaine*, *aide major*, *sergent fourrier*, etc.

Cependant j'estime que la solution doit être moins radicale : d'une part, un emploi aussi étendu de la soudure est à repousser pour des motifs qui seront développés au § 530 et, de l'autre, il y a d'assez bonnes raisons pour conserver provisoirement au trait d'union une partie de son domaine actuel. Nos aïeux ont pu, il est vrai, s'en passer pendant longtemps, aussi ne m'aventurerai-je pas à le déclarer indispensable, mais je ne me permetterai pas davantage d'affirmer qu'il soit toujours superflu. Qu'on décrète en principe sa suppression et qu'on en fasse une règle générale, rien de plus légitime; mais, en même temps, dans l'application de cette règle introduisons quelques restrictions, limitées aux cas où la présence du trait d'union peut sembler justifiée dans une certaine mesure, et fixons-en l'usage au moyen de formules d'un caractère aussi simple que possible [1].

[1] L'arrêté ministériel du 26 février 1901 édicte les plus larges tolérances au sujet du trait d'union. Il autorise sa suppression : 1° dans les noms de nombre ; 2° dans les verbes conjugués sous la forme interrogative et dans les verbes composés ; 3° dans les noms et adjectifs composés ; 4° entre *même* et le pronom qui précède ; 5° entre *nu*, *demi*, et les noms suivants ; 6° entre *ci* et les adjectifs *joint*, *inclus* ; 7° dans *qu'est ceci*, *qu'est cela*, pour *qu'est-ce ci*, *qu'est-ce là* ? (v. Chassang, *Gram. franç.* pp. 379 et ss.). Mais pensant, comme je viens de le dire,

Digitized by Google

Les mots composés auxquels doivent s'appliquer ces restrictions forment deux catégories : l'une comprend ceux dont le premier terme reste invariable au pluriel, l'autre ceux où la suppression du trait pourrait faire naître une amphibologie (§ 524).

§ 511. Examinons d'abord les composés de la première classe.

Pour beaucoup d'entre eux le recours au tiret a été inspiré par l'idée que les éléments dont ils sont formés ne sont pas logiquement séparables, qu'ils présentent une union intime, une cohésion toute particulière, et que cette cohésion, insuffisamment exprimée dans l'écriture par la simple succession des composants (*terre plein, arrière pensée, sous maitre*, etc.), serait rendue beaucoup plus appréciable par l'emploi d'un signe de jonction (*terre-plein, arrière-pensée, sous-maitre*).

De fait, l'impression qu'ils produisent sur notre esprit est fort analogue à celle que nous causent certains composés sanscrits, grecs, latins ou allemands, et, sous ce rapport, les mots *terre-noix, plain-pied, gueule-de-loup, court-jointé, blanc-bec, porte-enseigne, bien-aimé, entre-ligne, avant-mur, arrière-pensée, sous-maitre*, etc., peuvent, toutes proportions gardées, se comparer à lat. *aquæductus, plenilunium, leontopodium* (emprunté du gr. *leontopodion*), *breviloquens, albicomus, signifer, benevolens, interregnum, antemurale, postliminium, subdoctor*, etc. Aussi est-il arrivé plus d'une fois qu'au lieu de se borner à les affecter du tiret la langue écrite est allée jusqu'à la soudure de leurs éléments, par un ressouvenir des procédés familiers aux langues anciennes. Ex. : *chafouin, mainlevée, bonduc, bonhomme, plafond, verjus, porteballe, portefeuille, hochequeue, tournebride, tournevis, malavisé, nonpareil, bienheureux, pourboire, soucoupe, surtout, contrevent, contrescarpe, entremets*, etc.

§ 512. Or, quand on étudie au point de vue grammatical les composés qui offrent ce cachet tout spécial de cohésion dont je viens de parler, on remarque chez la plupart d'entre eux un caractère commun : l'invariabilité du premier terme, qui ne prend jamais le signe du pluriel. Ex. : *des terre-pleins, des pot-au-feu, des terre-neuve, des chevaux court-jointés, des arrière-pensées, des porte-monnaie*, etc.

Cette absence d'un signe du pluriel dans le premier terme s'ex-

qu'il serait utile d'apporter quelques tempéraments à cette manière de voir, j'ai préféré n'en pas tenir compte et soumettre la question à un travail d'ensemble en prenant pour point de départ de sa revision l'emploi du trait d'union tel qu'il s'offre à nous dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie.

Digitized by Google

plique, on le sait, par des causes qui tiennent soit à la nature du composant, soit à son mode d'emploi, soit à une ellipse. En voici quelques exemples:

1° Le premier terme est un substantif ou un adjectif présentant une forme tronquée, savante ou archaïque, sous laquelle on ne le rencontre jamais à l'état libre. Ex.: *anglo-saxons*, *franco-russes*, *gréco-étrusques*, *néo-latins*, *héroï-comiques* (p. *héroïco-comiques*), *tragi-comédies*, *chevau-légers*, etc. Nous sentons qu'il est incomplet, qu'il ne peut figurer isolément dans la phrase, mais qu'il lui faut la présence et l'appui du second membre, qu'il en dépend et que son existence est intimement liée à la sienne : ainsi l'on ne dit pas *des anglos*, *des francos*, *des néos* ou *des tragis*, comme on dit *des autos*, *des vélos*. Dans ces mots la place occupée par l'-*s*, à la suite du dernier terme et non du premier, est conforme à la logique et l'on peut les rapprocher — « mutatis mutandis » — des pluriels latins tels que *suovetaurilia*, *plagigerulos*, *latebricolas*, etc.

2° C'est un nom au génitif singulier. Ex.: *des quartier-maîtres*, *des terre-pleins*, *des fourmi-lions* (i. e. *maîtres* de *quartier*, endroits *pleins* de *terre* [1], *lions* de la *fourmi*), etc., qui répondent à des composés latins tels que *aurifodinæ*, *legislatores*, *jurisperiti*.

3° C'est un substantif au singulier dans une locution elliptique, où le véritable substantif qui sert de véhicule à l'idée principale ne figure qu'à l'état latent, au lieu d'y être expressément énoncé. Ex.: *des tête-à-tête*, i.e. *des* (entretiens) *tête à tête*; *des sot-l'y-laisse*, etc. *Tête à tête* constitue une locution adverbiale où *tête* est un singulier, c'est l'équivalent de *face à face*, et *sot-l'y-laisse* est une locution substantive où *sot* est également un singulier, puisque cette expression signifie « morceau dont on dit: *un sot l'y laisse* ». Ce qui est au pluriel dans ces exemples, ce sont les mots sous-entendus *entretiens*, *morceaux*. Même explication pour *des terre-neuve*, *des pot-au-feu*, i. e. *des* (chiens de) *Terre-Neure*, *des* (morceaux de bœuf cuits dans le) *pot-au-feu*.

4° C'est un adjectif au singulier faisant fonction d'adverbe et, à ce titre, traité en mot invariable. Ex. : *court-jointés*, *nouveau-nés*, etc.

5° C'est un adjectif au singulier dans une locution elliptique. Ex. : *des draps vert-pomme*, *des robes rouge-cerise*, *des tentures jaune-citron*, i. e. *des draps*, *des robes*, *des tentures* (de la couleur qu'on appelle) le *vert-pomme*, le *rouge-cerise*, le *jaune-citron*.

[1] *Terre-plein* a été créé d'après l'it. *terrapieno*, sbst. verb. de *terrapienare* « remplir de terre ».

Digitized by Google

6° C'est un pronom au singulier dans une locution elliptique. Ex. : *des on-dit*, i. e. *des* (choses que l') *on dit*.

7° C'est une forme verbale au singulier dans une locution elliptique. Ex. : *des pique-assiette, des meurt-de-faim, des abat-jour, des porte-monnaie*, etc. [1]. De même dans certains emprunts faits au latin, comme *des custodi-nos, des fac-similé, des vade-mecum*.

8° C'est un préfixe [2], un adverbe ou une préposition, en d'autres termes un mot qui appartient à la classe des invariables. Ex. : *des ex-inspecteurs, des in-douze, des vice-rois, des arrière-pensées, des avant-coureurs, des contre-coups, des poids contre-balancés*, etc.

Il n'y a pas lieu d'insister sur ces explications; le lecteur qui désirerait de plus amples développements, surtout en ce qui concerne la nature des idées sous-entendues chez les divers composés qui impliquent une ellipse, les trouvera dans l'excellente étude de Darmesteter sur les composés citée plus haut (§ 510). Nous avons à nous occuper avant tout non des causes, mais du résultat, qui est l'invariabilité du premier terme.

§ 513. Lorsqu'on emploie ces divers composés au singulier, le plus grand nombre n'offre à notre attention rien qui la frappe très spécialement: écrits sans trait d'union, *un anglo saxon, un quartier maître, un tête à tête, un sot l'y laisse, du drap vert pomme, une robe rouge cerise, une tenture jaune citron*, etc., ne choquent point notre sentiment grammatical. Mais au pluriel il n'en va pas de même. Prenons, en effet, quelques-uns des groupes qui viennent d'être énumérés au § 512, 1°, 2°, 3°, 4°, et 5°, plaçons-les en corrélation immédiate avec un article, un substantif ou un adjectif démonstratif au pluriel, et supposons qu'ils soient écrits sans tiret (*ces anglo saxons, ces quartier maîtres, ces fourmi lions, les tête à tête, les sot l'y laisse, des tentures jaune citron, des robes rouge cerise, des draps vert pomme*, etc.) : nos yeux, habitués à la précision d'une orthographe correcte, ne pourront se défendre d'une impression désagréable en tombant sur un singulier (*anglo...*, *quartier.....*, *fourmi.....*, *tête.....*, *sot.....*, *jaune.....*, etc.) qui les déconcertera, là où ils comptaient instinctivement rencontrer un pluriel à la suite de *ces, des, les*.

[1] *Pique-assiette, meurt-de-faim*, etc., signifiaient quand on les a créés « *des* (individus auxquels on dit :) *pique l'assiette, meurs de faim* ». Plus tard, au lieu d'un impératif, on a cru y sentir un indicatif (« celui qui pique, celui qui meurt »), d'où la graphie *meurt-de-faim* (v. la note de la p. 371).

[2] Le mot « préfixe » est pris ici dans le sens de « particule dépourvue d'existence indépendante et qui, dans notre langue, ne s'emploie jamais qu'en tête d'une expression composée. »

Digitized by Google

Dans la même hypothèse, cette impression, qui est déjà très marquée lorqu'il s'agit de composés où le premier terme seul est invariable (comme *terre-pleins*), s'accentuera encore plus vivement là où les deux composants restent l'un et l'autre au singulier. Ainsi, privées du tiret, les expressions « les *sot l'y laisse*, des *pot au feu*, des *tête à tête*, des tentures *jaune citron*, des robes *rouge cerise*, des draps *vert pomme* », nous sembleront à première vue devoir s'interpréter et s'orthographier : « les *sots l'y laissent*, des *pots au feu* (i. e. des mets appelés *pots au feu*), des *têtes à têtes* (i. e. des *têtes* contre des *têtes*), des tentures *jaunes citron*, des robes *rouges cerise*, des draps *verts pomme* (i. e. *jaunes* comme le *citron*, *rouges* comme la *cerise*, *verts* comme la *pomme*) ».

Elle se retrouvera aussi devant certains composés où le premier terme est un adverbe dont la langue se sert également en qualité de substantif : tels sont, par exemple, les adv. *arrière* et *avant*, dans *arrière-plan*, *avant-corps*. Comme on dit *des arrières*, *des avants*, nous éprouverons une tendance involontaire à voir dans les graphies « de larges *arrière plans*, de gigantesques *avant corps* », etc., quelque chose qui ressemble à l'association d'un adjectif au pluriel *larges*, *gigantesques*, avec un nom au singulier *arrière*, *avant*.

Les groupes dont il est question au § 512, 7°, ne laisseront pas non plus de nous affecter d'une manière analogue et le premier terme y revêtira facilement l'aspect trompeur d'un singulier employé à tort pour un pluriel, car nous traduisons malgré nous mentalement « les *porte-clefs*, les *pousse-cailloux*, les *meurt-de-faim*, les *compte-pas*, les *chasse-pierres* », etc., par « ceux qui *portent* les clefs, qui *poussent* les cailloux, qui *meurent* de faim, les instruments qui *comptent* les pas, les pièces métalliques qui *chassent* les pierres », etc. [1]

§ 514. Dans ces divers cas nous avons besoin d'un instant de réflexion pour nous rendre compte que nous ne sommes pas en face d'une graphie incorrecte et que l'absence d'un signe du nombre y est vraiment intentionnelle. C'est alors que se fait sentir l'utilité du trait d'union. Expédient assez bien approprié à la circonstance, il intervient en quelque sorte à titre de signe diacritique, pour nous avertir qu'il y a une cause secrète à ce lapsus apparent et qu'ici

[1] Telle est du moins l'interprétation que nous leur donnons aujourd'hui. Sur la valeur primitive de ce genre de locutions et la nature de l'ellipse qu'elles contiennent, v. Darmesteter, *op. cit.*, pp. 146-178.

Digitized by Google

les mots ne sauraient se succéder isolément dans l'écriture suivant la formule ordinaire, leur condition étant devenue différente de celle à laquelle répond l'emploi de la simple juxtaposition, mais qu'en raison même soit de leur sens, soit de leur structure, ils constituent des groupes d'une nature particulière, où l'exposant du nombre doit frapper le deuxième terme au lieu du premier ou même n'atteindre ni l'un ni l'autre, comme cela a lieu pour les locutions elliptiques dans lesquelles la notion du pluriel se trouve afférente non à une idée exprimée, mais à une idée sous-entendue.

Voilà pourquoi, dans la graphie des composés de cette espèce, il faut maintenir le tiret à ceux qui l'ont et le donner à ceux qui ne l'ont pas [1]: c'est le moyen d'épargner aux lecteurs une surprise gênante, parfois même une obscurité, provoquée par la présence d'un obstacle passager à la compréhension rapide de la valeur des termes et des rapports qui les unissent. Evidemment la question est surtout d'ordre visuel, mais n'est-ce pas le cas pour beaucoup de règles orthographiques? Combien d'entre elles sont faites uniquement pour les yeux et n'en sont pas moins recommandables pour cela? Accoutumés que nous sommes par la lecture à certaines formes, la graphie qui trompe l'attente de nos regards nous heurte immédiatement par le faux semblant d'une infraction à la logique et à la pureté grammaticale.

§ 515. Dans la plupart des composés mentionnés au § 512, 8°, les phénomènes sont d'un ordre un peu différent, aussi l'usage du trait d'union n'y repose-t-il plus sur les mêmes motifs. Il est certain, en effet, que si l'on écrivait *des ex inspecteurs, des ex voto, des vice rois, des in douze, des in octavo, des non conformistes,* etc., l'absence de ce signe n'éveillerait pas chez le lecteur le genre d'impression auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Obéissant au désir de pousser le plus loin possible la simplification, on pourrait donc à la rigueur s'abstenir de les comprendre dans la liste des expressions qui exigent le tiret, mais il vaut mieux n'en rien faire et voici pourquoi:

Quand un composé est formé à l'aide d'un préfixe, d'un adverbe ou d'une préposition, le sens de ce premier terme se lie en général de la manière la plus étroite à celui du terme suivant pour le compléter ou le modifier, et leur union devient telle qu'ils finissent par suggérer à notre entendement l'idée d'un mot unique plutôt que celle de deux mots distincts. A défaut de la soudure, dont j'ai dit

[1] Ex. : le sbst. *mot à mot,* qui deviendra *mot-à-mot* (v. § 516).

Digitized by Google

plus haut qu'il fallait en principe repousser l'emploi (§ 510), il semble déjà assez naturel d'exprimer ce caractère par un signe symbolique [1], mais il y a en outre pour y recourir un motif beaucoup plus impérieux, je veux dire l'utilité de formuler une règle absolue. On a reproché avec justice aux grammairiens d'avoir accumulé sur ce point les contradictions et les subtilités ; il importe d'en débarrasser l'écolier et nous n'y arriverons qu'en lui procurant un point de repère qui ne lui laisse aucune hésitation. Or, le seul moyen vraiment pratique, c'est d'adopter comme signe distinctif des mots composés où doit figurer le trait d'union ce fait qu'au pluriel leur premier terme conserve la même forme qu'au singulier, sans y ajouter une *-s* [2], si c'est un nom ou un adjectif, ni la désinence *-ent*, si c'est une personne verbale, et nous étendrons l'application de ce critérium à tous les mots composés qui offrent la même caractéristique, quelles que soient d'ailleurs leur origine et leur forme. Ils auront *tous* le tiret, mais *eux seuls* l'auront : partout ailleurs on le retranchera, sauf dans les cas d'amphibologie dont il va être parlé plus bas (§§ 524-526). La règle presque exclusivement empirique que je propose ici supprime toute incertitude et ce serait lui ôter son principal mérite que d'y introduire des exceptions, fussent-elles d'ailleurs, à un degré quelconque, susceptibles d'une justification théorique.

Rationnellement cette réforme devra être précédée d'une autre, je veux dire celle des pluriels où le premier terme reçoit à tort une *-s* dont l'Académie ferait bien d'opérer la suppression. Ex. : *gardes-côtes*, *reines-Claude*. *Garde* étant une forme verbale ne peut prendre l'*-s* au pluriel : il faut écrire *des garde-côtes* comme on écrit *des garde-meubles*, *des garde-manger*. *Reines-Claude*, signifiant *prunes de la reine Claude* (§ 411, note), doit également s'écrire sans *-s*, comme on écrit *des bon-chrétien*, par ellipse pour *des poires de bon-chrétien*.

§ 516. **Réglementation.** — Les considérations qui précèdent nous amènent à poser cette première règle :

Règle A. — « Tout composé dont le premier terme est invariable, c'est-à-dire présente au pluriel la même forme qu'au singulier, prendra le trait d'union. »

[1] C'est le même argument qui, avec plus de force encore, en justifie la présence dans les composés du § 512, 2°, où le premier terme représente un génitif.

[2] Bien entendu, ce que je dis de l'*-s* s'applique également à l'*-x* employé comme exposant du nombre dans l'orthographe actuelle et que la graphie réformée remplacera par *-s*.

Digitized by Google

On écrira donc [1] *des anglo-saxons, des quartier-maîtres, des pot-au-feu, des chevaux court-jointés, des mot-à-mot, des non-conformistes*, etc., et au singulier *un anglo-saxon, un quartier-maître, un pot-au-feu*, etc. (pour d'autres exemples se reporter au § 512, 1°-8°).

Par contre, on écrira *des fers blancs, des propos aigres doux, des arcs en ciel, des blancs becs, des canapés lits, des mortes saisons, des plats bords, des crocs en jambe, des douces amères, des arcs boutants, des dictionnaires grecs latins, des aides majors, des lieutenants colonels, des coqs en pâte*, etc., et au singulier *fer blanc, aigre doux, arc en ciel, blanc bec*, etc., puisque dans ces composés le premier terme prend une *-s* au pluriel (*fers, aigres, arcs, blancs*, etc.).

§ 517. On écrira aussi *entre-acte, entre-ouvrir, presque-île*. Nous savons (§ 509, 4°) que les prépositions *entre* et *presque* s'élident en composition devant un mot à voyelle initiale et que l'apostrophe y tient lieu du tiret. Ex. : *entr'acte, entr'ouvrir, presqu'île*. Cet emploi de l'apostrophe est des plus fautifs : les prépositions *entre, presque*, qui ne s'élident jamais devant une voyelle dans le courant d'une

[1] Pour simplifier l'étude des matières relatives au trait d'union (§§ 516-528) et à la soudure des mots composés (§§ 533-538), je dérogerai dans ces deux sections au principe établi dans la note du § 100, c'est-à-dire que les expressions citées comme exemples le seront toujours avec la graphie académique et non avec les changements introduits par la graphie réformée, changements qui n'ont rien à voir avec l'emploi du trait d'union ni avec celui de la soudure. La nature même de ces deux questions permettant de les traiter sans avoir à tenir compte des modifications orthographiques proprement dites, la clarté de l'exposition ne pourra que gagner à ce que rien ne vienne distraire l'attention du lecteur de l'objet principal sur lequel je désire la fixer. Mais il ne faudra pas oublier que les mots cités avec leur orthographe usuelle n'en sont pas moins sujets à la réforme et qu'elle doit y être sous-entendue. Ainsi :

1° Là où il est spécifié qu'on devra écrire *quartier-maîtres, aigres doux* (§ 516), *quant à soi* (§ 518), *pis-aller* (§ 521), etc., cela veut dire simplement que parmi ces expressions les unes auront le tiret, les autres non, et l'on commettrait une erreur en supposant qu'à cela près elles conserveront leur notation traditionnelle. Il va de soi, au contraire, que celle-ci sera modifiée suivant les principes exposés dans les parties antérieures de l'ouvrage et qu'on aura à écrire *cartié-maitres, ègres dous, cant à soi, pis-aler*, etc. Cette remarque s'applique également à quelques mots dont la graphie est à changer sous le rapport du trait d'union, d'après les règles A, B, C, D, des §§ 516-525, et auxquels, dans les chapitres précédents, j'ai néanmoins conservé leur disposition actuelle, en vertu d'un motif identique : éviter tout ce qui pourrait amoindrir la clarté de l'exposition.

2° De même, lorsque en traitant de la soudure il sera parlé de graphies telles que *soupente* (§ 536, 8), *prudhomme* (§ 538, 2°), *bas-beurre, bat-beurre, baise-main, claque-dent* (§ 537), *anti-phrase, anti-thèse* (§ 536, 1), cela signifiera — sans rien de plus — que dans certains groupes les composants resteront agglutinés, que dans d'autres ils seront séparés, et l'on devra sous-entendre les notations *soupante, prudome, bas-beure, bat-beure, bèse-min, claqe-dant, anti-frase, anti-tèse*, et ainsi des autres.

Digitized by Google

phrase, n'ont pas à le faire dans l'intérieur d'un composé, du moment qu'il n'y a pas soudure. Ecrivant *entre autres*, *presque illustre*, nous n'avons aucun motif d'écrire *entr'acte*, *presqu'île*, et l'on ne s'explique pas pourquoi l'Académie leur accorde une apostrophe qu'elle refuse à *contre* dans les mêmes circonstances [1].

§ 518. Ainsi qu'on vient de le voir au § 516, la règle A est en relation étroite avec les pluriels des composés. Spécialement faite à l'intention de ces pluriels, c'est dans leur structure qu'elle puise sa principale raison d'être, aussi en sort-il par voie de conséquence cette deuxième règle :

RÈGLE B. — « Les composés qui ne possèdent pas de pluriel, — soit que l'usage, soit que leur nature (adverbiale, prépositive, etc.) le leur interdise, — ne prendront pas le trait d'union. » Ex. : *le bien dire*, *le mal être*, *garder son quant à soi*, etc. ; nous écrirons de même *au dessus*, *au dessous*, *par dessus*, *par dessous*, *sur le champ*, *ici bas*, *là haut*, *jusque là*, et autres locutions adverbiales ou prépositives, comme on écrit déjà *au loin*, *au dedans*, *par ici*, *de là*, etc.

C'est la résultante obligée de ce qu'on a lu au § 514, touchant l'utilité d'effacer au moyen du trait d'union le mauvais effet dû à la juxtaposition d'un pluriel et d'un singulier : il est clair qu'à ce point de vue le trait d'union ne serait pas justifié dans un composé qui ne s'emploie qu'à ce dernier nombre.

§ 519. L'application des règles qui précèdent soulève deux questions importantes. La première a trait au cas que voici :

Un composé qui, d'après la règle B, ne doit pas prendre le tiret, se trouve avoir un dérivé qui, d'après la règle A, doit le prendre. Ex. : *libre échange* et *libre-échangiste*. *Libre échange*, qui n'a pas de pluriel, ne reçoit pas le tiret (règle B) ; *libre-échangiste*, qui possède un pluriel *libre-échangistes* avec premier terme invariable, le reçoit (règle A). Faut-il, pour établir une graphie commune aux deux mots, faire réagir le dérivé sur le primitif et écrire *libre-échange* sur le modèle de *libre-échangiste* ? Non, ce serait créer une exception inutile, faite pour désorienter l'élève. Il faut, au contraire, dans son propre intérêt, lui recommander de s'en tenir à la stricte observation des règles : c'est de ce côté et non ailleurs que se trouvera pour lui la véritable simplification. Du reste, nous rencontrons

[1] Pour l'apostrophe de *aujourd'hui*, *prud'homme*, v. § 538, 2°, et § 554.
Pour la soudure des verbes composés en *entr'* (*entrouvrir* p. *entr'ouvrir*), tolérée par l'arrêté ministériel du 26 février 1901, v. la 2e note du § 529.

Digitized by Google

des précédents analogues dans l'orthographe des noms de nombre : on écrit sans tiret les nombres cardinaux comme *deux cents*, *trois mille*, etc., tandis qu'on en donne un à leurs dérivés ordinaux. Ex. : *un deux-centième*, *un trois-millième*, etc.

§ 520. La seconde remarque est relative aux groupes susceptibles de remplir deux fonctions, l'une adverbiale, l'autre substantive, et dont *tête à tête* peut nous fournir un spécimen. En effet : 1° d'après la règle A le sbst. *tête à tête*, qui fait au pluriel *tête à tête*, doit prendre le tiret : « un *tête-à-tête*, des *tête-à-tête* » ; 2° d'après la règle B la locution adverbiale *tête à tête*, qui en cette qualité n'a pas de pluriel, doit s'écrire sans tiret. De là deux graphies contradictoires. Ex. : « ils ont eu plus d'un *tête-à-tête* ; ils ont causé plus d'une fois *tête à tête* ». Accepterons-nous cette double notation? Non, car ici encore il faut avant tout simplifier et, pour cela, ne faire aucune distinction entre la fonction substantive et la fonction adverbiale. L'élève doit n'avoir qu'une seule question à se poser: « Le groupe *tête à tête* est-il susceptible de s'employer au pluriel ? » Réponse : oui. Donc, puisque dans ce pluriel le premier composant n'a pas d'*-s*, *tête-à-tête* recevra toujours le tiret, quelle que soit d'ailleurs sa fonction syntactique. En d'autres termes, dans les cas de cette espèce l'adverbe recevra toujours la même graphie que le substantif.

§ 521. Enfin la même recherche de simplicité nous conduit à formuler cette autre règle :

Règle C.— « Si le composé présente au singulier un premier terme affecté d'une *-s* finale [1] (ou d'un *-z*, quand c'est une forme verbale), ce premier terme sera toujours réputé ne point posséder l'exposant du nombre au pluriel et, par suite, le composé recevra le trait d'union. »

Prenons quelques exemples:

1° *Un bas-dessus*, *des bas-dessus*. Dans *un bas-dessus* l'adj. *bas* est au singulier et représente lat. **bassum*, tandis que dans *des bas-dessus* il est au pluriel et représente **bassos*; l'exposant *-s* du nombre s'y trouve, mais masqué par nos procédés graphiques.

2° *Un corps-à-corps*, *un vis-à-vis*, *un pis-aller*. C'est le cas inverse. En fait, le premier terme de ces composés n'a pas l'exposant du nombre au pluriel: « *des corps-à-corps* » signifiant « *des* (combats)

[1] V. p. 373, 2e note.

Digitized by Google

corps à corps », *corps*, de lat. *corpus*, y est au singulier. De même dans « *des vis-à-vis* » nous avons une locution elliptique qui veut dire « *des* (personnes placées) *vis à vis* », littéralement *visage à visage*: le vfr *vis*, de lat. *visum*, y est également au singulier et *vis à vis* est l'homologue de *face à face*. De même encore pour « *des pis-aller* »: *pis* y correspond au sg. lat. *pejus*. La persistance de l'*s* étymologique dans *corps*, *vis*, *pis*, est l'obstacle qui empêche de voir que l'*-s*, exposant du pluriel, ne figure pas dans les locutions « *des corps-à-corps*, *des vis-à-vis*, *des pis-aller* ».

Avec des expressions de cette sorte il faut se livrer parfois à une analyse assez délicate pour se rendre un compte exact de l'absence ou de la présence d'un exposant du nombre au pluriel, celui-ci se confondant nécessairement dans la graphie avec l'*-s* finale du singulier (p. 205, 2e note, et p. 238, 2e note). Théoriquement, selon le résultat de cette analyse, le composé sera à classer soit parmi ceux qui tombent sous le coup de la règle A, soit parmi ceux qui lui échappent et demeurent indemnes du tiret. Il y a là pour l'élève une difficulté éventuelle qu'il faut supprimer. C'est ce que fait la règle C: sacrifiant les distinctions théoriques à l'intérêt pratique, elle considère uniquement la *forme extérieure* du premier terme et non ce qu'on pourrait appeler sa *forme latente*; elle constate que cette forme extérieure est la même aux deux nombres, et décide par suite que, vu son invariabilité, le composé rentre dans la règle A et doit prendre le trait d'union.

§ 522. Il est naturel que les effets de cette règle s'étendent aux composés qui ont au singulier pour premier terme une forme verbale affectée du *-z*, comme *un laissez-passer*, *un rendez-vous*, *un revenez-y*, etc.; puisque ce premier terme est invariable, l'emploi du trait d'union s'impose: (*un* ou *des*) *laissez-passer*, *rendez-vous*, etc.

Quant au *-z* de *chez*, *rez*, dans *un chez-soi*, *un rez-de-chaussée*, nous savons qu'en graphie réformée il doit disparaître. *Chez*, *rez*, y devenant *chés*, *ré*, qui sont invariables, leurs composés garderont le tiret : *un chés-soi*, *un ré-de-chôssée* (v. §§ 342 et 345).

§ 523. On comprend sans peine les motifs d'ordre pratique qui ont dicté cette formule. Elle nous permet de lever par avance chacune des difficultés de détail que pourrait provoquer l'application de la règle A. Tout y est ramené à un critérium purement matériel, nous n'y apportons aucune exception, l'écolier n'a pas besoin de s'égarer dans les détours d'une analyse grammaticale pour arriver à savoir

Digitized by Google

s'il doit relier les composants par un tiret ou les laisser isolés et, comme il a été dit au § 520, tout son effort se borne à examiner si, au pluriel, le premier terme présente ou non la même forme qu'au singulier. Sans s'inquiéter d'en chercher le pourquoi, il constate le fait et cela suffit.

Les trois règles qui viennent d'être énoncées n'en font à vrai dire qu'une seule, puisque la première contient implicitement les deux autres, qui n'en sont que des corollaires. Quiconque prendra la peine de parcourir dans les ouvrages spéciaux une liste de composés à peu près complète aura un aperçu immédiat du chiffre considérable de mots auxquels la nouvelle réglementation enlèverait le tiret et, par conséquent, de la clarté et de la simplification qu'elle porterait dans cette région du domaine orthographique.

§ 524. **Composés amphibologiques.** — Il faut entendre par là ceux qui, renfermant une synecdoque, une métaphore ou une métonymie et pouvant dès lors s'interpréter dans deux sens différents, sont capables de déterminer des ambiguïtés et au sujet desquels le lecteur peut, dans certaines phrases, se demander s'il doit les prendre au propre ou au figuré (§ 510). Employés au propre, ils s'écrivent sans trait d'union; employés au figuré, ils le reçoivent le plus souvent. Ex. : *pied-droit* (archit.), *œil-de-bœuf* (id.), *œil-de-chèvre* (plante), *boule-de-neige* (id.), *bon-chrétien* (poire), *dent-de-loup* (technol.), *valet-à-patin* (id.), *bec-de-cane* (id.), *bec-de-corbeau* (id.), *grand-livre, grand-oncle, belle-fille, petite-nièce, petite-oie, pont-neuf, sage-femme, terre-neuve* (chien), *basse-cour*, etc.

Dans les expressions de cet ordre on a introduit le tiret pour éveiller notre attention et nous avertir qu'elles sont prises dans un sens figuré et qu'il ne s'agit pas d'un *pied* qui est *droit*, de l'*œil* d'un *bœuf* ou d'une *chèvre*, d'une *boule* faite de *neige*, d'un *chrétien vertueux*, du *bec* d'une *cane* ou d'un *corbeau*, d'un *livre* de *grande* dimension, d'une *oie* de *petite* taille, d'un *pont nouvellement* construit, du *niveau* d'une *cour* [1], et ainsi de suite pour les autres exemples mentionnés dans cette liste.

[1] A priori *basse cour* ne semble pas capable de prêter à l'équivoque et le tiret pourrait y être estimé inutile, si ces deux vers de V. Hugo ne prouvaient justement le contraire :

> *Basse cour* où le roi, mendié sans pudeur,
> A tous ces affamés émiette la grandeur !
>
> (*Hernani*, acte IV, sc. 1).

Digitized by Google

Ce n'est pas, il faut le reconnaître, que de telles façons de parler soient toujours et nécessairement amphibologiques, car souvent le contexte les éclaire, souvent aussi le composé, n'ayant qu'un seul sens, ne laisse pas de place à l'incertitude. Ceci a lieu notamment :

1° Dans les groupes où les composants reçoivent de leur association une valeur spéciale qu'ils n'ont nulle part ailleurs à l'état isolé, comme *état-major*, *faux bond*, *procès-verbal*, *sage-femme*, *sergent de ville*, etc. ;

2° Dans ceux où ce caractère spécial est dû à l'archaïsme soit des termes envisagés en eux-mêmes, comme *aronde* dans *queue d'aronde*, soit de la signification qui leur est attribuée dans le composé, comme *chef* dans *chef-lieu*, soit enfin de l'ordre suivant lequel il y sont rangés, lorsque cet ordre présente une inversion par rapport à celui auquel nous sommes accoutumés, comme *blanc*, *chauve*, *rond*, dans *blanc-bec*, *chauve-souris*, *rond-point*.

Il n'en est pas moins vrai pourtant que beaucoup de ces expressions peuvent occasionnellement se montrer ambiguës : de là l'utilité du trait d'union pour signaler des différences sémantiques. C'est un de ces cas fréquents où l'écriture fait un légitime appel à l'emploi d'un signe particulier pour se montrer plus claire que la parole. Il y a donc un intérêt incontestable à ne pas changer en ce point la graphie de ceux de ces mots qui sont réellement exposés à offrir une chance de confusion.

§ 525. Mais quel traitement faut-il appliquer aux autres, c'est-à-dire à ceux qui, tout en étant pris au figuré, ne sont jamais susceptibles d'une double interprétation [1] ? Il est de toute évidence que le tiret y est superflu et, à ne consulter que le raisonnement, nous devrions le supprimer. Pourtant nous n'aurons garde de le faire, pour ne pas astreindre à une analyse préalable celui auquel de tels mots viendront sous la plume. Avant de les écrire, il lui faudrait les étudier, en se demandant s'ils peuvent ou non entraîner un doute d'interprétation, la réponse risquerait de se faire attendre ou de demeurer hésitante et ce travail supplémentaire, ce temps perdu, sont choses à éviter. Pour cela, il suffit de recourir à une formule dégagée de toute restriction, suivant l'exemple de celles des

[1] Comme ceux-ci, qu'on peut ajouter aux exemples du même genre donnés dans le § 524 : *bec-de-lièvre*, *bouillon-blanc*, *cerf-volant*, *vif-argent*. Personne en les lisant ne s'imaginera qu'il y soit question de *bec*, de *bouillon*, de *cerf* ni d'*argent*.

Digitized by Google

§§ 520-521. Donc, sans se préoccuper d'établir des distinctions entre les divers composés qui renferment des synecdoques, des métaphores ou des métonymies, on tranchera la question par la règle générale que voici :

Règle D. — « Quelles que soient sa structure et la forme de son premier terme au pluriel, tout mot composé, sans exception, qui ne sera pas pris au sens propre recevra le tiret. » Ex. : *longue-vue*, *pied-plat* (coquin), *tapis-vert* (maison de jeu), *épine-double* (poisson), *fer-à-cheval* (chauve-souris), *veau-marin*, *oreille-d'ours* (plante), *barbe-de-capucin* (id.), *queue-de-cheval* (id.), *queue-de-cochon* (technol.), *queue-de-rat* (id.), etc.

§ 526. Dans les cas où les règles A et D viendraient à se trouver en conflit, il est clair que D devra toujours primer A, en vertu même de son énoncé : « *Quelles que soient sa structure et la forme de son premier terme au pluriel.....* » Prenons pour exemples les composés *pomme de terre, eau-de-vie, blanc-bec, boule-de-neige.* Ces mots ont pour pluriels *pommes de terre, eaux-de-vie, blancs-becs, boules-de-neige.* Leur premier terme y recevant le signe du nombre, ils devraient les uns et les autres être privés du tiret, d'après la règle A; mais, comme ils rentrent dans la classe des composés employés au figuré, ils le prendront d'après la règle D : on substituera *pomme-de-terre* à la graphie actuelle *pomme de terre*, et l'on continuera d'écrire *eau-de-vie*, *blanc-bec*, *boule-de-neige.* Il ne peut s'élever de malentendu sur ce point.

§ 527. Résumé. — On voit que toute la réglementation de ce qui concerne le trait d'union peut se réduire à une formule très simple :

1° Emploi du trait dans tout composé *pris au figuré* (§ 525) ou renfermant un premier terme qui reste *invariable au pluriel* (§ 516);

2° Abstention du trait en toute autre circonstance.

Cette formule aura pour effet d'ôter le trait d'union à beaucoup de composés auxquels l'Académie le donne et de l'introduire dans quelques-uns qui en sont restés dépourvus jusqu'ici, mais il n'en résultera aucun trouble ni pour les écoliers ni pour les adultes, puisque ces modifications s'opéreront pour ainsi dire automatiquement, par l'effet d'une règle immuable.

§ 528. Les règles A, B, C, D, suffisent à résoudre toutes les difficultés relatives à l'emploi du trait d'union dans les mots composés. Il ne reste plus qu'à ajouter quelques remarques de détail pour

Digitized by Google

compléter ce qui vient d'être dit, en éclaircissant un petit nombre de points qui pourraient être restés douteux dans l'esprit de certains lecteurs. Les exemples donnés serviront de renseignement et de modèle pour la solution des cas analogues qu'on viendrait à rencontrer :

1. *Appui-main, vol-au-vent.* — Mauvaise orthographe : le premier est un composé de *appuie* (impér. de *appuyer*) et de *main*, formé comme *essuie-main* et qui comporte la même graphie. On écrira *appuie-main. Vol-au-vent* formé de même à l'aide de *vole* (du verbe *voler*) sera rectifié en *vole-au-vent.*

2. *Beau, grand, petit*, dans les composés qui désignent l'alliance et la parenté. — Ces mots, n'étant pas pris au sens propre, doivent recevoir le tiret : on écrira *beau-fils, belle-fille, belle-mère, grand-oncle, grand-père, petit-fils, petite-fille, petit-neveu, petite-nièce*, etc. [1]. La graphie *grand'mère* est due à une erreur étymologique : *grand* n'y est pas pour *grande* avec élision de l'*e* muet, il représente le féminin de l'ancien français, qui s'écrivait *grant* comme le masculin, d'après la forme latine *grandem* commune aux deux genres. Il faut supprimer cette apostrophe parasite et écrire au sg. *grand-mère*, au plur. *grands-mères* (à la place de la mauvaise graphie *grand'mères*), sur le modèle de *grand-père, grands-pères.* On écrira de même *grand-tante* (au lieu de *grand'tante*), d'après *grand-oncle.*

Il y a encore un certain nombre d'autres expressions non relatives à la parenté, où nous trouvons *grand'* pris au sens propre, comme *à grand'peine, grand'peur*, etc.; on y supprimera aussi l'apostrophe, mais, conformément aux règles données plus haut, on ne la remplacera point par le tiret. Ex. : *à grand peine, grand peur, grand chose*, etc.

3. *Ci.* — Ce n'est pas un véritable préfixe [2], mais un adverbe, abréviation et synonyme de *ici*, les groupes dont il fait partie (*ci-inclus, ci-joint, ci-git*, etc.), ne sont pas de vrais composés et l'on doit y remplacer le tiret par la simple juxtaposition. On écrira *ci git*, équivalent de lat. *hic jacet*, comme on écrit son synonyme « *ici*

[1] On a parfois soutenu que dans de telles locutions le trait d'union était inutile, aucune amphibologie ne pouvant s'ensuivre. Ce n'est pas absolument exact. Ex.: « Il conduisait sa *petite-nièce* par la main; j'ai rencontré hier M^me^ X avec sa *belle-fille* et son vilain mari. » Privées de trait d'union, des expressions de ce genre n'iraient pas toujours sans imprimer à la phrase un peu d'obscurité, mais celle-ci disparaît du moment que l'on se conforme à la règle générale D (§ 525).

[2] Pour le sens à donner ici au mot « préfixe », v. ci-dessus p. 370, 2^e^ note.

Digitized by Google

repose ». De même pour *ci après, ci contre, ci dessus, ci inclus, ci joint*, etc. : du moment qu'on écrit *ici près* il est évident qu'on doit écrire *ci après, ci contre*, et ainsi de suite.

4. *Dame-jeanne, fier-à-bras*, sont de mauvaises notations à faire disparaître. *Dame-jeanne* n'est pas un composé de *dame* et du nom propre *Jeanne*, mais il vient du prov. mod. *damajano* et doit, par conséquent, s'écrire *damejane*. *Fier-à-bras* a pour origine *Fierabras*, nom d'un géant sarrasin qui figure dans les poèmes du moyen âge; il faut écrire *un fiérabras, des fiérabras*. Malgré les apparences, la réforme de ces deux graphies constitue non une véritable soudure, mais seulement la correction d'une division fautive introduite à l'intérieur de mots qui ne la comportent pas.

5. *Demi,mi,semi,nu.* — *Demi* a été traité au § 146 : en graphie réformée il doit faire l'accord (*demies heures*, etc.). D'après la règle A on lui supprimera donc le tiret, tandis que *mi* et *semi*, mots invariables, le garderont. Ex. : *demis héros, pourpoints mi-partis, à mi-jambes, mi-carême, semi-double, semi-preuves*, etc. Pour *nu* le cas est le même que pour *demi* : faisant l'accord (v. § 148), il ne prendra pas le tiret et l'on écrira *nue tête, nues jambes*, etc.

6. *Ex*, avec le sens de « antérieurement ». — D'après la règle A (§ 516), ce préfixe conservera le trait d'union [1]; son *-x*, en effet, ne saurait sous aucun rapport être assimilé à celui auquel s'applique la 2e note de la p. 373 et dont il diffère du tout au tout. On continuera donc à écrire comme par le passé *ex-inspecteur, ex-député*, etc. [2]

7. *Mort-né, nouveau-né.* — Dans *mort-né*, *mort* ne fait pas l'accord (« agneaux *mort-nés*, filles *mort-nées* »), mais, comme je l'ai dit au § 149, c'est une faute qu'on ne doit pas laisser subsister. Dans ces composés il faut accorder l'adjectif et le substantif : par suite, on supprimera le tiret et l'on écrira *mort né, morte née, morts nés, mortes nées*.

Dans *nouveau-né*, *nouveau* ne fait pas non plus l'accord, ce qui est logique, puisqu'il y est pris comme adverbe et représente « nouvellement ». Ex. : « une fille *nouveau-née*, des *nouveau-nés* ».

[1] V. en outre au § 536, 5, ce qui est dit de *ex* au double point de vue de l'agglutination et de la division.

[2] *Ex* figure encore, mais avec un autre sens, dans quelques locutions d'origine latine, comme *ex abrupto, ex æquo, ex-libris, ex-voto*, qui n'appellent pas de remarque spéciale et conservent leur graphie actuelle. En effet *ex abrupto, ex æquo*, qui n'ont pas de pluriel, vu leur qualité d'adverbes, tombent naturellement sous l'application de la règle B (§ 518) et les substantifs *ex-libris, ex-voto*, sous celle de la règle A.

Digitized by Google

Ce composé gardera donc le tiret. Mais, avec des participes autres que *né* employés substantivement (comme *marié, venu*, etc.) il fait l'accord. Ex. : « *nouvelle mariée, nouveaux venus* », etc. Aussi ces composés continueront-ils à s'écrire sans tiret. Par la même raison on le refusera à *premier né, dernier né*, et d'une manière générale à tous les composés où *né* est précédé d'un mot faisant l'accord.

8. *Noms géographiques étrangers.* — Ex. : *Grande-Bretagne, Royaume-Uni, Etats-Unis.* Le trait d'union est à supprimer, car la présence des majuscules suffit à particulariser ces désignations et à prévenir toute erreur, en nous indiquant que ce sont des noms propres et qu'on n'entend parler ici ni d'une *Bretagne* considérée comme plus *grande* qu'une autre, ni d'un *royaume uni* qui n'est pas celui d'Angleterre, ni d'*états unis* qui ne sont pas ceux de l'Amérique du Nord.

9. *Noms géographiques français.* — En vertu des mêmes causes on le supprimera dans tous les noms de départements français qui ne présentent pas la conjonction *et*, et l'on écrira *Basses Pyrénées, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Seine Inférieure, Bouches du Rhône, Côtes du Nord, Deux Sèvres*, etc., nulle ambiguïté n'y étant à craindre; mais on le conservera dans tous ceux où elle figure [1], parce qu'il prévient des méprises possibles. En effet, si dans une énumération de ce genre : « *Les départements suivants : Calvados, Seine, Indre-et-Loire.....* », on venait à le supprimer, pour écrire « *.....Calvados, Seine, Indre et Loire.....* », le lecteur ne pourrait deviner si l'on a en vue trois départements ou quatre et il risquerait de se tromper. A la vérité, cela ne peut avoir lieu que pour les trois départements d'*Indre-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise*, parce qu'il y en a cinq qui nous offrent les noms d'*Indre, Loire, Marne, Oise, Seine*, à l'état isolé ; les autres noms où se trouve la conjonction *et* et dans la composition desquels entrent les mots de *Garonne, Ille, Loir, Maine, Meurthe, Moselle, Saône, Vilaine*, pourraient se passer du tiret, le doute y étant impossible, puisqu'il n'existe pas de départements de la *Garonne*, de l'*Ille*, du *Loir*, etc. Ceux-ci, par la nature même de leurs éléments, ne prêtent à aucune équivoque et l'on n'aura jamais besoin de se demander à leur sujet s'il est question de deux départements ou d'un seul. Nous pourrions donc sans inconvénient limiter

[1] *Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne.*

Digitized by Google

l'emploi du trait d'union aux trois seuls noms susceptibles d'ambiguïté, mais, pour ne pas nous embarrasser d'exceptions, il vaut mieux procéder plus largement et poser cette règle générale : « Tous les noms de départements qui renferment la conjonction *et* prendront le trait d'union; il sera supprimé dans tous les autres indistinctement. »

Nous traiterons de même les noms de lieu composés : ainsi nous écrirons *Corps Nuds*, *La Croix Blanche*, *Le Marais Vernier*, *Le Plessis aux Bois*, *Le Plessis lez Tours*, *Longpré les Corps Saints*, etc., la présence des majuscules nous dispensant de recourir au trait d'union, mais nous le conserverons dans les noms qui, comme *Scieurac-et-Flourès* ou *Vellechevreux-et-Courbenans*, ont la conjonction *et*.

10. *Noms de rues.* — Il faut également le supprimer dans tous nos noms de rues, où il est d'une inutilité complète. En effet, pourquoi écrire *rue Alexandre-Dumas*, *rue Clément-Marot*, *rue Claude-Lorrain*, *rue Eugène-Sue*, etc., puisque nous écrivons ces noms sans tiret quand il s'agit des hommes qui les ont portés? La même critique est applicable aux noms qui font allusion non plus à des personnes, mais à des choses, à des dates historiques, etc., comme ceux des rues *de la Brèche-aux-Loups*, *du Champ-de-Mars*, *du Chemin-Vert*, *de la Croix-Rouge*, *des Deux-Ponts*, *du Quatre-Septembre*, *du Vingt-Neuf-Juillet*, etc. [1]

11. *Noms de nombre* [2]. — Les noms de nombre cardinaux composés de plusieurs éléments avec ou sans interposition de la conjonction *et*, tels que *vingt-trois*, *trente-et-un*, *quatre-vingt-treize*, *soixante-dix-sept*, etc, s'écriront sans tiret, conformément à la manière dont

[1] L'édilité parisienne n'a pas sur ce point une pratique absolument constante. En règle générale les plaques des rues et des places sont dépourvues du tiret (*Clément Marot*, *Saint Lazare*, *Théâtre Français*, *Palais Royal*, etc.), mais il y a cependant quelques exceptions : c'est ainsi qu'auprès des rues *Saint Honoré* et des *Petits Champs* on trouve la rue du *Mont-Thabor*.

[2] Les noms de nombre ayant été traités isolément dans les divers paragraphes relatifs à la réforme de leurs graphies respectives et cet endroit étant le dernier où il sera question d'eux, je crois utile de donner un tableau récapitulatif de leurs modifications :

1° Nombres cardinaux. — *Deus*, *catre*, *sinc*, *sis*, *set*, *dis*, *douse*, *trèse*, *catorze*, *qinze*, *sèse*, *vint*, *trante*, *carante*, *sincante*, *soissante*, *catre vints*, *mile*, *milié*, *milion*, *miliar*, *bilion*, *trilion*, *cadrilion*, *cuintilion* (v. §§ 216, 252; 305-306, 314, 334, 337, 363, 369, 381; 417, 420, 467, 472, 477; 501, 505-506, 557). Les autres ne subissent aucun changement.

2° Nombres ordinaux. — *Segond* (v. §§ 291, 3°, et 411). Rien à dire des autres, puisque, abstraction faite de *premier*, ils se forment naturellement par l'addition de la finale *-ième* au radical des nombres cardinaux : *deusième*, *catrième*, *sinqième*, *sisième*, *sètième*, *distème*, etc.

Digitized by Google

nous notons les autres nombres, comme *deux mille quatre cent cinquante, trois cent neuf, mille sept cent soixante*, etc. Il n'y a pas d'argument valable à alléguer pour en user d'une façon différente et pour écrire *cinquante-deux, soixante-dix, quatre-vingts*, etc., autrement que leurs similaires *cent deux, cent dix* ou *quatre cents*.

Les noms de nombre ordinaux, sauf *premier* et *second*, sont des dérivés des noms de nombre cardinaux : il y a entre *quatre vingts, cinq cents, quatre mille*, etc.,et *un quatre-vingtième, un cinq-centième, un quatre-millième*, etc., une relation analogue à celle qui existe entre *libre échange* et *libre-échangiste* (§ 519). En prenant le tiret, ils ne font que rentrer dans la règle : nous le leur conserverons.

Par un désir de simplification, on pourrait être tenté de le leur enlever, mais ce serait une erreur, car il pourrait en résulter parfois de l'obscurité. Ainsi une phrase telle que : « Prenez *vingt deux-centièmes* de cette solution », est actuellement très claire, grâce au tiret. Ecrite de cette façon : « Prenez *vingt deux centièmes*..... », elle le serait beaucoup moins et risquerait d'être mal interprétée, car il est des cas où le lecteur pourrait se demander si « *vingt deux centièmes* » y signifie $\frac{22}{100^{es}}$ ou $\frac{20}{200^{es}}$. Nous devons donc faire une règle générale de l'emploi du tiret dans tous les noms de nombre ordinaux composés,sans exception.

12. *Saint*. — Ce mot s'écrit par une minuscule et ne prend pas de tiret lorsqu'il s'agit du personnage lui-même. Ex. : « *saint Thomas, sainte Hélène, saint Lazare, saint Augustin, le grand saint Bernard* », etc. Quand il sert à désigner non plus le saint, mais une localité, un monument, etc., qui porte son nom, il s'écrit par une majuscule et est suivi d'un tiret. Ex. : « *Saint-Thomas* (l'île), *Sainte-Hélène* (id.), *Saint-Lazare* (la prison), *Saint-Augustin* (l'église), *le Grand Saint-Bernard* (la montagne) ». Ce tiret est à supprimer, la majuscule suffisant partout à prévenir l'équivoque.

13. Trait d'union devant l'adjectif *même*, les pronoms *ce, je, tu, il, elle, ils, elles, moi, toi, nous, vous, le, la, les, lui, leur*, et les adverbes *ci, là, en, y*. — Ex. : *lui-même, qui est-ce, dis-je, vois-tu, croit-il, donne-moi, cherche-le, laisse-la, crains-les, dis-lui, parlez-leur, celui-ci, cet arbre-là, prends-en, revenez-y*, etc.

Les expressions ainsi formées n'ont aucun rapport avec de véritables composés, mais elles se relient à notre sujet par la présence du trait d'union et par la nécessité où elles se trouvent de subir une réforme en ce qui le touche. Elles sont parfaitement claires sans l'addition de ce signe, dont l'absence ne saurait entraîner aucune incertitude. Il y est inutile et nous devons le faire

Digitized by Google

disparaître en écrivant : *lui même, qui est ce, dis je, vois tu*, etc. A *revenez-y* sera de même substitué *revenez y*; mais qu'on ne prenne pas pour une contradiction la double graphie offerte d'un côté par l'impératif *revenez y* (sans tiret) et de l'autre par le substantif « un *revenez-y*, des *revenez-y* » (avec tiret). La contradiction n'est qu'apparente : le substantif « un *revenez-y* » aura le trait d'union non à cause de l'adverbe *y*, mais en vertu de la règle C (§§ 521-522), et c'est pourquoi nous écrirons « un *revenez-y* » comme on écrit « un *rendez-vous* », tandis que le cas est tout autre pour l'impératif *revenez y*, qui est simplement une personne du verbe *revenir* suivie de son régime et que nous écrirons sans tiret, à l'exemple de *dis lui, parlez leur*, etc.

14. *T euphonique.* — La règle ci-dessus ne peut pas être étendue aux graphies du *t* et de l'*s* euphoniques.

En ce qui concerne le premier, nous avons vu au § 323 la justification des deux tirets entre lesquels il est placé. Il faut les lui conserver et ne pas essayer d'alléger l'écriture en supprimant le second tiret, car, si on le faisait et qu'au lieu de *a-t-il, joua-t-il, parla-t-on*, etc., on écrivît *a-t il, joua-t il, parla-t on*, son caractère de lettre parasite deviendrait un peu moins visible, on ne sentirait plus aussi bien la raison d'être des notations *a-t, joua-t, parla-t*, on ne tarderait guère à les transformer en *at, jouat, parlat*, et de proche en proche, par l'établissement d'une fausse assimilation entre des formes d'origines distinctes, on en viendrait sans doute à pourvoir d'un *-t* final toutes les personnes en *-a*. Ex. : *il allat, il chantat, elle dansat, elle grondat*, etc.

Cette crainte n'est pas purement chimérique, car le *-t* final parasite est loin d'être une rareté dans notre langue (v. § 322), et d'autre part on peut être certain qu'en cette occasion le voisinage du *-t* des subjonctifs tels que *allât, chantât, jouât, parlât*, etc., ne manquerait pas d'influer pour sa part sur ces créations de formes vicieuses.

15. *S euphonique.* — Elle figure, on le sait, devant *y* et *en* à la 2e pers. sg. de l'impératif *va*, du vb. *aller*, ainsi qu'à celle des autres verbes quand cette personne s'y termine par un *e* muet. Ex. : *vas-y, penses-y, donnes-en, cueilles-en*, etc. Ce n'est pas une désinence, mais une lettre purement adventice, qui représente un phonème ajouté entre deux mots pour en faciliter la liaison et la rendre plus douce à l'oreille. Contrairement à ce qui a lieu pour le *t* euphonique, cette *-s*, par une inconséquence des moins défendables et qui paraît due à l'influence analogique de la 2e personne

Digitized by Google

du sg. de l'indicatif présent (*tu vas*, *tu penses*, *tu donnes*, *tu cueilles*, etc.), se soude au verbe dont cependant elle ne fait point partie. Il y a là une graphie à changer, car elle n'est bonne qu'à engendrer des solécismes. En effet, nous avons déjà constaté que, dans un vers de la *Henriade*, elle avait suggéré à Voltaire un impératif défectueux « *retranches* », au lieu de « *retranche* » (v. § 312). Or, des fautes de ce genre, elle peut aussi en faire commettre à beaucoup d'autres : combien de personnes ne voit-on point, par exemple, écrire *aies* pour *aie*, dans des phrases telles que celle-ci : « *Aie* pitié des malheureux », induites qu'elles sont en erreur par l'*-s* euphonique de « *aies*-en pitié »? Du même ordre que le *t* euphonique et parasite comme lui, elle doit subir le même traitement, c'est-à-dire qu'il faut, comme je l'ai conseillé, la détacher du verbe et la placer entre deux tirets : *va-s-y*, *donne-s-en*, etc. (ibid.).

A la vérité, considérant que son emploi constitue une habitude déjà fort ancienne, on trouvera peut-être préférable de subordonner la logique à la simplicité et de continuer à traiter ces impératifs comme des indicatifs, en y maintenant la soudure de l'*s* euphonique, malgré l'inconvénient qui vient d'être signalé. Bien que très discutable, à mon avis du moins, cette manière de voir peut à la rigueur se défendre. Mais alors il faudrait rentrer dans la règle (§ 528, 13), en supprimant le trait d'union, qui devient superflu, et adopter les graphies *vas y*, *donnes en*, *cueilles en*, etc., car il n'y a aucune raison de traiter différemment le régime selon qu'il suit le verbe ou qu'il le précède et d'écrire *vas-y*, *cueilles-en*, quand on n'écrit pas *tu y-vas*, *tu en-cueilles*.

Digitized by Google

SOUDURE DES MOTS COMPOSÉS

§ 529. Ainsi que cela a été dit au § 508, la langue écrite ne se contente pas de joindre par un trait d'union les termes constitutifs de certains composés, mais il en est aussi d'autres qu'elle agglutine. Ex. : *alerte, aujourd'hui, autrefois, baisemain, bienheureux, bonhomme, cependant, contrecarrer, contrevent, davantage, dorénavant, entremets, gendarme, justaucorps, lendemain, licou, néanmoins, nonobstant, passeport, porteballe, portefeuille, pourboire, tournebroche, vaurien,* etc. [1]

Beaucoup de grammairiens ont conseillé d'étendre ce procédé à la majeure partie des expressions qui renferment le tiret (§ 510)[2]. Il n'y a pas à entamer ici l'examen des distinctions qu'ils établissent entre les mots auxquels on supprimerait simplement le tiret, comme *arrière petits enfants, à vau de route, va et vient* (sbst.), etc., et ceux chez lesquels cette suppression s'accompagnerait de la soudure, comme *arrièreboutique, coupegorge, gardemanger, pousse-cailloux, soupréfet, volaurent*, etc. Cette discussion serait oiseuse dans un travail où l'on repousse à la fois la suppression absolue

[1] De *à l'erte, au jour d'hui, autre fois, baise main, bien heureux, bon homme, ce pendant, contre carrer, contre vent, d'avantage, d'or en avant, entre mets, gens d'armes, juste au corps, l'en demain, lie cou, néant moins, non obstant, passe port, porte balle, porte feuille, pour boire, tourne broche, vaut rien* (p. 371, note).

[2] C'est dans cet esprit que sont conçues les dispositions de l'arrêté ministériel du 26 février 1901 à l'égard des adjectifs et des verbes composés. En voici le texte :

« 1° *Adjectifs composés* (autres que ceux qui désignent des nuances). — On tolérera la réunion des deux mots consécutifs en un seul mot qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. » Ex. : *nouveaumé, nouveaunée, nouveaunés, nouveaunées*; — *courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues.* »

« 2° *Verbes composés.* — On tolérera la suppression de l'apostrophe et du trait d'union dans les verbes composés. Ex. : *entrouvrir, entrecroiser.* »

Nous verrons aux §§ 530-532 les motifs qui paraissent devoir faire écarter ces graphies. Tout n'est pas à louer dans les nombreuses tolérances qu'énumère l'arrêté sur ce point comme sur d'autres, et parmi elles il en est beaucoup qui, acceptables en tant que moyens de faciliter les examens, cesseraient de l'être du jour où l'on voudrait les transformer en règles.

Digitized by Google

du tiret et l'extension de la soudure. On a vu dans la section précédente sur quelles bases il semble raisonnable de s'appuyer pour conserver çà et là le trait d'union; il nous reste maintenant à étudier la soudure et à donner les motifs qui militent contre la généralisation de son emploi.

§ 530. Son seul avantage serait de supprimer un assez grand nombre de difficultés en englobant dans une règle unique tout une série de cas particuliers. Mais il serait contre-balancé par le pire des défauts, celui d'encombrer le vocabulaire de mots beaucoup trop longs et d'introduire ainsi l'obscurité là où elle n'existe pas. Plus un mot est court, mieux il atteint son but, qui est d'être nettement et vite perçu; plus il est long, moins il est clair. Que la netteté soit toujours en raison inverse de la longueur, la cause en est simple: dans le cas présent, le long mot est dû à la fusion de mots plus courts, répondant chacun à une notion particulière. Il exprime donc à lui seul plusieurs idées réunies, et l'esprit les conçoit dès lors plus confusément qu'il ne le ferait, si chacune de ces notions élémentaires avait continué d'être rendue par un terme isolé. N'oublions pas que le mot écrit est toujours plus long et par conséquent plus difficile à saisir pour l'œil que le mot parlé ne l'est pour l'oreille. Cela tient à ce que, s'il suffit d'une seule émission de voix pour articuler une syllabe, il faut souvent jusqu'à six, sept ou même huit caractères pour l'écrire. Ainsi, dans *strangulation*, *restreints*, les groupes *stran-*,*-streints*, ne comptent chacun que pour une syllabe; or, le premier se note par cinq caractères, le second par huit. *Constitutionnellement* ne comprend que six syllabes (*kon-sti-tu-syo-nèl-man*) dans la prosodie particulière au langage familier, mais sa notation exige vingt-et-une lettres.

Moins facile à saisir que le mot court, le long mot est donc moins bien compris, le souvenir de son origine est plus prompt à s'effacer et il se trouve par là exposé à subir très rapidement une double altération de forme et de sens. Au contraire, cette éventualité n'est pas à craindre tant que ses parties composantes restent libres ou réunies seulement par le tiret, car leurs valeurs et leurs relations réciproques sont immédiatement visibles pour le lecteur ainsi dispensé de toute réflexion et de tout travail analytique. Pourquoi les débutants dans l'étude du sanscrit, du grec ou de l'allemand éprouvent-ils souvent tant de peine à se rendre un compte exact du sens d'un composé? Cela vient principalement de ce que dans l'écriture ses parties intégrantes ne sont séparées par

Digitized by Google

aucun signe qui permette d'en effectuer sans peine et à coup sûr le sectionnement. C'est la facilité de l'analyse qui fait celle de la compréhension; or, en cette matière il y a, je le répète, une différence capitale entre une graphie dans laquelle les éléments d'un composé sont agglutinés et celle où ces mêmes éléments sont séparés par un tiret.

L'anglais doit en partie son admirable clarté à la forme généralement très brève de ses vocables. Le français est dans le même cas, bien qu'à un moindre degré. Les longs mots ne sont pas dans son génie : il aime à maintenir la séparation des termes, de manière à rendre bien évidente la décomposition de l'idée en ses facteurs partiels. Ne lui ôtons pas cette précieuse qualité, gardons-nous d'embarrasser l'écriture de ces conglomérats aussi gênants pour l'esprit que déplaisants aux regards, et écartons avec soin tout ce qui risque d'altérer sans nécessité la constitution de notre lexique (v. § 48).

§ 531. Ce n'est pas, à la vérité, que les composés formés par agglutination soient exceptionnels en français, — j'en ai cité quelques exemples au § 529 et l'on en trouvera encore d'autres un peu plus loin, — mais rien ne serait plus pernicieux que d'arguer de ces précédents pour opérer la fusion de termes qui ne l'ont pas encore subie. En effet, dans ceux dont nous nous servons actuellement nous trouvons la soudure appliquée aux diverses parties du discours, et, si l'on voulait en déduire logiquement toutes les conséquences pour s'en autoriser en vue de combiner des agglutinations nouvelles, on arriverait à réaliser par voie d'analogie de bizarres métamorphoses. Ainsi il est évident que :

1° l'existence de *alerte* [1], *après*, *désormais*, *néanmoins*, *puisque*, *lorsque*, légitimerait des formations telles que *alavenir*, *apeuprès*, *deslorsque* (ou *délorque*), *désaprésent*, *désaujourdhui*, *rienmoinque*;

2° *croquembouche*, *justaucorps*, *fainéant*, *babeurre*, conduiraient à *arquenciel*, *croquenjambe*, *vanupied*, *bableu*, *barelief*;

3° de *gendarme* on conclurait à *sergendeville*, *chemindefer* et même à *secrétairedambassade*;

4° *soucoupe*, *soussigné*, suggèrent naturellement *soupréfet*, *soussecrétaire*, et leur rapprochement avec les composés qui viennent d'être présentés montre qu'on serait en droit de pousser jusqu'à *souchefdebureau*, *soussecrétairedétat*, et ainsi de suite.

Une fois lancé dans cette direction, on ne voit aucune raison de

[1] Pour l'analyse des mots donnés comme exemples, v. §§ 529, 535 et 537.

Digitized by Google

s'arrêter et de ne pas écrire, *arrièrepetitefille*, *sternocostoclavihuméral*, etc.; bref, il serait facile de remplir de longues pages avec toutes les expressions d'apparence peu engageante que nous pourrions ainsi créer par la soudure de leurs éléments constitutifs. Et qu'on ne crie pas à l'invraisemblance : ces spécimens, cités au hasard de la plume, ne sont pas forgés à plaisir dans l'intérêt d'une thèse. On peut en juger par quelques-unes des agglutinations que voici et qui ont été proposées par Darmesteter (*op. cit.*, pp. 257 et ss.) : *arrièreneveu*, *avantcoureur*, *charabans*, *contrapproche*, *contrerévolutionnaire*, *contrimaginer*, *demiair*, *demiaigrette*, *demiamazone*, *demimoulinet*, *douçamère*, *orangoutang*, *ouestfactage*, *paillenqueue*, *portecuredents*, *relèvemoustache*, *remueménage*, *des inseizes*, *des petitemaîtresses*, *des revenanbons*, *semiadhérent*, *semiopale*, *soulieutenant*, *surlechamp*, *tournagauche*, etc. Avouons qu'une telle perspective est vraiment propre à nous détourner de la soudure, si nous tenons à conserver la clarté de notre graphisme.

§ 532. **Réglementation**. — De tout ce qui précède la conclusion est facile à tirer :

1° Abstraction faite de quelques cas très rares [1], on doit se garder autant que possible d'accroître le chiffre des mots soudés;

2° Pour ceux qui sont en usage, ce serait probablement une faute de se borner à rester dans le statu quo : mieux vaut s'efforcer d'en réduire la liste à son minimum.

Si pour tous les mots soudés il y avait moyen de les séparer de nouveau, avec introduction du tiret, ce serait à merveille. Par malheur il est impossible de revenir aussi complètement sur ses pas : beaucoup d'entre eux ne sont plus aptes à reprendre la forme divisée, et nous serons contraints d'admettre un assez grand nombre d'exceptions, dont les raisons vont être données un peu plus loin. C'est une solution imparfaite du problème, mais, du moment que nous nous refusons à établir en principe la généralisation de la soudure, il n'y a guère moyen d'obtenir quelque chose de plus satisfaisant.

Ceci posé, il ne reste plus qu'à passer à l'examen des différentes classes d'expressions qui sont affectées de la soudure. Mais que le lecteur ne s'attende pas à rencontrer ici une énumération complète des termes qui doivent respectivement soit la conserver, soit la perdre et la remplacer par le trait d'union. La présente étude, on le sait déjà, ne vise pas à être un relevé de tous les mots qui

[1] V. ci-dessous §§ 533; 536 (mots et *sur-* et en *sus-*); 538, 3°; 539, 3°.

Digitized by Google

appellent une modification (v. 1re note du § 95). Sur ce point spécial, comme dans les chapitres précédents, la tâche de l'auteur est beaucoup plus modeste : elle se borne à esquisser la réforme, en appuyant de quelques exemples pris dans chaque catégorie les considérations sur lesquelles il lui paraît le plus rationnel de se fonder, si l'on veut mettre un peu d'ordre dans nos règles orthographiques et fournir aux écoliers des procédés à la fois pratiques et élémentaires qui leur permettent de les classer sans trop d'efforts dans leur mémoire.

§ 533. Composés tirés des langues classiques. — Qu'ils l'aient été directement comme *astronomie*, *bibliothèque*, *topographie*, etc., ou qu'on les ait formés au moyen d'éléments empruntés au grec et au latin, comme *atmosphère*, *bibliophile*, *typographie*, *conirostre*, *curviligne*, *omniscient*, *vélocipède*, etc., ceux de ces composés qui s'offrent à nous sous la forme agglutinée ne subiront pas la division [1]. Le motif en est simple : ce ne sont pas à proprement parler des composés français, c'est-à-dire construits à l'aide de mots français que nous trouvons employés à l'état indépendant par la langue courante, comme cela a lieu pour *bienheureux*, *claquedent*, *contrevent*, *croquembouche*, *portefaix*, etc.; la valeur individuelle de leurs composants n'est pas sentie, sauf par les personnnes qui possèdent les langues d'où ces termes ont été pris, mais pour celles qui ne savent ni le grec ni le latin chacun de ces composés donne l'impression d'un mot unique, indivisible. Il n'y aurait donc aucun profit à les séparer en *astro-nomie*, *biblio-thèque*, *topo-graphie*, *atmo-sphère*, *biblio-phile*, *typo-graphie*, *coni-rostre*, *curvi-ligne*, *omni-scient*, *véloci-pède*, etc., car la division ne serait pas comprise et leur clarté ne s'en augmenterait pas; ce serait une complication inutile, qui ne peut entrer en discussion et à laquelle d'ailleurs personne ne songe.

En revanche, il serait peut-être bon d'agglutiner quelques expressions latines qui n'ont pas reçu la soudure et d'écrire, par exemple, *custodinos* au lieu de *custodi-nos*, à l'imitation de *salvanos* (p. *salva-nos*). Comme je viens de le dire, ceux qui ignorent le latin ne se rendent pas un compte exact des significations respectives offertes par les composants et pour eux il est préférable qu'ils soient soudés, d'autant mieux que cette addition d'un simple monosyllabe (*nos*) n'est pas de nature à allonger le mot d'une façon gênante. Il en est

[1] Pour ce qui concerne la graphie « réelle » (*bibliotèqe*, *topografie*, *atmosfere*, etc.) à appliquer aux mots cités comme exemples dans les §§ 533-538, se rappeler les observations contenues dans la note de la p. 374.

Digitized by Google

de même pour la soudure de *statu quo* proposée au § 477, sur le modèle de celle qui a donné *quiproquo* (p. *quid pro quod*) et *factotum*, *impromptu* (p. *fac totum, in promptu*) [1]. Mais, au contraire, je crois qu'on aurait tort de conseiller celle de *noli me tangere* en *nolimetangere* : cette fusion de trois termes, dont un seul est monosyllabique, donnerait un mot trop long et, en outre, cette locution appartient plus spécialement à la langue scientifique, qui doit rester intacte.

§ 534. Composés tirés d'autres langues étrangères. — Ex. : *boulingrin*, *coaltar*, *mildiou*, *redingote*, *rosbif*, *boulevard*, *havresac*, *huguenot*, *lansquenet*, *sabretache*, *thalweg*, *vaguemestre*, *vidrecome*, *salsepareille*, etc., de angl. *bowling-green*, *coaltar*, *mildew*, *ridingcoat*, *roast-beef*, all. *bohlwerk*, *haber-sack*, *eidgenoss*, *landsknecht*, *sæbeltasche*, *thalweg*, *wagenmeister*, *wiederkomm*, esp. *zarzaparrilla*.

Pour des motifs identiques à ceux qui viennent d'être énoncés au § 533, les composés de cette catégorie ne devront jamais être divisés. Quiconque ignore les idiomes dont ils proviennent est incapable d'y sentir une composition : les séparer en *boulin-grin*, *coal-tar*, *mil-diou*, etc., ne servirait qu'à introduire dans l'orthographe une difficulté de plus et à l'enrichir d'une énigme indéchiffrable pour la majorité des lecteurs.

§ 535. Adverbes, prépositions et conjonctions composés. — Ex. : *alerte*, *déjà*, *jadis*, *nonobstant*, *désormais*, *dorénavant*, *beaucoup*, *cependant*, *maintenant*, *envers*, *hormis*, *néanmoins*, *pourtant*, *presque*, *puisque*, *toujours*, *toutefois*, *quoique*, *quelque*, *plutôt*, *parce que*, etc.

Il ne faut pas toucher à ces expressions, car à les dessouder on ferait une piètre besogne et, de claires qu'elles sont, on rendrait la plupart d'entre elles difficiles à saisir, parfois même inintelligibles [2]. En effet :

1° Les unes se composent d'éléments qui ne sont plus employés à l'état indépendant (*erte*, *jà*, *dis*, *obstant*), ou qui le sont avec un autre sens (*or*, *mais*, *beau*, *coup*) : par suite les graphies *à l'erte*,

[1] V. également celle de *post-scriptum*, § 395. Les mêmes causes peuvent servir à justifier l'introduction exceptionnelle de la soudure dans les transcriptions de quelques mots composés empruntés par le français à des langues étrangères autres que les idiomes classiques (v. ci-dessous § 572).

[2] Il est parmi elles une catégorie de mots qui méritent tout spécialement d'être épargnés : ce sont les particules formées de monosyllabes soudés deux à deux, comme *partout*, *pourtant*, *pourquoi*, *afin*, *enfin*, etc. Courts, limpides et d'un emploi commode, ces groupes ont tous les droits possibles d'échapper à l'ostracisme dont pourraient être légitimement frappés d'autres vocables qui ne possèdent pas les mêmes qualités.

Digitized by Google

dès jà, jà dis, non obstant, dès or mais, d'or en avant, beau coup [1], ne seraient pas comprises et l'on ne saurait penser à les substituer aux notations existantes *alerte, déjà, jadis*, etc.

2° Les autres présentent une structure qui ne répond plus à nos habitudes en matière de syntaxe. Ainsi, dans *cependant, maintenant*, qui sont pour *ce pendant, main tenant*, et qui signifiaient à l'origine « pendant cela, en tenant en main », l'agencement des composants et leur valeur primitive sont aujourd'hui trop loin de nous pour que la division en *ce pendant, main tenant*, constitue une formule compréhensible et supérieure à la soudure : c'est le contraire qui est la vérité.

3° Nous avons cessé d'y percevoir nettement la présence de la composition, leur signification a perdu pour nous son caractère complexe et n'offre plus à notre esprit d'autre valeur que celle d'un mot simple, aussi la division n'y ajouterait-elle qu'un élément d'obscurité. Ex. : *en vers, hors mis, tous jours, toutes fois, pour tant, néant moins, près que, puis que, n'a guère* (i. e. « il n'y a guère »), etc.

4° Enfin, en leur restituant une forme semblable à celle d'autres groupes issus de la même origine, mais qui ont persisté dans notre écriture à l'état divisé et qui ont reçu des attributions différentes, la suppression de la soudure aurait un mauvais résultat : ce serait de faire disparaître des distinctions scripturales qui répondent à des distinctions sémantiques et dont bénéficie la clarté de la langue écrite. Ainsi il serait tout à fait contre-indiqué de séparer *malgré, parce que* [2], *plutôt, quelque, quoique*, de manière à identifier leur graphie avec celle de *mal gré* [3], *par ce que, plus*

[1] Les expressions, dessoudées par hypothèse, qui figurent dans les exemples du § 535, sont écrites sans trait d'union, conformément à la règle B, § 518.

[2] Faisons observer en passant que *parce que* est une notation à modifier. Du moment qu'on soudait les deux éléments *par* et *ce* on a eu tort de s'arrêter en chemin et de laisser *que* à l'état libre. Il faudrait l'agglutiner, comme on l'a fait pour le *que* de *lorsque, presque, puisque*. Cette fusion de trois monosyllabes ne créerait pas un mot trop long, l'analogie la commande et la simplicité y gagnerait.

[3] Dans la locution *malgré que j'en aie*, qui signifie « si *mauvais gré* que j'en aie », c'est-à-dire « en dépit de moi-même », *malgré*, composé de l'ancien adj. masc. *mal* « mauvais » et *gré*, devrait s'écrire *mal gré*, comme on le fait avec raison dans *bon gré mal gré*. Cette graphie, conforme à la logique et aux origines, préviendrait une faute trop souvent commise : à cause de la soudure, beaucoup de personnes prennent ce *malgré que* pour un synonyme de *quoique* et se croient autorisées à dire « *quoique* j'en aie » et même « *en dépit* que j'en aie ». Cette grosse incorrection se rencontre jusque sous la plume des hommes les plus cultivés; ainsi, il y a quelques années, dans une lettre citée par le *Figaro* à propos d'un procès retentissant, se trouvait cette phrase : « *En dépit que j'en eusse*..... mon esprit travaillait sur les données qui lui

Digitized by Google

tôt (§ 320), *quel que, quoi que*, dont la signification est tout autre, comme le montrent des phrases telles que celles-ci : « Il le fera bon gré *mal gré*; *par ce que* nous voyons nous pouvons juger de ce que nous ne voyons pas; venez *plus tôt*; *quel qu'*il puisse être; *quoi qu'*il en dise », etc.

§ 536. SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS COMPOSÉS AYANT POUR PREMIER TERME UN PRÉFIXE, UN ADVERBE OU UNE PRÉPOSITION. — Diverses raisons d'ordre pratique s'opposent, comme nous allons le voir, à ce qu'on puisse appliquer une seule et même solution à tous ces composés. Le fait est regrettable au point de vue de la simplicité, mais il est bien difficile d'agir autrement. Les uns seront divisés, les autres resteront agglutinés et quelques-uns, qui sont demeurés jusqu'ici indemnes de la soudure, auront à la subir. En voici des exemples pris parmi les composés qui ont pour premier terme *anté*, *anti*, *archi*, *co*, *contre*, *entre*, *ex*, *non*, *para*, *sous*, *sur*, *sus*, *ultra*, *infra*, *intra*, *extra*, *rétro*, *inter* [1] :

1. *Anté*, *anti*, *archi*. — Bien que ces préfixes n'appartiennent pas en réalité à notre idiome et qu'ils aient été empruntés aux composés latins et grecs pour créer à leur imitation des composés français, l'usage s'en est tellement répandu qu'ils ont, on peut le dire, acquis droit de cité chez nous et que, par là, nous sommes autorisés à les traiter sur le même pied que nos adverbes et nos prépositions.

Ils seront donc séparés chez tous les mots dont le second élément se retrouve dans la langue à l'état de mot indépendant et qui, de ce fait, sont de véritables composés français. Ex. : *anté-diluvien*, *anté-pénultième*, *anti-constitutionnel*, *anti-monarchique*, *anti-pape*, *archi-bête*, *archi-fou*, etc. Partout ailleurs ils resteront soudés. Ex. : *antécédent*, *antidoté*, *anticiper*, *antipathie*, *antipode*, *antisciens*, *architecte*, etc., parce que les éléments *-cédent*, *-dote*, *-ciper*, *-pathie*, *-pode*, *-sciens*, *-tecte*, ne sont pas des mots de notre langue; ces expressions sont des composés latins et grecs, mais non des composés français. Le second terme n'existant pas à l'état isolé dans la langue courante, cette particularité nous empêche de sentir dans le

avaient été fournies. » Or, la lettre émanait d'un professeur en Sorbonne. Le meilleur moyen de mettre obstacle à cette fausse interprétation et à ses conséquences grammaticales serait de décider que désormais, à l'exemple de *bon gré mal gré*, la division serait de règle dans la locution « *mal gré* que j'en aie ».

[1] Les cas énoncés dans ce paragraphe sont les plus nombreux et les plus importants; ceux qui n'y figurent pas seront faciles à régler par analogie.

Digitized by Google

mot l'existence de la composition : à ceux qui n'en connaissent pas l'étymologie il donne l'impression d'un mot simple et pour eux la division ne s'expliquerait pas.

Que décider au sujet de *antiphrase, antithèse?* Nous les avons empruntés aux langues classiques ; néanmoins, le français possédant *phrase, thèse,* il semble qu'on doive accepter *anti-phrase, anti-thèse,* pour ne pas troubler l'élève par des restrictions apportées à l'emploi du criterium qui vient de lui être fourni.

Quant à *ant-, arch-* (au lieu de *anté-, anti-, archi-*), il n'y a pas à s'en occuper : ils n'existent pas sous cette forme à l'état isolé, on ne les rencontre que chez des composés tirés du latin et du grec, comme *antarctique, archevêque,* etc. (de lat. *antarcticum, archiepiscopum*), et par conséquent ils garderont la soudure.

2. *Co.* — Je répéterai pour ce préfixe, emprunté aux composés latins tels que *coarguere, coemptio, cohærere, cohibere,* etc., ce qui vient d'être dit au sujet de *anté-, anti-* et *archi-* : bien que la majorité des mots où il figure soit tirée directement du latin, cependant la fréquence de son emploi dans des expressions purement indigènes, comme *coassocié, cohéritier,* a fini par en faire un véritable préfixe français qu'il faut traiter comme tel. Actuellement il est soudé au mot suivant. Ex. : *coaccusé, cocontractant, cointéressé, coüsufruitier, coélecteur, coétat, cocaution,* etc. Il y aurait avantage à le séparer et à écrire *co-accusé, co-contractant, co-intéressé,* etc., la lecture n'en deviendrait que plus claire.

Exception : il restera soudé dans les composés dont le second élément n'existe pas à l'état isolé. Ainsi *coadjuteur, coaguler, coaliser, cohérence,* etc., ne subiront point la division, parce que dans ces composés que nous avons pris tout formés au latin *coadjutorem* (eccl.), *coagulare, coalescere, cohærentia,* les éléments *-adjuteur, -aguler, -aliser, -hérence,* ne sont pas des termes de notre vocabulaire. Comme pour les mots traités au numéro précédent, cette règle constitue le procédé le plus commode qu'on puisse indiquer à l'élève afin de l'aider à distinguer les exceptions et à les retenir.

3. *Contre* n'est que rarement soudé. Ex. : *contrecarrer, contremarche, contrepoint, contrescarpe, contresigner, contrevenir, contrevent,* etc. Il faut rompre la soudure et la remplacer par le trait d'union, suivant l'analogie des autres composés en *contre-* : il est naturel d'écrire *contre-carrer, contre-marche, contre-point, contre-escarpe, contre-signer, contre-venir, contre-vent,* etc., lorsqu'on écrit *contre-calquer, contre-marée, contre-pointer, contre-épreuve, contre-sceller, contre-vérité,* etc.

Digitized by Google

Ce changement de forme ne compliquera pas l'orthographe, puisqu'il n'est qu'une application de la règle générale donnée au § 532, 2°.

Nous écrirons de même *contre-danse* au lieu de *contredanse*. A la vérité, ce mot ne vient pas de *contre* et *danse*, il est emprunté de l'angl. *country-dance* « danse de campagne » : logiquement il devrait donc rester soudé (§ 534), mais cela vaut-il la peine de créer une exception? Evidemment non. Il est préférable, au contraire, pour laisser à la règle son caractère général, de maintenir *contredanse* sur la liste des mots à diviser.

Si les composés en *contre-* doivent perdre la soudure, en revanche il est clair que tous ceux en *contra-*, tels que *contradiction*, *contravention*, etc., doivent la conserver, car ils ont été pris directement du latin ou créés d'après lui et, de plus, leur premier terme *contra-* est un élément savant, de forme purement latine, qui n'existe pas chez nous à l'état isolé.

4. *Entre* n'est soudé que très accidentellement, comme dans *entremêler*, *entremets*, *entrepont*, etc. Il faut le traiter comme *contre*, en remplaçant la soudure par le tiret, d'après l'analogie des autres composés en *entre-*, tels que *entre-croiser*, *entre-colonnement*, *entre-ligne*, etc. On écrira donc *entre-mêler*, *entre-mets*, *entre-pont*, etc. [1]

Mais il faudra faire une exception pour quelques composés comme *entrefaites*, *entregent*, *entrelacer*, *entreposer*, *entreprendre*, *entretenir*, auxquels l'évolution du français a ôté une partie de leur limpidité première, de façon à en rendre l'analyse obscure pour quiconque n'est pas familier avec notre histoire linguistique. Ainsi :

a) *entrefaites* est le fém. plur. d'*entrefait*, participe passé d'un verbe vfr. *entrefaire* « faire *dans l'intervalle* », qui est tombé en désuétude ;

b) *entregent* est formé de *entre* et *gent*, c'était autrefois « l'art de se conduire *au milieu des gens* » ;

c) *entrelacer*, *entreposer*, *entreprendre*, de *entre* et *lacer*, *poser*, *prendre*, ont pour significations respectives « joindre comme par un *lacs*, déposer *provisoirement*, prendre *en main* »;

d) *entretenir* signifiait primitivement « tenir *ensemble* » (XIIIe s.), et son dérivé *entretien* a pour second terme un élément *-tien* qui ne se rencontre pas dans le vocabulaire à l'état isolé.

Ces mots rentrent donc dans la classe de ceux où l'acceptation

[1] Pour les mots en *entr'*, comme *entr'acte*, se reporter au § 517.

Digitized by Google

de la soudure est légitime, parce que sa suppression, n'étant pas comprise, n'offrirait aucune utilité.

5. *Ex.* — La réglementation de ce préfixe restera ce qu'elle est actuellement :

a) Il est toujours soudé dans les expressions qui ne sont pas des composés créés au moyen de mots français primitivement indépendants, mais qu'à de très rares exceptions près [1] notre langue a tirées directement du latin ou formées d'après lui. A ce titre elles ne comportent pas la division et il ne saurait être question de la leur appliquer.

b) Pour celles, au contraire, qui ont été créées à l'aide de mots empruntés au vocabulaire usuel et du préfixe *ex-*, pris dans le sens de « antérieurement » (*ex-député*, *ex-inspecteur*, etc.), le traitement n'est pas le même : ce sont des composés français et, par conséquent, le maintien du trait d'union s'y impose [2].

Ce sont deux catégories entièrement dissemblables et que les moins lettrés pourront toujours distinguer l'une de l'autre sans difficulté, grâce à la signification toute spéciale que présente *ex-* dans la seconde.

6. *Non* n'est soudé que dans *nonchaloir*, *nonchalant* (et ses dérivés), *nonobstant*, *nonpareil*. *Chaloir*, *chalant* et *obstant* ayant disparu de notre idiome, les trois premiers mots et leurs dérivés resteront agglutinés, mais il n'en sera pas de même pour *nonpareil*, qui est formé de *non* et *pareil* : on écrira *non-pareil*, *non-pareille*, comme on écrit *non-pair*, *non-conformiste*.

7. *Para* est à séparer dans tous les mots composés où il sert à exprimer une idée « d'obstacle, de protection, de défense contre un désagrément ou un danger ». Son emploi dans ce sens devient de plus en plus fréquent. C'est à l'italien *parasole* que nous le devons : ce composé de *sole* « soleil » et de *para*, impér. du vb. *parare* « parer », pris dans le sens que je viens de dire, nous a donné *parasol*, à l'imitation duquel nous avons créé ensuite *paraballe*, *parachute*, *paragrêle*, *parapluie*, *paratonnerre*, *paravent*, etc., formations dont la liste n'est pas près d'être close. Ces mots en *para-*, qui réclament le tiret (*para-balle*, *para-chute*, *para-grêle*, etc.), ne risquent en aucune façon d'être confondus avec ceux qui, comme *parabole*, *paragraphe*, *paralogisme*, *paranymphe*, *paraphrase*, etc.,

[1] Comme *excise*, de l'angl. *excise*, altération de *accise*, emprunté au b. lat. *accisia*.

[2] Pour le motif qui doit faire préférer l'emploi du trait à la séparation pure et simple des composants, se reporter au § 528, 6.

Digitized by Google

ayant été empruntés directement aux langues classiques, doivent échapper à la division. Dans ceux-ci le terme *para-* n'a rien de commun avec le *para-* de *paraballe, parachute*, etc. C'est une préposition grecque dont le sens est tout autre, et cette divergence de valeurs est précisément le trait caractérisque qui empêchera la confusion. En effet, l'élève trouvera un premier moyen de les distinguer dans ce fait que le second terme *-bole, -graphe* ou *-logisme*, n'est pas un mot français, et, si cet élément d'appréciation vient à lui faire défaut, comme dans *paranymphe, paraphrase*, où les termes *nymphe, phrase*, qui se retrouvent dans notre langue, ne suffisent pas à le renseigner, son hésitation disparaîtra dès qu'il aura constaté que rien, dans la signification de ces composés, ne décèle une idée de « protection », de « défense ». De ce côté donc aucune erreur à redouter.

8. *Sous* a deux formes en composition : *sou-* et *sous-* :

a) Les mots en *sou-*, comme *soupente* (vfr. *souspente* de *souspendre*, ancienne forme pour *suspendre*), *soupape* (vfr. *souspape* de *sous* et *paper* « manger »), *souhaiter* (de *sous* et vfr. *hait* « disposition morale »), garderont la soudure, parce que ce sont des formations dont la composition n'est plus exactement perceptible pour nous. Le maintien de la soudure sera étendu à tous les autres mots en *sou-*, comme *soubassement, soucoupe, soulever, souligner, soupeser* (de *sous* et *bas, coupe, lever, ligne, peser*), etc., dans lesquels la présence de *sous* est cependant encore très sensible, mais cette règle est établie dans un but de simplification, afin que l'élève, placé en présence d'un mot en *sou-*, n'ait pas à se demander si ce mot renferme à l'état latent la préposition française *sous*, comme cela a lieu dans les composés que je viens de citer, ou si, au contraire, la provenance en est différente, comme c'est le cas pour *soudain, soupirer, souvenir, souquenille, soutache* (de lat. **subitanum, suspirare, subvevenire*, pol. *suknia*, hongr. *szuszak*), qui, en vertu de leurs origines, ne comportent pas la division.

b) Inversement, les mots en *sous-* prendront toujours le trait d'union, parce que la présence de la préposition *sous* y est évidente pour tout le monde. Ex. : *sous-signé, sous-stylaire* (au lieu de *soussigné, soustylaire*[1]), sur le modèle de *sous-loué, sous-tangente*. Exception sera faite pour les mots comme *souscrire, soustraire*, qui en réalité ne la renferment pas, nous étant venus directement du lat. *subscribere, substrahere*. Ils seront faciles à discerner pour l'élève,

[1] Graphie abrégée p. *sousstylaire*.

Digitized by Google

sans qu'il ait besoin d'en rechercher la source : il pourra les reconnaître à ce signe que le mot *-crire* n'existe pas dans notre langue et que, si *traire* y figure, ce n'est point avec le sens qu'il présente dans *soustraire*. En d'autres termes, il n'aura qu'à leur appliquer le même critérium que ci-dessus.

9. *Sur* étant le corrélatif de *sous*, les composés en *sur-* devraient logiquement être traités sur le même pied que ceux en *sous-* : il serait naturel d'écrire *sur-intendant*, *sur-enchère* (au lieu de *surintendant*, *surenchère*), comme on écrit *sous-intendant*, *sous-location*. Mais on peut objecter avec raison que ces mots, dont le nombre est relativement considérable, sont presque tous agglutinés et qu'y toucher serait apporter, sans grande utilité, un trouble sérieux dans nos habitudes. Il semble donc préférable de déroger au principe et de respecter leur forme actuelle ; mais, dans ce cas, la recherche de la simplicité nous commandera de faire un pas de plus et de souder les très rares composés de *sur-* qui ne sont pas encore agglutinés. On établira donc comme règle que tous les substantifs, adjectifs et verbes en *sur-*, sans aucune exception, doivent recevoir la soudure et l'on écrira, *suraller*, *surandouiller*, *surarbitre* (au lieu de *sur-aller*, *sur-andouiller*, *sur-arbitre*), comme on écrit *surmener*, *surdent* ou *surcharge*. Pour *sur le champ* voir § 518.

Cette préposition étant monosyllabique et ne comprenant que trois caractères, son agglutination n'allongera pas le mot d'une manière gênante pour la lecture ou nuisible à la clarté. De plus, en prescrivant la soudure uniforme des composés en *sur-*, sans acception d'origine, la règle épargnera à l'élève la peine d'avoir à distinguer les mots qui renferment réellement la préposition française *sur* d'avec ceux qui, étant tirés directement du latin, ne seront pas sujets à division, comme *surérogation*, *surnuméraire*, *surplis*, de *supererogationem*, *supernumerarium*, *superpellicium* (b. lat.).

10. *Sus*. — Pour les mêmes raisons d'analogie et d'uniformité, on donnera la soudure à ceux des composés créés au moyen de l'adverbe *sus* (lat. *susum*) qui ne l'ont pas encore, comme *susdominante*, *sus-énoncé*, etc. A côté d'eux, en effet, le vocabulaire présente un assez grand nombre de mots en *sus-* qui proviennent d'une autre source et que, par suite, il ne convient pas de séparer : tels sont, entre autres, *suscription*, *suspicion*, empruntés au lat. *superscriptionem*, *suspitionem* (p. *subspitionem*). Celui qui n'est pas au courant des origines se trouverait fort embarrassé pour discerner parmi eux les composés auxquels peuvent ou non s'appliquer la séparation et le tiret ; aussi vaut-il mieux ne pas établir

Digitized by Google

de différence et décider simplement que dans aucun des mots commençant par *sus-* on n'effectuera la division.

11. *Ultra, infra, intra, extra, rétro, inter.* — *Ultra* n'est soudé que dans *ultramontain*, composé savant créé par le XIVe s. à côté du vfr. *outremontain*. Ce préfixe tend à devenir d'un emploi courant et populaire. Dans toutes les nouvelles formations on lui donne le tiret. Ex. : *ultra-catholique, ultra-conservateur, ultra-républicain,* etc. Il faut persister dans cette voie et, pour ne pas introduire d'exception, on divisera *ultramontain* en *ultra-montain.*

La même règle doit s'étendre à tous les mots composés avec *infra-* et *intra-*. Ex. : *infra-structure, intra-dos,* comme *infra-rouge, intra-muros.*

Extra, étant le corrélatif de *intra,* appelle une solution identique. Presque tous ses composés sont soudés, on les dessoudera. Ex. : *extra-dos, extra-judiciaire, extra-statutaire, extra-ordinaire* (v. § 106), etc. Un seul peut faire doute, parce qu'il a été directement tiré du latin, c'est *extravaguer* (de *extravagari*) ; mais, le mieux est, je crois, d'éviter cette unique exception et d'écrire ce mot comme les autres avec un tiret : *extra-vaguer* [1].

Des composés de *rétro* et *inter* rien à dire : il faut les laisser intacts. Tous ceux en *rétro-* et la presque totalité de ceux en *inter-* sont directement tirés du latin. Les premiers ne comportent donc pas la division et, parmi les autres, ceux qui la comporteraient étant en nombre infime, son application serait restreinte par beaucoup trop d'exceptions : il est plus sage de s'abstenir.

§ 537. SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS COMPOSÉS AYANT POUR PREMIER TERME UN SUBSTANTIF, UN ADJECTIF OU UN VERBE. — EX. : *babeurre, baise-main, claquebois, claquedent, lèchefrite, mainlevée, mainmorte, passavant, passerage, portecrayon, portefeuille, tournebride, tournebroche, tournevis, tranchefil, tranchelard,* etc., qui sont pour *bas-beurre* et *bat-beurre, baise-main, claque-bois, claque-dent, lèche-frite, main-levée, main-morte, passe-avant, passe-rage, porte-crayon, porte-feuille, tourne-bride, tourne-broche, tourne-vis, tranche-fil, tranche-lard.*

En principe, les composés de cette classe sont à dessouder et à écrire les uns avec tiret, les autres sans tiret, selon qu'ils tombent

[1] La valeur de *ultra* et de *extra* dans *ultramontain* et *extravaguer* n'est pas la même que dans *ultra-catholique* ou *extra-fin,* mais nous aurions tort de nous laisser arrêter par ces nuances. Ce qui prime tout, on ne saurait trop le redire, c'est la nécessité de fournir à l'écolier des solutions orthographiques d'un caractère général, partout où cela se peut. La remarque qui vient d'être faite au sujet de *ultra, extra,* est de mise dans tous les cas du même genre.

Digitized by Google

respectivement sous l'application des règles A, B, C ou D (§§ 516-525). Ex. : *bas-beurre, bat-beurre, baise-main*, etc., à l'exemple de *bas-fond, bat-filière, claque-oreille, main-forte, passe-debout, passe-lacet, porte-plume, coupe-file, tranche-montagne*, etc.

§ 538. **Exceptions.** — Il y aura lieu d'apporter à cette suppression de la soudure un certain nombre d'exceptions motivées par les causes suivantes :

1° Par suite de l'évolution du français, le sens actuel du composé ne concorde plus avec la signification des composants pris isolément. Ex. : *banlieue, bonjour, bouleverser, quintessence, colporter, morfil, sainfoin, gendarme, gentilhomme, passeport, plafond, vinaigre, bonhomme*, etc., de *ban* et *lieue* [1], *bon* et *jour*, *verser* en *boule*, *quinte* (i. e. « cinquième ») et *essence, porter* au *col*, *fil* et *mort*, *foin* et *sain* (i. e. « utile à la santé »), *gens d'armes, gentil* (i. e. « noble ») et *homme, passer* et *port* (i. e. « passage »), *plat* et *fond* (i.e.« surface » supérieure d'une chambre, d'une galerie, etc.). De même *vinaigre* n'est pas l'équivalent de *vin aigre* [2] et *un bonhomme* n'offre pas le même sens que « *un bon homme* » [3] : c'est pourquoi *bonhomme* n'est pas à transformer en *bon homme*, non plus que *vinaigre* en *vin aigre*.

Dans la plupart de ces expressions la composition est maintenant plus ou moins voilée à nos yeux, et il est aisé de se rendre compte qu'elles se sont trop éloignées de leur sens primitif pour qu'on puisse y supprimer la soudure : la séparation n'aurait qu'un effet, ce serait de les rendre incompréhensibles ou peu s'en faut.

2° Les composants (ou simplement l'un deux) n'existent pas à l'état isolé dans le français moderne. Ex. : *mappemonde, primevère, manœuvre, orfèvre, prud'homme, aujourd'hui, midi, bilboquet* (p. *bille-boquet*). Les éléments *monde, prime, œuvre, or, homme, jour, mi, bille*, se trouvent bien dans le vocabulaire usuel, mais non *mappe, vère*, etc. *Mappemonde* vient du b. lat. *mappa mundi* ; *primevère*, p. *prime vère*, est tiré du lat. pop. **prima vera*, plur. de *primum ver* « premier printemps » ; *manœuvre* et *orfèvre* le sont du lat. pop. **manuopera*, **aurifabrum*, le vfr. *fèvre* (de lat. *fabrum*) est tombé en désuétude et il en est de même pour *pru* (§ 370, 2° note) et *hui* ; *midi* est composé de *mi* et vfr. *di* (de lat. *diem*), et *boquet* est un élément obscur, de provenance et de signification mal définies.

[1] *Banlieue* désignait autrefois un espace d'environ *une lieue* autour d'une ville, dans lequel l'autorité faisait proclamer les *bans*.

[2] Aussi ce mot a-t-il pour pluriel *vinaigres* et non *vinsaigres*.

[3] Ex. : « Un vieux *bonhomme*, dessiner des *bonshommes* ».

Digitized by Google

Dans ces conditions, beaucoup de personnes, même si elles ont conscience de se trouver en face d'un composé, sont hors d'état d'en effectuer une analyse satisfaisante à l'aide des seuls éléments que leur fournit le vocabulaire courant. Pour y réussir, elles auraient besoin de se livrer à une recherche d'origines, et c'est, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, un supplément d'effort dont on doit débarrasser autant que possible la pratique de l'orthographe. Ici encore s'impose la nécessité de ne pas toucher à la soudure ; il faut même la compléter en supprimant l'apostrophe de *prud'homme* et d'*aujourd'hui* (§ 371), à l'exemple de celle de *gens d'armes*, *d'avantage*, *d'or en avant*, *à l'erte*, *n'a guère*, etc. (§ 535). La valeur primitive de *pru* et de *hui* ayant disparu pour nous, l'apostrophe ne s'y comprend plus.

3° La forme du féminin u dou pluriel indique que la langue a perdu le sentiment de la composition. Ex. : *vaurienne*, *fainéante*, *papelarde* ; *vauriens*, *fainéants*, *papelards*, *atouts*, *alentours*, etc. Nous ne nous rendons plus compte que les sg. *vaurien*, *fainéant*, *papelard*, *atout*, *alentour*, sont pour *vaut rien* [1], *fait néant* [2], *pape lard* (de vfr. *paper* « manger »), *à tout*, *à l'entour*, puisque dans ces groupes nous donnons les signes du genre et du nombre à des mots comme *rien*, *néant*, *lard*, *tout*, *entour*, qui ne les comportent pas, les uns par leur nature même, les autres en raison du rôle qu'ils remplissent dans le composé. Ici comme plus haut il n'y a évidemment pas lieu de rompre la soudure, la formation primitive étant oubliée et chacun des groupes ainsi constitués ne produisant plus sur nous l'impression d'un composé, mais celle d'un mot simple.

Par les mêmes motifs, dans *trousse-pet*, qui fait au féminin *trousse-pète*, il serait bon de supprimer le trait d'union et d'opérer la soudure : *troussepet*, *troussepète*.

A l'entour comporte une remarque analogue. On sait que, si ce groupe se soude en *alentour* quand il fonctionne comme substantif, au contraire il reste à l'état divisé quand il joue le rôle d'adverbe ; or, il serait bon pour la simplicité de le souder également dans cette dernière acception [3] et d'écrire *alentour* à l'imitation de *au tour*, qui est devenu *autour*, ou de *à l'erte* qui, transformé en *alerte*, ne possède plus qu'une seule graphie, quelle que soit sa fonction, substantive, adjective ou interjective.

Quant à *chef-d'œuvre*, il faut rejeter sa soudure en *chédeuvre*,

[1-2] V. § 512, 7°, note.

[3] La cause est pareille à celle qui a fait proposer plus haut une graphie unique pour *tête-à-tête* employé soit substantivement, soit adverbialement (§ 520).

Digitized by Google

qui a été souvent proposée. Tant que le pluriel anormal *chef-d'œuvres* n'aura pas été substitué à la forme actuelle *chefs-d'œuvre*, le sg. *chédeuvre*, qui implique un plur. *chédeuvres*, restera inadmissible (v. § 294, 3).

§ 539. Résumé. — Les questions relatives au traitement de la soudure dans les mots composés peuvent se grouper sous les quatre chefs suivants:

1° La soudure est légitime dans les mots où, pour des raisons diverses, l'existence de la composition n'est pas sensible ou a cessé de l'être. Y introduire la séparation des composants constituerait une opération malaisée sur certains points, impossible sur d'autres et, en tout cas, inutile ou même nuisible, puisqu'elle ne serait pas comprise de la majorité du public et ne servirait qu'à rendre obscures des expressions qui sont claires sous leur forme présente (§ 538).

2° Elle doit également être maintenue dans les mots où elle répond à des distinctions utiles (§ 535, 4°).

3° On peut l'accepter aussi, — par exception, — dans un petit nombre de cas où elle contribue à la simplification de l'orthographe, lorsque, sans créer de mots trop longs, elle efface, conformément à l'analogie, toute différence d'écriture entre des expressions ayant la même origine, mais dont certaines ne sont pas agglutinées tandis que les autres le sont (§ 532, note, et § 533, *in fine*).

4° Partout ailleurs il y aurait avantage, semble-t-il, à rompre l'agglutination des composants et à la remplacer par le trait d'union, du moment que le composé rentrerait dans la classe de ceux où ce signe doit figurer en vertu des règles énoncées aux §§ 516-525. Ce serait opposer un sérieux obstacle à l'envahissement progressif de notre lexique par des mots trop longs et trop compacts, dus à la contagion des soudures déjà existantes (§ 531). La clarté de la langue ne peut qu'y gagner et il serait difficile de présenter cette réforme comme une complication de la graphie, puisque, au contraire, elle diminue dans une large mesure le chiffre des contradictions, en ramenant sous une règle commune beaucoup de mots qui s'en écartent dans l'orthographe actuelle.

La substitution du trait d'union à la soudure n'est d'ailleurs pas une aussi grande nouveauté qu'on pourrait le supposer à priori. Les précédents sont loin de manquer, car l'Académie l'a depuis longtemps opérée dans un grand nombre d'expressions que le XVII° siècle agglutinait et que nous divisons maintenant. Pour s'en convaincre il n'y qu'à feuilleter au hasard le *Dictionnaire français-*

Digitized by Google

italien de Duez (1659), on y relèvera immédiatement une longue série d'anciennes soudures aujourd'hui sorties de l'usage, telles que celles-ci: *chaussetrappe, chauvesouris, contrelettre, contrepied, contrebalancer, à contrecœur, curedents, entretemps, entrechoquer, entrecroiser, entrebailler, gardeboutique, garderobe, millefeuilles, millepertuis, millepieds, passefleur, passepartout, passepied, plateforme, portenseigne, sousdiacre, soussecrétaire, tirebotte, tirepied, triquemadame,* etc.

Digitized by Google

ACCENTS

§ 540. L'accentuation du grec, inventée par Aristophane de Byzance (§ 13, 3°, note), nous a fourni le modèle de nos accents. Ils ne commencent à faire leur apparition que vers la seconde moitié du XVI^e siècle. C'est Dolet le premier qui, en 1540, s'avise de doter la préposition *a* et l'adverbe *la* d'un accent grave (*à, là*) pour les distinguer de la 3^e personne du verbe *avoir* et de l'article féminin *la*; il crée également, pour indiquer l'apocope de l'*e* muet, un signe qui a été le point de départ de notre accent circonflexe. Les *-e* finals s'accentuent d'abord au hasard *é* ou *è*, puis peu à peu, dans le cours des XVII^e et XVIII^e siècles, l'usage des trois accents va se développant et se précisant de plus en plus, pour aboutir au mode de fonctionnement que nous leur connaissons dans l'orthographe contemporaine, où ils jouent un triple rôle: 1° noter les nuances de la prononciation vocalique ; 2° indiquer des suppressions de lettres; 3° différencier des homophones.

§ 541. *Prononciation des voyelles.* — Ces trois accents (´ ` ^) expriment les trois nuances principales de la prononciation française et constituent une notation qui, bien que théoriquement incomplète, suffit à peu près aux besoins de la pratique.

L'articulation des voyelles auxquelles on les applique a beaucoup varié depuis l'origine et elle continue encore à varier de nos jours. En principe, l'aigu sert à indiquer un son fermé, le grave un son ouvert plus ou moins bref, le circonflexe un son long tantôt ouvert, tantôt fermé, mais, en réalité, la prononciation ne répond que très imparfaitement à cette règle. Nous émettons certaines voyelles comme si elles ne portaient pas d'accent ou comme si elles portaient un accent autre que celui dont elles sont affectées dans l'écriture, et, inversement, des voyelles qui ne portent pas d'accent sont articulées comme si elles en étaient pourvues (§ 550). En voici quelques cas :

1° Nous donnons un son ouvert à beaucoup d'*e* frappés d'un accent aigu. Ex. : *allégement*, *complétement* (sbst.), *poétereau*, qui se prononcent *allèj'man, konplèt'man, poèt'rô*;

Digitized by Google

2° Nous donnons l'émission de l'*é* fermé à *ai*, *e*, frappés du circonflexe dans *paîrai*, *gaîté*, *gaîment*, *têtu*, *vêtu* (pron. *péré*, *ghété*, *ghéman*, *tétu*, *vétu*);

3° Le digramme *aî* de *connaît*, *plaît*, s'articule ouvert et bref comme l'*e* de *bonnet*, *complet*;

4° Les voyelles et digrammes *î*, *oi*, *oû*, *û*, de *remercîment*, *croît* (vb. *croître*), *goûter*, *crûment*, *dénûment*, (nous) *fûmes*, *mûrier*, *sûreté*, ne sonnent pas autrement dans la prononciation courante que *i*, *oi*, *ou*, *u*, de *ciment*, *croit* (vb. *croire*), *goutter*, *crudité*, *dénuder*, (tu) *fumes*, *muraille*, *surtout*;

5° Au contraire, nous articulons à la façon d'un *o* et d'un *eu* frappés du circonflexe (*ô*, *eû*) l'*o* et l'*eu* dépourvus de ce signe qui figurent dans *hippodrome*, *tome*, *atone*, *fosse*, *pot*, *rot*, *gueuse*, *meule*, etc., et nous leur donnons le même son qu'à l'*ô* de *dôme*, *symptôme*, *trône*, *aumône*, *impôt*, *rôt*, et à l'*eû* de *jeûne*.

§ 542. Ces inconséquences sont particulièrement remarquables en ce qui concerne les syllabes désinentielles (ou les monosyllabes) renfermant les voyelles *a*, *e*, *o*, *eu* [1] :

a) Les unes, telles que *-abre*, *-ose* [2], *-ot* [3], *-euse*, ont toujours l'*a*, l'*o* et l'*eu* fermés. Ex. : *sabre*, *rose*, *pot*, *curieuse* ;

b) D'autres, telles que *-ade*, *-ague*, *-ere*, *-eure*, ont toujours l'*a*, l'*e* et l'*eu* brefs et ouverts. Ex. : *estacade*, *bague*, *colère*, *demeure* ;

c) D'autres enfin, telles que *-able*, *-agne*, *-ale*, *-ame*, *-amme*, *-ane*, *-anne*, *-asse*, *-ele*, *-eme*, *-ene*, *-ome*, *-one*, *-osse*, *-eule*, *-eune*, etc., sont communes, c'est-à-dire que la voyelle y est tantôt brève ou longue, tantôt ouverte ou fermée. Ex. : *aimable*, *pagne*, *pale*, *lame*, *gamme*, *membrane*, *canne*, *masse*, *fidèle*, *neuvième*, *mène*, *astronome*, *monotone*, *crosse*, *seule*, *jeune*, en regard de *affable*, *gagne*, *pâle*, *réclame*, *flamme*,

[1] Plusieurs d'entre elles ont une source étymologique ; elles trouvent leur explication dans l'histoire de la langue, mais il n'y a pas à nous occuper ici de cette question d'origine, car elle ne saurait influer sur les changements qui doivent être apportés à l'application des accents.

[2] C'est à partir du XII[e] s. que cet *o*, antérieurement ouvert et prononcé comme l'est celui de *cosse*, *brosse*, *carrosse*, devient fermé devant une sifflante et s'articule *ô* : *chôse*, *rôse*, *arrôse*, etc. Dans certaines provinces, notamment en Picardie, le parler populaire a conservé l'ancienne prononciation.

[3] Partout où leur *-t* est muet, les mots en *-ot* conservent l'*o* fermé. En liaison quelques-uns d'entre eux prennent le son ouvert : ainsi l'on dit d'une part « un *sot* (*sô*) raisonnement, un *pot* (*pô*) de fleurs », et de l'autre « un *sot* (*so-t'*) argument, un *pot* (*po-t'*) à eau », en regard de *flot*, *complot*, qui sonnent *flô-t'*, *complô-t'*, devant une voyelle. Pour la prononciation de *canot*, v. § 329, 4° ; pour celle de *sot*, v. § 78.

Digitized by Google

crâne, manne, casse, grêle, extrême, gêne, binôme, atone, grosse, meule, jeûne.

Or, dans l'indication de ces nuances, l'emploi de l'accent se montre extrêmement inégal :

1° Les syllabes finales toujours longues ou fermées n'en portent en général aucun; le circonflexe n'y figure que rarement, comme dans *ventôse, impôt, rôt* ;

2° Dans celles qui sont communes la nuance s'indique également de façon très irrégulière. De temps à autre on y voit figurer le circonflexe. Ex. : *câble, châsse, infâme, âne, chôme, trône, jeûne*, etc. Mais le plus souvent l'accent y fait défaut (*affable, gagne, réclame*, etc.), ou bien encore la nuance y est marquée d'une façon inexacte : ainsi en regard de *blême, carême, chrême*, etc., on trouve divers mots en *-eme*, comme *problème, barème, crème*, etc., qui portent une accent différent, bien que la prononciation de la voyelle y soit pareille.

§ 543. *Suppression de lettres.* — Le circonflexe est assez souvent usité pour rappeler des suppressions de lettres:

1° Contraction et chute de voyelles, comme dans *assidûment* (p. *assiduement*), *âge, mûr, sûr, piqûre*, etc. (de vfr. *eage, meur, seur, piqueure*). Ici comme toujours la graphie officielle se montre des plus contradictoires. Ainsi, à côté de mots dans lesquels à un ancien *-ie-* ou *-ue-* ont été substitués *-î-*, *-û-*, elle en présente beaucoup d'autres dans lesquels les mêmes groupes sont maintenant remplacés par *-i-*, *-u-*, sans accent. Ex.: *hardiment, poliment, vraiment, absolument, résolument*, qui, après s'être écrits par *-iement, -uement*, puis par *-îment, -ûment*, ont fini par perdre leur circonflexe (v. § 131). Une contradiction semblable nous le fait conserver à *mû, mûre* (sbst.), tandis que nous l'enlevons à *pu, blessure*, que le Dictionnaire de 1694 écrivait *pû, blessûre*; mais, en même temps que nous maintenons la graphie du participe *mû*, nous écrivons sans accent ses congénères *ému, promu*.

2° Chute de consonnes telles que *n* [1], *s* (spécialement celle-ci). Ex.: *âme, blâmer, côte, goûter, hôtel, rôtir, tête*, de vfr. *anme, blasmer, coste, gouster, hostel, rostir, teste*. Sur ce point toutefois il ne faudrait pas s'y fier aveuglément, car on risquerait de se laisser induire en erreur. Il y a plus d'un cas, en effet, où rien ne légitime sa présence: si, par exemple, dans *eût, fût, eûtes, fûtes* (vfr. *eüst,*

[1] C'est-à-dire, pour parler plus exactement, transformation d'une voyelle nasale en voyelle orale.

Digitized by Google

fust, eüstes, fustes, de lat. *habuisset, fuisset, habuistis, fuistis*), il se justifie étymologiquement comme représentation d'une *s* disparue d'origine latine, il n'en est pas de même dans *eûmes, fûmes* (lat. *habuimus, fuimus*), qui sont des hérésies graphiques issues d'une fausse analogie.

§ 544. *Distinction des homophones.* — Les cas où l'accent, quelle qu'en soit la source, nous rend le service de distinguer des homophones, sans être très nombreux, ne sont pas rares. Ex.: *à, là, çà, où, dès, lès, dû, sûr* (« certain »), *pêcheur, rôt,* etc., en regard de *a* (de *avoir*), *la, ça* (p. *cela*), *ou, des, les, du, sur* (« acide »), *pécheur* [1], *rot* (§ 329).

Dans *sûr, pêcheur, rôt,* l'accentuation a une cause étymologique (vfr. *seur, pescheur, rost*), mais dans *à, là, çà, où, dès, lès* [2], l'introduction de l'accent grave est tout artificielle: elle a été inspirée par le désir d'établir une démarcation visible entre des mots d'aspect semblable mais de sens différents.

§ 545. **Réglementation.** — Après avoir parcouru les diverses fonctions des accents dans notre orthographe, en y constatant des contradictions, des superfluités et des lacunes, il faut voir quel parti on peut en tirer et quel traitement il faut leur appliquer. Celui-ci tient en quatre mots: supprimer, conserver, rectifier, ajouter.

§ 546. Suppression. — Du moment qu'on peut le faire sans déterminer d'homographies nuisibles, il faut les supprimer partout où, la prononciation de la voyelle ne motivant l'emploi d'aucun accent, ils sont inutiles. Ex.: *boîte, cloître, août, coût, moût* [3], *soûl, eûmes, eûtes, fûmes, fûtes, reçûmes, reçûtes, mû, brûler, piqûre, crûment, dénûment, dûment, remercîment, ô* [4], etc., qui sont à écrire *boite, cloitre, aout, cout, mout, soul,* etc. [5]

[1] Dans *péchcur, pêcheur,* la différence d'accent est d'autant mieux justifiée qu'elle répond à une différence dans la manière de prononcer l'*e* (*pé-, pè-,* § 548, 4°).

[2] *Lès* ne figure ici que pour mémoire, puisqu'il doit être remplacé par *lez*: j'en ai donné la raison au § 342.

[3] Rappelons que les sbst. *coût, moût,* débarrassés de leur accent et écrits *cout, mout* (§ 329, 4°), ne peuvent se confondre avec les 3es pers. *cout, mout* (p. *coud, moud*) des vb. *coudre, moudre,* grâce à la différence des fonctions syntactiques (§ 293, 2).

[4] Comme un de nos principes de lecture veut qu'un *o* final ou isolé se prononce toujours fermé, l'accent est aussi superflu dans l'interj. *ô* qu'il le serait dans *coco, piano, zéro.* Nous avons déjà vu (§ 111) que, là où une règle générale fixe la prononciation, il est sage de renoncer (sauf pour des motifs exceptionnels) à la marquer par un signe: cela simplifie d'autant l'écriture.

[5] Par la même raison de simplicité que celle dont il est question dans la note

Digitized by Google

Chez certains de ces mots la prononciation de la voyelle a changé, dans d'autres l'accent fait allusion à une contraction, à la chute d'une consonne, etc. Peu nous importe le motif, nous n'avons qu'un point à considérer, c'est celui-ci : l'accent y est-il nécessaire pour représenter une nuance de la prononciation actuelle? Si la réponse est négative, il doit disparaître. C'est pourquoi il est supprimé dans les exemples ci-dessus, que nous devons écrire comme on les articule aujourd'hui dans la langue courante, sans nous inquiéter de savoir si une prononciation disparue ou quelque autre cause a pu y légitimer autrefois la présence de l'accent. Dans ces mots, en effet, les groupes *oî, oû, eû,* et les voyelles *û, î, ô,* n'y sonnent pas autrement que le *oi* de *boire, gloire,* le *ou* de *garou, licou, mou, sou,* l'*eu* de (*il*) *eut,* l'*u* de (*tu*) *fumes,* (*tu*) *réfutes, nu, basculer, récure, crudité, dénuder, dunette,* l'*i de ciment,* l'*o* de *zéro*: le circonflexe n'y a que faire.

On supprimera de même l'accent grave de *déjà* [1], *au delà, en deçà,* qui ne sert à rien : il y est sans influence sur la prononciation et nous n'avons pas les mêmes raisons de le conserver que dans *là* et *çà.*

On pourra aussi opérer un allégement très appréciable de l'écriture en enlevant le circonflexe à diverses syllabes finales dont la voyelle a toujours le son fermé, comme celles en *-ot* et quelques autres. Ainsi *dépôt, entrepôt, impôt, suppôt, prévôt, tôt, clôt, éclôt, enclôt,* etc., dont la prononciation ne diffère pas de celle de *pot, tripot, pavot, dévot, hottentot, cachalot, complot,* devraient s'écrire de la même manière : *dépot, prévot, tot, clot* [2], etc. Il ne pourrait en résulter aucune incertitude de lecture, puisque l'élève serait averti une fois pour toutes que les désinences offrant telle ou telle forme se prononcent toujours comme si elles avaient l'accent circonflexe. Ce serait l'analogue de ce qui a lieu pour les monosyllabes en *-es,* comme *ces, mes, ses, tes,* etc. L'*e* y sonne toujours *è,* aussi ne prend-on point la peine de le marquer d'un accent, à moins qu'on n'ait besoin de le faire pour différencier deux homophones, par exemple *des* et *dès* (§ 544). Les exceptions telles que *près, très,* pour-

du § 516, les mots cités dans la présente section (§§ 540-551) comme exemples des changements à opérer dans l'accentuation sont tous présentés avec leur orthographe académique. Pour avoir leurs graphies réformées (*umes, utes, picure, crumant, fètar, tètar,* etc.), se reporter aux chapitres antérieurs, où les règles en ont été données.

[1] L'Académie vient d'adopter la graphie *déja* (*Rapport* de 1905, p. 19, 1°).

[2] Pour *rôt* et les exceptions analogues, v. § 547, 2°.

Digitized by Google

raient être ramenées à la règle commune et s'écrire : *pres*, *tres* [1]. Si *pres* p. *près* ne peut pas faire équivoque sous le rapport de la lecture, il en est autrement de son composé *après*. Ce mot doit garder l'accent (§ 547), puisque la notation *apres* répondrait à une prononciation *apr'* (comme dans l'adj. plur. *âpres*), au lieu de *aprè* : *e* pour *è* y constituerait une graphie inexacte.

Comme toutes les réformes proposées dans cet ouvrage, les suppressions d'accents dont je viens de parler s'appuient sur des précédents bien connus. Depuis longtemps, en effet, l'Académie en a fait disparaître une quantité assez notable. C'est ainsi que *châte*, *gaine*, *goître*, *joûte*, *mâsser* (t. de jeu), *tôper* (id.), *ôtage*, *pâli* [2], *vice versâ*, sont devenus *chute*, *gaine*, *goitre*, *joute*, *masser*, *toper*, *otage*, *pali*, *vice versa*, et qu'elle a simplifié en *-iment*, *-ument*, beaucoup de mots qui s'écrivaient autrefois par *-îment*, *-ûment* (v. les exemples cités aux §§ 131 et 543) [3].

§ 547. Conservation. — Il faut les conserver sans modification :

1° Là où ils sont nécessaires pour indiquer correctement les nuances de la prononciation vocalique, comme dans *âge*, *âme*, *après*, *gêne*, *tempête*, *sèche*, *pêche*, *étiez*, *êtes*, etc. ;

2° Là où, sans jouer un rôle effectif comme signes de la prononciation, ils servent à empêcher la confusion des homophones. Ceci concerne surtout le grave et le circonflexe ; j'en ai donné des exemples au § 544, on peut y ajouter *crois*, *croit*, *crûs*, *crûsse*, *crût*, *crû*, etc. (de *croître*), qui resteront intacts à cause des formes cor-

[1] Si les notations *pres*, *tres*, étaient acceptées, on pourrait simplifier de même en *fres* la graphie de *frès* (p. *frais*), dont il a été parlé au § 92, ainsi que celle de tous les autres monosyllabes en *-ès* prononcé *è*, tels que *rès*, *fès*, *pès*, *jès*, etc., p. *rais* (ibid.), *faix*, *paix* (§ 334), *jais* (§ 320), etc.

[2] Langue sacrée de l'île de Ceylan.

[3] Elle vient encore de substituer *assidument*, *dévoument*, *crucifiment*, à *assidûment*, *dévoûment*, *crucifîment*, (*Rapport* de 1905, p. 20, 2°), et d'adopter les graphies *île*, *flute*, *maitre*, *naitre*, *traitre*, *croute*, *voute*, en remplacement de *île*, *flûte*, *maître*, *naître*, *traître*, *croûte*, *voûte* « et autres mots où l'accent circonflexe ne sert qu'à rappeler l's étymologique » (ibid., 3°).

En ce qui regarde *maitre*, cette modification appelle une remarque. Dans le cas où, au lieu de conserver à ce mot son digramme *ai*, comme il a été dit au § 95, on préférerait le simplifier en *e* (conformément à la règle du § 92, il n'y aurait pas à se préoccuper de la décision académique relative à la suppression de l'accent. Il est évident, en effet, qu'on devrait doter du circonflexe la graphie *mêtre* (p. *maitre*), et cela par une double raison : 1° la présence de cet accent est commandée par la prononciation ; 2° il contribuera à empêcher que l'on ne confonde l'un avec l'autre les deux homogrammes *mètre*, *mêtre* (p. 80, note 3).

Digitized by Google

respondantes *crois, croit, crus, crusse, crut, cru* [1], etc. (de *croire*).

De même pour *fût* (imparf. du subj.), à cause de *fut* (parf. de l'indic.) ; il faut y conserver l'accent, qui est loin d'être inutile comme quelques grammairiens l'ont prétendu en réclamant sa suppression. En effet, dans une phrase telle que celle ci : « *fût-il* (i. e. « quand même *il serait* ») vraiment aussi coupable que vous le supposez, il n'en faudrait pas moins lui pardonner », *fût* présente une autre valeur que le *fut* de celle-ci : « *fut-il* (i. e. « *a-t-il été* ») vraiment aussi coupable que vous le supposez ? » Cette autre : « croyez-vous qu'il *fut* (i. e. « qu'il *a été* ») insensible à cette attention ? » n'a pas le même sens que : « croyez-vous qu'il *fût* (i. e. « qu'il *serait* ») insensible à cette attention ? » A première vue sans l'accent on ne saurait deviner de quel mode il s'agit. L'observation qui est faite ici à propos de *fût* est applicable à tous les imparfaits de subjonctif (3e pers. sg.) en *-ît* et *-ût*. Ceux en *-ât* (*chantât, parlât*, etc.) pourraient sans inconvénient perdre l'accent, leur *-t* final suffisant à les distinguer du parfait défini (*chanta, parla*) ; mais il est indiqué de le leur conserver afin de n'avoir qu'une seule règle pour les quatre conjugaisons.

Evidemment il en est parmi ces mots qui, malgré l'identité des formes, ne prêtent guère à l'erreur, à cause de la différence de leurs fonctions grammaticales. Néanmoins, comme la liste n'en est pas longue, l'accent y doit être maintenu, car il ne constitue pas une surcharge d'écriture difficile à retenir pour les écoliers, et, tout préjugé d'étymologisme mis à part, il n'est pas sans utilité (v. § 39) qu'un procédé si simple vienne en temps opportun nous rappeler que :

à (lat. *ad*)	est autre que	*a* (lat. *habet*)
çà (* *ecce hac*)	—	*ça* (*ecce hoc illac*) [2]
dû (* *debutum*)	—	*du* (*de illo*)
dès (* *de ex*)	—	*des* (*de illis*)
là (*illac*)	—	*la* (*illa*)

[1] Outre ce partic. *cru* il y a un adj. *cru* (de lat. *crudum*) qui n'en diffère ni par le son ni par la graphie. Si l'on tenait absolument à établir entre eux une démarcation, on pourrait le faire en donnant à ce dernier un accent grave (*crù*), mais la nécessité n'en est pas démontrée : l'écart qui règne entre leurs significations est tel que jamais jusqu'ici leur emploi n'a donné lieu à la moindre amphibologie.

Sur la conservation de l'accent dans *goûter, dégoûter, dégoûtant*, v. § 57, b, et § 256.

[2] *Ça* est une abréviation de *cela* (§ 121), composé de *ce* et *là*. Dans ce composé *là* vient du lat. class. *illac* et *ce* (vfr. *içe, çe*) du lat.pop. * *ecceoc* p. *ecce hoc*.

Digitized by Google

où (*ubi*) — *ou* (*aut*) [1]
etc.

§ 548. RECTIFICATION. — Il faut les corriger comme il suit là où, la prononciation s'étant modifiée, un nouvel accent est devenu nécessaire pour exprimer la nuance actuelle:

1° Accent aigu à changer en grave. Ex.: *événement, complétement* (sbst.), *planchéie,* qui devraient s'écrire *èvènement, complètement, planchèie.* C'est la réforme qu'on a fait subir à *avènement, complètement* (adv.), *affrètement, collège, siège,* etc., notés encore *avénement, complétement, affrétement, collége, siége,* il y a peu d'années. Remarquer ici l'illogisme de l'orthographe officielle, qui donne à *complétement* deux accents distincts, suivant qu'il s'agit du substantif ou de l'adverbe, sans tenir compte de la prononciation, qui est identique dans les deux cas: *kon-plèt'-man.*

2° Accent grave à changer en circonflexe: un grand nombre de mots en *-eme* portent l'accent grave, comme *emblème, problème, enthymème, poème, crème, théorème, abstème, anathème, système, blasphème,* etc., bien que la prononciation y soit exactement celle de l'*ê* que nous avons dans *blême, même, Bohême, carême, chrême, suprême, baptême,* et non celle de l'*è* bref qui figure dans *pénultième, quantième, troisième, sème* (§ 542, 2°). C'est une notation fautive, qui serait à réformer en donnant à ces finales la notation *-ême: poême, crême* (§ 353), *problême,* etc. Pour la plupart d'entre elles ce ne serait qu'une restitution, car elles ont longtemps porté l'accent circonflexe, dont on ne les a dépossédées qu'à une époque relativement récente.

3° Circonflexe à changer en aigu: dans plusieurs mots tels que *évêché, têtu, vêtu,* etc., l'*ê* ne se prononce pas autrement que l'*é* aigu de *léché, fétu, vétille* (§ 541, 2°). Il faut écrire *évéché, tétu, vétu* (comme le demandait Ronsard).

4° Circonflexe à changer en grave: c'est le cas de quelques mots comme *fêtard, têtard, pêcheur,* qui devraient s'écrire *fètard, tètard, pècheur,* si l'on voulait leur donner un accent conforme à leur prononciation.

§ 549. Cette rectification des accents est chose assez délicate, car la prononciation est riche en inconséquences. La même voyelle, dans un même radical, revêt fréquemment des nuances opposées, selon qu'à

[1] V. § 39.

Digitized by Google

ce radical vient s'ajouter telle ou telle terminaison : c'est un phénomène d'influence par voisinage. Ainsi le radical *gen-* du vb. *gèn-er* se prononce *jèn-* dans *gênant, gênais,gênions, gêneur,* et *jén-* dans *gêner, gêniez, gêné*; *répétiez, répétais,* s'articulent *répétié, rèpètè*; *tolérer, tolérerais,* sonnent *toléré, tolèr'rè.* Or, de deux choses l'une :

1° Ou l'on regarde l'accentuation comme utile pour indiquer les nuances vocaliques, et dès lors il faut faire varier l'accent chaque fois que ces nuances se modifient;

2° Ou l'on trouve que faire ainsi varier les accents du radical, c'est compliquer par trop l'orthographe et qu'il est préférable de ne donner au mot écrit qu'une seule accentuation, toujours la même, et dans ce cas l'accentuation ne répond plus à son rôle, elle devient un guide infidèle, bon seulement à égarer le lecteur dans la majorité des circonstances : mieux vaudrait alors le supprimer. Or, personne n'est de cet avis et cela montre que la première solution est la seule vraie.

En conséquence, pourquoi ne pas exécuter d'une manière complète une réforme que l'Académie a déjà ébauchée en plusieurs endroits? Pourquoi, lorsqu'on écrit *allège, collège,* continuer à écrire *allégement, collégien,* au lieu de *allègement, collègien*? Pourquoi, lorsqu'on écrit *vous êtes* et *vous étiez* avec deux accents différents, ne pas donner à *nous étions* sa notation véritable : *ètions*? En un mot, pourquoi ne pas rentrer franchement dans la réalité phonétique, du moment qu'on le peut, et en quoi est-il plus difficile d'imposer au public une accentuation exacte qu'une fausse?

§ 550. Addition. — Les accents seraient à introduire dans beaucoup de mots qui en manquent, bien qu'ils en aient un besoin réel pour rendre les nuances de leurs voyelles. Voici l'indication sommaire des principaux cas où il y aurait avantage à opérer cette addition de l'accent :

1° *Breveter, seneçon,* qui se prononcent non *bre-ve-té, se-ne-son,* mais *brè-ve-té, sè-ne-son,* devront prendre l'accent grave et s'écrire *brèveter, sènesson* (§ 419), à l'exemple de ce qui est arrivé pour l'accent aigu de l'*é* dans certains mots comme *défendre, férir.* Primitivement cet *e* y avait le son labial : *defendre, ferir*; ayant passé plus tard au son fermé, il a fini par recevoir dans l'écriture l'accent qui concorde avec sa prononciation.

2° Nous avons vu que *e* dans le groupe médial *-ess-* sonne tantôt comme *e* labial (*dessous, dessus, resserré, ressentir*), tantôt comme *é*

Digitized by Google

(*dessiner*, *desserrer*), tantôt comme *è* (*dessin*, *desserre*, *dessert*). Rien de moins rationnel que ce graphisme unique répondant à une triple interprétation. On lui donnera la précision qui lui fait défaut en écrivant selon les circonstances *-ess-* (*dessous*), *-éss-* (*déssiner*), *-èss-* (*dèssin*); v. §§ 153, 238, 486.

3° Par la même raison, *e* remplaçant le groupe *ai* dans l'orthographe réformée devra être affecté de l'accent convenable. Ex.: *éder, édé, j'édé, j'èdès*, p. *aider, aidé, j'aidai, j'aidais.*

4° Il serait bon de donner l'accent grave à certaines finales réformées en *-er*, *-et* (v. §§ 317, 325, 381), pour indiquer que la prononciation y fait entendre les consonnes *-r*, *-t*. Ex.: *désèr*, *disèr*, *avèr* [1], *closèt, sèt* (§ 558, note, et § 571, c), etc.

Pour l'emploi des notations *-èn*, *-èd*, dans *abdomèn, imèn, plèd* (p. *hymen, plaid*), etc., se reporter aux §§ 230, 3°, et 293, 7.

Rappelons aussi ce qui a été dit aux §§ 439, 479, des services que pourrait rendre l'introduction éventuelle de l'accent grave dans les groupes *gua*, *qua*, prononcés *gŭa*, *kŭa*.

5° Une catégorie de syllabes où cette addition d'accent se montre particulièrement nécessaire, ce sont les finales dont il est question au § 542, c), et dans lesquelles la voix oscille de l'articulation ouverte à l'articulation fermée. Il n'est pas douteux que dans ce dernier cas on ne doive les doter de l'accent circonflexe. Ex. : *fâble, gâgne, réclâme, axiôme, atône, fôsse,* etc.

6° Enfin la présence de ce même accent pourra encore avoir son utilité dans quelques mots où l'on tiendrait à y recourir pour empêcher une confusion d'homogrammes, comme dans *êt* (p. *ait*), *lira* (p. *liera*) ou *lâs* (p. *lacs*), en regard de *et* (p. *est*, de *être*), de *lira* (de *lire*) et de l'adj. *las* (v. §§ 129, 357, 394).

§ 551. Résumé. — Tout ce qui vient d'être dit de l'accentuation et de sa réforme peut se résumer en quelques mots :

« Il faut s'abstenir de faire appel aux accents dans tous les cas où ils ne sont nécessaires ni pour différencier des homogrammes, ni pour préciser le son de la voyelle; partout ailleurs celle-ci devra recevoir un accent en harmonie avec son caractère. »

[1] Parmi les mots en *-er*, cet accent ne frappera que ceux de plus d'une syllabe, car il serait inutile dans les monosyllabes, la règle étant de les articuler *-èr'* et non *-é*, prononciation réservée aux polysyllabes. Ex.: *cher, fer, fier* (adj.), *mer, ver*, en regard de *clocher, chauffer, estafier, ramer, lever*, etc. C'est pourquoi, au § 317, il figure dans *anvèr, avèr, convèr, revèr* (p. *envers, avers, convers, revers*), tandis que la prép. *ver* (p. *vers*) en reste dépourvue.

Digitized by Google

APOSTROPHE

§ 552. Il y a peu de chose à dire de ce petit signe, introduit au XVI^e^ s. dans notre écriture (§ 42, 1^re^ note) et dont la pratique, même à la fin du XVIII^e^ s., se montre encore fort irrégulière chez plus d'un écrivain, comme en fait foi, entre autres, la correspondance manuscrite de Voltaire, où l'on rencontre des graphies telles que celles-ci : «... *dun* travail, ... *jay* le bonheur, ... monsieur *labbé* de Prades, ... *jespère*, ... *mexhorter*, » etc.

Le même fait se remarque dans les noms de famille pourvus de la particule *de* : souvent l'apostrophe y est omise et, conformément à un usage courant de la vieille langue, la particule se soude au nom. Ex. : *Daguesseau*, *Daligre*, etc., pour *d'Aguesseau*, *d'Aligre*.

Pour la soudure fréquente de l'article et du nom commun dans l'ancien français, se reporter aux exemples du § 42.

§ 553. De nos jours l'orthographe officielle ne se pique pas non plus de beaucoup de logique ni d'une régularité absolue dans son emploi. Elle accepte sans résistance sa suppression dans *dinde*, *davantage*, *dorénavant*, *dont*, *dans*, *naguère*, *nitouche*, etc., qui sont pour *d'Inde*, *d'avantage*, *d'or en avant*, *d'ont*, *d'ens*, *n'a guère*, *n'y touche*, et où le respect de l'étymologie commanderait sa présence, mais elle laisse subsister l'apostrophe inétymologique des expressions où l'adj. *grand* est suivi d'un substantif féminin, comme *chose*, *mère*, *messe*, *faim*, *peine*, *peur*, etc., et où des grammairiens plus zélés qu'érudits ont cru faire merveille en l'ajoutant pour marquer l'élision d'un *e* imaginaire.

554. **Réglementation.** — Nous avons vu au § 528, 2, que cette apostrophe est à supprimer et qu'il faut écrire *grand chose*, *grand-mère*, *grand peur*, etc.

Celle de *prud'homme* et d'*aujourd'hui*, bien que justifiée par l'étymologie, doit également disparaître, car elle ne rend aucun service : l'origine de ces termes est oubliée et nous ne les percevons plus que comme des mots simples (v. §§ 370, 371 et 538, 2°).

De même pour *presqu'ile*, *entr'acte*, *entr'ouvrir*, et autres composés en *entr'*, dont la graphie a été réglée au § 517.

Digitized by Google

Pour *quelqu'un*, j'ai exposé au § 477 les raisons qui militent en faveur de la notation *qelcun*.

§ 555. *Lorsque, puisque, quoique*, s'élident en *lorsqu', puisqu', quoiqu'*, devant *il, ils, elle, elles, on, un, une* ; ailleurs ils gardent leur *-e* muet. C'est une contradiction qui n'est fondée sur rien et qu'il faut faire disparaître en supprimant l'élision.

A la vérité, on serait en droit de soutenir l'opinion opposée, et voici comment :

Nous savons que, d'après une règle constante, la conjonction *que* subit l'élision devant toutes les voyelles. Aussi, dans un intérêt de simplification, pourrait-il sembler rationnel d'étendre cette pratique à tous les composés qui ont *que* pour élément final et de changer *lorsque, puisque, quoique*, en *lorsqu', puisqu', quoiqu'*, non plus seulement dans tel ou tel cas particulier, mais devant tout mot commençant par une voyelle.

Si plausible en apparence que soit cette manière de voir, en fait elle tombe sous une double critique :

1° Dans ces mots terminés en *-que* nous avons cessé de sentir la composition et l'on ne saurait arguer de la façon dont la conjonction *que* est traitée par l'orthographe actuelle pour appliquer la règle à ses congénères *lorsque, puisque, quoique* ;

2° Les cas où ceux-ci ont à élider leur *-e* devant des mots présentant une initiale vocalique (*il, ils, elle, elles,* etc.) sont incomparablement moins nombreux que ceux où l'élision n'a pas lieu. Par conséquent, nous imposerions aux habitudes acquises un dérangement beaucoup plus marqué en généralisant l'élision qu'en la supprimant.

Cette dernière considération est d'une importance majeure et, jointe à la précédente, elle ne nous permet pas d'hésiter : il faut donc s'en tenir à la première solution, celle qui conserve en toute circonstance leur *-e* final à *lorsque, puisque, quoique.*

Jusque comporte naturellement la même modification. Ce mot, qui devient *jusqu'* devant *à, en, ici, où*, etc., gardera partout son *-e* final. Toutes les anomalies de cette espèce ne sont bonnes qu'à embarrasser l'orthographe et doivent être éliminées.

§ 556. Réserve faite des quelques suppressions qui viennent d'être signalées, l'apostrophe est à conserver sur tous les points où elle fonctionne pour indiquer l'élision des voyelles *a, e, i*, dans *c', ç', d', j', l', m', n', qu', s', t'*, de *ce, ça* (p. *cela* dans « *ç'a été* »), *de, je, le, la, me, ne, que, se, si, te.*

Digitized by Google

On a proposé de l'y supprimer, mais à tort : la mesure serait nuisible, notamment en ce qui concerne l'art. *le*, *la*, et la prép. *de*. Ecrits *l* et *d*, ces petits mots auraient une propension à se souder au terme qui les suit, comme cela s'est produit en d'autres temps. Qu'on se rappelle, en effet :

1° les spécimens donnés au § 42 de la fusion de l'article avec le substantif et des fâcheux résultats qu'elle a eus ;

2° la soudure de la préposition élidée dans *davantage*, *dorénavant*, etc. (§§ 42, 529).

On peut en rapprocher la soudure de *n y touche* en *nitouche* et celle de *m amie* (p. *ma amie*) en *mamie*, qui plus tard, devenu *ma mie* par une interprétation erronée, a doté *amie* du faux synonyme *mie* (déjà usité au XIII^e^ s.).

Or, j'ai énoncé dans la section relative à la soudure des composés les motifs que nous avons d'éviter tout ce qui peut tendre à multiplier ces fusions de mots, et il est impossible de nier que la présence d'un signe scriptural comme l'apostrophe ne soit de nature à les empêcher en maintenant le souvenir des origines.

§ 557. Non seulement l'apostrophe est à conserver, mais il faut en étendre l'usage à certains cas où elle ne figure pas encore, bien qu'elle puisse s'y montrer fort utile en assumant un rôle qu'elle n'a pas rempli jusqu'ici, celui de signe diacritique. Ce procédé ayant été signalé en plusieurs endroits de l'ouvrage, je n'ai pas à y insister et je me bornerai à un relevé sommaire. L'apostrophe, en effet, peut servir à indiquer :

1° la prononciation redoublée du groupe *ss*. Ex. : *as'siniler* (v. § 487) ;

2° celle du groupe *ll*. Ex. : *mil'lésime* (v. § 457) ;

3° la prononciation *g-n* du groupe *gn*. Ex. : *ig'né* (v. § 432) ;

4° la prononciation *a* nasal + *n* du groupe *an* remplaçant *en*, *enn*. Ex. : *an'ivrer*, *an'ui*, p. *enivrer*, *ennui* (v. §§ 217, 220) ;

5° celle d'une consonne finale (*s* ou *t*, par exemple) qui, habituellement muette à la pause ou devant une autre consonne, se fait entendre par exception dans des mots comme *sis'*, *dis'*, *suxint'* (p. *six*, *dix*, *succinct*), *bismut'*, *zénit'*, etc., v. §§ 281, 309, 337, 358, 5°, et 399 ;

6° celle des consonnes finales *n*, *p*, *t*, etc., dans les mots français d'origine étrangère où elles se font entendre. Ex. : *splin'*, *sloup'*, *iot'* (v. §§ 167, 184, 242, et ci-dessous § 571, où cette question est examinée avec plus de détails).

Digitized by Google

§ 558. Parmi ces derniers il en est qui comportent une mention spéciale : ce sont ceux où la consonne finale dont on tient à préciser l'articulation est précédée d'un *-e-*. Un moyen préférable à l'emploi de l'apostrophe serait de placer sur cet *-e-* un accent, à l'exemple de celui que j'ai proposé d'introduire dans *abdomèn*, *plèd*, *anvèr*, *sèt*[1], etc. (v. §§ 230, 293, 317, 381, 550, 4°) : aux yeux de beaucoup de personnes cette graphie semblera sans doute plus facile à accepter, comme entraînant pour elles un moins grand changement d'habitudes (v. § 571, c).

§ 559. Ajoutons, à ce propos, comme observation générale, qu'en matière de signes diacritiques il faut avoir la sagesse de se restreindre à l'indispensable. Si la notation rigoureuse des sons est une chose excellente, la simplicité de la graphie en est une autre qu'on n'a pas le droit de négliger. Le pouvoir de tout exprimer n'appartient qu'à une écriture scientifique : une bonne écriture courante ne saurait avoir de si hautes prétentions. Pour atteindre son but, qui est avant tout d'ordre pratique, elle doit savoir se borner à rendre les phonèmes de la langue avec une approximation suffisante (v. §§ 24, 80).

[1] Comme obstacle aux chances d'équivoque, la nécessité d'un accent grave sur *set* est chose des plus discutables, ainsi qu'on l'a vu au § 381 ; comme signe indicateur de la prononciation du *-t* final, son addition ne se justifie qu'à la pause (*ils sont sèt*, *je dois partir le sèt*, etc.), puisque ailleurs elle serait inutile, la règle étant de toujours faire sonner ce *-t* devant une voyelle ou une *h* muette (*set arbres*, *set heures*, etc.)

Digitized by Google

TRÉMA

§ 560. Proposé en 1540 par Dolet, le tréma, dont le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle ont fait abus (*eauë, éblouïe, jouïr, moëlle, nuë, rouë, ruë*, etc.) et que le XIX^e^ a ramené à des fonctions beaucoup plus modestes, remplit aujourd'hui dans notre orthographe un rôle ordinairement utile : il y précise la manière d'articuler des graphies ambiguës comme *ai, au, ue, ui*, etc., et empêche, par exemple, qu'on ne prononce « naïve, Saül, aiguë, ciguë, contiguïté », etc., à la façon de « glaive, saule, aigue-marine, ligue, guitare » [1]. Aussi n'est-il à supprimer que dans quelques mots où, en réalité, il ne sert à rien :

a) Tels sont *aïeul, glaïeul, faïence, baïonnette*, etc. (sur ce point se reporter au § 97).

b) Telle est encore l'interjection *aïe*, qu'on doit écrire *aie*, car la lecture n'en peut être incertaine, du moment qu'au polygramme *-aie* prononcé *èy'* (comme dans les formes verbales *paie, raie*) on substitue régulièrement la notation *-èie* (v § 98).

c) Nous avons également à le faire disparaître des formes en *-ouïons, -ouïez, -uïons, -uïez*, que nous offrent les verbes en *-ouer, -uer*, comme *jouer, distribuer* [2]; en effet, il ne semble guère à craindre que, par le fait de la suppression de ce signe, leur prononciation (*ou-yon, ou-yé, u-yon, u-yé*) vienne à se changer en *oui-on, oui-é, ui-on, ui-é* (plus exactement *oui-yon, oui-yé, ui-yon, ui-yé*).

d) Actuellement, dans la conjugaison du verbe *arguer*, le radical *arguer-* prend un tréma (*arguër-*) à tous les endroits où son *e* ne se fait pas entendre (*arguëra, arguërions*, etc.); mais celui-ci ne persistera pas, ces formes devant s'écrire désormais par *argur-* (*argura, argurions*, etc.), d'après la règle du § 126 sur le traitement de l'*e* muet médial postvocalique.

Partout ailleurs on doit le conserver, seulement il faut le déplacer dans les groupes *uë, uï*, qui sont à noter *üe, üi*. Ex. :

[1] Dans *Noël* il indique que ce mot est un dissyllabe où l'*o* garde sa valeur normale (*no-èl*) et non un monosyllabe où il reçoit celle d'un *ou* consonne (*nwèl*). C'est pourquoi l'Académie a rejeté la proposition de l'écrire sans tréma, de peur que cette graphie n'en altérât la prononciation (v. *Rapport* de 1905, p. 12, 6°).

[2] V. Chassang, *Gram. franç.*, p. 109.

Digitized by Google

argüe, exigüe, ambigüité. Les motifs en ont été donnés aux §§ 436 et 438.

§ 561. De même que pour les accents et pour l'apostrophe, il y a lieu pour le tréma d'étendre son application à un certain nombre de cas déjà étudiés dans le cours de ce travail et dont je vais rappeler les principaux :

1° Dépouillés de leur *h* muette, *bahut, cahute, cohue, prohiber, ébahir, envahir, trahir, chat-huant,* etc., auront besoin de la remplacer par ce signe, pour conserver une graphie qui réponde à leur prononciation. Ex. : *baüt, caüte, coüe, proïber, ébaïr, anvaïr, traïr* (§ 371), *chaüan* (§ 259, 5°, § 325, 2, et § 440, 2°).

2° Il est à introduire dans les groupes *gua, gue, gui, guon,* là où ils se prononcent non *ga, ghé, ghi, gon,* mais *gu-a, gu-é, gu-i, gu-on.* Ex. : *argüa, argüer, argüé, argüiez, égüille, argüons,* etc. (v. §§ 436-438).

3° Il faudrait en faire autant pour les groupes *qua, que, qui,* prononcés *ku-a, ku-e, ku-i,* si l'on se refuse à accepter leur réforme en *cua, cue, cui.* Ex. : *qüinqüaieul, éqüestre, loqüèle, éqüilatéral, ubiqüité,* etc. (v. §§ 474-475).

4° Son emploi dans le groupe *ex-* (p. *exc-*) articulé *eks* devant les voyelles *e, i,* préviendra la mauvaise prononciation *egz.* Ex. : *ëxéder, ëxiter* (v. § 406). De même pour le groupe *ex-* remplaçant *exs-* dans *exsangue,* etc. : on écrira *ëxangue* (ibid.).

5° Si l'on adopte la simplification de *ville* en *vile,* la graphie *vïle* peut servir à empêcher toute équivoque avec l'adj. fém. *vile* (v. §§ 57, 4°, et 458).

6° En traitant du groupe *bs* (§ 409), j'ai dit qu'on pouvait recourir au tréma dans des mots tels que *subsister, subsistance,* pour signaler indirectement que l'*s* qui suit le *b* n'y est pas sourde comme dans *subside.* Ce n'est pas que la question ait par elle-même une grande portée. L'absence d'un graphisme spécial vînt-elle à engendrer plus tard les prononciations *sup-sis-té, sup-sistans'*, cette modification phonétique n'aurait d'autre conséquence que de rendre l'émission de ces mots un peu plus dure; mais j'ai dû, par un scrupule d'exactitude, mentionner l'usage du tréma comme une ressource commode pour le jour où l'on tiendrait à caractériser cette nuance au moyen d'un signe diacritique.

7° Enfin nous avons vu au § 197, 3° que dans *abbaye* la transformation de *-aye* en *-éie* nécessite l'adjonction du tréma (*abëie*), pour empêcher de confondre la prononciation de cette finale avec celle de *-èie* dans *pèie* (p. *paie*).

Digitized by Google

PONCTUATION

§ 562. Il n'y a presque rien à en dire : elle ne touche pas d'une façon directe à la question de l'orthographe. Je veux seulement présenter une remarque concernant les points d'interrogation et d'exclamation. Ces signes devraient être inscrits au commencement de la phrase, au lieu de figurer à la fin. Voici pourquoi :

1° Il arrive souvent, on le sait, qu'une phrase interrogative offre une construction d'apparence affirmative. Ex. : « *Il sera* visible demain à quatre heures?..... *Vous conçenez* que vous êtes dans votre tort? », au lieu de : « *Sera-t-il* visible demain à quatre heures?..... *Convenez-vous* que vous êtes dans votre tort ? » C'est uniquement la nature de la ponctuation qui nous renseigne avec certitude sur le sens.

2° De même pour les phrases exclamatives. Nous leur voyons fréquemment une structure identique à celle d'une phrase soit interrogative, soit affirmative. Ex. : « Combien de fois avez-vous manqué à vos engagements !..... Il ne craint pas d'affirmer la vérité de son récit! » On pourrait tout aussi bien écrire : « Combien de fois avez-vous manqué à vos engagements?..... Il ne craint pas d'affirmer la vérité de son récit. » La nuance de l'idée se trouverait modifiée, sans que la forme de la proposition ait subi de changement.

Le vers suivant de Racine nous en fournit un autre spécimen:

Tu voudrais t'affranchir du joug de mes bienfaits.

Il est affirmatif; mais il devient interrogatif ou exclamatif suivant qu'on l'écrit:

Tu voudrais t'affranchir du joug de mes bienfaits?

ou :

Tu voudrais t'affranchir du joug de mes bienfaits !

La forme est la même dans les trois cas: seule la différence de ponctuation nous indique l'intention de l'auteur.

§ 563. Or, à chacune de ces trois manières de s'exprimer, affirmation, interrogation, exclamation, correspond une intonation différente.

Digitized by Google

Dans les phrases interrogatives ou exclamatives elle se fait sentir en général dès le début, et celui qui lit à haute voix a besoin d'être averti à ce moment même, afin de pouvoir prendre immédiatement l'inflexion caractéristique: par conséquent, il serait rationnel et pratique d'en inscrire le signe en tête de la phrase. C'est ce que les grammairiens espagnols ont fort bien compris: dans l'écriture de leur langue toutes les phrases qui ont une valeur interrogative ou exclamative doivent commencer par un point d'interrogation ou d'exclamation renversé et se terminer, comme les nôtres, par le même point dans sa position ordinaire. Seulement il y a dans cet emploi d'un double signe un luxe exagéré de ponctuation, et nous pourrions nous en tirer à moins de frais : il suffirait pour cela que le premier mot de la phrase fût précédé du signe voulu, sous son aspect habituel (*?* ou *!*), et qu'elle se terminât simplement par le point final. Ex.:

?Quel temps à mon exil, quel lieu prescrivez-vous. (RACINE)
!Que vous allez troubler mes vœux irrésolus. (CORNEILLE)

C'est une petite réforme facile à opérer et qui, sans être d'une nécessité absolue, peut cependant offrir, le cas échéant, une utilité réelle.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

§ 564. De temps en temps il nous arrive d'emprunter un mot à une langue étrangère. Quelle graphie doit-on lui donner ? La réponse n'est pas douteuse : il faut l'écrire à la française, en le dotant d'une orthographe phonétique qui reproduise pour nous le moins mal possible sa prononciation originelle. Cette méthode est celle qu'indique le bon sens le plus élémentaire. Les Russes et les Grecs s'en sont fait depuis longtemps une règle, l'expérience leur a réussi et nous n'avons qu'à les imiter. Ce ne sera pas une innovation, mais la reprise d'une vieille coutume française, observée jusque dans les premières années du XIX^e^ siècle et à laquelle nous devons la transcription de *baby*, *bowl*, *bulldog*, *bowling-green*, *earthnut*, *flyboat*, *fuder*, *hurrah*, *packet-boat*, *pancake*, *roastbeef*, *roof*, *was ist das*, *west*, *wiederkomm*, etc., par *bébé*, *bol*, *bouledogue*, *boulingrin*, *erneute*, *flibot*, *foudre*, *hourra*, *paquebot*, *pannequet*, *rosbif*, *rouf*, *vasistas*, *ouest*, *vidrecome*.

§ 565. Le seul reproche que nous puissions adresser sur ce point à nos prédécesseurs, c'est de n'avoir pas serré d'assez près la prononciation étrangère et de l'avoir trop fréquemment reproduite d'une manière défectueuse. Il y a moyen de faire beaucoup mieux, sans prétendre toutefois à une exactitude complète qu'il est le plus souvent impossible d'atteindre. Là où nous serons en présence de phonèmes que ne possède pas le français, il est évident que la transcription est condamnée à des lacunes inévitables. Tels sont, — pour n'en citer que deux, — le *th* anglais et le *ch* allemand. Leurs équivalents manquent dans notre idiome et il est difficile de leur substituer une représentation même à demi satisfaisante.

§ 566. Le *th* anglais dur est une *s* sourde zézayée, c'est-à-dire articulée en mettant la langue entre les dents. Le résultat de cette gymnas-

Digitized by Google

tique linguale est d'aboutir à un phonème qui n'est pas sans ressembler à notre *f*. Ex. : *nothing*, *three*, *through*, etc., qui pour une oreille novice paraissent facilement sonner *neufign*, *fri*, *frou*. Aussi est-ce ce caractère qu'il faudrait sans doute choisir comme la transcription la moins imparfaite du phonème anglais. L'*s* en est trop éloignée et le *t* encore plus. Si cependant on considérait l'*f* comme inacceptable, on pourrait, à la rigueur, proposer l'emploi du *t*, en se fondant :

1° sur l'habitude que nous avons d'articuler le *th* comme un simple *t* dans les noms portés par des Français d'origine anglaise, tels que *Thornton*, *Worthington*, etc. ;

2° sur ce que les Anglais eux-mêmes donnent au *th* dur le son *t* dans quelques mots. Ex. : *asthma*, *thyme*, *Anthony*, *Thames*, *Thomas*, « asthme, thym, Antoine, Tamise, Thomas », qui s'articulent *astma*, *taïm'*, *anntonè*, *témmz'*, *tomass*.

Mais ce sont là des arguments bien fragiles et l'*f* semble encore préférable, malgré l'étonnement qu'elle peut provoquer à première vue. D'ailleurs, nous en avons déjà un exemple sur lequel nous pouvons nous appuyer, c'est *effendi*. Ce mot est emprunté du turc *éfendi*, corruption du grec moderne *authentê* (pron. *afthenndi*) où le *th* s'articule comme un *th* anglais dur, et c'est précisément ce phonème que nous transcrivons sans scrupule par une *f*, d'après le turc. On peut signaler aussi, dans cet ordre d'idées, le russe *Féodor*, *Fédor*, tiré du grec moderne *Theodôros*, et *thelô* devenu en cypriote moderne *phelô*, de même que, dans le grec ancien, le dialecte éolien a *phlibô* pour *thlibô* et *phêr* pour *thêr* (si l'on admet l'identité de ces deux derniers mots, qui peut prêter à discussion[1]). Citons encore Sappho, qui nous offre *elphein*, *poikilophronos*, pour *elthein*, *poikilothronos*, les inscriptions épirotes de Dodone, où *theos*, *thea*, *thuontes*, sont remplacés par *pheos*, *phea*, *phuontes*[2], et rappelons qu'en espagnol le son particulier au *-z* final est sujet à prendre dans certaines bouches une valeur très voisine de celle de l'*f*.

Le *th* doux est une *s* sonore (*z*) articulée dans les mêmes conditions, la langue entre les dents. Ces deux phonèmes sont corrélatifs : le *th* doux est voisin de notre *v* comme le *th* dur l'est de notre *f*. Ayant accepté de rendre celui-ci par *f* dans *effendi*, nous n'avons pas de raison pour refuser de traduire l'autre par *v*, puisque, dans notre alphabet, c'est le caractère dont le son s'en

[1] Voir V. Henry, *Gram. comp. du Gr. et du Lat.*, p. 77.

[2] Voir M. Bréal, *Dict. étym. latin*, p. 91, 2e col.

Digitized by Google

rapproche le plus; notre *z* serait tout à fait impropre à remplir cet office.

§ 567. Le *ch* dur de l'allemand est fort mal rendu par le *c* qui figure dans *bivouac* (de *beiwache*) et quelques autres mots. Le son de ce digramme est identique à celui d'un phonème bas-breton que l'on exprime par *c'h* dans les noms propres de lieu et de personne. Ex.: *Penmarc'h*, *Aberwrac'h*, *Marc'hadour* (v. § 432). Il semble donc qu'on doive s'adresser à la graphie *c'h* quand il s'agira de transcrire un mot d'origine allemande (ou espagnole, arabe, etc., v. § 577, 1°) présentant le même phonème. Pourtant je crois qu'il faut y renoncer. En effet, le public n'est très familier ni avec cette gutturale, ni avec cette notation. Communément, lorsque celle-ci se trouve à la fin du mot, elle reçoit la valeur *k* ou bien, lorsqu'elle est médiale, on n'en tient pas compte et l'on passe la gutturale sous silence : d'où les fausses prononciations *pen'mark*, *abervrak*, *maradour*.

Il faut donc user d'un autre procédé, et nous pourrions nous servir d'un groupe tel que *rh* comme symbolisant le son d'une *r* prononcée du gosier, phonème très semblable à celui qu'il s'agit de traduire. Mais n'oublions pas qu'un mot étranger devenu français et passé dans l'usage courant doit revêtir la forme la moins compliquée qu'il soit possible de lui donner. Aussi, dans le cas présent, sera-t-il sage de se contenter de l'approximation rudimentaire que nous fournira une notation réduite à la seule lettre *r*, comme on l'a déjà fait dans *razzia* pour la gutturale de l'ar. *ghâzia* (§ 505).

§ 568. Pour le *ch* doux médial, la graphie *h'i* (c'est-à-dire *h* fortement « aspirée » [1] et suivie d'un *i* consonne) le rendrait avec une exactitude relative, au moins dans la plupart des cas (v. § 577, 2°), mais, vu notre répugnance à aspirer l'*h* dans l'intérieur des mots (p. 320, note), il est plus pratique de se résigner à simplifier l'écriture et de réduire cette représentation du *ch* doux médial à la lettre *i*, comme on l'a fait dans *philippine*, d'après l'all. *philipchen* (qui, du reste, eût été mieux rendu par *filipieune*).

Avec notre système graphique le *ch* doux final (comme celui de *ich*, *teppich*, etc.) ne saurait se rendre d'une façon passable. Si l'on tient à l'essayer, je pense qu'il faut se borner à le représenter par *h'*, notation presque illusoire d'ailleurs et dont je ne parle que pour

[1] Sur le sens exact de cette désignation, v. §§ 368, 440, 442.

Digitized by Google

mémoire, car il n'est pas vraisemblable qu'on ait jamais lieu de s'en servir. S'il nous arrive d'emprunter à l'allemand un mot terminé de cette manière, tout donne à penser que nous ne tenterons pas de lui conserver une désinence si étrangère à notre phonétique. Nous la transformerons ou même nous la supprimerons, et ce qui prouve que nous n'hésiterons pas à le faire, c'est que nous avons déjà éliminé d'autres finales dont la prononciation ne nous offrait cependant aucune difficulté, comme c'est arrivé pour *knappsack*, *haddock*, devenus *canapsa*, *hadot* : à plus forte raison agirions-nous de même envers celles que nous trouverions gênantes.

§ 569. La suppression doit atteindre également l'*h* aspirée qui figure à l'intérieur de divers composés allemands et que nous sommes involontairement portés à omettre, l'*h* médiale aspirée étant, comme je viens de le rappeler, tout à fait en dehors de nos errements phonétiques (§ 440). C'est ainsi que de *krummhorn*, *pochhammer*, *schnapphahn*, *blockhaus*, etc., nous avons tiré *cromorne*, *bocambre*, *chenapan*, *blocus*[1].

Quand à l'*h* initiale, elle est à conserver avec la qualité d'*h* « aspirée » (dans le sens que la phonétique française donne à ce terme); il n'y a qu'à suivre sur ce point l'exemple fourni par de nombreux précédents tels que *hadot*, *hanebane*, *houblon*, *haler*, *happer*, *halte*, *hase*, *havresac*, *halbran*, *hutte*, etc., de angl. *haddock*, *henbane*, néerl. *hop*, suéd. *hala*, holl. *happen*, all. *halt*, *hase*, etc.

§ 570. Pour indiquer que, dans un mot emprunté à une langue étrangère, l'*n* médiale doit s'articuler et ne constitue pas un signe graphique uniquement destiné à marquer la nasalisation de la voyelle, le meilleur moyen, le mieux fait pour frapper les yeux et le plus naturel, parce que c'est celui qui s'écarte le moins des formes auxquelles nous sommes habitués (cf. *pannetière*, *cannetille*, *bonnetier*), c'est le redoublement de l'*n* : *cant*, *convict*, *flint*, *handicap*, *interview*, *mackintosh*, etc., seront à transcrire *cannt*, *connvict*, *flinnt*, *hanndicap*, *innteurviou*, *maqinntoch* (§ 489).

Autrefois on avait recours à l'intercalation d'un *e* muet, comme dans *hanebane* de *henbane*, que nous venons de voir, mais cette méthode n'est pas à suivre :

[1] *Blockhaus* a conservé sa graphie intacte dans le terme militaire *blockhaus*, mais nous n'y faisons pas sentir l'*h* et nous prononçons *blo-kôs* : aussi faudrait-il l'écrire *blocôs* (v. § 355).

Digitized by Google

1° parce qu'elle altère la prosodie du mot, en créant une syllabe supplémentaire que rien ne justifie (v. § 242) ;

2° parce qu'elle n'est pas applicable partout. Dans beaucoup de circonstances, en effet, elle manquerait son but : ainsi, employées pour *cant, flint*, les graphies *canet, flinet*, nous suggéreraient une prononciation sans aucun rapport avec la réalité.

Nous ne pouvons pas davantage songer à introduire dans l'intérieur de ces mots une apostrophe *(can't, flin't)*, car nous l'avons réservée à un tout autre usage dans l'intérieur de *an'ivrer, an'ui*, etc. (§§ 217, 220), qui nous offrent un *a* nasal suivi du phonème *n*, et, si l'on veut éviter des chances d'erreur, il faut s'abstenir de confier à un même signe deux fonctions contradictoires.

Le redoublement de l'*n* s'impose donc à nous comme la seule notation vraiment recommandable dans la pratique, bien qu'elle constitue une dérogation accidentelle à la règle formulée dans le § 252, 1°, d'écrire simple toute consonne qui n'est pas prononcée double.

§ 571. A la fin du mot emprunté peut figurer soit une *n* venant après une voyelle non nasalisée (comme dans *wattman*), soit une autre consonne, du petit nombre de celles qui, dans notre langue, sont ordinairement muettes à cette place (v. page 181, note 3). Il sera utile en ce cas d'indiquer dans l'écriture que ces différentes consonnes doivent être articulées. Là encore se présente un choix à faire entre l'*e* muet, le redoublement de la consonne et l'apostrophe :

a) L'*-e* muet a constitué jusqu'à présent ce qu'on peut appeler le procédé classique de notre orthographe dans la transcription des mots étrangers, et on le trouve en usage non seulement là où il sert d'une manière effective à assurer la prononciation de la consonne finale, comme dans *cabine* (angl. *cabin*), *caravane* (pers. *karwân*), etc., mais encore là où il est inutile, c'est-à-dire à la suite de consonnes finales que que nous faisons couramment sentir. Ex. : *châle, flanelle, dogue, blague, chibouque* (angl. *shawl, flannel, dog*, all. *balg*, turc *tchibouq*), tous mots dans lesquels nous pourrions nous passer de l'adjonction d'un *e* aussi bien que nous le faisons dans *maréchal, tunnel, grog, zigzag, bouc*, etc.[1]. Ayant déjà signalé au § 242 que cet *-e* est à répudier comme faussant la prosodie par l'addition d'une syllabe parasite, je n'insisterai pas sur la question.

[1] Pour d'autres exemples, v. ci-dessus p. 180, note 3.

Digitized by Google

b) Le redoublement de la consonne finale (*splinn, raoutt, pledd*, etc.) est en lui-même un excellent artifice, car il ne laisse aucune prise à l'équivoque ; mais, à part quelques rares expressions en *-ss*, comme *criss*, *læss*, nous ne sommes pas accoutumés à voir nos mots se terminer ainsi par une consonne double, et il semble qu'il vaille mieux ne pas heurter à ce degré les habitudes : nous le laisserons donc également de côté.

c) Reste l'apostrophe, moyen très simple et signe très clair, dont la présence ne saurait soulever d'objection grave. C'est à lui qu'il est tout indiqué de recourir : *splin', raout', ouatman'*, n'auront pas une apparence plus surprenante que ne l'ont dans l'orthographe actuelle *presqu', puisqu', jusqu', lorsqu', quoiqu', entr'* ou *quelqu'* (§§ 554-555).

Dans les mots où la consonne finale est précédée du phonème *e* nous savons qu'il est facile de se dispenser de l'apostrophe en mettant un accent sur cet *e*. Ex. : *plèd* p. *plaid* (v. § 293, 7) ; *closèt*, dans *ouateur-closèt* p. *water-closet*. D'une manière générale, elle doit être exclusivement réservée aux cas ambigus et l'on devra toujours éviter d'y faire appel là où aucun doute ne saurait s'élever sur la prononciation. Ainsi le *-t* de *cannt, flinnt* (p. *cant, flint*) n'en a pas besoin : du moment qu'au lieu de nasaliser la voyelle, la voix fait sonner l'*n* des groupes *-ant*, *-int*, nous sommes forcés de prononcer le *-t*. Cela nous épargne une surcharge de l'écriture. Le cas est analogue pour *plèd, closèt* : comme le plus souvent notre orthographe n'affecte d'aucun accent l'*e* placé devant une consonne finale muette (*pied, sied, bonnet, creuset*, etc.), il en résulte que la présence insolite de ce signe suffit à lui donner une valeur diacritique avertissant le lecteur qu'il a affaire à une prononciation d'une nature spéciale.

Si, pour une raison quelconque, on refusait d'admettre l'utilisation de l'apostrophe telle qu'elle vient d'être proposée, il faudrait se rejeter sur l'*-e* muet. J'ai rappelé tout l'heure que les objections élevées au § 242 contre l'adjonction de cette voyelle reposent sur un scrupule d'ordre prosodique, motivé par le souci d'altérer le moins possible la structure phonétique du mot emprunté. Or, il se peut qu'un tel scrupule paraisse excessif et qu'on juge inutile de s'y arrêter. Dans ce cas il est évident que la meilleure solution serait celle qui recourt non au redoublement de la consonne finale, mais à l'emploi de l'*-e* muet[1]. En effet, elle présente un double avantage :

[1] Soit qu'on se serve de l'apostrophe, soit qu'on préfère l'*-e* muet, n'oublions

Digitized by Google

1° Elle répond à une habitude séculaire, en imprimant une tournure toute française aux désinences des mots ainsi traités : *closète*, *facheune*, *iote*, *sloupe*[1], *spline*, et autres vocables du même genre n'auront pas un aspect différent de celui que nous offrent *arbalète*, *jeune*, *galiote*, *chaloupe*[2], *capeline*, etc. ;

2° Elle les met à même de figurer à la rime en corrélation avec les expressions françaises en *-ète*, *-ette*, *-eune*, *-ote*, *-otte*, *-oupe*, *-ine*, etc., ce qui ne saurait avoir lieu si on leur donne la forme *-èt*, *-eun'*, *-ot'*, etc., laquelle ne leur laisse la latitude de rimer avec aucun autre terme de notre langue, à l'exception de quelques rares mots comme *debet*, *fait* (sbst.), *sept*, *tacet*, *dot*, etc., dont la finale sonne *-èt'*, *-ot'*. Pour le même motif, le jour où cette solution viendrait à être adoptée, il serait logique d'imposer l'*-e* muet final aux mots d'origine étrangère tels que *grog*, *punch*, *rhum*, etc., qui ne l'ont pas encore, et d'écrire *grogue*, *ponche*, *rome* (au lieu de *ponch*, *rom*, §§ 242, 190), comme nos prédécesseurs ont écrit *gigue*, *dogue*, *boule-ponche*, *bôme*. etc., d'après angl. *gig*, *dog*, *bowl punch*, holl. *boom*.

§ 372. Ainsi que je l'ai dit au § 533, il ne sera pas sans utilité d'appliquer parfois la soudure aux expressions étrangères, lorsque cela ne créera point de mots trop longs (trois ou quatre syllabes au plus) : *arrow-root*, *snow-boot*, *cow-pox*, par exemple, pourront devenir *arôrout'*, *snóbout'*, *caoupox*, exactement comme angl. *bowling-green*, *packet-boat*, all. *was ist das*, turc *ieni tcheri*, etc., sont devenus *boulingrin*, *paquebot*, *vasistas*, *janissaire*.

pas que de toute manière l'emploi d'un signe spécial est indispensable pour empêcher la consonne finale de devenir muette, quand elle est une de celles qui subissent facilement cette altération en français. Les mots *beaucuit* (§ 167) et *bouquette* (désignation populaire du « blé sarrasin » dans le Nord), entre autres, nous en fournissent une preuve bien caractéristique. Le premier est une transcription de l'angl. *buckwheat*, l'autre du flam. *bockweit* ; le *-t* de *beaucuit*, que rien ne protégeait, est tombé dans la prononciation (*bô-kui*), mais *bockweit*, au contraire, en se francisant, a conservé le sien, grâce à ce qu'au lieu d'être représenté par *bouquet* il l'avait été par *bouquette*. L'addition de l'*-e* muet dans *redingote* a préservé de même le *-t* de *ridingcoat*, tandis que dans *flibot*, *paquebot*, la prononciation a laissé tomber le *-t* de l'angl. *flyboat*, *packet-boat* (pron. *flaï-bôt'*, *pakèt'-bôt'*).

[1] L'Académie mentionne l'orthographe *sloupe*, mais celle-ci est si peu usitée, si peu connue, qu'on peut presque la considérer comme inexistante : c'est pourquoi il n'en a pas été parlé au § 184.

[2] Rappelons que ce terme est un doublet de *sloop*. En effet, le mot anglais est identique au hollandais *sloep*, que les Espagnols ont altéré en *chalupa*, d'où le français *chaloupe*.

Digitized by Google

§ 573. Telles sont, en résumé, les remarques les plus importantes à formuler touchant la transcription des mots empruntés aux idiomes étrangers. La marche à suivre est celle-ci : « Ne tenir aucun compte de leur graphie d'origine, mais se préoccuper uniquement de leur prononciation et s'efforcer de rendre cette dernière aussi fidèlement que peuvent le permettre les ressources incomplètes de notre alphabet. »

En d'autres termes, on notera cette prononciation à l'aide d'une orthographe conforme aux principes qui ont été développés dans le cours de l'ouvrage. Lorsqu'on aura affaire à des phonèmes dont le français ne nous offre pas les équivalents, on tentera de leur trouver une notation qui n'en soit pas trop éloignée et, si l'on ne peut y réussir, on se bornera, en désespoir de cause, à reproduire la prononciation plus ou moins inexacte qui aura prévalu dans la langue courante.

§ 574. Afin de ne laisser planer aucune incertitude sur l'application de ces règles, je terminerai en ajoutant aux exemples présentés dans cette section la liste suivante, qui n'est, pour la plus grande partie, qu'un rappel des principales transcriptions éparses dans les chapitres antérieurs :

arac	substitué à	*arack*
biftec	—	*bifteck*
blacbouler	—	*blackbouler*
boc	—	*bock*
brec	—	*break*
bric	—	*brick*
cangourou	—	*kanguroo*
caric	—	*carrick*
châ	—	*schah*
chaco	—	*schako*
chelin[1]	—	*shilling*
chérif	—	*shérif*
chlague	—	*schlague*
chliteur	—	*schlitteur*
chouneur	—	*schooner*
claoun'	—	*clown*

[1] La véritable prononciation est *chilign*, mais, pour ce mot comme pour plusieurs autres de cette liste, j'ai suivi, ainsi qu'il est rationnel de le faire quand il s'agit d'expressions passées depuis longtemps dans la langue, la prononciation imposée par l'usage.

Digitized by Google

colbac	substitué à	*colback*
coltar	—	*coaltar*
copec	—	*copeck*
curasso	—	*curaçao*
doc	—	*dock*
drobac	—	*drawback*
éduqe	—	*heiduque*
facheun'	—	*fashion*
fleurter	—	*flirter*
goino	—	*guano*
groum	—	*groom*
iot'	—	*yacht*
iouca	—	*yucca*
joqè	—	*jockey*
juri[1]	—	*jury*
leunnch	—	*lunch*
linncher	—	*lyncher*
loc	—	*looch, loch*
mél	—	*mail*
mitign	—	*meeting*
moèr[2]	—	*mohair*
órox	—	*aurochs*
ouateurprouf	—	*waterproof*
ouinnteurgrin'	—	*wintergreen*
ouist	—	*whist*
poudign[3]	—	*pouding*
qérès	—	*xérès*
qirch	—	*kirsch*
rac	—	*rack*
réd	—	*raid*
rél	—	*rail*
scouère	—	*square*

[1] Cette graphie est mentionnée par l'Académie à l'article *jury*.

[2] On préférerait peut-être une graphie *moër'*, dans la pensée que le tréma préviendrait la dégénérescence possible de la prononciation dissyllabique *mo-èr'* en un monosyllabe *mwèr'*, mais cette précaution semble à peu près inutile : *moelle* et *poète* nous en fournissent la preuve. *Moelle* s'est longtemps écrit *moëlle*, ce qui n'a pas empêché *moe-* de s'y articuler *mwa-*, tandis que, d'autre part, dans *poète, poésie*, le groupe *poe-* a gardé sa prononciation dissyllabique *po-e-*, malgré l'absence du tréma.

[3] Sur la conservation de *poudingue* (t. de géol.) à côté de *poudign* (t. culinaire), v. §§ 242, 463.

Digitized by Google

sloup'	substitué à	*sloop*
spitch	—	*speech*
stic	—	*stick*
stimeur	—	*steamer*
stiple-tchése	—	*steeple-chase*
stocfich	—	*stockfisch*
talveg	—	*thalweg*
teub	—	*tub*
tiqèt	—	*ticket*
tòst[1]	—	*toast*
tramouè	—	*tramway*
vagon	—	*wagon*
varec	—	*varech*

[1] A côté de *toast* l'Académie mentionne aussi la graphie *toste*, et elle écrit *toster* tout en admettant *toaster*. Ce précédent concourt avec ceux de *flibot*, *paquebot*, *rosbif* (§ 564), à justifier le remplacement de *oa* par *o* dans *coltar* (§ 170).

Digitized by Google

NOMS PROPRES ÉTRANGERS

§ 575. Comme la plupart des autres peuples, nous avons pour **règle** (à de rares exceptions près) de conserver aux noms propres étrangers leur notation indigène. Si naturelle qu'elle semble à beaucoup d'esprits irréfléchis, cette méthode n'en est pas moins entachée d'un défaut grave : elle conduit un grand nombre d'entre nous à défigurer inconsciemment la prononciation de ces noms propres jusqu'à les rendre méconnaissables, en attribuant à leurs signes scripturaux la même valeur phonétique qu'aux nôtres. Bien des personnes auraient peine à réprimer un sourire si, pour désigner *d'Alembert*, *Diderot*, *Dumas*, *Musset*, etc., elles entendaient un Anglais les appeler *délemmbeurte*, *daïdrote*, *dioumass*, *meussète*[1], mais elles ne s'aperçoivent pas qu'elles en font tout autant lorsqu'elles transforment imperturbablement *Gutenberg*, *Metzinger*, *Wittgenstein*, *Tannhæuser*, *Fahrenheit*, *Westinghouse*, etc., en *gutinbère*, *metsinjé*, *vitjinstène*, *tanaozère*, *farénète*, *vestingouze*. Il n'y a pas encore un demi-siècle que, dans les lycées, bon nombre de professeurs imposaient à leurs élèves l'obligation de dire *Cronvèl* et *Vazington*, en vertu de ce singulier argument qu' « étant Français, ils devaient prononcer à la française. »

§ 576. Ici encore, comme pour les noms communs (§ 564), les Russes et les Grecs nous montrent la route. Appliquant aux noms propres étrangers les principes de l'orthographe phonétique, ils les transcrivent sous la forme qui se rapproche le plus de leur prononciation réelle, dans la mesure où peut le permettre la différence des idiomes et de leurs alphabets respectifs. Quelques auteurs slaves qui écrivent en français, Waliszewski entre autres, ont, depuis assez longtemps, commencé à transcrire pour nous de cette manière les noms russes, en substituant à *Souwarow*, *Woronzoff*, *Romanzoff*, *Potemkin*, etc., les graphies *Souvorof*, *Varantsof*, *Roumian-*

[1] C'est ainsi que les termes techniques *avoirdupois* « livre de 16 onces » et *reconnoitre* « exécuter une reconnaissance », empruntés autrefois par la langue anglaise au français, s'articulent *aveurdioupoïze*, *rèconnoïteur*.

Digitized by Google

tsof, Patiomkine. En même temps qu'ils nous rendent service, ils nous donnent une leçon de logique dont nous ferions bien de profiter.

La réforme proposée aux §§ 564-574, pour la notation des mots empruntés par le français aux autres langues vivantes, doit s'appliquer intégralement aux noms propres étrangers de personne et de lieu : elle ne présente que des avantages et ne peut gêner qui que ce soit. En effet, tout lecteur qui, sachant le grec moderne ou le russe, vient à parcourir un journal ou un livre écrit dans une de ces deux langues n'éprouve aucun embarras à reconnaître les noms français dans leurs transcriptions phonétiques: par la même raison, nous sommes en droit d'affirmer qu'un étranger possédant notre langue et familiarisé avec la manière dont s'articulent nos caractères retrouvera du premier coup d'œil ses noms nationaux sous la nouvelle orthographe dont nous les aurons revêtus.

§ 577. Les noms propres étrangers n'appartiennent pas au fonds de notre langue comme les substantifs empruntés dont il vient d'être question au § 564, ils ne sont pas comme eux d'un emploi courant et quotidien, nous n'avons donc pas les mêmes motifs de tenir à leur donner une orthographe aussi simple et aussi sommaire que possible (§ 567). Au contraire, il paraît indiqué de s'attacher, en les transcrivant, à reproduire plus fidèlement leur prononciation, quitte à modifier un peu sur ce point les règles posées plus haut relativement à la notation des noms communs. En voici quelques exemples :

1° Au lieu d'y représenter le *ch* dur de l'allemand (et les articulations analogues des autres idiomes, comme le *j* espagnol, le *kh* et le *gh* de l'arabe, etc.) par une *r* simple (§ 567), il serait meilleur de le faire au moyen du *c'h* breton, tant à la fin qu'à l'intérieur du mot. Ex. : *Anspach, Eschenbach, Lenbach, Aeschbacher,* où l'élément *-pach, -bach,* serait écrit *-pac'h, -bac'h.* Si l'on préférait une autre notation, on pourrait adopter soit le groupe *r'h,* soit sa simplification *rh*[1].

2° Le *ch* doux médial de l'allemand sera rendu en principe par *-h'i-* (v. § 568), mais il y aura lieu aussi de s'adresser dans certains cas aux notations *-ih'-, -h'-, -i'-* [2]. Ex. : *Bluh'ieur* (p. *Blücher*), *Raïh'enao* (p. *Reichenau*), *Buh'neur* (p. *Büchner*), *Hèih't, Lamprèih't, Baïh'chtaïn',*

[1] Notation pratiquée déjà par beaucoup de géographes pour les noms arabes.

[2] Cet *-i'-* et celui du groupe *-ih'-* sont, comme on le voit par les exemples (*Baï'chtaïn, Raïh'enao,* etc.), à pourvoir d'un tréma, lorsqu'il s'agit de transcrire le polygramme *-eich-*.

Digitized by Google

ou plus simplement, afin d'éviter de charger l'écriture, *Hèi't, Lamprèi't, Baï chtaïn'* (p. *Hecht, Lamprecht, Beichstein*).

3° Final, ce même *ch* doux sera rendu par *-ih' -h'*. Ex. : *Blèih', Freûlih'* (p. *Blech, Frœlich*).

Dans ces diverses graphies *c'h, r'h, h'i, ih', h', i'*, l'apostrophe n'a d'autre but que de les caractériser avec plus de force et d'avertir le lecteur qu'il est en face de notations destinées à symboliser un phonème étranger à sa langue maternelle. Ces notations très médiocres, — il est à peine besoin de le dire, — ne prétendent d'ailleurs aucunement à être les seules qui puissent permettre de résoudre le problème d'une façon approximative : elles sont présentées ici à titre de simple indication.

4° L'*h* aspirée ne sera supprimée nulle part (v. § 569).

5° En ce qui regarde le *th* anglais dur, il est à craindre que la graphie *f*, proposée au § 566 pour les noms communs, ne soit bien difficile à faire admettre pour les noms propres, comme rompant d'une matière trop complète avec des habitudes enracinées. Il faudrait alors se résigner à accepter les raisons assez pauvres qui ont été mentionnées aux nos 1° et 2° du § 566 et garder provisoirement à ce digramme sa forme originelle *th*.

6° La même objection étant applicable à son corrélatif le *th* anglais doux transcrit par *v*, du moment que l'on conserverait l'un on ne pourrait faire autrement que de conserver l'autre.

§ 578. Dans les atlas destinés à l'éducation de l'enfance nous pourrions continuer à garder pour les noms des villes, rivières, montagnes, etc., leur orthographe étrangère, à la condition d'inscrire à côté, entre parenthèses, leur prononciation : de cette manière l'élève aurait l'avantage d'apprendre à articuler à peu près correctement les noms géographiques, sans risquer pour cela de se trouver dérouté le jour où il lui arrivera de recourir à un atlas édité ailleurs qu'en France.

Parmi ces noms il en est plusieurs auxquels nous avons l'habitude de donner une forme bizarre, qui diffère de leur orthographe nationale sans constituer cependant un essai de notation phonétique. Ex. : *Londres, Naples, Florence, Ratisbonne, La Haye,* substitués à *London, Napoli, Firenze, Regensburg, 's Gravenhage* (par abréviation *den Haag*). *Londres* et *Naples* (lat. *Londinium, Neapolis*) ne sont que des altérations; *Florence* et *Ratisbonne* ont été empruntés aux anciennes désignations latines *Florentia, Ratisbona,* et *La Haye* est une traduction du hollandais. Ce sont des anomalies auxquelles

Digitized by Google

on pourrait remédier en présentant dans les atlas les noms de cette espèce sous une triple graphie : 1° la notation conforme à leur véritable orthographe; 2° la prononciation figurée entre parenthèses; 3° la forme que nous leur donnons en français. Ex. : *Firenze* (*firenntsé*) *Florence.*

§ 579. **Exceptions.** — Les réformes qui viennent d'être proposées ne regardent pas les noms appartenant à l'histoire et à la géographie anciennes : ils ne recevront aucune modification. Celles qu'on pourrait leur appliquer ne manquent pas d'intérêt sous le rapport philologique, mais elles n'en ont guère au point de vue pratique, le seul que j'aie tenu à envisager dans ce travail, et le meilleur parti à prendre en ce qui les concerne est de leur laisser, au moins provisoirement, les transcriptions auxquelles nous sommes accoutumés, si défectueuses que soient d'ailleurs un grand nombre d'entre elles.

Digitized by Google

NOMS PROPRES FRANÇAIS

§ 580. Ils sont de trois sortes : 1° noms de famille ; 2° prénoms ; 3° noms géographiques.

De ces trois classes une seule est irréformable, la première. Les noms de famille constituent une propriété individuelle, leur modification bouleverserait les actes de l'état civil. C'est à la fois l'avantage des particuliers et celui de l'Etat que chacun en conserve scrupuleusement la graphie traditionnelle. Les divergences mêmes qu'offrent dans leur forme extérieure des noms de prononciation et d'origine identiques sont essentiellement utiles à maintenir et présentent pour leurs possesseurs un intérêt qu'il faut avant tout respecter, car ces différences graphiques concourent à mettre en relief la différence des filiations et à empêcher de confondre des familles étrangères les unes aux autres. A ce point de vue il n'est pas égal de s'appeler *Béranger* ou *Bérenger*, *Faivre*, *Febvre* ou *Fèvre*, *Gombaud* ou *Gombault*, *Leblan*, *Leblanc* ou *Leblant*, *Matthieu*, *Mathieu* ou *Mathieux*, *Renaud*, *Renauld*, *Renault* ou *Renaut*, *Renoir* ou *Renouard*, *Roussel* ou *Rousselle*, etc. C'est pourquoi, du reste, aucun citoyen ne peut, dans un acte public, changer la forme de son nom patronymique sans y avoir été autorisé par le Gouvernement.

§ 581. Pour les prénoms le cas est autre[1] : le maintien de leur écriture actuelle est loin de présenter la même importance et leur simplification ne se heurte pas aux mêmes obstacles. Il serait donc facile de leur imposer une graphie conçue dans l'esprit du phonétisme. Ex. : *Jeanne*, *Euphrasie*, *Dorothée*, *Paul*, *Philippe*, *Sophie*, etc., seraient à écrire *Jane*, *Eufrasie*[2], *Dorotée*, *Pol*[3], *Filipe*,

[1] Est-il nécessaire d'avertir que le contenu de ce paragraphe vise uniquement les contemporains ? Les prénoms et surnoms de personnages qui appartiennent à l'histoire de France doivent naturellement demeurer à l'abri de tout changement, leur graphie se trouvant immobilisée par le fait même de leur caractère historique.

[2] Le *ph* du gr. *euphrasia*, qui a donné le nom propre *Euphrasie*, est déjà rendu par une *f* dans le sbst. *eufraise* (lat. du moy. âge *euphrasia*, § 465).

[3] *Paul* s'écrivait anciennement *Pol*. Il figure encore sous cette forme dans plusieurs noms de lieu, comme *Saint-Pol-de-Léon*, *Saint-Pol-sur-Mer*, *Saint-Pol-sur Ternoise*, etc.

Digitized by Google

Sofie. Bien que cette réforme, d'une étendue restreinte, ne puisse, sous le rapport de l'utilité, rivaliser avec celle des noms communs, elle n'en constitue pas moins un progrès de nature à en faire souhaiter la réalisation.

§ 582. Les noms qui appartiennent à la géographie de la France sont presque aussi malléables et gagneraient également à subir la réforme : *Can, Anguiin*[1], *Lan, Rouan, Rône, Sône*, etc., sont des graphies très plausibles qu'on pourrait faire accepter au public sans grande difficulté[2]. Dans plus d'un cas la logique y trouverait son compte : pourquoi, par exemple, s'obstiner à garder l'*y* de *Bayonne*, lorsqu'on a depuis longtemps remplacé par un *i* celui de son dérivé *baïonnette*[3]?

Peut-être objectera-t-on que la régularité du service postal est exposée à souffrir d'une simplification orthographique appliquée aux noms de lieu, mais c'est une hypothèse assez malaisée à admettre. En effet, que l'expéditeur d'une lettre en écrive dorénavant l'adresse de cette manière : « *La Madelène, Le Ménil, Fontenè, Fontenoi* », etc., au lieu d'avoir, comme aujourd'hui, à la libeller suivant les cas « *La Madeleine, La Magdeleine* ou *La Magdelaine, Le Maisnil* ou *Le Mesnil, Fontenay* ou *Fontenet, Fontenois* ou *Fontenoy* », on ne voit pas quel embarras pourrait en résulter pour les employés des postes. L'adresse devant toujours être complétée par le nom du département, aucune confusion n'est à craindre entre les localités de désignation semblable.

§ 583. *Pluriel des noms propres*. — Bien que l'addition d'une *-s* finale aux noms propres, quand on les emploie au pluriel, ne constitue pas une question de graphisme à proprement parler, mais une question de syntaxe, il n'est pas déplacé, je crois, d'en dire incidemment quelques mots.

[1] Les ducs d'*Enghien*, qui tiraient ce nom de la seigneurie d'Enghien en Hainaut, l'écrivaient *Anguien* au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. C'est seulement vers le milieu du XVIII^e^ qu'il reprit l'orthographe wallonne (v. § 434, 1^re^ note).

[2] Pour d'autres exemples que ceux donnés dans ces deux paragraphes, se reporter aux noms de personne et de lieu cités dans les diverses sections de cette étude où ont été respectivement examinées les graphies vocaliques et consonantiques qui paraissent susceptibles de réforme (chapitres I-III, V-VII).

Pour la suppression du trait d'union dans les noms géographiques français, v. ci-dessus § 528, n° 9.

[3] Le XVI^e^ s. l'écrivait *bayonette*. Quoique l'Académie la mentionne encore dans la dernière édition de son Dictionnaire, cette graphie est complètement sortie de l'usage.

Digitized by Google

Les grammairiens du XVIIIe siècle ont introduit dans leur orthographe une distinction que les époques précédentes avaient ignorée et qui depuis lors est restée à l'état de règle absolue. D'après eux les noms propres doivent prendre le signe du pluriel quand ils sont employés pour désigner non les porteurs mêmes de ces noms, mais des personnages qui leur sont analogues par la nature de leur esprit, de leur caractère, de leur talent, etc. On peut en citer comme un exemple typique la phrase suivante qui se rencontre dans diverses grammaires : « Les Boileau et les Gilbert furent les *Juvénals* de leur époque. » Rappelons encore celle-ci : « Les Crébillon et les Campistron ne furent ni des *Corneilles* ni des *Racines* » (§ 311).

Cette règle, attaquée par certains critiques, est cependant fine, juste et, par suite, excellente à garder, le nom propre devenant ici un véritable nom commun[1]. Dans les deux exemples précités les mots *Boileau, Gilbert, Crébillon, Campistron,* signifient « les écrivains qui s'appelaient *Boileau*, etc. ». Ce sont des noms propres dont chacun désigne non plusieurs personnes, mais une seule. Ce pluriel emphatique n'est pas un vrai pluriel, derrière lui se cache un singulier : il tombe sous le sens qu'il ne peut recevoir le signe de la pluralité. Tout au contraire, dans ces mêmes phrases, « les *Juvénals*, des *Corneilles*, des *Racines* », signifient « des satiriques à la façon de *Juvénal*, des tragiques semblables à *Corneille* et à *Racine*. » Il est clair que ces noms y désignent des collectivités. Pris au figuré, comme termes de comparaison, ils assument en réalité le rôle de noms communs, ils n'en sont que des substituts et la logique commande, en conséquence, de leur donner l'exposant du pluriel. Nous sentons si bien qu'un nom propre pris dans cette acception se transforme en nom commun que, dans beaucoup de cas analogues, nous remplaçons par une initiale minuscule la majuscule réglementaire des noms propres. C'est ainsi que nous écrivons « *un amphitryon, un aristarque, un automédon, un barème, un bucéphale, un cerbère, une fontange, un harpagon, un louis, un mentor, un napoléon, un olibrius, un phaéton, un quinquet, un sosie* », etc., au lieu de « *un Amphitryon, un Aristarque, un Automédon* », etc. Au pluriel nous écrivons sans hésiter « *des amphitryons, des aristarques, des automédons* », etc., et nous serions fort surpris qu'on vînt nous chercher querelle au sujet de leur *-s* finale. Tout ceci montre bien

[1] Il ne faut pas oublier que ces observations ne concernent que la prose, les poètes devant garder la liberté d'écrire le pluriel des noms propres de la manière la plus commode pour les besoins du vers (§ 586).

Digitized by Google

que les grammairiens du XVIIIe siècle ont eu raison et que leur règle n'est pas une vaine subtilité[1].

§ 584. A côté d'elle il en est une autre beaucoup moins fondée, qui consiste à établir une distinction entre les noms au pluriel désignant plusieurs membres de la même famille « selon que ces personnages sont considérés plutôt comme individus que comme membres de la même famille et inversement. » D'après les grammairiens qui l'ont formulée il faut écrire « les *Gracques*, les *Horaces*, les *Scipions* », mais « les deux *Tarquin*, les deux *Corneille* ». Elle est purement factice, comme le fait remarquer avec justesse M. Clédat (*Gram. rais.*, p. 106). On ferait bien de la supprimer et de toujours écrire ces noms sans *-s* finale, sauf en ce qui regarde les personnages de l'histoire romaine, car rien n'est plus rationnel que de la leur donner, la forme plurielle y étant la traduction d'un pluriel latin : l'*-s* des graphies « les *Gracques*, les *Horaces*, les *Scipions* », répond à celle de « *Gracchos, Horatios, Scipiones* ». Par le même motif on la donnera aussi aux « deux *Tarquins* », qui répondent à « *Tarquinios* ambo ». En dehors de cette unique exception réservée aux noms romains il faut s'abstenir d'employer l'exposant du pluriel.

§ 585. *Majuscules.* — Il arrive assez souvent qu'un nom commun, ou un assemblage de noms communs, joue le rôle d'un nom propre. Ex. : « la *Bourse*, la *Ville*, le *Bon Marché*, la *Monnaie*, le *Théâtre-Français*, l'*Eglise* », etc. En pareille circonstance, l'usage le plus répandu est de recourir à la majuscule. C'est un excellent procédé, qui ajoute à la netteté de l'expression en soulignant par une différence graphique une différence de valeur. En effet :

1° « La *bourse*, la *ville*, le *bon marché*, la *monnaie*, le *théâtre français* », sont des expressions générales sans rapport avec « la *Bourse* (de Paris), la *Ville* (administration municipale), le *Bon Marché* (magasin), la *Monnaie* (établissement où on la frappe), le *Théâtre-Français* (édifice) ;

2° Ce n'est pas la même chose de dire d'un prêtre qu'il est « sorti de l'*église* » ou qu'il est « sorti de l'*Eglise* » ;

3° Quand un auteur, parlant de François Ier, l'appelle le *Père des lettres*, il fait allusion à un « surnom » historique, et la majuscule

[1] L'arrêté ministériel du 26 février 1901 est d'un avis opposé : « On tolérera dans tous les cas que les noms propres, précédés de l'article du pluriel, prennent la marque du pluriel. »

Digitized by Google

du mot *Père* s'y justifie d'elle-même, comme dans les surnoms de *Père de la patrie*, *Père du peuple*, donnés à Cicéron et à Louis XII, tandis qu'il en est autrement lorsqu'on dit qu'Hérodote a été « le *père* de l'histoire », ou Corneille « le *père* de notre théâtre ». Ici l'on énonce un fait, on formule une appréciation, *père* n'est plus un surnom, mais un simple nom commun, et, comme tel, il garde sa minuscule.

L'utilité de ce graphisme est incontestable et, je crois, incontestée, aussi n'en aurais-je point parlé, si l'Académie n'avait sur ce point une notation flottante, dont les inconséquences sont faites pour induire en erreur : par exemple, elle écrit correctement « le *Théâtre-Français*, l'*Eglise* », mais en regard elle nous donne « la *comédie française*, la *bourse* de Paris, la *ville*, la *monnaie* », etc. Autant de contradictions à faire disparaître : on posera en règle qu'il faut mettre une majuscule à ces expressions comme à toutes celles du même genre. « Ces majuscules contribuant à la clarté, » dit M. Bréal (*op. cit.*, p. 72), « il n'y a aucune raison pour s'en priver. »

Digitized by Google

VERSIFICATION ET RÉFORME

§ 586. Comme la remarque en a été faite à plusieurs reprises, les rectifications orthographiques resteront subordonnées aux exigences de la prosodie actuelle. Sous peine de bouleverser les conventions sur lesquelles repose tout le système de la poésie française, nous ne pouvons songer à adopter des notations qui modifieraient le nombre des syllabes dans les mots simplifiés [1]. Il en sera de même pour tout changement qui contribuerait à rendre plus difficile le maniement de la rime. Quelque étendue qu'on juge utile de donner à la réforme, celle-ci ne saurait avoir la prétention de régenter les poètes, ni surtout de leur créer de nouvelles entraves [2]. Qu'ils continuent à écrire comme ils l'ont fait jusqu'ici, en conservant intact le peu d'indépendance laissé par les lois sévères de notre versification, et gardons-nous de leur chercher querelle, s'il leur plaît de sacrifier aux trompeuses idoles de l'étymologisme.

Je formulerai seulement quelques observations au sujet d'une question importante, celle de l'hiatus. Si l'on accepte les règles proposées dans le chapitre V relativement à la suppression des consonnes finales muettes, rien ne sera changé pour l'oreille, mais il en résultera pour l'œil beaucoup de nouveaux hiatus. Actuelle-

[1] Si pour *miniature* (§ 464) je me suis permis d'agir d'une manière différente, c'est qu'il n'y avait aucun inconvénient à le faire, le remplacement de cette graphie par *mignature* ne pouvant concerner que les prosateurs. Les poètes du XVII[e] siècle employaient à la fois les deux formes *mignature* et *miniature* (p. 6, 2[e] note), et, quand ils usaient de la seconde, ils donnaient à *minia-* une scansion tantôt dissyllabique, tantôt trisyllabique. Ex. :

.....C'est une *mignature*. (CORNEILLE)
O ciel! c'est *miniature*! (MOLIÈRE)
Le père de Saillans, peintre en *miniature*. (MAROLLES)

Il est évident que personne n'aura la pensée de contester aux poètes de nos jours une liberté que possédaient leurs confrères de l'époque classique.

[2] Voir à ce sujet §§ 121, 3° et 6°; 123, note; 124; 132, note; 137, 8°; 138; 140, 3°; 146, 2°, note 1; p. 440, note.

Digitized by Google

ment *clef, nid, loup, coursier, papier,* etc., peuvent figurer dans les vers devant une voyelle [1]; ils ne le pourront plus le jour où on les écrira *clé, ni, lou, coursié, papié.* Ce serait absurde, puisque cette suppression ne modifiera pas le son du mot : la graphie seule aura varié. Les poètes seront donc libres de ne pas en tenir compte : dans ce cas ils conserveront à ces termes leur ancienne notation. Mais si, ne voulant pas se singulariser par une affectation d'archaïsme, ils se rallient sur ce point à la nouvelle orthographe, il est clair qu'ils seront forcés de réviser les lois de la versification concernant l'hiatus. Ce parti serait le plus sage et l'on ne peut que les y encourager.

§ 587. Les vieilles règles de l'hiatus auraient, en effet, un besoin urgent d'être remaniées de fond en comble pour se mettre d'accord avec la phonétique et la raison. Elles sont trop étroites et reposent sur une conception erronée du choc des sons vocaliques. La succession immédiate de deux voyelles différentes n'entraîne pas de cacophonie. Il n'y a d'hiatus véritable que dans la répétition immédiate d'une même voyelle : *a-a, é-é, i-i,* etc. Pour faire sentir cette répétition, nous sommes obligés de nous arrêter un instant et de scinder en deux l'émission de la voyelle en y intercalant un souffle expiratoire, de cette manière : *a'a, é'é, i'i,* etc. Autrement l'ouïe ne percevrait pas deux émissions successives du même son : il n'y aurait pour elle que l'émission d'une seule voyelle longue *ā, ē, ī,* etc., à la place de deux brèves *ăă, ĕĕ, ĭĭ,* etc. C'est à cet effort expiratoire et au temps d'arrêt dont il s'accompagne qu'est due l'impression désagréable de l'hiatus, et le choc de la voyelle contre elle-même est d'autant plus gênant, l'effet nous en semble d'autant moins harmonieux que celle-ci appartient à la classe des voyelles nasales *(an-an, in-in,* etc.) ou qu'elle possède un timbre plus aigu : ainsi le groupe *a-a (*« Anna attend ») est beaucoup mieux toléré par le sens auditif que *é-é* et surtout *i-i* (« beauté exquise, génie inimitable »), ce dernier exigeant le maximum d'effort vocal.

§ 588. L'hiatus, au contraire, n'existe pas en réalité là où les deux

[1] Ex. :

Enfermée à la *clef*, ou menée avec moi. (Molière)
L'an suivant, elle mit son *nid* en lieu plus haut. (La Fontaine)
Quiconque est *loup* agisse en loup. (id.)
Rendre docile au frein un *coursier* indompté. (Racine)
Je reprends sur-le-champ le *papier* et la plume. (Boileau)

Digitized by Google

phonèmes consécutifs sont dissemblables. Nous ne ressentons, par exemple, aucune impression pénible lorsque des rencontres de cette nature se produisent dans le corps des mots : on peut citer entre autres les groupes *a-é*, *a-i*, *a-o*, *a-u*, *é-a*, *é-i*, *é-o*, *é-u*, *i-a*, *i-é*, *i-o*, *i-u*, *o-a*, *o-é*, *o-i*, *o-u*, *u-a*, *u-é*, *u-eu*, *u-o*, *u-au*, *ou-a*, *ou-é*, *ou-i*, etc, dans « *aé*rien, La*ï*s, cha*o*s, Ima*ü*s, Thé*a*no, Chrysé*i*s, *E*olide, Cré*ü*se, li*a*ne, oubli*é*, li*o*nne, di*u*rne, *oa*sis, po*é*sie, Héloïse, Antino*ü*s, Nant*ua*, nu*é*e, vert*ueux*, d*uo*, cr*uauté*, l*oua*, enj*oué*, enf*oui* », etc. Loin d'en être blessée, l'oreille en reçoit plutôt une sorte de caresse, et c'est précisément l'abondance de ses groupements vocaliques qui a valu au dialecte ionien la réputation de grâce et d'harmonie dont il jouissait chez les Grecs. Aussi est-il impossible de deviner par suite de quelle aberration ces mêmes rencontres, tenues à bon droit pour parfaitement euphoniques dans l'intérieur des mots, cessent d'être considérées comme telles lorsqu'elles se produisent entre la fin d'un mot et le commencement d'un autre. Il faut avoir eu l'esprit faussé par les préjugés de l'éducation pour trouver que *aé*, *ia*, *ao*, *aü*, *oé*, *éa*, etc., sont doux dans *Pasiphaé*, *Eliacin*, *Laodice*, *Imaüs*, *Leucothoé*, *Théano*, et durs dans « il *a été*, elle *y a* ceint le diadème, elle *a osé*, il *a eu*, Calisto *et* Arcas », etc. Il y a plus d'un siècle, d'Alembert, constatant que, s'il est des hiatus choquants, il en est aussi d'agréables, protestait déjà en ces termes : « Notre poésie même me paraît ridicule sur ce point ; on rejette : j'ai vu mon père *immolé* à mes yeux, et on admet : j'ai vu ma mère *immolée* à mes yeux, quoique l'hiatus du second vers soit beaucoup plus ridicule. » (Lettre à Voltaire, 11 mars 1770).

§ 589. Les rigueurs affichées en cette matière par la prosodie classique ne sont pas explicables, mais ce qui l'est encore moins, c'est de les voir compensées par des tolérances aussi étranges que celles-ci :

> Cependant à *Pompée élevez* des autels. (Corneille)
> Trame une *perfidie inouïe* à la cour. (Racine)
> Pourquoi d'un *an entier* l'avons-nous différée ? (id.)
> Immolant trente mets à leur *faim indomptable*. (Boileau)

Ce sont là des hiatus incontestables et de l'euphonie la plus douteuse. Pourquoi les autorise-t-on ? Pourquoi les autres, — qui n'en sont pas, — demeurent-ils défendus ? Pourquoi enfin la prosodie met-elle le comble à ses incohérences en permettant d'un vers au suivant l'hiatus qu'elle interdit dans le corps du vers lui-même. Ex. :

> Deux fois de mon hymen le nœud mal *assorti*

Digitized by Google

A chassé tous les dieux du plus juste parti. (CORNEILLE)
Ni serment, ni devoir ne l'avait *engagé*
A courir dans l'abîme où Porus s'est plongé. (RACINE)

Chercher le motif serait peine perdue : nous n'en connaissons pas de valable.

§ 590. Il serait temps de faire droit à la plainte de d'Alembert en débarrassant une fois pour toutes la poésie française de prohibitions surannées que le bon sens condamne. Un certain nombre de jeunes poètes y semblent disposés : tout en se montrant soucieux de respecter l'ensemble des lois qui régissent notre versification, ils commencent à secouer le joug des faux hiatus. Souhaitons-leur d'opérer rapidement et dans sa totalité une réforme si nécessaire. Rien de moins compliqué, et la règle en est facile à poser : elle consiste à ne proscrire que les chocs de voyelles vraiment incompatibles avec l'euphonie (§ 587) et à autoriser tous les autres (§ 588).

Digitized by Google

LANGUE SCIENTIFIQUE

§ 591. Contrairement à une opinion exprimée par divers hommes de science, je pense, comme le font beaucoup de leurs confrères, que la langue scientifique doit être exceptée de la réforme et obéir toujours strictement aux lois de l'étymologie, ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises (§§ 58, 88, 91, note 1, 175, 190, 202, etc.).

La raison en est qu'elle n'a rien à démêler avec le vocabulaire usuel. Ce n'est pas une véritable langue, mais un idiome purement artificiel, un argot, pour l'appeler par son nom. Les termes dont cet argot se compose ne sont pas en réalité des mots français, mais des radicaux grecs et latins affublés de désinences françaises[1]. Ils restent en dehors de la langue proprement dite, telle que l'a faite une longue évolution. Cette formation artificielle était indispensable pour satisfaire aux besoins du vocabulaire scientifique, qui exigent une création incessante de mots composés. Or, sans être dénué de la faculté de composition, le français est cependant fort loin de la posséder au même degré que d'autres membres de la famille ario-européenne, comme l'allemand, le latin, le grec ou le sanscrit. Aussi a-t-il fallu suppléer à cette impuissance relative en se servant de matériaux extraits des idiomes classiques.

Une langue de cette espèce échappe à la réforme orthographique, parce qu'on ne peut songer un seul instant à la soumettre au phonétisme. Par la multiplication des équivoques dues à l'homographie, celui-ci ne saurait exercer qu'une action néfaste sur une terminologie qui réclame avant tout une précison absolue et où l'ambiguïté serait le pire des fléaux. Voici quelques exemples à l'appui :

1° Les trois finales *-phile*, *-phyle* et *-phylle*, respectivement tirées du gr. *philos, phulê, phullon,* « ami, tribu, feuille », seraient con-

[1] Le mot *radical* est pris ici non avec la valeur spéciale qu'on lui donne en linguistique, mais dans un sens plus général, englobant à la fois le *radical* et le *thème*.

Digitized by Google

fondues par le phonétisme en une seule : *-file* (v. § 58, c, où il en a déjà été question). Il en serait de même pour la finale *-rrhée* : *cholorrhée* deviendra énigmatique, si on le transforme en *colorée*. De même pour les finales *-lyte*, *-scèle*, *-pyle* (de gr. *lutos* « soluble », *skelos* « jambe », *pulê* « porte »), et *-lithe*, *-cèle* (de gr. *lithos* « pierre », *kêlê* « tumeur ») ,*-pile* (de lat. *pila* « colonne »), si on les note indistinctement *-lite*, *-ssèle*, *-pile* (v. §§ 52, 199). De même pour les éléments *-chole* et *-colle* (de gr. *kholos* « bile », *kolla* « colle ») : *glycocholique* et *glycocollique* se confondraient sous la graphie unique *glicocoliqe*.

2° *Cholique* « biliaire », écrit *coliqe*, ne se distinguerait pas de l'adj. *coliqe* « relatif au côlon » (§ 58, c). Il en serait de même pour *cronografie*, remplaçant à la fois *chronographie* (de gr. *khronos* « temps ») et *cronographie* (de *Kronos* « Saturne », v. § 353), ainsi que pour *sinolojie*, remplaçant *cynologie* (de gr. *kuón* « chien ») et *sinologie* (de lat. *Sinæ*). *Miolojie*, substitué à *myiologie* (de gr. *muia* « mouche ») et à *myologie* (de gr. *mus* « muscle »), pourrait susciter des doutes analogues (v. § 202).

3° Les deux radicaux *entéro-* « intestinal » et *antéro-* « antérieur » n'en feraient plus qu'un : *antéro-*. De même pour *cirro-* et *cirrho-* (de lat. *cirrus* « filament » et gr. *kirrhos* « roux ») réunis sous la forme phonétique *sirro-*. De même pour *thyro-* et *tyro-* (de gr. *thureos* « bouclier » et *turos* « fromage »). De même pour *hidro-* et *hydro-* (de gr. *hidros* « sueur » et *hudôr* « eau ») : la substitution de *i* à *y* (§ 196) nous exposerait à confondre *hydromancie, hydronose, hydrotique, hydrorrhée,* etc. (écrits *idromansie*, etc.), avec *hidromancie*, *hidronose*, *hidrotique*, *hidrorrhée,* (écrits *idromansie*, etc.), dont la signification est entièrement différente [1]. De même enfin pour *auto-*, *poly-*, dans des mots comme *autoplastie*, *autotomie*, *polyclinique*, qui, transformés en *oto-*, *poli-*, se confondraient avec *oto-* et *poli-* de *otoplastie*, *ototomie*, *policlinique* (v. ce qui en a été dit § 58, c, et § 199).

Ces spécimens d'amphibologies suffisent à démontrer quelle étroite obligation s'impose à la langue des sciences de maintenir aussi pure que possible la forme étymologique [2]. Ici se présen-

[1] Après cet échantillon des équivoques que le changement de *y* en *i* introduirait dans les expressions scientifiques, on ne peut trop s'étonner de voir l'Académie, qui « se confesse très attachée à l'orthographe étymologique » (*Rapport* de 1905, p. 4, 2°) et qui « repousse le remplacement intégral et radical de *y* dans les mots tirés du grec » (ibid., p. 18, 28°) appartenant au langage ordinaire, déclarer que, « notamment pour les mots de création scientifique, elle aura pour tendance de favoriser l'*i* plutôt que l'*y* » (ibid., p. 21, 13°).

Le vocabulaire scientifique des Italiens et des Espagnols nous en fournit une

Digitized by Google

tent deux objections partielles dont il faut dire quelques mots.

§ 592. La première est celle-ci : là où l'équivoque est impossible, ne pourrait-on simplifier la notation et écrire, par exemple, *sinfise*, *ftisie*, *ftiriase*, *diftérie*, *flogose*, *tifoïde*, *atérome*, *éritème*, *asténique*, *condrome*, *erpétisme*, etc.?

Il est difficile de partager cette opinion. La terminologie scientifique doit constituer avant tout une langue « internationale », écrite par et pour des hommes familiarisés avec le latin et le grec et qui, grâce à sa forme même, soit facilement comprise des lecteurs auxquels elle est destinée. Le mélange du phonétisme à l'étymologisme lui enlèverait ce caractère d'internationalité qui en fait le principal mérite, pour la rejeter dans les inconvénients de l'arbitraire et de la confusion, puisque chaque savant pourrait dès lors en phonétiser les termes à sa guise et suivant les habitudes de son pays. Le seul moyen d'y mettre obstacle est de contraindre inflexiblement l'orthographe scientifique à respecter l'étymologie.

De plus, l'admission du phonétisme dans les expressions où il ne peut déterminer d'amphibologie ne manquerait pas d'entraîner, par le progrès d'une contagion imitative, son emploi dans ceux où il serait apte à en introduire. La porte une fois ouverte aux caprices individuels, on verrait naître au bout de peu de temps une bigarrure orthographique susceptible des conséquences les plus regrettables. Du moment qu'ici deux systèmes d'écriture viendront à fonctionner concurremment, qui se chargera d'en délimiter avec certitude et autorité les territoires respectifs et de préciser sur quelles parties de la nomenclature chacun d'eux exercera son action?

A la grande différence de ce qui se passe pour la langue usuelle, où tout se modifie avec lenteur et dont les acquisitions successives s'échelonnent sur un long espace de temps, cet idiome spécial, essentiellement mobile, s'accroît sans cesse de formations imprévues. On ne saurait prédire la veille quel terme nouveau y surgira le lendemain, aussi le plus sage est-il d'inciter les savants à adopter une règle uniforme, indéfiniment applicable aux créations de l'avenir, comme elle l'a été à celles du passé. Ils trouveront dans un scrupuleux étymologisme un code dont les préceptes leur seront faciles à observer sans la moindre hésitation, quelles que soient les circons-

démonstration supplémentaire : soumis au phonétisme comme le reste de la langue, il ne possède pas toujours, dans les parties empruntées au grec et au latin, un degré de netteté équivalent à celui que nous offre sur ce point le lexique des savants français, en dépit de quelques imperfections signalées au § 594.

Digitized by Google

tances où il y aura lieu de le faire. Ils seront certains d'être toujours entendus de leurs confrères, certains aussi de toujours les comprendre; ce sont des raisons péremptoires de conclure au maintien de l'étymologisme dans ce domaine, comme étant le procédé tout à la fois le plus sûr et le plus simple.

Il n'y a pas de contradiction entre cette thèse et celle du § 17, 4°, où j'ai exposé l'impossibilité de l'étymologisme appliqué au français. Cette impossibilité n'existe que pour la langue courante, la seule à laquelle ait trait le paragraphe en question. Le langage scientifique ne la connaît pas, en raison même des moyens qui ont servi à le constituer : il se compose surtout, je le répète, de radicaux latins ou grecs qui ont subi non une « transformation », mais seulement une « transcription », et qui, sans avoir passé par aucune évolution préalable, se sont trouvés transplantés tels quels au sein du français (§ 591). On a donc toute facilité pour leur conserver une notation qui soit d'accord avec l'étymologie.

§ 593. Voici maintenant la seconde objection : quelques termes font simultanément partie de la langue scientifique, où ils ont pris naissance, et de la langue courante, dans laquelle ils ont ultérieurement pénétré; faudra-t-il donc leur attribuer une double orthographe, étymologique dans le premier cas, simplifiée dans le second?

Il me semble que la réponse doit être affirmative. D'une part, en effet, le vocabulaire des sciences, astreint à une transcription rigoureusement étymologique en vertu des motifs allégués plus haut (§ 591), n'a pas à tenir compte de la réforme; de l'autre, l'orthographe de la langue courante devant être modifiée dans le sens phonétique, il est essentiel que les mots en soient écrits suivant les règles de cette réforme avec le moins d'exceptions possible, sous peine d'annuler une grande partie des bénéfices qui peuvent en résulter. De là pour certains mots, d'ailleurs en très petit nombre, la nécessité d'une double notation (v. §§ 240, 422, 449). On aura recours soit à la graphie phonétique, soit à l'étymologique, selon l'occurrence : dans les colonnes d'une feuille non scientifique un journaliste, s'adressant à la masse des lecteurs, pourra leur parler, conformément à l'orthographe simplifiée, de l'*exéma*, de la *ftisie*, de la *diftérie*, de la *neurasténie*, etc., tandis que, dans une étude exclusivement destinée au monde médical, un médecin écrira *eczéma*, *phthisie*, *diphthérie*, *neurasthénie*. En l'espèce, l'inconvénient d'avoir deux graphies pour un même mot est nul, et l'homme de

Digitized by Google

science n'éprouvera aucun embarras à se servir de l'une ou de l'autre, suivant qu'il composera soit un livre de simple vulgarisation, soit un ouvrage d'allure purement technique, écrit pour être lu par ses confrères [1].

§ 594. Qu'on me permette maintenant quelques critiques concernant la forme donnée aux termes de la langue scientifique. Elle est souvent très défectueuse et certains d'entre eux semblent avoir été forgés au hasard, sans respecter les règles ordinairement suivies dans la transcription des mots grecs et sans faire entrer en ligne de compte l'analogie des expressions voisines. Il est choquant de voir la diphtongue *eu* du grec rendue tantôt par *eu* dans *neural*, *neurasthénie*, *neurisme*, *neurone*, *psychoneurose*, etc., tantôt par *ev* dans *névralgie*, *névrosthénie*, *névrite*, *névrome*, *névrose*, etc.

De même pour la diphtongue *ei*, qui, habituellement transcrite par *i* (*angiographie*, *chiromégalie*, etc.), devient *ei* dans *séismographe*, *séméiologie*, *chéiro-pompholyx*, etc.

De même encore pour la diphtongue *ou* de *oura* « queue », qui devient *u* dans *uromèle*, *uropygien*, *céphaluroïde*, etc., mais qui reste *ou* dans *ouraque*, *macroure*.

Il arrive parfois qu'au lieu d'être respectivement rendues par *æ* et *œ*, les diphtongues *ai*, *oi*, du grec le sont par une graphie commune *e*, à l'imitation de ce qui se fait dans l'orthographe courante. Or, il peut en résulter des homographies nuisibles : c'est ainsi que, représentés par *céno-*, au lieu de l'être par *cæno-* et *cœno-*, les radicaux *kaino-*, *koino-*, deviennent impossibles à distinguer l'un de l'autre et, de plus, se confondent avec *céno-* de *kenos* « vide ». Ex. : *éocène*, *cénobion*, *cénose*, de *êôs* « aurore » et *kainos* « récent », *koinos* « commun » et *bios* « vie », *kenósis* « évacuation ».

Le gr. *k* a *c* pour représentant en latin et, par suite, en français (*callipyge*, *cénotaphe*, *cinématographe*, *colosse*, *cube*, etc.). Il est donc

[1] Même dans l'orthographe actuelle, pour certains termes d'ordre scientifique, la coexistence de deux graphies, l'une conforme à l'étymologie, l'autre phonétisée, n'est pas sans exemple. L'Académie admet indifféremment les notations *fongus* et *fungus*, dont la première phonétise la voyelle nasale tandis que la seconde reste conforme à l'origine latine. Elle accepte de même *flegmasie*, *flegmatique*, *flegme*, *flegmon*, *flegmoneux*, et *phlegmasie*, *phlegmatique*, *phlegme*, *phlegmon*, *phlegmoneux*, *frénésie*, *frénétique* et *phrénésie*, *phrénétique*, *urètre* et *urèthre*. La méthode proposée dans ce paragraphe n'est donc pas autre chose que l'extension, — adaptée à un but particulier, — d'un fait orthographique qui se rencontre depuis longtemps déjà sur quelques points du Dictionnaire.

Faisons observer en outre, pour échapper au reproche de contradiction, que cette double graphie n'a aucun rapport avec celle dont il a été question au § 29.

Digitized by Google

abusif d'écrire *karyokinèse* en regard de *caryophyllée* et de *cinétique* ; *kélotomie* est en discordance avec *célosome* et *hématocèle*; le même reproche doit s'adresser à *kératite*, *kéraunographique*, *kleptomane*, *okymétrie*, si on les compare à *cératothèque*, *céraunien* (t. de géog.), *clepsydre*, *ocytocique*, etc., et ainsi d'une foule d'autres, qui sont loin de faire nonneur à leurs parrains (v. § 449).

§ 595. Ces graphies contradictoires seraient à corriger en les ramenant à un principe unique. La marche est toute tracée : parlant une langue néo-latine, nous n'avons qu'à nous inspirer du système de transcription employé par les Latins eux-mêmes dans les emprunts qu'ils ont faits à l'idiome hellénique et sur lequel nous nous sommes jusqu'à présent réglés dans les parties correctes de la terminologie scientifique. Il consiste à rendre par *y*, *æ*, *œ*, *i* (§ 162), *eu* (*ev* devant voyelle), *u*, les éléments vocaliques *u*, *ai*, *oi*, *ei*, *eu*, *ou*, du grec et par *c*, *th*, *ph*, *ch*, le *kappa*, le *thêta*, le *phi* et le *khi*. On devrait [1] donc écrire *ædocéphale*, *ægophonie*, *ætiologie*, *cœliaque* (comme le font les Allemands dans *anæmia*, les Anglais dans *ægophony*, *ætiology*, *cœliac*, etc.), *achæne*, *chætopode*, *chiro-pompholyx*, *sismographe*, *cœnobion*, *neuragmie*, *neurite*, *neurome*, *évexie*, *macrure*, *uraque*, etc., à l'exemple de *ædœotomie*, *chærophylline*, *chæromyces*, *chirurgie*, *cœnure*, *neurasthénie*, *neurisme*, *neurone*, *évonymine*, *uromèle*, *uropygien*, etc. De même *calidoscope*, *caryocinèse*, *célotomie*, *cératite*, *cératocèle*, *céraunographique*, etc., devraient remplacer *kaléidoscope*, *karyokinèse*, *kélotomie*, *kératite*, etc., sur le modèle de *calomel*, *caryophyllée*, *célosome*, *cératothèque*, etc.

La transcription du *khi* par *ch* appelle une remarque. Dans notre alphabet le digramme *ch* a tantôt le son du *c* dur, tantôt celui de la chuintante sourde (§ 350). De là chez beaucoup de personnes une incertitude de lecture, quand il s'agit de mots qui ne leur sont pas familiers : ainsi il n'est pas rare de les entendre prononcer « *trichine* » comme « *machine* », au lieu de *trikin'*. L'analogie ne peut leur venir en aide, car souvent un même radical possède la double prononciation. Ex. : *chirurgie*, *psychique*, où le *ch* est chuintant, en regard de *macrochirie*, *psychiatrie*, où il sonne *k*. Sous ce rapport, le groupe

[1] Je dis « on devrait » et non « on doit », parce que beaucoup de ces mauvaises leçons sont tellement enracinées dans nos habitudes que leur réforme intégrale serait sans doute très difficile à faire accepter (§ 449), le changement d'orthographe devant pour certaines entraîner un changement de prononciation, comme dans *calidoscope*, *cératite*, *ocymétrie*, etc., au lieu de *kaléi-*, *kéra-*, *oky-* : aussi ce paragraphe a-t-il plutôt en vue les créations à venir que les graphies présentes.

Digitized by Google

kh serait évidemment préférable à *ch* pour rendre le grec *kh* dans les mots savants où il est articulé comme un *k*. Ex. : *khiloplastie*, *khiragre*, *macrokhirie*, *trikhine*, etc. Mais cela obligerait à remanier une portion très étendue de la nomenclature et il en résulterait un dérangement considérable pour un intérêt très secondaire à tout prendre, puisqu'il concerne seulement un détail de prononciation sans influence aucune sur la clarté du sens. Mieux vaut encore s'en tenir à la transcription latine *ch*.

§ 596. Au nombre des notations irrégulières il faut également ranger *sérumthérapie*, dont se servent divers physiologistes à la place de *sérothérapie*. C'est un barbarisme à faire disparaître, pour se conformer à la règle générale qui préside à la création des composés et d'après laquelle on doit y faire entrer les mots latins à l'état de thèmes et non sous leur forme déclinée.

§ 597. **Exceptions.** — Outre les cas visés par la note du § 595, il y en a quelques-uns dont la mauvaise graphie devra nécessairement être maintenue. Ce sont, on le devine, ceux où sa conservation est propre à rendre des services en permettant de distinguer le mot qui la présente d'un autre mot, différent par la signification, dont la transcription est normale et qui formerait avec le premier un homogramme dangereux pour la clarté, si l'on venait à régulariser celui-ci. Tel est, par exemple, le cas (déjà mentionné au § 449) pour le gr. *kustis* « vessie, vésicule », dont le radical transcrit par *cyst-* a le plus ordinairement la valeur « vessie », tandis qu'il en prend une tout autre quand on le transcrit par *kyst-*. Ainsi les adjectifs *cystique* et *kystique* signifient le premier « relatif à la vessie », le second « relatif à un kyste » : réunir leurs deux graphies en une seule (*cystique*) amènerait une confusion de sens qui n'existe pas actuellement. Dans cette circonstance, comme dans toutes celles du même genre, le maintien de la graphie fautive en face de la correcte est rendu indispensable par son utilité.

§ 598. Les transcriptions vicieuses dont il a été parlé au § 594 ne sont pas le seul défaut qu'il y ait à reprocher aux expressions créées par les hommes de science. Il en est un autre qu'on a souvent l'occasion d'y constater, c'est l'abus des combinaisons hybrides, où l'on voit dans un même mot des éléments empruntés à des idiomes différents s'associer en un groupement plus anarchique que fraternel. Les plus nombreux sont ceux où, le premier des composants appartenant au latin, l'autre est tiré du grec, et vice versa ; les

Digitized by Google

composés gréco-français ou latino-français s'y montrent beaucoup plus rares [1]. Voici quelques exemples des uns et des autres : *radiographie* [2], *lithotriteur*, *nitro-benzine*, *électro-positif*, *chloroforme*, *néo-latin*, *épicorollé*, etc. [3]

C'est là un genre de malformation d'autant moins excusable que la plupart du temps, avec un peu de soin, il serait aisé de l'éviter. En principe, tous ceux qui ont souci de ce que l'on est convenu d'appeler la « pureté de la langue » (§ 76, note) sont d'accord pour condamner les termes hybrides. Néanmoins il en est plusieurs que nous sommes forcés d'accepter : consacrés par l'usage, compris de chacun, ils s'imposent à nous sans qu'on puisse désormais songer à les réformer. Ainsi nous ne devons pas hésiter à faire une exception en faveur des hybrides dans la composition desquels entrent, en qualité de préfixes ou de finales, certains éléments comme *auto-*, *anti-*, *archi-*, *pseudo-*, *-graphie*, *-logie*, *-mètre*, etc. L'extrême fréquence de leur emploi nous les a rendus tellement familiers qu'ils ont fini par faire partie intégrante de la langue. N'en sentant plus la provenance hellénique, nous ne pensons pas à nous choquer de leur accouplement avec des mots latins ou français. Ex. : *automobile*, *antipesteux*, *archifou*, *pseudo-prophète*, *cartographie*, *minéralogie*, *calorimètre*, etc. Evidemment *autocinète*, *antilœmique*, seraient plus réguliers qu'*automobile* et *antipesteux*, mais beaucoup les trouveraient obscurs et, de plus, ils affecteraient une tournure pédante qui suffit à les faire rejeter. Ici un excès de rigorisme serait déplacé, car il n'offrirait guère que des inconvénients. La règle essentielle à observer en pareille matière, c'est de restreindre — autant que faire se peut — les formations hybrides aux cas relativement rares où, pour une cause ou pour une autre, elles sont impossibles à éviter. *Calorimètre* en est un exemple : on ne peut le corriger en *thermomètre*, par la raison qu'un thermomètre n'est pas du tout le même instrument qu'un calorimètre.

[1] Dans la langue courante ce sont, au contraire, les plus fréquents. Ex. : *bureaucrate*, *musicomane*, *clysopompe*, *quercitron*, *prêtrophobie*, etc.

[2] Indépendamment de son caractère hybride, ce composé a le tort de prêter à l'ambiguïté : *actinographie* (de gr. *aktis*, *-inos*, « rayon ») serait le vrai terme, et *radiographie* devrait être réservé pour désigner non les photographies produites par les rayons Rœntgen, mais celles qu'on obtient à l'aide du *radium*.

[3] Ces hybrides ne sont pas spéciaux aux langues modernes. Les anciens les connaissaient aussi bien que nous : *biclinium* est un composé latino-grec, *epitogium* un composé gréco-latin, *epirhedium* un composé gréco-gaulois, et ce dernier a cela de piquant que ni Grecs ni Gaulois ne s'en servaient, c'étaient les Romains qui l'avaient forgé et ils étaient seuls à l'employer (v. Quintilien, *Institution oratoire*, l. I, ch. v).

Digitized by Google

§ 599. Enfin, aux imperfections que l'on est exposé à rencontrer dans le lexique des savants et qui viennent d'être signalées il convient d'en ajouter une autre de nature plus grave et contre laquelle les créateurs de termes nouveaux ne se tiennent pas toujours assez en garde : c'est le vague que présentent trop souvent ces termes au point de vue de leur valeur significative.

En paléontologie, par exemple, *plésiosaure* (« voisin du lézard »), *ptérodactyle* (« aux ailes pourvues de doigts »), *mastodonte* (« aux dents mamelonnées ») sont d'excellentes expressions : elles définissent l'être qu'elles visent par la plus frappante de ses particularités. Mais que dire de *mégathérium, paléothérium, dinothérium* (« grand animal, animal antique, animal terrible ») ? De tels noms ne définissent absolument rien. Or, un nom bien composé doit toujours faire allusion au moins à une des caractéristiques de l'objet : c'est une condition nécessaire. Dans les diverses branches des connaissances humaines on est trop fréquemment porté à l'oublier et la nomenclature se trouve encombrée par là de désignations mal conçues qui en déparent l'ordonnance.

§ 600. Ceci est encore plus sensible dans la terminologie fantaisiste, — en dépit de ses prétentions pseudo-scientifiques, — à laquelle des techniciens appartenant aux catégories les plus variées ont parfois la malencontreuse inspiration de recourir pour dénommer un goût, un genre d'étude, un instrument, un procédé industriel, etc. ; je me bornerai à en citer deux exemples : *telphérage* et *philatélie*.

Le barbarisme *telphérage* (de gr. *têle* « loin » et *phorein* « porter ») est relatif à un mode de transport qu'il n'eût pas été plus difficile d'appeler correctement *téléphorie*.

Quant à *philatélie*, ce n'est pas un barbarisme, mais une énigme. Ouvrons un dictionnaire grec aux mots *atelês*, *ateleia*, nous y trouverons les sens suivants : 1° *atelês* « imparfait, infini, inutile, exempt d'impôt, gratuit, non initié » ; 2° *ateleia* « imperfection, exemption d'impôt, immunité ». Quelle relation peut-il donc exister entre ces expressions et celle de *timbre-poste* ? Le mystère est profond et la réponse malaisée. Les auteurs de *philatélie* ont-ils pris *atelês* dans le sens d' « inutile », pour indiquer qu'il s'agissait de timbres devenus « hors d'usage », c'est-à-dire « oblitérés » par la poste ? Ont-ils, au contraire, voulu faire entendre que c'étaient des timbres ayant servi à « affranchir » des lettres et ont-ils pris, à cet effet, *atelês* dans le sens d' « exempt,

Digitized by Google

affranchi d'impôt », pour rendre la notion d' « affranchissement », sans s'apercevoir de la contradiction qui existe ici entre le grec et le français? Mais alors ce serait une erreur singulière d'avoir été choisir un adjectif signifiant « qui ne paie pas de taxe » pour spécifier un objet dont la destination est tout l'opposé, puisqu'il sert à marquer que l'expéditeur a « payé la taxe » sur le transport des lettres. De toute manière les deux conceptions sont aussi incompréhensibles l'une que l'autre.

Ceux qui se sont donné la peine d'inventer cette appellation avaient pourtant sous la main un moyen beaucoup moins compliqué d'atteindre leur but : c'était, — puisqu'ils voulaient du grec, — de se souvenir qu'il y a au sud de l'Europe une nation civilisée dont le grec est précisément la langue et qui n'est pas sans connaître la pratique du timbre-poste; ils en auraient conclu que cette nation devait posséder un terme pour le désigner et que le plus court, comme le plus logique, était de le lui emprunter. Ce terme, on ne peut mieux adapté à sa fonction, existe en effet : c'est *grammatosêmon* (pron. *gramatosimon'*), de *gramma* « lettre » et *sêma* « marque, timbre », littéralement « timbre pour lettres ». Il ne restait donc qu'à baptiser les collectionneurs de leur vrai nom, les *grammatosémophiles,* abrégé pour plus de commodité en *sémophiles* (« amateurs de timbres »), et à dire *sémophilie* au lieu de *philatélie.* C'eût été en même temps très rationnel et très clair : comment n'y a-t-on pas songé?

§ 601. Cette digression, pour la longueur de laquelle je réclame l'indulgence, ne se rattache sans doute que d'une manière fort indirecte et par un lien des plus lâches au problème de la réforme orthographique. Néanmoins je ne la crois pas absolument hors de propos. Dans toute langue la formation correcte des mots est d'une importance capitale. Aussi y aurait-il une indéniable utilité à diriger sur ce point non seulement l'attention du public, mais surtout celle des hommes qu'elle concerne plus particulièrement, je veux parler des savants, des ingénieurs, des industriels, des inventeurs, bref de tous ceux qui, ayant à un moment donné besoin de créer un néologisme, en cherchent les éléments dans le latin et le grec. Comme il peut arriver à certains d'entre eux de ne pas se sentir très fermes sur ce terrain, il serait désirable qu'ils comprissent la nécessité de faire appel, en pareil cas, aux connaissances d'un philologue et de confier à ce spécialiste le soin de fournir au vocabulaire scientifique des expressions meilleures que celles dont on le gratifie souvent un peu trop à la légère.

Digitized by Google

CHAPITRE X

RÉSUMÉ

§ 602. L'amélioration de l'orthographe actuelle, dont les défauts les plus caractéristiques ont été énumérés avec leurs causes dans l'Introduction (§§ 2-13), doit être demandée au phonétisme (§ 64), l'étymologisme étant à écarter définitivement pour ce quadruple motif qu'il est non seulement inutile et irrationnel, mais encore nuisible et d'ailleurs impossible à réaliser d'une manière intégrale (§ 17). Mais le phonétisme dont il s'agit ne saurait être le phonétisme radical, malgré la séduction très compréhensible qu'il exerce sur tant d'excellents esprits (§ 24): les inconséquences de la prononciation française y opposent un obstacle insurmontable, et son adoption serait de nature à entraîner les résultats les plus fâcheux (§§ 24-50). C'est à un phonétisme mitigé que nous ramène invinciblement l'étude impartiale de la question (§§ 60, 87) : tout en procédant par règles générales (§§ 64, 67), il admet certaines exceptions, en nombre assez restreint, qui lui sont imposées par des raisons de clarté, d'analogie et d'uniformité, comme par le respect de la prosodie (§ 586) ou le souci de préserver la pureté de la langue (§§ 36-37; 76, note; 268), et dont voici les principales :

1° Il sera indispensable d'apporter le plus grand soin à éviter les homogrammes, c'est-à-dire la transcription de deux ou plusieurs homophones au moyen d'une notation identique, partout où ces homogrammes risqueraient de déterminer des amphibologies en exposant le lecteur à confondre entre eux des termes de signification dissemblable : c'est pourquoi, dans tous les cas où des mots se prononçant de même présenteront une différence d'écriture réellement utile à la clarté, on s'abstiendra d'y toucher (§§ 38-39, 49-50, 65, 68-73, 267, 282, 544, 547, 591, etc.). Cette catégorie d'exceptions est de beaucoup la plus importante, à cause des erreurs parfois très graves que l'homographie est susceptible d'engendrer et qui constituent l'objection capitale contre le recours au phonétisme absolu (§§ 49-58).

Digitized by Google

2° Une lettre muette ne devra pas être supprimée du moment qu'elle remplit une fonction syntactique (§§ 30-33, 140-141, 311, 324, etc.), qu'elle peut soit prévenir une amphibologie, soit servir à assurer la formation correcte des féminins et des dérivés (§§ 36-37, 76, 264, 267, 273, etc.), ou qu'elle concourt indirectement à maintenir la régularité de la prononciation (§§ 369, 443).

3° Pour réduire au strict nécessaire la liste des changements à opérer (en vue de heurter le moins possible les habitudes acquises), certaines notations, même phonétiquement inexactes, — comme *eu*, *gn* (*n* mouillée), *gu* (*g* dur), *ill* (*l* mouillée), *in* (*è* nasal), *oi*, *oin*, *ou*, *un* (§§ 165, 430, 434, 451, 226, 180, 235, 185, 241), etc., — seront conservées du moment que les conventions sur lesquelles elles reposent ne laissent place à aucune équivoque de lecture (§§ 66, 81).

4° Par le même motif, quand à plusieurs graphies, usitées concurremment pour traduire un phonème donné, il y aura lieu de substituer une notation unique, on choisira celle dont l'usage est le plus fréquent (§ 82), lors même que d'autre part elle ne serait pas exempte de reproche aux yeux d'une phonétique rigoureuse.

5° Le même mot gardera toujours la même graphie, quelles que soient les variantes apportées à sa prononciation par sa place dans la phrase, par son emploi dans certaines locutions ou par toute autre cause (§§ 25-29, 123; § 264, 1°; § 267, 5°; §§ 280, 294, 347, 384, etc.). Cette graphie sera réglée d'après la prononciation que reçoit le mot dans la diction soutenue (§ 29).

Je n'ai pas à insister sur ces considérations, puisque, après avoir été exposées dans l'Introduction, elles ont reçu au cours de l'ouvrage tous les éclaircissements qu'elles comportent. Nous les avons vues aboutir logiquement à diverses transformations orthographiques dont il ne reste plus qu'à donner un relevé sommaire : c'est ce relevé qui, — sous la réserve des exceptions rappelées tout à l'heure, — va faire l'objet des §§ 603-619 [1].

§ 603. Voyelles orales. — On a constaté dans l'Introduction (§ 7) combien peuvent être nombreuses les graphies d'un même son vocalique. Conformément à la règle du § 602, 4°, nous ferons disparaître cette diversité en choisissant parmi les multiples notations de chaque phonème celle qui est le plus souvent employée et nous l'affecterons exclusivement à sa représentation. En conséquence :

[1] Pour les détails et le renvoi aux passages où sont discutées les différentes graphies vocaliques et consonantiques, voir l'*Index alphabétique* placé à la fin du volume.

Digitized by Google

a) Les phonèmes *a*, *e* (*é*, *è*, *ê*), *o*, *u* (voyelle et consonne), *eu*, *ou* (voyelle et consonne) [1], seront notés respectivement par *a*, *e* (*é*, *è*, *ê*), *o*, *u*, *eu*, *ou*;

b) L'*e* muet (ou *e* labial) sera noté régulièrement par *e*, exceptionnellement par *en* dans la finale verbale *-ent* (§ 141);

c) Les phonèmes *i* voyelle et *i* consonne (*yod*) [2] le seront par *i*;

d) Par suite, les groupes phonétiques *i* + *i*, *i* + *yod*, *yod* + *i*, *yod* + *yod*, n'auront en principe qu'une même graphie : *ii* [3];

e) Le groupe phonétique *wa* (*ou* consonne + *a*) sera représenté régulièrement par *oi*, exceptionnellement par *oua* (§ 497);

f) Les groupes phonétiques *way'* et *way'y'* (c'est-à-dire *wa* + *i* consonne, *wa* + *i* consonne redoublé), le seront respectivement par *oi* et *oii*;

g) De même les groupes phonétiques *uiy'* (*ui* + *i* consonne) et *uiy'y'*, (*ui* + *i* consonne redoublé) s'écriront respectivement *ui* [4] et *uii*;

h) L'*e* muet médial prévocalique (*e* des groupes *-ea-*, *-eau*, *-eoi-*, etc., § 125) et postvocalique (*e* des groupes *-ée-*, *-ie-*, *-ue-*, etc. §§ 126, 132) sera supprimé.

Cette réglementation conduit aux changements orthographiques que voici :

1° Prononcées **a**, les graphies **ao**, **e**, **ea** (*faonner*, *solennel*, *Jeanne*), seront remplacées par **a** : *faner*, *solanel*, *Jane*.

2° Prononcées **aou**, les graphies **ou**, **ow** (*rout*, *clown*), le seront par **aou** : *raout'*, *claoun'*.

3° Prononcée **ay'** (**a** + **yod**), la graphie **ay** (*bayadère*) deviendra **ai** : *baiadère*.

4° Prononcées **e** (**é**, **è**, **ê**), les graphies **a**, **ai**, **ay**, **ea**, **ei**, **ey**, **œ** (*square*, *clair*, *ait*, *tramway*, *break*, *verveine*, *poney*, *œcuménique*), deviendront **e** (c'est-à-dire **é**, **è**, **ê**, selon les cas) : *scouère*, *cler*, *êt*, *tramouè*, *brec*, *vervène*, *ponè*, *écuménique*.

[1-2] L'*ou* et l'*i* consonnes figurent dans cette section et non dans celle des consonnes (§ 608) : 1° parce que ce sont des voyelles légèrement modifiées dans leur prononciation, c'est-à-dire où « la vibration des cordes vocales, sans disparaître, cesse d'être essentielle et devient accessoire » (L. Clédat, *Gram. hist.*, p. 7); 2° parce qu'en graphie réformée ces phonèmes sont appelés à recevoir une notation purement vocalique se confondant avec celle de l'*ou* et de l'*i* voyelles.

[3-4] Dans les verbes en *-rier*, comme *crier*, *prier*, qui se prononcent *criyé*, *priyé* (p. 328, note 1), l'écriture rend le groupe *i* + *yod* par un simple *i* : il n'y a pas lieu de modifier cette graphie qui ne présente aucune ambiguïté, la prononciation *criy-*, *priy-*, s'imposant d'elle-même à notre appareil vocal. Cette raison nous permet également d'écrire, pour plus de simplicité, *fuions*, *essuier* (p. *fuyons*, *essuyer*), au lieu de *fuiions*, *essuiier*, bien que ces mots s'articulent en réalité *fuiyon*, *essuiyé* (§ 197, 6°, b).

Digitized by Google

5° Prononcées **e** labial, les graphies **ai**, **on** (*faisant*, *monsieur*), deviendront **e** : *fesant*, *messieu*.

6° Prononcées **eu**, les graphies **e** (dans la finale **-er**), **œ**, **œu**, **ue** (*steamer*, *œil*, *bœuf*, *écueil*), deviendront **eu** : *stimeur*, *euil*, *beuf*, *équeuil*.

7° Prononcées **ey'**, les graphies **ai**, **ay**, **ey** (*paie*, *payé*, *grasseyer*, etc.), deviendront **ei** (c'est-à-dire **éi**, **èi**, selon les cas) : *pèie*, *péié*, *grasséier*, etc.

8° Prononcée **eyi**, la graphie **ay** (*pays*) deviendra **éii** (*péiis*) ou plus simplement **éï** : *péïs* (§ 197, 3°).

9° Prononcées **ey'y'**, les graphies **ayi**, **eyi** (*payiez*, *grasseyiez*), deviendront **éii** : *péiiez*, *grasséiiez*.

10° Prononcées **i** voyelle, les graphies **ea**, **ee**, **y** (*steamer*, *spleen*, *mystère*), deviendront **i** : *stimeur*, *splin'*, *mistère*.

11° Prononcée **i** consonne [1], la graphie **y** (*yole*) deviendra **i** : *iole*.

12° Prononcées **o**, les graphies **a**, **ao**, **au**, **eau**, **oa**, **oi**, **oo**, **ow**, **u** (*yacht*, *curaçao*, *cause*, *nouveauté*, *coaltar*, *oignon*, *looch*, *snowboot*, *album*), deviendront **o** : *iot'*, *curasso*, *cose*, *nouvôté*, *coltar*, *ognon*, *loc*, *snôbout'*, *albom*.

13° Prononcées **ou** voyelle, les graphies **aou**, **oo**, **u** (*saouler*, *sloop*, *yucca*), deviendront **ou** : *souler*, *sloup'*, *iouca*.

14° Prononcées **ou** consonne [2], les graphies **w**, **wh** (*warie*, *tramway*, *whist*), deviendront **ou** : *ouarie*, *tramouè*, *ouist*.

15° Prononcées **wa** (**ou** consonne + **a**), les graphies médiales **eoi**, **oa**, **oe**, **oua**, **ua**, et la finale **oy** (*seoir*, *foarre*, *moelle*, *gouache*, *iguane*, *quadruple*, *Fontenoy*), deviendront **oi** : *soir*, *foire*, *moile*, *goiche*, *igoine*, *coidruple*, *Fontenoi*.

16° Prononcée **way'**, la graphie **oy** (*royal*) deviendra **oi** : *roial*.

17° Prononcée **way'y'**, la graphie **oyi** (*croyiez*) deviendra **oii** : *croiiez*.

18° Prononcée **u**, la graphie **eu** (*j'eus*) deviendra **u** : *j'us*.

19° Prononcée **uiy'** (**u** consonne + **i** + **yod**), la graphie **uy** (*fuyez*) deviendra **ui** : *fuiez* (p. 459, note 3-4).

20° Prononcée **uiy'y'**, la graphie **uyi** (*fuyiez*) deviendra **uii** : *fuiiez*.

§ 604. Voyelles nasales. — Pour les voyelles nasales le principe est naturellement le même que pour les voyelles orales. Nous nous trouvons en face des phonèmes *a*, *è*, *o*, *eu*, *wè* (*ou* consonne + *è*),

[1-2] Voir p. 459, note 1-2.

Digitized by Google

affectés de la nasalisation. Leurs notations les plus usitées sont respectivement *an, in, on, un, oin* : on les adoptera donc de préférence aux autres [1]. De plus, le signe de la nasalisation étant *n* partout ailleurs que devant les labiales et à la finale de quelques mots où le caractère nasal de la voyelle est indiqué par *m*, l'usage exclusif de cette *n* sera désormais la règle (§ 460). En conséquence :

1° Prononcées **a** nasal, les graphies **aen, am, aon, ean, em, en** (*Caen, dam, faon, Jean, empire, tendre*), deviendront **an** : *Can, dan, fan, Jan, anpire, tandre.*

2° Prononcée **a** nasal + **n**, la graphie **en** (*enivrer*) deviendra **an'** : *an'ivrer.*

3° Prononcées **a** nasal + **m**, **a** nasal + **n**, les graphies **emm, enn** (*emmener, ennoblir*), deviendront respectivement **anm, ann** : *anmener, annoblir.* Par exception, la graphie **enn** prononcée **a** nasal + **n** dans *ennui* et ses congénères *ennuyer, ennuyeux*, deviendra **an'** : *an'ui*, etc. (§ 220).

4° Prononcées **è** nasal, les graphies **aim, ain, eim, ein, em, en** [2], **im, ym, yn** (*daim, contraindre, Reims, sein, sempiternel, examen, timbre, thym, lynx*), deviendront **in** : *din, contrindre, Rins, sin, sinpiternel, examin, tinbre, thin, linx.*

5° Prononcée **è** nasal + **m**, la graphie **imm** (*immangeable*) deviendra **inm** : *inmanjable.*

6° Prononcées **o** nasal, les graphies **om, um, un** (*nombre, umble, punch*), deviendront **on** : *nonbre, onble, ponch.*

7° Prononcées **eu** nasal, les graphies **eun, um** (*jeun, parfum, humble*), deviendront **un** : *jun, parfun, unble.*

8° Prononcées **wè** nasal, les graphies **ouen, ouin** (*S^t^-Ouen, tintouin*), deviendront **oin** : *Oin, tintoin.*

§ 605. Consonnes doubles. — 1° Toute consonne double prononcée simple (*donner*) s'écrira simple : *doner* (§ 252, 1°) ;

2° Toute consonne double prononcée actuellement simple par les uns, double par les autres (*allécher, annoter*), continuera de s'écrire double (§ 252, 2°) ;

3° Dans certains cas les digrammes **ll, ss**, prononcés doubles (*millésime, assimiler*), s'écriront exceptionnellement **l'l, s's** : *mil'lésime, as'similer* (§ 557, 1°-2°).

§ 606. Consonnes initiales et médiales toujours muettes. — Les con-

[1] *In, un, oin* sont de mauvaises graphies, mais nous devons les garder (§ 602, 3°).

[2] *En* final prononcé *èn'*, n'étant pas une voyelle nasale, conservera sa graphie, mais en y ajoutant l'accent grave : *abdomèn, imèn* (§ 230).

Digitized by Google

sonnes toujours muettes qui figurent soit en tête (comme l'**h**), soit dans le corps du mot, seront supprimées (§§ 346-348) : ainsi devront disparaître les muettes et groupes de muettes **c**, **ch**, **d**, **g**, **h**, **l**, **m**, **p**, **r**, **s**, **st**, **t**, **th**, de *grecque, lacs, yacht, remords, sangsue, hermine, trahir, rhéteur, fils, condamner, champlever, temps, messieurs, il est, post-scriptum, puits, asthme*, etc. (§ 348).

Quant à l'**h** initiale qui, dans la prononciation de quelques mots (*héros, huit, huis*) et de leurs dérivés, se comporte tantôt comme une aspirée (*le héros, le huit, le huis clos*), tantôt comme une muette (*l'héroïne, dix-huit, l'huis*, etc.), elle sera traitée sur le même pied que l'**h** toujours aspirée, c'est-à-dire maintenue partout dans l'écriture, à l'exception de *huis*, qui s'écrira *uis* (§§ 368-369).

§ 607. Consonnes finales muettes. — 1° Là où elle est toujours muette (comme dans *plomb, caoutchouc, brancard, clef, poing, surah, baril, Béarn, cantaloup, monsieur, pourpier, velours, jumart, anspect, saindoux, riz*, etc.), la consonne finale devra être supprimée, excepté dans les cas où cette suppression risque d'engendrer des amphibologies ou d'exercer une action nuisible sur la formation ultérieure des féminins et des dérivés (§ 267, 1°-3°, et § 268).

2° Toute consonne finale qui, muette à la pause et devant les mots à initiale consonantique, fait liaison devant une voyelle, ne fût-ce qu'accidentellement (comme dans *croc, porc, tiers*, etc., § 261, 1°-2°), devra être conservée (§ 280).

3° Il en sera de même pour toute consonne finale dont la prononciation est mal fixée, les uns la faisant sentir, les autres non (§ 261, 3°).

4° Toute consonne finale conservée au singulier (*savant, mort*) persistera devant l'-*s* du pluriel : *savant-s, mort-s* (§ 267, 5°).

5° Exceptionnellement, certaines consonnes finales telles que **n**, **p**, **s**, **t**, recevront une apostrophe, à titre de signe diacritique, dans quelques cas où il peut être utile d'indiquer que la prononciation les fait entendre. Ex. : *splin', sloup', dis', sis', suxint'*, etc. (§§ 488 et 557, 5°-6°).

§ 608. Consonnes en général. — Indépendamment des changements particuliers qui résultent de la simplification des doubles comme de la suppression des muettes, la graphie des phonèmes consonantiques aura à subir d'une manière générale des modifications commandées par le même principe que nous venons de voir appliqué aux voyelles. En conséquence :

Digitized by Google

1° Prononcées **c** dur, les graphies **ch**, **cch**, **ck**, **cqu**, **ct**, **g**, **k**, **kh**, **q**, **qu**, **x** (*chirographe*, *bacchanale*, *bifteck*, *grecque*, *anspect*, *rang* [1], *képi*, *khédive*, *coq*, *fabriqua*, *quel*, *quille*, *quotité*, *xérès*), seront remplacées par **q** devant **e**, **i**, et par **c** partout ailleurs : *qirografe*, *bacanale* [2], *biftec*, *grèqe*, *anspec*, *ranc*, *qépi*, *qédive*, *coc*, *fabrica*, *qel*, *qille*, *cotité*, *qérès*.

2° Prononcées **ch** chuintant, les graphies **sch**, **sh** (*schisme*, *shako*), deviendront **ch** : *chisme*, *chako*.

3° Tantôt muet, tantôt prononcé **t** en liaison, le **-d** final des 3es personnes verbales comme *coud*, *moud*, *sied*, *vend*, etc., deviendra régulièrement **-t** : *cout*, *mout*, *siet*, *vant* (§ 291, 2°). Il en sera de même, par exception, du **-d** final articulé **t** en liaison dans quelques autres mots tels que le substantif *fond*, qui s'écrira *font* (§ 293, 4).

4° Prononcé **f**, le digramme **ph** (*siphon*) deviendra **f** : *sifon*.

5° Prononcées **g** doux, les graphies **g**, **ge** (*génisse*, *geôle*), deviendront **j** : *jénisse*, *jôle*.

6° Prononcées **g** dur, les graphies **c**, **gh**, **gu**, (*second*, *Enghien*, *fatigua*, *fatiguons*), seront remplacées par **g** devant **a**, **o**, et par **gu** devant **i** : *segond*, *Anguiin*, *fatiga*, *fatigons*.

7° Prononcée **g-u** devant **a**, **e**, **i**, **o**, la graphie **gu** (*argua*, *arguer*, *ambiguë*, *exiguïté*, *arguons*) deviendra **gü** : *argüa*, *argüer*, *anbigüe*, *exigüité*, *argüons* (§ 613).

8° Prononcée **g-n**, la graphie **gn** (*igné*) sera notée **g'n** : *ig'né*.

9° Prononcée **gz**, la graphie **cz** (*eczéma*) deviendra **x** : *exéma*.

10° Prononcées **ks**, les graphies **cc**, **cs**, **ct**, **xc**, **xs** (*occire*, *tocsin*, *fiction*, *exciter*, *exsangue*), deviendront **x** : *oxire*, *toxin*, *fixion* ; *ëxiter*, *ëxangue* (§ 406).

11° Prononcée **ku** devant **a**, **e**, **i**, la graphie **qu** (*quinquaïeul*, *équestre*, *équitant*) deviendra **cu** : *cuincuaieul*, *écuestre*, *écuitant*.

12° Pour le remplacement par **coi** et **goi** des graphies **qua**, **gua**, prononcées **kwa**, **gwa** (*quadruple*, *iguane*), voir ci-dessus § 603, 15°.

13° Prononcées **l** mouillée (en réalité **yod**), les graphies **-illi-**, **-l-** (*médaillier*, *gentilhomme*), deviendront respectivement **-ill-**, **-ll-** : *médailler*, *jantillome* [3].

[1] En liaison le *-g* s'y articule comme un *c* dur : *rank* (§ 281).

[2] Dans *bacchante* le groupe *-cch-* étant prononcé *k* par les uns et *kk* par les autres, s'écrira naturellement *-cc-* : *baccante* (§ 354).

[3] Parmi les notations multiples de l'*l* mouillée (v. L mouillée à l'*Index*), *-illi-* et *-l-* sont les seules qui comportent une modification (pp. 329-332).

Digitized by Google

14° Servant à marquer la nasalisation d'une voyelle, la graphie **m** (*ambre, simple, comble, dam, parfum*, etc.) deviendra toujours **n**, comme on l'a vu au §604: *anbre, sinple, conble, dan, parfun.*

15° Prononcées **n**, les graphies **gn, mn** (*signet, damner*), deviendront **n**: *sinè, dâner.*

16° Prononcées **n** mouillée, les graphies **ng, ni** (*meeting, miniature*), deviendront **gn**: *mitign* (§ 463), *mignature.*

17° Prononcée **p** devant **c, s, t**, la graphie **b** (*abcès, abside, subtil*) sera remplacée par **p**: *apsès, apside, suptil.*

18° Prononcées comme une **r** simple, les graphies **rh, rrh**, (*rhéteur, myrrhe*), seront réduites à **r**: *réteur, myre.*

19° Prononcé comme une **r** redoublée, le groupe **rrh** (*arrher*) deviendra **rr** : *arrer.*

20° Prononcées comme une **s** sourde simple, les graphies **c, ç, ce, gs, s, ss, sc, sth, t, x, z** (*cidre, arçon, douceâtre, sangsue, parasol, vinssions, descendre, asthme, portion, dix, six, soixante, S^t-Tropez*), deviendront **ss** entre deux voyelles orales et **s** partout ailleurs: *sidre, arson, doussâtre, sansue, parassol, vinsions, dessandre, asme, porsion, dis', sis'* (v. § 337), *soissante, Tropès.*

21° Prononcée comme une **s** sonore soit en liaison (*jaloux, cheveux*), soit à l'intérieur du mot entre deux voyelles orales (*dixième, sixième*), la graphie **x** deviendra **s** : *jalous, cheveus, disième, sisième.* Mais là où cette graphie s'articule **ks** ou **gz** (*axiome, exil*) elle ne sera pas modifiée.

22° L's sonore exprimée par **z** gardera cette notation: a) en tête du mot (*zibeline*); b) dans l'intérieur du mot, après une voyelle nasale ou une consonne (*onzième, catorze*); c) à la finale des mots où elle se fait entendre devant consonne et à la pause (*gaz*). Mais elle deviendra **s** partout ailleurs (*chés, disène, lasi*), à l'exception des finales verbales en **-ez** (*chantez*) et de la préposition *lez*, où elle sera conservée pour cause d'amphibologie (§§ 342-344).

23° Prononcées **t**, les graphies **cht, ct, gt, pt, st, th** (*yacht, succincte, vingtaine, sculpteur, il est, théâtre*), deviendront **t**: *iot', suxinte, vintène, sculteur, il et, téâtre.*

24° Prononcée **v**, la graphie **w** (*wagon*) deviendra **v**: *vagon.*

25° Pour le remplacement par **ou** des graphies **w, wh**, prononcées comme un **ou** consonne, se reporter au § 603, 14°.

§ 609. Trait d'union. — Tous les mots composés pris au figuré (*oreille-d'ours*) ou renfermant un premier terme qui reste invariable au pluriel (*arrière-plan*) recevront le trait d'union, mais tou-

Digitized by Google

ceux qui ne remplissent pas l'une de ces deux conditions en seront privés (§ 527).

L'**s** euphonique sera détachée du verbe et placée entre deux traits d'union (*va-s-i, done-s-an,* pour *vas-y, donnes-en*, §§ 312 et 528, 15), à l'imitation du **t** euphonique, qui gardera sa notation actuelle (§§ 323 et 528,14).

Les noms de départements français qui renferment la conjonction *et* (*Eure-et-Loir*) prendront seuls le trait d'union (§§ 528, 9).

§ 610. Soudure des mots composés. — 1° La soudure est à respecter dans tous les mots où elle sert à établir des distinctions utiles, comme dans *plutôt, quoique,* en regard de *plus tôt, quoi que* (§ 535, 4°) ;

2° Il en est de même dans ceux où, par des causes diverses tenant soit aux origines du composé, soit à l'évolution de la langue (§§ 533-535, § 536 *passim*, § 538), l'existence de la composition n'est pas nettement perceptible pour la généralité du public. Ex. : *atmosphère, coaltar, maintenant,* etc.

3° Exceptionnellement elle est à introduire dans un petit nombre de cas où, sans créer de mots trop longs, elle peut contribuer à l'uniformité de l'orthographe. Ex. : *custodinos, surarbitre, susdominante,* agglutinés sur le modèle de *salvanos, surtaxe, susdit* (§ 532, 1°, note, et § 533).

4° Partout ailleurs il y aurait avantage à rompre les soudures actuellement existantes (§ 539, 4°) et à les remplacer par le trait d'union dans les mots qui sont aptes à le recevoir d'après la règle du § 609.

§ 611. Accents. — 1° Les accents doivent être rectifiés dans les mots où ils se montrent en désaccord avec la prononciation. Ex. : *évêché, têtu, fêtard, crème,* que l'on écrira *évéché, tétu, fètar, crême* (§ 548).

2° Ils doivent être supprimés partout où ils ne servent ni à spécifier le son de la voyelle, ni à différencier des homogrammes : ainsi *boîte, août, soûl, fûtes,* perdront leur accent (§ 546), tandis que *âme, pêche, où, sûr, croît, fût* (imparf. du subj.), le conserveront (§§ 544, 547).

3° Inversement ils sont à introduire là où l'on peut en avoir besoin, soit pour indiquer les nuances de la vocalisation, soit pour préciser la prononciation de certaines consonnes finales, soit enfin pour prévenir les équivoques occasionnées par l'homographie (§ 550). Ex. : a) *brèveter, atône,* au lieu de *breveter, atone* ; b) *disèr, closèt* (§ 571, c), au lieu de *diser* (p. *disert*), *closet* ; c) *lira, lâs,* au

Digitized by Google

lieu de *lira*, *las* (p. *liera*, *lacs*), exposés à se confondre avec *lira* (de *lire*), *las* (adj.).

§ 612. Apostrophe. — En dehors de quelques circonstances (§§ 554-555) où elle est à supprimer, soit purement et simplement (avec ou sans soudure, comme dans *aujourd'hui, prud'homme, quelqu'un, grand'mère, grand'peur*, etc.), soit avec restitution d'un *e* muet élidé (comme dans *entr', jusqu', lorsqu', puisqu', presqu', quoiqu'*), il faut non seulement la respecter partout où elle figure (§ 556), mais de plus en étendre l'application (§ 557) à un assez grand nombre de mots où elle peut jouer avec utilité le rôle d'un signe diacritique destiné à caractériser la prononciation de certaines graphies consonantiques, ainsi qu'on vient de le voir aux §§ 604, 2°-3°; 605, 3°; 607, 5°; 608, 8°.

§ 613. Tréma. — On conservera partout le tréma, exception faite des mots où il est inutile comme *aïeul, baïonnette, jouïons*, etc. (§ 560), et on l'introduira dans quelques autres : 1° en remplacement de l'**h** muette supprimée dans *cahute, trahir*, etc. (§ 561, 1°); 2° en qualité de signe diacritique servant soit à différencier des homogrammes comme dans *vïle* p. *ville*, en regard de l'adjectif féminin *vile* (ibid. 5°), soit à préciser la prononciation des digrammes **gu**, **ex**, **bs**, **ei**, dans *argüer, lingüiste, ëxiter* p. *exciter, ëxangue* p. *exsangue, subsïster, abéie* p. *abbaye*, etc. (ibid. 2°-4° et 6°-7°).

§ 614. Ponctuation. — Il ne serait pas inutile, dans l'intérêt de la lecture à haute voix, de déplacer les points d'interrogation et d'exclamation pour les reporter au commencement de la phrase, par analogie avec l'usage espagnol (§ 563). Ex. :

« ? Combien de fois est-il venu. »

« ! Combien de fois le lui ai-je répété. »

§ 615. Mots français d'origine étrangère. — Lorsque nous empruntons un mot à un autre peuple, il faudrait l'écrire phonétiquement, de manière à en reproduire la prononciation avec le moins d'inexactitude possible. C'est le procédé que suggère la logique, les Grecs et les Russes l'emploient d'une manière courante, nos prédécesseurs ont fait de même jusque dans les premières années du XIX^e^ siècle, et il y aurait bénéfice pour nous à reprendre leurs errements (§§ 564-565).

§ 616. Noms propres étrangers. — La même loi doit présider à la transcription des noms propres étrangers de personne et de lieu. Sur ce

Digitized by Google

point encore les Grecs et les Russes nous donnent depuis longtemps l'exemple, et les bons résultats qu'ils ont tirés de leur système ne peuvent que nous encourager à les imiter (§ 576).

De cette réforme seront exceptés les noms qui appartiennent à l'histoire et à la géographie anciennes : si défectueuses que soient dans la plupart des cas leurs transcriptions, il n'y aurait pour l'instant aucun intérêt pratique à les modifier (§ 579).

§ 617. Noms propres français. — 1° Les noms géographiques (*Caen, Rouen, Saône*, etc.) subiront la réforme (§ 582).

2° Les noms de famille resteront en dehors de ses atteintes (§ 580), mais il serait bon de la faire subir aux prénoms pour en unifier les graphies. Font naturellement exception les prénoms et surnoms qui appartiennent au passé de notre histoire (§ 581).

3° Le pluriel des noms propres est soumis par la grammaire à des règles assez délicates concernant l'emploi ou l'abstention de l'-*s* finale : il faut les conserver (§ 583), mais avec quelques restrictions (§ 584).

4° L'application des majuscules aux noms communs ou assemblages de noms communs jouant le rôle d'un nom propre (*la Bourse, le Théâtre-Français*, etc.) présente dans l'orthographe académique des contradictions gênantes et dépourvues de motifs plausibles : on les fera disparaître en imposant la majuscule à tous les termes de cette sorte, sans aucune exception (§ 585).

§ 618. Versification. — Nulle part la réforme de l'orthographe ne saurait entrer en conflit avec les principes traditionnels de la versification française. Il est nécessaire que nos poètes conservent en cette matière une indépendance absolue et qu'ils soient libres d'accepter ou de rejeter telle ou telle des modifications proposées, suivant qu'elle leur semblera compatible ou non avec les exigences de la prosodie et les besoins de la rime (§ 586).

§ 619. Langue scientifique. — Par la nature même des éléments dont elle se compose, la langue des sciences, qui est un idiome de pure convention, échappe à la réforme orthographique, le phonétisme ne pouvant qu'y introduire des homogrammes inconciliables avec la clarté du sens : elle doit obéir strictement aux lois de l'étymologisme pour demeurer toujours limpide et garder intact son cachet de langue internationale (§ 592).

Les seuls changements qu'elle puisse admettre consisteront à

Digitized by Google

corriger, en les dotant d'une graphie uniforme, certaines transcriptions du grec qui ont été exécutées avec peu de méthode et dans lesquelles on voit les mêmes éléments vocaliques ou consonantiques rendus en français tantôt d'une façon, tantôt d'une autre (§§ 594-595).

Quant aux composés hybrides qui s'y rencontrent, ils ne sont plus possibles à rectifier, mais il serait à souhaiter qu'on s'efforçât de se montrer plus correct dans les créations à venir (§ 598).

Digitized by Google

CONCLUSION

§ 620. Par le résumé qui précède il est aisé de se rendre compte que je n'ai eu en aucune manière la prétention de dresser dans ce livre le tableau d'une réforme scientifique et intégrale de l'orthographe française. Comme cela ressort de l'Introduction (§§ 63-66), mon but, beaucoup moins ambitieux, a été d'esquisser dans ses lignes principales le plan suivant lequel il me semble le plus naturel de concevoir cette réforme, si l'on veut bien se placer à un point de vue exclusivement pratique. J'ai donc tenté d'expliquer, dans la mesure de mes moyens, comment doit dès lors se poser le problème et en quoi consiste son véritable caractère, à peu près inconnu du public, qui n'en sait rien que par ouï-dire, sur la foi de journalistes assez mal renseignés eux-mêmes. Tout récemment, par exemple, on a vu quelques-uns d'entre eux pousser l'exagération de la fantaisie jusqu'à représenter les partisans les plus discrets d'une modification partielle de l'orthographe comme des « anti-patriotes » en quête d'une « basse popularité », prêts à « faire litière des traditions les plus sacrées » et à « dénationaliser la langue ».

Autant de mots, autant d'entorses à la vérité. La meilleure excuse de ceux qui s'expriment ainsi est dans leur parfaite ignorance du sujet dont ils parlent. Bien au contraire, les personnes qui ont pris la peine de parcourir l'ouvrage ont dû se convaincre qu'il ne s'agit pas ici de « révolutionner » l'orthographe, mais uniquement de la régulariser, c'est-à-dire d'y introduire un peu plus d'ordre et de simplicité, en la débarrassant de ses contradictions les plus choquantes. Or, je me suis attaché à démontrer qu'il n'est pas besoin pour cela de sortir des chemins battus et que nous pouvons y parvenir sans rien bouleverser. Aucun procédé nouveau à mettre en œuvre : il suffit de se borner à l'emploi généralisé de moyens connus, familiers à tous et pris dans l'écriture même que nous désirons rectifier. C'est pourquoi, sans craindre de descendre jusqu'à des détails

Digitized by Google

qu'on aura sans doute jugés puérils à force de minutie, mais qui m'ont paru indispensables pour étayer mes conclusions, je me suis cru obligé, partout où j'ai proposé un changement, d'apporter une insistance toute particulière à mentionner les précédents dont il peut légitimement se réclamer.

Dans le cas où mes arguments n'auraient pas eu le don de convaincre mes lecteurs, je m'estimerais encore très heureux si j'avais, du moins, réussi à les libérer d'un double préjugé : l'étymologisme et le traditionalisme. Tous les deux sont dangereux, le second plus encore peut-être que le premier, car il offre un côté sentimental qui, lui prêtant aux yeux de beaucoup la valeur d'une raison décisive, les rend rebelles au moindre essai d'amélioration. Pour faire justice de l'un, j'ai multiplié dans cette longue étude les références étymologiques les plus capables de faire voir combien la graphie officielle est infidèle aux origines et, quant à l'autre, une série d'exemples tirés de la vieille langue française est venue prouver à son tour qu'il ne saurait tenir contre un examen sérieux. Inventée aux approches de la Renaissance (§ 13, 6°) et révolutionnaire dans toute la force du terme, l'orthographe moderne, qui a ruiné des usages séculaires, ne possède, au rebours de la croyance commune, aucun droit à se dire traditionnelle. Du reste, lors même qu'elle le serait en réalité, cela ne lui créerait pas plus de titres à nos égards. Trop souvent, en effet, la tradition n'est que la survivance d'une ancienne erreur et le pseudonyme vénéré d'une chose fort peu vénérable : la routine. Gardons-nous donc de lui accorder plus d'autorité qu'elle n'en mérite et, sans nous laisser prendre aux faux semblants ni aux grands mots, souvenons-nous que dans la question qui vient de nous occuper, comme en mille autres d'importance grande ou petite, le véritable commencement de la sagesse et la condition nécessaire de tout progrès, ce n'est pas le respect, mais l'irrévérence.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

§§ 1-88 INTRODUCTION 1

Défauts de l'orthographe française, 1. — Leurs origines, leurs conséquences, 8. — Nécessité d'une réforme, 11. — Etymologistes et phonétistes, 12. — Préjugé de l'étymologisme, 12. — Dangers du phonétisme radical, 20. — Homophones, homogrammes et amphibologies, 36. — Le phonétisme mitigé, seule solution possible, 50. — Echecs des réformes antérieures, leurs causes, 50. — Bases d'une nouvelle réforme, 51. — Sa réduction à un minimum, 68. — Régions du vocabulaire soustraites à son action : noms historiques, noms de famille, langue scientifique, 72.

§§ 89-205 CHAPITRE I. — VOYELLES ORALES[1] 75

§§ 206-244 CHAPITRE II. — VOYELLES NASALES 150

§§ 245-256 CHAPITRE III. — CONSONNES DOUBLES. 183

Leurs origines, 183. — Inconséquences de la graphie, 185-193. — Consonnes étymologiquement doubles rendues par des doubles, 185. — Consonnes étymologiquement doubles rendues par des simples, 185. — Consonnes étymologiquement simples rendues par des doubles, 188. — Mélange contradictoire des simples et des doubles, 190. — Inconséquences de la prononciation, 193. — Réglementation, 195. — Minimum, 197. — Homophones, 198.

§§ 257-282 CHAPITRE IV. — CONSONNES FINALES MUETTES. GÉNÉRALITÉS. 200

Inconséquences de la graphie, 201. — Inconséquences de la prononciation, 204. — Impossibilité d'une solution radicale, 206. — Réglementation des consonnes finales toujours muettes, 209. — Féminins et dérivés, 209. — Homogrammes, 212. — Résumé, 213. — Restriction, 214. — Les finales muettes et l'euphonie, 215. — Réglementation des consonnes finales senties en liaison, 220. — Forme de la finale, 221.

§§ 283-345 CHAPITRE V. — EXAMEN DÉTAILLÉ DES CONSONNES FINALES MUETTES. 224

§§ 346-407 CHAPITRE VI. — CONSONNES MUETTES NON FINALES 266

[1] Pour le détail des graphies contenues dans les chapitres I, II, V, VI, VII, consulter ci-après l'*Index alphabétique*.

Digitized by Google

Pages.

§§ 408-507 Chapitre VII. — Consonnes en général. 299

Chapitre VIII. 365

§§ 508-528 Trait d'union. — Inconséquences, 365. — Sa suppression, 367. — Restrictions, 367. — Composés dont le premier terme reste invariable au pluriel, 368. — Leur réglementation, 373. — Composés amphibologiques, leur réglementation, 378. — Résumé, 380. — Exemples, 381-386. — L'**s** et le **t** euphoniques, 386.

§§ 529-539 Soudure des mots composés, 388. — Ses inconvénients, 389. — Sa réglementation, 391. — Exemples, 392-404. — Résumé, 404.

§§ 540-551 Accents. — Leur rôle, 406. — Leur réglementation, 409. — Extension de leur emploi, 415. — Résumé, 415.

§§ 552-559 Apostrophe. — Sa réglementation, 416. — Extension de son emploi, 418.

§§ 560-561 Tréma. — Sa réglementation, 420. — Extension de son emploi, 421.

§§ 562-563 Ponctuation. — Les points d'interrogation et d'exclamation, 422.

Chapitre IX 424

§§ 564-574 Mots d'origine étrangère. — Leur phonétisation, 424. — Le **th** anglais, 425. — Le **ch** allemand, 426. — L'**h** aspirée, 427. — L'**n** médiale, 427. — L'**n** finale, 428. — Emploi de l'**e** muet, du redoublement et de l'apostrophe, 428-430. — Soudure, 430. — Résumé et exemples, 431-433.

§§ 575-579 Noms propres étrangers. — Leur phonétisation, 434. — Noms géographiques, 436. — Exceptions, 437.

§§ 580-585 Noms propres français. — Noms de famille, 438. — Phonétisation des prénoms, 438. — Phonétisation des noms géographiques, 439. — Pluriel des noms propres, 439. — Majuscules des noms communs jouant le rôle d'un nom propre, 441.

§§ 586-590 Versification et réforme. — Respect de la prosodie, 443. — Les règles de l'hiatus, 444. — Leurs contradictions, 445.

§§ 591-601 Langue scientifique. — Nécessité de l'étymologisme, 447. — Homogrammes et amphibologies, 448. — Objections, 449. — Double graphie, 450. — Transcriptions vicieuses du grec, 451. — Malformations et composés hybrides, 453. — Dénominations vagues, barbarismes et obscurités, 455.

Chapitre X. 457

§§ 602-619 Résumé, 457.

§ 620 Conclusion, 469.

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES GRAPHIES ÉTUDIÉES

DANS LES CHAPITRES I, II, V, VI, VII.

VOYELLES ORALES ET NASALES

A

Pages.

A pron. **e** (*square, steeple-chase*) 128, 424, 432-433
Æ pron. **e** (*cæcal*) 76, 447
AEN pron. **an** (*Caen*) 150, 439
AI pron. **é, é, ê** (*chantai, clair, traîne, bégaiement*) . . . 76-80, 83, 103
— — dans les **homophones** (*aire, aître, chaîne*, etc.). 80
— pron. **e** labial (*faisant*) 81
— pron. **a** + **yod** (*païen*) 81
— pron. **e** + **yod** (*il paie*) 81
AIM pron. **in** (*daim*) 174
AIN pron. **in** (*airain*) 164-173
— — dans les **homophones** (*pain, plain, plainte*, etc.). 171-173
AINC pron. **in** (*vainc*) 225
AING pron. **in** (*parpaing*) 181, 231
AM final pron. **an** (*dam*) 150
AMP final pron. **an** (*camp*) 235
— — — dans les **homophones** (*champ*) . . . 40, 235, 254
ANC final pron. **an** (*banc*) 181, 225
AND final pron. **an** (*grand, chaland*) 221, 226
— — — dans les **homophones** (*ordinand, quand*). 223, 229
ANG médial pron. **an** (*sangsue*) 274
— final pron. **an** (*étang, rang*) 181, 221, 231
ANT final pron. **an** (*chat-huant, habitant*) 202, 250, 254, 320
— — — dans les **homophones** (*chant, cadrant*) . . 40, 254
AO pron. **a** (*faonner*) 84, 151

Digitized by Google

Pages.

AO pron. **o** (*curaçao*) 84
AON pron. **an** (*faon*) 151
— pron. **on** (*taon*) 151
AOU pron. **ou** (*saoul*) 84
AU pron. **o** (*aube, boyau*) 85-92
— — dans les **homophones** (*autoplastie, auspice, autel, pause, saut*, etc.) 48, 88, 448
— — minimum de sa réforme 91
AW pron. **o** (*drawback*) 271, 424, 430
AY pron. **a** + **yod** (*bayadère*) 82, 140, 143
— pron. **e** + **yod** (*ayez, frayeur, bégayement*) . . 82-83, 103, 140, 143
— pron. **e** + **yod** + **i** (*pays*) 83, 140, 143
— pron. **e** + **i** (*abbaye*) 143
AY final pron. **e** (*tramway*) 140, 144

E

E muet 92-118
— généralités 92-94
— résumé 111
E muet initial (*eau, eu*) 86, 89, 94, 126
E muet médial interconsonantique (*pelisse*) 94-99
— — prévocalique (*château, asseoir*, etc.) 99
(v. EA, EAN, EAU, EOI).
— — postvocalique (*dégréement, maniement, éternuement, arguëra*, etc.) 100-104, 420
— — — sa suppression 104, 420
— — — dans les **homophones** (*liera, reliera*) . 102
E muet final postconsonantique (*volatile, volatiles*, etc.) 104-105
— — postvocalique (*idée, vie, joie, pluie*, etc.) 105-109
E muet postconsonantique et postvocalique dans la finale **ent** des verbes (*chantent, prient, aient*, etc.) 105, 109-111
E muet après **c** et **g** doux (*douceâtre, geôle*) 112
— dans le féminin de **demi** (*demi-lune*) 113-114
— — **feu** (*feu la reine*) 115
— — **nu** (*nu-tête*) 115
— — **mort** (*mort-née*) 115
— dans **tout** (*toute tremblante*) 115-118
E tantôt muet, tantôt prononcé **é** ou **è** devant **ss** (*dessus, dessiner, dessin, messieurs*, etc.) 118, 178, 349, 414
E pron. **a** (*solennel*) 119
EA pron. **a** (*Jeanne*) 120
— pron. **e** (*break*) 127
— pron. **i** (*steamer*) 127
EAN pron. **an** (*Jean*) 151

Digitized by Google

Pages.

EAU pron. **o** (*taureau, veau*). 85-92, 94
— — dans les **homophones** (*eau, verseau, veau, beau, seau, sceau*, etc.). 88-89
— — minimum de sa réforme 91
EE pron. **i** (*spleen*). 127
EI pron. **e** (*neiger, seigneur, reine*, etc.). 121-124
— — dans les **homophones** (*reine, haleine, peine*, etc.). 123-124
— pron. **éï** (*séméiologie*). 124, 451-452
EIM pron. **in** (*Reims*) 175, 333
EIN pron. **in** (*plein*). 164-173
— — dans les **homophones** (*dessein, sein, teint*, etc.) . 171-173
EING pron. **in** (*seing*). 181, 231
— — dans les **homophones** (*seing*) 172-173, 232
EMM pron. **an-m** (*emmener*) . . . . . 150 (note 2), 163, 332
EN pron. **an** (*enduire*). 152-162
— — dans les **homophones** (*cent, penser*, etc.) 41, 157-162, 448
— pron. **an-n** (*enivrer, enorgueillir*). 157
— pron. **èn'** (*abdomen, hymen*) 152, 173
— pron. **in** (*appendice, examen*). 152, 164-173
— — dans **-ien** (*bientôt, rien*). 165-170
END pron. **an** (*différend*) 181-223
ENG pron. **an** (*hareng*) 181-231
ENN pron. **an-n** (*ennoblir, ennui*) 162
ENT pron. **an** (*différent, couvent*). 154-157, 254
— pron. **in** (*contient*) 164, 167-169
— pron. **e** muet dans les verbes (*chantent, prient*, etc.) . . . 109-111
EOI pron. **wa** (*asseoir*) 99, 125
ER pron. **eur** (*steamer, waterproof*). . . . . 127, 355 (note 2), 431-433
EU pron. **eu** (*jeune, jeûner*) 125
— pron. **u** (*j'eus*) 126
EUN pron. **eu** nasal (*jeun*). 179
EY pron. **e** + **yod** (*grasseyer, grasseyera*) 103, 143
— final pron. **é, è** (*Rigney, jockey*). 140-141, 144, 271, 432
— — — dans les **homophones** (*bey, dey*). 145

I

I tantôt muet, tantôt senti dans les polygrammes **-illi-, -gni-** (*pillions, cognions, médaillier, châtaignier*) . . . 128, 148-149, 315, 331
IEN, v. EN pron. **in**.
IL, ILL, ILLI, pron. l mouillée, v. L mouillée.
IMM pron. **in-m** (*immangeable*) 175
IN pron. **è** nasal. 164-167
— — — dans les **homophones** (*blinde, pin, tinter, vin*, etc.) 171-173

Digitized by Google

Pages.

ING médial pron. **in** (*vingt*) 275
ING final pron. **in** (*parpaing, seing, coing*), v. AING, EING, OING.
— pron. **ing'** (*lasting, pouding*) 181, 233, 334, 432
— pron. **ign** (*meeling*) 233, 333

O

OA pron. **wa** (*joaillier, foarre*) 128
— pron. **o** (*coaltar*) . . . . . 128, 433 (note)
OE pron. **wa** (*moelle*) 129
— — dans les **homophones** (*poêle*) 129
OE pron. **e** (*œcuménique*) 131
— — dans les **homophones** (*fœtus*) 132
— pron. **eu** (*œil*) 132
OEU pron. **eu** (*bœuf*) 132-134
— — dans les **homophones** (*cœur, mœurs, vœux*) . . 133-134
OI pron. **wa** (*roi*) 134
— pron. **o** (*oignon*) 135
OIN (*coin*) 176
OING pron. **wè** nasal (*coing*) 181, 231-233
— — dans les **homophones** (*coing, poing, oing*) . 232
OM pron. **on** (*nom, compte, comte*) 177, 285, 333
— — dans les **homophones** (*dom, nom, comte*) . . 177, 285, 333
OMB pron. **on** (*plomb*) 224
ON pron. **o** nasal (*mon*) 178
— pron. **e** labial (*monsieur*) 177-178, 237, 287
ONC pron. **on** (*jonc, tronc*) 181-224
OND pron. **on** (*blond, rond*) 181, 226-227
— — dans les **homophones** (*bond, fond*) 228
ONG médial pron. **on** (*longtemps*) 275
— final pron. **on** (*long*) 181, 231-232
ONT pron. **on** (*font* dans *font-baptismal*) 229
OO pron. **o** (*looch*) 135
— pron. **ou** (*groom, sloop, kanguroo*) 136, 324
OU pron. **aou** (*rout*) 136, 429
OUA pron. **wa** (*gouache*) 129
OUE pron. **oua** (*couenne, rouennerie*) 131
OUEN pron. **wè** nasal (*Saint-Ouen*) 165, 461
OUIN (*tintouin, baragouin*) 176
OW pron. **aou** (*cow-pox, clown*) 430, 431
— pron. **ô** (*snow-boot*) 430
OY médial et final (*royal, Fontenoy*) 140, 144-145

Digitized by Google

Pages.

U.

U pron. **o** (*album, rhum*) 136-139
— pron. **ou** (*yucca, mameluk, kanguroo*) 139, 324
U pron. **ou** consonne dans **gu, qu** (*iguane, équateur*). 139, 319, 339, 344
UE pron. **eu** (*écueil, orgueil*) 139-140
UM pron. **om** (*album*), v. U pron. **o**.
— pron. **on** (*rumb, umble*) 178, 332
— pron. **eu** nasal (*parfum, humble*) 179, 332
UN pron. **eu** nasal (*brun*) 179
— pron. **on** (*punch, fungus*) 180, 451
UY médial et final (*essuyer, fuyons, Le Puy*) 140, 144

Y

Y initial, médial et final (*y, yeux, mythe, jury*, etc.). 140-142, 145, 432
Y dans les mots scientifiques (*poly-, -phylle, -phyle, -phile, -pyle, hydro-*, etc) 48, 146, 148, 447-448
— dans les **homophones** (*lyre, myrrhe, thermopyles, satyre*, etc.) 39, 145-146, 447-448
— et ses combinaisons **ay, ey, oy, uy, yi** 82-83, 103, 140-148
YI (*délayions, croyions, myiodopsie, myiologie*, etc.) 146-148, 448
YM pron. **in** (*tympan, thym*) 173, 175, 295
YN pron. **in** (*syndic, syntaxe*) 175

CONSONNES

B

B médial pron. **p** (*abcès, abside, subtil*) 299
— final muet (*plomb*) 224
BB pron. **b** simple (*abbé*) 69, 195

C

C doux (*nacelle, leçon, douceâtre*) 302-311
— dans les **homophones** (*ceint, cent, cerf*, etc.) . . . 308-311, 448
— minimum de sa réforme 307
C dur devant **ai, œu, ue** (*caisse, cœur, cercueil*) 301
— pron. **g** (*second*) 301
C final muet (*caoutchouc, jonc, tronc*) 224
— — dans les **homophones** (*banc, cric, vainc*, etc.) 173, 225, 254
CC pron. **c** simple (*accrocher, accoler*) 69, 195
— pron. **ks** (*accéder*) 311

Digitized by Google

Pages.

CH initial, médial et final pron. **k** (*chrême, orchestre, varech, scherzo, trichine*) 268-271, 291, 452
— dans les **homophones** (*écho, chaos, chœur, chronographie*, etc.) 135, 269-271, 448
CCH médial pron. **k, kk** (*bacchanale, bacchante*) 271
CH final muet (*almanach*) 226
CHT pron. **kt** (*autochtone*) 293
— pron. **t** (*yacht*) 268
CK pron. **k** (*blackbouler, bock*) 271
CQU pron. **k** (*grecque*) 272
CS pron. **ks** (*tocsin*) 311
— pron. **s** sonore en liaison (*lacs, vaincs*) 272
CT médial pron. **ks** (*action*) 312, 353
CT final muet (*amict*) 254, 273
— pron. **k** en liaison (*anspect, aspect, respect, instinct*) . 251, 272
— pron. **t** (*succinct*) 273
CZ pron. **gz** (*eczéma*) 311, 450

D

D final 226-229
— muet (*chaland, blond, hasard*, etc.) 226
— de *différend* 223
— pron. **t** en liaison (*second, grand, pied, fond*) . . . 221, 227, 229
— des 3es pers. verbales (*coud, vend*, etc.) 226-228, 253
— dans les **homophones** (*ordinand, fond*, etc.) 223, 229
D muet de *fonds* . . . . . 213 (note 1), 247
— de *poids, remords* 273
— des 2es pers. verbales (*couds, mouds, vends, tords, mords*, etc.) 273
DD pron. **d** simple (*additionnel*) . . . . . 4 (note 3), 195

F

F finale 229-231
— muette de *clef, cerf, chef-d'œuvre* 229-230, 403
— de *nerf, bœuf* 230
— pron. **v** en liaison (*neuf heures*) 222, 230
FF pron. **f** simple (*affable, affaire, affronter*) 4, 69, 195

G

G doux (*gémir, geôle*) 312-314
— dans les **homophones** (*geai, gente*) 314
G final 231-233
— muet (*faubourg*) 231
— — dans les **homophones** (*coing, seing*, etc.) 232
— pron. **k** en liaison (*bourg, long, rang, sang*) 221, 232

Digitized by Google

Pages.

GG pron. **g** simple (*aggraver, agglomérer*) 195
GH pron. **g** dur (*Enghien*) 6, 439
GN pron. **n** (*signet*) 274
— pron. **n** mouillée (*indigné*) 314
— pron. **g-n** (*igné*) 315
GNI dans les verbes en **-gner** (*gagnions*) 128, 148, 315
— dans *châtaignier* 149
GS pron. **s** dans l'intérieur du mot ou en liaison (*sangsue, legs*) . . 274
GT pron. **t** dans l'intérieur du mot ou en liaison (*longtemps, doigt, vingt*) 275
GU pron. **g** dur (*nargua, narguer, guide, voguons*, etc.) 316-317
— pron. **g-u** (*argua, arguer, arguëra, aiguille*, etc.) . 101, 317-319, 420
— pron. **gw** (*iguane*) 139, 319

H

H initiale aspirée 319-324
— — dans les interjections (*ha, hé, ho*, etc.) 323
— muette (*hermine, heur, homme*) 275-278
— — dans *hélas* 324
— — dans les **homophones** (*horographie, hôtel, heur, haleine, hombre, hecto-*, etc.) 39, 88, 252, 276-278
— intermittente (*héros-héroïne, héraut-héraldique, huis, huit*, etc.) 278-279
H médiale muette (*bonhomme, gentilhomme, envahir, cahute*) . . 279-281
— — dans *déhanché, éhonté, exhausser* 281
H finale muette (*surah, bah, pouah*) . . . . . 233, 355 (note 3)

K

K (*kanguroo, kiosque, karyokinèse*) 324-327, 451
— de *kaléidoscope* 325, 452
— de *kyste* 326, 453
— de *kilo-* 325
— dans les **homophones** (*coke, maki*, etc.) 326
KH pron. **k** (*khédive*) 327

L

L médiale muette (*aulx, fils, pouls*) 46, 88, 247, 281
L finale — (*baril, coutil, fusil, gentil*) 234
— — dans les **homophones** (*soûl, gril*) 234
L mouillée 327-332
— représentée par **-il** (*travail*), **-ill-** (*travailler*), **-ll-** (*briller*), maintien du statu quo 328-329
— — par **-l-** (*gentilhomme*) 329
— — par **-illi-** (*joaillier, médaillier*, etc.) 128, 149, 331

Digitized by Google

Pages.

LL pron. **l** simple (*allumer, aller, mille, million*) 69, 195, 330
— pron. **l** double dans le polygramme **-ill-**, sa notation par **l'l** (*mil'lésime*) 330
— pron. **l** mouillée (*millet*) 330
— dans les **homophones** (*ville, milliaire*) 331

M

M des voyelles nasales devant **b, p, m** (*ambre, ample, emmener, immangeable*) . . . . . 150 (note 2), 163, 175, 332
— devant **s, t** (*Reims, comte*) 175, 333
— finale des voyelles nasales **am, aim, om, um, ym** (*dam, daim, nom, parfum, thym*) 150, 174, 175, 177-179
MM pron. **m** simple (*nommer, flamme*) 195
MN pron. **n** (*automne, condamner*) 282

N

N finale muette (*Béarn*) 235
NG final dans *étang, parpaing, seing*, etc 181, 231
— dans *lasting* 233
— pron. **n** mouillée (*meeting*) 233, 333
NI pron. **n** mouillée (*miniature*) . . . . . 334, 443 (note 1)
NN pron. **n** simple (*année, donner, connétable*) 69, 195

P

P final muet (*loup*) 235
— — dans les **homophones** (*coup, champ*) 235
PH pron. **f** (*photographe*) 334-336
— — dans les **homophones** (*philtre*, etc.) 48, 336, 447
PHT pron. **ft** (*phtisie*) 293
PL pron. **l** (*champlever*) 235, 283
PP pron. **p** simple (*approcher, échapper, rapporter*) 69, 195
PS pron. **s** sonore en liaison (*temps, romps*, etc.) 283
— — dans les **homophones** (*corps, temps*) 158, 246, 283
PT pron. **ps** (*exemption*) 284, 351
— pron. **t** dans l'intérieur du mot ou en liaison (*dompter, sculpteur, prompt*) 284
— — dans les **homophones** (*sept, compte, compter*) . 40, 285, 333

Q

Q final (*coq, cinq*) 236, 336
— dans les **homophones** (*cinq*) 173

Digitized by Google

Pages.

QU initial et médial 337-346
-- généralités 337-339
— pron. **k** (*qualité, quel, qui, fabriquons, quelqu'un*) . . . 339, 340, 342
— pron. **ku** (*quinquaïeul, équestre, équilatéral*) 339, 340
— pron. **kw** (*équateur, quadrilatère*) 339, 344
— dans les **homophones** (*quadrant, quart, quarte, quoi, quote*) . . 345

R

R finale muette (*papier, monsieur*) 236-237
— — dans les **homophones** (*boucher, noyer*, etc.) . . . 237
RH pron. **r** (*rhéteur, rhubarbe*) 286
RRH pron. **r** simple (*myrrhe, arrhes, diarrhée, cholorrhée*) . 287, 448, 450
— pron. **r** double (*arrher*) 286
RR pron. **r** simple (*arrêt, parrain*) 69, 195
RS pron. **s** sonore en liaison (*volontiers, messieurs, gars*) 242, 287
— pron. **r** (*envers, travers, revers, vers*, etc.) . . 242, 246, 248, 415 (note)

S

S médiale 346-349, 363, 421
— intervocalique pron. sourde (*préséance, parasol*) . . . 347-349
— — pron. sonore (*asile, besogne*), son remplacement par **z** 346, 347
— sonore dans *subsister* . . . . . 289 (note 3), 300, 421
— — dans les mots en **trans-** (*transit, transiger*, etc.), son remplacement par **z** 289, 363
S finale 238-248
— généralités 238-240
— muette (*appentis, locatis, fleur de lis*, etc.) 245-246
S finale liée 240-245
— prononcée sourde (*tous, plus, as, lis*, etc.) 238, 349
— — sa notation par **s'** (*tous', plus', dis', sis'*, etc.) 222, 238, 261, 350
S finale du pluriel 25, 240
— — son remplacement par **z** 346
— — des noms propres (*les Juvénals*) 241, 439-441
— — de *demi-, feu, nu-, mort-* 113-115, 246
— — de *quatre-vingt* et *cent* 239, 242
— — de *même* précédé d'un substantif au pluriel . . . 243
— — de *quelque* suivi d'un adjectif au pluriel 244
S finale de *os, dedans, dessus, dessous, guères, volontiers* 242, 287

Digitized by Google

Pages.

S finale des mots en **-ers** prononcé **-èr'** :
convers, avers, revers 246
envers (prép.), *à travers, de travers*. 242
envers (sbst.), *travers* (sbst.) 246
vers (prép.), *vers* (sbst.) . . 205 (note 2-3), 246, 248, 415 (note)
S finale dans les **homophones** (*fonds, corps, plus tôt*, etc.) 213 (note 1), 229, 246, 283
S euphonique (*vas-y, cueilles-en*) 241, 386
SC pron. **s** sourde simple (*conscience, descendant, fascine*, etc.). 287-290
— — — dans les **homophones** (*sceau, sceller, sceptique*, etc.). 88, 256, 290, 448
— pron. **s** double (*conscient, ascendant, fasciner*). 289
SCH pron. **sk** (*scherzo, schène*) 291, 452
— pron. **ch** chuintant (*schiste, kirsch*) 290
SH pron. **ch** chuintant (*shako, fashion*). 350
SS pron. **s** simple après une voyelle nasale (*vinsse, vinssions*). 349 (note)
— **s** double (*assimiler, sessile*), sa notation par **s's**. . . . 289, 349
ST pron. **t** en liaison (*il est*) 10, 292
— muet (*post* de *post-scriptum*) 292
STH pron. **s** (*asthme, isthme*). 293

T

T final 248-256
— **muet** (*font, acabit, loriot, levraut, écart*, etc.) . . . 229, 250-253
— — dans les mots en **ct** (*anspect, aspect, respect, instinct, amict*). 251, 272
— — dans divers partic. et adj. pris substantivement. . . 254
— — à la 3e pers. sg. de certains verbes (*court, meurt, part, sort*, etc.). 253
— — dans les **homophones** (*héraut, brocart, coût, poupart, fort, vert, saut*, etc.) 39, 254-256
T pron. s devant **i** (*notion, portion*). 351-353
— — dans le groupe **ct** (*action*), v. CT pron. **ks**.
T euphonique (*aime-t-il, parla-t-on*) 249-250, 386
TH pron. **t** (*théâtre, zénith, chrestomathie*) . . . . 293-295, 352 (note 2)
— — dans les **homophones** (*luther, thon, thé*, etc.) 294, 295, 448
TS pron. **s** sonore en liaison (*appâts, mets, bats*, etc.). . 266 (note 2), 295
TT pron. **t** simple (*attraper, flotter, grotte*). 69, 195

V

V médial pron. **f** (*cheval, achever*) 353

Digitized by Google

Pages.

W

W pron. **v** (*thalweg, wagon*) 354
— pron. **ou** consonne (*tramway, warie*) 355
WH pron. **ou** consonne (*whist*) 296

X

X initial pron. **gz, ks** (*Xavier, xanthine, xiphoïde*) 356-357
— pron. **k** (*xérès*) 357
X médial pron. **gz, ks** (*examen, sexagénaire, axiome*) 356-360
— pron. **z** (*deuxième, dixième, sixième*) 358
— pron. **s** sourde (*soixante, Xerxès*) 359
X final 256-262
— généralités 256-259
— muet (*perdrix, saindoux*) 259
— pron. **ks** (*Aix, index, sphinx*) 258-259
— pron. **s** (*dix, six, coccyx*, etc.) 222, 258-259
— — sa notation par **s'** dans **dis', sis'** (pour *dix, six*). 223, 261
— dans les noms géographiques (*Bayeux, Trévoux*) 262
— dans les **homophones** (*beaux, veaux, faux, prix*, etc.) . . 260
XC, XS, pron. **ks** (*exciter, exsangue*) 297

Z

Z, généralités 262-263, 360-361
Z initial (*zénith, zéro, zibeline, zone*, etc.) 361
Z médial intervocalique (*horizon, douze, treize, gazogène*, etc.) . 362-363
— précédé d'une voyelle nasale ou d'une consonne (*onze, bronze, quatorze, quinze*, etc.) 361-362
— à substituer à **s** dans **trans-** prononcé **tranz-** (*transit, transiger, transatlantique*, etc.) 363
— dans les **homophones** (*gazette, laize*) 364
Z final muet (*nez, raz, rez, riz*) . . . . . 205 (note 2-3), 265
— prononcé en liaison (*chez, lez*) 223, 263-264
— — dans les 2e pers. verbales (*passez*) . . . 264
— toujours articulé (*fez, gaz*) 265, 361
— dans les **homophones** (*lez, nez, rez, riz*) . . 40, 248, 263, 265
ZZ pron. **z** simple (*lazzi, razzia*) 195, 362

Digitized by Google

École professionnelle d'Imprimerie

à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

6/
Pat

Digitized by Google

École professionnelle d'Imprimerie

à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Etude sur la simplification de l'o
Widener Library 002977055
3 2044 086 599 974